

Sommaire

Si vous disposez d'une version électronique de ce document, ce sommaire est cliquable, de même que l'index des prestations (page 275).

Présentation	5
--------------------	---

Contexte 7

Données démographiques	8
Données économiques et sociales	20
Données revenus et niveau de vie	34
Données habitat et logement.....	40
Données sanitaires	44
Données scolaires et sportives	48
Données environnementales.....	55

Budget et ressources humaines du Département 57

Budget global	58
Ressources humaines	64

Le soutien du Département aux associations 69

Programmes du Département... 81

Pôle solidarité

Mission Enfance et famille	82
Accueil de la petite enfance	83
Aide sociale à l'enfance	92
Protection maternelle et infantile, planification familiale	103
Mission Solidarité, insertion, santé	109
Accompagnement social	110
Promotion des droits fondamentaux	119
Insertion	120
Prévention et promotion de la santé	127
Prévention des conduites à risques	135
Mission Autonomie	138
Personnes âgées	139
Personnes handicapées	147

Un important travail collaboratif

Cette publication a été élaborée :

- par l'équipe du Service du projet de gestion et de l'évaluation (SPGE) de la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) en collaboration avec les chargés de gestion de l'ensemble des Directions,
- par l'équipe du Service de l'observatoire départemental (SOD) de la DSOE concernant les pages de contexte.

Les publications réalisées par le SPGE sont disponibles sur le portail du Système d'information décisionnel (<http://sid.cg93.fr/>) et sur la bibliothèque numérique Euréka (<http://acteurscg.net/Eureka>), qui sont aussi accessibles à partir de l'Intranet départemental. Les versions papiers peuvent être demandées auprès du secrétariat (01 43 93 96 55 - galvarez@cg93.fr). Ces sites comportent aussi différentes publications contribuant à la connaissance du territoire départemental et du contexte dans lequel le Département met en oeuvre ses politiques.

Par ailleurs, le Géoportail permet, lui, d'accéder à de nombreuses données et outils de représentation cartographique (<http://geoportail93.fr/>).

Sur le Webcommunes (<http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/>), site animé par le Service de la coopération territoriale de la DSOE, sont mises à disposition de nombreuses autres informations relatives au territoire, aux politiques et aux projets qui le concernent.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de la présente édition.

Vous pouvez transmettre vos remarques et suggestions sur ce document au Service du projet de gestion et de l'évaluation (SPGE) de la DSOE. Secrétariat : 01 43 93 96 55 - galvarez@cg93.fr

Ont contribué à cette édition :

- pour le SPGE - Gilles Alfonsi (Directeur adjoint, chef de Service) - Florence Guir (adjointe au chef de Service)
- Gloria Alvarez (secrétaire assistante) - Chargés d'étude : Line Descourrière, Romain Fouqueray, Samuel Nabati.
- Administrateurs fonctionnels du Système d'information décisionnel : Emilie Clainchard et Jacques Jähnichen
- pour le SOD : Nathalie Auclair, Mathieu Charton, Gladys Dupuy, Eric Galland,
- pour le SCT : Brigitte Abel (Cheffe du Service), Sonia Bensalem et Isabelle Lebon
- pour la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP) : Judith Sylva (Déléguee)

Pôle société et citoyenneté

Mission Education	153
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	154
Projet éducatif départemental	157
Mission Culture, patrimoine, archives	159
Culture	160
Archives	164
Mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports	167
Sport et loisirs	168
Solidarité et coopérations internationales et européennes	173

Pôle aménagement et développement durable

Mission Réseau routier et mobilité durable	177
Réseau routier	178
Mobilité durable	181
PDU et infrastructures de transports en commun	184
Mission Développement et attractivité des territoires	187
Aménagement	188
Politique de la ville et habitat	190
Développement économique et promotion du territoire	194
Economie sociale et solidaire, emploi, formation	197
Mission Ecologie urbaine	200
Biodiversité et nature en ville	201
Assainissement	206
Qualité de l'environnement urbain	210
Cadre de vie	213

Pôle ressources et moyens

Mission Supports internes	214
Systèmes d'information	215
Bâtiments départementaux	219
Logistique	221
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	227
Mission Finances	229
Stratégie budgétaire	230
Commande publique	231

Direction Générale

Mission Direction et animation de l'action départementale	232
Pilotage et stratégie	233
Information et communication	235
Animation et gestion de projets européens	237

Pôle Personnel et relations sociales

Mission Ressources humaines	238
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	239
Politique salariale et gestion des carrières	241
Relations sociales et santé au travail	244

Éléments transversaux 249

Bénéficiaires des principales prestations	250
Montant total consacré / principales prestations	252
Montant moyen consacré / principales prestations	253
Principales recettes	254
Réalisation budgétaire	256
Ratios obligatoires	263
ETP et masse salariale par programme	264
Suivi du Contrat particulier Région - Département ...	266

Méthodologie	267
Index des sigles	269
Index des prestations	275

Présentation

La **Revue annuelle de gestion** est une publication de référence sur les politiques et les prestations mises en oeuvre par le Département. Elle présente successivement :

- des données sur **le contexte de l'action** de la collectivité : démographiques, économiques, sociales, d'habitat et de logement, sanitaires, scolaires, sportives, environnementales...
- des indicateurs transversaux sur le **budget** et les **ressources humaines** du Département,
- une partie sur **le soutien du Département aux associations**,
- une **présentation par programme**, qui constitue le coeur du document. Pour chacune des politiques publiques, vous trouverez ici les principaux indicateurs d'activités et données financières, avec des représentations pluriannuelles et des cartes destinées à alimenter la réflexion sur les enjeux de pilotage,
- une partie **éléments transversaux**, qui offre des approches synthétiques sur les principales prestations, les finances et les ressources humaines.

Quelques indications méthodologiques sont données en page 267 ; un index des sigles est en page 269. Enfin, un **index des prestations**, cliquable si vous disposez d'une version électronique de cette revue, figure en **page 275**.

* * *

Au fil des années, le Département a renforcé ses différentes fonctions d'aide au pilotage : observation, analyse de gestion, évaluation, finances, audit et contrôle interne, contrôle de gestion, conseil en organisation, coopération territoriale, documentation.

Il s'est doté de plusieurs démarches et de nombreux outils de pilotage innovants, qui fournissent aux Elus, à l'ensemble des directions et des agents des éléments riches de connaissances du territoire, des politiques et des prestations du Département. Retrouvez les publications sur le portail du Système d'information décisionnel de la collectivité :

<http://sid.cg93.fr>

Cette année sera notamment marquée par l'élaboration d'un nouveau Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques, qui couvrira la période 2016 - 2019.

Nous poursuivrons aussi le projet Open Data du Département, dont les premiers résultats sont accessibles sur le Net, ici :

<http://data.seine-saint-denis.fr/>

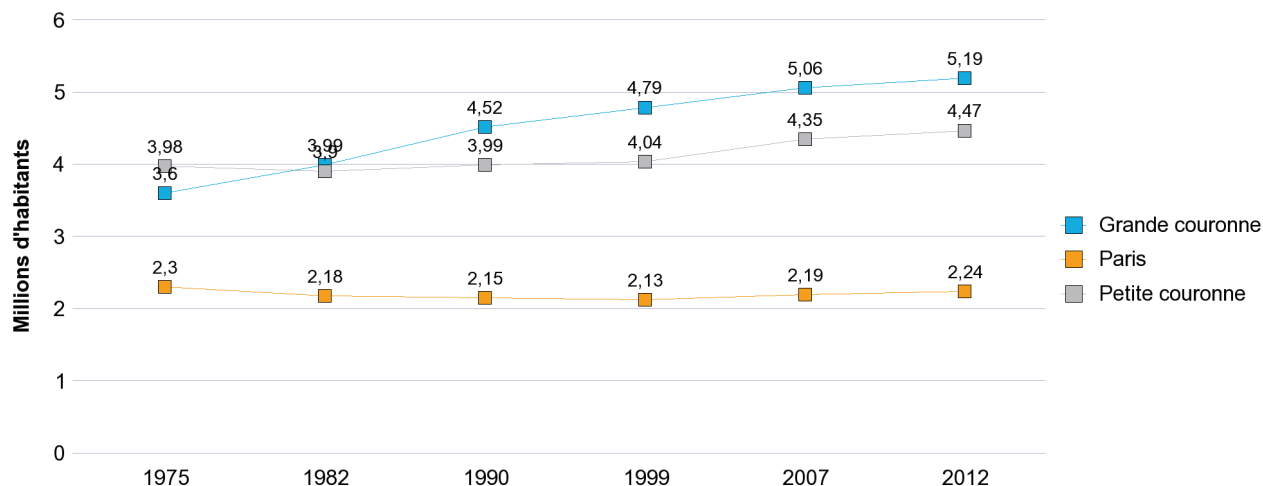
Nous vous souhaitons de bonnes lectures !

***Le Service du projet de gestion
et de l'évaluation, DSOE***

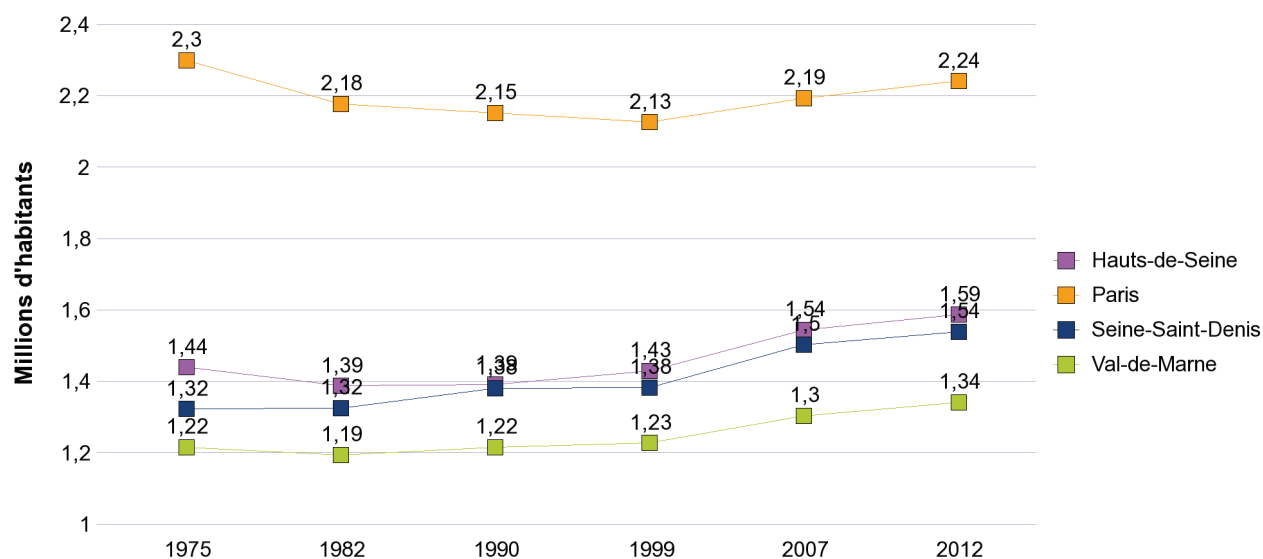
Contexte

Evolution de la population

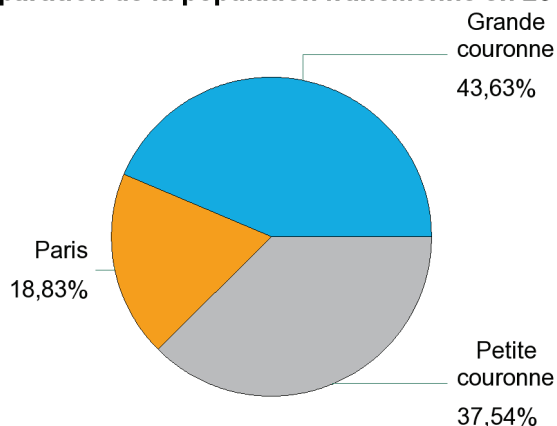
Evolution de la population Ile-de-France



Evolution de la population - Départements de petite couronne



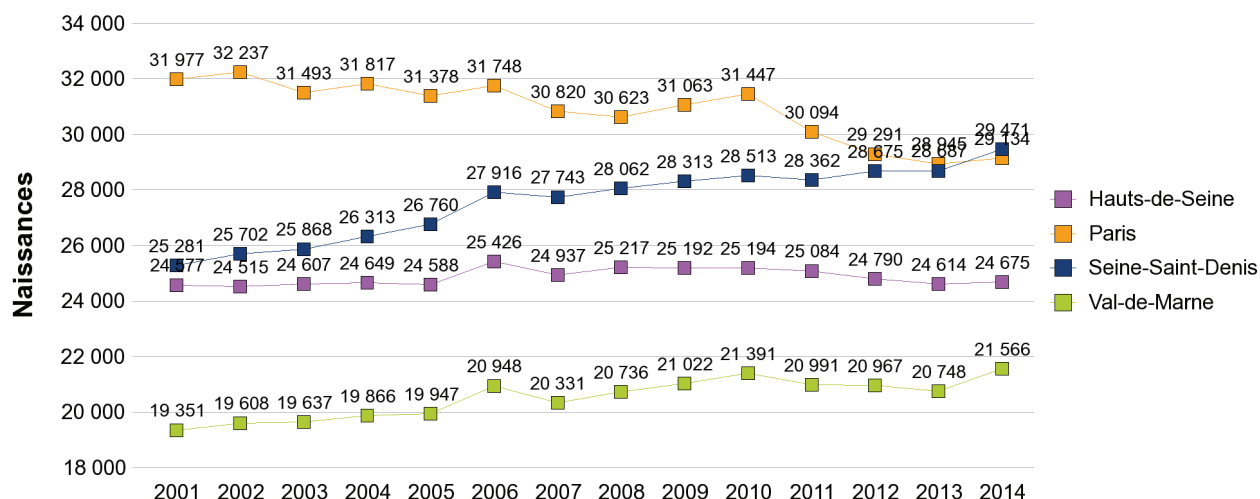
Répartition de la population francilienne en 2012



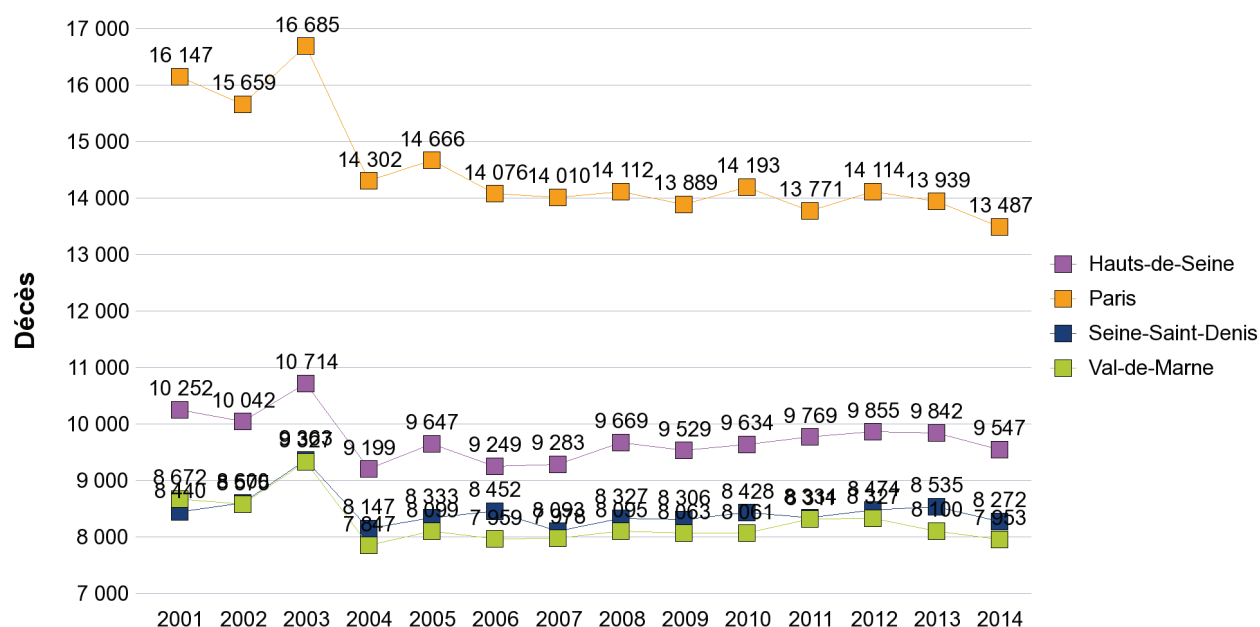
La Seine-Saint-Denis comptait 1 538 726 habitants au 1er janvier 2012 soit près de 13 % de la population francilienne (11 898 502 habitants). Il s'agit du troisième département le plus peuplé d'Ile-de-France après Paris et les Hauts de Seine. Depuis 2007, le département a gagné plus de 36 000 habitants, soit une croissance de 0,47 % par an, un rythme inférieur à celui observé à l'échelle régionale (0,51 % par an), en raison d'un solde migratoire plus important.

NB : Les chiffres présentés ici correspondent au recensement de 2012 et sont retenus comme population légale pour 2015.

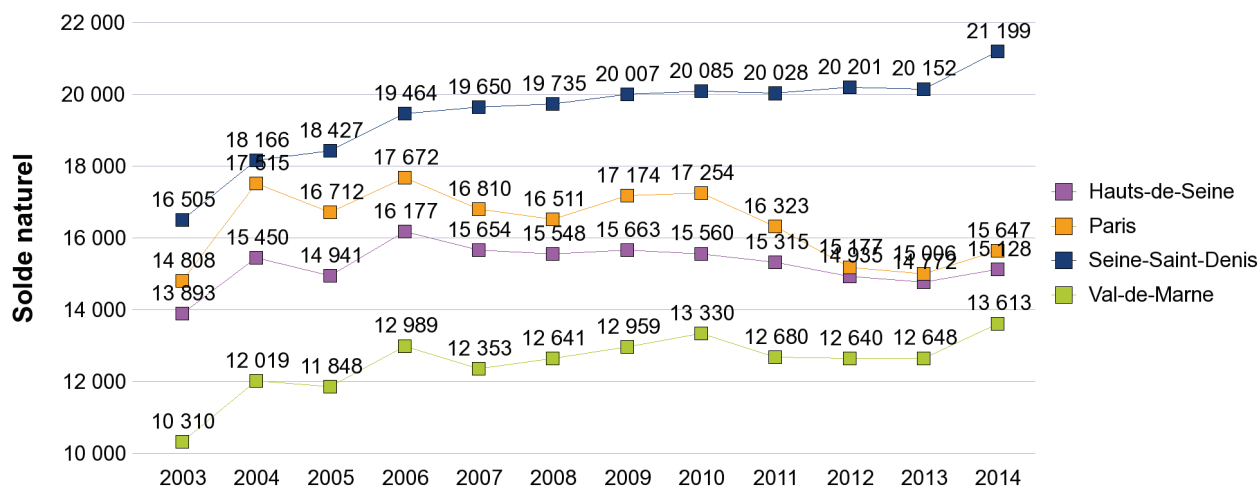
Naissances annuelles domiciliées



Décès annuels domiciliés



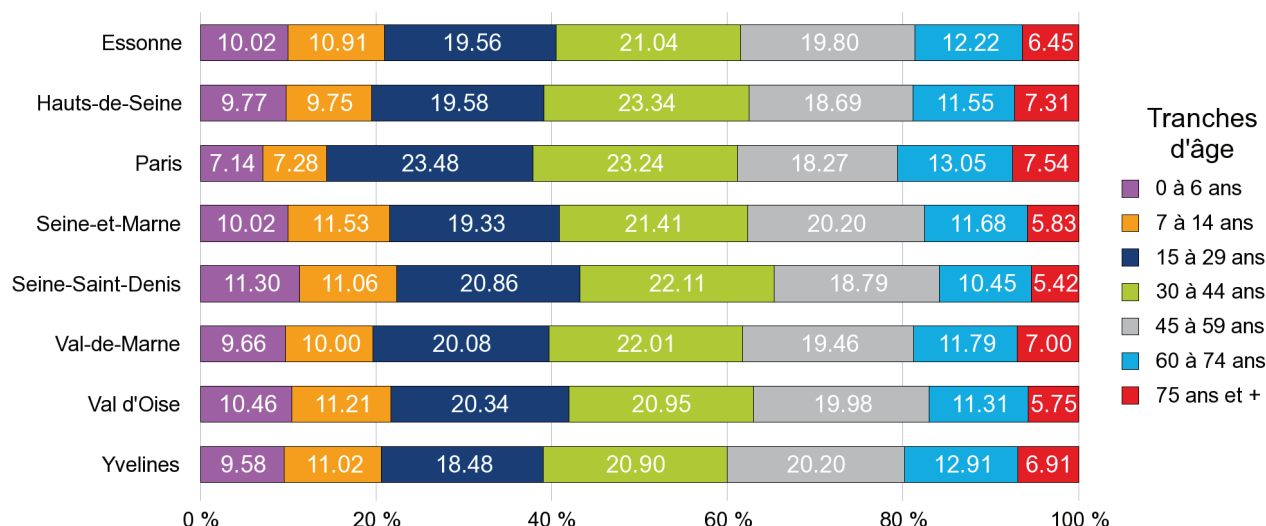
Solde naturel annuel (différence entre naissances et décès)



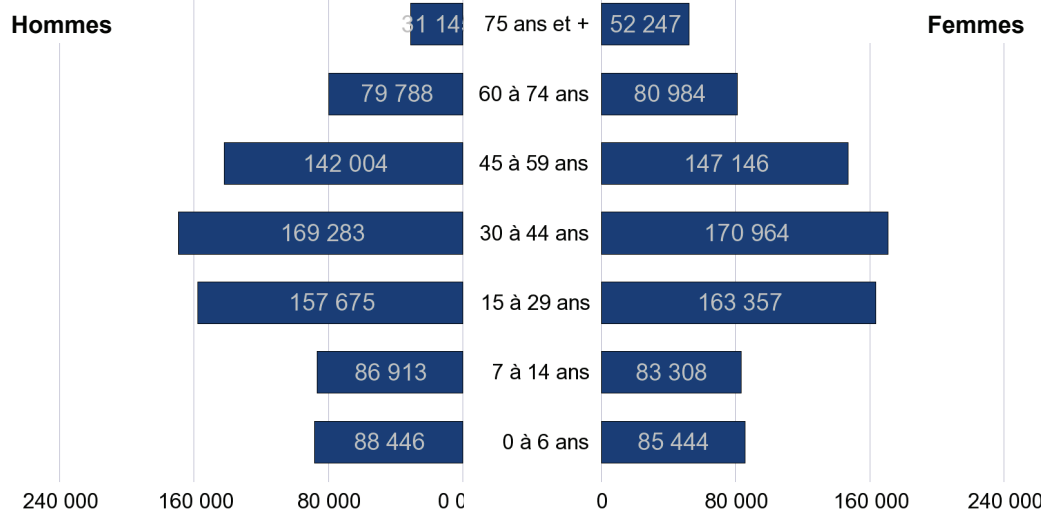
Le solde naturel en Seine-Saint-Denis est le plus important des départements d'Ile-de-France, principalement du fait d'un nombre de naissances très élevé, qui dépasse pour la première fois le nombre de naissances à Paris. L'excédent naturel était resté relativement stable au cours des dernières années en Seine-Saint-Denis, à l'inverse de la tendance observée dans les autres départements de la Petite couronne et à Paris en particulier où le solde naturel n'avait cessé de baisser depuis 2010. Il a augmenté en 2014 du fait de la croissance du nombre de naissances et de la baisse du nombre de décès dans toute la région.

Structure par âge de la population d'Ile-de-France en 2012

Répartition de la population par âge en % en 2012

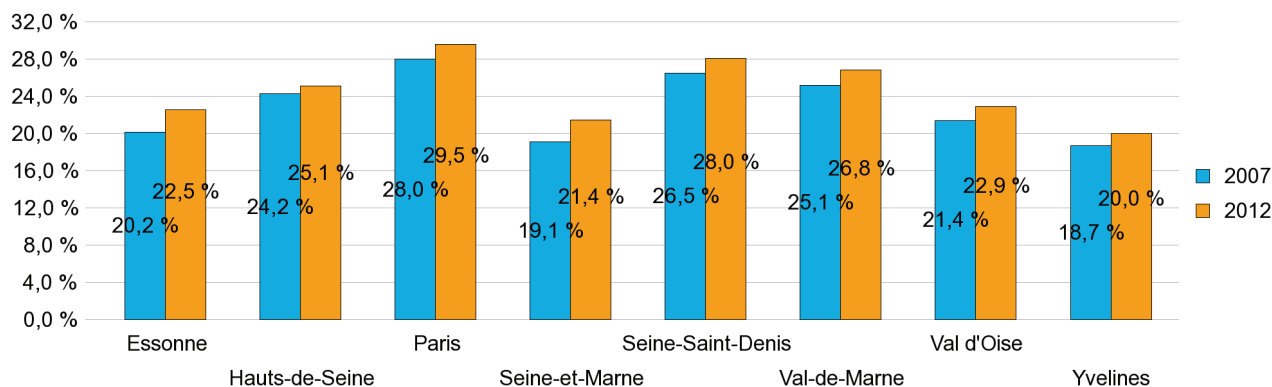


Répartition par âge en 2012 en Seine-Saint-Denis

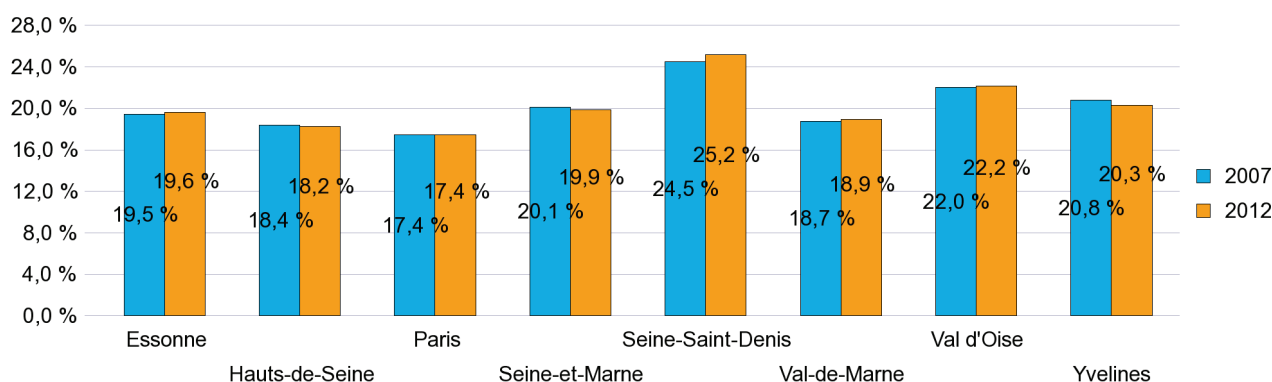


La Seine-Saint-Denis se caractérise par la plus forte proportion de jeunes. Le poids des moins de 15 ans y est plus important que dans les autres départements d'Ile-de-France (22 % contre 20 % en moyenne dans la région en 2012). A l'inverse, les personnes âgées de 60 ans et plus sont sous-représentées dans le département (15,8 % de la population contre 18,5 % au sein de l'Ile-de-France). Cette part tend à augmenter en raison d'une dynamique de vieillissement qui touche tous les territoires, de manière inégale toutefois (+1 point depuis 2007 en Seine-Saint-Denis)

Part des familles monoparentales dans les familles avec enfants en 2012



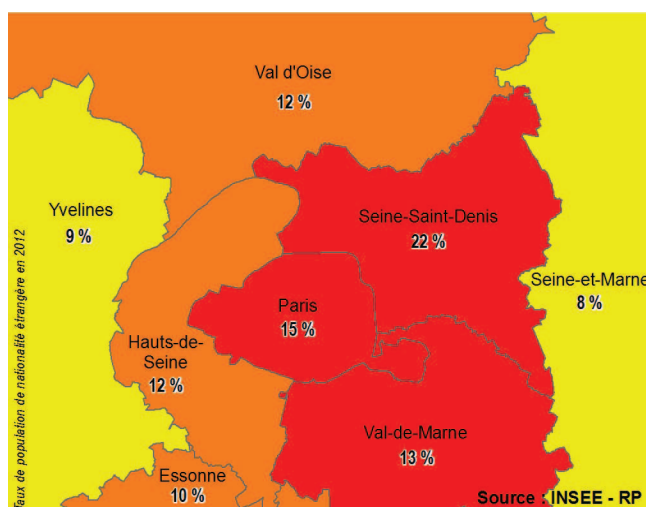
Part des familles nombreuses dans les familles avec enfants en 2012



En 2012, 28 % des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales en Seine-Saint-Denis. Il s'agit du deuxième taux le plus élevé de la région après Paris (29,5 %). Toutefois, depuis 2007, cette part a augmenté moins vite que la moyenne régionale.

De plus, c'est en Seine-Saint-Denis que les familles nombreuses sont les plus représentées (25,2 %) et que leur nombre a augmenté le plus sur la période récente (elles représentaient 24,5 % en 2007).

Taux de population de nationalité étrangère en 2012

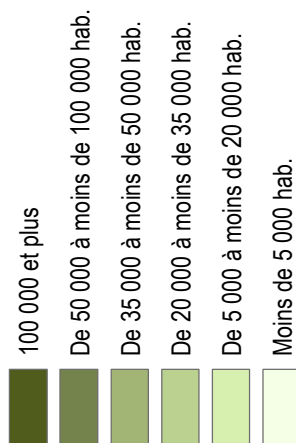


En 2012, 21,7 % de la population de Seine-Saint-Denis est de nationalité étrangère, le taux le plus fort de France. En Ile-de-France, Paris est le deuxième département accueillant le plus d'étrangers (7 points d'écart avec la Seine-Saint-Denis).

La part des étrangers est restée relativement stable depuis 2007 (+ 0,6 point) mais le nombre d'étrangers a augmenté de 5,4 % en Seine-Saint-Denis (+ 17 000 personnes), un rythme inférieur à la moyenne régionale sur la même période (+ 6,4 %).

POPULATION LÉGALE DES COMMUNES EN 2013

Population municipale au 1^{er} janvier 2013
en nombre d'habitants



Seine-Saint-Denis : 1 565 222 habitants
Île-de-France : 12 116 367 habitants

En 2013, la Seine-Saint-Denis comptait 1 565 222 habitants, c'est le troisième département le plus peuplé d'Île-de-France après Paris (2 229 621 habitants) et les Hauts-de-Seine (1 591 403 habitants). Les communes de l'ouest du département, proches de Paris, sont plus peuplées que celles de l'Est. Saint-Denis reste la commune la plus importante du département avec plus de 110 000 habitants, suivi de Montreuil avec 105 082 habitants. Coubron (4 752 habitants) et Vaujours (6 994 habitants) sont les communes les moins peuplées.

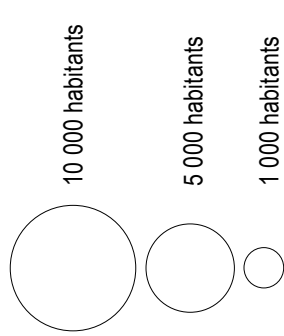
DSOE - SOD - Juin 2016



Source : INSEE - Recensement de la population

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2007 ET 2012

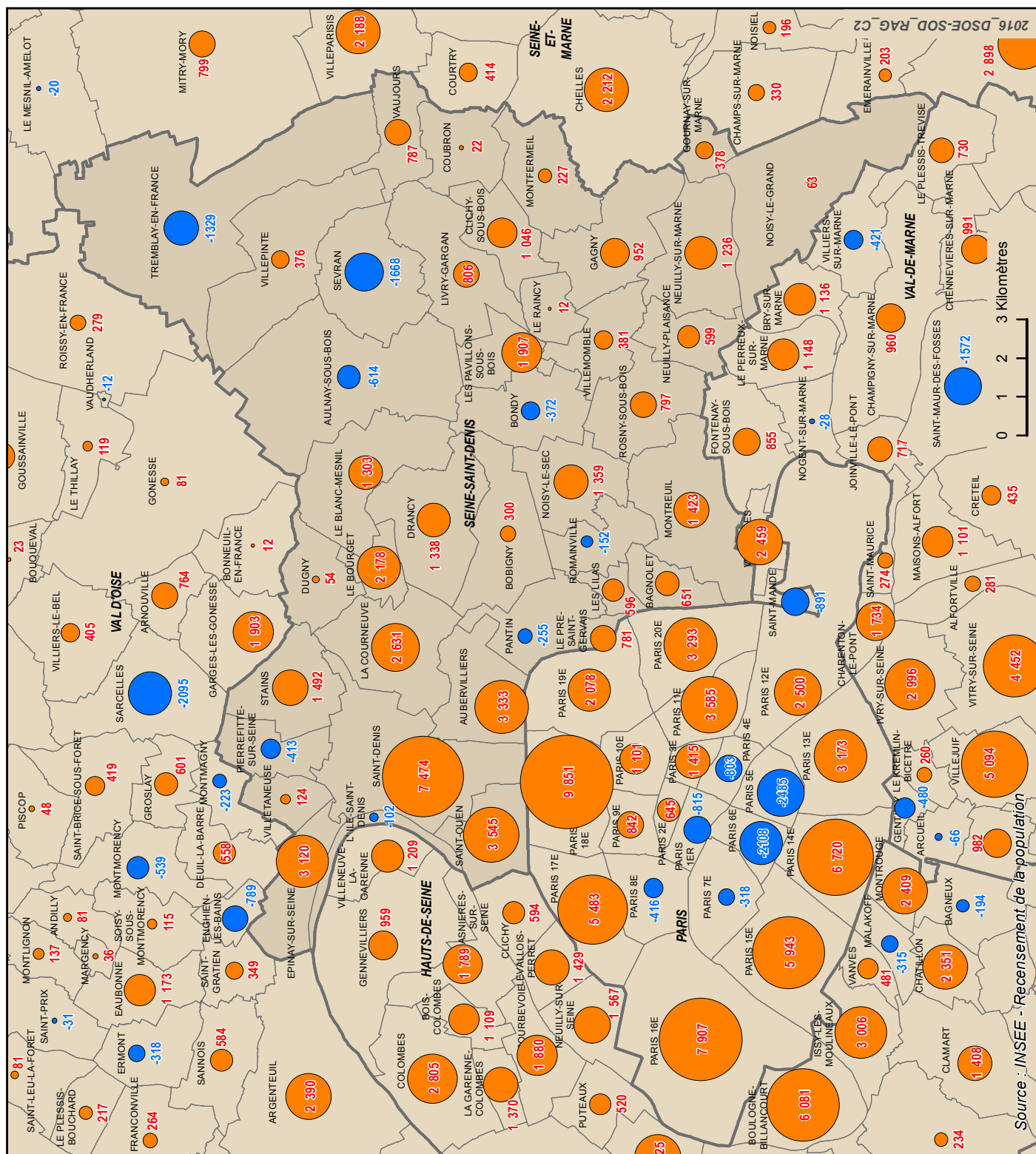
Évolution en nombre d'habitants



Évolution positive
Évolution négative

La Seine-Saint-Denis a gagné plus de 60 000 habitants entre 2007 et 2012, une croissance continue mais ralentie au regard du rythme observé lors de la période précédente (1999-2007). L'augmentation a été plus marquée à l'ouest du département à l'image du centre de l'agglomération parisienne. Pour exemple, Saint-Denis a gagné près de 7 500 habitants lors de la période. À l'inverse de cette tendance, certaines communes ont perdu des habitants, en particulier Tremblay-En-France, Sevran et Aulnay-Sous-Bois.

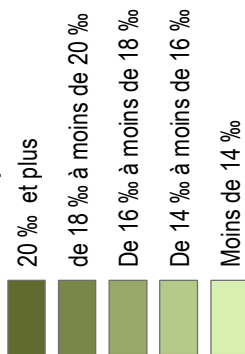
DSOE - SOD - Juin 2016



TAUX DE NATALITÉ POUR 1000 HABITANTS EN 2014

Nombre de naissances en 2014
rapporté à la population totale
de 2013

Taux de natalité pour 1000 habitants

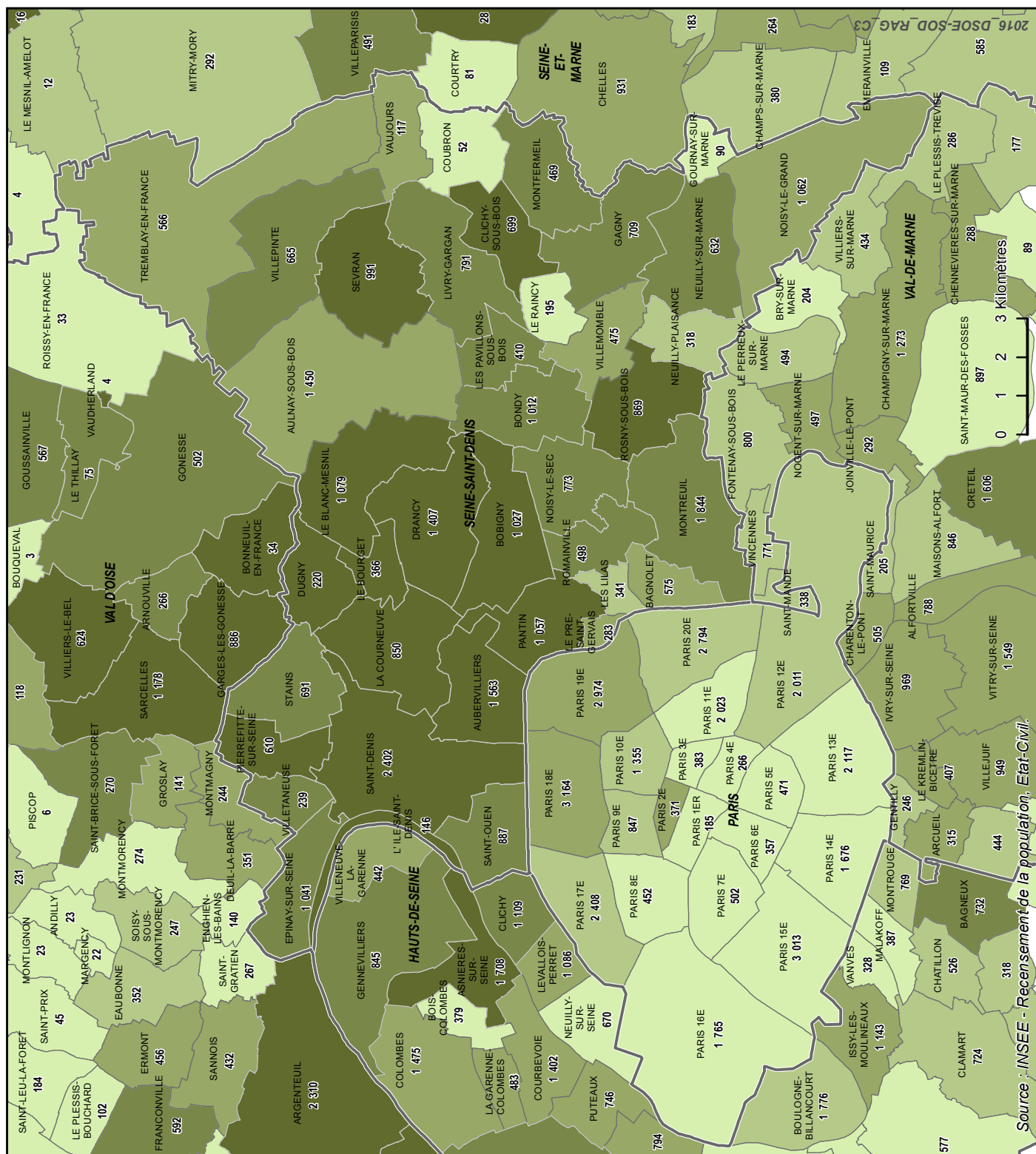


150 Nombre de naissances domiciliées
en 2014

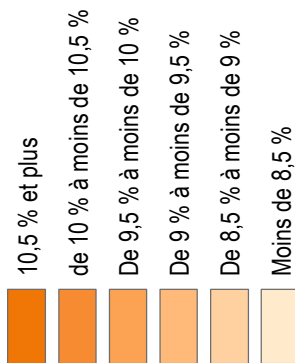
Taux en Seine-Saint-Denis : 18,8 %
Taux en Île-de-France : 15,2 %

Le taux de natalité de Seine-Saint-Denis est de 18,8 %, un taux bien supérieur à la moyenne régionale (15,2 %) et le plus important de France métropolitaine. Il tend à la hausse depuis 5 ans, à l'inverse des autres départements d'Île-de-France hormis le Val-d'Oise. Le taux de natalité est particulièrement important dans les communes de l'ouest et du centre du département : c'est à Clichy-sous-Bois (22,6 %) qu'il est le plus important. Seules quelques communes de l'est du département, qui comptent parmi les plus âgées, affichent des taux inférieurs à la moyenne régionale (Coubroun, Gournay-sur-Mame, Le Raincy).

DSOE - SOD - Juin 2016



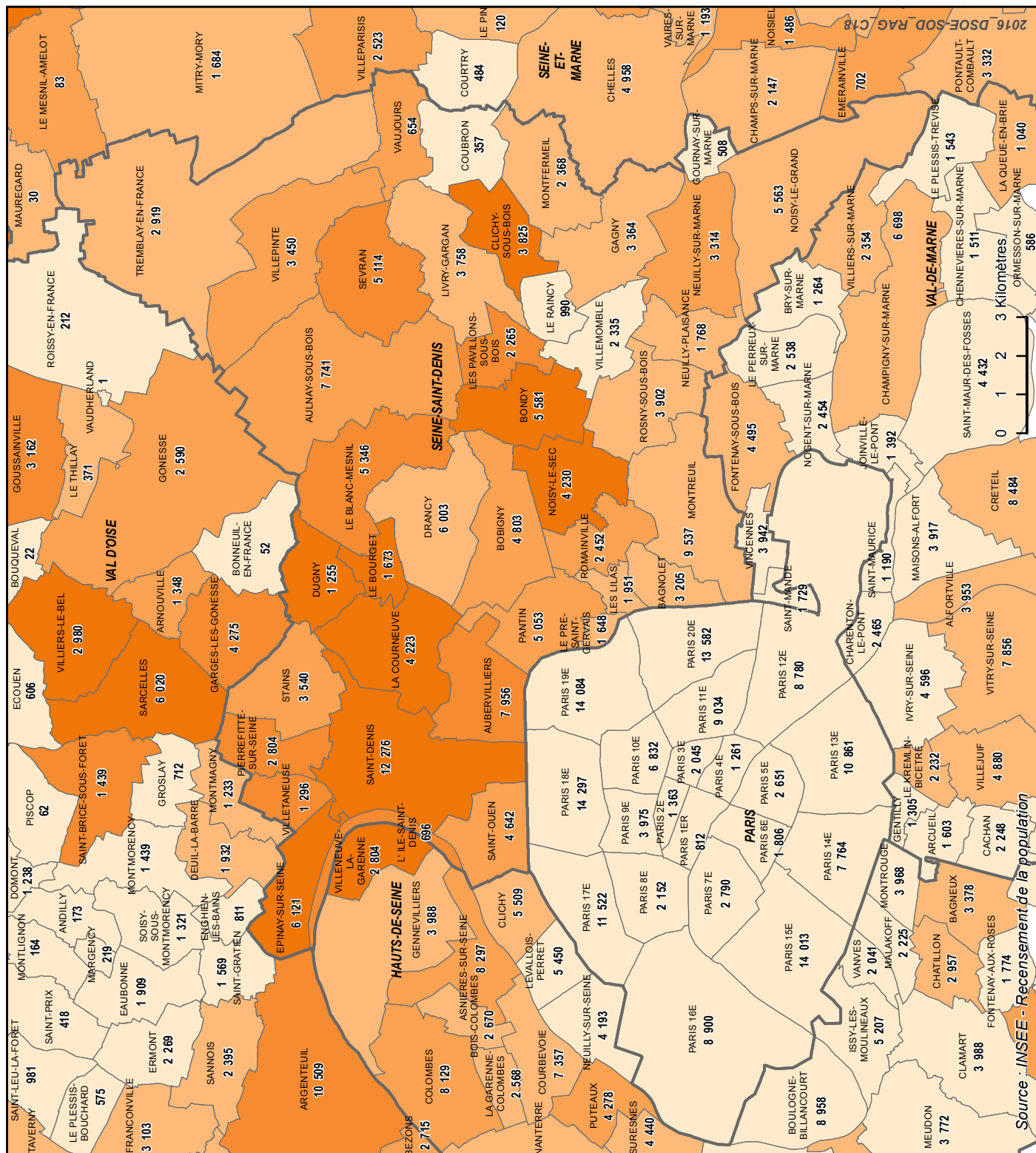
PART DE LA POPULATION ÂGÉE DE MOINS DE 6 ANS EN 2012



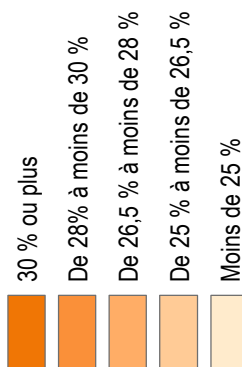
En Seine-Saint-Denis : 9,8 %
En Île-de-France : 8,2 %

En 2012, le département compte près de 150 000 enfants de moins de 6 ans, soit 10 % de la population du département, le taux le plus élevé de France métropolitaine, supérieur de 2 points à la moyenne régionale. Leur nombre est en augmentation depuis 2007 (+ 6 000 enfants) en raison de la croissance du taux de natalité et de la présence toujours plus importante des familles avec enfants dans le département.

DSOE - SOD - Juin 2016



PART DE LA POPULATION ÂGÉE DE MOINS DE 20 ANS EN 2012

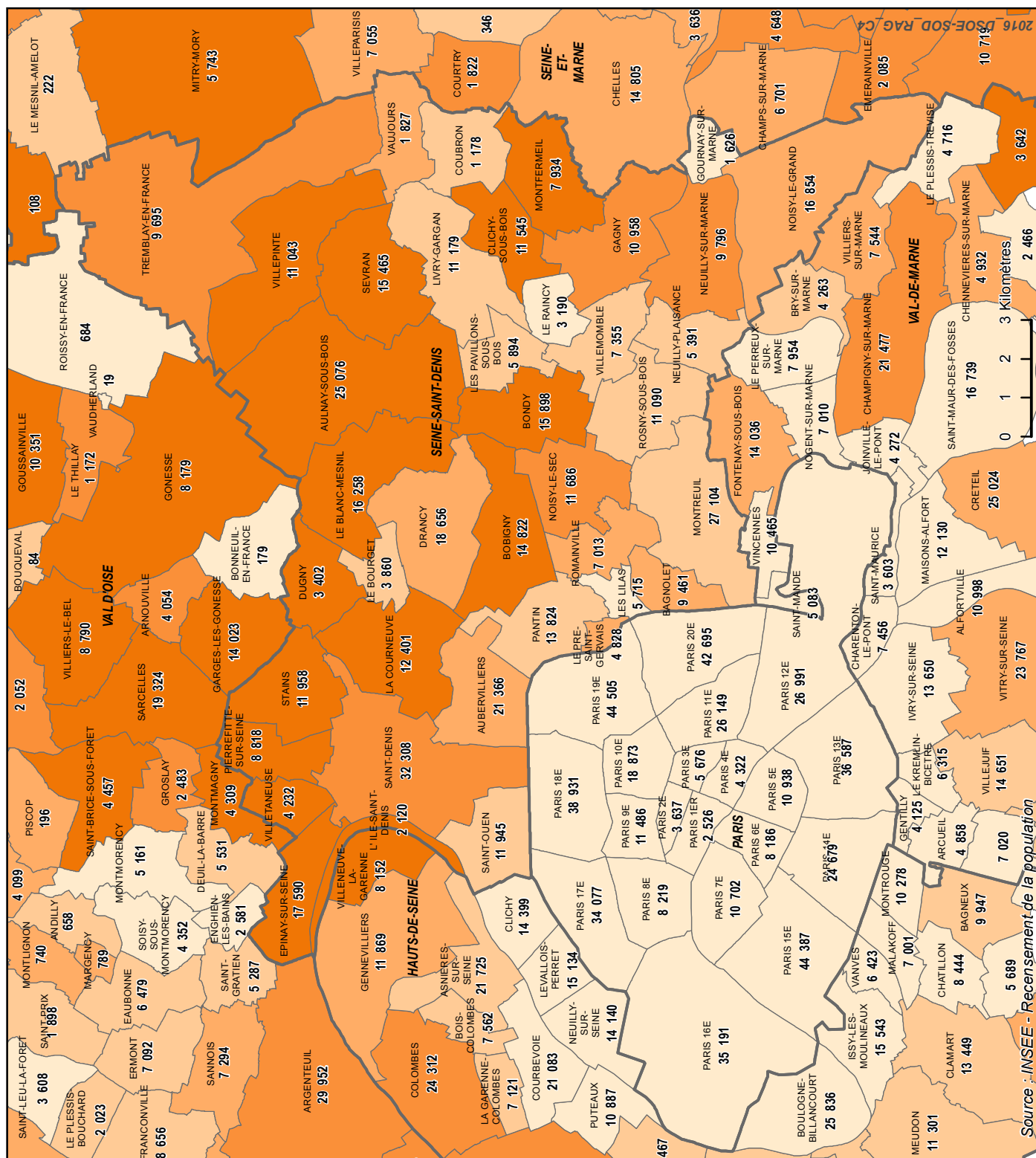


21 366 Effectif de la population âgée de moins de 20 ans

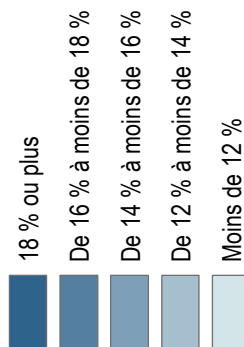
En Seine-Saint-Denis : 29 %
En Île-de-France : 26 %

La jeunesse de la population est une des caractéristiques majeures de la Seine-Saint-Denis : 29 % de la population a moins de 20 ans. C'est la part la plus importante d'Île-de-France (26 %). Les communes de l'ouest et du nord du département affichent les parts les plus importantes, d'un niveau similaire aux communes limitrophes du Val-d'Oise. C'est toutefois à Clichy-sous-Bois que la part est la plus importante, les moins de 20 ans y représentent 38 % de la population. C'est au Raincy, commune voisine, que la part est la plus faible (23 %).

DSOE - SOD - Juin 2016



PART DE LA POPULATION ÂGÉE DE 60 ANS ET PLUS EN 2012



21 366 Effectif de la population âgée de 60 ans et plus

En Seine-Saint-Denis : 16 %
En Île-de-France : 17 %

A l'inverse de la part des moins de 20 ans, la part de la population âgée de 60 ans et plus en Seine-Saint-Denis (16%) est la plus faible des départements d'Île-de-France. A Clichy-sous-Bois et Villetaneuse où les plus âgés sont les moins nombreux, ils représentent une personne sur dix. A l'opposé, dans les villes où ils sont les plus représentés, à Courbron, Gournay-sur-Marne ou Le Raincy, ils présentent pour un cinquième de la population.

DSOE - SOD - Juin 2016

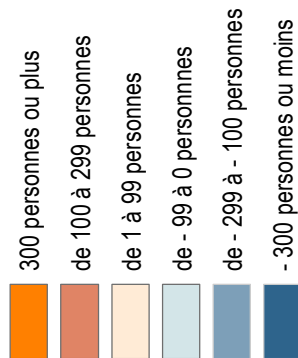
seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



SOLDE MIGRATOIRE ANNUEL MOYEN POUR LA PÉRIODE 2007-2012

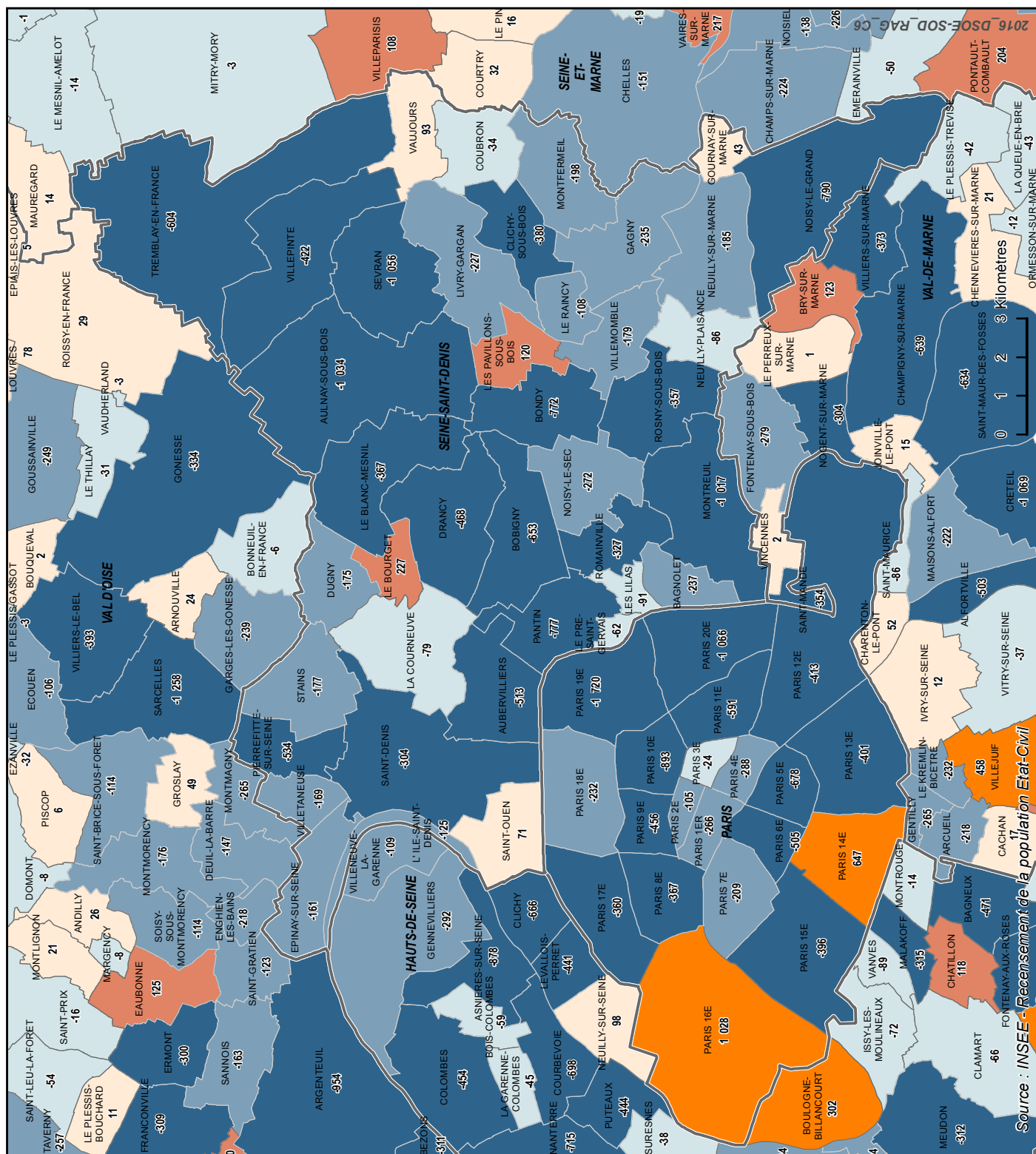
Différence entre la variation de la population et le solde naturel

Nombre moyen de personnes par an



Entre 2007 et 2012, les départements sont plus nombreux que les arrivées dans tous les départements de la région à l'exception de la Seine-et-Marne, le solde migratoire reste pourtant le plus déficitaire en Seine-Saint-Denis (-12 000 habitants par an). Ce déficit c'est même accentué par rapport à la période précédente : il est quatre fois plus important qu'entre 1999 et 2007. Seules quelques communes sont éparpillées et présentent un solde migratoire positif (Le-Bourget, Les Pavillons-Sous-bois, Gournay-sur-Marne, et Vaujours).

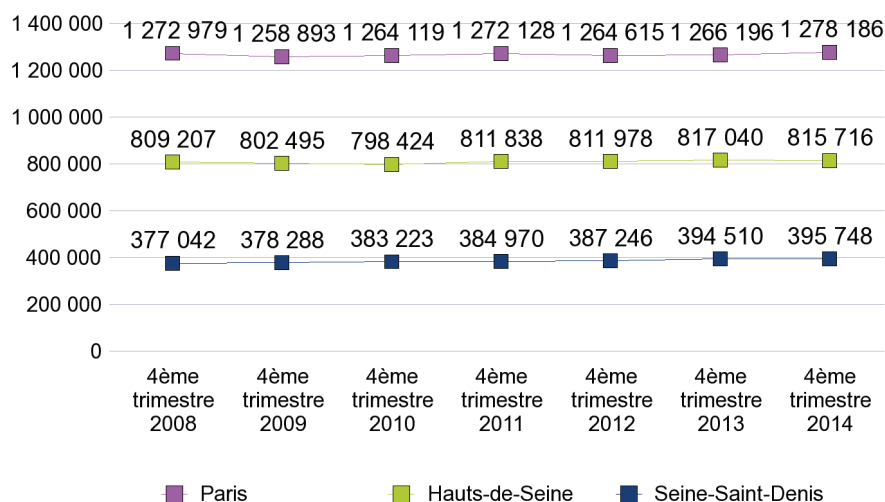
DSOE - SOD - Juin 2016



Source : INSEE - Recensement de la population Etat-Civil

Evolution dans l'emploi

Emploi salarié marchand (2008-2014)

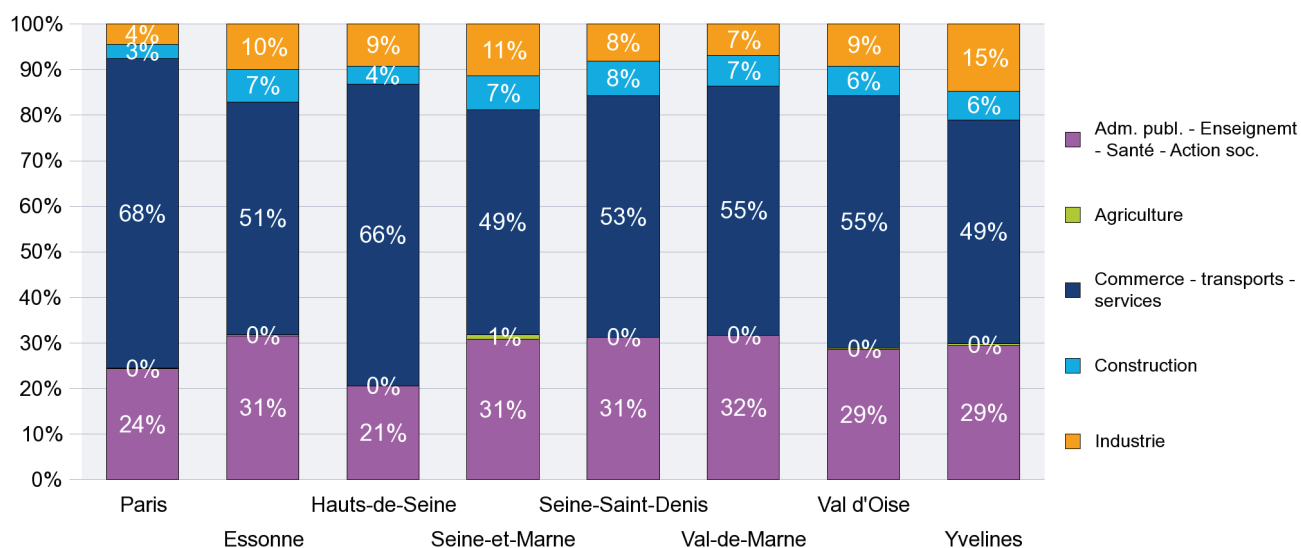


Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements qui concentrent le plus d'emplois salariés dans le secteur privé (51 % des emplois d'Ile-de-France en 2015). La Seine-Saint-Denis rassemble 9,8 % des emplois de la région (9,3 % en 2008). Toutefois, le département a connu la plus forte dynamique de création d'emploi entre 2008 et 2015. En effet, le nombre d'emplois a augmenté de 6,3 %, sur cette période, contre + 1,1 % en moyenne en Ile-de-France.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Répartition des établissements et des emplois par secteurs de production

Répartition des emplois par secteurs d'activité en 2012



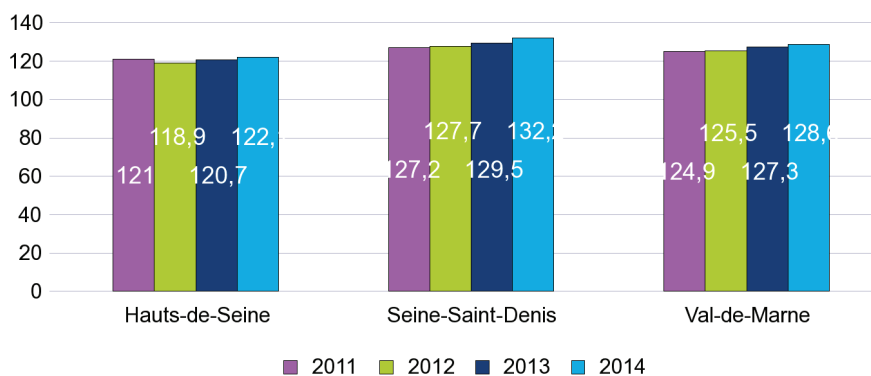
Source : Insee, Recensement de la population

En Seine-Saint-Denis, comme dans la plupart des départements d'Ile-de-France, la majorité des emplois relève du secteur du commerce, des services et des transports. Au sein de la petite couronne, la Seine-Saint-Denis compte 53 % d'emplois dans ce secteur, contre 66 % dans les Hauts-de-Seine et 68 % à Paris. On compte un peu moins d'un emploi sur trois dans le domaine de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (31 %), un taux proche de celui constaté dans le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et l'Essonne. Entre 2007 et 2012, la part de l'emploi dans le secteur de l'industrie a diminué en Seine-Saint-Denis, passant de 10 % à 8 % ; au contraire, la part des emplois dans le secteur de la construction a progressé, passant de 7 % à 8 %.

Emploi public

Au 31 décembre 2014, le territoire de la Seine-Saint-Denis comptait 132 000 fonctionnaires (toutes fonctions publiques confondues). C'est un effectif supérieur à celui des Hauts-de-Seine (122 000) ou du Val-de-Marne (128 700). Si l'on compare les taux d'administration (nombre de fonctionnaires pour 1 000 habitants), la Seine-Saint-Denis a un taux d'administration inférieur à celui du Val-de-Marne (84 agents pour 1 000 habitants contre 94) mais plus élevé que les Hauts-de-Seine (76).

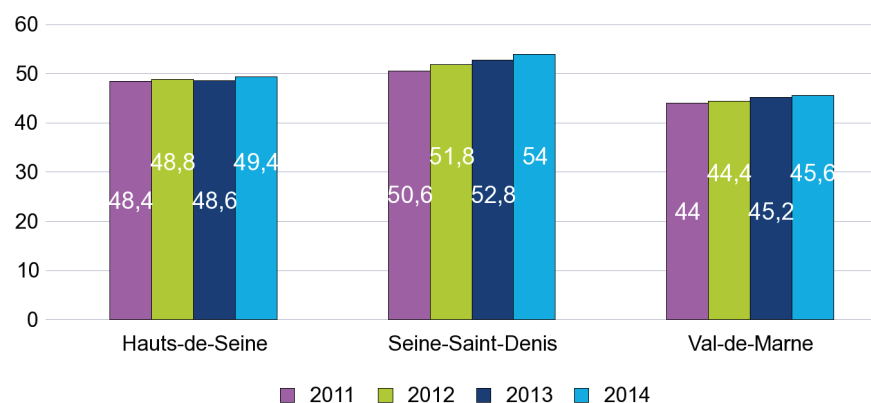
Effectifs de la fonction publique (en milliers, au 31/12)



Source : Insee, SIASP

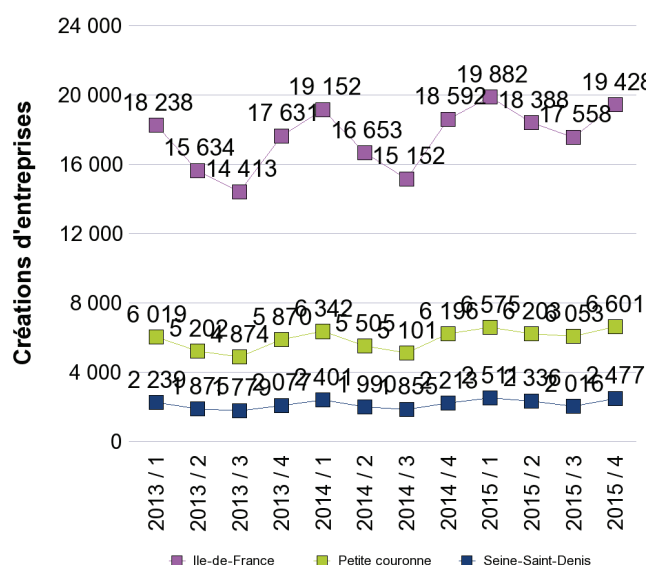
La fonction publique territoriale de Seine-Saint-Denis comptait 54 000 emplois en 2014, soit 41 % des fonctionnaires du département. C'est l'effectif le plus élevé des départements d'Ile-de-France. Cela s'explique en partie par la présence de plusieurs communautés d'agglomération importantes.

Effectifs de la fonction publique territoriale (en milliers, au 31/12)

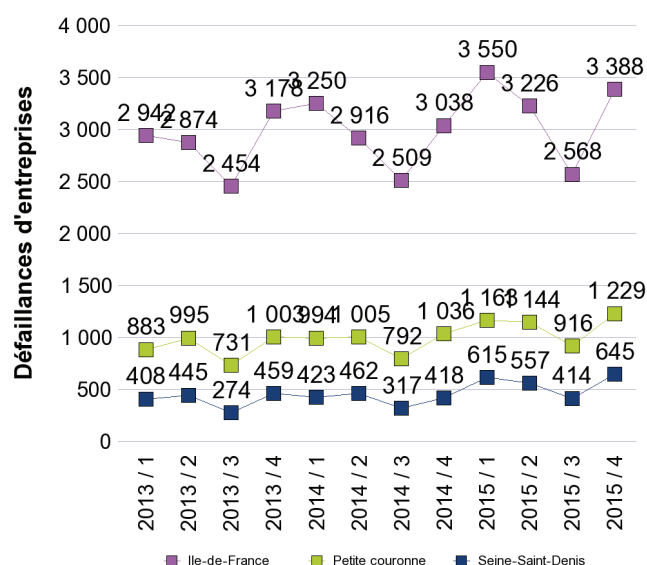


Source : Insee, SIASP

Créations et défaillances d'entreprises

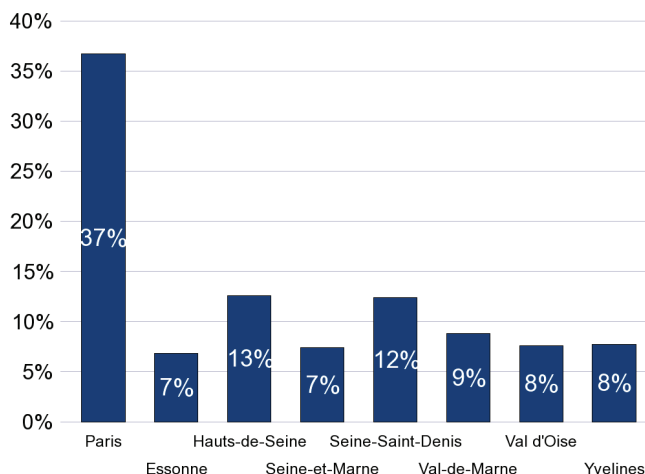


Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

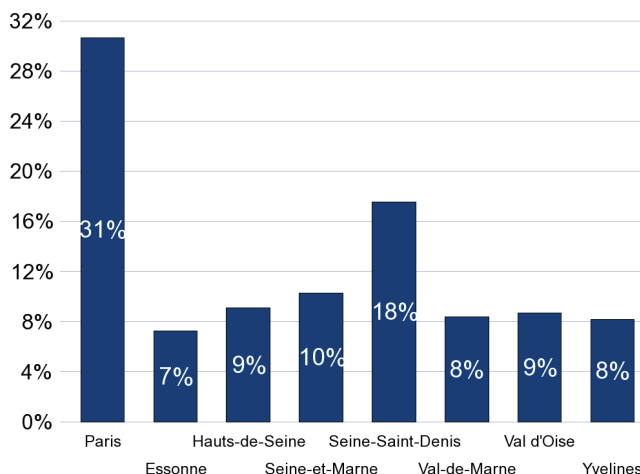


Source : Banque de France, FIBEN

Répartition des créations d'entreprises en Ile-de-France, par département (en %, en 2015)



Répartition des créations d'entreprises en Ile-de-France, par département (en %, en 2015)

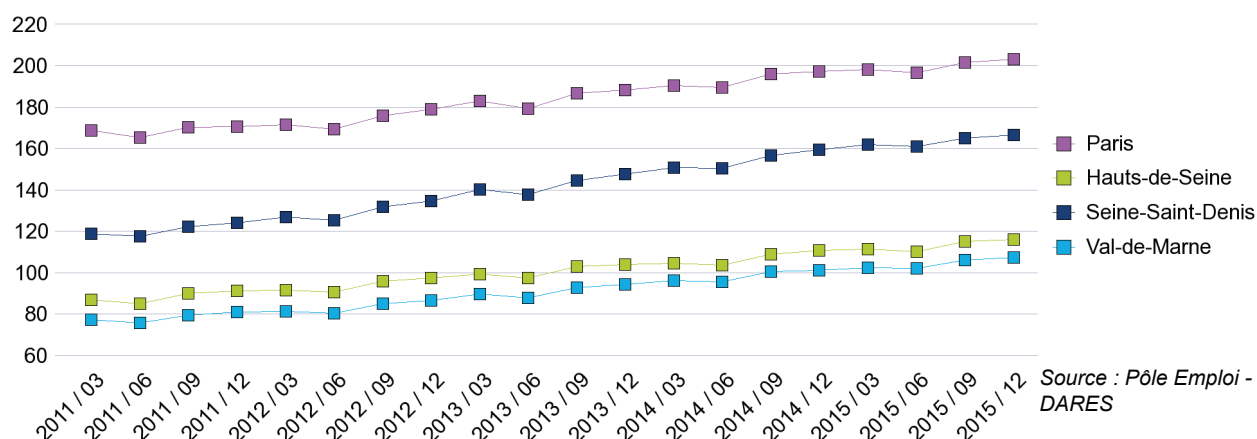


Au 4ème trimestre 2015, 19 428 créations d'entreprises ont été recensées en Ile-de-France, dont 2 477 en Seine-Saint-Denis. La hausse par rapport à l'année précédente est de 12 % en Seine-Saint-Denis (2 213 emplois) et de + 4 % en Ile-de-France (18 592 emplois). Les créations d'entreprises du 4ème trimestre 2015 en Seine-Saint-Denis représentent 13 % des créations d'entreprise de la région sur la période.

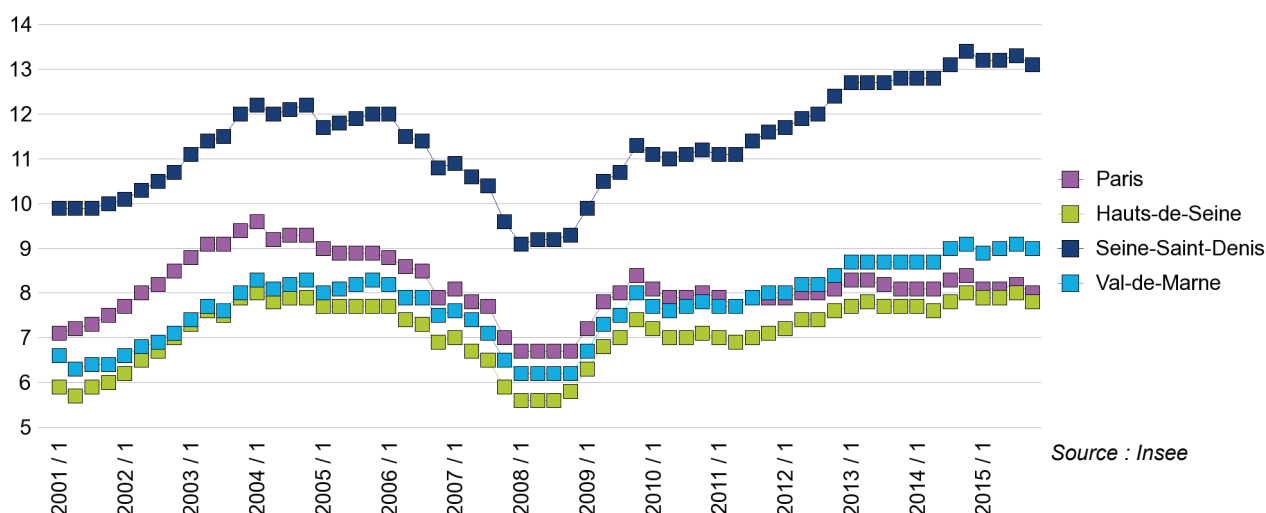
Au 4ème trimestre 2015, 645 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Seine-Saint-Denis, (soit 227 de plus qu'au 4ème trimestre 2014). Elles représentent 18 % des défaillances d'entreprises de la région sur la période.

Nombre de chômeurs et taux de chômage

Evolution du nombre de demandeurs d'emplois (en milliers) Catégories A-B-C

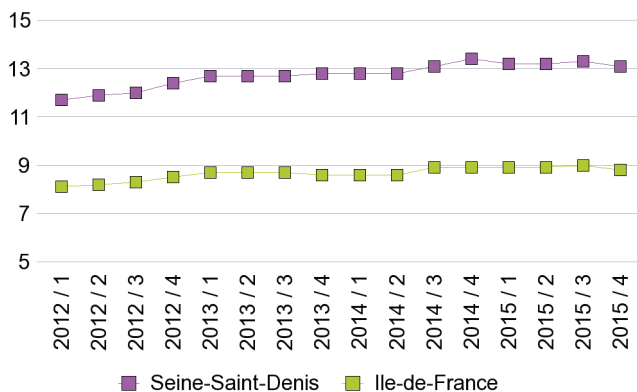


Evolution du taux de chômage (par trimestre)



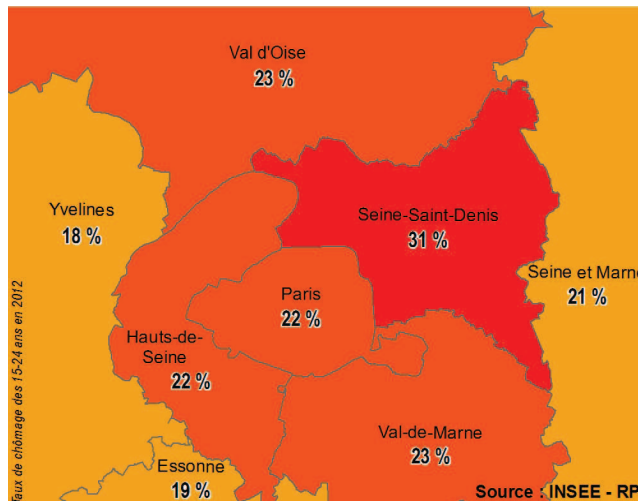
Fin 2015, 166 600 séquano-dionysiens étaient inscrits comme demandeurs d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 4,5 % en un an. C'est une augmentation proche de celle observée dans les Hauts-de-Seine (+ 4,8 %), inférieure à celle constatée dans le Val-de-Marne (+ 6 %), mais plus forte que celle observée à Paris (+ 3 %).
 Au 4ème trimestre 2015, d'après les chiffres de l'INSEE, le taux de chômage s'élève à 13,1 % en Seine-Saint-Denis (8,8 % en Ile-de-France et 10,1 % en France).

Taux de chômage



Source : Insee

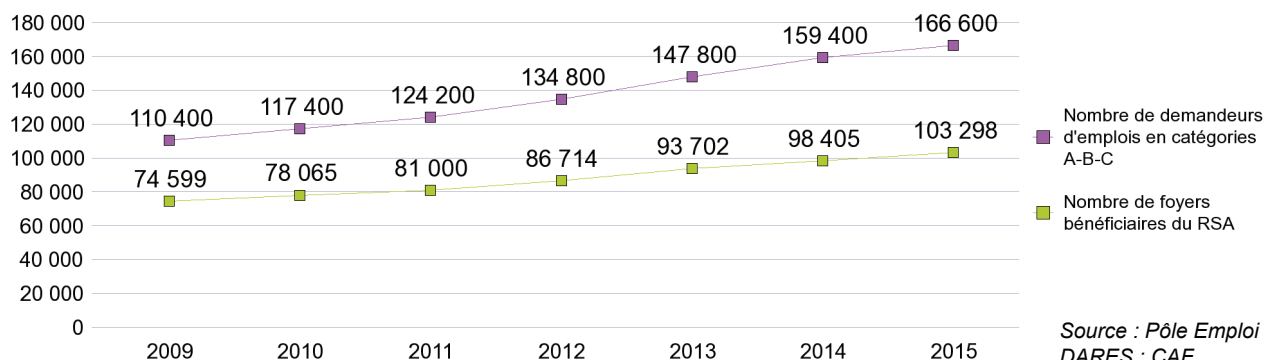
Taux de chômage des 15-24 ans en 2012



Source : INSEE - RP

Demandeurs d'emploi et allocataires du RMI/RSA socle

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et bénéficiaires du RSA en Seine-Saint-Denis



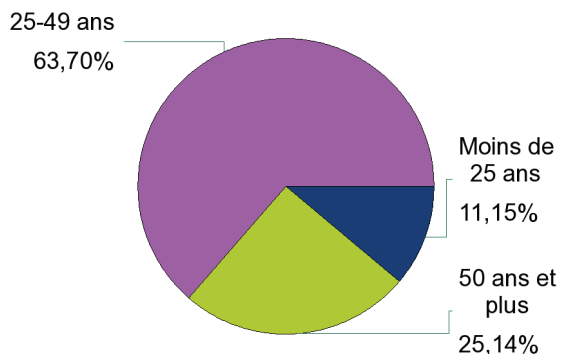
Source : Pôle Emploi - DARES ; CAF

Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et de longue durée en Seine-Saint-Denis



Source : Pôle Emploi - DARES

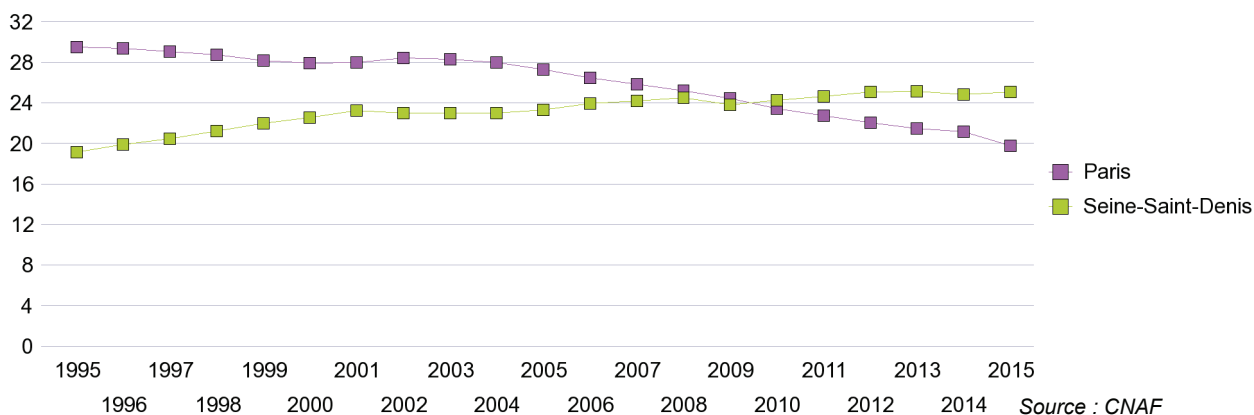
Demandeurs d'emploi (Cat A, B et C) selon la tranche d'âge en Seine-Saint-Denis en décembre 2015



Suivant généralement la hausse du chômage, le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une nette augmentation entre 2009 et 2015 (+ 39 %). Plus de 11 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans, et 25 % plus de 50 ans. Si le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est resté relativement stable au cours des dernières années, le nombre de chômeurs de longue durée a quant à lui fortement augmenté depuis début 2009. Près d'un quart des allocataires franciliens du RSA résident en Seine-Saint-Denis : ce chiffre est resté relativement stable au cours des 4 dernières années.

Source : Pôle Emploi - DARES

Part des allocataires du RMI-RSA socle de Seine-Saint-Denis et de Paris dans le total des allocataires RMI-RSA d'Ile-de-France

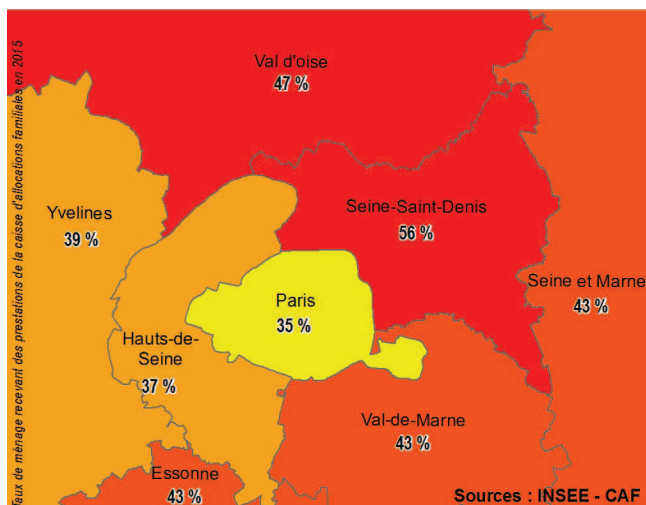


Source : CNAF

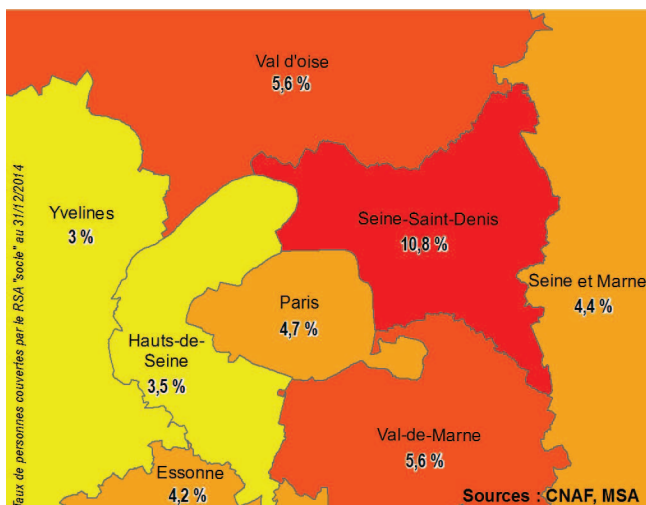
Allocations familiales

Revenu de solidarité active (RSA)

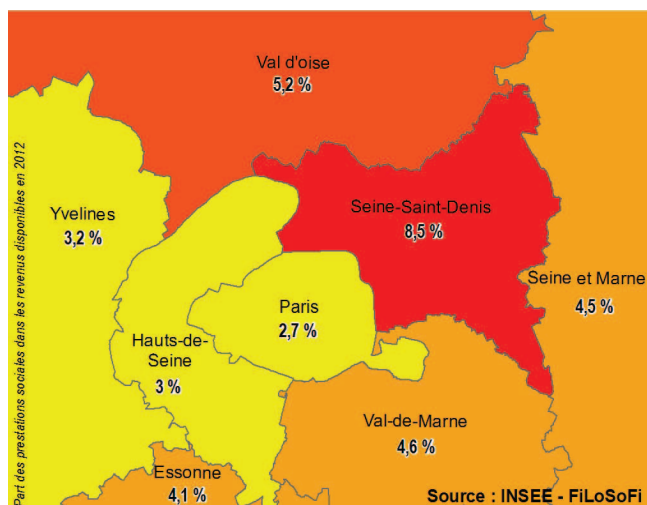
% des ménages recevant des prestations de la Caisse d'allocations familiales en 2015



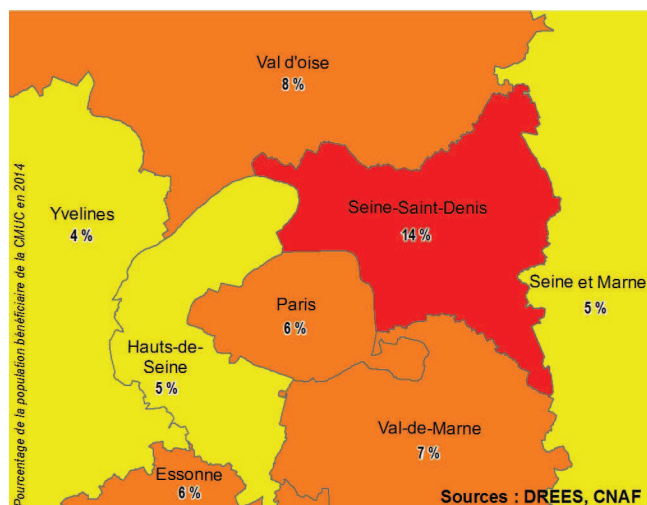
% des personnes couvertes par le RSA "socle" en 2014



% des prestations sociales dans les revenus disponibles en 2012

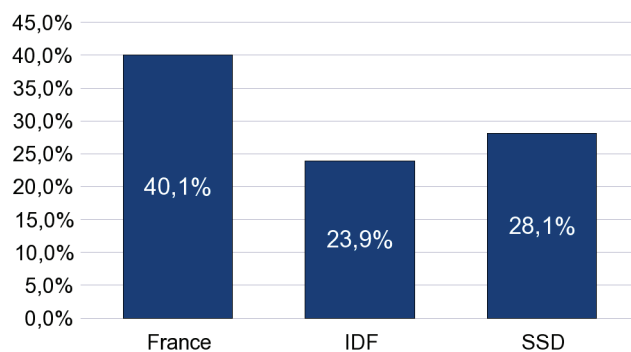


% de la population bénéficiaire de la CMUC en 2014

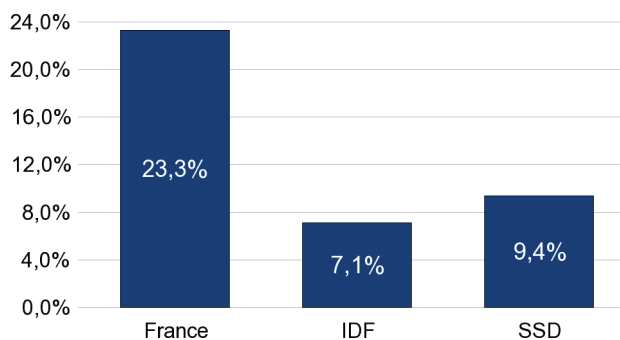


Bénéficiaires des minima sociaux

Evolution du nombre d'allocataires du RSA socle entre 2010 et 2014

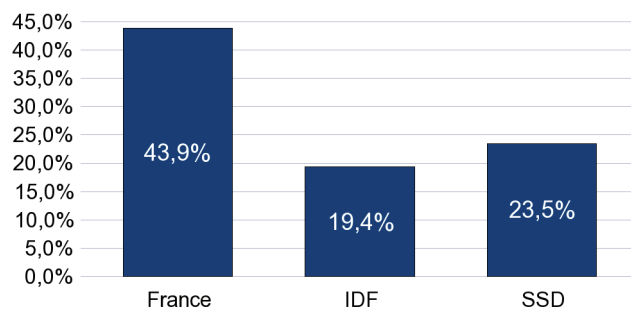


Evolution du nombre d'allocataires du RSA majoré (ex API) entre 2010 et 2014

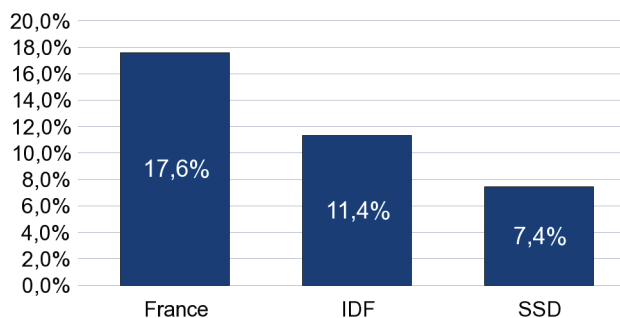


Source : CNAF

Evolution du nombre d'allocataires de l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS) entre 2010 et 2014

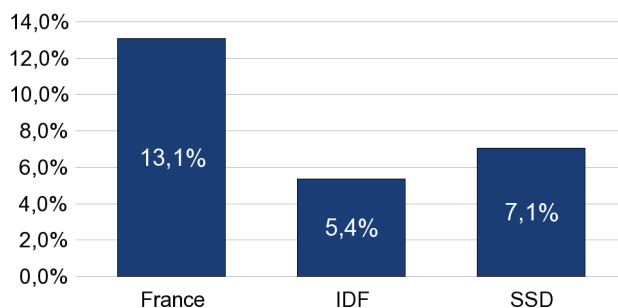


Evolution du nombre d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) entre 2010 et 2014



Source : CNAF

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) entre 2010 et 2014

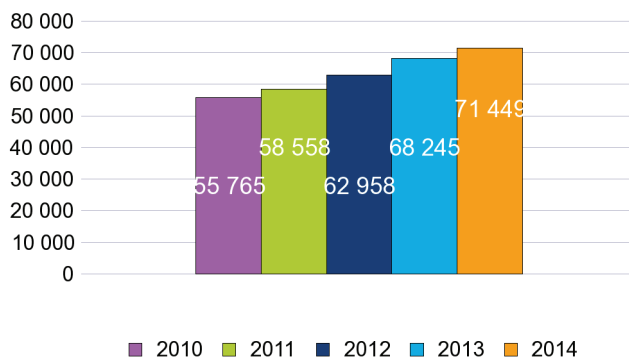


Source : estimation DREES

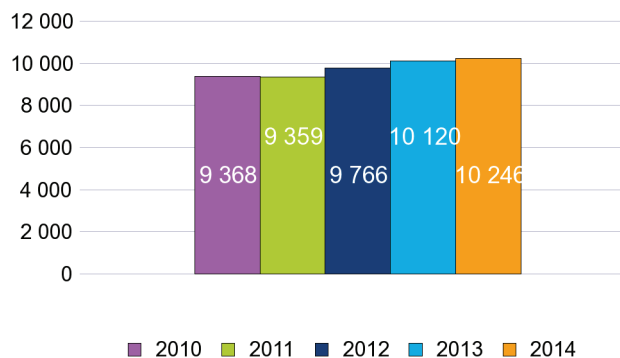
Le RSA socle constitue pour des personnes sans ressource un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Il est versé, sous certaines conditions, aux demandeurs âgés d'au moins 25 ans. Le RSA majoré est versé aux demandeurs reconnus parents isolés. L'allocation spécifique de solidarité est versée aux demandeurs d'emploi en fin de droits. L'allocation supplémentaire vieillesse est versée aux personnes âgées précaires afin que leur niveau de ressources atteigne celui du minimum vieillesse. L'allocation adulte handicapé constitue un revenu minimum pour les personnes handicapées.

Evolution du nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux en Seine-Saint-Denis

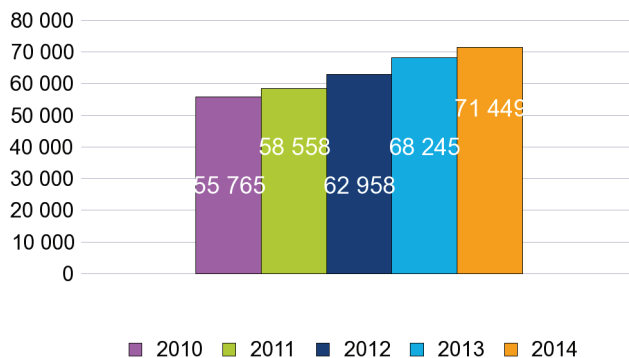
Allocation RSA socle



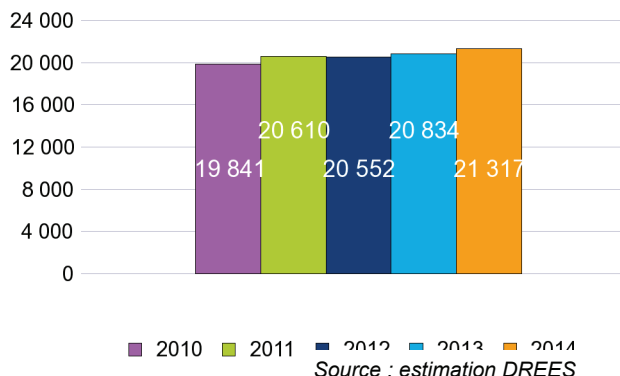
Allocation RSA majoré (ex API)



Allocation spécifique de solidarité (ASS)

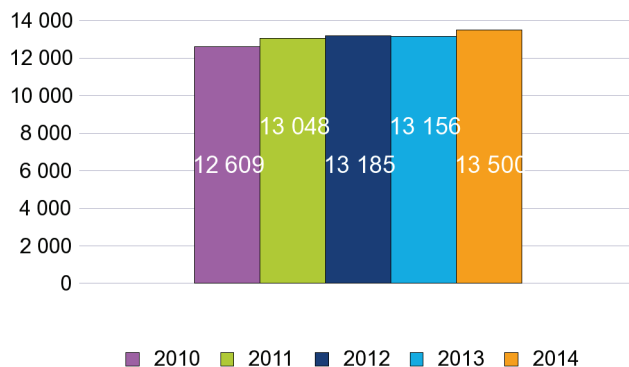


Allocation adulte handicapé (AAH)



Source : estimation DREES

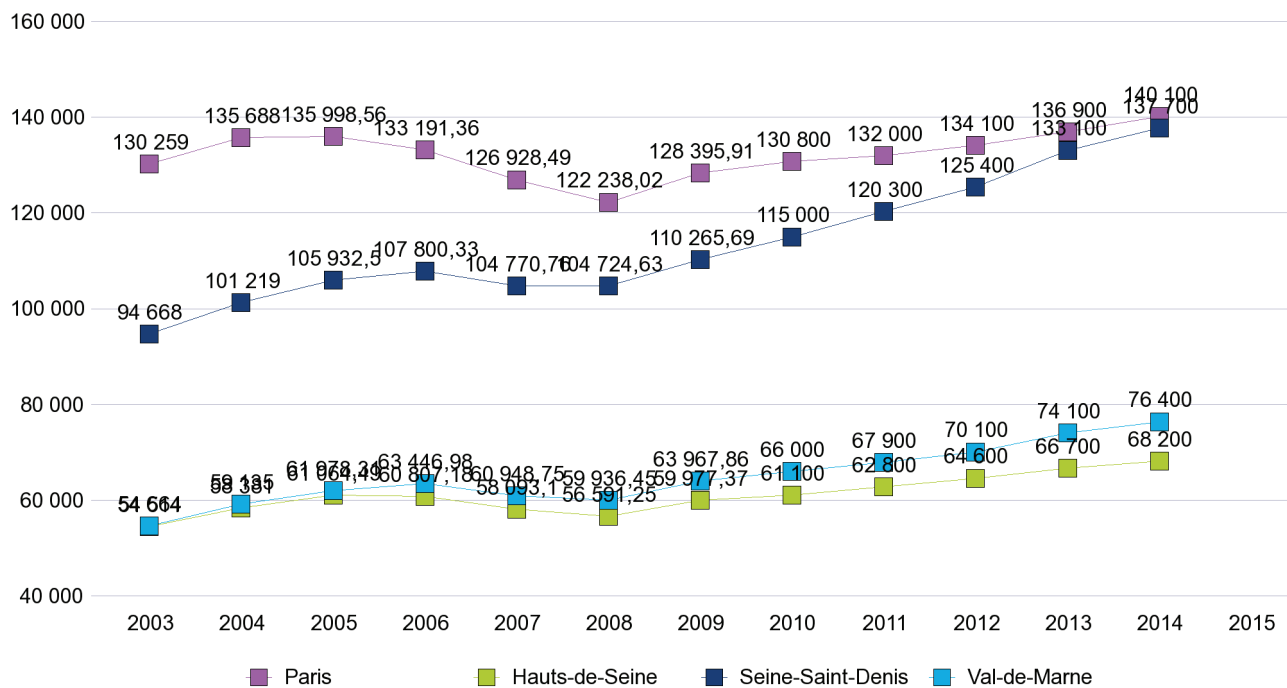
Allocation supplémentaire vieillesse (ASV)



Conséquence de la crise économique, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a fortement augmenté en Seine-Saint-Denis depuis 2009 (+ 13,7 %), tandis qu'il a augmenté de manière plus modérée dans les autres départements : + 4,4 % à Paris, + 9,6 % au Val-de-Marne et + 7,7 % dans les Hauts-de-Seine. La Seine-Saint-Denis et Paris regroupent à eux deux et à part presque égale, près des deux tiers des allocataires de minima sociaux de la région Ile-de-France.

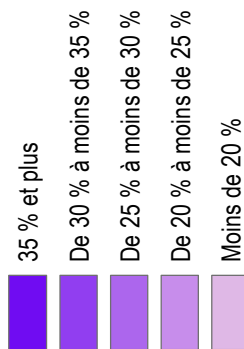
Source : estimation DREES

Nombre d'allocataires de minima sociaux



TAUX DE CHÔMAGE DES 15-24 ANS EN 2012

Pourcentage de chômeurs de
15-24 ans dans la population
active du même âge



En Seine-Saint-Denis : 34 %
En Île-de-France : 25 %

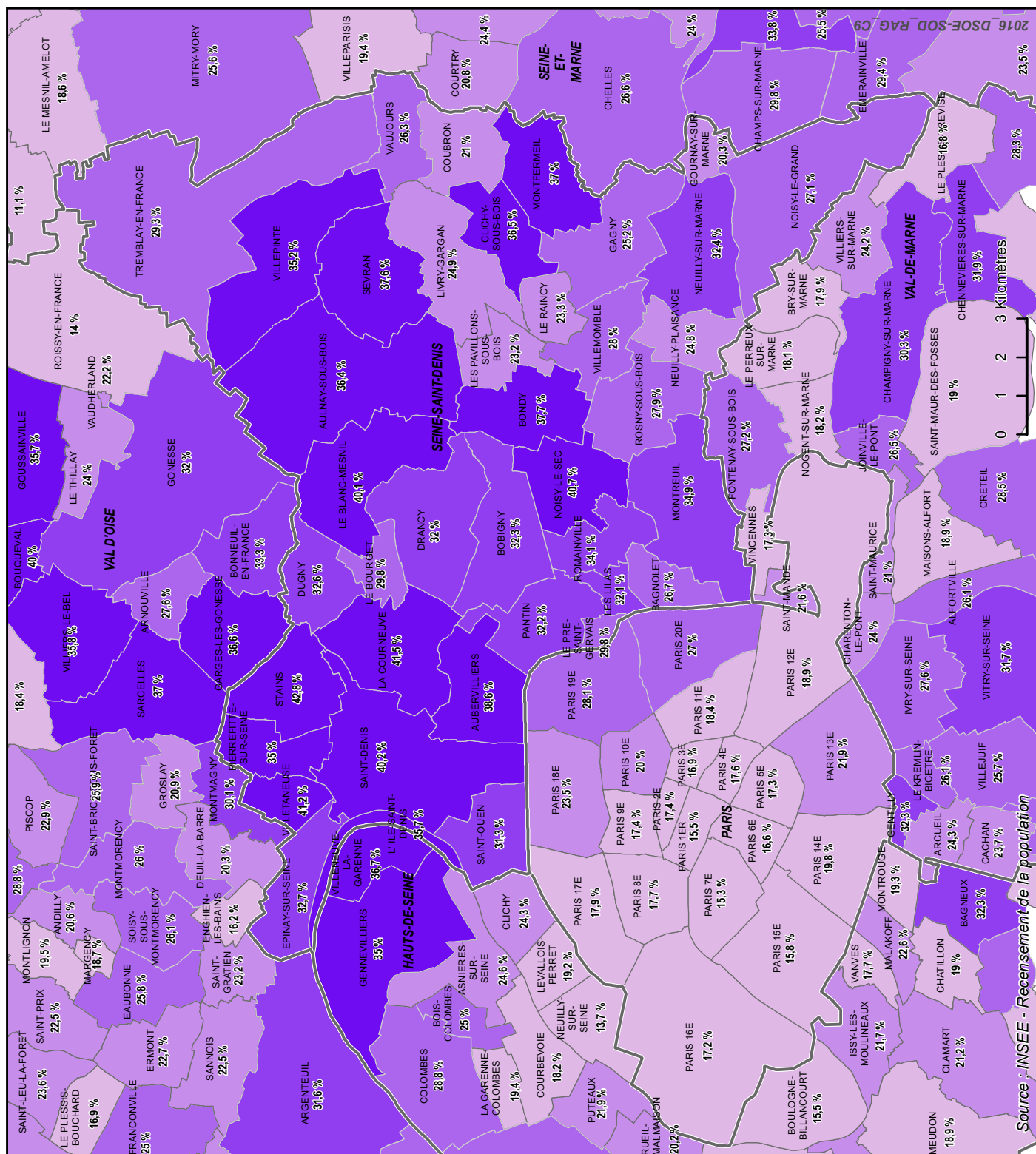
Le chômage touche plus fortement les jeunes. Ce constat est particulièrement vrai en Seine-Saint-Denis, avec 34 % des jeunes de 15-24 ans au chômage en 2012 (25 % en moyenne en Ile-de-France).

15 villes du département sont au-dessus de 35 % (dont 7 se situent à Plaine Commune) : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Montfermeil, Noisy-le-sec, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Sevran, Stains, Villepinte et Villetaneuse.

Seules 6 communes, toutes à l'est du département, ont un taux de chômage des jeunes inférieur à 25 %.

DSOE - SOD - Juin 2016

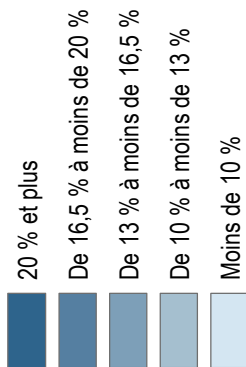
seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Source : INSEE - Recensement de la population

TAUX DE CHÔMAGE DES 15-64 ANS EN 2012

Pourcentage de chômeurs de 15-64 ans
dans la population active du même âge



En Seine-Saint-Denis : 18 %
En Île-de-France : 12 %

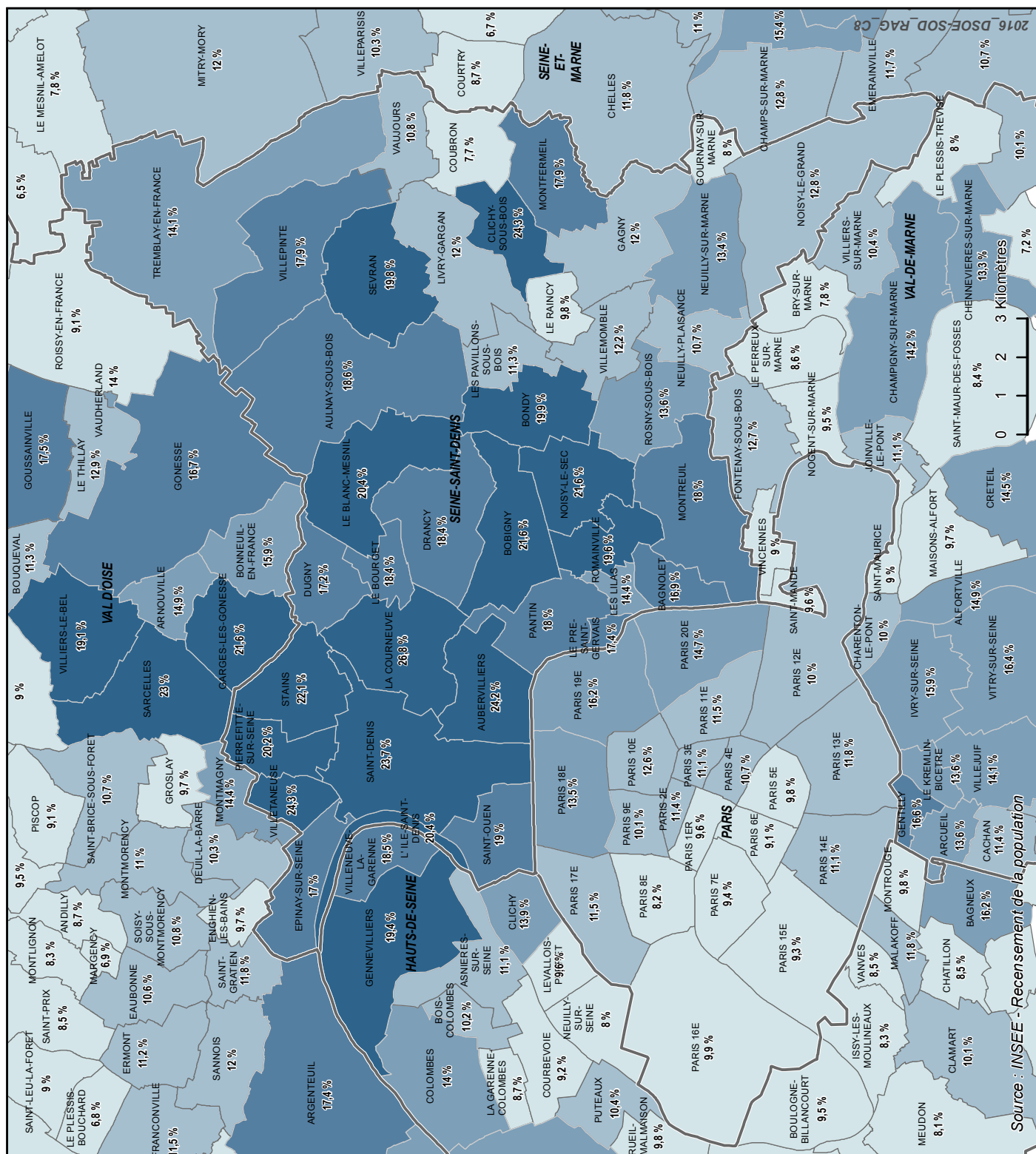
Avec un taux de chômage des 15-64 ans de 18 % en 2012, soit 6 points de plus que la moyenne francilienne, la Seine-Saint-Denis a le plus fort taux de la région.

Le taux de chômage dépasse 20 % dans 11 des 40 villes du département, dont 7 sont situées à Plaine Commune. Il atteint même 27 % à La Courneuve.

Seules 8 communes, toutes situées à l'est du département, ont un taux de chômage des 15-64 ans inférieur à la moyenne régionale. Le taux descend à 8 % à Coubron et Gournay-sur-marne.

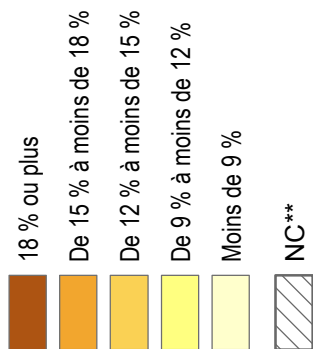
DSOE - SOD - Juin 2016

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT



TAUX DE POPULATION COUVERTE* PAR LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE EN 2014

Population couverte en pourcentage



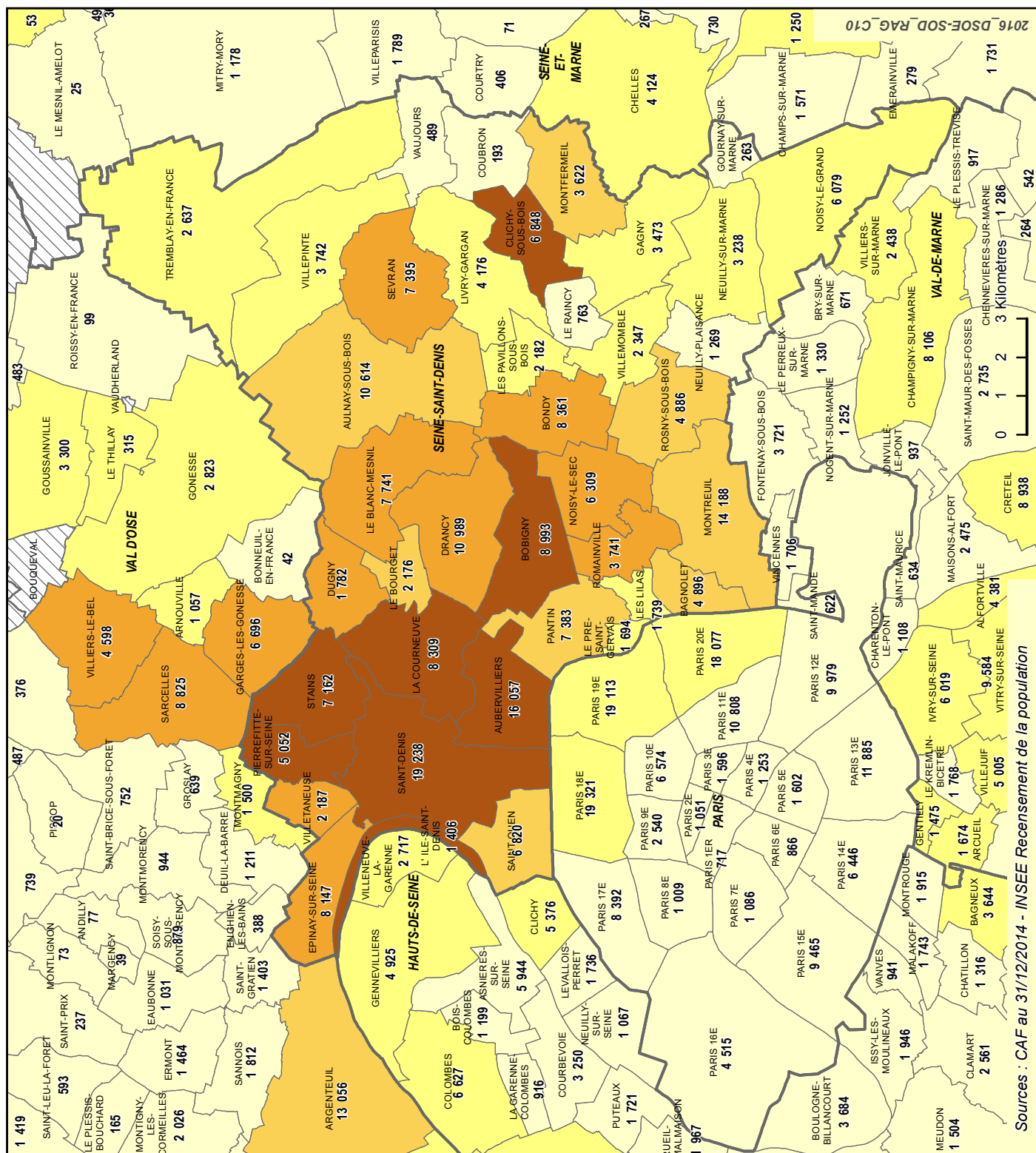
Nombre de personnes couvertes
par le RSA au 31/12/2014

* : Population couverte au 31/12/2014 (allocataires,
conjoints + enfants à charge) rapportée à la
population totale en 2012

** : Données non communiquées pour les
communes ayant moins de 100 allocataires.

En 2014, le revenu de solidarité active (RSA)
couvrait 11 % de la population séquo-
dionysienne (contre 5 % en France
métropolitaine), soit 167 727 personnes.
Le taux de population couverte par le RSA
dépasse 18 % dans 7 villes du département
(dont 5 à Plaine Commune). Il atteint 22 % à
Clichy-sous-Bois. Seul Courbron et Gournay-
sur-marne (4 %) ont un taux inférieur à la
moyenne francilienne.

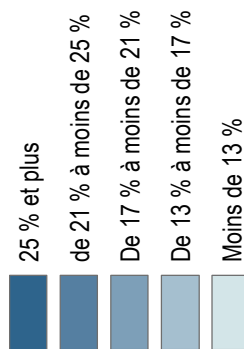
DSOE - SOD - Juin 2016



Sources : CAF au 31/12/2014 - INSEE Recensement de la population

ALLOCATAIRES DONT LES REVENUS SONT CONSTITUÉS À 100 % DE PRESTATIONS SOCIALES EN 2014

Part d'allocataires



NC* : Données non communiquées pour les communes ayant moins de 100 allocataires

7231 Allocataires dont les revenus sont constitués à 100 % de prestations sociales

La population séquanodionysienne est fortement dépendante des prestations sociales.

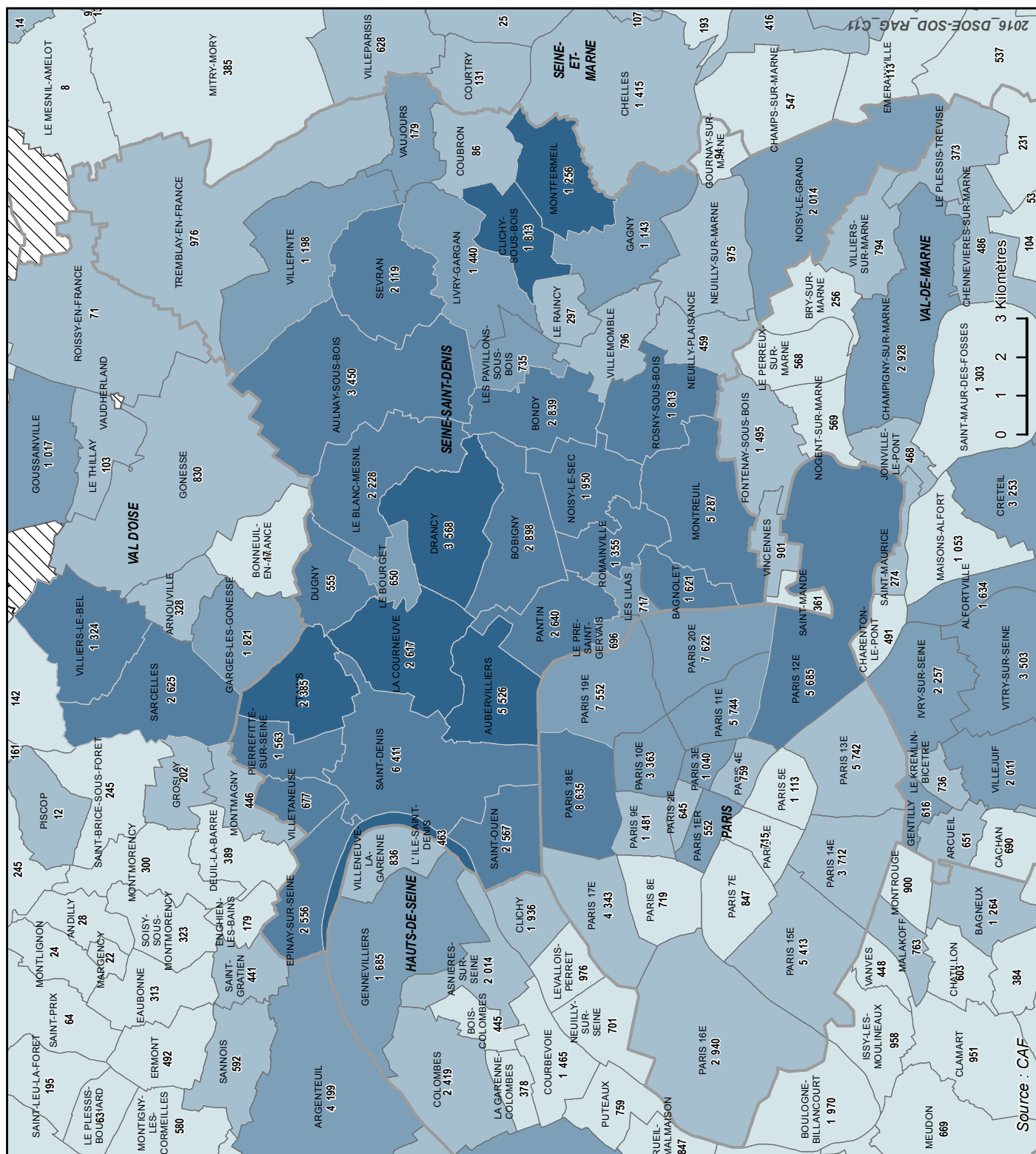
En effet, en 2014, 22 % des allocataires de Seine-Saint-Denis ont des revenus uniquement constitués de prestations sociales (soit 72 612 personnes).

Ce taux est bien supérieur à la moyenne régionale (15 %).

Le taux dépasse le quart des allocataires dans 6 communes (4 villes de Plaine Commune, Clichy-sous-Bois et Montfermeil).

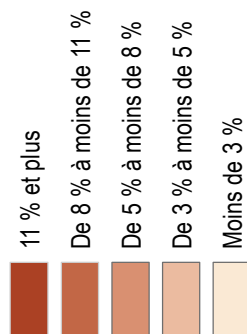
Il atteint même 28 % à Aubervilliers,

DSOE - SOD - Juin 2016



Source : CAF

PART DES PRESTATIONS SOCIALES* DANS LES REVENUS DISPONIBLES EN 2012

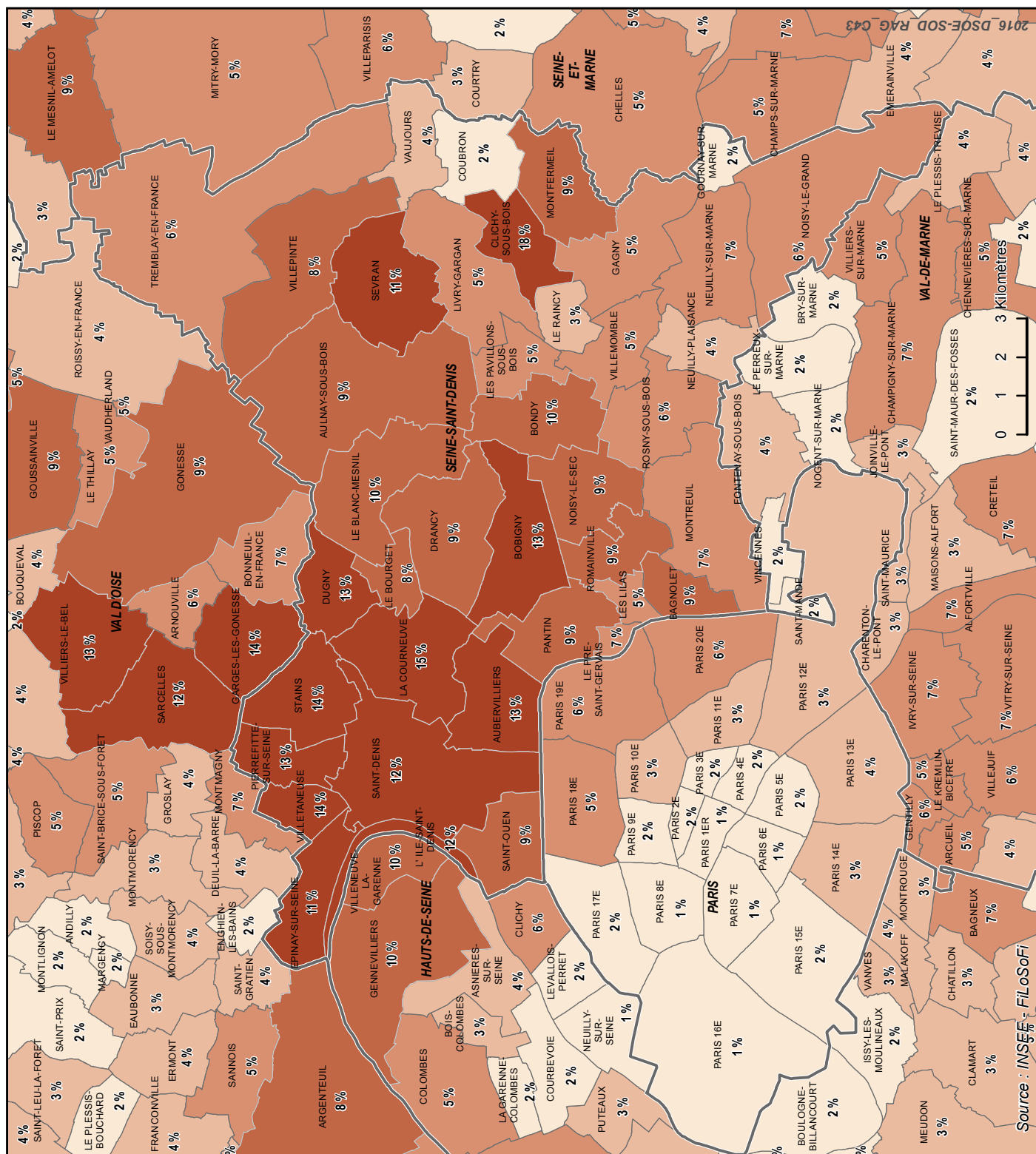


* Part des revenus issus des prestations familiales, des minimas sociaux, des prestations logement

En Seine-Saint-Denis : 8 %
En Île-de-France : 4 %
En France Métropolitaine : 5 %

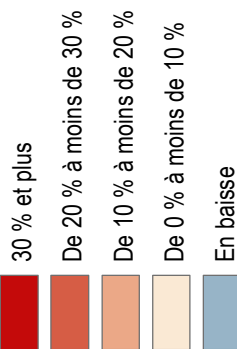
8,5 % de revenus des séquano-dionysiens sont constitués de prestations sociales, soit deux fois plus que la moyenne régionale. Un niveau élevé qui est dû à un chômage important des habitants du département, à de faibles revenus et à un poids important des familles avec enfants. Les situations sont très différentes selon les communes avec une part qui varie de 2 % à Coubron à 18 % à Clichy-sous-Bois.

DSOE - SOD - Juin 2016



Source : INSEE - FiLoSoFi

TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL ENTRE 2007 ET 2012



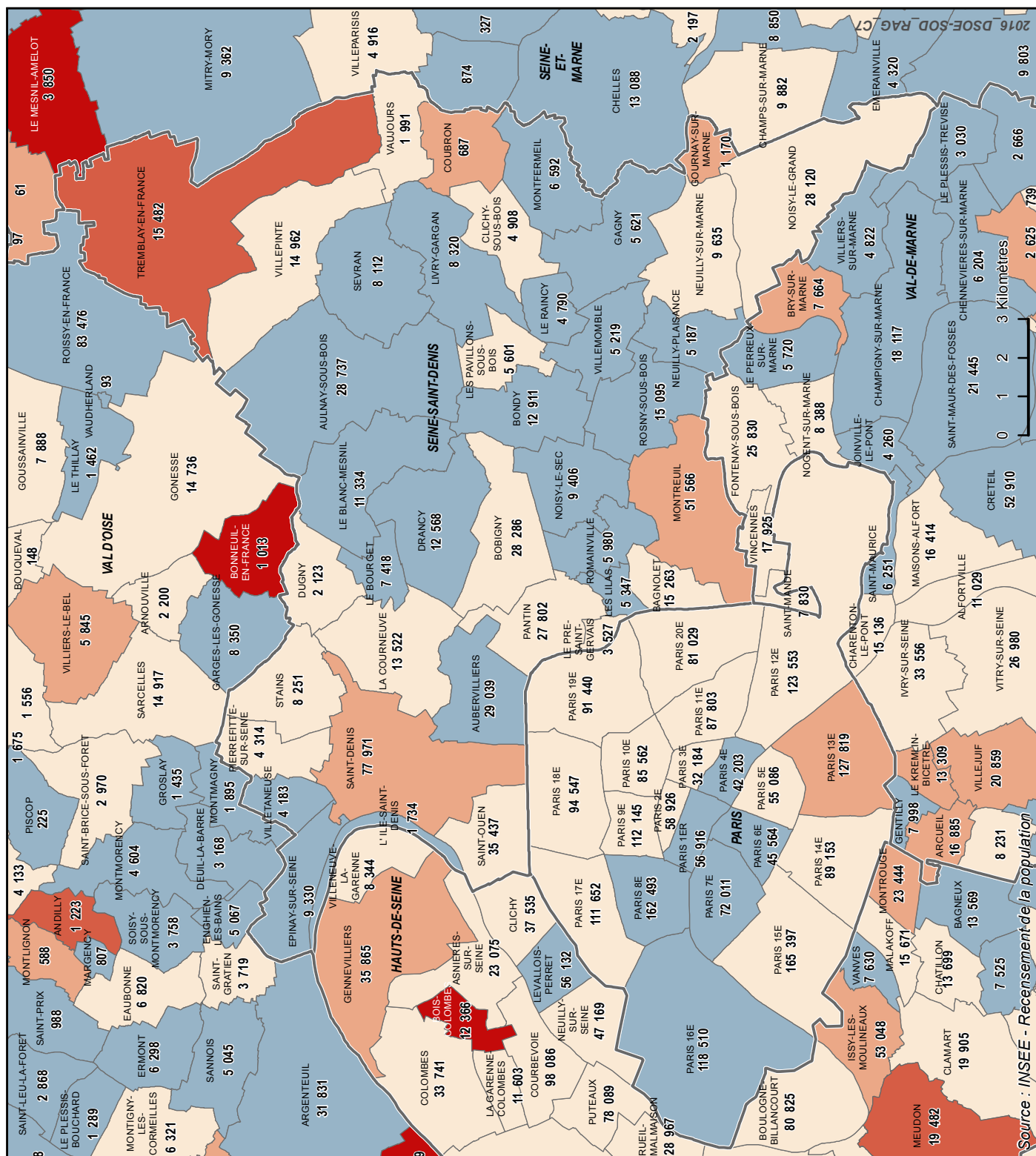
6 420 Nombre d'emplois en 2012

En 2012, la Seine-Saint-Denis compte 547 541 emplois, soit 10 % des emplois franciliens. Paris (32 %) et les Hauts-de-Seine (17 %) concentrent près de la moitié des emplois de la région.

Entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois a augmenté plus vite en Seine-Saint-Denis (+ 2,8 %) qu'en Ile-de-France (+ 1,9 %). Seul les Hauts-de-Seine ont une croissance des emplois plus rapide (+ 3,8 %). À l'inverse, les Yvelines et le Val-d'Oise ont perdu plus d'1 % d'emplois en 5 ans.

Le nombre d'emplois a diminué dans 21 des 40 villes de Seine-Saint-Denis depuis 2007. La baisse est supérieure à - 5 % pour 7 communes et atteint même - 10 % à Aulnay-sous-Bois (- 3 226 emplois) et - 21 % à l'Île-Saint-Denis (- 448 emplois). En revanche, 5 villes ont vu la hausse du nombre d'emplois dépasser 10 %. Elle atteint + 27 % à Tremblay-en-France et près de 10 000 emplois ont été créés en 5 ans à Saint-Denis.

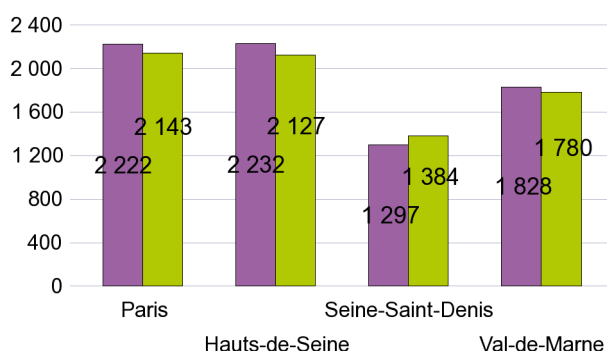
DSOE - SOD - Juin 2016



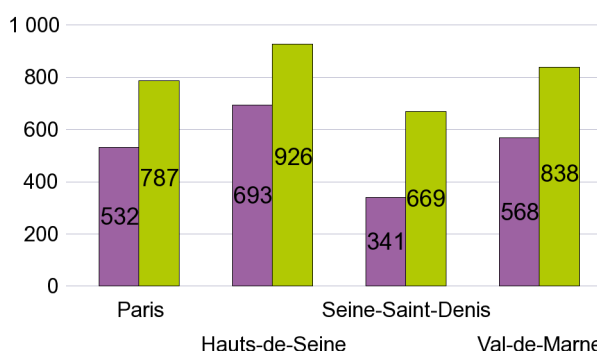
Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées avant tout abattement. Le revenu disponible correspond aux revenus après impôts, auxquels sont ajoutés les revenus du patrimoine et les prestations sociales. Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population. Le premier décile est le revenu en-dessous duquel se situent 10 % des revenus les plus bas. Les valeurs sont données en euros, par mois et par unité de consommation (UC).

Revenus disponibles

Revenu mensuel médian déclaré et revenu mensuel médian disponible en 2012 (en € et par mois)



Revenu mensuel déclaré et revenu mensuel disponible du 1er décile en 2012 (en € et par mois)



Sources : Insee-Filosofi

En 2012, le niveau de vie en Seine-Saint-Denis est le plus faible de France métropolitaine, la moitié des habitants vit avec moins de 1 384 euros par mois. 27 % des individus se situent sous le seuil de pauvreté.

Dans le cœur de l'agglomération parisienne, la Seine-Saint-Denis est le seul département pour qui le revenu disponible est supérieur au revenu déclaré, une différence liée à l'effet redistributif des prestations sociales et des impôts.

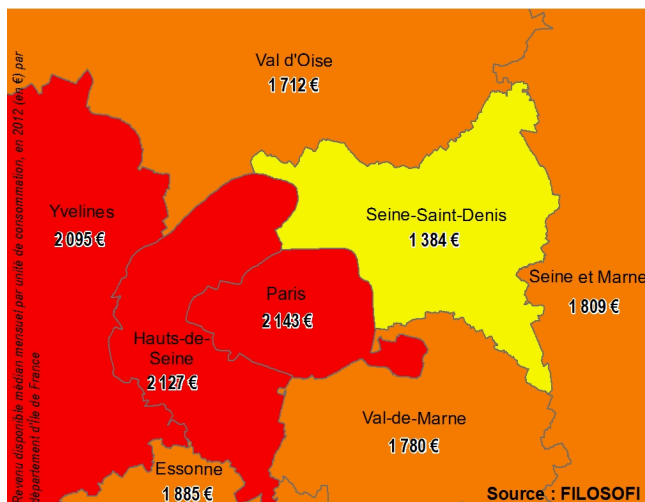
La région Ile-de-France reste la plus inégalitaire du pays : à Paris et dans les Hauts-de-Seine, les revenus médians sont 50 % plus élevés qu'en Seine-Saint-Denis et les plus élevés de France métropolitaine.

De la même manière, le niveau de vie des moins aisés (premier décile) est inférieur en Seine-Saint-Denis par rapport aux deux autres départements de Petit-Couronne et à Paris. L'effet de la redistribution est également plus important en Seine-Saint-Denis, comme le révèle l'écart entre le montant du premier décile déclaré et celui du 1er décile disponible.

Niveau de vie médian et du 1er décile par département d'Ile-de-France

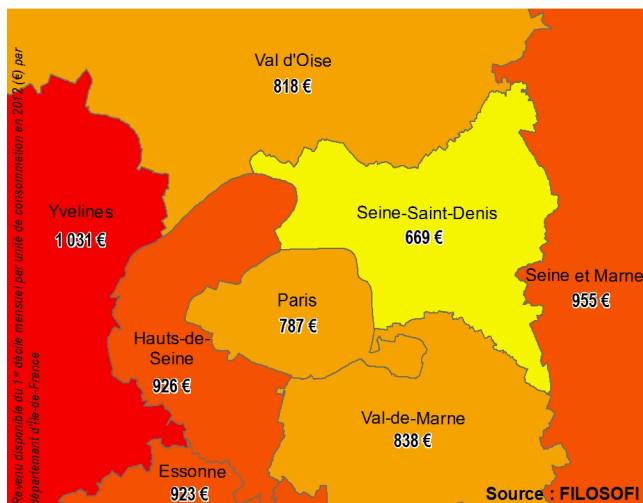
Niveau de vie médian en 2012 des départements d'Ile-de-France (en €, par UC et par mois)

Le niveau de vie (ou revenu médian disponible) par unité de consommation de la Seine-Saint-Denis est le plus faible de la région Ile-de-France. Le niveau de vie observé dans les Hauts-de-Seine et à Paris est une fois et demi supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis (+ 740 € par mois). Le Val d'Oise est le deuxième département au niveau de vie le plus faible et dépasse pourtant celui de la Seine-Saint-Denis de près de 330 € par mois.



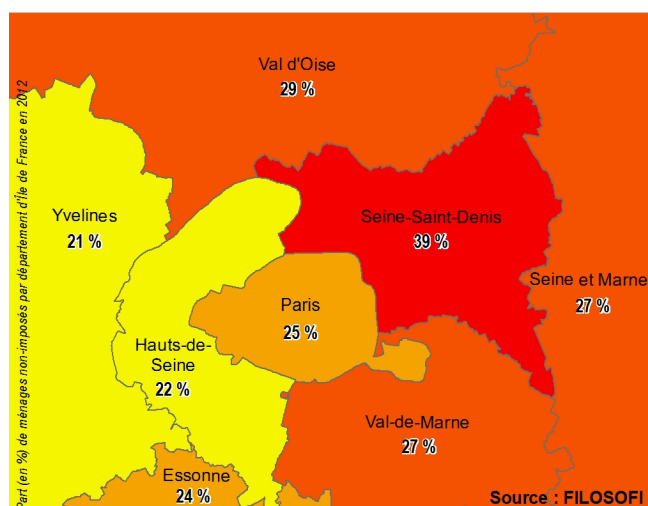
Niveau de vie du 1er décile en 2012 des département d'Ile-de-France (en €, par UC et par mois)

Le niveau de vie des plus modestes est de 669 € en Seine-Saint-Denis. Il est inférieur de 15 % à celui de Paris (le deuxième montant le plus faible de la région) et de 28 % à celui des Hauts-de-Seine (le plus élevé).



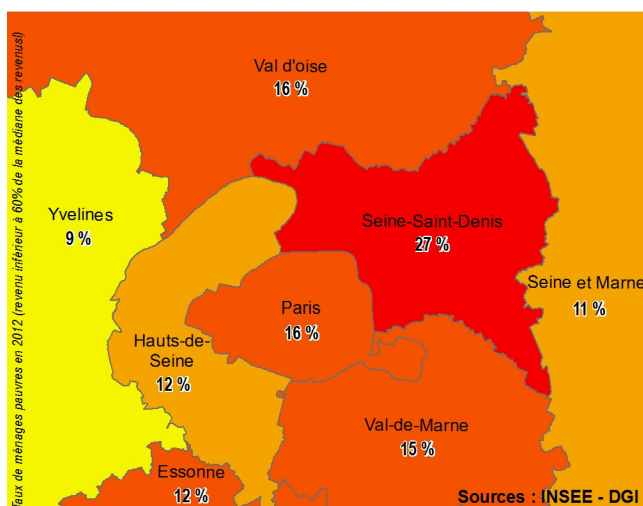
Part des ménages non-imposés en 2012

La Seine-Saint-Denis est le département francilien avec la part la plus importante de ménages non-imposés (39 %). Elle est supérieure de 10 points à celle du Val d'Oise, le deuxième département où la part est la plus importante. Néanmoins, et comme dans tous les départements, cette part est en baisse en Seine-Saint-Denis (-1 point par rapport à 2011).



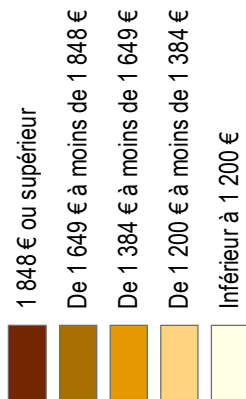
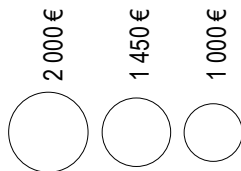
Taux de pauvreté en 2012

27 % de la population de Seine-Saint-Denis vit en dessous du seuil de pauvreté, qui était de 989 € par mois en 2012. C'est la part la plus importante de France métropolitaine. En Ile-de-France, Paris et le Val d'Oise affichent des taux de niveaux similaires et les deuxièmes plus importants (16%). C'est dans les Yvelines que le taux de pauvreté est le plus faible avec 9 %.



NIVEAU DE VIE MÉDIAN* EN 2012

Revenu disponible médian mensuel
par unité de consommation

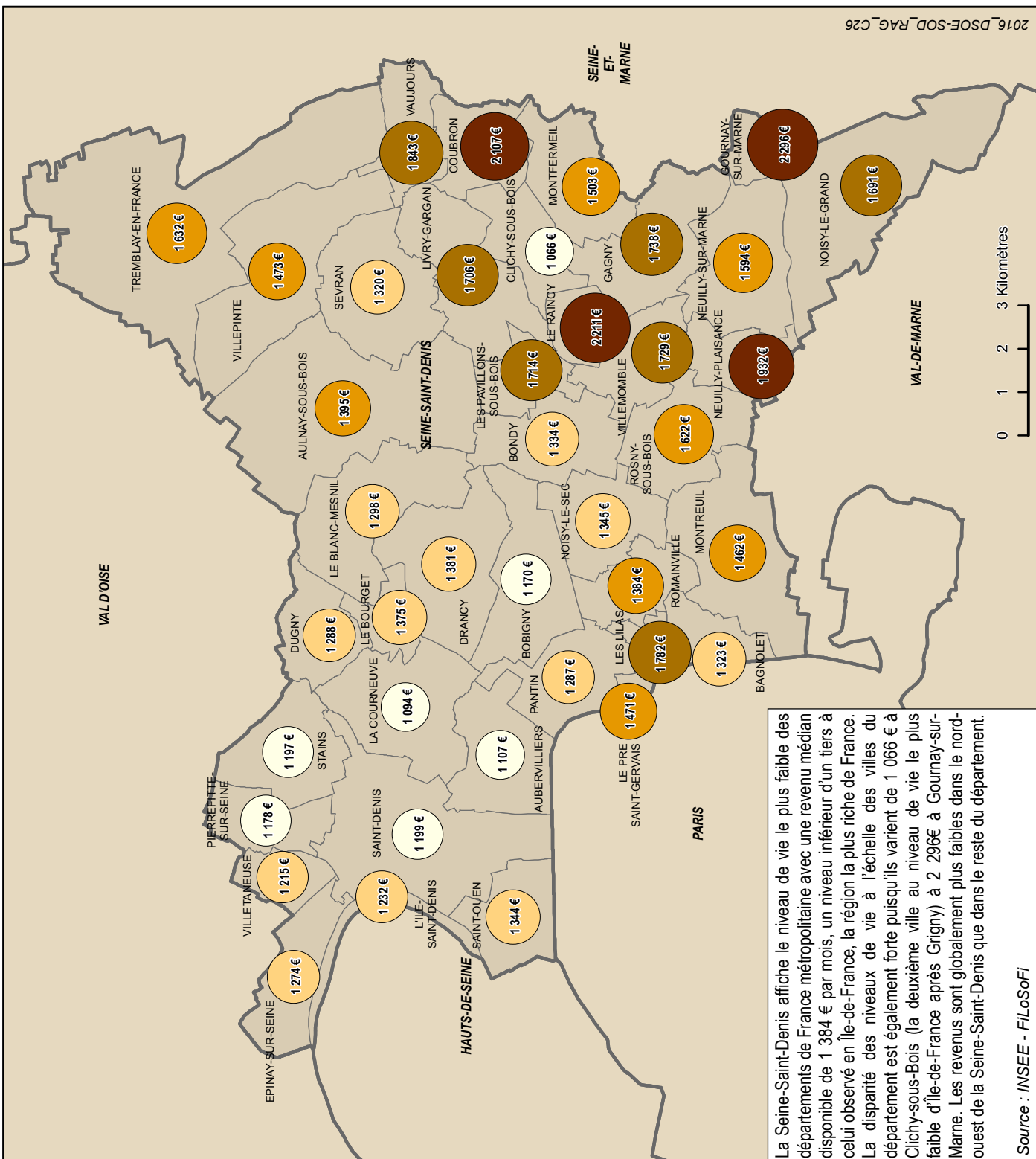


En Seine-Saint-Denis : 1 384 €
En Île-de-France : 1 848 €
En France Métropolitaine : 1 649 €

Le revenu disponible correspond aux revenus après impôts, auxquels sont ajoutés les revenus du patrimoine et les prestations sociales.

* Le revenu médian est le montant qui partage la distribution en deux parties égales

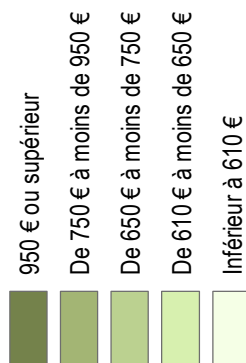
DSOE - SOD - Juin 2016



La Seine-Saint-Denis affiche le niveau de vie le plus faible des départements de France métropolitaine avec un revenu médian disponible de 1 384 € par mois, un niveau inférieur d'un tiers à celui observé en Île-de-France, la région la plus riche de France. La disparité des niveaux de vie à l'échelle des villes du département est également forte puisqu'ils varient de 1 066 € à Clichy-sous-Bois (la deuxième ville au niveau de vie le plus faible d'Île-de-France après Grigny) à 2 296 € à Gournay-sur-Marne. Les revenus sont globalement plus faibles dans le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis que dans le reste du département.

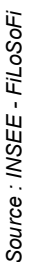
Source : INSEE - FiLoSoFi

**Revenu disponible du 1er décile mensuel
par unité de consommation**



Le revenu disponible correspond aux revenus après impôts, auxquels sont ajoutés les revenus du patrimoine et les prestations sociales.

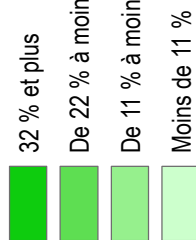
DSOE - SOD - Juin 2016



Le niveau de vie plafond des 10 % de ménages les plus modestes est de 669 € par mois en Seine-Saint-Denis. Il s'agit du niveau le plus faible de France métropolitaine, inférieur de 25 % au niveau observé parmi les plus pauvres d'Île-de-France (839 € par mois). C'est à Aubervilliers que l'on trouve le niveau de vie le plus faible des 10 % les plus modestes, plus de deux fois moins qu'à Courbon où les plus modestes affichent un niveau de vie plafond de 1 260 € par mois

TAUX DE PAUVRETÉ PAR COMMUNE EN 2012 EN SEINE-SAINT-DENIS (EN %)

Taux de pauvreté

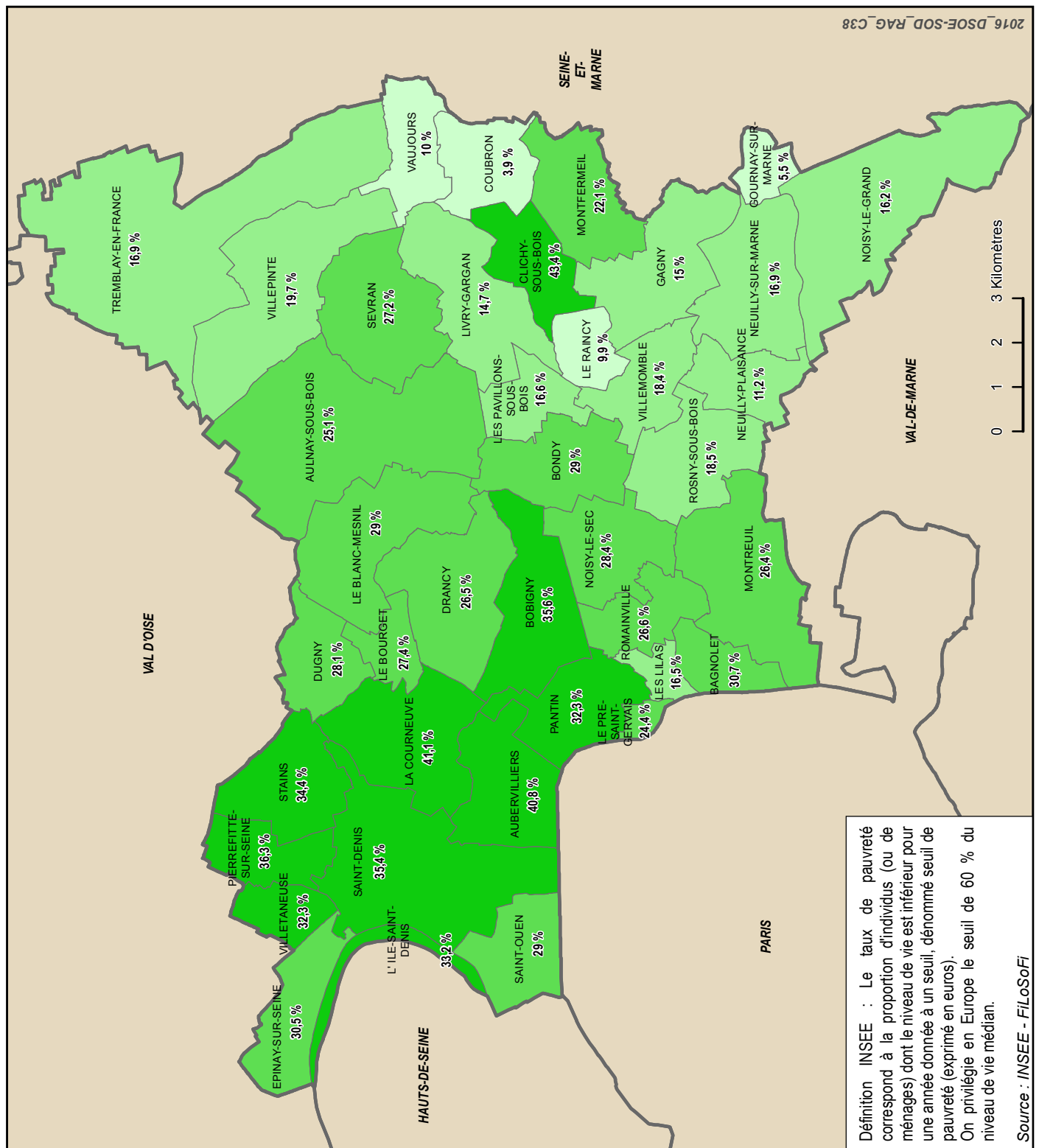


Taux moyen en Seine-Saint-Denis : 26,9 %
Taux moyen en Ile-de-France : 15 %
Taux moyen en France métropolitaine : 14,3 %

Seuil de pauvreté : 989 € par mois

27 % de la population de Seine-Saint-Denis disposent de moins de 989 € par mois en 2012. Il s'agit du taux de pauvreté le plus important de France et près de deux fois supérieur à la moyenne régionale. Il varie de 4 % à Coubron à 43 % à Clichy-sous-Bois. Cette pauvreté est plus importante dans le nord-ouest mais concerne tout le département. Seules cinq communes, dans l'est du département pour la plupart, affichent des taux inférieurs à la moyenne francilienne.

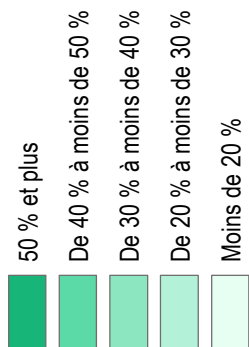
DSOE - SOD - Juin 2016



Définition INSEE : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).
On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Source : INSEE - FiLoSoFi

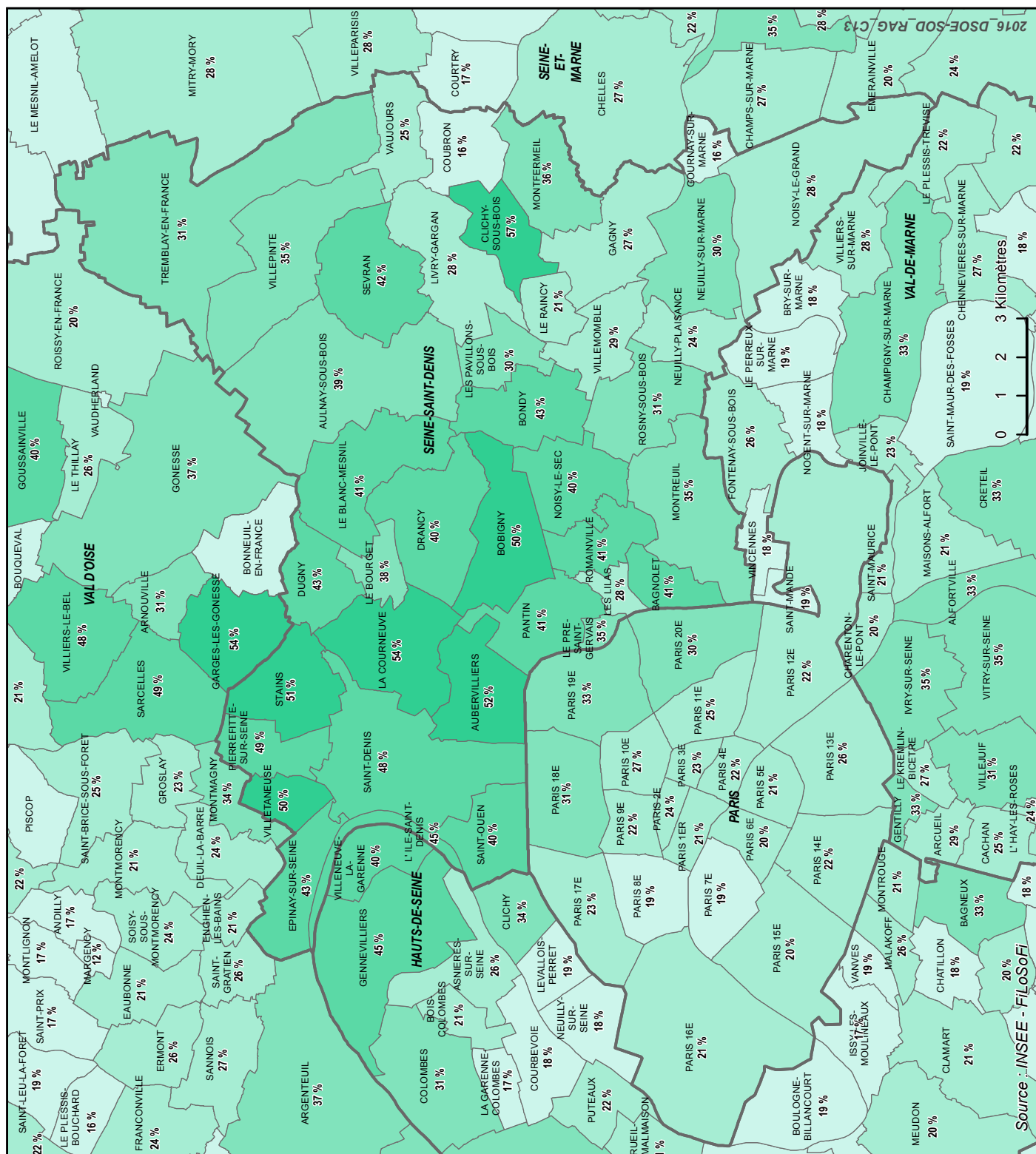
PART DES MÉNAGES NON IMPOSÉS EN 2012



En Seine-Saint-Denis : 39 %
En Île-de-France : 26 %

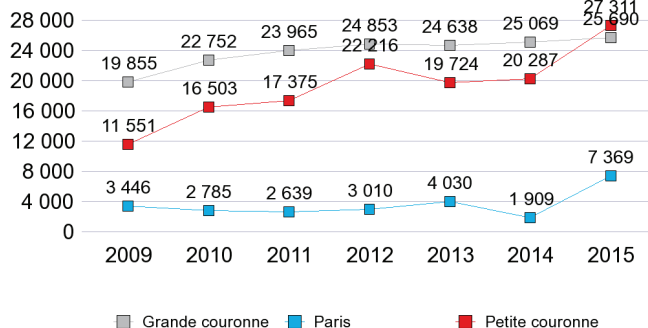
En 2012, 4 ménages sur 10 ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu en Seine-Saint-Denis, soit un niveau bien supérieur à celui observé dans les départements voisins et 13 points de plus que la moyenne régionale. Dans la plupart des communes du nord-ouest du département, la part des ménages non-imposés dépasse les 50%. Toutefois, la part la plus importante est observée à Clichy-sous-Bois.

DSOE - SOD - Juin 2016

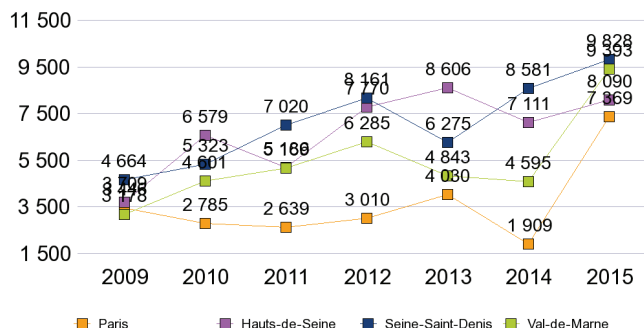


Construction neuve

Nombre de logements mis en chantier en Ile-de-France



Nombre de logements mis en chantier en petite couronne et à Paris

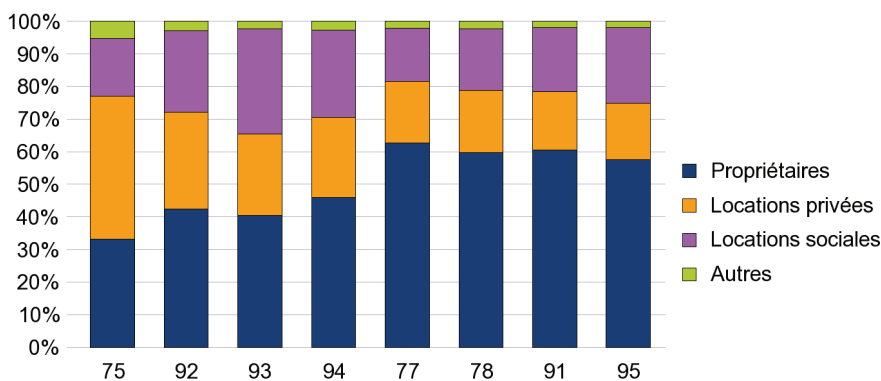


Source : Sitadel

En 2015, comme en 2014, c'est en Seine-Saint-Denis que le nombre de logements mis en chantier est le plus important d'Ile-de-France (9 828 logements). Ce nombre a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de logements mis en chantier en 2015 a d'ailleurs augmenté partout en Ile de France (sauf en Seine-et-Marne), en cohérence avec la tendance affichée depuis 2010 et ralentie en 2014. Paris a enregistré l'augmentation la plus importante avec un nombre de logements mis en chantier multiplié par trois par rapport à l'année précédente, effectuant un rattrapage de la baisse observée en 2014.

Statut d'occupation et taille des logements

Statut d'occupation en 2012



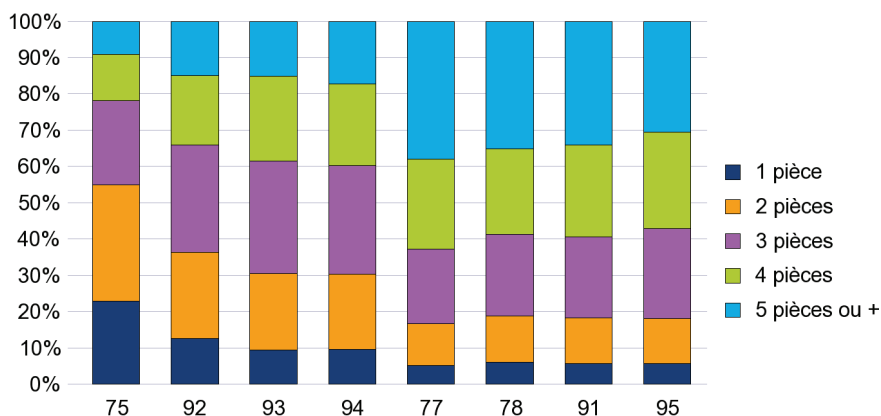
Source : recensement INSEE

Les ménages locataires sont les plus représentés en Seine-Saint-Denis. Ils représentent 57 % des ménages, la part la plus importante après Paris (62 %). Mais, contrairement à la capitale, c'est la part des ménages locataires du parc social (32 %, la plus importante de la région) et non ceux du parc privé qui explique sur cette surreprésentation. Les propriétaires occupants représentent 40 % des ménages, une part en légère baisse depuis 2007 (41 %), contrairement à la tendance observée dans le reste de la région.

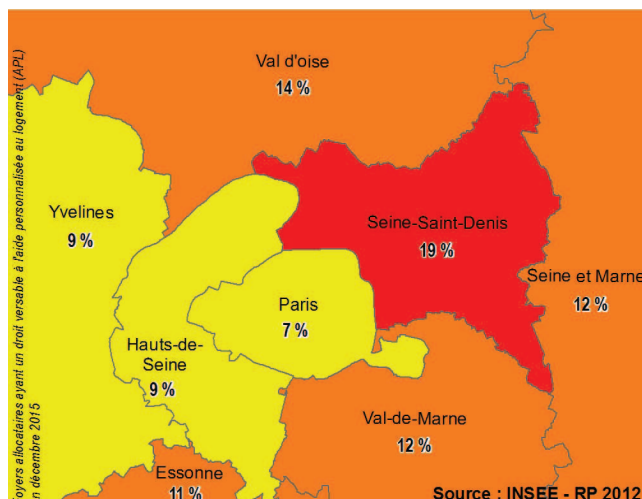
Le parc de logements de Seine-Saint-Denis affiche une typologie proche de celle du Val-de-Marne, avec un nombre de pièces par logements élevé à l'échelle de la petite couronne mais inférieur à celle des logements de Grande couronne. Les logements comportant 3 ou 4 pièces représentent 54 % du parc de Seine-Saint-Denis. L'importance du logement social d'une part et un poids important des maisons individuelles d'autre part (25 % des résidences principales) expliquent cette surreprésentation.

Source : recensement INSEE

Taille des logements en 2012



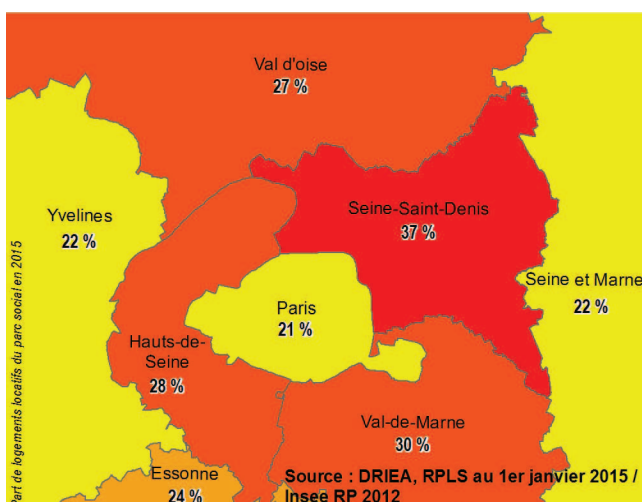
% des ménages bénéficiant de l'APL en 2014



En Seine-Saint-Denis, un ménage sur cinq bénéficie de l'allocation personnalisée pour le logement (19 %), un taux largement supérieur à la moyenne observée dans les autres départements d'Ile-de-France. C'est 5 points de plus que dans le Val-d'Oise, 2ème département avec le taux de bénéficiaires le plus important, et c'est surtout trois fois plus qu'à Paris. Cette part tend à la hausse depuis 5 ans en Seine-Saint-Denis (+ 2 points) comme dans les autres départements.

Parc locatif social - 2015

Part de logements sociaux en 2014



En Seine-Saint-Denis, plus d'un logement sur trois est un logement social. Il s'agit de la plus forte proportion d'Ile-de-France. La moyenne francilienne approche les 25 %. C'est en petite couronne qu'elle est la plus importante : les deux autres départements affichent des taux proches de 30 %. En grande couronne et à Paris, cette part avoisine un logement sur cinq.

Evolution du nombre de logements sociaux en Ile-de-France (2011-2015)

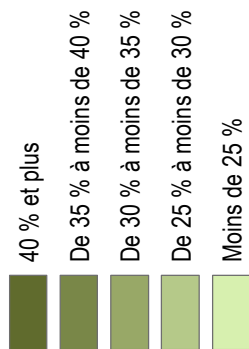
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2011 - 2015	Evolution 2014 - 2015
Paris	228 260	228 836	234 386	237 173	239 433	4,9 %	1,0 %
Hauts-de-Seine	187 187	191 016	194 815	196 127	197 871	5,7 %	0,9 %
Seine-Saint-Denis	204 550	207 652	211 230	207 718	216 588	5,9 %	4,3 %
Val-de-Marne	163 748	165 095	168 524	168 987	170 729	4,3 %	1,0 %
Seine-et-Marne	92 445	94 712	96 143	96 176	97 194	5,1 %	1,1 %
Yvelines	112 372	113 456	114 768	115 388	117 089	4,2 %	1,5 %
Essonne	102 415	104 739	106 800	108 451	110 048	7,5 %	1,5 %
Val d'Oise	110 610	111 903	114 417	114 666	115 822	4,7 %	1,0 %
Ile-de-France	1 201 587	1 217 409	1 241 083	1 244 686	1 264 774	5,3 %	1,6 %

Source : DRIEA-RPLS

D'après le Répertoire du Patrimoine Locatif Social (RPLS), le parc social de Seine-Saint-Denis comptait 216 578 logements au 1er janvier 2015 (soit 16 % des logements sociaux d'Ile-de-France). Il a augmenté de 6 % entre 2011 et 2015 en Seine-Saint-Denis, un rythme supérieur à celui observé en Ile-de-France (+ 5,3 %). C'est en Essonne (+ 7,5 %) que le nombre de logements sociaux a connu la plus forte augmentation.

TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 1^{er} JANVIER 2015

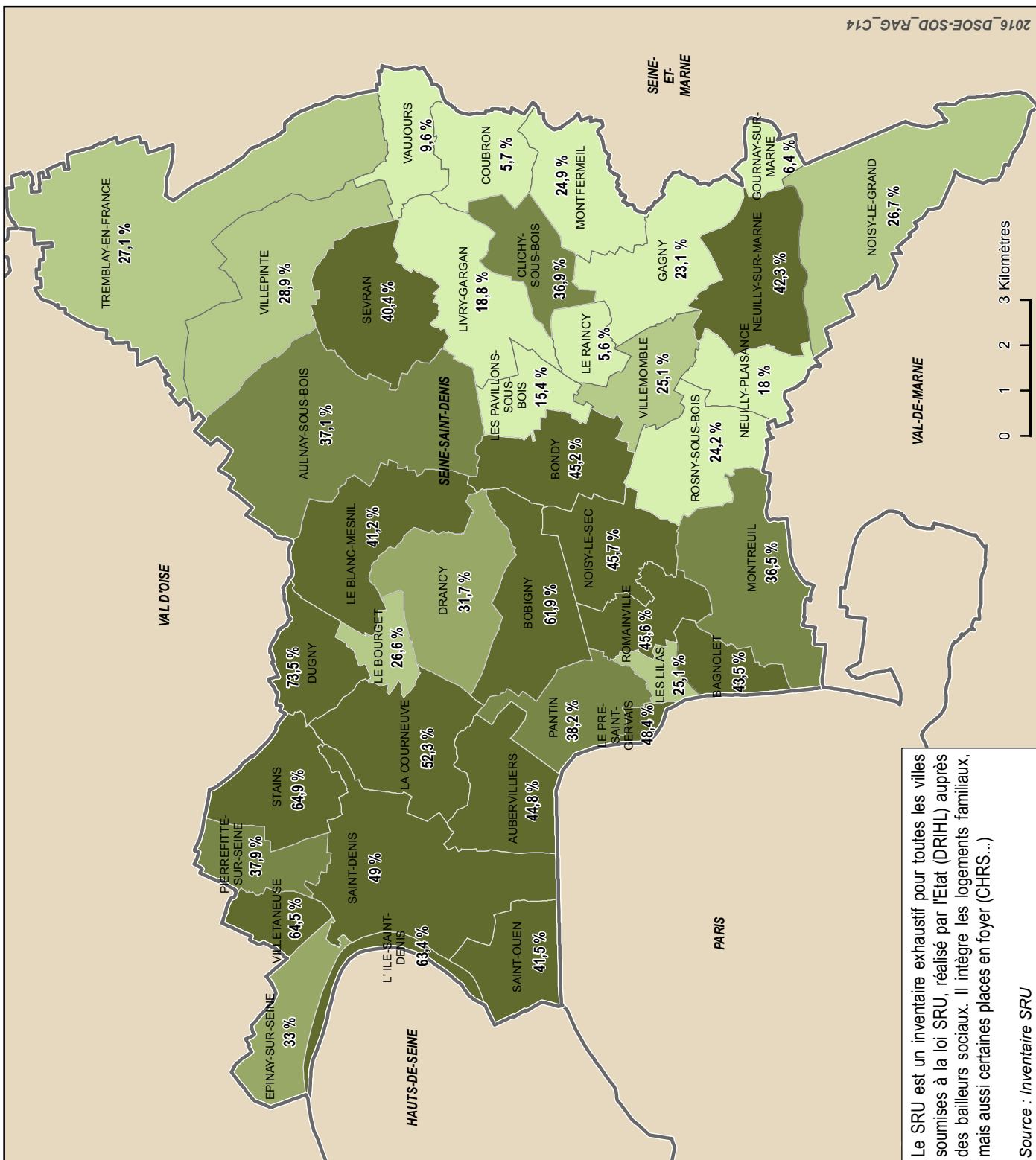
Nombre de logements sociaux
au 1^{er} janvier 2015
(inventaire SRU)



Moyenne départementale : 38 %

D'après l'inventaire SRU du 1^{er} janvier 2015, la Seine-Saint-Denis compte 227 600 logements sociaux, soit 38 % de logements, soit un taux élevé mais avec des disparités importantes selon les communes. Les logements sociaux sont fortement présents à l'ouest et au centre du département. 30 communes dépassent le seuil des 25 % de logements sociaux. Parmi-elles, 6 villes sont au-delà des 50 % (Bobigny, La Courneuve, Dugny, L'ile-Saint-Denis, Stains et Villetaneuse), dont 5 se situent à Plaine Commune. Le taux atteint 73 % à Dugny. A l'inverse, 10 communes ne respectent pas le seuil de 25 %. 4 communes ont d'ailleurs un taux de logements sociaux inférieur à 10 %, toutes situées à l'Est (Coubron, Gournay-sur-Marne, Le Raincy et Vaujours).

DSOE - SOD - Juin 2016

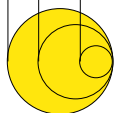


Le SRU est un inventaire exhaustif pour toutes les villes soumises à la loi SRU, réalisé par l'Etat (DRIHL) auprès des bailleurs sociaux. Il intègre les logements familiaux, mais aussi certaines places en foyer (CHRS...)

Source : Inventaire SRU

NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER EN 2015

1 000 logements
500 logements
100 logements



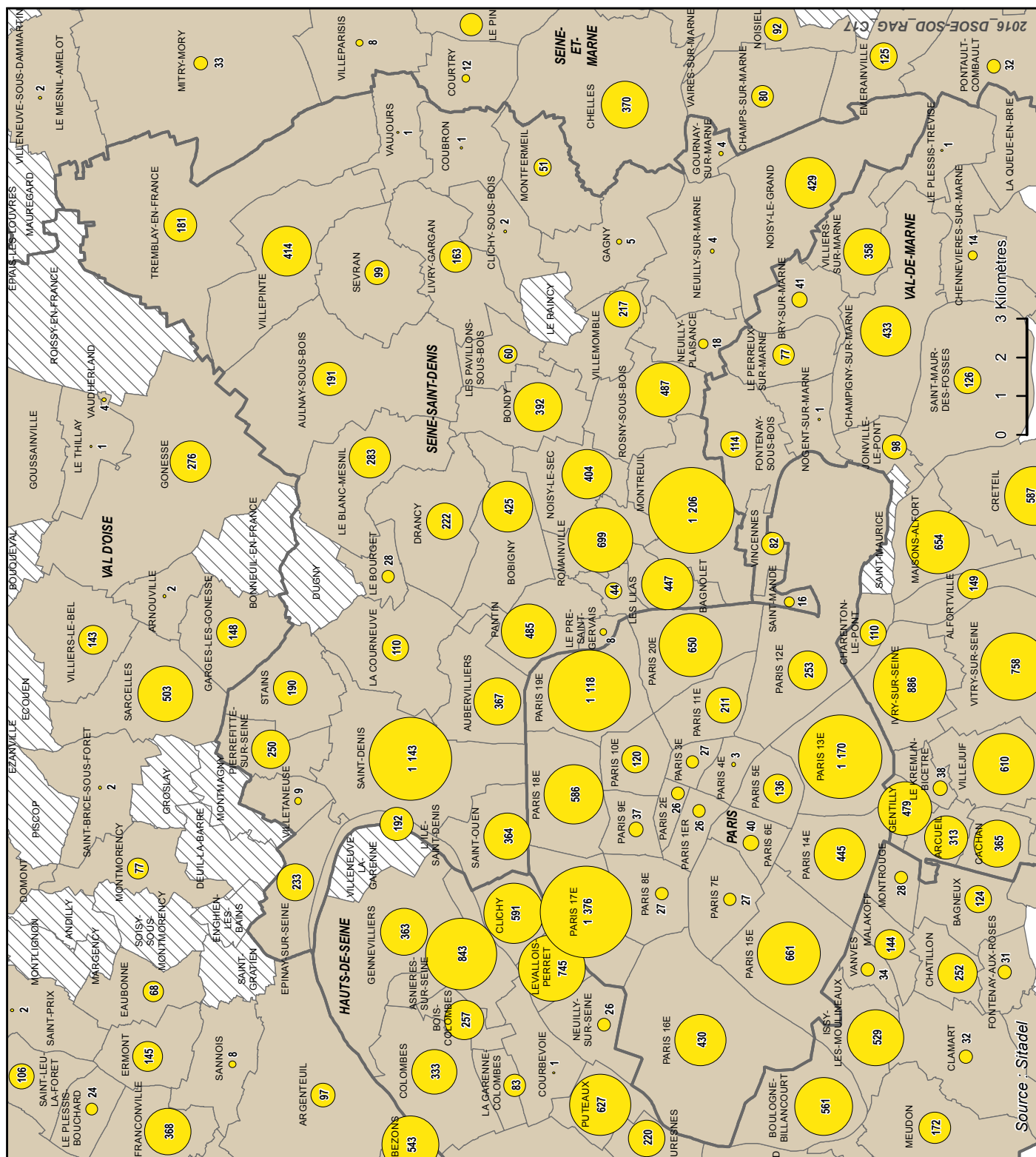
Aucun logement mis en chantier
ou donnée non disponible



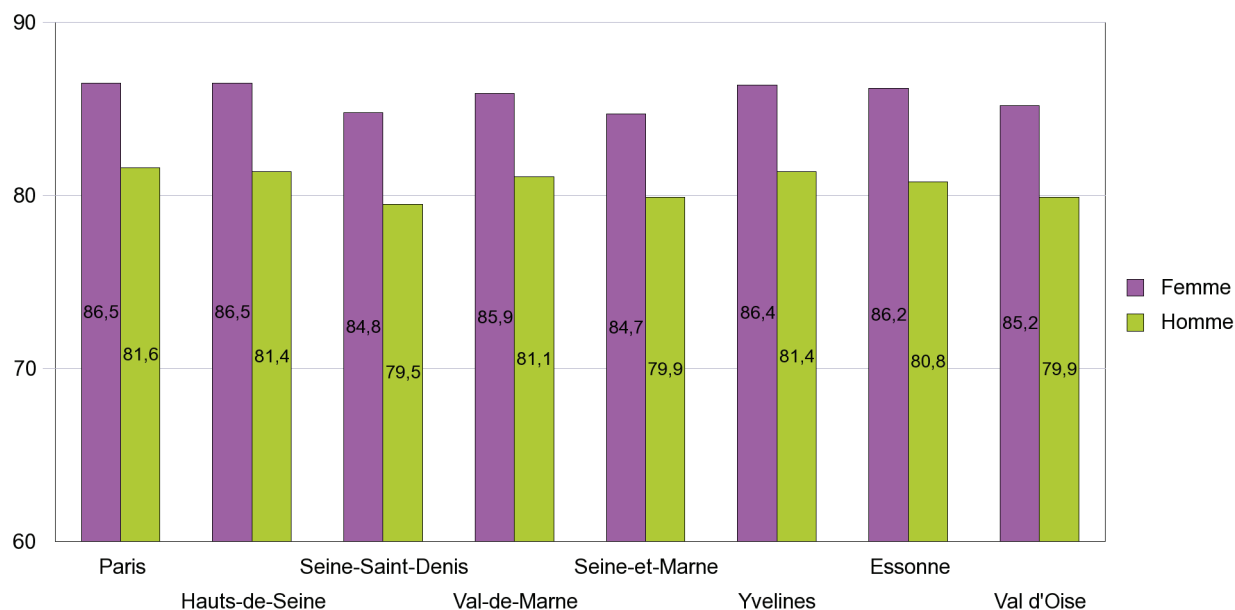
Près de 10 000 logements ont été mis en chantier en Seine-Saint-Denis en 2015, soit le nombre le plus important d'Île de France. Le rythme de construction est donc resté élevé sur le département et a même augmenté de 1 400 logements par rapport à 2014. C'est à Montreuil (1 206 logements) et Saint-Denis (1 143 logements) que les mises en chantiers ont été les plus nombreuses. Le rythme soutenu de construction devrait perdurer, plusieurs sites de la Seine-Saint-Denis ayant été identifiés pour accueillir une partie des 70 000 logements programmés dans le cadre du Grand-Paris.

DSOE - SOD - Juin 2016

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Espérance de vie à la naissance en Ile-de-France en 2014

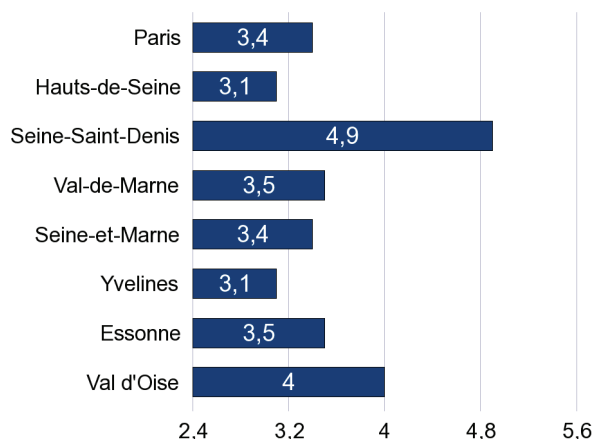


Source : INSEE

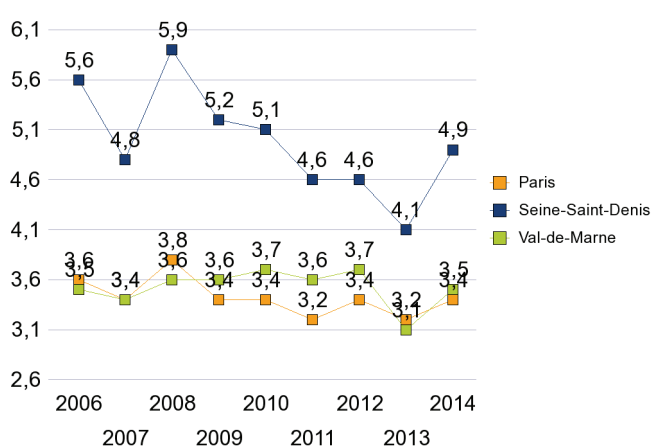
L'espérance de vie à la naissance des habitants de Seine-Saint-Denis est moins élevée que celle des autres départements d'Ile-de-France mais proche de la moyenne nationale : elle est de 84,8 ans pour les femmes (85,4 ans en moyenne en France) et de 79,5 ans pour les hommes (79,3 ans en moyenne en France). Si l'espérance de vie des hommes et des femmes continue d'augmenter (respectivement + 0,5 an et + 0,3 an par rapport à 2013), elle augmente moins vite que le rythme national (respectivement + 0,6 an et + 0,4 an en un an).

Taux de mortalité infantile en Ile-de-France (pour 1 000 naissances vivantes)

Taux de mortalité infantile en 2014



Evolution du taux de mortalité infantile

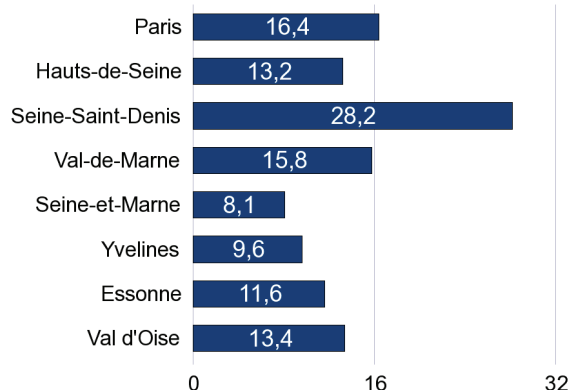


Source : INSEE

Le taux de mortalité infantile (nombre de décès pour 1 000 enfants nés vivants) est nettement plus élevé en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements d'Ile-de-France. En tendance, il a diminué dans le département depuis 2008, passant de 5,9 ‰ en 2008 à 4,9 ‰ en 2014, augmentant toutefois légèrement durant la dernière année. Il reste cependant bien au-dessus des moyennes régionale (3,7 ‰) et nationale (3,4 ‰).

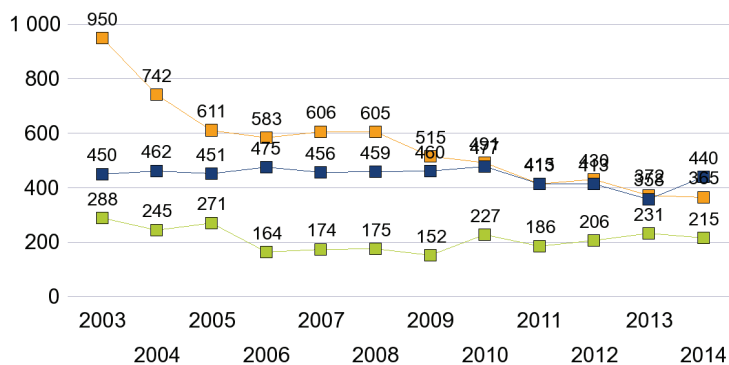
L'analyse approfondie de la mortalité périnatale et infantile est un enjeu majeur. Le Service de la PMI du Département y travaille dans le cadre de sa participation au projet sur la Réduction de la mortalité infantile et périnatale (Rémiip).

Incidence de la tuberculose (nouveaux cas déclarés pour 100 000 habitants) en 2014



Source : INVS, INSEE recensement

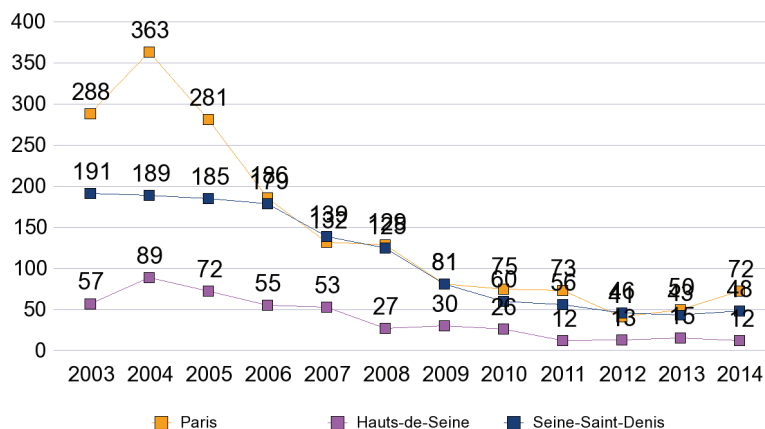
Evolution du nombre de cas de tuberculose déclarés



Paris

Seine-Saint-Denis Val-de-Marne

Evolution du nombre de déclarations de cas prévalents de saturnisme chez les 0 - 17 ans



Paris

Hauts-de-Seine

Seine-Saint-Denis

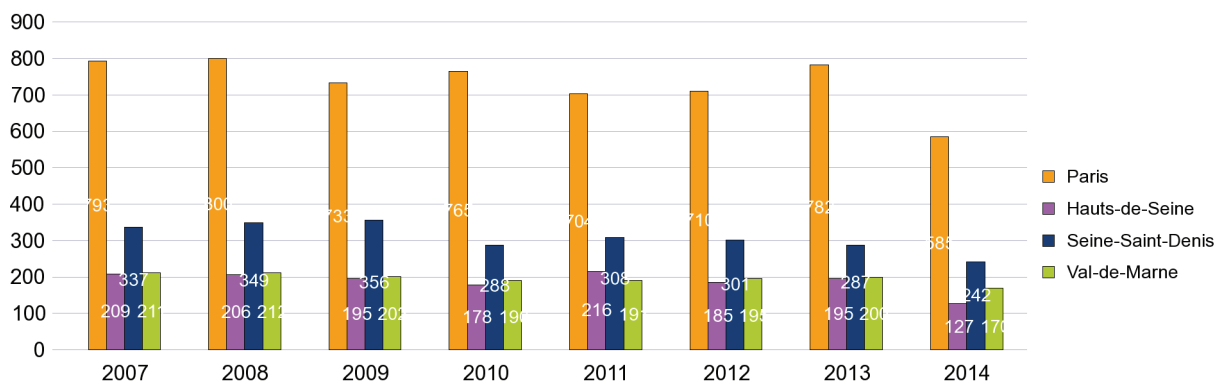
Source : Système de surveillance des plombémies chez l'enfant

En 2014, le département reste le plus touché par la tuberculose en Ile-de-France et en France avec 28,2 nouveaux cas déclarés pour 100 000 habitants. Ce taux est 4 fois plus élevé que le taux national.

Alors que l'incidence de la tuberculose était en baisse entre 2010 et 2013, elle augmente à nouveau entre 2013 et 2014, que ce soit en Seine-Saint-Denis (+ 82 cas) ou au niveau national.

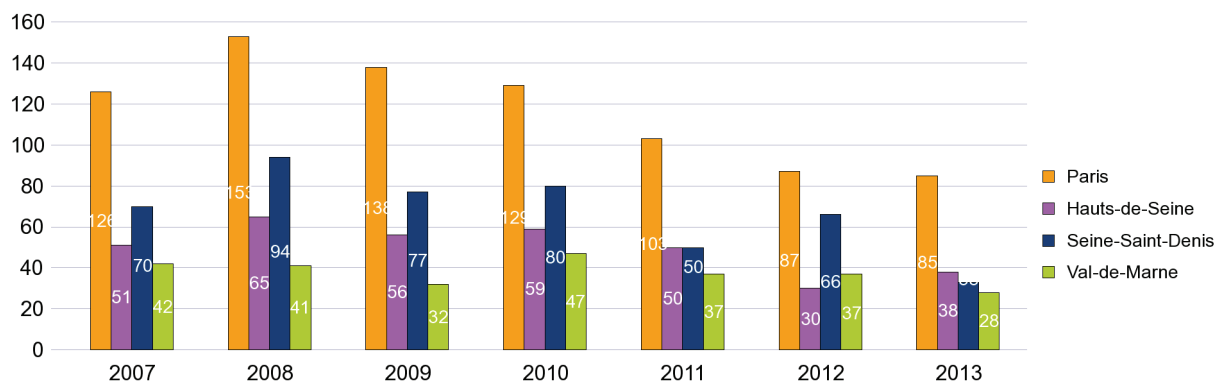
Egalement en baisse depuis 2004, le saturnisme augmente légèrement entre 2013 et 2014, en Seine-Saint-Denis comme à Paris.

Nombre de découvertes de séropositivité VIH dans l'année



Source : INVS

Nombre de nouveaux cas de SIDA diagnostiqués dans l'année



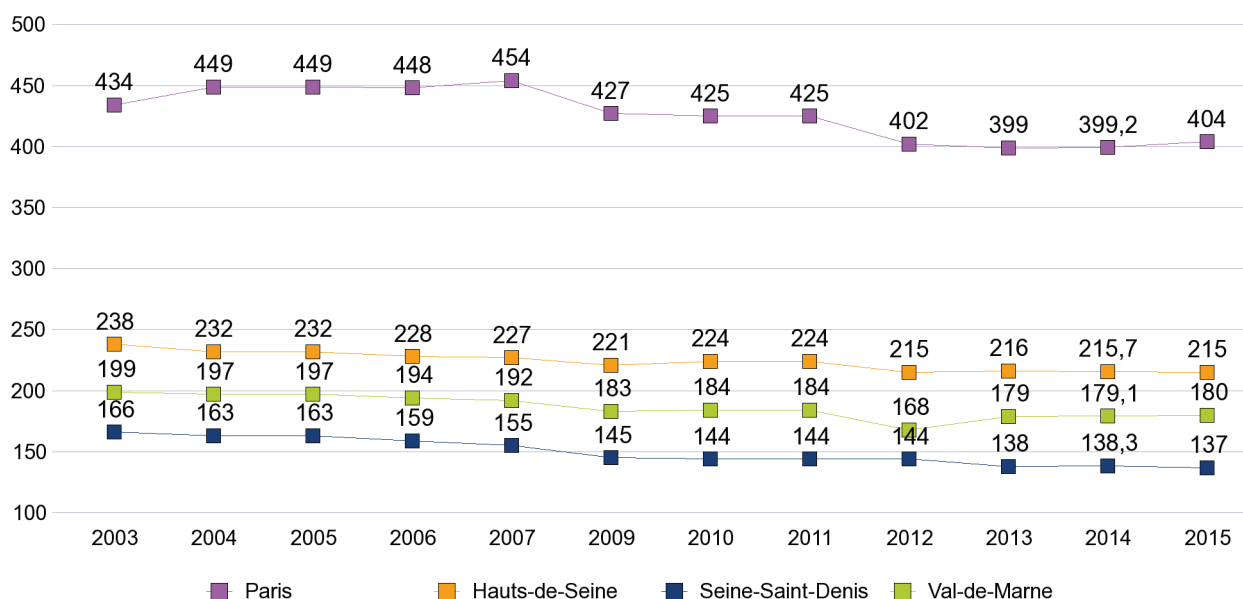
Si le nombre de découvertes de séroposivité a tendance à baisser depuis 2005 dans l'ensemble de l'Île-de-France, la baisse a été encore plus forte entre 2013 et 2014. La Seine-Saint-Denis compte ainsi 45 cas de moins qu'en 2013.

Le nombre de nouveaux cas de SIDA diagnostiqués poursuit également sa tendance à la baisse, en Seine-Saint-Denis comme en Île-de-France.

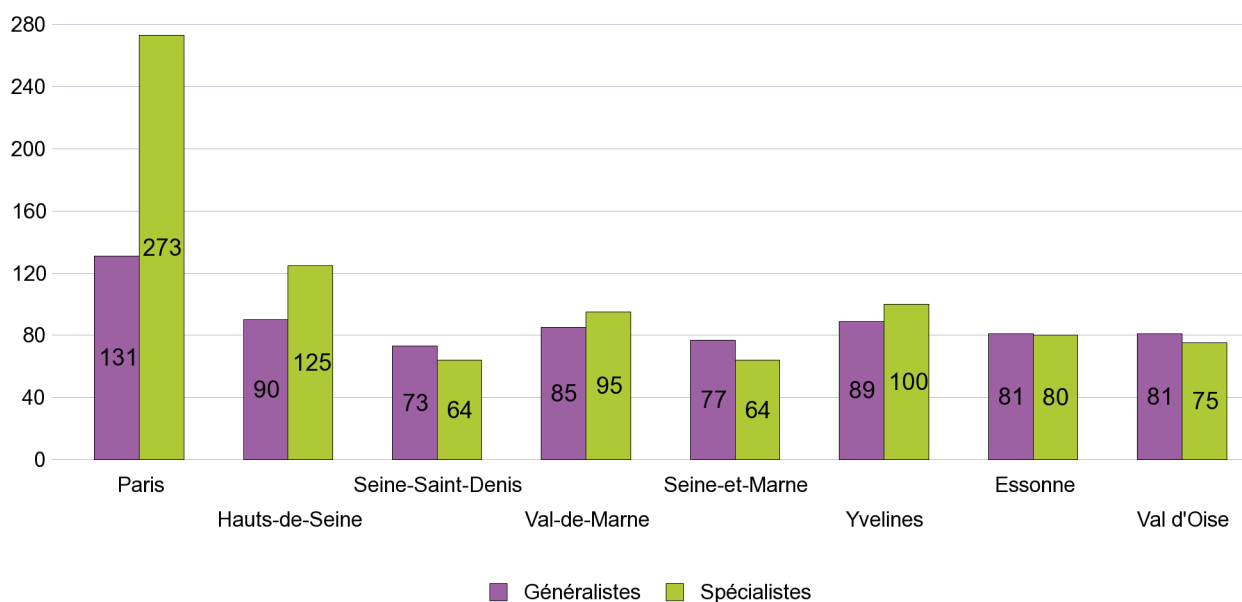
Le nombre de découvertes de séroposivité et le nombre de nouveaux cas SIDA diagnostiqués restent toutefois toujours plus élevé en Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine ou dans le Val-de-Marne.

Densité médicale

Densité médicale - Evolution du nombre de médecins libéraux pour 100 000 habitants



Densité médicale au 1er janvier 2015 - Nombre de médecins libéraux pour 100 000 habitants



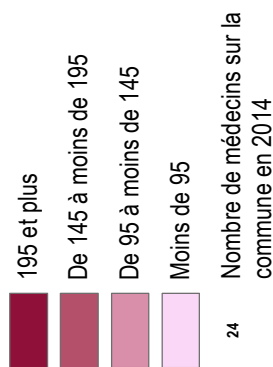
Au cours des 10 dernières années, tous les départements du Grand Paris ont été confrontés à une chute de la densité médicale.

La Seine-Saint-Denis se caractérise par la plus faible densité de médecins libéraux de premier recours de France métropolitaine. De plus, celle-ci est en baisse continue depuis 2003 (- 21 % en 12 ans) et l'écart avec l'Île-de-France se creuse depuis 2012.

On retrouve ce déficit pour les autres catégories de professionnels de santé : chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes et orthophonistes.

DENSITÉ MÉDICALE EN 2014

Nombre de médecins libéraux pour 100 000 habitants



Seine-Saint-Denis : 127

Île-de-France : 188

France Métropolitaine : 178

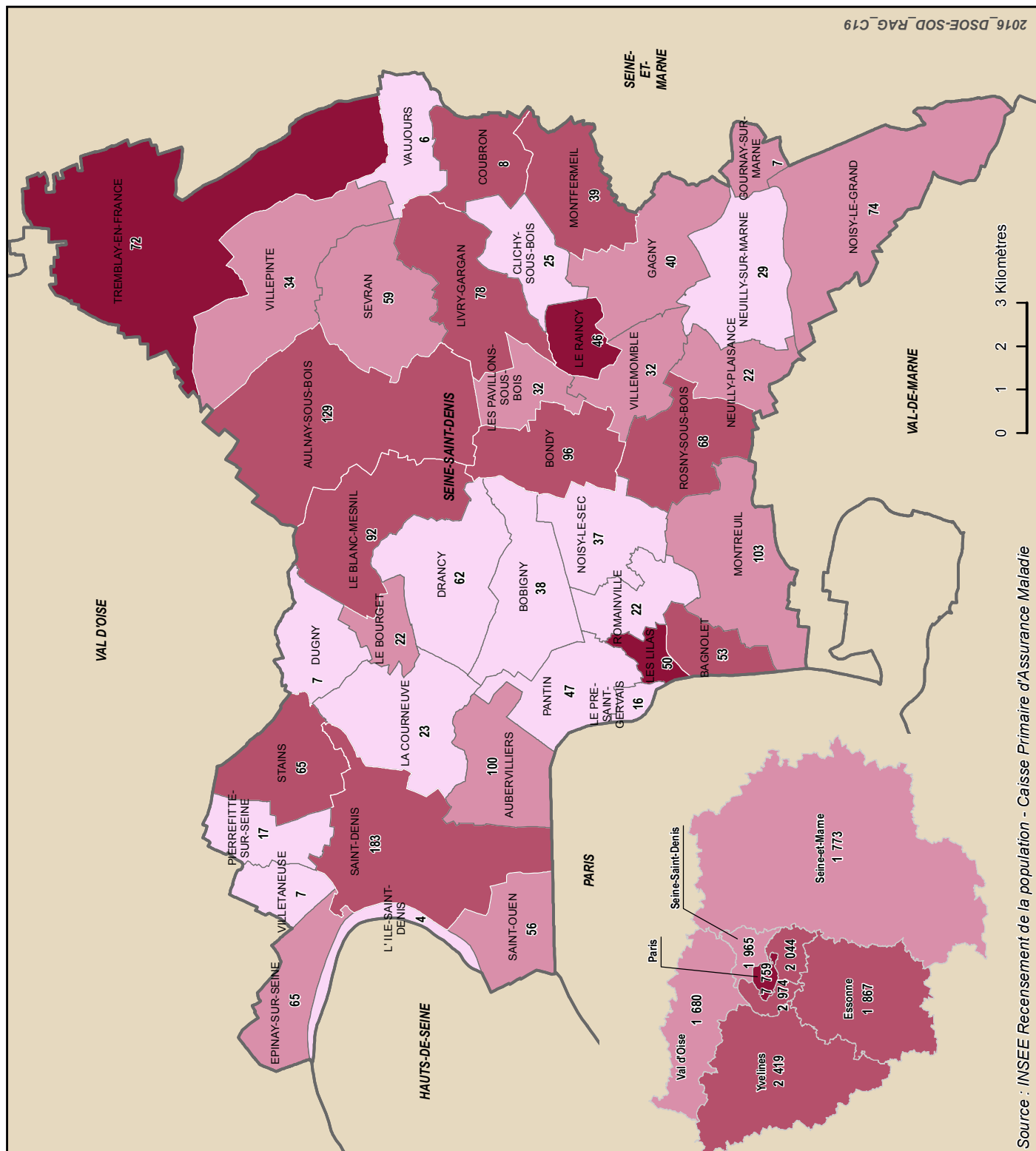
La Seine-Saint-Denis est le département ayant la plus faible densité médicale de France métropolitaine.

Avec seulement 1 965 médecins libéraux en 2014, elle possède une moyenne de 127 médecins libéraux pour 100 000 habitants, contre 188 en Île-de-France et 178 dans l'ensemble du pays.

3 villes de Seine-Saint-Denis seulement ont une densité médicale supérieure à la moyenne régionale (Les Lilas, Le Raincy et Tremblay-en-France). À l'inverse, si 16 villes comptent moins de 100 médecins pour 100 000 habitants, la densité médicale est inférieure à 70 médecins pour 100 000 habitants dans 5 communes du département (La Courneuve, Dugny, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse), soit un taux 3 fois plus faible que le niveau francilien.

DSOE - SOD - Juin 2016

seine saint-denis
LE DÉPARTEMENT

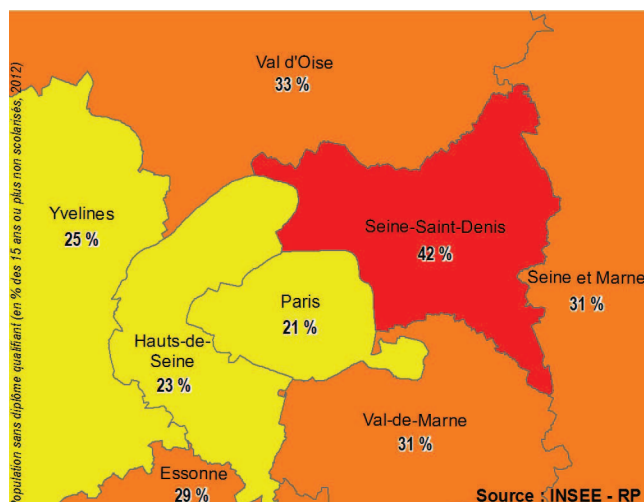


Données scolaires

Niveau de diplôme de la population

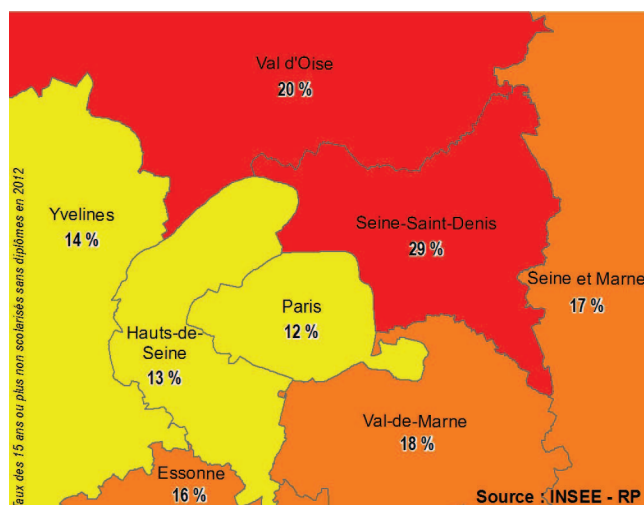
Population sans diplôme qualifiant (en % des 15 ans ou plus non scolarisés, 2012)

La Seine-Saint-Denis est le département où la part de la population sans diplôme qualifiant est la plus élevée d'Ile-de-France. 42 % des séquano-dionysiens ont comme diplôme le plus élevé le brevet, un taux deux fois plus élevé qu'à Paris.



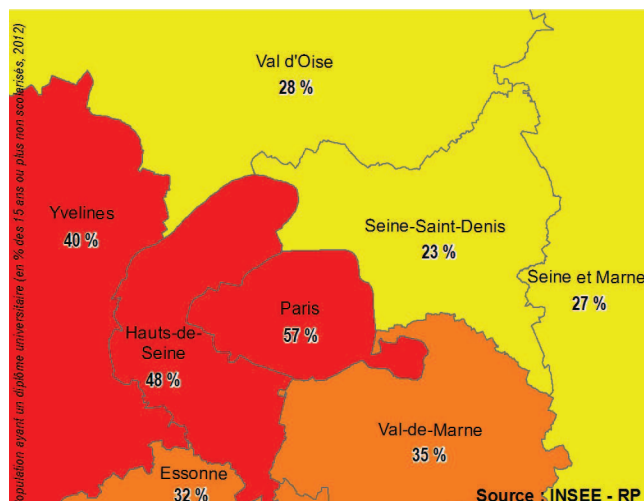
Population sans diplôme (en % des 15 ans ou plus non scolarisés, 2012)

Près de 30 % des habitants de Seine-Saint-Denis n'ont aucun diplôme. Il s'agit du taux le plus élevé d'Ile-de-France, 9 points supérieur à celui du Val d'Oise, deuxième département ayant le taux le plus élevé. Le taux de population sans diplôme en Seine-Saint-Denis est plus de deux fois supérieur à celui de Paris et à celui des Hauts-de-Seine.



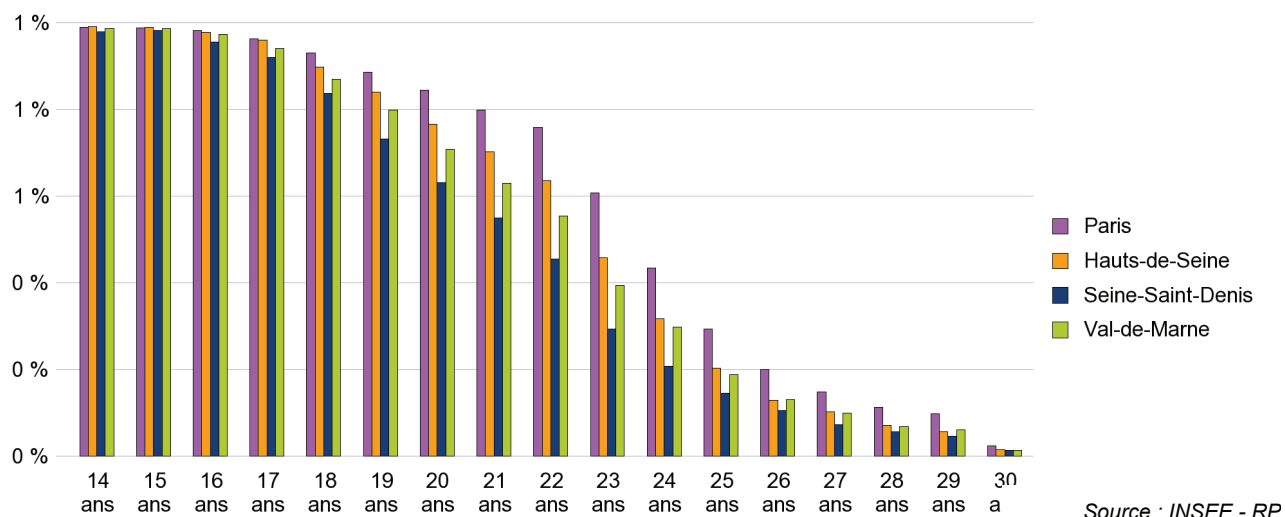
Population ayant un diplôme universitaire (en % des 15 ans ou plus non scolarisés, 2012)

La part de la population séquano-dionysienne titulaire d'un diplôme d'au moins bac + 2 est la plus faible d'Ile-de-France (23 %). Elle a cependant connu une augmentation de 3 points depuis 2007.



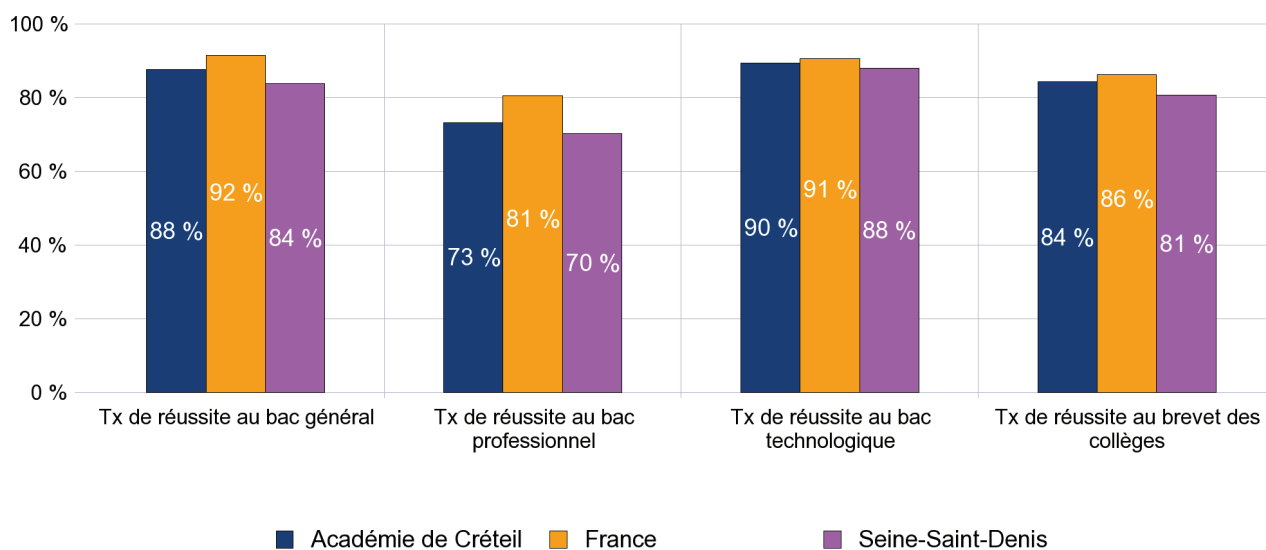
Jeunes poursuivant leurs études, par département de résidence, par âge

Jeunes poursuivant leurs études, par département de résidence en 2015

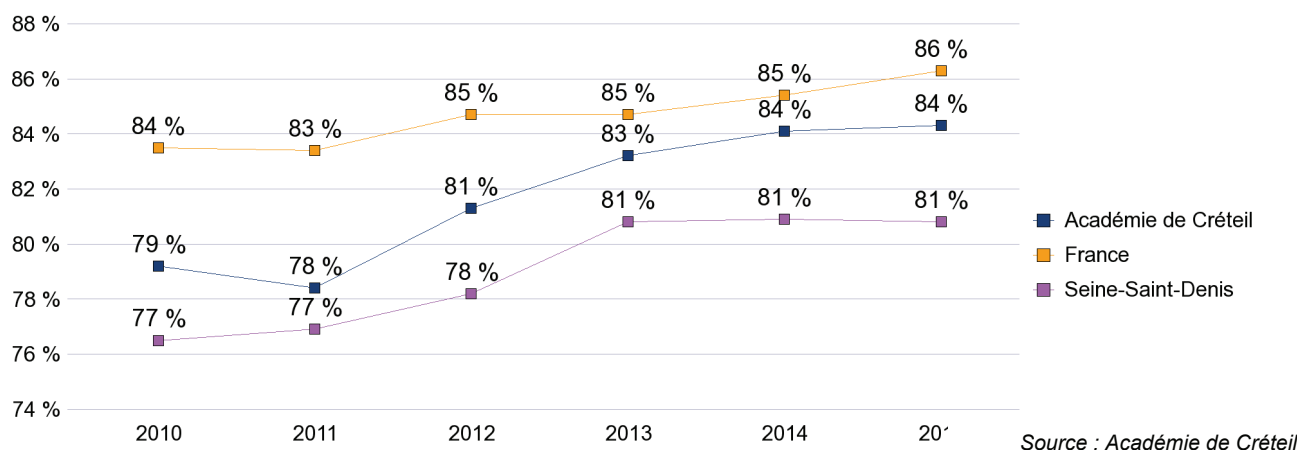


Le taux de scolarisation en Seine-Saint-Denis diminue beaucoup plus rapidement après 16 ans que dans les autres départements de la petite couronne. A 20 ans, 63 % seulement des jeunes de Seine-Saint-Denis poursuivent leurs études, contre 71 % dans le Val-de-Marne et 84 % à Paris.

Réussite scolaire - Session 2015 - Seine-Saint-Denis / Académie de Créteil / National

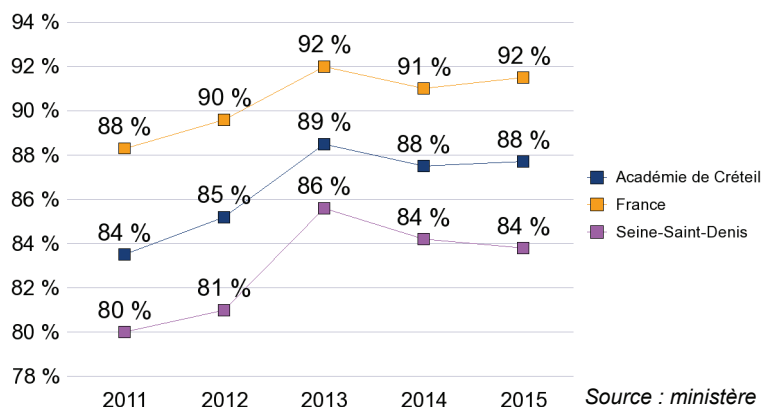


Taux de réussite au diplôme du brevet des collèges



Taux de réussite au baccalauréat en Seine-Saint-Denis (session de juin)

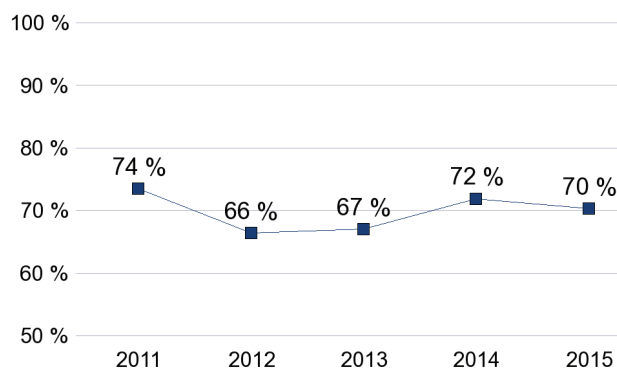
Taux de réussite - Baccalauréat général



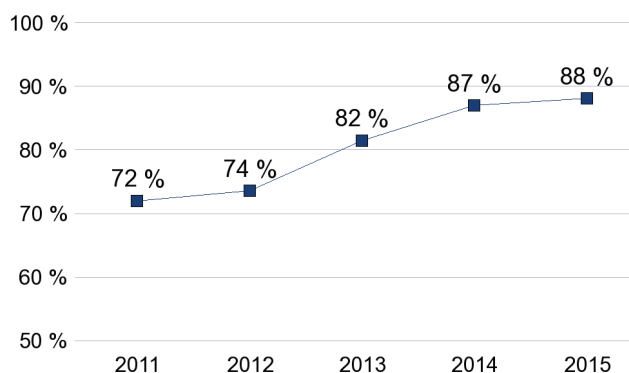
En Seine-Saint-Denis, le taux de réussite au brevet est stable depuis 2013, alors qu'il avait progressé au cours des années précédentes. 81 % des élèves ont obtenu leur brevet en 2015 (contre 85 % en moyenne en France).

Le taux de réussite au baccalauréat a diminué entre 2013 et 2014. Ce constat n'est pas spécifique à la Seine-Saint-Denis (- 2 points) ; on observe aussi une diminution à l'échelle nationale (- 1 point). En 2015, 84 % des élèves candidats dans le département ont obtenu leur baccalauréat (92 % en moyenne en France).

Taux de réussite - Baccalauréat professionnel en Seine-Saint-Denis



Taux de réussite - Baccalauréat technologique en Seine-Saint-Denis



Données sportives

Nombre de licenciés - Fédérations olympiques agréées

	2010	2011	2012	2013	2014
France	8 291 739	8 185 350	8 270 128	8 425 837	8 652 766
Ile-de-France	1 274 557	1 270 717	1 349 101	1 384 070	1 389 385
Seine-Saint-Denis	103 853	102 762	108 017	115 867	116 332

Taux de licenciés - Toutes fédérations

Source : ministère en charge des sports

Taux de licenciés	2014
France	24 %
Ile-de-France	19 %
Seine-Saint-Denis	13 %

En 2014, on compte 116 332 licenciés dans des fédérations olympiques agréées en Seine-Saint-Denis et plus de 200 000 licenciés, toutes disciplines confondues. Le nombre de licenciés sportifs (dans les disciplines olympiques) est en progression continue depuis 2011, même si la croissance a été moins soutenue lors de la dernière année. Le taux de licenciés en Seine-Saint-Denis (13 %) reste toutefois largement inférieur aux moyennes régionale et nationale.

Seine-Saint-Denis - Licenciés des principales fédérations olympiques agréées

Si la pratique sportive progresse globalement en Seine-Saint-Denis, l'évolution diffère selon les sports.

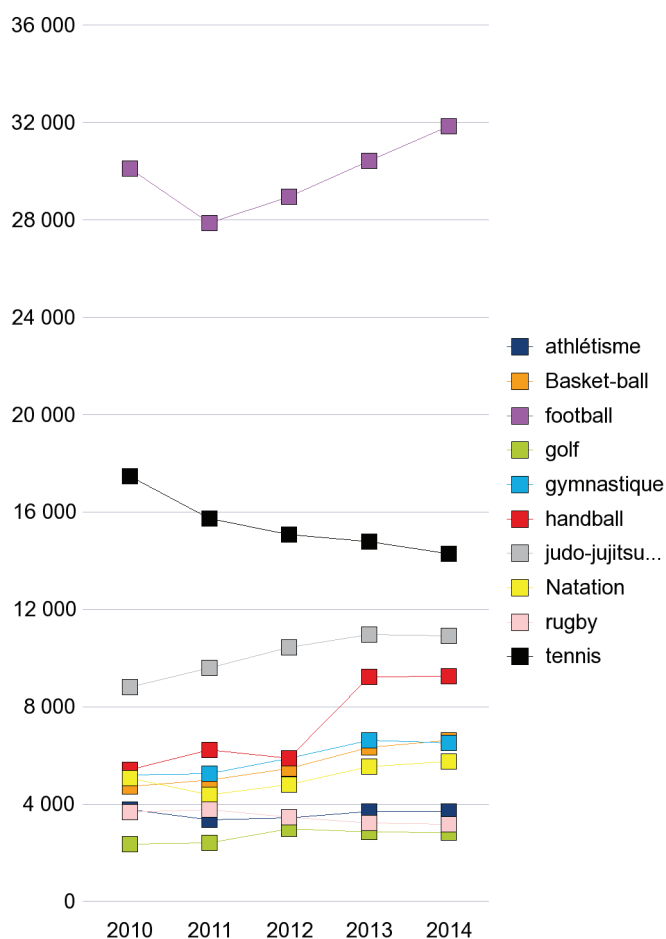
Entre 2010 et 2014, les licenciés sont en augmentation pour la majorité des sports mais pas pour l'athlétisme, le tennis et le rugby.

Le basket-ball (+ 40 %) et le handball (+ 71 %) sont les sports qui progressent les plus fortement ; cela s'explique en partie par les actions menées dans ces disciplines dans le cadre des projets de territoire.

La gymnastique et le judo-jujitsu progressent également fortement (taux d'évolution supérieure à 20 %).

Source : ministère en charge des sports

Pratique sportive licenciée en Seine-Saint-Denis



Répartition des licenciés selon les territoires en 2014



Source : ministère en charge des sports

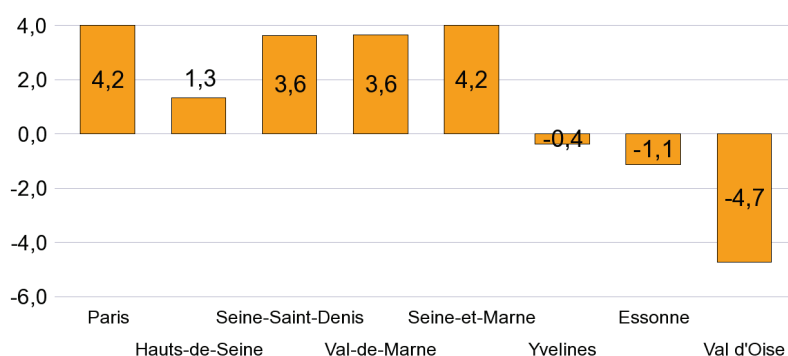
Le football est le sport qui compte le plus de licenciés en Seine-Saint-Denis. La pratique de ce sport est d'ailleurs sur-représentée dans le département par rapport aux autres territoires, de même que pour la gymnastique et le handball. A l'inverse, le golf et le tennis sont peu pratiqués sur le département, en comparaison des moyennes régionales et nationales.

2014	Nb d'équipements sportifs	Nb d'équipements / 10 000 habitants
Paris	2 832	12,64
Hauts-de-Seine	3 415	21,53
Seine-Saint-Denis	2 425	15,76
Val-de-Marne	2 727	20,32
Seine-et-Marne	4 262	31,48
Yvelines	4 606	32,61
Essonne	4 029	32,56
Val d'Oise	3 583	30,18
Ile-de-France	27 879	23,43

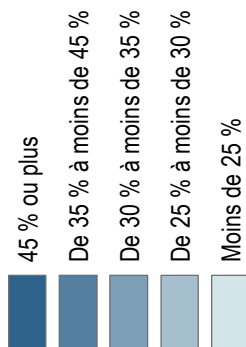
En Seine-Saint-Denis en 2014, on comptait 15,8 équipements sportifs pour 10 000 habitants, soit le plus faible taux d'équipements sportifs de la région, après Paris, dont la concentration urbaine explique le faible chiffre. Grâce au plan de rattrapage des équipements sportifs, le taux d'équipements sportifs a progressé de + 3,6 % depuis 2011, soit la 3ème plus forte évolution après Paris et la Seine-et-Marne. La progression ralentit toutefois sur la période récente, avec une stagnation entre 2013 et 2014, alors qu'il a progressé de 0,3 point à Paris et en Seine-et-Marne.

Source : ministère en charge des sports

Taux d'évolution des équipements sportifs 2011-2015



TAUX DES 15 ANS OU PLUS NON SCOLARISÉS SANS DIPLOME QUALIFIANT* EN 2012



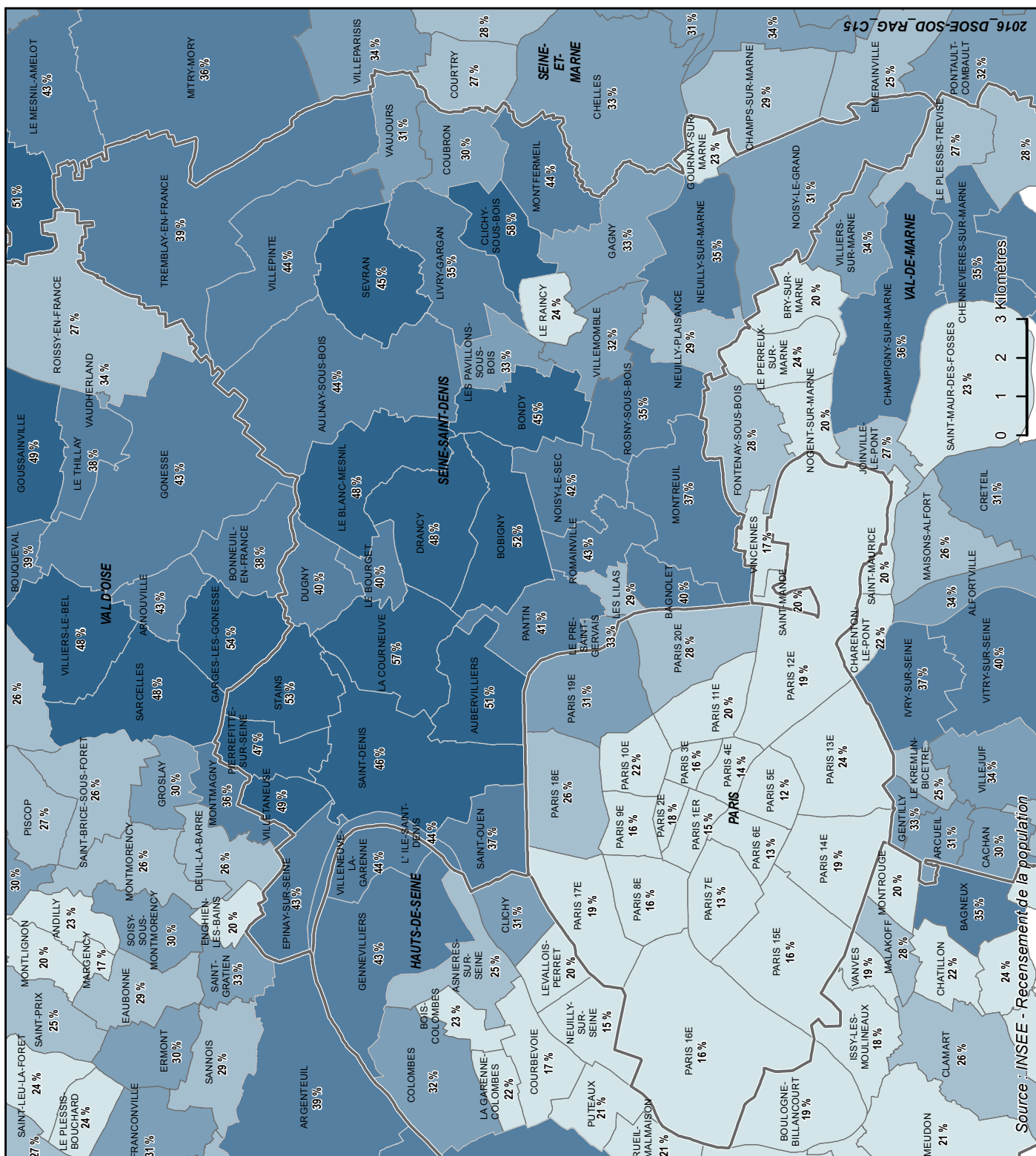
* Sans diplôme ou titulaires du
Certificat d'Études Primaires ou
du Brevet des Collèges

En Seine-Saint-Denis, 42 % des habitants de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme qualifiant, soit un taux supérieur de 13 points à la moyenne régionale.

Seules 2 communes ont un taux inférieur à la moyenne régionale : Gournay-sur-marne et Le Raincy.

Dans 5 villes (Aubervilliers, Bobigny, Clichy-sous-Bois, La Courneuve et Stains), plus de la moitié des habitants (de 15 ans ou plus) n'ont pas de diplôme qualifiant. Le taux atteint 58 % à Clichy-sous-Bois.

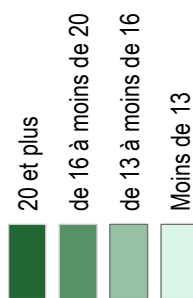
DSOE - SOD - Juin 2016



TAUX D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES EN 2016

Nombre d'équipements sportifs
pour 10 000 habitants

Taux d'équipements sportifs pour
10 000 habitants

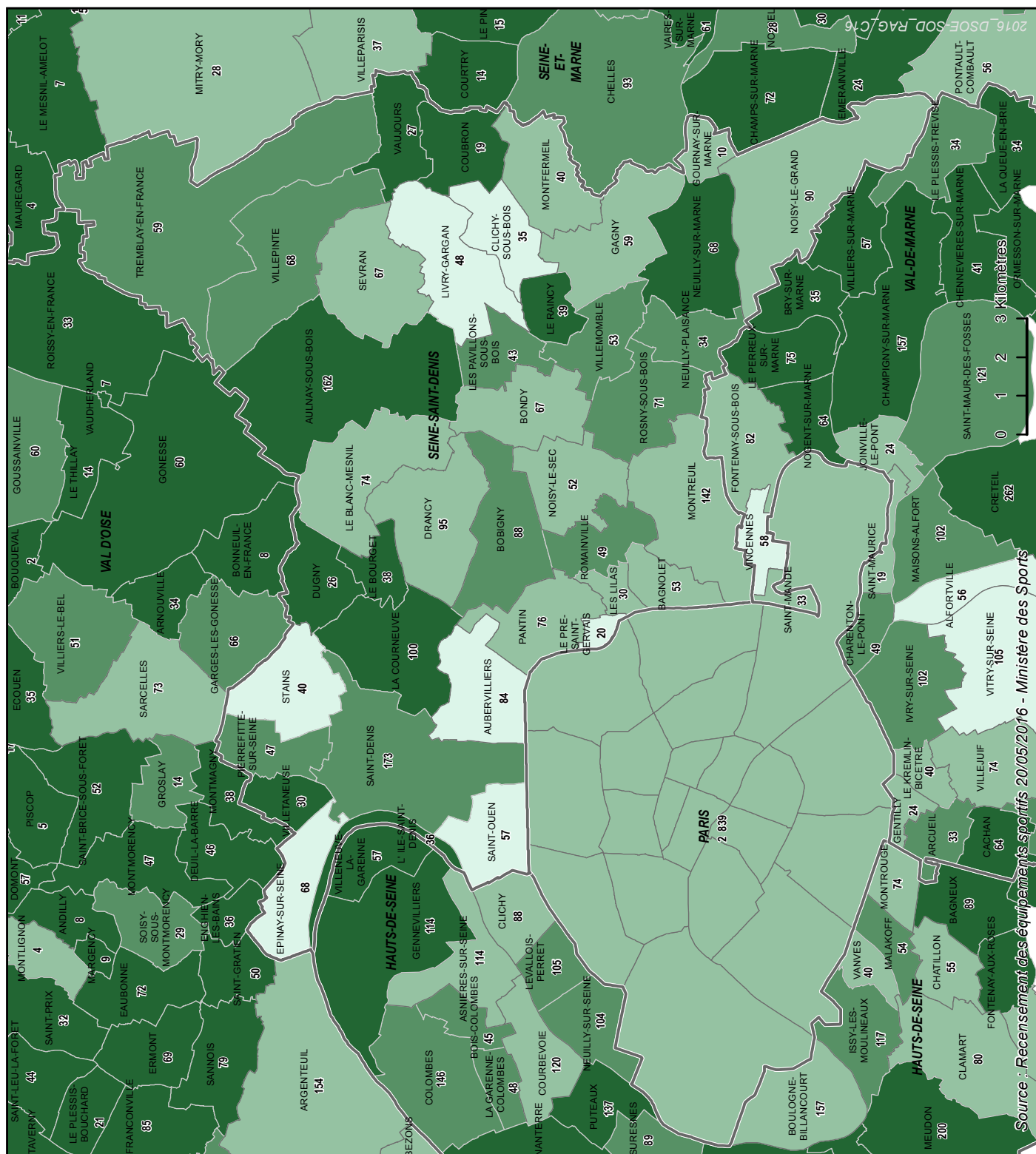


Nombre d'équipements sportifs dans
la commune

174

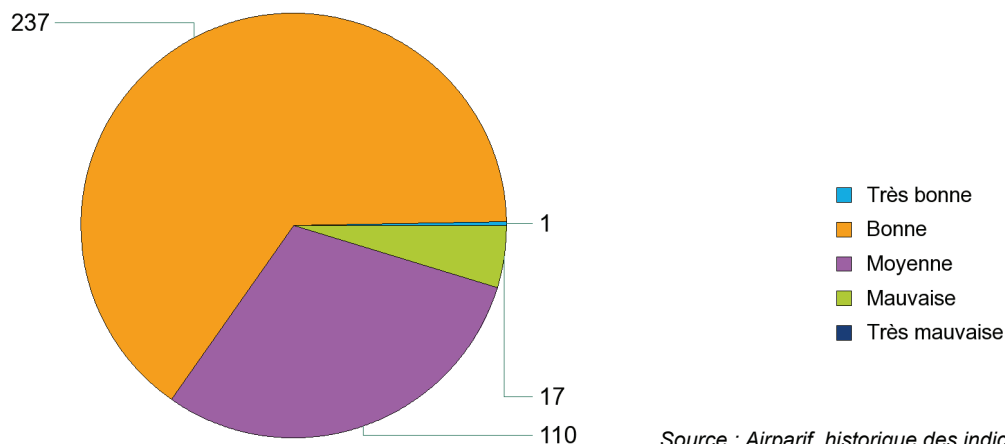
La Seine-Saint-Denis possédait 2 437 équipements sportifs en 2014, soit en moyenne 16 équipements pour 10 000 habitants (24 en Île-de-France). Le niveau d'équipements sportifs varie toutefois fortement d'une commune à l'autre, passant de 11 à Clichy-sous-Bois ou Stains à 40 à Courbron et 52 à l'Île-Saint-Denis.

DSOE - SOD - Juin 2016



Qualité de l'air

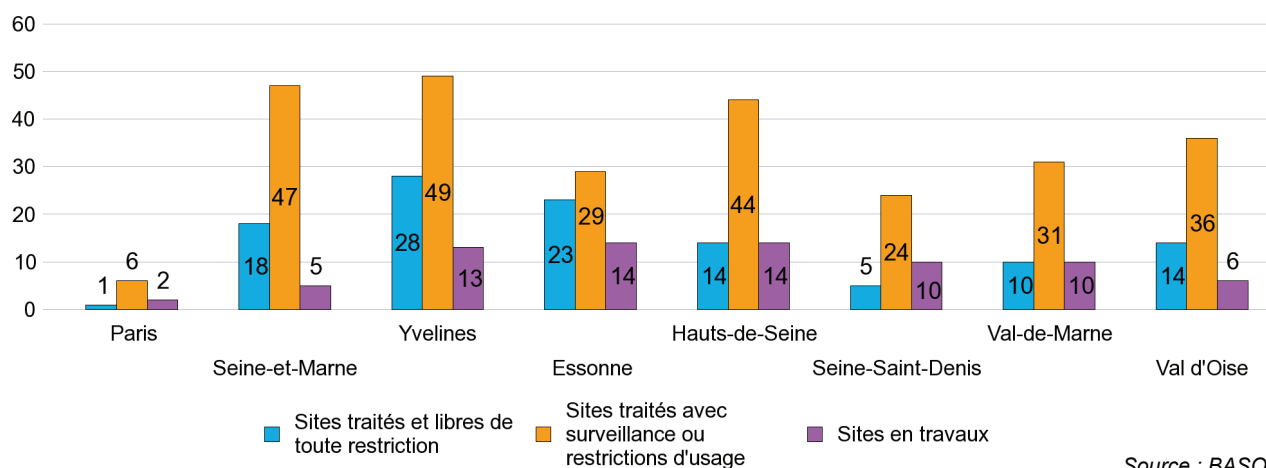
Indice de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis en 2015 (répartition en nombre de jours)



Source : Airparif, historique des indices.

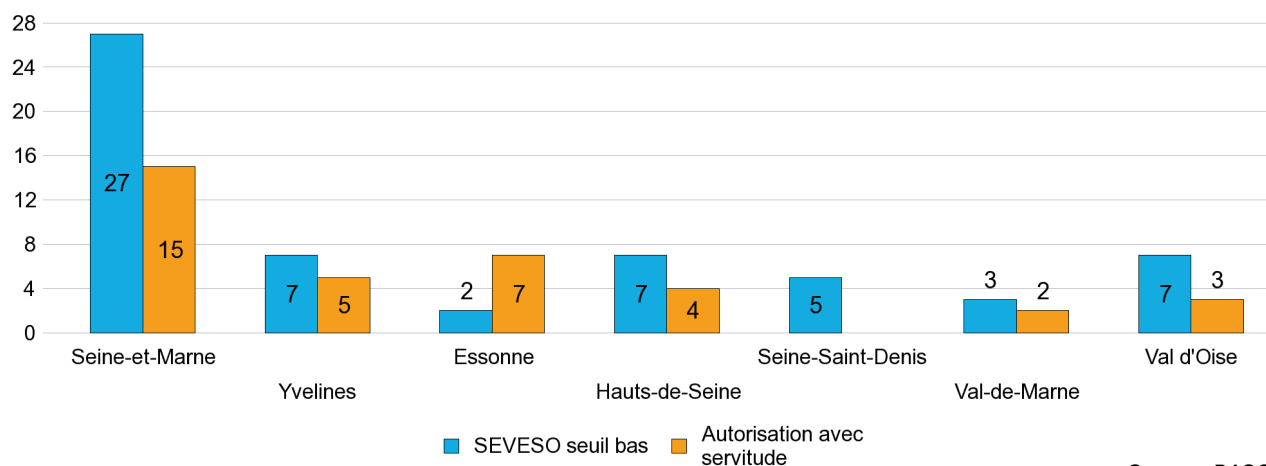
Sites et sols pollués

Sites pollués ou potentiellement pollués (données BASOL 2015)



Source : BASOL

Principaux établissements à risque (SEVESO) en Ile-de-France en 2015



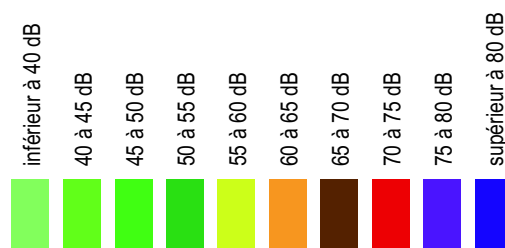
Source : BASOL

ÉCOLOGIE URBAINE

Carte du bruit

Cette carte présente le bruit généré par des trafics ferroviaires et routiers.
L'indicateur de gêne donne un poids plus fort aux bruits générés le soir (+5dB) et la nuit (+10dB).

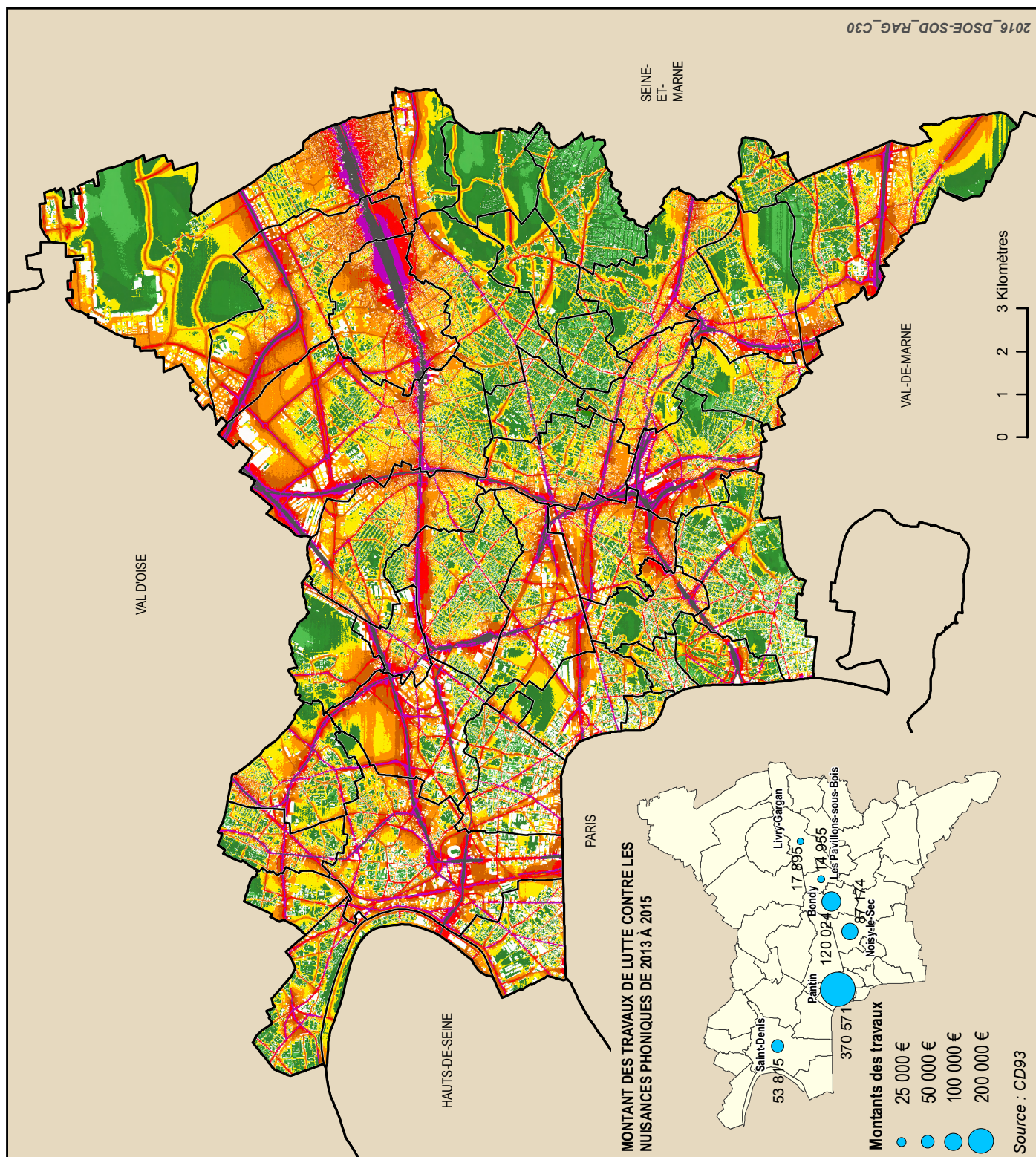
Niveaux sonores (en décibels) :



Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental



BASe Communes et Intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Évaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE

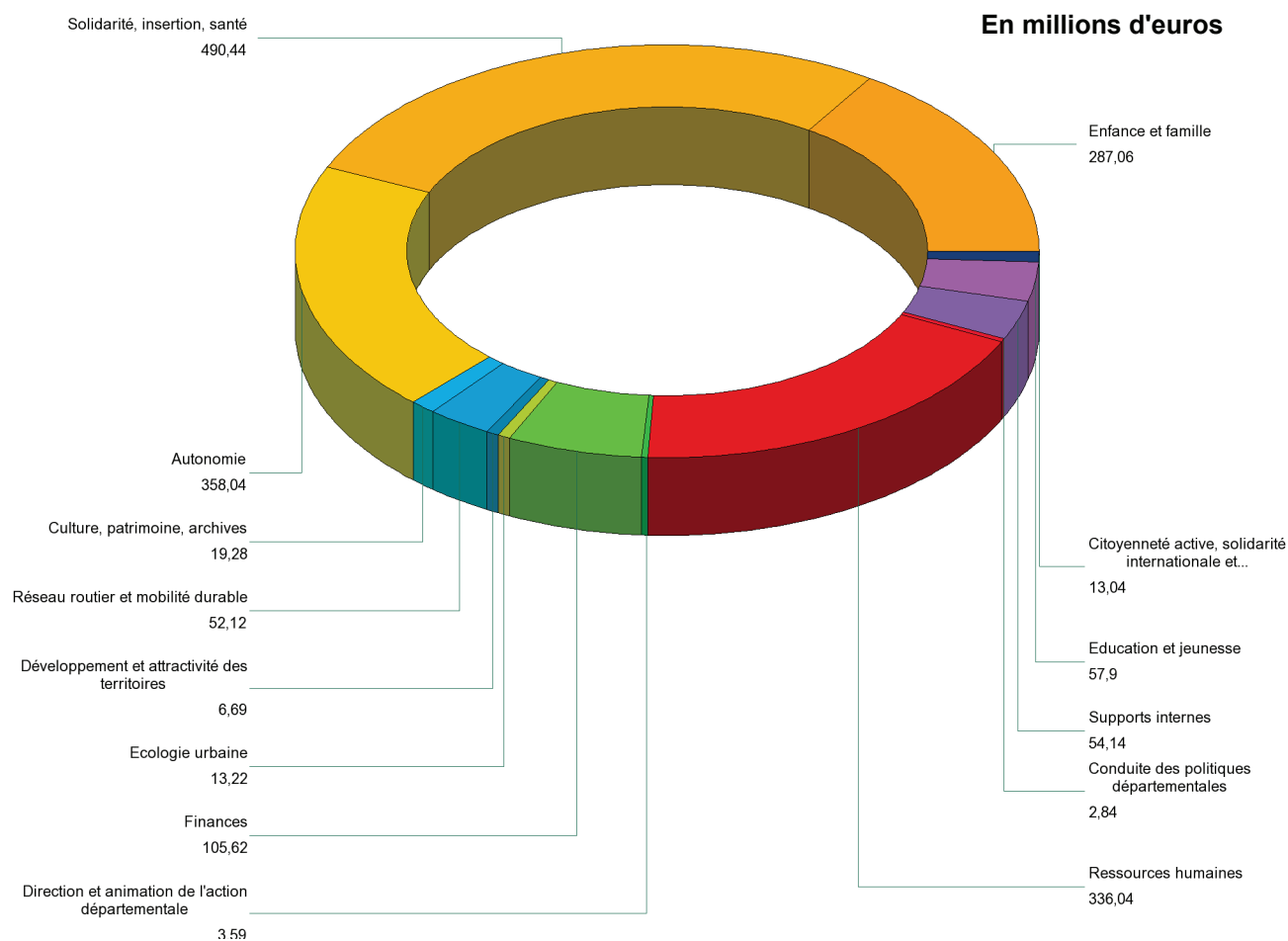


Budget et ressources humaines du Département

Budget global

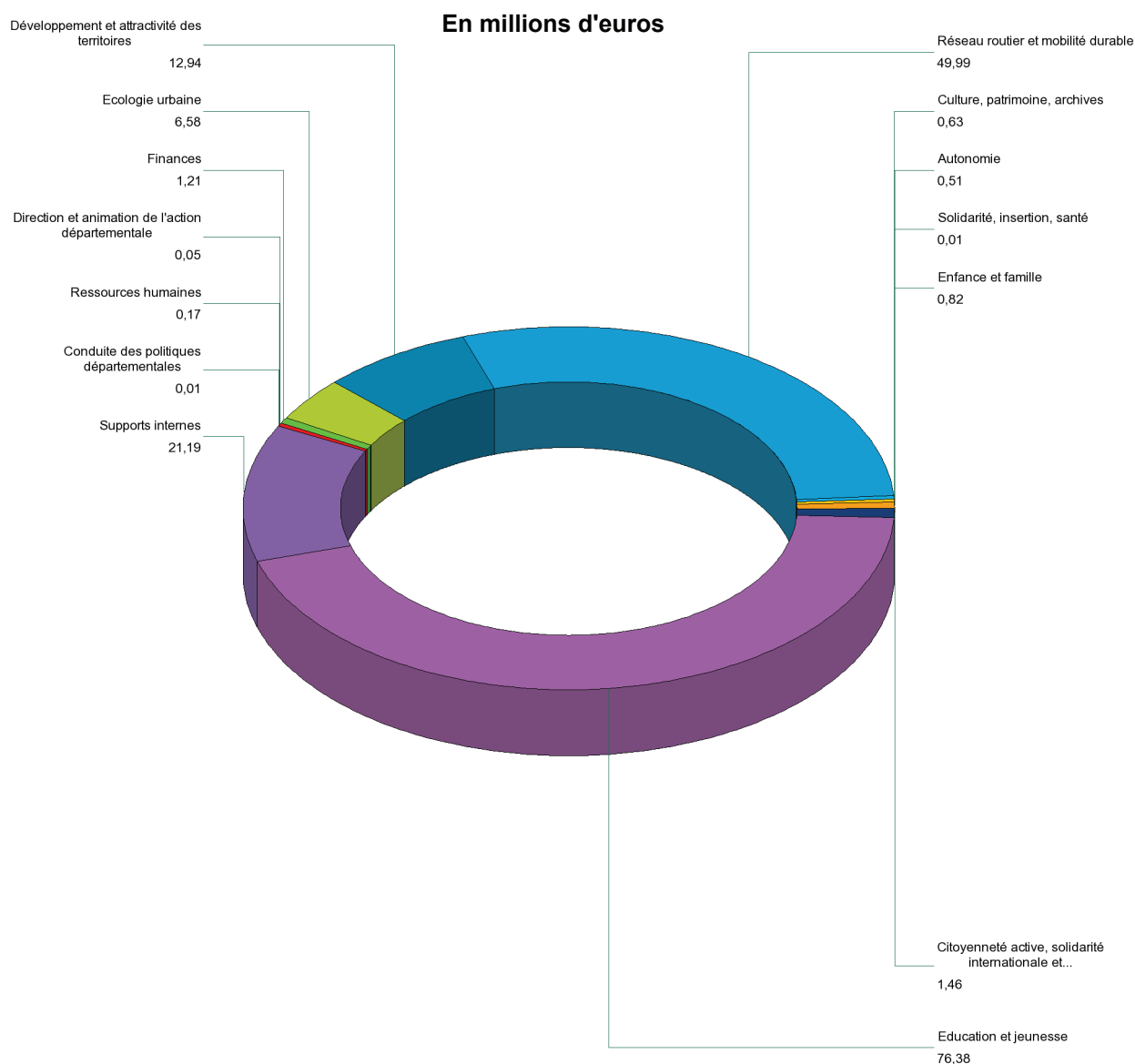
Budget du Département (budget principal):	1 971,96	millions d'euros (hors gestion de la dette et de la trésorerie)
Dont:	Fonctionnement	1 800,01 millions d'euros
	Investissement	171,96 millions d'euros

Répartition des dépenses directes de fonctionnement hors opérations d'ordre (hors action "gestion de la dette et de la trésorerie")



Mission	Part des dépenses directes de fonctionnement
Solidarité, insertion, santé	27,25 %
Autonomie	19,89 %
Ressources humaines	18,67 %
Enfance et famille	15,95 %
Finances	5,87 %
Education et jeunesse	3,22 %
Supports internes	3,01 %
Réseau routier et mobilité durable	2,90 %
Culture, patrimoine, archives	1,07 %
Ecologie urbaine	0,73 %
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,72 %
Développement et attractivité des territoires	0,37 %
Direction et animation de l'action départementale	0,20 %
Conduite des politiques départementales	0,16 %

Répartition des dépenses directes d'investissement (hors action "gestion de la dette et trésorerie")

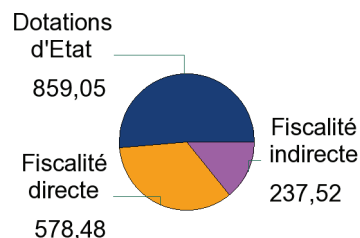
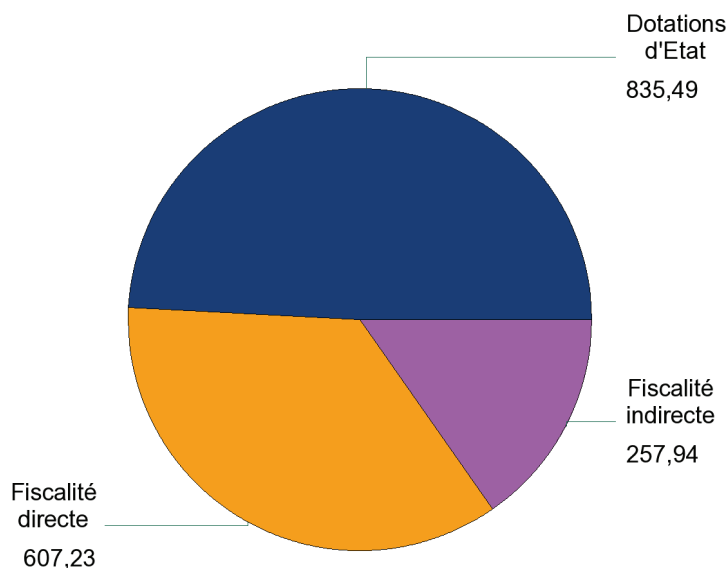


Mission	Part des dépenses directes d'investissement
Education et jeunesse	44,42 %
Réseau routier et mobilité durable	29,07 %
Supports internes	12,33 %
Développement et attractivité des territoires	7,52 %
Ecologie urbaine	3,83 %
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,85 %
Finances	0,71 %
Enfance et famille	0,48 %
Culture, patrimoine, archives	0,37 %
Autonomie	0,30 %
Ressources humaines	0,10 %
Direction et animation de l'action départementale	0,03 %

Répartition des recettes de fonctionnement

Depuis l'exercice 2010, la structure des recettes du Département a été modifiée du fait de la réforme de la fiscalité locale. La perte d'autonomie financière de notre collectivité est confirmée avec une part de plus en plus tenue de la fiscalité directe avec pouvoir de taux (taxe sur le foncier bâti) et une part de plus en plus importante de la fiscalité directe sans pouvoir de taux : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Dans le cadre de la contribution des collectivités à la résorption du déficit public, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au Département a baissé de 22,2 M€ en 2015 (contre 9,9 millions d'euros en 2014). Par ailleurs, le Département est redevenu, en 2015, contributeur net au titre du Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Alors qu'il avait perçu un produit net de 3,4 millions d'euros au titre de ce fonds de péréquation en 2014, il y a contribué à hauteur de 10,6 millions d'euros en 2015. Malgré la forte augmentation des prélèvements, les recettes de fonctionnement du Département ont légèrement progressé en 2015 grâce à la pérennisation des recettes nouvelles obtenues dans le cadre du pacte de confiance entre le Gouvernement et les collectivités locales (78,8 millions d'euros de produit net contre 65,8 millions d'euros en 2014), et notamment à l'impact, en année pleine, du déplaçonnement du taux des DMTO.

Rappel 2014 (en M€)

Répartition des recettes générales du Département en 2015
(en M€)

Dotations état	Dotations de l'Etat (M€)	Part dans les dotations d'Etat
Dotation globale de fonctionnement	256,56	30,71 %
TIPP / Compensation RMI-RSA	198,63	23,77 %
TSCA part Etat	109,89	13,15 %
TSCA et TIPP / Compensation des transferts Fonds sociaux	61,06	7,31 %
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48,05	5,75 %
Fonds de garantie individuelle des ressources	37,27	4,46 %
TIPP / Compensation API	35,03	4,19 %
Fonds d'urgence	28,58	3,42 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	22,93	2,74 %
TSCA / Participation aux dépenses de la BSPP	18,82	2,25 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	9,92	1,19 %
Dotation générale de décentralisation	6,78	0,81 %
Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière	1,82	0,22 %
Compensation au titre de la contribution économique territoriale	0,16	0,02 %

Evolution pluriannuelle du budget départemental (Budget principal) - Source: GDA

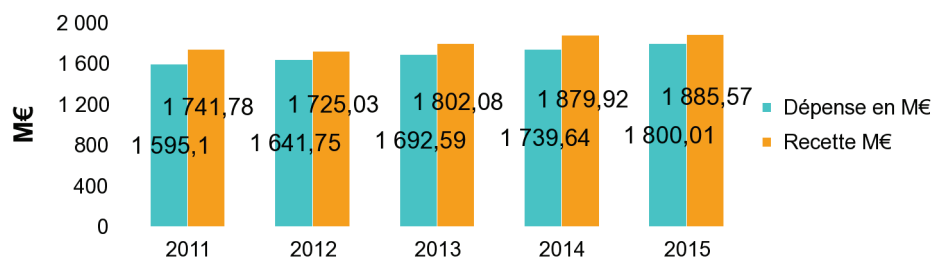
Fonctionnement

Dépenses

(hors action "gestion de la dette trésorerie")

2011-2015	+ 12,85 %
2014-2015	+ 3,47 %

Fonctionnement



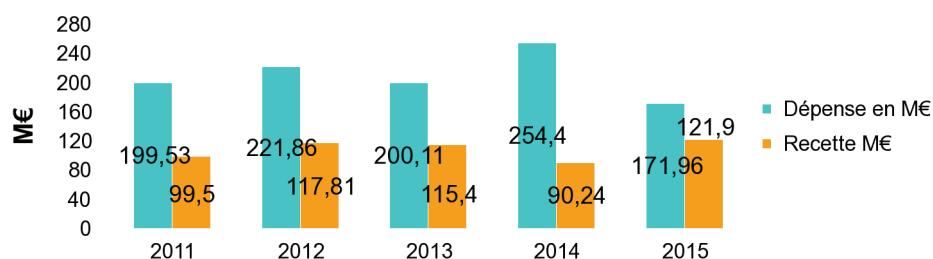
Investissement

Dépenses

(hors action "gestion de la dette trésorerie")

2011-2015	- 13,82 %
2014-2015	- 32,41 %

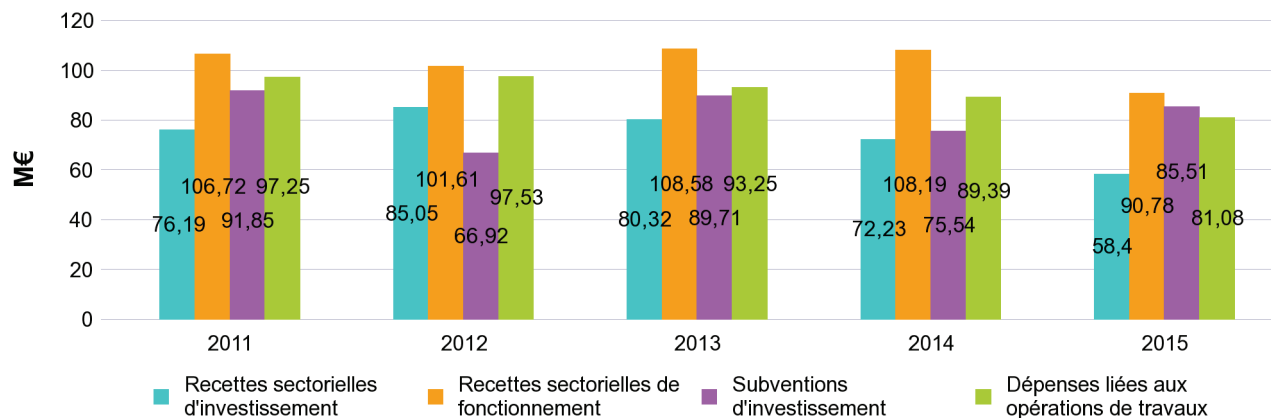
Investissement



En €	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement (hors dette) par habitant	133,6	148,3	133,7	166,22	111,98

Taux de réalisation du budget

Taux de réalisation (tous budgets)

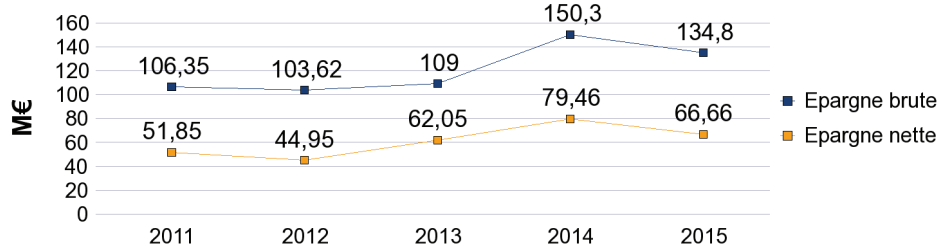


Epargne - évolution pluriannuelle

Epargne nette

2011-2015	+ 28,55 %
2014-2015	- 16,11 %

Epargne



	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'épargne nette	5,00 %	2,50 %	3,40 %	4,10 %	3,40 %

Evolution pluriannuelle des recettes - Fiscalité

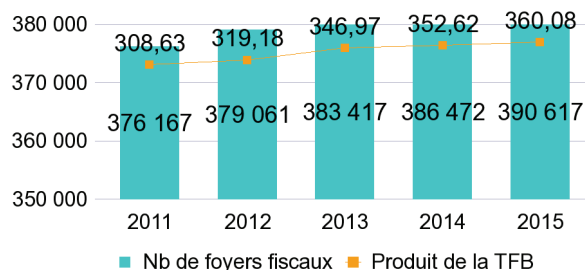
Fiscalité directe

TFB

2011-2015	+ 16,67 %
2014-2015	+ 2,11 %

En M€	2015
CVAE	215,55
IFER	1,25

Taxe sur le foncier bâti



Fiscalité indirecte

Droits de mutation

2011-2015	- 50,99 %
2014-2015	- 44,05 %

en M€	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des droits de mutation perçus (HT)	188,98	154,56	139,14	165,54	185,22
Montant des droits de mutation prévus (HT)	133	149,7	145	153	180

La fiscalité directe avec pouvoir de taux est limitée à la seule Taxe sur foncier bâti (TFB). Le produit de cette taxe en 2015 s'est élevé à 360,08 M€, soit une progression de 2,11 % par rapport à 2014. Le Département ayant maintenu le taux de cette taxe à hauteur de 14,88 % en 2015, cette augmentation est due à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières (+ 2,33 %).

La fiscalité directe sans pouvoir de taux concerne principalement la CVAE. Son produit était de 215 M€ en 2015 contre 197 M€ en 2014. Il évolue chaque année de manière erratique, en lien avec les aléas de la conjoncture économique.

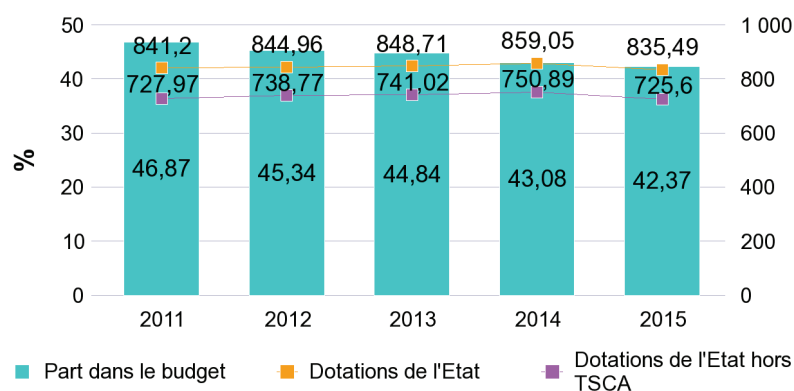
Concernant la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont notamment augmenté de 19 M€ sous l'effet en année pleine du déplaçonnement de leur taux de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1er avril 2014, et le Département a bénéficié d'un produit net de 29,6 M€ au titre du fonds de solidarité sur les DMTO créé en 2014.

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat

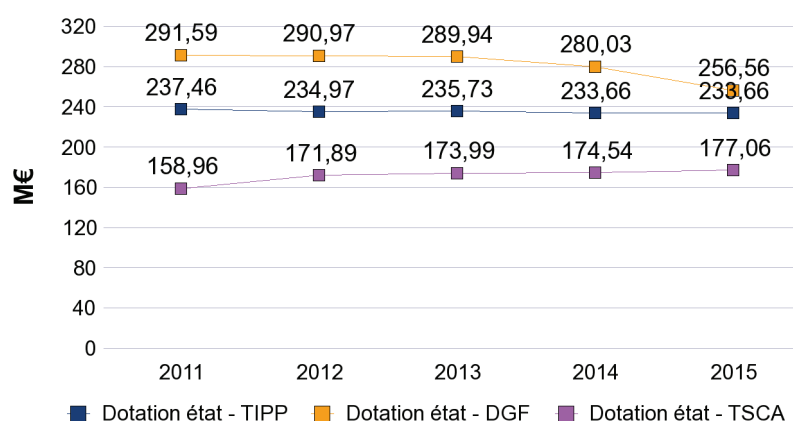
	Evol. totale	Evol hors TSQA
2011-2015	- 0,68 %	- 0,33 %
2014-2015	- 2,74 %	- 3,37 %

Total des dotations d'Etat



En M€	2015
Dotation état - FNGIR	37,27
Dotation état - DC RTP	48,05

Evolution des principales dotations d'Etat



Les dotations de l'Etat ont représenté 835,49 M€ en 2015, contre 859,05 M€ en 2014.

L'année 2015 est marquée par :

- la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 22,2 M€,
- la diminution pour la seconde année consécutive du montant perçus dans le cadre du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).

Le Département a perçu en 2015 :

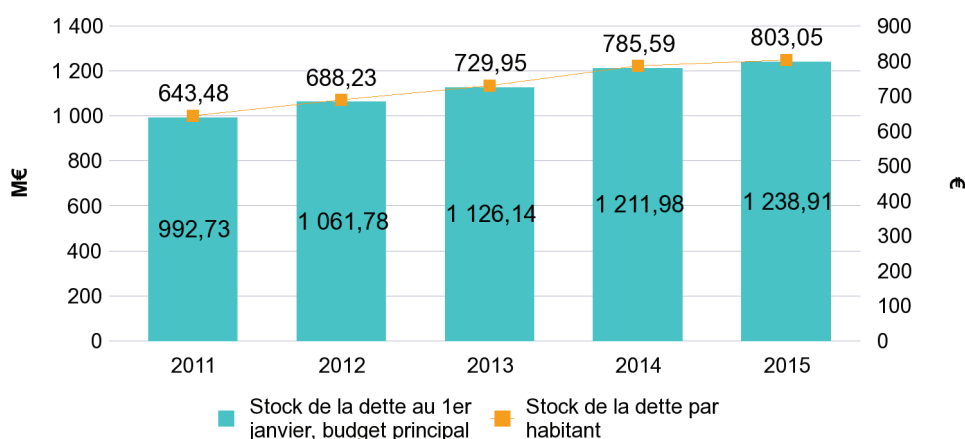
- 28,6 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Ile de France créé en 2014 ;
- 25,1 millions d'euros au titre du transfert aux Départements des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti ;
- 30,7 millions d'euros de produit net au titre du nouveau Fonds de péréquation des DMTO, également appelé Fonds de solidarité des Départements (40,1 millions d'euros de recettes contre 9,4 millions d'euros de prélèvement).

Gestion des emprunts et taux de la dette

Gestion des emprunts

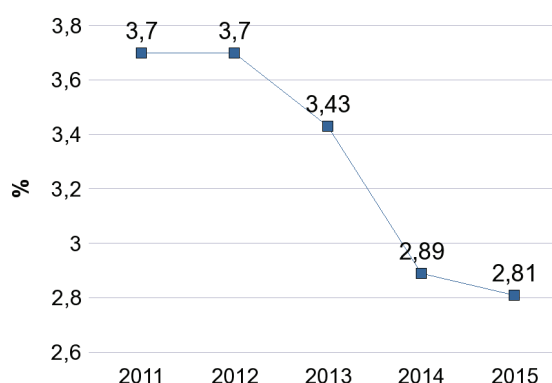
2011-2015	+ 24,80 %
2014-2015	+ 2,22 %

Dette de la collectivité



En années	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité de désendettement	9,3	10,2	10,3	8,1	9,2

Taux moyen de la dette



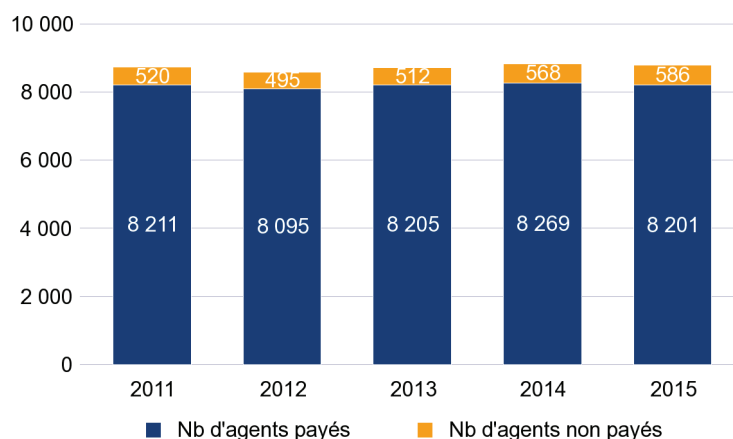
En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des frais financiers nets	26,72	27,95	26,3	25,93	34,93

Subventionnement

Nombre total	2011	2012	2013	2014	2015
Subventions supérieures à 20 000 euros	341	340	333	340	378
Subventions supérieures à 75 000 euros	124	114	128	121	126

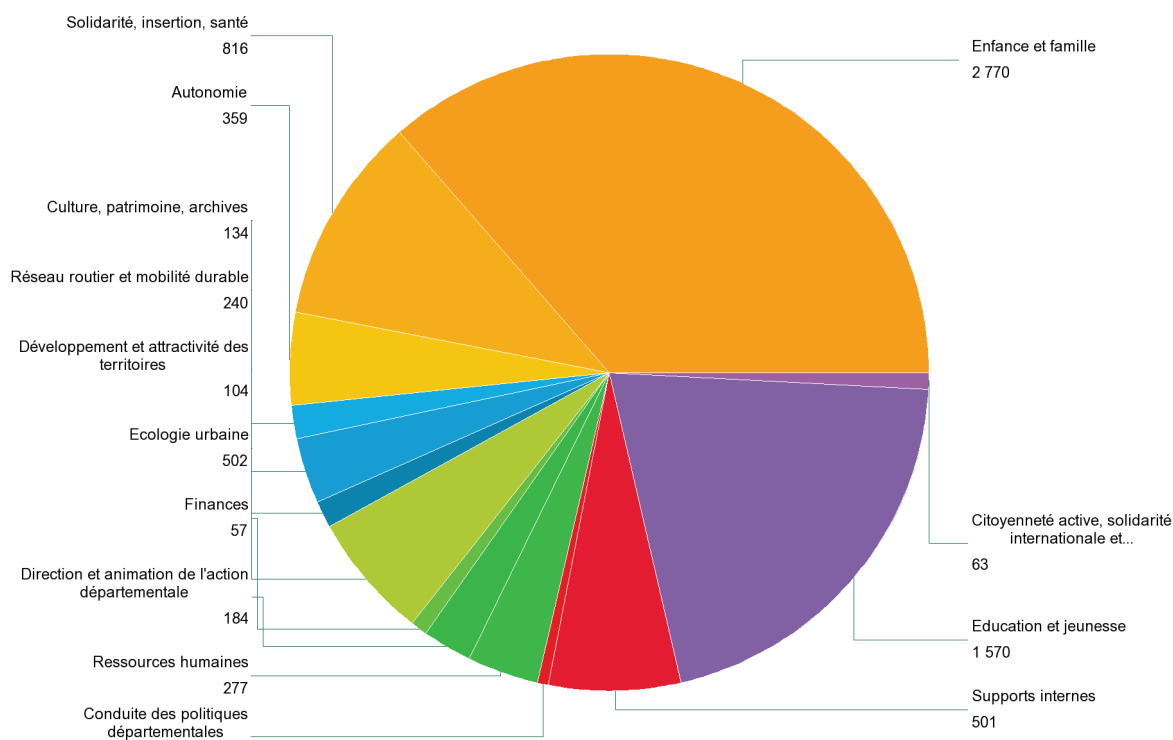
Effectifs

Effectif total



L'effectif total du Département est stable. Les agents non payés sont les agents en disponibilité, mis à disposition, en détachement ou en congé parental.

Nombre de postes par Missions (hors assistants familiaux)



Nombre de postes

Pôle Solidarité

Enfance et famille	2 770
Solidarité, insertion, santé	816
Autonomie	359

Pôle aménagement et développement durable

Réseau routier et mobilité durable	240
Développement et attractivité des territoires	104
Ecologie urbaine	502

Pôle personnel et relations sociales

Ressources humaines	277
---------------------	-----

Pôle société et citoyenneté

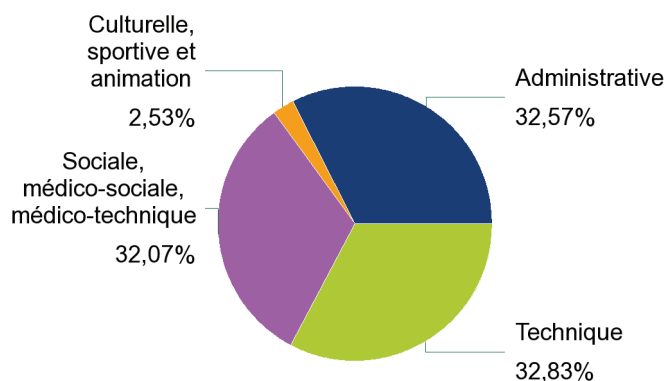
Culture, patrimoine, archives	134
Education et jeunesse	1 570
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	63

Pôle ressources et moyens

Finances	57
Supports internes	501

Direction générale

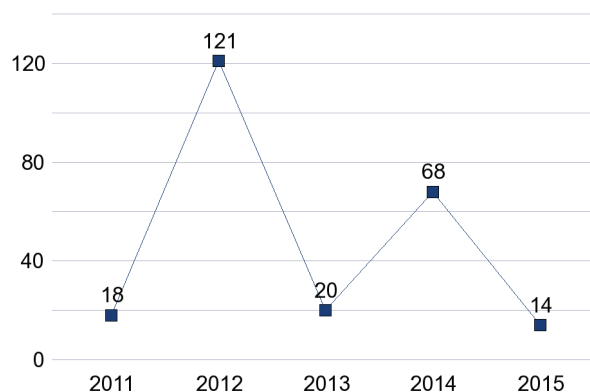
Direction et animation de l'action départementale	184
Conduite des politiques départementales	55



Les trois grandes filières de la Fonction publique territoriale - la filière technique, la filière administrative et la filière sociale et médico-sociale - sont représentées de manière équilibrée au sein du personnel du Département (autour d'un tiers des agents chacune).

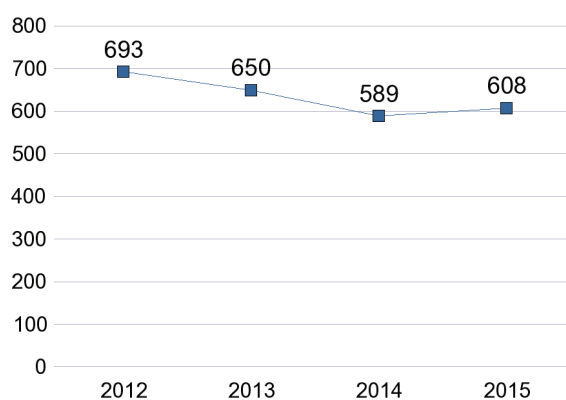
Créations de postes au tableau des emplois

Créations de postes

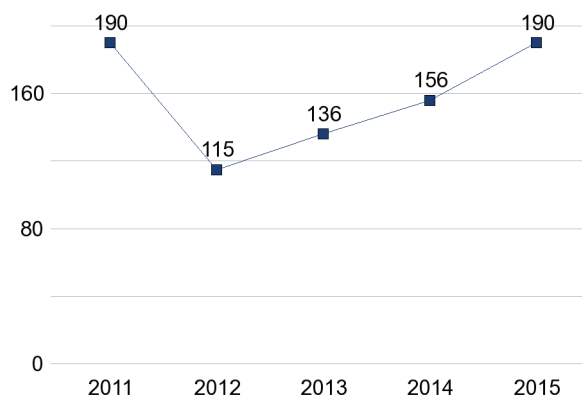


En 2012, les 121 créations de postes correspondaient principalement à la reprise en gestion de centres de PMI et au financement de postes par l'état à la MDPH. En 2014, les 68 créations de postes correspondaient à l'ouverture de 5 nouveaux collèges.

Nombre de postes pourvus (hors mobilité géographique)



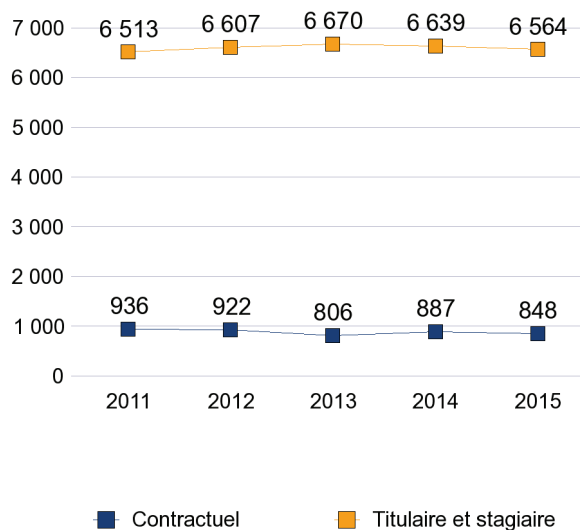
Nombre de départs à la retraite



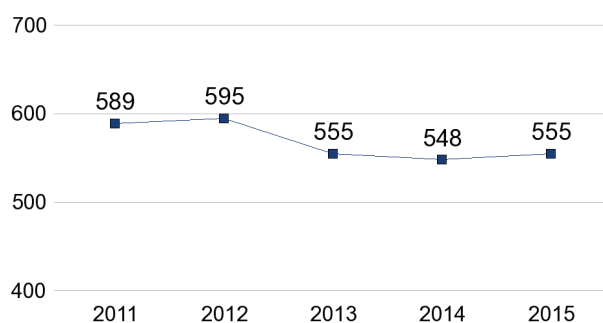
Statut des agents

Statut	Nb d'agents payés
Titulaire et stagiaire	6 564
Contractuel	848
Assistant Familial	555
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	117
Emploi avenir	55
Apprenti	34
Boursier	16
Stagiaires rémunéré	7
Service civique	5
Total	8 201

Effectifs permanents - Titulaires et non titulaires



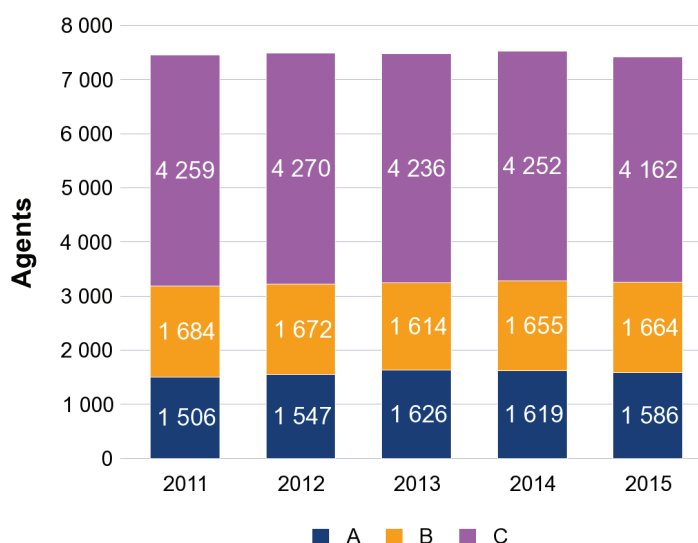
Assistants familiaux



Au sein des effectifs permanents, la part des agents contractuels est restée stable entre 2014 et 2015 (11,5 %).

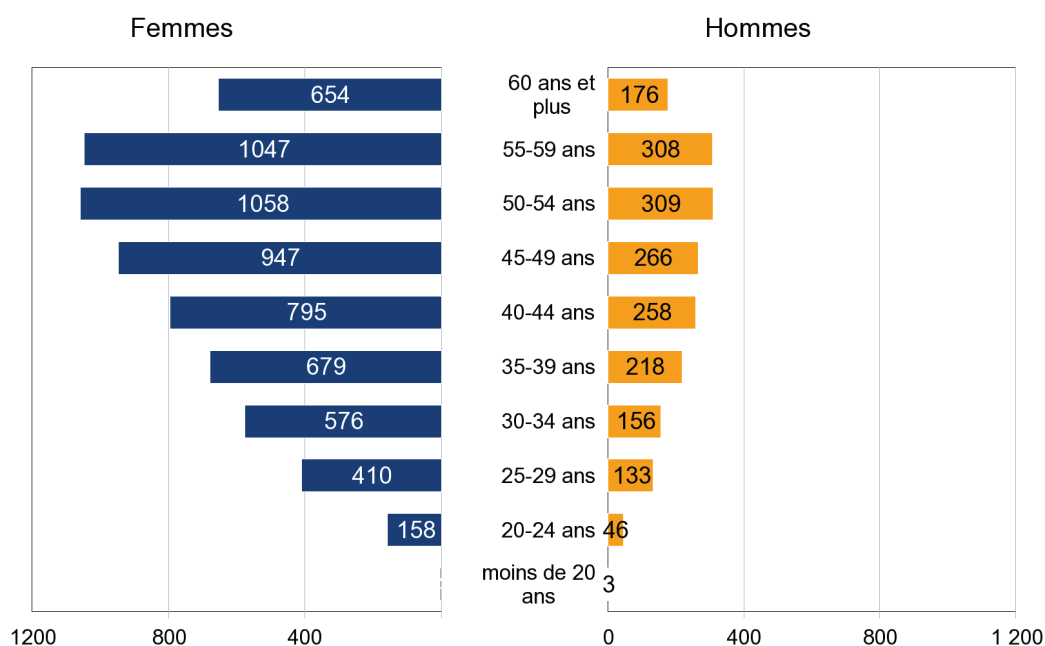
Catégorie d'appartenance (agents permanents)

Catégorie hiérarchique

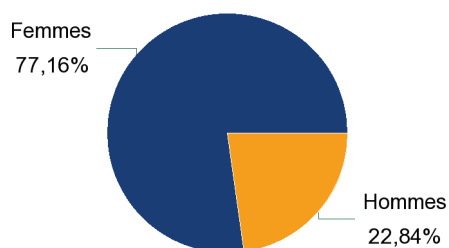


En 2015, la part parmi les agents permanents des agents de catégorie A était de 21,4 %, celle des agents de catégorie B était de 22,45 %, celle des agents de catégorie C était de 56,15 %. Cette répartition est stable depuis 2011

Pyramide des âges des agents départementaux en 2015



Répartition des effectifs par sexe

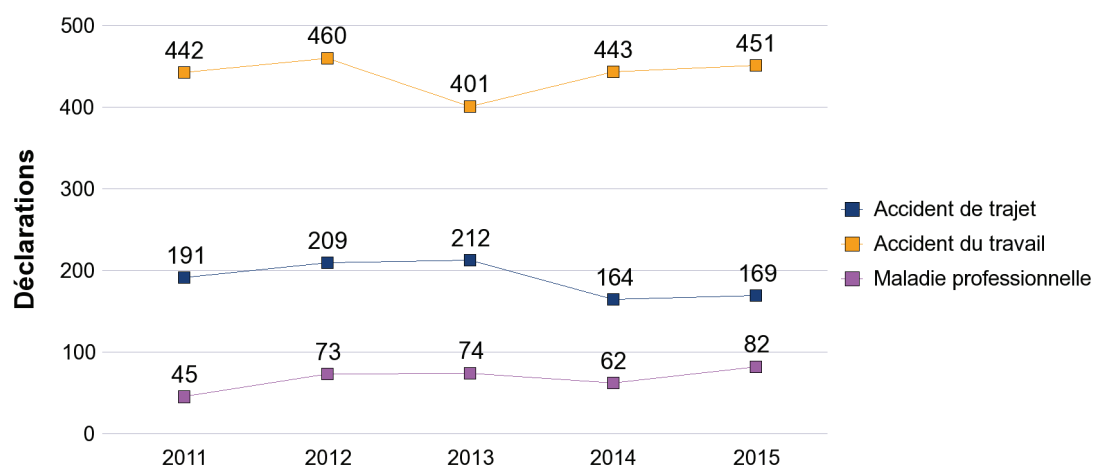


L'âge moyen des agents départementaux était de 46 ans et 2 mois en 2015, contre 45 ans et 8 mois en 2014.
L'âge médian était de 47 ans et 5 mois.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation emploi	479	534	570	594	675
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi	6,7 %	7,0 %	7,0 %	7,4 %	7,9 %

La part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi a atteint 6 % en 2011. Cette part a depuis continué d'augmenter pour dépasser les 7 % en 2014.



Le nombre de déclarations d'accidents (accidents de travail, accidents de trajets, déclarations de maladie professionnelle) a augmenté en 2015 de 4,93 %.
Parmi elles, ce sont les maladies professionnelles qui ont le plus augmenté.

Le soutien du Département aux associations

Cette étude propose une vision panoramique du soutien financier en subventions que le Département apporte aux associations, en fonctionnement et en investissement. Produite dans le système d'information décisionnel, elle a été réalisée par le Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE, en collaboration avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP). Les données issues du logiciel financier Grand Angle, qui correspondent aux subventions effectivement versées sur l'année 2015, ont été retravaillées et structurées, en les rapportant aux politiques du Département. Les subventions attribuées par l'intermédiaire de partenaires du Département et le financement des établissements dans le champ social ne sont pas inclus.

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en FONCTIONNEMENT

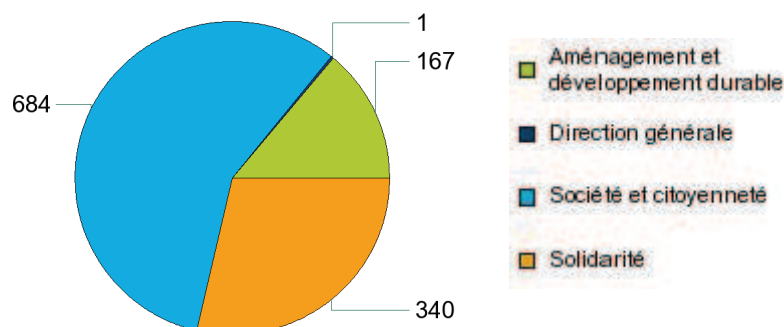
1 029
associations
soutenues en
fonctionnement
2015

1192
subventions
versées par le
Département en
2015

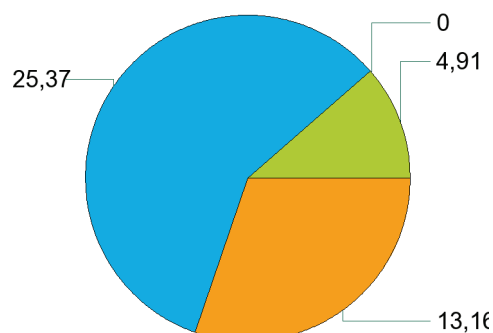
43,44 M€
versés aux
associations en
2015

5 programmes
concentrent
72 % des
subventions

**Nombre de subventions versées
par Pôle**



**Montant des subventions versées
par Pôle (en M€)**



Cette vue d'ensemble permet de souligner l'ampleur du soutien de la collectivité aux associations, à travers :

- le nombre d'acteurs soutenus, qui recouvre une multitude de projets, d'initiatives et d'activités menées par et en direction des habitants ;
- le volume financier des subventions, qui équivaut à une dépense de 27,6 euros par habitant et par an, même si au total il ne représente que 2,4 % des dépenses directes de fonctionnement.

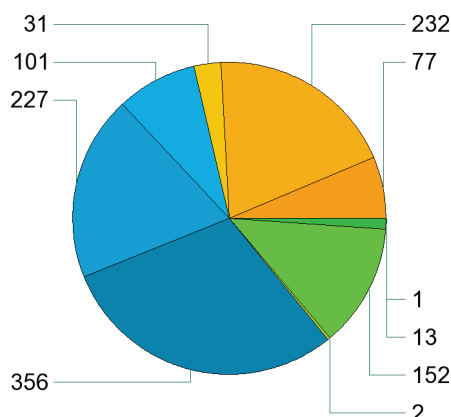
Les données incluent ici aussi bien des associations nationales ayant une activité en Seine-Saint-Denis que des associations locales, dont le périmètre d'action concerne selon les cas une ou plusieurs communes, voire l'ensemble du territoire départemental. Les sièges sociaux des associations soutenues par le Département sont le plus souvent situés sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le nombre de subventions versées au titre des politiques mises en oeuvre par le pôle Société et citoyenneté représentent 57 % du total, contre près de 29 % pour celles du pôle Solidarité et près de 14 % pour celles du pôle Aménagement et développement durable.

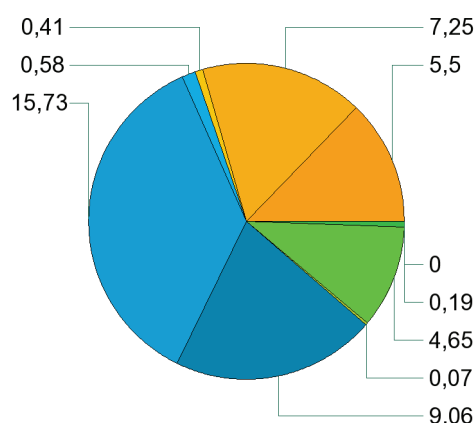
En montants, les parts respectives des pôles sont de 58 % pour le pôle Société et citoyenneté, 30 % pour le pôle Solidarité et 11 % pour le pôle Aménagement et développement durable. 1 subventions relève du pôle Direction générale.

Nombre et montant des subventions versées aux associations, par Missions

Nombre de subventions versées par Missions



Montant des subventions versées par Missions (en M€)



La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (29,9 % des subventions, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Solidarité, insertion, santé (19,5 % des subventions, relevant principalement de la politique Insertion), la mission Culture, patrimoine et archives (19 % des subventions, relevant essentiellement de la politique culturelle) et la mission Développement et attractivité des territoires (12,8 % des subventions, relevant essentiellement de la politique Economie sociale et solidaire, emploi et formation).

Lire plus loin le détail par programme

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 36,21 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports représentent 20,8 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Solidarité, insertion, santé (relevant essentiellement de la politique Insertion) et de la mission Enfance et famille représentent respectivement 16,7 % et 12,7 % du total versé.

Lire plus loin le détail par programme

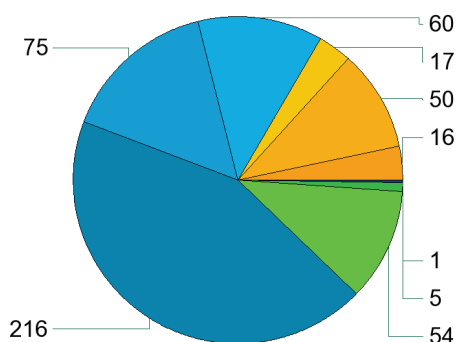
Nombre de subventions versées aux associations, par tranche de financement, tout programme

Tranches de financement	Nombre de subventions de fonctionnement versées
0 - 5 000 €	494
5 000 € - 23 000 €	388
23 000 € - 75 000 €	198
75 000 € et plus	112
Total :	1 192

Les deux premières tranches de financement (0-5000 € et 5 000-23 000 €) représentent respectivement 41,4 % et 32,6 % de l'ensemble des subventions du Département, contre 16,6 % et 9,4 % pour les deux tranches supérieures (23 000-75 000 € et plus de 75 000 €). Ainsi, le Département subventionne un très grand nombre d'acteurs pour des montants limités (74 % des subventions sont comprises entre 0 et 23 000 €).

Conformément à la législation, au-delà du seuil de 23 000 €, une convention doit être établie.

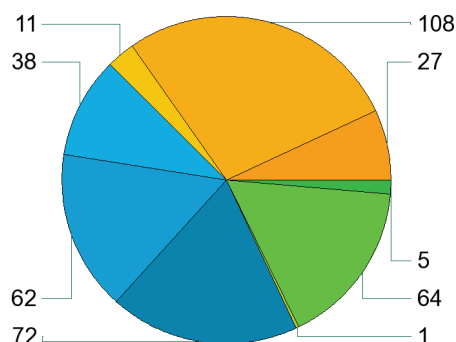
Nombre de subventions dans la tranche 0 à 5 000 €



494 subventions dont le montant est compris entre 0 et 5 000 € ont été versées par le Département en 2015.

43,7 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports. Viennent ensuite la mission Culture, patrimoine et archives (15,2%) et la mission Education et jeunesse (12,2 %).

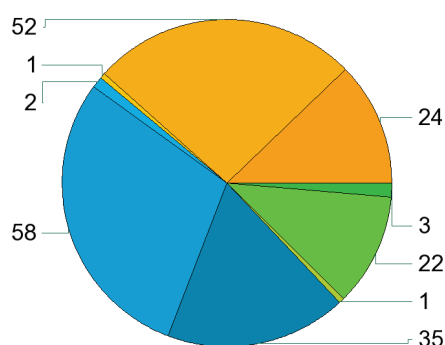
Nombre de subventions dans la tranche 5 000€ à 23 000€



388 subventions dont le montant est compris entre 5 000 € et 23 000 € ont été versées par le Département en 2015.

27,8 % d'entre elles relèvent de la mission Solidarité, insertion, santé, 18,6 % de la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports, 16,5 % de la mission Développement et attractivité des territoires et 16 % de la mission Culture, patrimoine et archives.

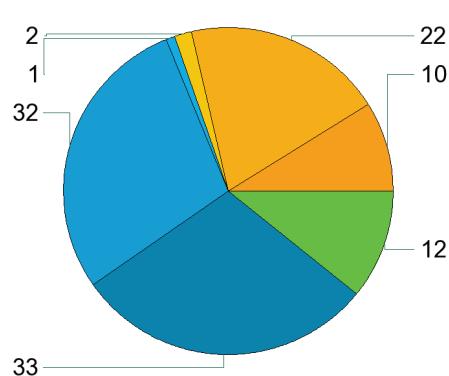
Nombre de subventions dans la tranche 23 000€ à 75 000€



198 subventions dont le montant est compris entre 23 000 € et 75 000 € ont été versées par le Département en 2015.

32 % des subventions de cette tranche relèvent de la mission Culture, patrimoine et archive. La mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports représente, elle, 20,2 % du même total, et la Mission Solidarité, insertion, santé 18 %. Enfin, la mission Développement et attractivité des territoires et la mission Enfance et famille représentent chacune 11,8 % de cette tranche.

Nombre de subventions dans la tranche 75 000€ et plus



112 subventions dont le montant est supérieur à 75 000 € ont été versées par le Département en 2015.

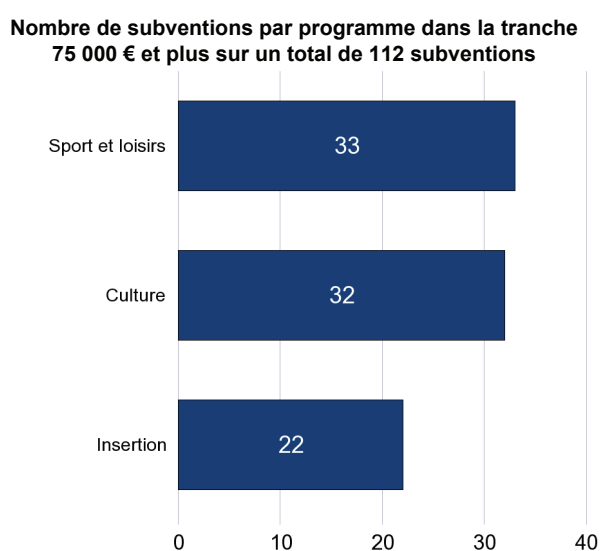
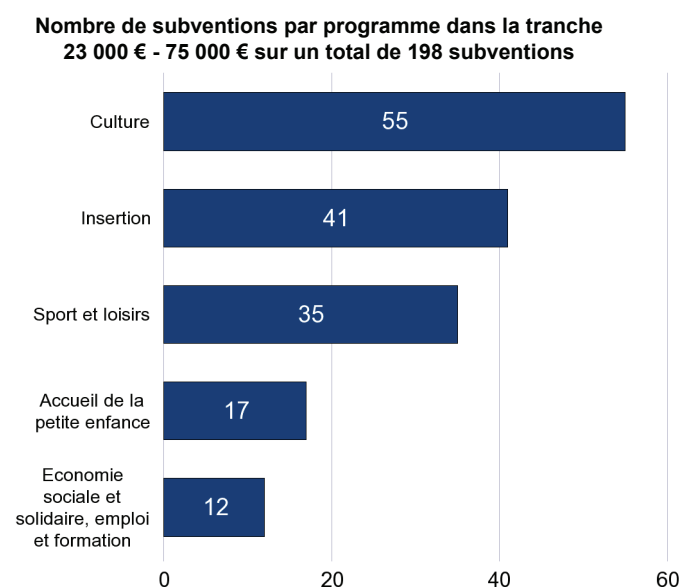
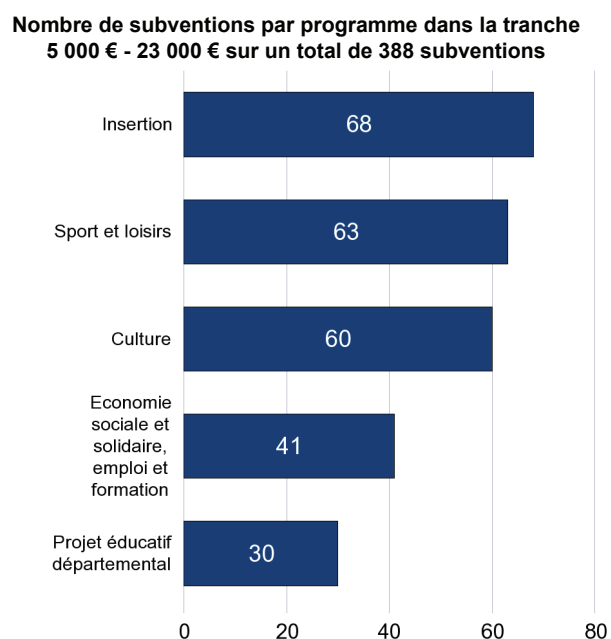
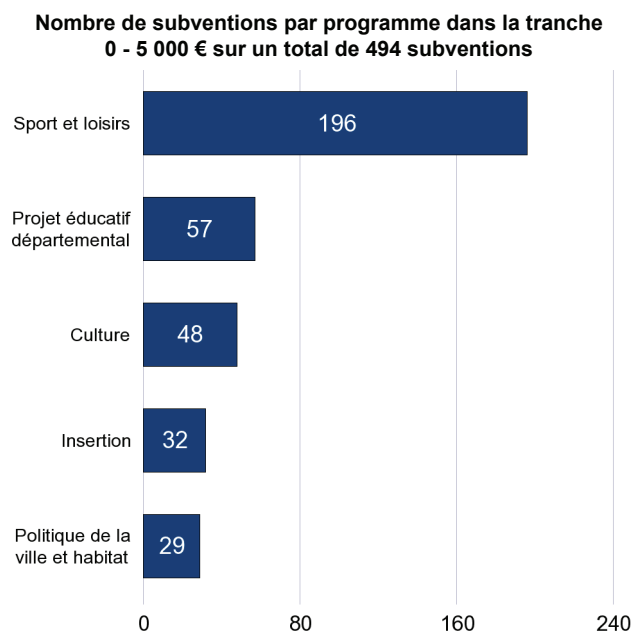
La mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports représente 29,5 % des soutiens dans cette tranche, la mission Culture, patrimoine, archives 28,6 %. La mission Solidarité, insertion, santé représente 19,7 % des mêmes soutiens.

Le pôle Société et citoyenneté représente 71 % du nombre de subventions de la tranche la plus basse et 59 % de celui de la tranche la plus haute. Cela indique que ce pôle privilégie (par rapport aux autres) d'une part un soutien financier modeste à de nombreux acteurs associatifs, d'autre part un soutien financier conséquent à un nombre limité de structures. La part des subventions au titre du pôle Solidarité et celle au titre du pôle Aménagement et développement durable sont, elles, relativement homogènes selon les tranches.

Subventions aux associations soutenues par le Département, par missions, programmes et tranches de financement

		Nombre de subventions versées par tranches				
Missions	Programmes	0 - 5 000 €	5 000 € - 23 000 €	23 000 € - 75 000 €	75 000 € et plus	TOTAL
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	3	12	17	7	39
	Aide sociale à l'enfance	12	15	7	3	37
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	1				1
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	7	19	6		32
	Insertion	32	68	41	22	163
	Prévention des conduites à risques		1	2		3
	Prévention et promotion de la santé	11	6	3		20
	Promotion des droits fondamentaux		14			14
Autonomie	Personnes âgées	6	4	1	2	13
	Personnes handicapées	11	7			18
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	3	8			11
	Projet éducatif départemental	57	30	2	1	90
Culture, patrimoine, archives	Archives	27	2			29
	Culture	48	60	55	32	195
	Patrimoine culturel			3		3
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Solidarité, coopération internationales	20	9			29
	Sport et loisirs	196	63	35	33	327
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier		1	1		2
Développement et attractivité des territoires	Aménagement		3	1	1	5
	Développement économique et promotion du territoire	1	3	8	5	17
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	24	41	12	3	80
	Politique de la ville et habitat	29	17	1	3	50
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	5	5	3		13
Conduite des politiques départementales	Assemblée départementale	1				1
Total :		494	388	198	112	1 192

La polarisation des subventions du Département



Dans la tranche 0-5000 €, le programme Sports et loisirs représente plus du tiers des subventions (39,7 %). Dans la tranche 5000-23 000 €, les programmes Insertion, Sport et loisirs et Culture représentent près de 50 % des subventions. Dans la tranche 23 000-75 000 €, les programmes Sports et loisirs, Culture et Insertion représentent 66 % des financements. Dans la tranche plus de 75 000 €, les programmes Sports et loisirs, Culture et insertion représentent 77,6 % des subventions.

Montants moyens des subventions versées, par tranches

Tranches de financement	Montant des subventions par tranches	Nombre de subventions de fonctionnement versées	Montant moyen des subventions
0 - 5 000 €	917 344 €	494	1 857 €
5 000 € - 23 000 €	4 386 723 €	388	11 306 €
23 000 € - 75 000 €	7 564 562 €	198	38 205 €
75 000 € et plus	30 568 244 €	112	272 931 €
Total :	43 436 872 €	1 192	36 440 €

Les subventions de plus de 75 000 € représentent 9,4 % des subventions versées et 70,4 % du montant total versé.
 Les subventions de moins de 5 000 € représentent 41,4 % des subventions versées et 2,1 % du montant total versé.
 Les subventions de plus de 23 000 € représentent 26 % des subventions versées et 87,8 % du montant total versé.
 Les subventions de moins de 23 000 € représentent 74 % des subventions versées et 12,2 % du montant total versé.

Montants des subventions aux associations, par missions et programmes

Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1 471 756 €
	Aide sociale à l'enfance	4 020 596 €
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	3 400 €
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	522 645 €
	Insertion	6 353 191 €
	Prévention des conduites à risques	80 000 €
	Prévention et promotion de la santé	180 500 €
	Promotion des droits fondamentaux	117 700 €
Autonomie	Personnes âgées	315 059 €
	Personnes handicapées	96 200 €
Education et jeunesse	Actions pour la jeunesse	53 100 €
	Projet éducatif départemental	522 833 €
Culture, patrimoine, archives	Archives	52 073 €
	Culture	15 551 344 €
	Patrimoine culturel	129 000 €
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Solidarité, coopération internationales	172 952 €
	Sport et loisirs	8 884 382 €
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	65 000 €
Développement et attractivité des territoires	Aménagement	262 016 €
	Développement économique et promotion du territoire	2 347 016 €
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	1 522 053 €
	Politique de la ville et habitat	519 385 €
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	191 170 €
Conduite des politiques départementales	Assemblée départementale	3 500 €
Total :		43 436 871 €

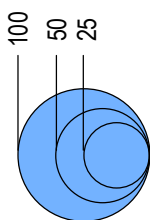
Localisation des sièges sociaux des associations soutenues par le Département

Sur 1 029 associations soutenues par le Département, 811 (soit 79 %) ont leur siège social en Seine-Saint-Denis. Les autres ont le plus souvent leur siège social à Paris, mais aussi dans différents départements d'Ile-de-France et, plus rarement, dans des départements de province.

Il convient de souligner que la commune où se situe le siège social de l'association n'est pas nécessairement celle où se déroule la majeure partie des activités de l'association. Ainsi, la carte qui suit ne représente pas le rayonnement géographique des associations subventionnées par le Département mais seulement une vision administrative de leur localisation.

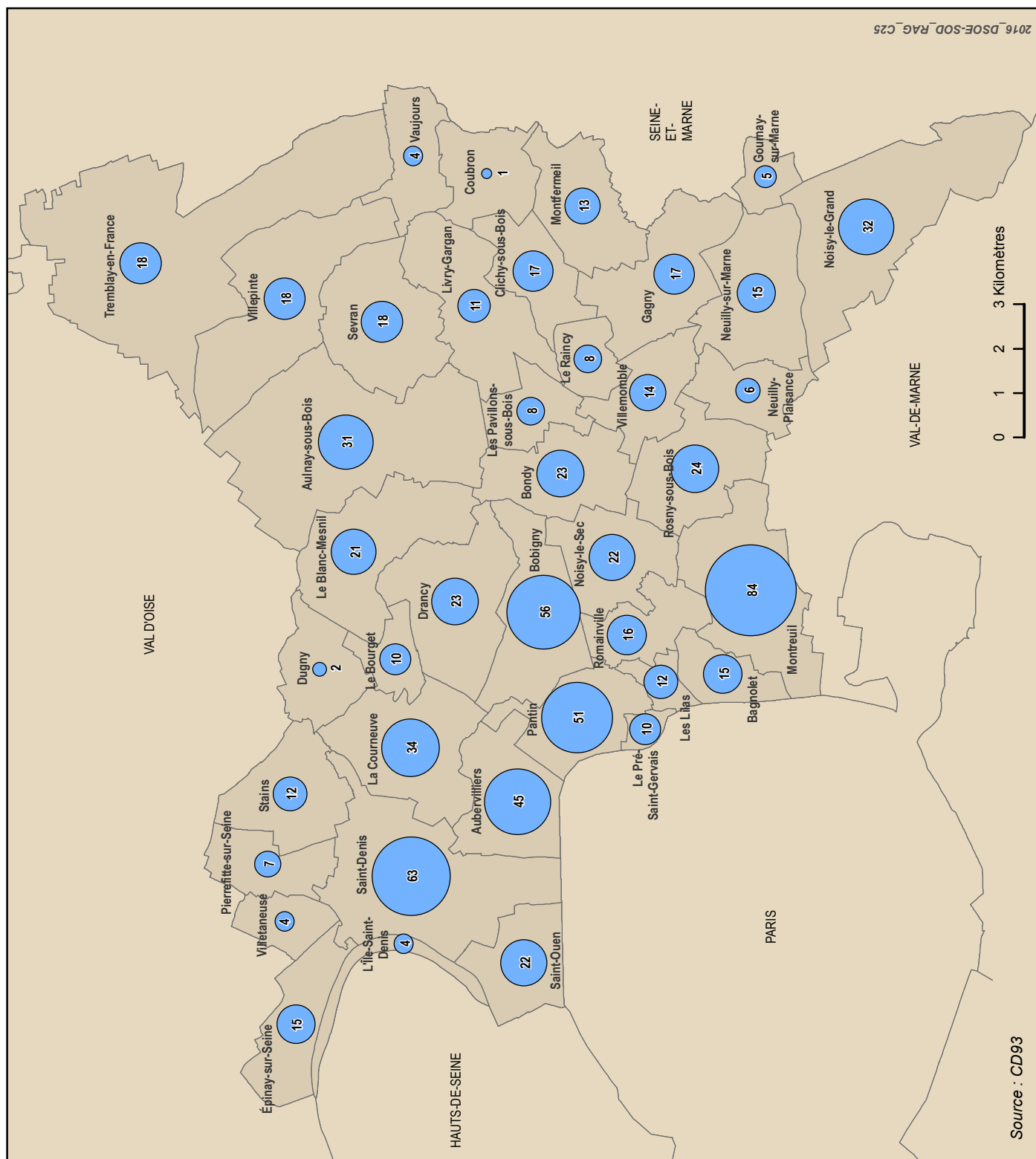
NOMBRE D'ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE DÉPARTEMENT EN 2015 PAR COMMUNE

Nombre d'associations subventionnées



Les associations subventionnées sont positionnées sur la carte en fonction de la commune de domiciliation de leur siège social.

DSOE - SOD - Juin 2016



Nombre d'associations multi subventionnées : 129 associations, soit 12,5 % des 1 029 associations soutenues directement par le Département.
104 d'entre elles (soit 80,6 %) ont reçu 2 subventions, 18 ont reçu trois subventions (soit 14 %) et 5 en ont reçu quatre (3,9 %) 2 en ont reçu 5.

Nombre de multi subventionnements : 292 subventions

Montant des multi subventionnements : 11,51 M€, soit 26,5 % du montant total des subventions versées par le Département (contre 28,5 % en 2013)

Peu de programmes concentrent une majorité des multifinancements : les programmes Insertion, Politique de la ville et habitat et Economie sociale et solidaire représentent à eux seuls 53 % des multifinancements. Avec les programmes Accompagnement social, Sports et loisirs, Projet éducatif départemental et Culture, ils représentent près de quatre cinquième des multifinancements (78 %).

Les cas de financements croisés multiples sont rares. Ainsi, parmi les 1029 associations soutenues en 2015, 1,7 % ont reçu trois subventions différentes et 0,7 % ont reçu quatre ou cinq subventions. Il s'agit souvent d'associations subventionnées au titre du programme Insertion et du programme Economie sociale et solidaire. Il s'agit plus rarement de financements de la part de programmes différents pilotés par la même direction (ce qui correspond alors à un choix de gestion).

Programme	Nombre de subventions versées à des associations multi- subventionnées
Insertion	76
Politique de la ville et habitat	41
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	38
Accompagnement social	20
Sport et loisirs	19
Projet éducatif départemental	18
Culture	16
Accueil de la petite enfance	14
Aide sociale à l'enfance	14
Prévention et promotion de la santé	9
Personnes handicapées	6
Promotion des droits fondamentaux	5
Solidarité, coopération internationales	4
Actions pour la jeunesse	3
Développement économique et promotion du territoire	3
Aménagement	2
Personnes âgées	2
Biodiversité et nature en ville	1
Patrimoine culturel	1
TOTAL :	292

Tranche de financement	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Part dans les montants des mutisubventionnements
0 - 5 000 €	95	239 359 €	2,1 %
5 000 € - 23 000 €	136	1 411 761 €	12,3 %
23 000 € - 75 000 €	37	1 413 366 €	12,3 %
75 000 € et plus	24	8 443 674 €	73,4 %
TOTAL :	292	11 508 160 €	100,0 %

Les subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 8,2 % des multifinancements et 73,4 % des sommes versées dans le cadre de multifinancements.
A l'inverse, les subventions de moins de 23 000 € versées dans le cadre de multifinancements représentent 79,1 % des multifinancements et 14,3 % des sommes versées en multifinancements.

Sont comptés ici comme multifinancements toutes les subventions attribuées à une même association au titre de plus d'un programme de politique publique (même lorsque les programmes concernés relèvent d'une même direction).

Evolution 2011-2015 du soutien du Département aux associations

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'associations soutenues en fonctionnement par le Département	960	982	999	983	1 029
Nombre de subventions de fonctionnement versées	1 126	1 143	1 121	1 093	1 192

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations par le Département (en M€)	42,68	40,94	41,62	42,67	43,44

Le nombre d'associations soutenues directement par le Département a augmenté en 2015. Le nombre de subventions versées a augmenté (+ 4,7 %) entre 2014 et 2015. Le montant total des subventions en fonctionnement a augmenté de 6,1 % depuis 2012.

Répartition des subventions par tranche de financement

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
0 - 5 000 €	462	41,0 %	471	41,2 %	477	42,6 %	475	43,5 %	494	41,4 %
5 000 € - 23 000 €	364	32,3 %	396	34,6 %	373	33,3 %	332	30,4 %	388	32,6 %
23 000 € - 75 000 €	190	16,9 %	177	15,5 %	157	14,0 %	178	16,3 %	198	16,6 %
75 000 € et plus	110	9,8 %	99	8,7 %	114	10,2 %	108	9,9 %	112	9,4 %
Total :	1 126	100,0 %	1 143	100,0 %	1 121	100,0 %	1 093	100,0 %	1 192	100,0 %

La répartition du nombre de subventions par tranches de montant est relativement stable depuis 2011.

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements	Nombre de multi subventionnements	Montant des multi subventionnements
0 - 5 000 €	96	0,26	76	0,22	67	0,18	73	0,19	95	0,24
5 000 € - 23 000 €	124	1,32	132	1,46	89	0,92	79	0,84	136	1,41
23 000 € - 75 000 €	40	1,68	42	1,81	36	1,48	35	1,4	37	1,41
75 000 € et plus	40	9,83	38	11,45	33	9,37	19	5,95	24	8,44
Total :	300	13,1	288	14,95	225	11,95	206	8,38	292	11,51

Le nombre de multifinancements a augmenté de 42 % entre 2014 et 2015. Le montant des subventions attribuées dans le cadre de multifinancements a augmenté de 37,4 %. La part des subventions de plus de 75 000 € versées dans le cadre de multifinancements représente près de trois quart des montants versés dans le cadre de multifinancement (73,3 %).

Vue d'ensemble sur le soutien du Département aux associations, en INVESTISSEMENT

**28 associations
soutenues en 2015
ayant reçu 29
subventions**

**79 % des
subventions
comprises entre
0 et 23 000 €**

**42,5 % des
sommes versées
relèvent du
programme sports
et loisirs**

Nombre de subventions d'investissement versées	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 - 5 000 €	17	38,6 %	10	24,4 %	12	30,0 %	8	23,5 %	12	41,4 %
5 000 € - 23 000 €	13	29,5 %	20	48,8 %	20	50,0 %	22	64,7 %	11	37,9 %
23 000 € - 75 000 €	9	20,5 %	7	17,1 %	5	12,5 %	3	8,8 %	5	17,2 %
75 000 € et plus	5	11,4 %	4	9,8 %	3	7,5 %	1	2,9 %	1	3,4 %
Total :	44	100,0 %	41	100,0 %	40	100,0 %	34	100,0 %	29	100,0 %

Nombre et montant des subventions d'investissement	2011		2012		2013		2014		2015	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Politique de la ville et habitat	4	320 412 €	2	230 527 €	2	513 699 €	3	470 052 €	2	39 964 €
Personnes handicapées	2	222 000 €	1	52 500 €	2	472 500 €	1	52 500 €	1	52 500 €
Sport et loisirs	11	100 001 €	10	81 995 €	14	251 181 €	15	104 721 €	14	228 359 €
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	1	25 000 €	9	152 500 €	14	187 000 €	14	140 200 €	8	67 300 €
Culture	2	4 191 €	1	30 000 €	1	70 000 €				
Développement économique et promotion du territoire	2	230 000 €	1	20 000 €	3	48 520 €			1	60 000 €
Accueil de la petite enfance	5	181 376 €	5	375 171 €	1	17 471 €			3	89 200 €
Protection maternelle et infantile, planification familiale	1	1 100 €	1	1 786 €	3	2 349 €				
Aide sociale à l'enfance	1	72 400 €								
Aménagement			1	10 000 €						
Archives	1	10 000 €								
Gestion de la dette			1	143 708 €						
Personnes âgées	13	74 990 €	9	44 171 €						
Qualité de l'environnement urbain	1	1 242 €								
PDU et infrastructures de transports en commun							1	16 018 €		
Total :	44	1 242 712 €	41	1 142 357 €	40	1 562 720 €	34	783 491 €	29	537 323 €

En 2015, 6 programmes ont concentré la totalité des soutiens du Département en investissement. Le montant des subventions en investissement a fortement baissé entre 2014 et 2015 (- 31 %).

Programmes du Département

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

PROGRAMME

Accueil de la petite enfance

Mise en œuvre : Services des crèches départementales et de la Protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille

La politique d'Accueil de la petite enfance a pour objectif de répondre aux besoins de modes d'accueil des familles. Il s'agit tout particulièrement de développer l'accueil en structures collectives et l'accueil individuel chez les assistantes maternelles, en veillant à l'épanouissement des enfants et à la participation des parents.

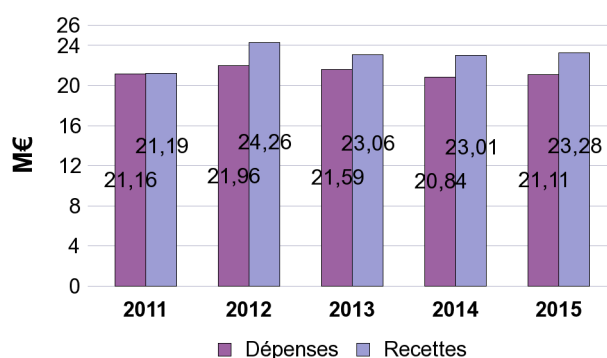
Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	93,25%
2012	96,73%
2013	96,69%
2014	97,85%
2015	98,08%

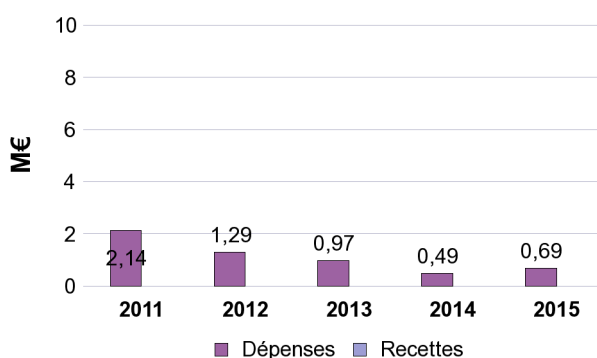
Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	97,52%
2012	106,49%
2013	98,90%
2014	100,93%
2015	98,90%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	121,94%
2012	91,60%
2013	97,73%
2014	96,37%
2015	45,42%

Fonctionnement



Investissement

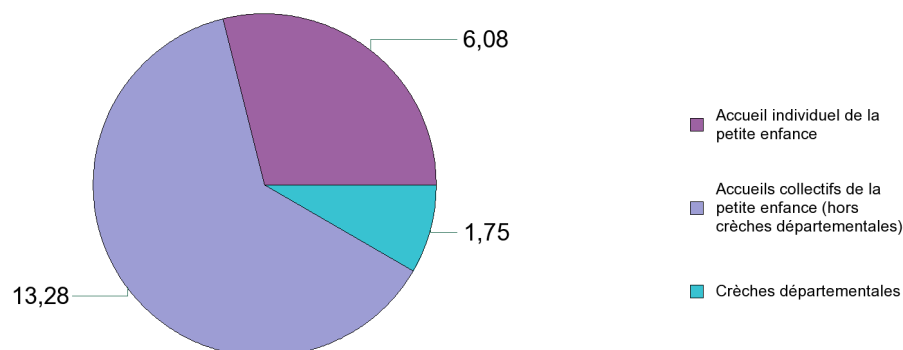


Hors personnel, le premier poste de dépenses de ce programme correspond aux subventions de fonctionnement aux crèches municipales et associatives (action "Accueils collectifs de la petite enfance"), suivi des dépenses de versement de l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE, action "Accueil individuel"). On observe une maîtrise des dépenses depuis 2013, suite à un nouveau mode de subventionnement qui a mis fin aux versements de subventions aux crèches ayant des recettes commerciales (délibération du 19 décembre 2013).

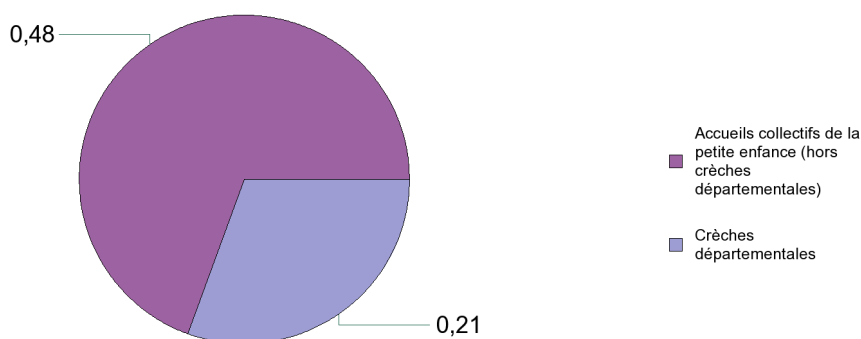
Les recettes de fonctionnement des crèches départementales sont en légère augmentation malgré la baisse d'activité, du fait du rattrapage des barèmes plancher et de la revalorisation des remboursements de la CAF (intégration des fournitures de couches et de repas dans la prestation de service unique - PSU).

Les dépenses d'investissement correspondent aux subventions d'équipement versées aux crèches non départementales dans le cadre du Foddac (377 000 euros en 2015), à l'acquisition de mobilier pour les crèches départementales (211 000 euros) et aux subventions d'investissement dans le cadre du Plan petite enfance (102 000 euros). Par ailleurs, plus de 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés dans les crèches départementales en 2015 sur les crédits de l'action "Bâtiments départementaux".

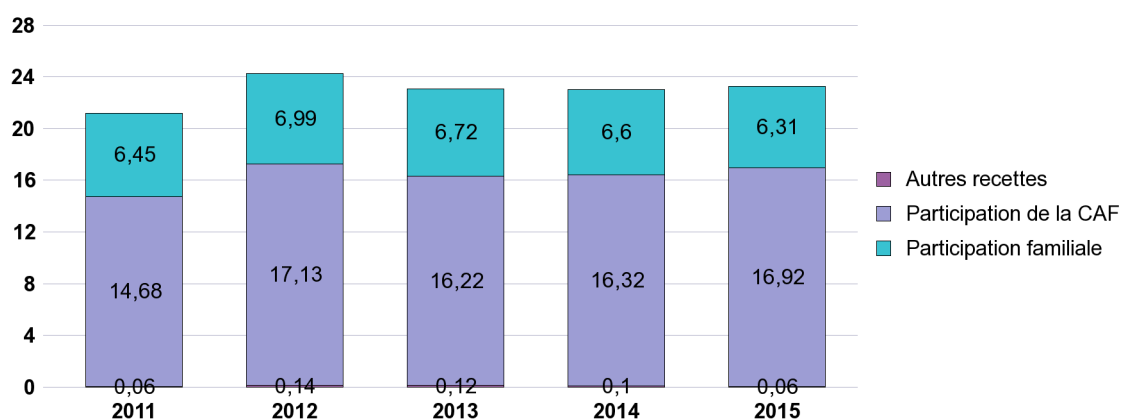
Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 (hors personnel, en M€)



Répartition des dépenses d'investissement 2015 (en M€)



Recettes de fonctionnement des crèches départementales (en M€)



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 308

catégorie B : 135

catégorie C : 1 046

Nombre total de postes : 1 489

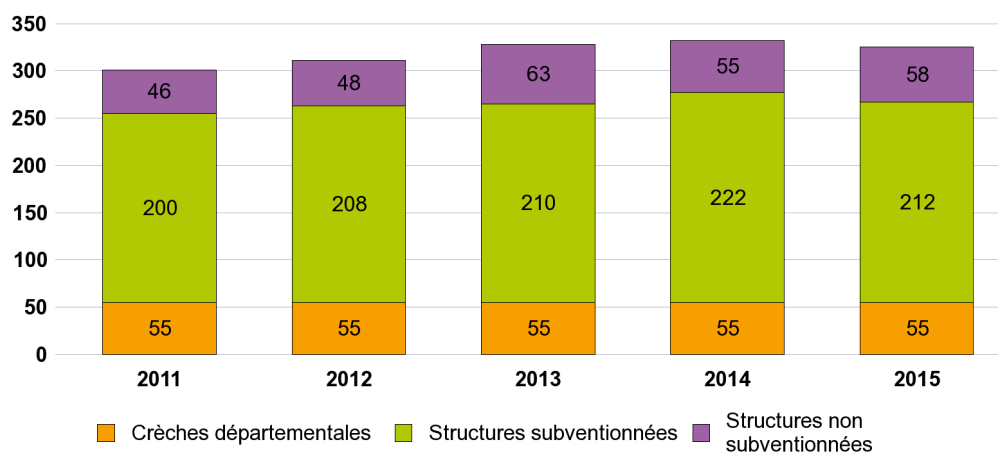
Les postes qui concourent à la mise en oeuvre de ce programme sont rattachés dans leur très grande majorité au service des crèches départementales (près de 1 300 postes), le solde correspondant au service de la PMI. Les dépenses de personnel sont évaluées à 48,6 millions d'euros. Par ailleurs, près de 6 000 assistants maternels étaient agréés au 31 décembre 2015.

Panorama de l'offre d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis

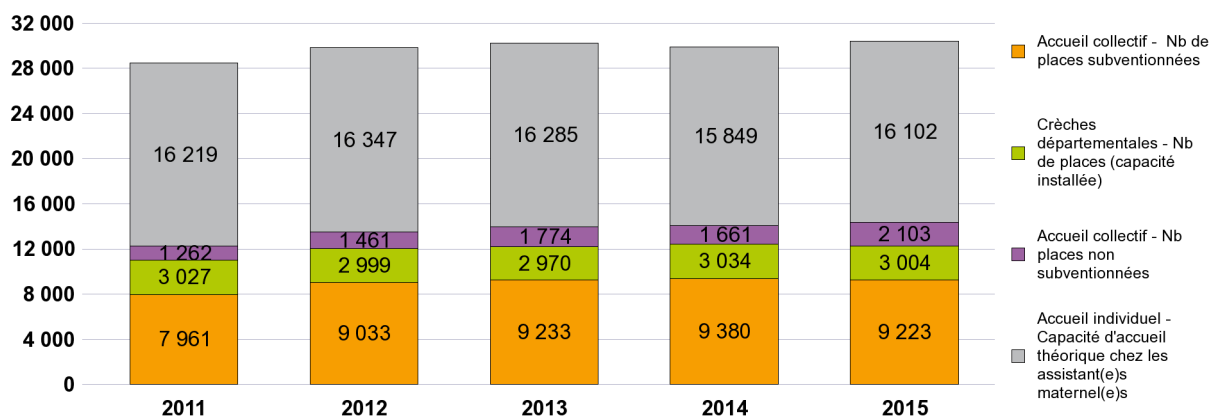
En Seine-Saint-Denis, le dispositif d'accueil est structuré en :

- une offre d'accueil collectif (crèches et structures d'accueil départementales, municipales, associatives et d'entreprises),
- une offre d'accueil individuel avec les assistants maternels agréés.

Nombre de structures d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis



Nombre de places d'accueil pour la petite enfance en Seine-Saint-Denis (au 31/12)

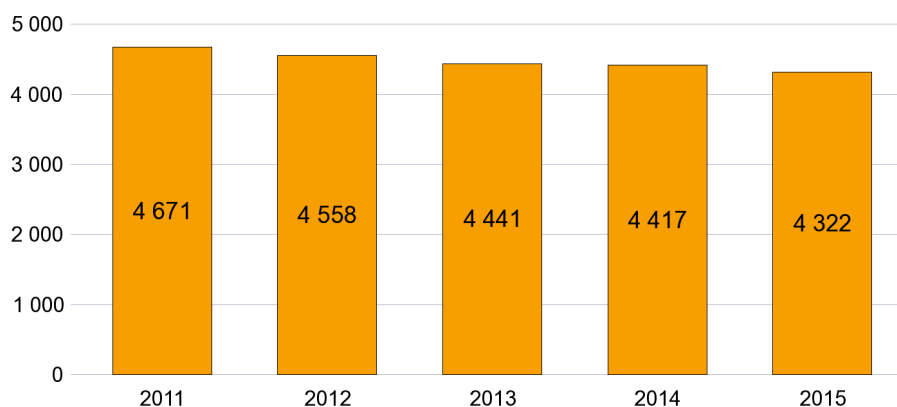


Il y a aujourd'hui en Seine-Saint-Denis près de 30 500 places d'accueil collectif (en crèches et autres structures collectives) et individuel (auprès des assistants maternels agréés), pour une population des 0-3 ans estimée à près de 85 000 jeunes enfants. 508 places ont été créées en 2015, dont 255 en structures collectives et 253 (places théoriques) auprès des assistants maternels.

Pour rappel, le Plan Petite Enfance et Parentalité s'est donné pour objectif la création de 3 500 places sur la période 2015-2020, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 auprès des assistants maternels.

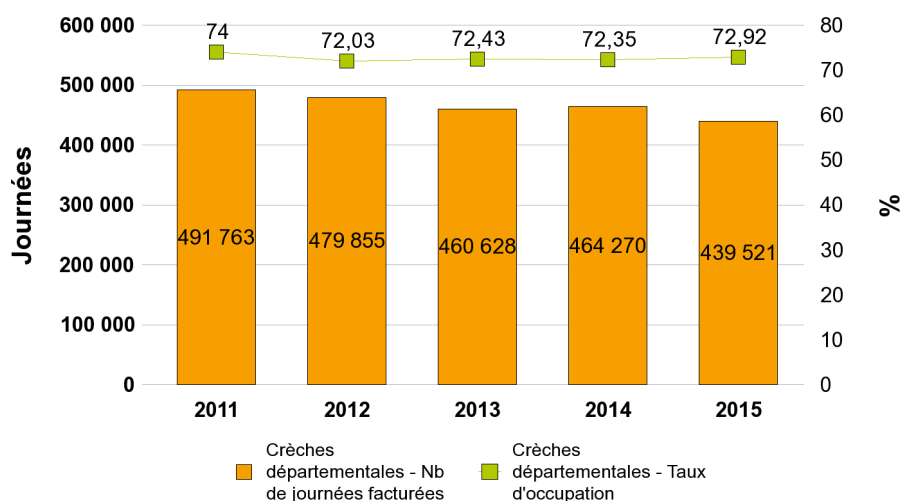
Action Crèches départementales

Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année civile en crèches départementales

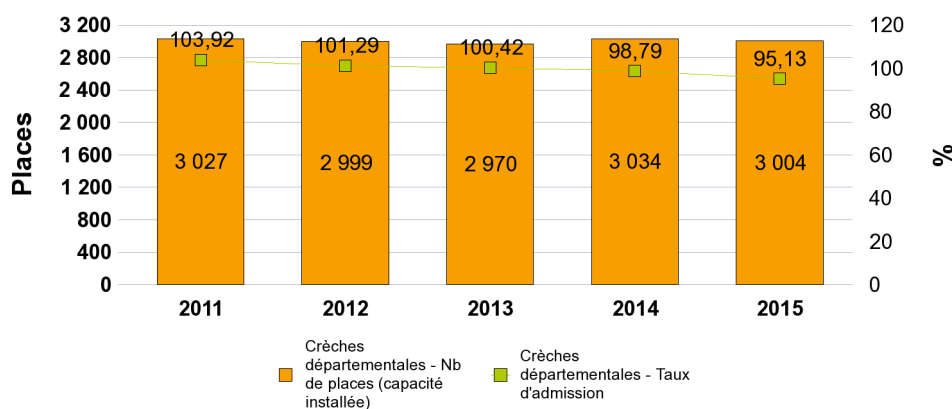


Le taux d'occupation représente le rapport entre les capacités d'accueil effectives (nombre de jours effectifs de présence des enfants) et les capacités théoriques (nombre de jours théoriques de présence des enfants). Depuis le 1er janvier 2010, il ne constitue plus un critère de détermination de la subvention CAF, mais permet d'évaluer une tendance quant à l'occupation des crèches départementales. Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes.

Occupation des crèches départementales



Nombre de places en crèches départementales



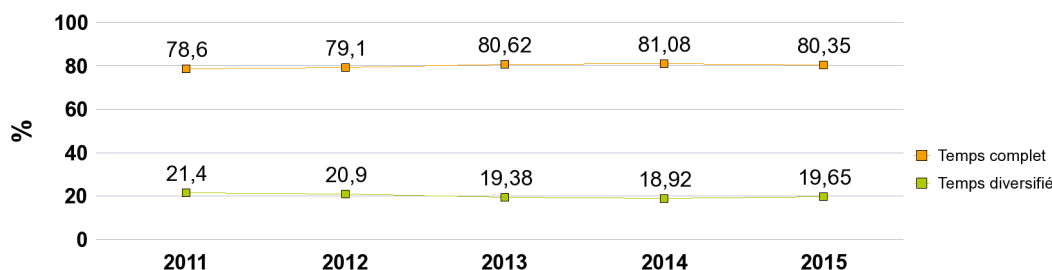
L'activité d'accueil des crèches départementales (enfants accueillis, journées facturées) a diminué en 2015. Cela s'explique en particulier par les travaux de rénovation du Plan petite enfance, qui ont conduit à la fermeture de plusieurs crèches au cours de l'année.

Point positif, les ruptures d'accueil (réductions horaires, enfants gardés par leurs parents, fermetures de section) ont été maîtrisées, ce qui permet d'améliorer légèrement l'occupation des crèches ouvertes.

Les mesures de gestion des équipes de remplacement, d'adaptation de la présence du personnel à celle des enfants, de pré-recrutement des diplômés ainsi que de valorisation et de fidélisation des équipes en place devront être poursuivies afin d'utiliser les capacités des crèches départementales pour accueillir davantage d'enfants.

Développement du multi accueil

Evolution des types d'accueil



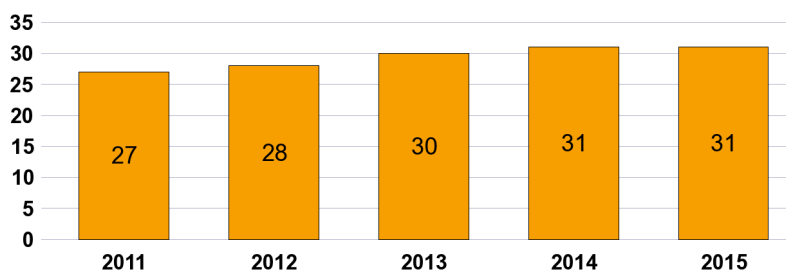
Le développement puis la généralisation en septembre 2010 du multi-accueil, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de relance des modes d'accueil, a permis d'améliorer la réponse apportée aux besoins des familles. Entre 2008 et 2010, la part des enfants accueillis en temps diversifiés a doublé. Elle est aujourd'hui stabilisée aux alentours de 20 % des places, ce qui semble un plafond compte tenu de la demande pour un accueil à temps complet qui reste toujours très forte.

Développement de la démarche participative

La gestion participative de ces établissements se traduit par :

- l'élaboration de projets d'établissements ;
- la mise en place de conseils d'établissements.

Nombre de projets d'établissements rédigés et validés



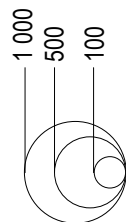
L'élaboration de projets d'établissement a pour but de fédérer les professionnels autour de valeurs et de pratiques partagées avec les familles. Les conseils d'établissements sont composés de représentants des parents, de professionnels de la crèche et du Conseiller départemental du canton.

MODE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

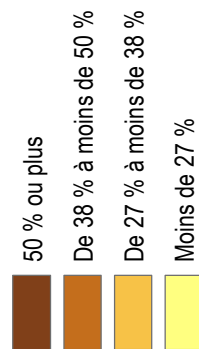
Capacité d'accueil en 2015 (toutes crèches* + assistants maternels)

* toutes crèches = départementales, municipales et associatives

Nombre de places théoriques



Couverture théorique d'accueil de la petite enfance en 2015



Mode de calcul :

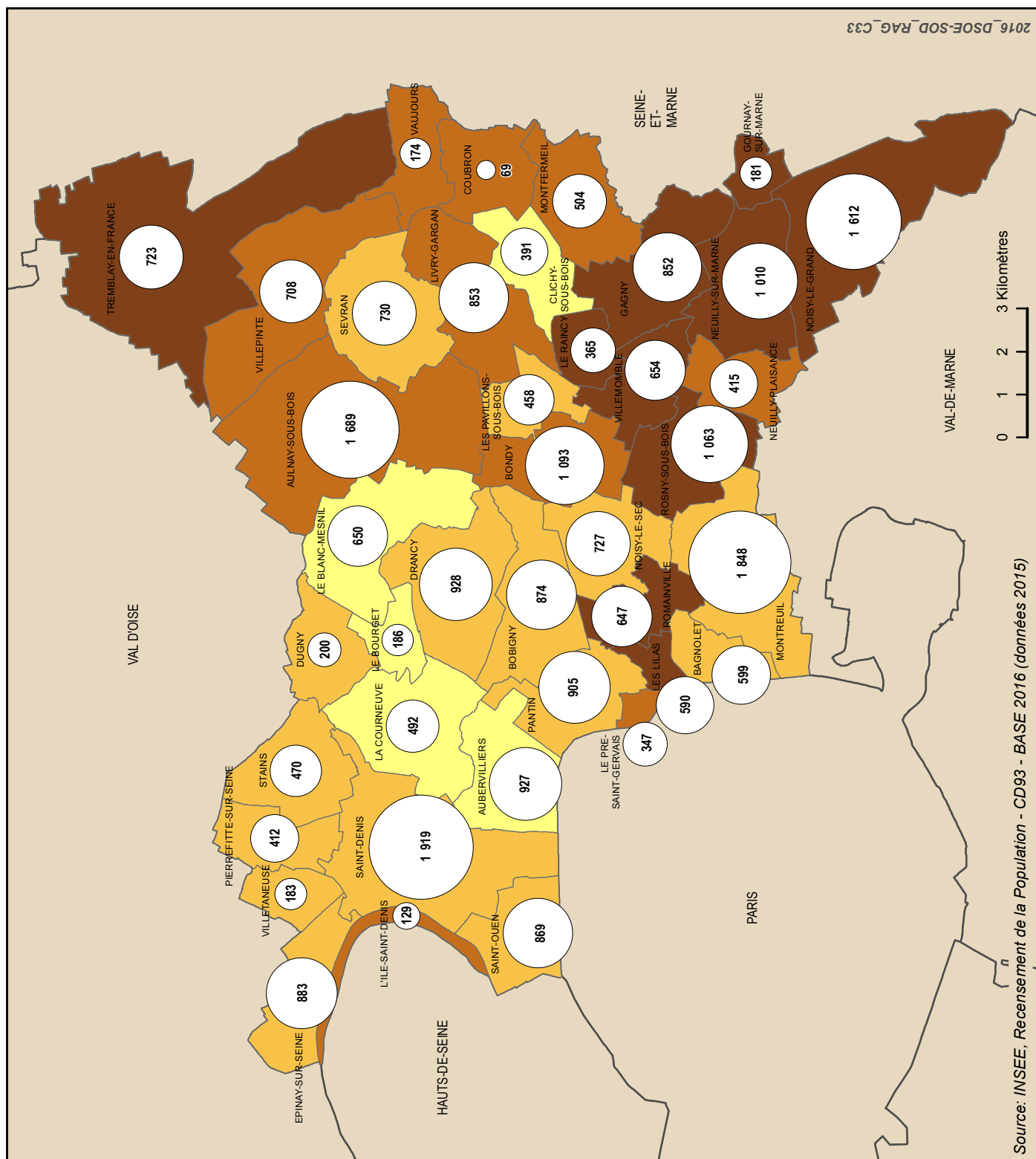
nb de places (toutes crèches + assmat)

nb d'enfants de moins de trois ans

Jun 2016 - Service de l'Observatoire départemental



B.A.S.e. Communes et intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Evaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE

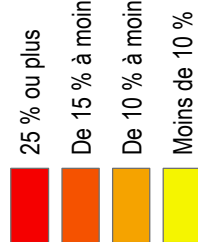


2016_DSOF-SOD_RAG_C33

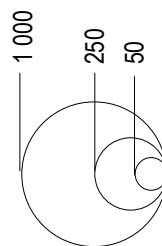
MODE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE Bénéficiaire de l' ADAJE* en 2015

* Allocation Départementale Accueil Jeune
Enfant

**Part des enfants de moins de trois ans
accueillis chez un assistant maternel****



**Nombre d'enfants bénéficiaires
de l'ADAJE**

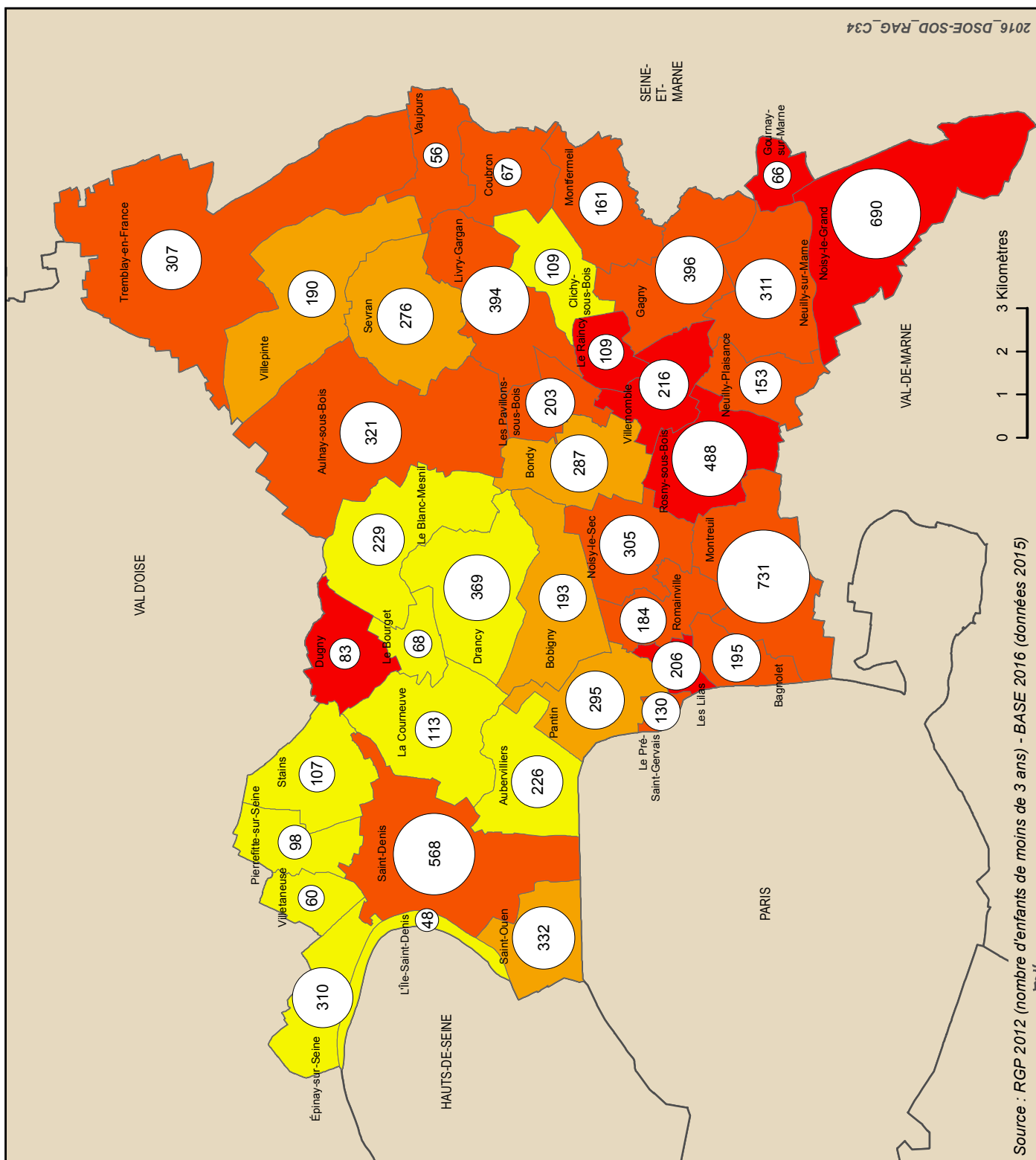


** NB : Attention ! les enfants sont comptabilisés au
lieu d'accueil qui ne correspond pas forcément à
leur commune de résidence

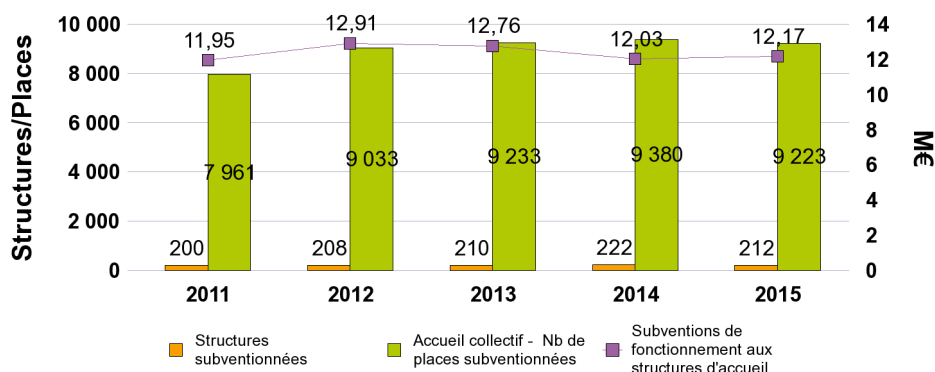
Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental



B A S e Communes et intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Evaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE



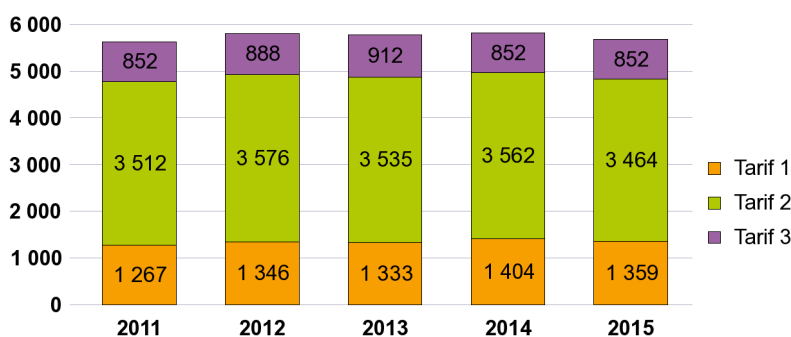
Structures municipales, associatives ou d'entreprises subventionnées



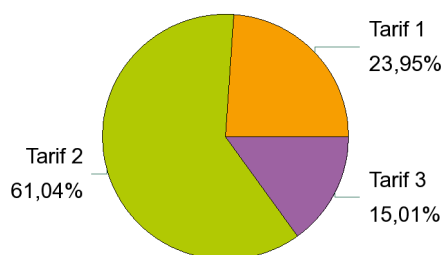
En 2015, le Département a versé plus de 12 millions d'euros de subventions de fonctionnement à 212 structures. La maîtrise de ce poste de dépense depuis 2013 s'explique principalement par la réforme du dispositif de subvention actée par la délibération du 19 décembre 2013, en particulier la suppression des subventions versées aux gestionnaires ayant des recettes commerciales.

Le Plan départemental de relance des modes d'accueil de la petite enfance, adopté par le Conseil général le 5 juin 2008, prévoyait notamment la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant. L'Allocation départementale accueil jeune enfant (ADAJE) a pris effet à la rentrée scolaire 2008.

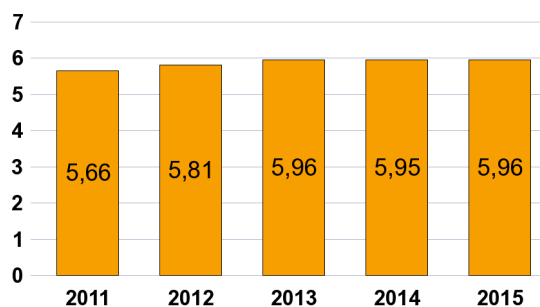
ADAJE - Nombre d'allocataires par type de tarif (au 31/12)



ADAJE - répartition des allocataires par tarif en 2015



ADAJE - Montants versés (en M€)



Le niveau de versement de l'ADAJE est resté stable en 2015, avec près de 6 000 bénéficiaires simultanés.

Il existe trois tarifs d'aides en fonction des ressources des familles : le tarif 1 à 120 € par mois, le tarif 2 à 70 € et le tarif 3 à 50 €. Ces trois tarifs correspondent à des revenus mensuels inférieurs respectivement à 2 024 euros, 4 499 euros et 5 242 euros pour deux enfants à charge.

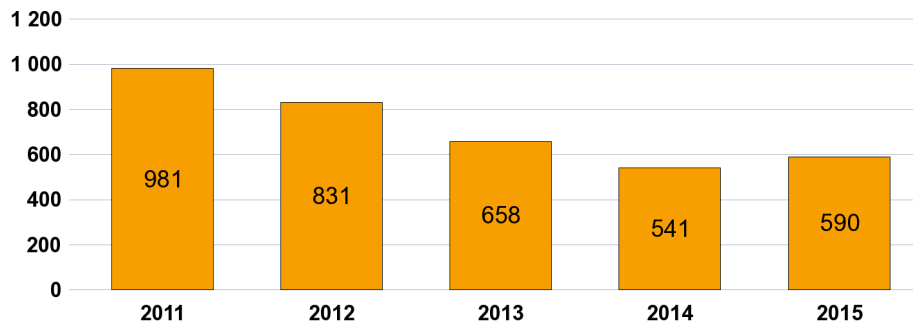
La loi du 27 janvier 2005 réformant le statut des assistant(e)s maternel(e)s a renforcé l'obligation de formation initiale par un doublement des temps de formation.

Un nouveau dispositif de formation a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2007 (formation de 60 h au secourisme avant le début de l'activité professionnelle, puis dans les 2 ans suivant l'accueil du 1^{er} enfant).

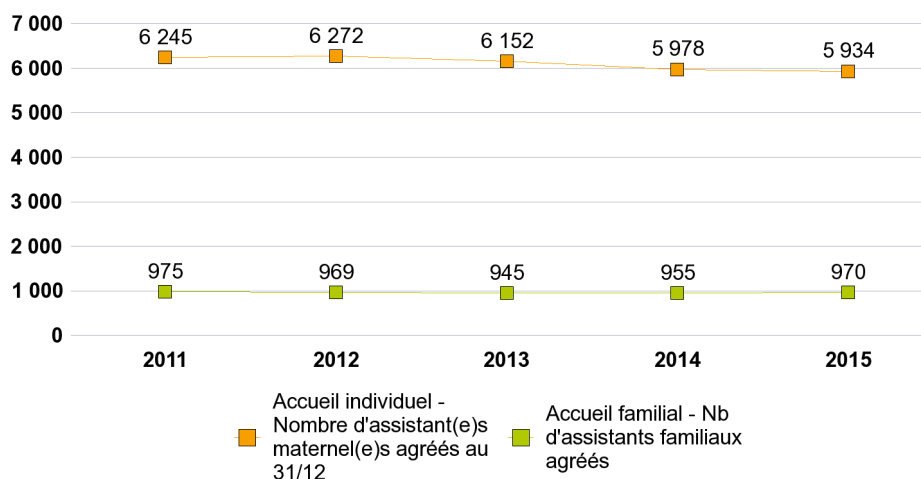
La loi du 27 juin 2005 distingue :

- les assistant(e)s maternel(le)s (enfants confiés par les parents à la journée).
- les assistants familiaux. Le suivi de leur activité est présenté dans la partie relative à la Protection de l'enfance (ASE).

Nombre d'assistant(e)s maternel(e)s formé(e)s chaque année



Nombre d'assistant(e)s maternel(e)s et familiaux en activité

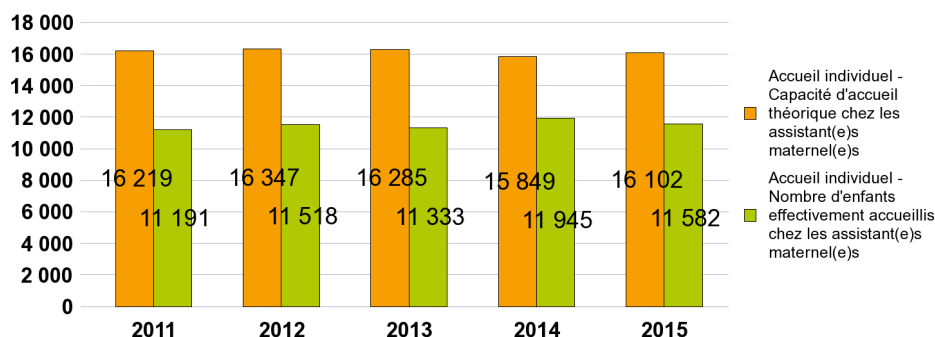


Le nombre d'assistants maternels formés en 2015 est en augmentation, mais cette hausse ne suffit pas à compenser les cessations d'activités, d'où une poursuite de la baisse du nombre d'assistants maternels en activité, pour la troisième année consécutive. Le Schéma et le Plan petite enfance comportent un important volet de relance de cette activité, afin d'enrayer la baisse des effectifs.

Le nombre d'assistants familiaux reste relativement stable depuis plusieurs années. Les assistants familiaux sont employés par les services de l'ASE ou les associations de placement familial.

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s

Accueil des jeunes enfants chez les assistant(e)s maternel(e)s



En dépit de la baisse du nombre d'assistants maternels, la capacité d'accueil théorique d'accueil a légèrement augmenté en 2015 (+ 253 places) grâce à des extensions d'agrément (nombre plus grand d'enfants accueillis par un assistant maternel). Cependant il faut noter que le nombre d'enfants effectivement accueillis a diminué en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	27	32	35	39	39
Montant versé en euros	909 126	1 125 253	1 289 214	1 483 700	1 471 756

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	5	5	1	0	3
Montant versé en euros	181 376	375 171	17 471	0	89 200

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

Mise en œuvre : Service de l'aide sociale à l'enfance de la Direction de l'enfance et de la famille

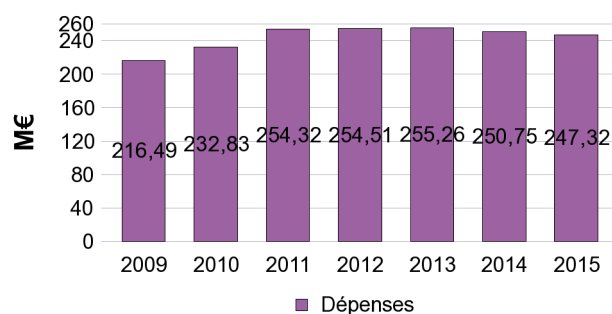
La politique d'Aide sociale à l'enfance vise à développer des réponses éducatives pour prévenir les situations difficiles et accompagner les enfants en danger. Il s'agit de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et de prendre en charge, en dehors de leur domicile familial, les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, en situation de danger ou risque de danger.

Moyens financiers

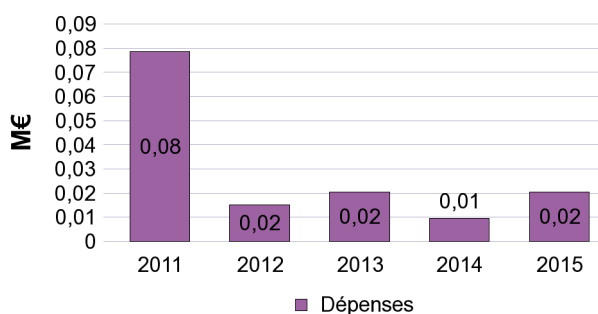
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2009 :	102,5%
2010 :	105,6%
2011 :	106,5%
2012 :	100,1%
2013 :	98,2%
2014 :	99,7%

Fonctionnement



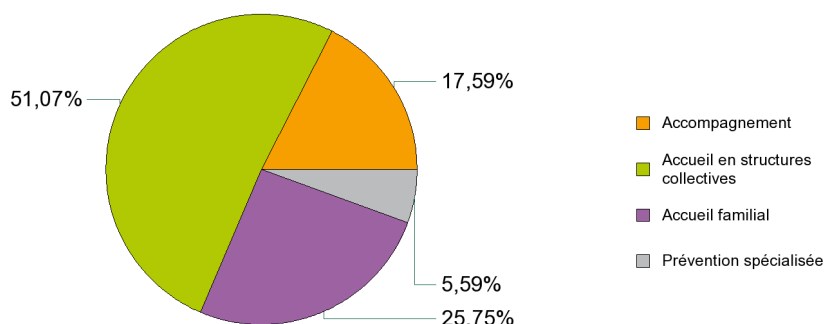
Investissement



Les dépenses de l'ASE sont essentiellement corrélées au nombre d'enfants et de jeunes à prendre en charge hors du domicile familial. Entre 2013 et 2015, la baisse des dépenses a été permise par la diminution du nombre de jeunes majeurs (environ - 330 jeunes soit - 30 %), en particulier du fait des mesures de péréquation nationale des mineurs isolés étrangers (MIE). Toutefois, la péréquation a connu des difficultés de fonctionnement à partir d'octobre 2015. Il est à noter que la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'Enfant donne une base légale à la péréquation.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	250,13	250,08	250,32	244,93	242,94

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015 du programme ASE par actions



Près de 80 % des dépenses de l'ASE concernent les prises en charge en dehors du domicile parental (accueil en structures collectives et accueil familial).

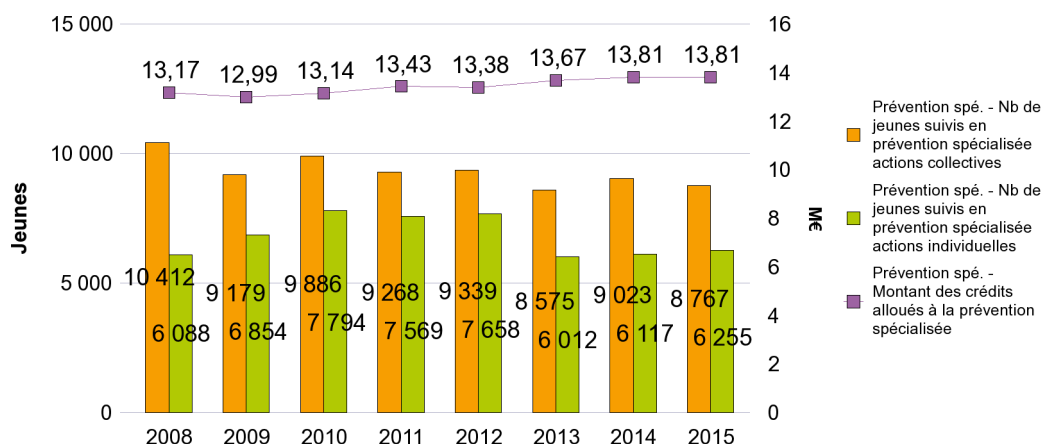
catégorie A : 122
catégorie B : 425
catégorie C : 76
Nombre total de postes : 623

Deux tiers des postes sont affectés dans les circonscriptions et un tiers au service central. A ces postes permanents s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

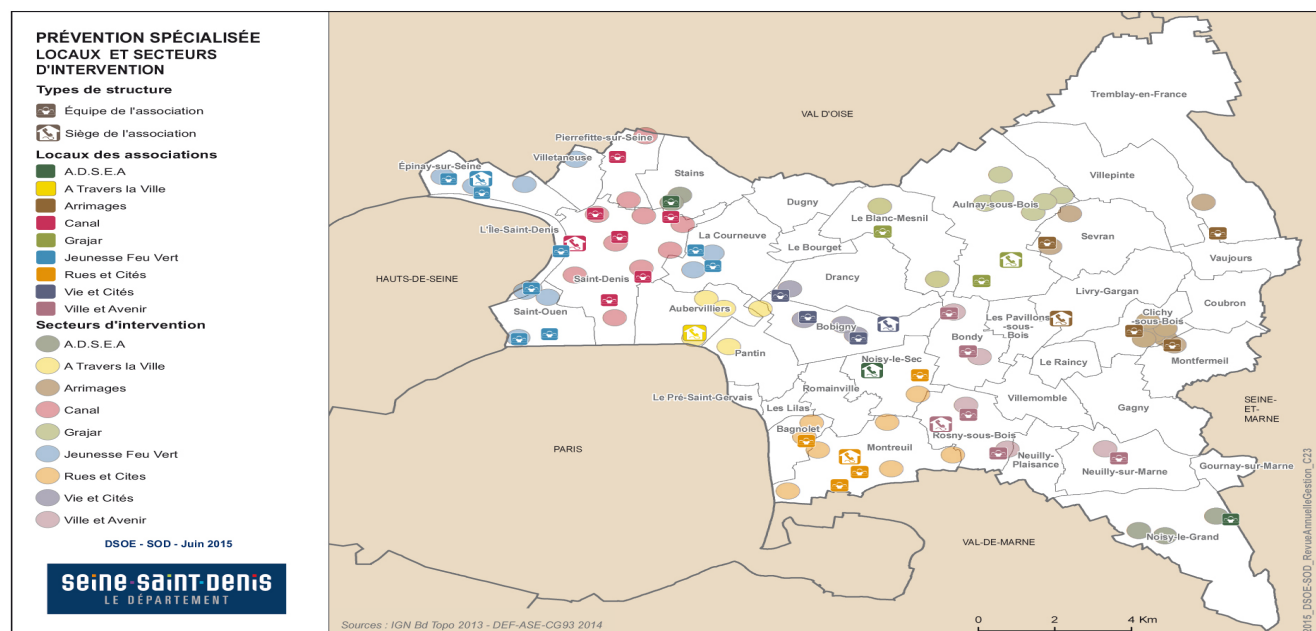
Action
Prévention spécialisée

Les actions de prévention spécialisée visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes.

Elles s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion et de non-institutionnalisation.

Bénéficiaires de la prévention spécialisée - Montants des subventions


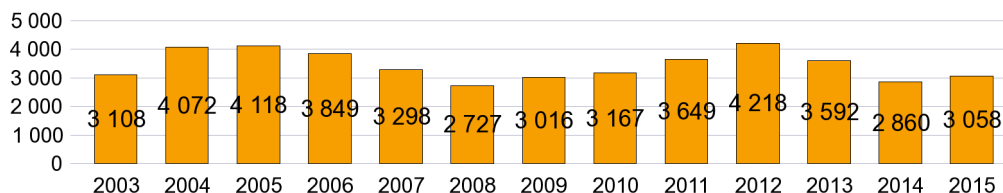
Le "profil type" des accompagnements concerne un public de jeunes majeurs, suivis régulièrement pour des problématiques d'insertion professionnelle. Les accompagnements collectifs concernent un public plus jeune sur les thématiques du sport, des loisirs, de la culture et de la scolarité. La baisse d'activité constatée à partir de 2013 s'explique par un nouveau mode de comptabilisation plus précis et plus fiable des jeunes accompagnés, et non plus seulement connus des équipes. Il est à noter que les filles représentent désormais 30 % du public de la prévention spécialisée.



La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Depuis le 1^{er} mai 2010, la CRIP réceptionne l'ensemble des informations préoccupantes, quel que soit le service ou le professionnel émetteur.

Nombre d'informations préoccupantes (IP) transmises à l'ASE

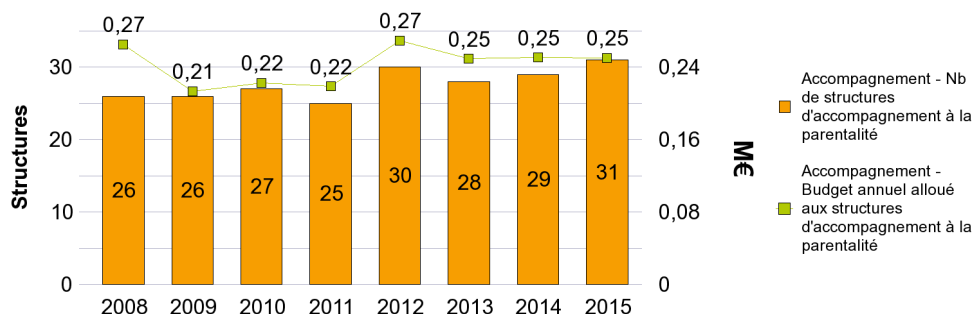


Le nombre d'informations préoccupantes (IP) recueillies en 2014 et 2015 a baissé par rapport à 2013, en particulier du fait de la parution du décret du 7 novembre 2013 qui a clarifié le périmètre des IP. A noter que les IP présentées ci dessus comptabilisent désormais les transferts de signalements nationaux entre départements et les situations de couples séparés dont un des membres réside en Seine-Saint-Denis.

Soutien à l'exercice des compétences parentales

Il s'agit d'apporter un soutien financier aux Maisons de parents municipales et aux associations de parents. Ces structures ont pour but de soutenir les parents dans leur rôle et de faciliter les échanges avec leurs enfants.

Aide à la parentalité

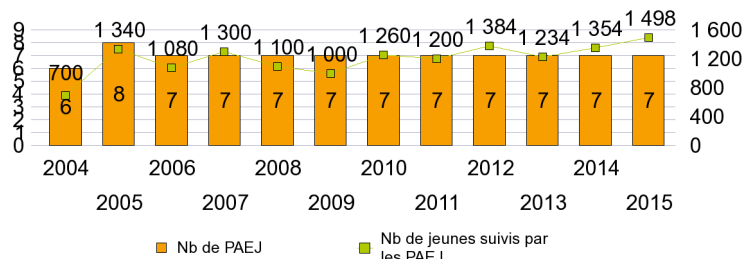


Les actions de soutien à la parentalité ont été poursuivies (Maisons et associations de parents, participation aux Réseaux d'écoute, d'appui et d'aide aux parents - REAAP - et soutien financier aux actions). Près de 8 500 parents ont participé à ces actions.

Soutien aux lieux d'accueil et d'écoute des jeunes

Les points d'accueil et d'écoute jeunes, structures municipales ou associatives (co-financement DDASS et Département), développent des fonctions préventives d'accueil, d'écoute et de soutien aux jeunes en difficulté. Deux Maisons des adolescents existent à Bobigny et Saint-Denis. Une troisième est en cours d'installation à Montfermeil.

Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)



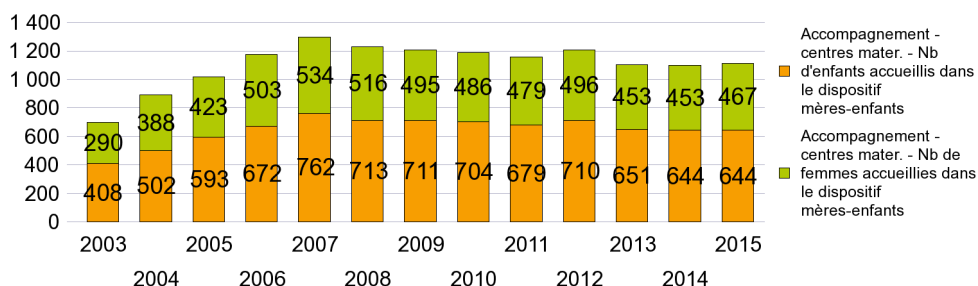
Le nombre de jeunes accompagnés par les PAEJ a augmenté de 10,6 % par rapport à 2014.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de jeunes accompagnés par Etap'Ados	161	215	211	331	315	311	327
Nombre de demandes d'ordonnance de placement provisoire (OPP) par Etap'Ados	25	21	21	58	58	58	50
Montant de la subvention annuelle à Etap'Ados (M€)	0,99	1,09	1,1	1,12	1,13	1,14	1,17

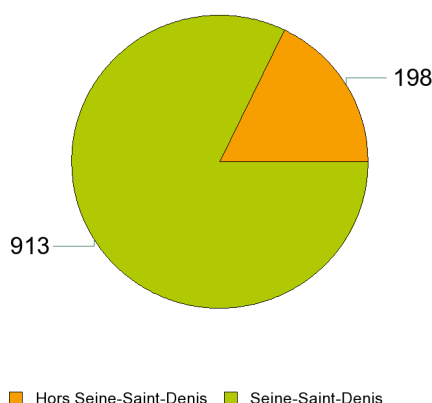
Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants

La prise en charge du Département concerne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Le soutien aux mères avec enfants de plus de trois ans est une compétence d'Etat, via les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale). Les réflexions sont poursuivies autour de la place des pères dans les structures, la réduction des situations d'errance, l'obtention de places en crèches afin de faciliter l'insertion des mères.

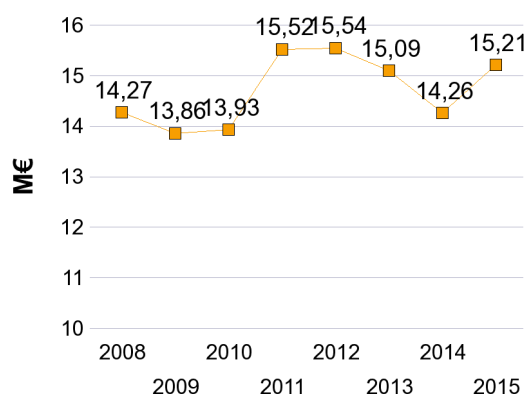
Dispositif mères-enfants



Répartition géographique des accueils (SSD - hors SSD)



Montant du financement de l'accueil en centres maternels



Le nombre de femmes et d'enfants accueillis dans les centres maternels de l'ASE est stable depuis plusieurs années. En effet, les durées de séjours relativement longues (souvent 2 à 3 ans) rendent plus difficile les nouvelles admissions. Le nombre de demandes d'accès en centres maternels est ainsi largement supérieur aux places disponibles (moins de cent admissions pour plus de 500 demandes éligibles).

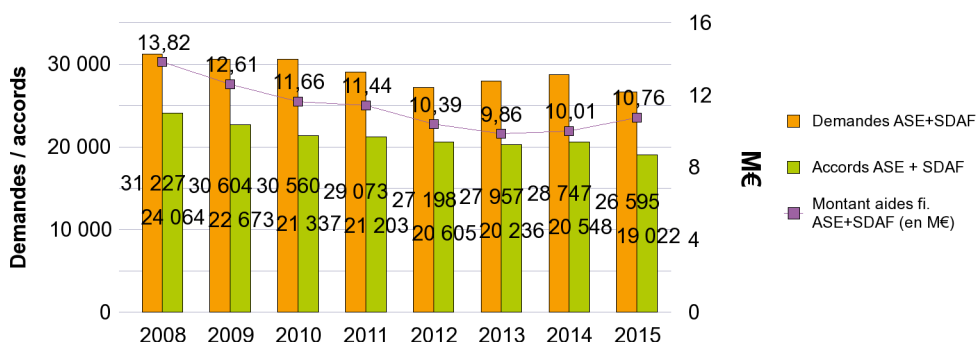
Aides financières

En matière d'aides financières, il convient de distinguer :

- le fonds d'aide généraliste, qui regroupe les fonds liés à la précarité dans le cadre d'un accompagnement global des familles, géré par le SDAF.

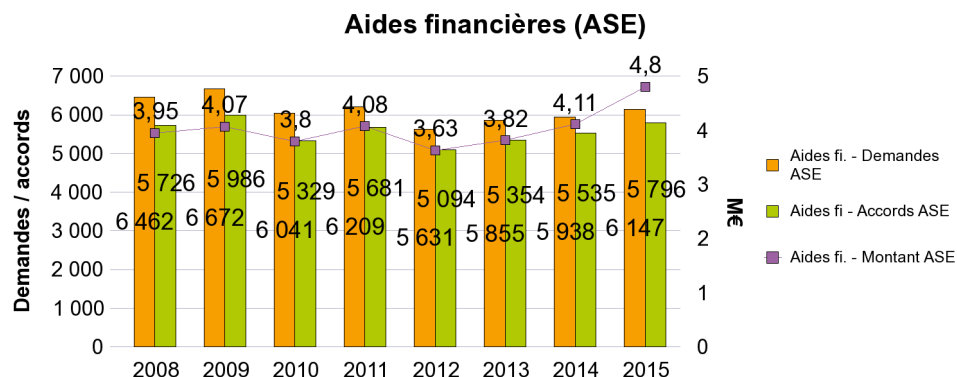
- le fonds d'aides éducatives, spécifique aux situations de protection de l'enfance, géré par l'ASE.

Aides financières (ASE + SDAF)



Après deux années d'augmentation en 2013 et 2014, le nombre de demandes d'aides financières (SDAF et ASE) a diminué en 2015. Les évolutions sont différenciées selon les types d'aides avec une baisse des demandes d'aides généralistes (SDAF) et une hausse des demandes d'aides éducatives (ASE). La hausse des dépenses d'aides financières depuis 2013 est liée à l'augmentation des dépenses de logement, en particulier les frais d'hébergement en hôtel et le paiement des factures d'énergie, qui représentent la plus grande partie des dépenses.

Les Aides financières traitées par l'ASE

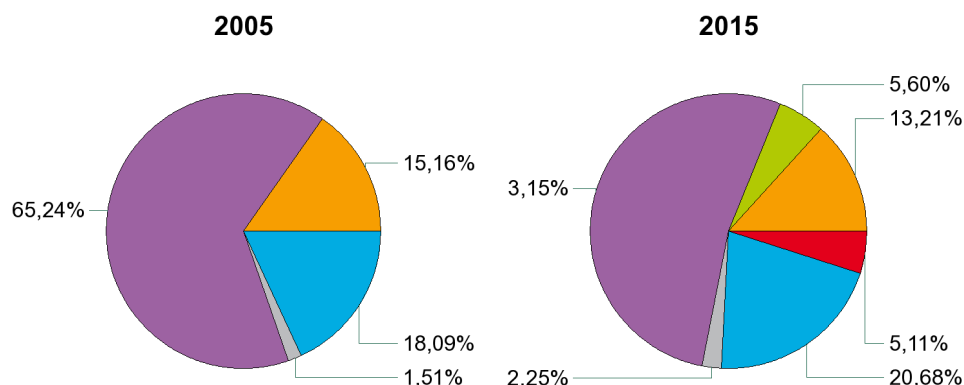
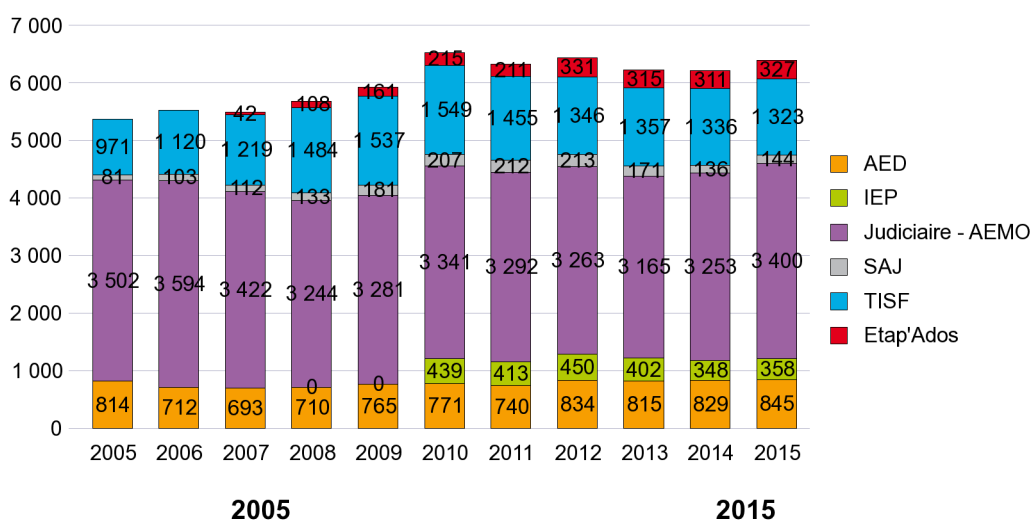


Les dépenses d'aides financières éducatives sont en augmentation, en particulier du fait de la précarisation du public. Sont également comprises dans ces dépenses les aides liées à la nouvelle politique visant l'autonomisation des jeunes majeurs (aides financières et allocation d'autonomie). Mais ces nouvelles dépenses sont plus que compensées par la diminution des coûts d'hébergement en établissements. Les aides financières liées à l'hébergement sont majoritaires (51 %), viennent ensuite les aides alimentaires (14%).

Prévention et mesures judiciaires

Il s'agit à la fois d'articuler l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale avec le dispositif de prévention et d'accompagnement, ainsi que de faire évoluer les mesures judiciaires (AEMO - Actions éducatives en milieu ouvert). L'objectif est de promouvoir les actions éducatives à domicile (AED), l'intervention des TISF, les interventions éducatives de proximité, sans contrat (IEP), et toute autre forme de soutien acceptée ou demandée par les parents.

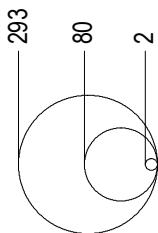
Nombre et répartition des mesures d'accompagnement par type (mesures judiciaires et prévention)



La volonté du Département depuis plusieurs années de développer la prévention a permis de progressivement réduire la part des AEMO judiciaires au profit des mesures administratives, faites avec l'accord des familles. La part des AEMO a effectivement baissé (moins de 72 % en 2015 près de 80 % en 2005), mais elle reste néanmoins prédominante. A noter que de nombreuses mesures sont en attente d'exécution, en particulier les AEMO, faute de moyens humains ou financiers permettant de les réaliser.

ACTIONS ÉDUCATIVES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

**Nombre d'actions éducatives en cours
au 31/12/2015**



AEMO : Action éducative en milieu ouvert

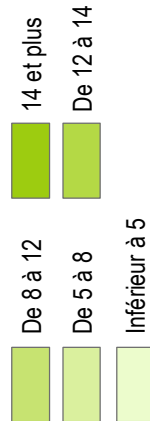
AED : Action éducative à domicile

Nombre total d'actions

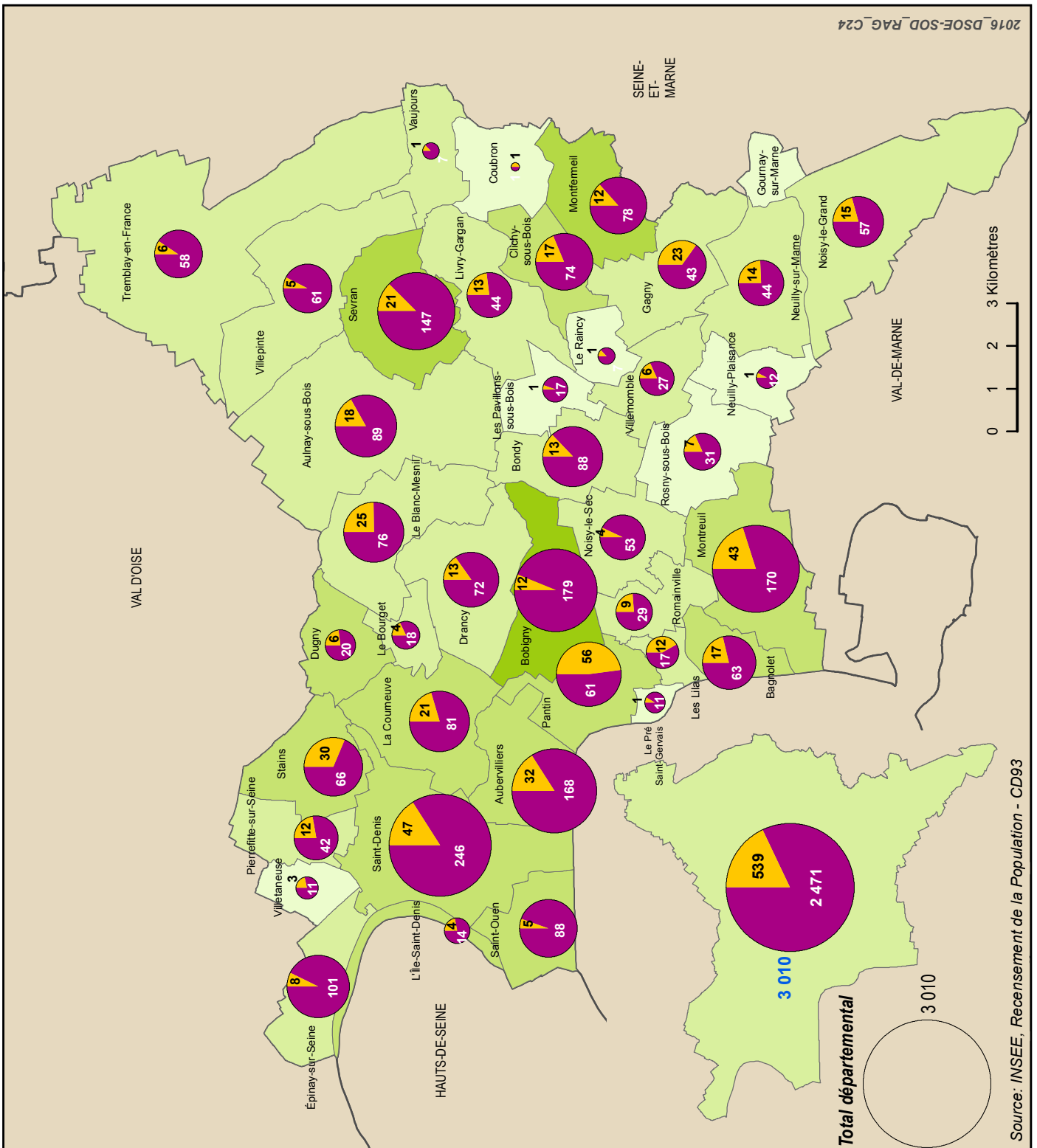
Nombre d'actions AEMO	Nombre d'actions AED
82	82

Attention : Certains jeunes peuvent être comptés dans plusieurs actions.

Nombre d'actions en cours au 31/12/2015
rapporté à la population de moins de 18 ans
vivant dans la commune (Insee 2012)



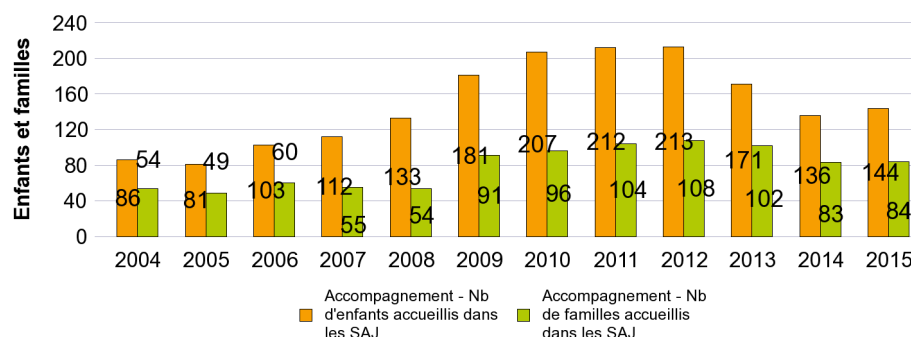
DSOE - SOD - Juin 2016



Les Services d'accueil de jour et de soutien à la fonction parentale offrent une alternative au placement et préparent le retour, après placement, des enfants dans leur famille.

Ils interviennent sans mandat ou dans le cadre d'une mesure existante.

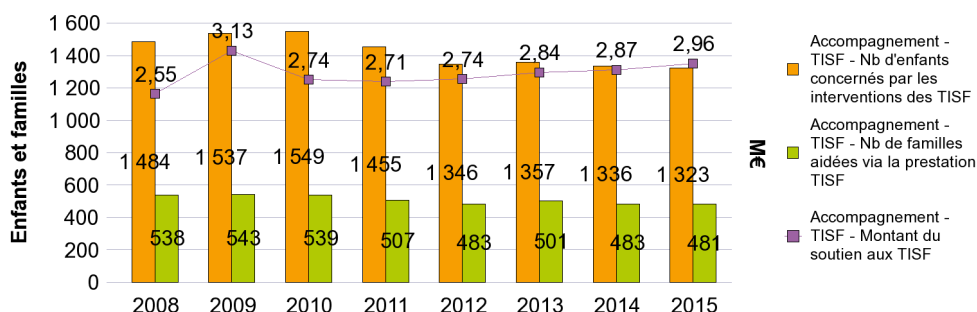
Enfants et familles accueillis en service d'accueil de jour



Le Département compte deux Services d'accueil de jour (Bondy et La Courneuve). La baisse d'activité en 2013-2014 s'explique par une vacance de poste du responsable du centre de La Courneuve, qui a entraîné une baisse des admissions à partir de juin 2013. Les SAJ ont été évalués en 2015. Ces évaluations ont permis de démontrer la pertinence des réponses apportées aux publics qui constituent des alternatives aux mesures de la protection de l'enfance (AED, Prise en charges physique, AEMO ...). A noter que deux SAJ supplémentaires seront créés en 2016.

Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)

TISF

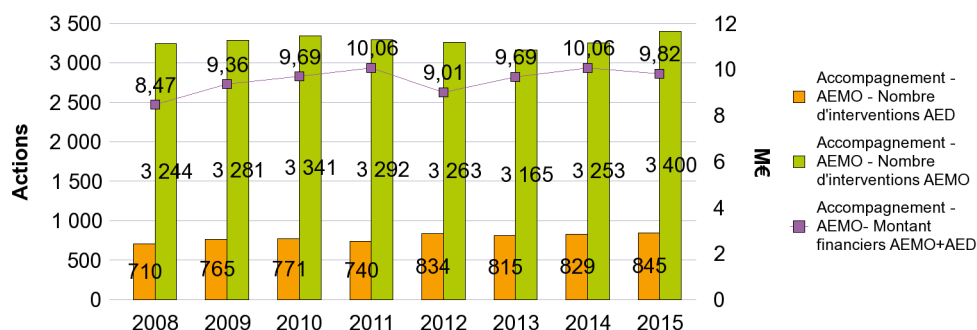


Le nombre d'intervention des TISF est stable depuis plusieurs années. Des délais d'attente sont apparus pour la première fois en 2015 sur ce dispositif du fait de la sollicitation croissante des professionnels pour répondre aux besoins des familles.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation... Il épaula la famille en assumant le quotidien, l'éducation des enfants et les tâches administratives. Pour exercer ce métier, il faut obtenir le diplôme d'Etat de TISF (Detisf), de niveau bac.

Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile (AEMO/AED)

Actions éducatives: AEMO/AED

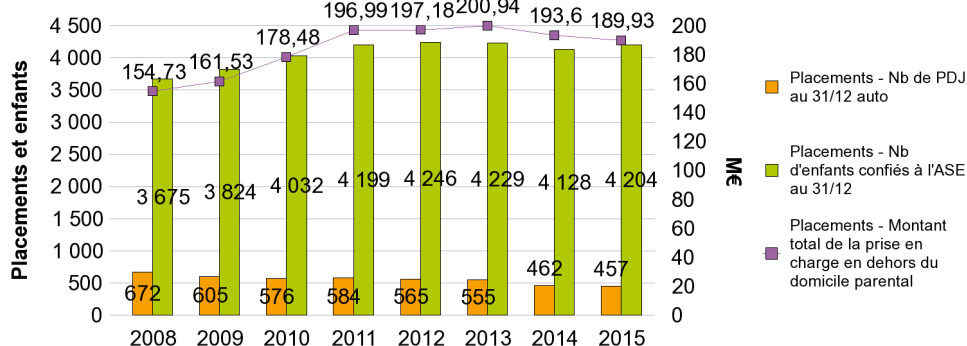


L'AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le Juge des enfants, au bénéfice des enfants. Elle consiste en l'intervention obligatoire à domicile d'un travailleur social. L'AED (Action Educative à Domicile) est une mesure d'intervention sociale à domicile mise en oeuvre avec l'accord de la famille.

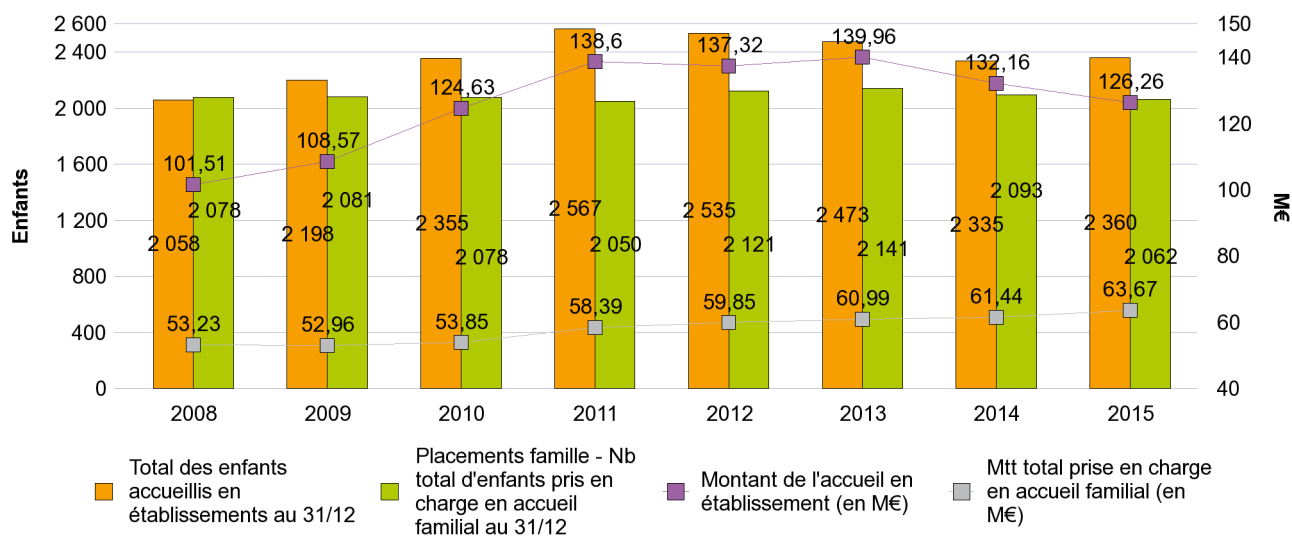
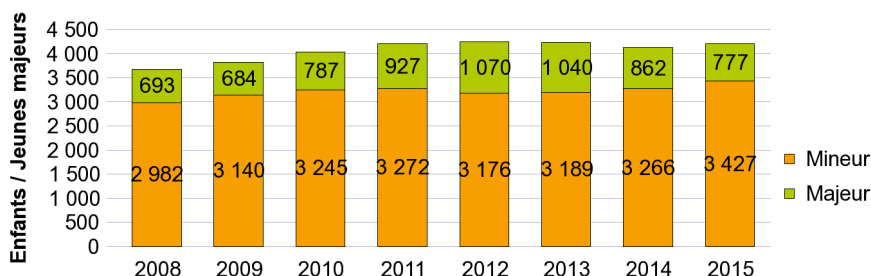
Prise en charge en dehors du domicile parental

Les enfants qui doivent, pour leur protection, être pris en charge hors du domicile familial sont :

- soit confiés aux services de l'ASE par le Juge des enfants, ces services étant alors responsables de la prise en charge de l'enfant,
- soit placés directement par le Juge (PDJ), généralement auprès d'un tiers digne de confiance (famille proche).

Enfants confiés à l'ASE et placements directs justice (PDJ)


Après plusieurs années d'augmentation rapide suite aux prises en charge de MIE, les effectifs ont diminué de 2013 à 2015, notamment suite aux mesures de péréquation des MIE. Il est à noter que du fait de difficultés de fonctionnement de la péréquation une reprise des effectifs est constatée à partir de septembre 2015. Les PDJ (Placements directs justice) demeurent orientés à la baisse depuis quelques années.

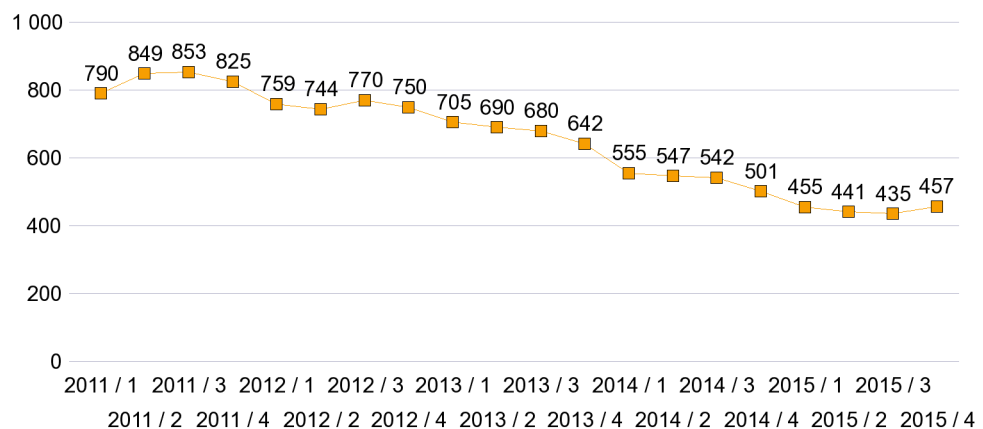
Accueil en établissement et accueil familial

Mineurs et majeurs pris en charge par l'ASE (hors PDJ)


Les effectifs de jeunes majeurs diminuent sensiblement entre 2012 et 2015 du fait des sorties de MIE et d'une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (Foyers jeunes travailleurs, aides financières...). En parallèle, on constate une augmentation sensible des prises en charge de mineurs, essentiellement accueillis en urgence.

Accueil des mineurs isolés

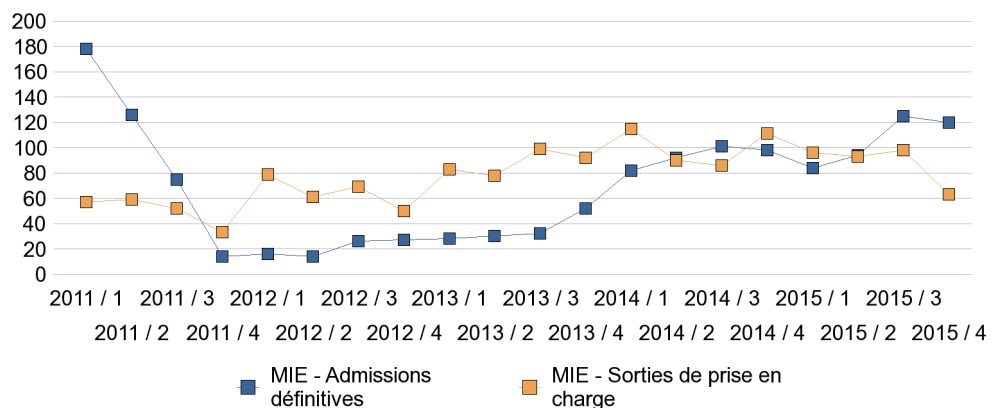
Est considéré comme mineur isolé étranger l'enfant de moins de 18 ans se trouvant en dehors de son pays d'origine sans parent ou tuteur pour le protéger (définition du programme des enfants isolés en Europe).

Mineurs isolés étrangers pris en charge par l'ASE (par trimestre)



Suite aux mesures de péréquation sur les accueils de MIE, les effectifs ont diminué de plus de 400 personnes par rapport au pic du troisième trimestre 2011. Des difficultés de fonctionnement de la péréquation entraînent une augmentation du nombre de MIE à partir de septembre 2015.

Admissions et sorties de prise en charge de MIE (par trimestre)

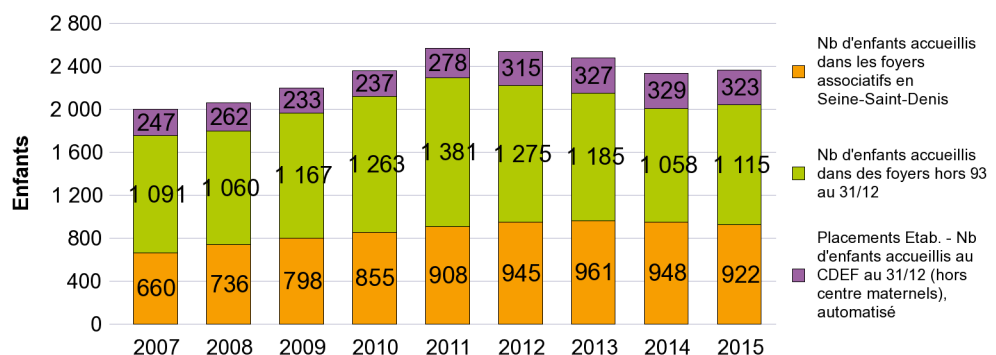


Depuis le second trimestre 2015, les admissions de mineurs isolés étrangers (MIE) sont supérieures aux sorties de prise en charge, d'où une augmentation des effectifs.

Accueil en structures collectives

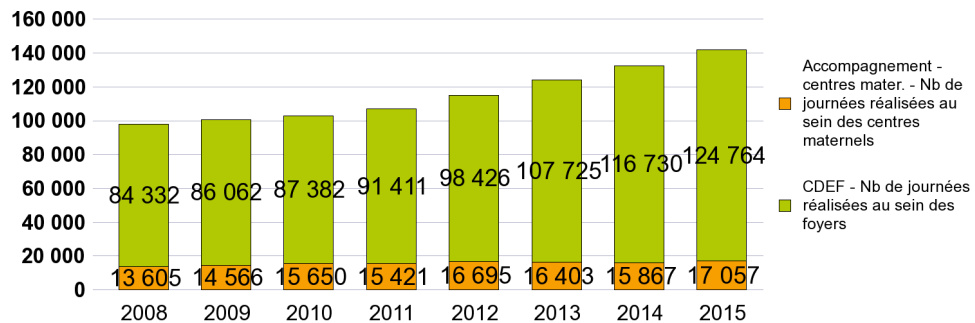
L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre Départemental Enfants et Famille, les foyers associatifs de la Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.

Accueil en établissements (PEC + PDJ)



La baisse du nombre de MIE accueillis entre 2012 et 2015 s'est répercutée en premier lieu sur les établissements en dehors du département (Fondation d'Auteuil en particulier), ce qui explique la baisse des accueils hors 93.

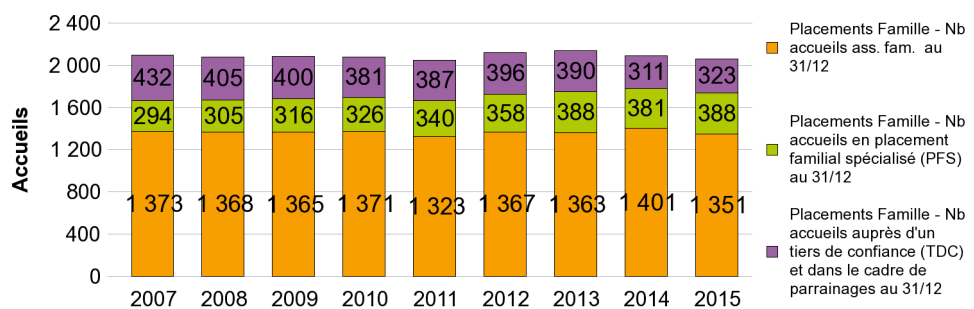
Activité du CDEF (en journées)



Accueil familial

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par des associations d'accueil familial spécialisé, en particulier l'Association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) et le centre Jean Coctet.

Accueil familial



Les capacités de placements en accueil familial sont en baisse depuis quelques années, du fait d'une baisse des effectifs des assistants familiaux compte tenu de la pyramide des âges (55 ans de moyenne d'âge). La création du Bureau de l'accueil familial, en septembre 2015, a permis de stabiliser les effectifs et devrait permettre, au cours des prochaines années, d'augmenter la capacité d'accueil. La baisse des accueils auprès des TDC (Tiers dignes de confiance) et des parrainages reflète essentiellement les décisions de placement direct des juges.

Action

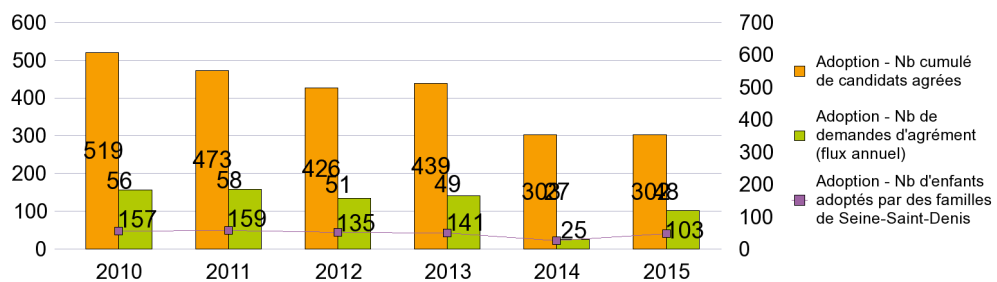
Adoption

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille.

Il s'agit d'établir, par jugement, une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs.

Cette action s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption.

Adoption



Le nombre d'adoptions est en baisse régulière depuis de nombreuses années. Cela s'explique à la fois par l'accroissement du nombre de pays qui suspendent ou freinent les adoptions ainsi que par l'évolution du profil des enfants (enfants plus âgés, fratries, pathologies médicales), moins en adéquation avec la demande des candidats à l'adoption.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	25	37	33	37	37
Montant versé en euros	485 950	814 751	1 615 039	4 961 367	4 020 596

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	0	0	0	0
Montant versé en euros	72 400	0	0	0	0

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

Mise en œuvre : Service de la protection maternelle et infantile de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF)

La politique de Protection maternelle et infantile, et de planification familiale a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, au bénéfice de la mère et de l'enfant, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que de favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des conflits familiaux.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	: 95,4%
2012	: 94,9%
2013	: 96,8%
2014	: 99,9%
2015	: 99,8%

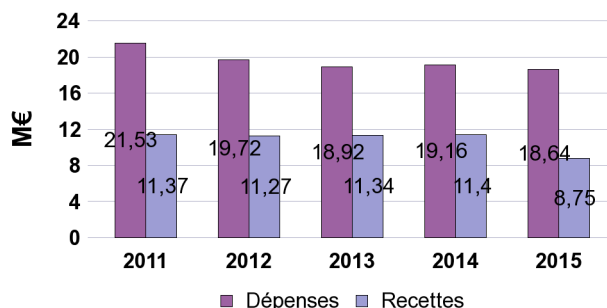
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011	: 103,4%
2012	: 112,9%
2013	: 117,4%
2014	: 114,9%
2015	: 101,2%

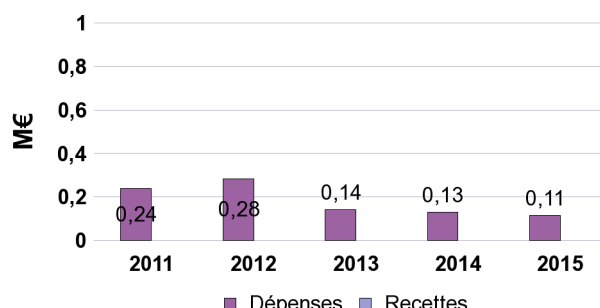
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	: 56,2%
2012	: 89,4%
2013	: 63,5%
2014	: 53,9%
2015	: 34,7%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	10,15	8,45	7,58	7,75	9,89

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 2,7 % principalement du fait de facteurs internes (mise en place d'un nouveau marché public d'interprétariat, arrêt de la convention avec l'hôpital Jean Verdier). Aucun centre de PMI n'a été repris en gestion départementale en 2015. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8,75 M€, soit une diminution de 23 % par rapport à 2014 (11,4 M€). Pour mémoire, les recettes perçues en 2014 comprenaient une part de rattrapage de recettes antérieures pour 1,4 M€ soit un niveau de recettes en année reconstituée 2014 évalué à 10 M€. La diminution de recettes de 1,3 M€ entre 2014 et 2015 s'explique par l'application à partir du 1er janvier 2015 de la nouvelle convention avec la CPAM relative aux remboursements des actes de PMI, qui a été compensée partiellement à hauteur de 0,7 M€ par une diminution de dépenses des frais d'examen médicaux (0,5 M€) et par une augmentation de recettes sur les vaccins (0,2 M€).

Concernant l'investissement, la diminution de 11,6 % entre 2014 et 2015 est induite principalement par le report sur l'exercice 2016 de plusieurs projets d'investissement prévus initialement en 2015 (Maison des femmes à l'hôpital de Saint Denis, travaux d'aménagement des centres de PMI gérés par la Croix Rouge Française...).

Personnel (31 décembre 2015)

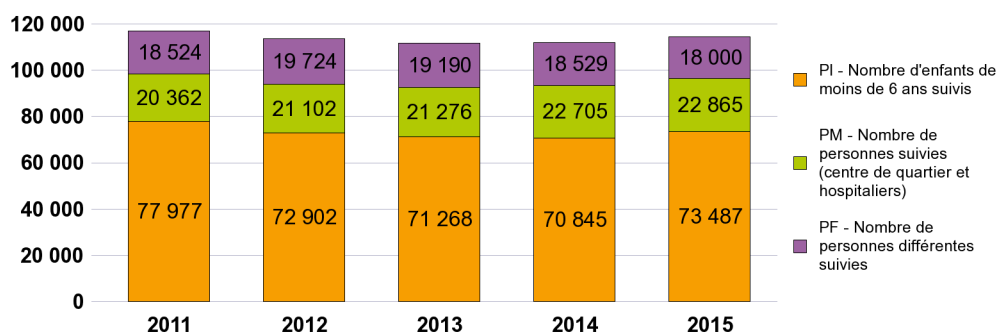
catégorie A :	255
catégorie B :	108
catégorie C :	292

**Nombre total de postes
(à statut départemental) :** 655

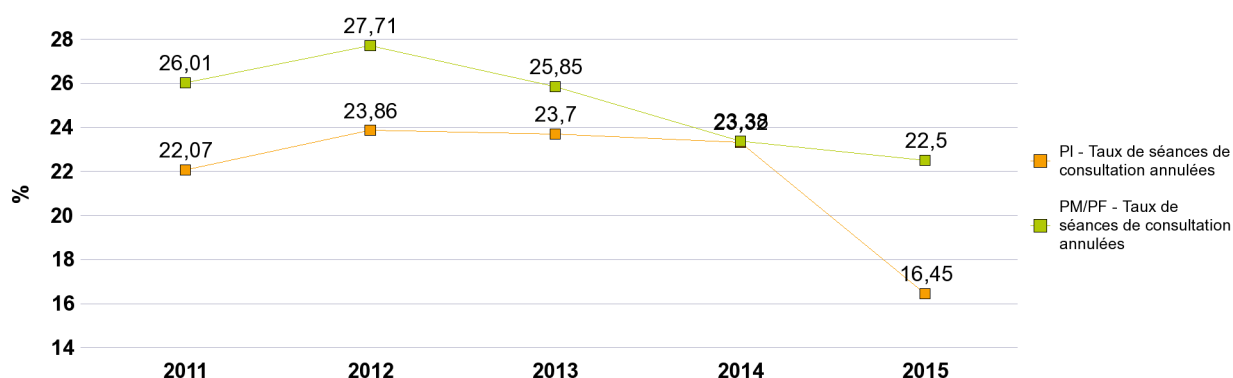
En plus des agents départementaux, près de 500 agents travaillent au sein des centres de PMI à gestion déléguée. Pour mémoire, depuis 2000, le Département a repris 30 centres de PMI en gestion directe.

Les prestations de consultations et d'examens en protection maternelle (PM), en protection infantile (PI) et en planification familiale (PF) sont des actions de prévention et de dépistage destinées aux femmes enceintes, aux enfants de 0 à 6 ans, aux femmes et aux jeunes. Elles sont réalisées dans les centres de PMI de quartier.

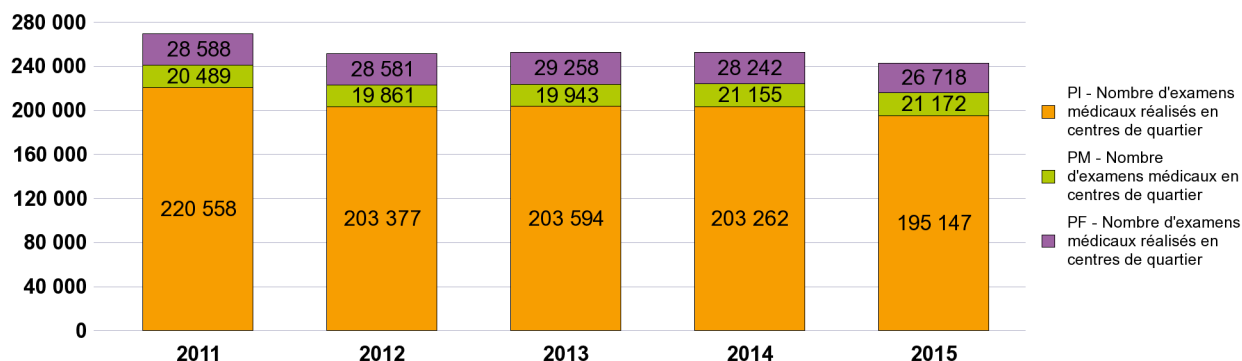
Nombre de personnes différentes suivies (consultants) en PI, PM et PF



Taux de consultations annulées



Nombre d'examens en PI, PM et PF (en centres de quartier)



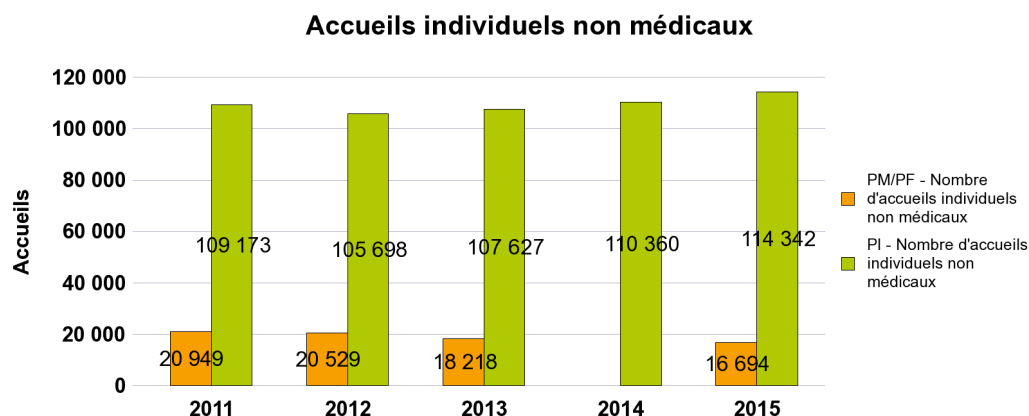
Moyenne du nombre d'examens par séance :	2011	2012	2013	2014	2015
PM/PF	9,3	9,82	10,02	10,25	10,46
PI	10,06	9,74	9,75	9,64	9,59

	2012
Part des enfants de moins de 2 ans suivis	42%
Part des enfants de moins de 6 ans suivis	48%
Part des femmes enceintes suivies	28%

L'évolution de la fréquentation des centres au cours des cinq dernières années, mesurée par le nombre de personnes suivies ou le nombre d'examens, est différenciée selon les activités ; elle est en augmentation en protection maternelle, stable en planification familiale et en diminution en protection infantile.
Une étude sur les consultations de protection infantile est engagée afin d'identifier les causes structurelles de la baisse d'activité.

Accueils individuels non médicaux

Ces prestations non médicales mises en œuvre par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont destinées à l'accompagnement des femmes enceintes, des femmes dans le cadre de la planification familiale et des enfants de 0 à 6 ans.



Le nombre d'accueils individuels non médicaux n'est pas disponible pour 2014.

Ces prestations représentent une part importante de l'activité de protection infantile. Les accueils hors consultations, en hausse par rapport à 2014 (+ 3,6 %), se sont développés au fil des années afin d'accompagner les nouveaux parents, les sorties de maternité étant plus précoces.

Entretien avec les psychologues

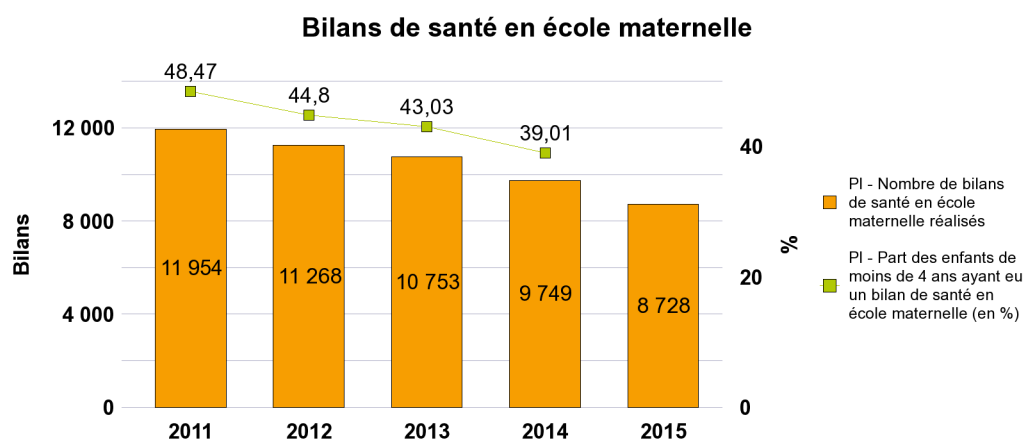
Année	Nombre de familles reçues	Nombre d'enfants différents	Nombre d'entretiens
2013	4 632	3 991	13 328
2014	5 296	4 522	15 776
2015	4 278	3 544	15 526

Action

Protection maternelle et infantile

Bilans de santé en école maternelle

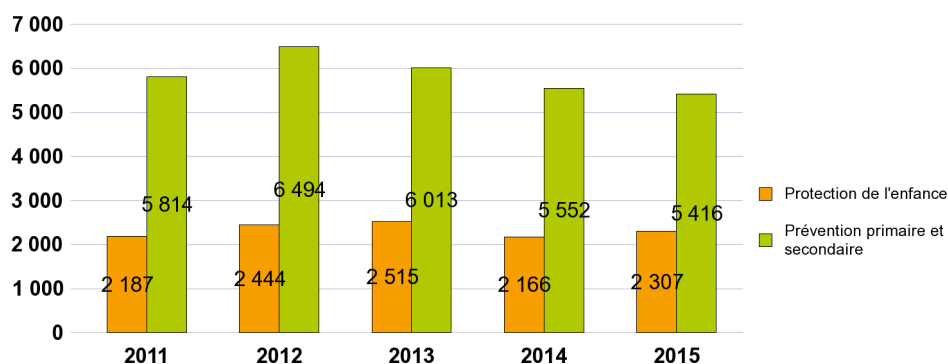
Cette prestation vise à assurer une consultation de prévention et de dépistage pour tous les enfants de 3-4 ans en école maternelle.



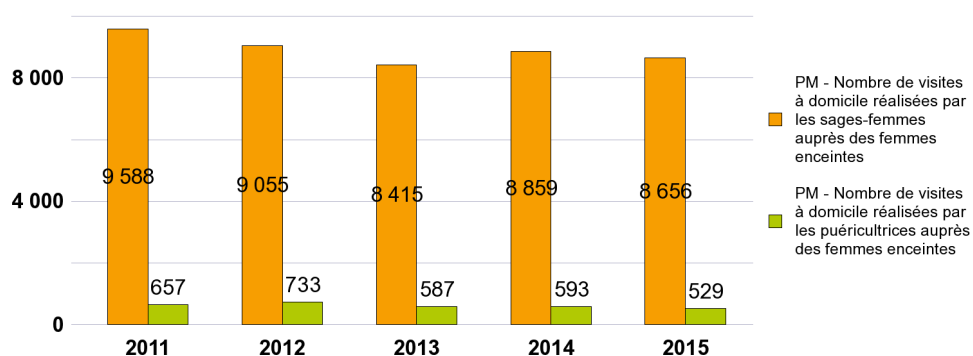
La part des enfants de moins de 4 ans ayant eu un bilan de santé en école maternelle n'est pas disponible pour 2015.

Environ 9 000 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. Cette prestation connaît des difficultés de réalisation (suspension totale ou partielle de la réalisation de ces bilans dans certaines villes), en raison de la pénurie de professionnels de santé (médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices) et en raison de l'orientation prioritaire des derniers médecins recrutés sur les consultations de protection infantile aux dépens des bilans de santé. L'organisation de ces bilans de santé doit être revue en 2016 afin que davantage d'enfants puissent en bénéficier.

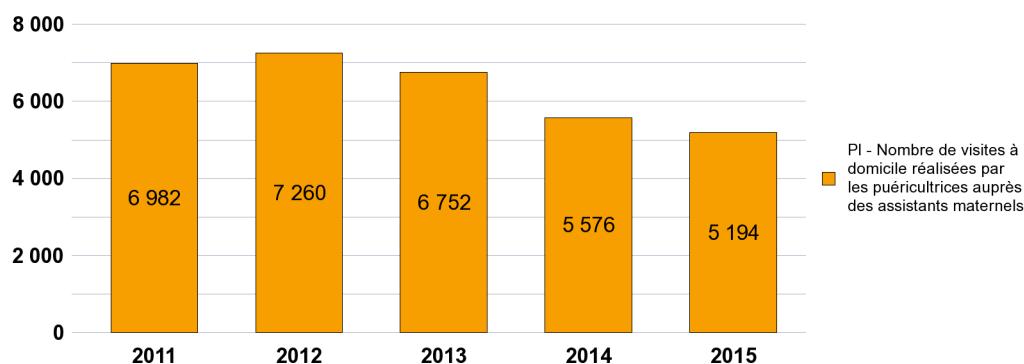
Nombre de VAD auprès des enfants, par type



Nombre de VAD auprès des femmes enceintes



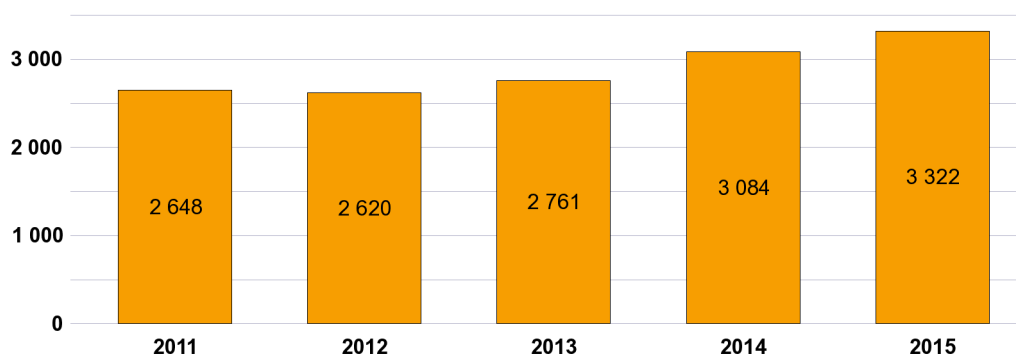
Nombre de VAD auprès des assistants maternels



Les visites à domicile concernent les femmes enceintes lorsque la grossesse le nécessite et sont réalisées par les puéricultrices et les sages-femmes.
Elles concernent les enfants de moins de 6 ans, au titre des soins de santé de prévention ou de la protection de l'enfance et sont réalisées par les puéricultrices.
Enfin elles concernent les assistants maternels agréés, au titre des missions réglementaires de contrôle de leur activité mises en oeuvre par les puéricultrices.

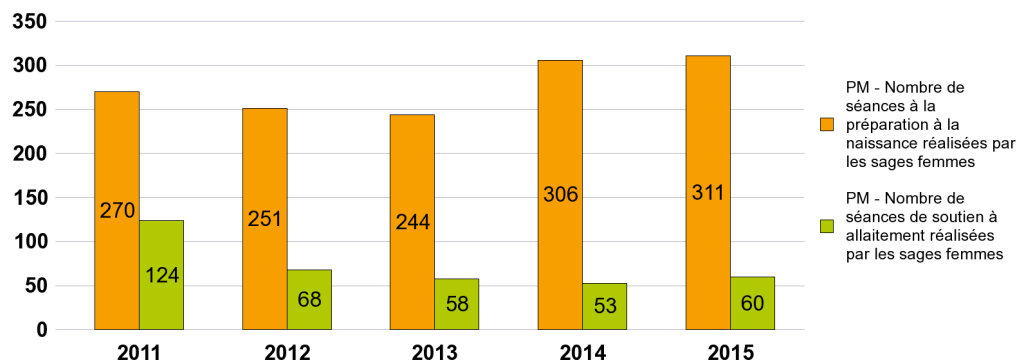
Protection maternelle (PM)

Nombre de premiers entretiens prénatals



Le nombre de premiers entretiens prénatals a progressé de 7,7 % en 2015, confirmant sa dynamique de moyen terme.

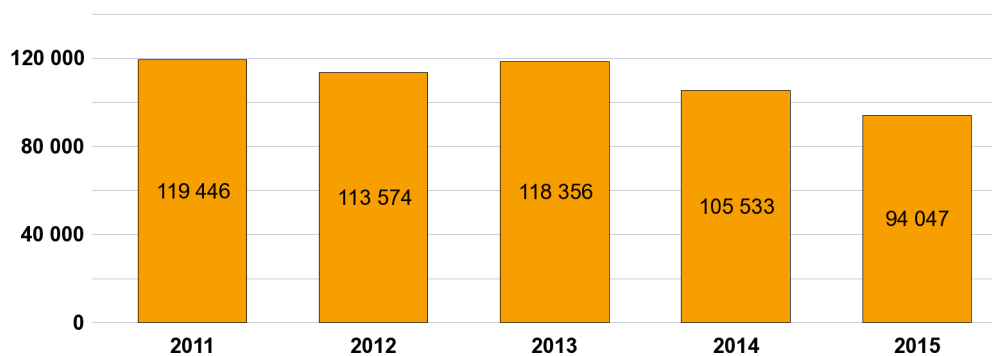
Nombre de séances collectives de protection maternelle



Action

Planification familiale (PF)

Nombre d'examens réalisés en planification familiale (PF)



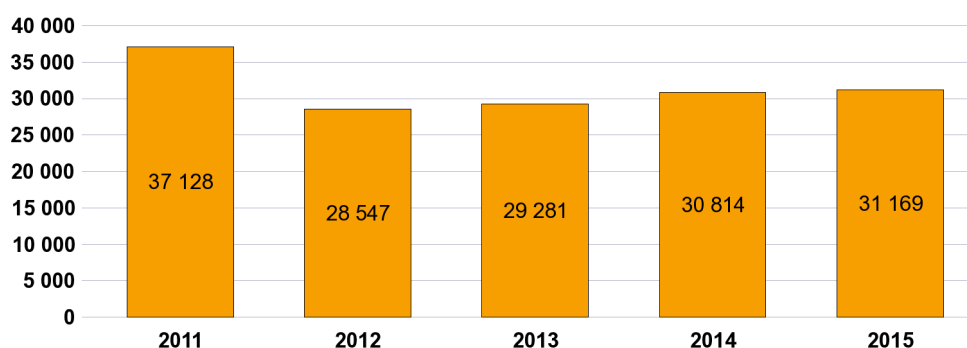
Examens en PF réalisés dans l'ensemble des centres de planification (PMI - CMS - Hôpitaux)

Le nombre d'examens de planification familiale a diminué de 10,9 % en 2015 dans l'ensemble des centres (centres départementaux, communaux et hospitaliers).

Actions collectives

La prestation de sensibilisation en planification familiale vise principalement à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des IST.

Personnes concernées par les actions de sensibilisation en PF

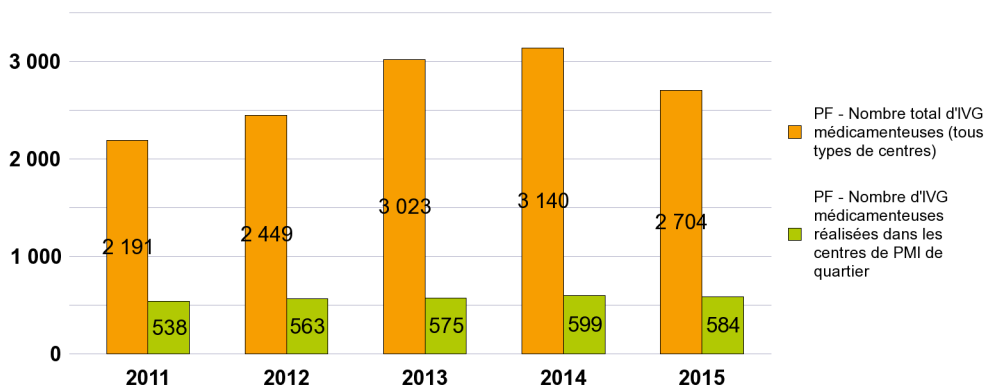


Les personnels des centres de planification familiale ont rencontré plus de 30 000 jeunes, le plus souvent dans les collèges et lycées, mais également au sein des missions locales et des ateliers sociaux linguistiques.

Accès à l'IVG médicamenteuse

Cette prestation permet l'accès à l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse aux femmes qui le souhaitent.

Nombre d'IVG médicamenteuses réalisées



L'IVG médicamenteuse est pratiquée dans tous les hôpitaux publics, mais dans seulement 2 cliniques privées. Les IVG médicamenteuses sont également pratiquées dans les centres de planification du département, comme la loi l'autorise depuis 2007. La pratique de l'IVG n'étant pas sectorisée, elle peut se pratiquer sans condition de résidence, ni de régularité de séjour sur le territoire. L'entretien social préalable à l'intervention demeure obligatoire pour les mineures.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	1	2	2	1
Montant versé en euros	8 400	3 400	8 400	8 400	3 400

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	1	3	0	0
Montant versé en euros	1 100	1 786	2 349	0	0

Mission

Solidarité, insertion, santé

Programme
Accompagnement social

Programme
Promotion des droits fondamentaux

Programme
Insertion

Programme
Prévention et promotion de la santé

Programme
Prévention des conduites à risques

PROGRAMME

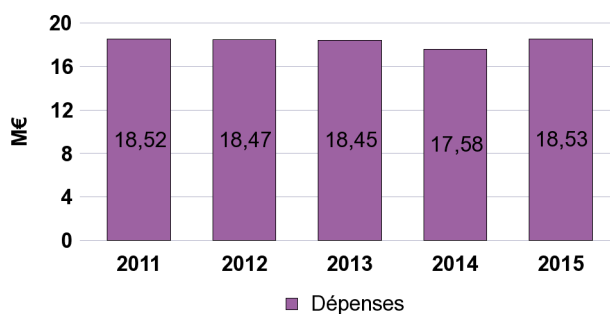
Accompagnement social

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

La politique d'Accompagnement social vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, et à soutenir l'autonomie des personnes. Il s'agit d'assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité dans les circonscriptions de Service social, d'accompagner les ménages dans leurs démarches d'insertion et d'accès aux droits, de conduire des démarches de prévention.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	97,3 %
2012 :	98,6 %
2013 :	98,7 %
2014 :	95,8 %
2015 :	100,5 %

Personnel (31 décembre 2015)

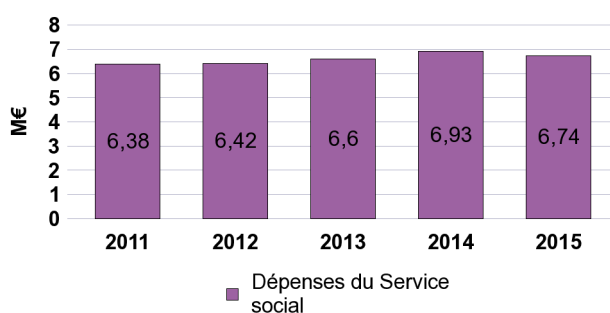
catégorie A : 62
catégorie B : 451
catégorie C : 72

Nombre total de postes : 585

Service social

Moyens financiers du Service social

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	93,4 %
2012 :	97,0 %
2013 :	96,1 %
2014 :	102,1 %
2015 :	98,7 %

Personnel (31 décembre 2015) [Postes du Service social]

catégorie A : 53
catégorie B : 443
catégorie C : 46

Nombre total de postes : 542

Action

Accueil, prévention, accompagnement social

La politique départementale d'action sociale s'articule autour des trois grandes missions du Service social : l'accueil de tous les publics, l'accompagnement des personnes et la mise en œuvre d'actions de prévention. Il existe sur le territoire 25 circonscriptions de Service social départemental et 8 circonscriptions conventionnées avec les villes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individuel

A périmètre comparable (*)	2013	2014	2015
Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par l'assistante sociale du Département	55 854	56 160	55 114
- Dont nombre de nouveaux ménages	24 889	25 587	24 310
(soit en % des ménages rencontrés)	44,6 %	45,6 %	44,1 %
Nombre d'entretiens réalisés	137 157	137 185	131 959
Nombre moyen d'entretiens réalisés par ménage	2,5	2,4	2,4
Nombre d'entretiens réalisés en urgence	11 852	11 453	11 383
(soit en % du nombre total d'entretiens réalisés)	8,6 %	8,3 %	8,6 %

*Toutes CSS, sauf : Aulnay-sous-Bois, Bagnole et le Blanc-Mesnil

A périmètre comparable (**)	2013	2014	2015	Evolution
Nombre de passages à l'accueil	299 061	307 287	316 363	+ 3 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	431 763	407 044	405 311	- 0,4 %

**27 circonscriptions sur 33

Concernant le nombre de ménages rencontrés par les assistantes sociales, nous ne disposons pas des données de trois circonscriptions de service social conventionnées pour 2015 (Aulnay-sous-Bois, Bagnole et le Blanc-Mesnil).

Accueil des populations en errance

Cette commission créée en 2008 analyse toutes les situations complexes de publics en errance, assure un arbitrage et une régulation entre les différents acteurs sociaux, mène une réflexion élargie quand à la nature d'un accompagnement ou d'une orientation et assure enfin un rôle d'observatoire de la question de l'errance dans le Département.

En nombre	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de situations examinées par la Commission technique de régulation du Service social	203	216	327	330	247

En 2015, 247 situations ont été examinées, soit une baisse de 25 % par rapport à 2014. Les saisines par les circonscriptions de Service social du Département qui ont toujours été majoritaires atteignent pour la première fois plus des trois quarts des demandes. Les autres services demandeurs sont principalement les accueils de jour. Deux hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer la baisse du nombre de situations examinées:

- la repercussion de l'activité de l'opérateur régional 115 qui suit un certain nombre de familles en Seine-Saint-Denis,
- le délai d'attente très important pour une prise en charge par la Circonscription de service social accueil de personnes en errance (CSSAPE).

La circonscription errance (CSSAPE), ouverte en mai 2008, accompagne des familles et des personnes en errance.

En nombre	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de ménages orientés vers la circonscription errance			121	114	115
Dont nombre de ménages nouvellement reçus par l'assistante sociale de la circonscription errance	82	67	60	68	23
Nombre de rendez-vous honorés par la circonscription errance	933	1 081	1 309	1 449	1 055

Depuis son ouverture en 2008, cette circonscription voit son niveau d'activité augmenter d'année en année selon trois indicateurs d'activités principaux : le délai de prise en charge, la liste d'attente et le temps de prise en charge. A l'ouverture de la circonscription, les situations orientées étaient prises en charge dans un délai d'une semaine à quinze jours. Celui-ci s'est accru pour atteindre en 2015, 8 à 10 mois. La baisse du nombre de rendez-vous en 2015 s'explique principalement par la vacance d'un poste d'assistante sociale.

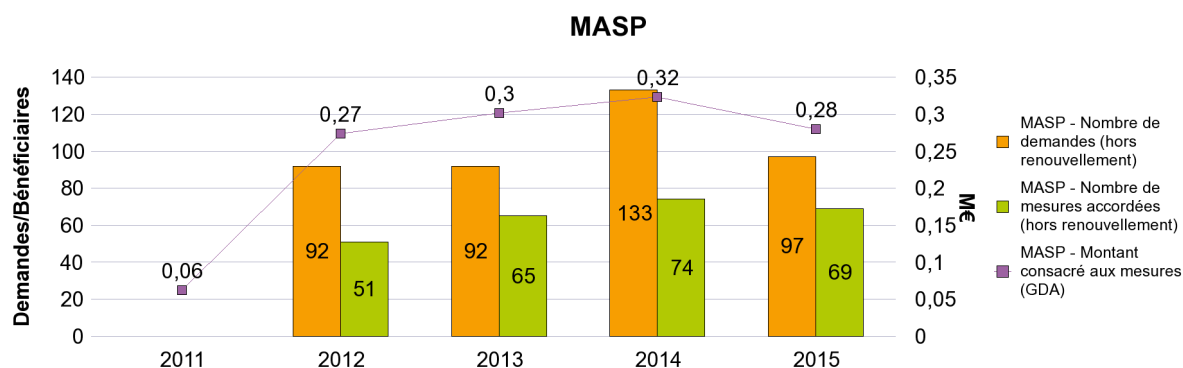
Réunions pluri-professionnelles (RPP) de l'enfance

Le Service social anime les réunions pluri-professionnelles de l'enfance sur le territoire. Cette instance réunit les 3 responsables de circonscriptions départementales (ASE, Service social, PMI), le Service social en faveur des élèves et la médecine scolaire. Son activité participe à la mise en réseau des partenaires dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance. Les situations sont présentées par des acteurs médico-sociaux de terrain, et font l'objet d'échanges entre les participants. Il existe 33 instances de ce type sur le département.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de situations examinées en réunion pluri-professionnelle	1 795	1 645	1 665	1 562	1 547

Action Gestion des dispositifs sociaux

Mesures d'accompagnement social personnalisés (MASP)



En mois	2011	2012	2013	2014	2015
Durée moyenne des mesures	2,9	5,6	15,5	16,4	14,2

176 ménages ont bénéficié du dispositif MASP durant l'année 2015. 72 mesures se sont terminées au cours de l'année. Ces mesures ont duré en moyenne 14,2 mois, ce qui correspond à une légère diminution de la durée des mesures terminées, la durée de ces mesures étant très majoritairement comprise entre 13 et 24 mois. Persistent, toutefois, des situations nécessitant un accompagnement supérieur à 24 mois mais elles sont en diminution.

Prévention des expulsions locatives

Le Service social participe de manière directe et significative à la mise en œuvre du droit au logement à travers son activité liée à la prévention des expulsions locatives. Le Département et les partenaires du dispositif du Fonds solidarité logement (FSL) ont choisi de faire appel à un prestataire extérieur, l'ADSEA, afin de rencontrer les familles assignées au tribunal pour dettes de loyer et non connues par les services sociaux polyvalents de secteur.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre total de ménages assignés	6 500	6 465	6 588	7 317	6 403
Dont connus et traités par : Circonscription de service social	2 261	1 626	2 236	2 545	2 069

En 2015, ce sont 6 403 ménages qui ont été assignés. 32 % d'entre eux étaient connus des circonscriptions de Service social. Ces ménages ont tous été contactés par les circonscriptions de Service social afin d'élaborer l'enquête sociale à destination du juge. Quant aux ménages non connus des circonscriptions de Service social, après intervention de l'Instance de coordination et d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL), les assignations ont été traitées par l'Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) 93, qui a transmis au Tribunal d'instance 537 diagnostics sociaux et financiers. Le double des diagnostics sociaux et financiers sont transmis à la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) selon les dispositions de la loi ALUR depuis le mois de mai 2015.

Action

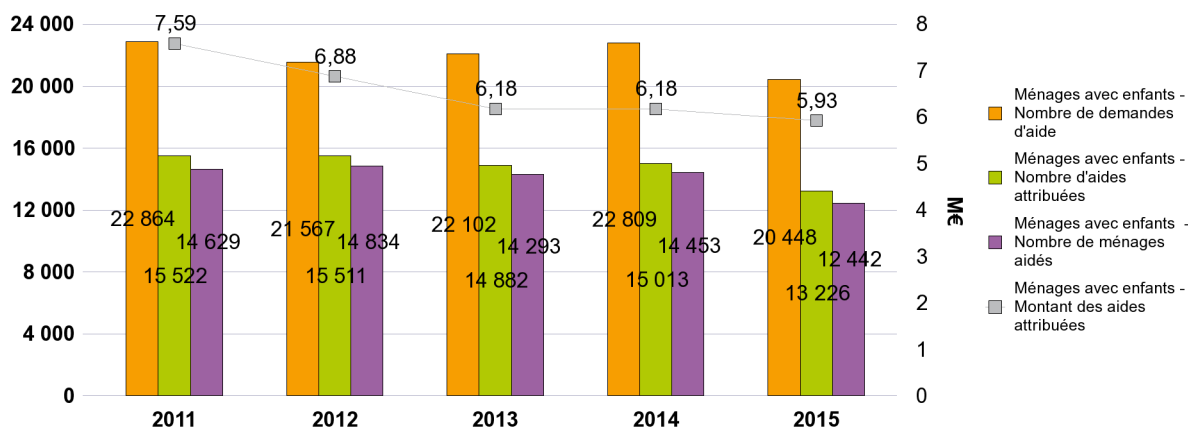
Aide généraliste

Le Fonds d'aide généraliste est un dispositif propre à la Seine-Saint-Denis, qui regroupe des aides destinées à des ménages en difficulté, sur le plan social et financier. Il comporte :

- des aides aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance),
- des aides aux ménages sans enfants, appelées "secours exceptionnels".

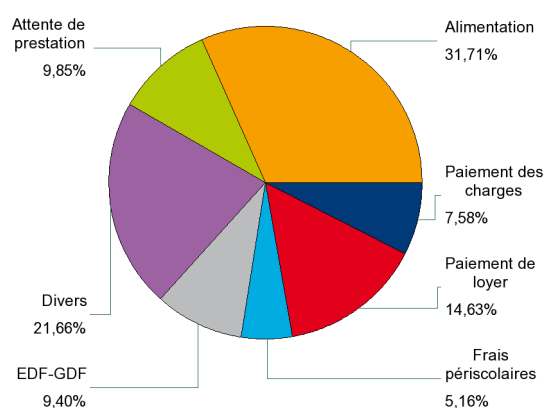
Aides financières aux familles avec enfants

Aides financières aux ménages avec enfants (hors protection de l'enfance)



En %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de refus des demandes	33 %	28 %	33 %	33 %	35 %

Répartition des aides hors hébergement par nature en 2015



Part des aides d'hébergement dans le total des aides accordées

	2011	2012	2013	2014	2015
Part des aides d'hébergement dans le total des aides accordées	56 %	46 %	40 %	38 %	44 %

Montant moyen des aides versées

En €	2011	2012	2013	2014	2015
Montant moyen des aides versées	703	616	545	544	534

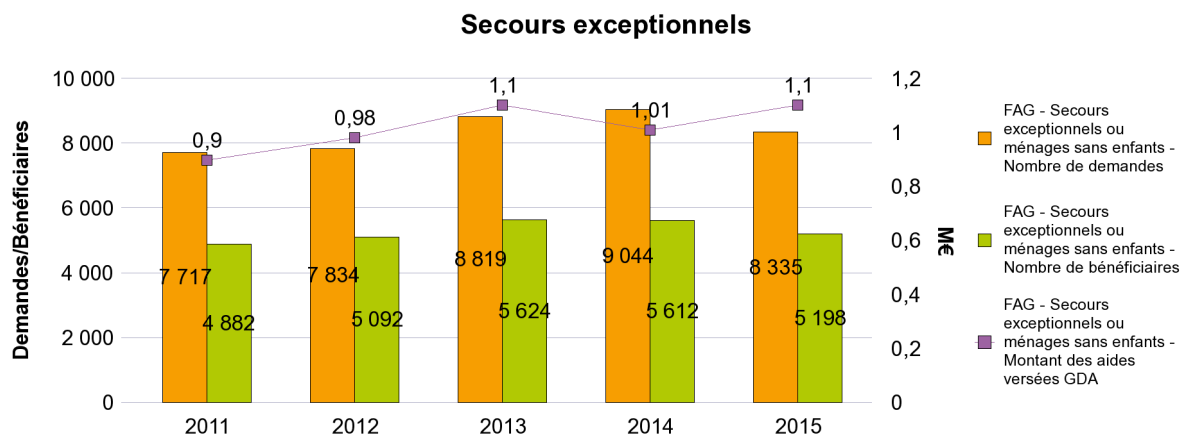
On constate, en 2015, une baisse de la demande d'aides financières (- 10 % par rapport à 2014). Cela s'explique notamment par les difficultés rencontrées dans les circonscriptions de Service social, qui ont conduit à des restrictions d'accueil du public. Par ailleurs, la restitution de la circonscription municipale d'Aulnay-sous-Bois au Département et ses conséquences a aussi contribué à cette baisse.

Néanmoins, le Service a tenu compte de ce contexte, en essayant de rendre la même qualité de service aux usagers, ce qui s'est traduit par une diminution moindre du nombre de bénéficiaires (- 3,2 % par rapport à 2014), le montant moyen des aides accordées restant stable.

Dans le même temps, compte tenu des difficultés résidentielles des familles, de l'augmentation des expulsions locatives effectives et de la diminution des aides hors hébergement, la part des dépenses d'hébergement dans le budget total des aides aux familles a connu une hausse.

Au total, ce sont plus de 400 familles qui ont bénéficié d'une prise en charge de leurs frais d'hébergement, pour un montant total de 2,68 M€. Des volumes similaires sont constatés pour le service de l'ASE, pour la même période, avec 5 M€ de dépenses pour l'hébergement de plus de 800 familles (soit un équivalent de 286 370 nuitées). Ce constat légitime d'autant plus la démarche de recherches de modalités alternatives à l'hébergement hôtelier, qui se déploiera en 2016.

Secours exceptionnels (ménages sans enfant) accordés par le SDAF



On assiste à une baisse de la demande d'aides en 2015 (- 7,8 % par rapport à 2014). Les facteurs explicatifs sont les mêmes que ceux concernant la baisse du nombre de demandes d'aides aux ménages avec enfants. De la même manière que précédemment, le nombre de ménages sans enfant bénéficiaires des aides a diminué, en 2015, dans une moindre proportion que le nombre de demandes (- 6,5 % par rapport à 2014).

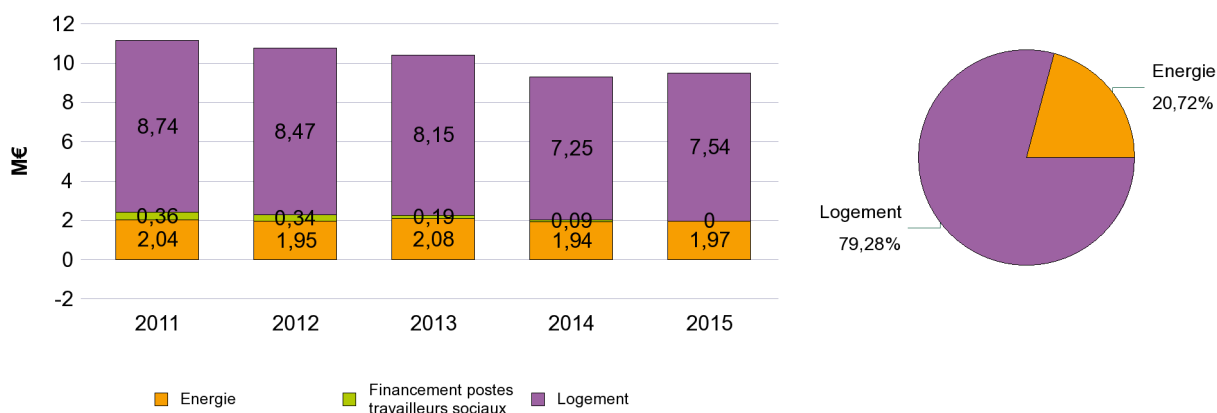
Action

Droit au logement

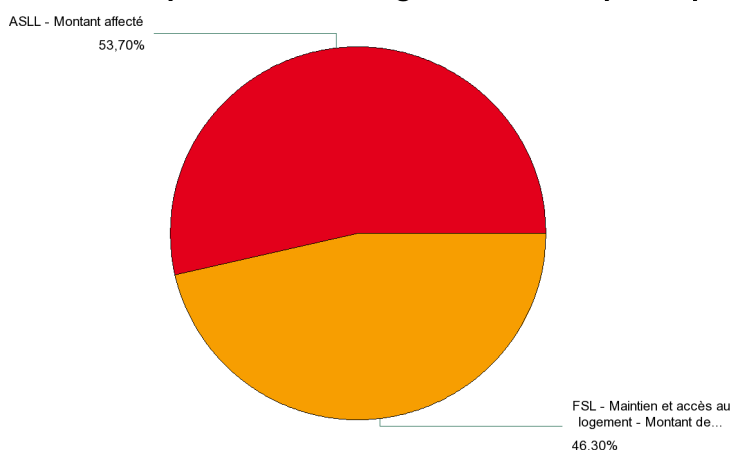
Le dispositif FSL doit faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès dans le logement. Il comprend :

- le financement de structures d'accueil et la prise en charge de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) réalisées par des structures spécialisées dans cette activité, associations ou services sociaux,
- des aides individuelles pour les dépenses d'eau et d'énergie,
- des aides individuelles sous forme de prêts ou de subvention,
- des mécanismes de priorisation pour l'accès au parc social et dans les résidences sociales.

Dépenses de fonctionnement de l'action Droit au logement



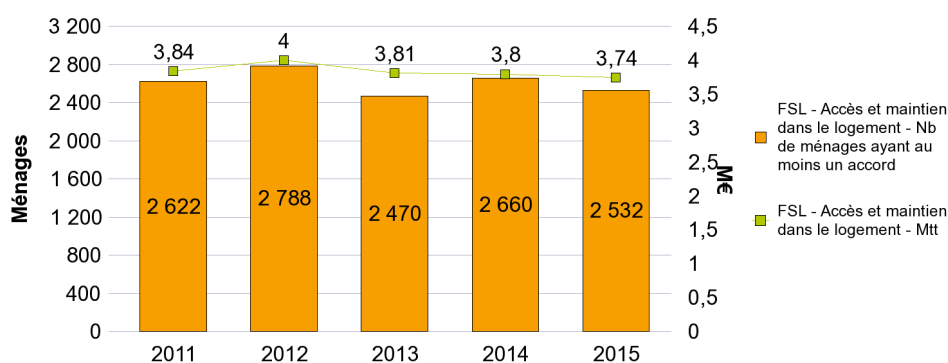
Répartition des dépenses liées au logement en 2015 par dispositifs



Fonds de solidarité logement

Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement

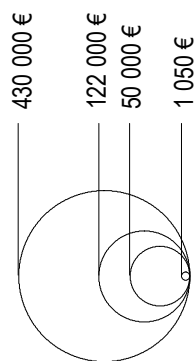
Cette prestation vise à accorder des subventions ou des prêts pour favoriser le maintien ou à l'accès au logement.



	2011	2012	2013	2014	2015
Part des aides consacrées à l'accès au logement	44 %	44 %	44 %	49 %	48 %
Part des aides consacrées au maintien dans le logement	56 %	56 %	56 %	51 %	52 %

L'année 2015 a été marquée par un ralentissement de la tendance à la baisse de la demande concernant le FSL, observée depuis plusieurs années (- 4,8 % entre 2013 et 2014 et - 2,9 % entre 2014 et 2015).

SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT À L'ACCÈS ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

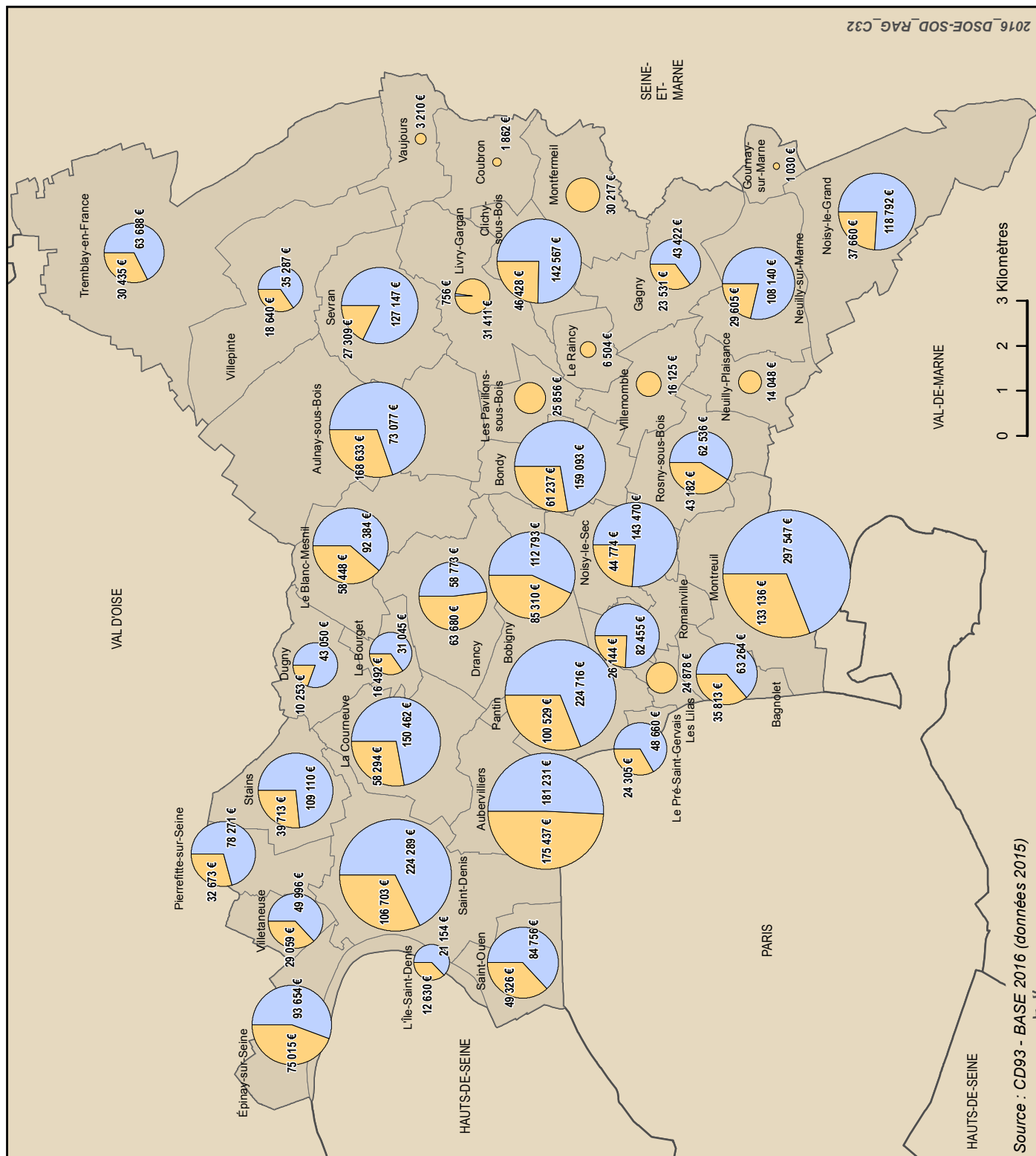


- Montant des aides attribuées dans le cadre du Fond Solidarité Logement
- Montant des aides attribuées dans le cadre du Fond Solidarité Énergie

Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental

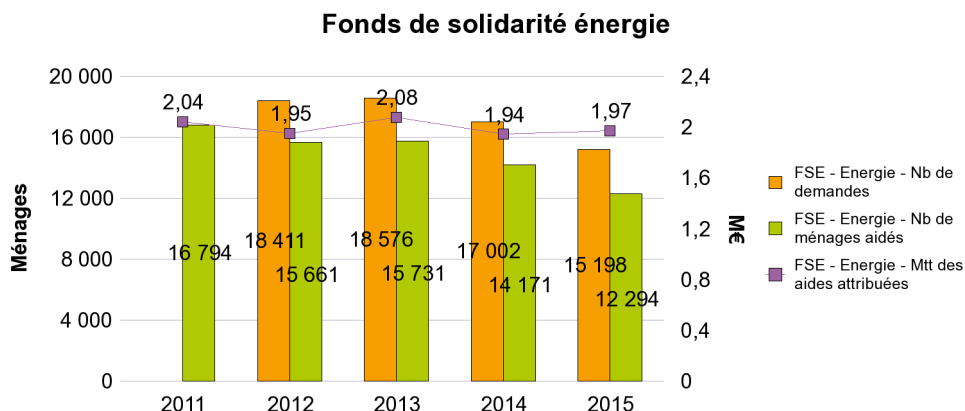


B.A.S.e. Communes et Intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Évaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE



Fonds de solidarité énergie

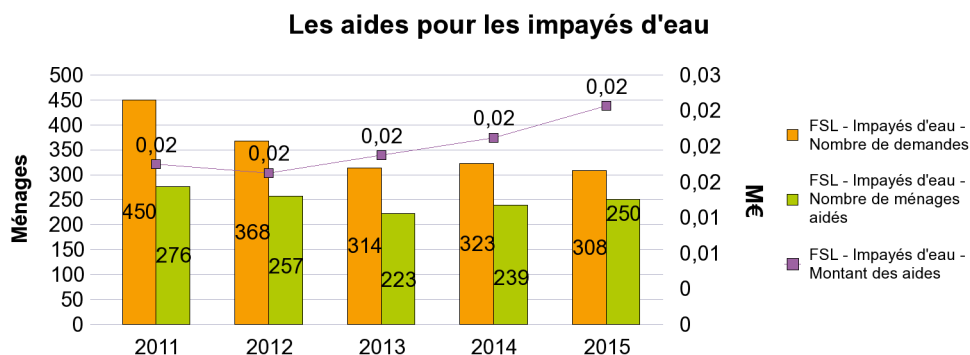
Le Fonds vise à aider les habitants qui ne peuvent assurer le paiement des factures liées à leur consommation d'énergie (EDF - GDF, bois, fuel, gaz).



Sur ce dispositif, les fournisseurs d'énergie indiquent une tendance à la baisse de la demande d'aides au plan national. En Seine-Saint-Denis, cette tendance est confirmée notamment du fait des premiers résultats d'une politique de prévention renforcée.

Aides pour les impayés d'eau

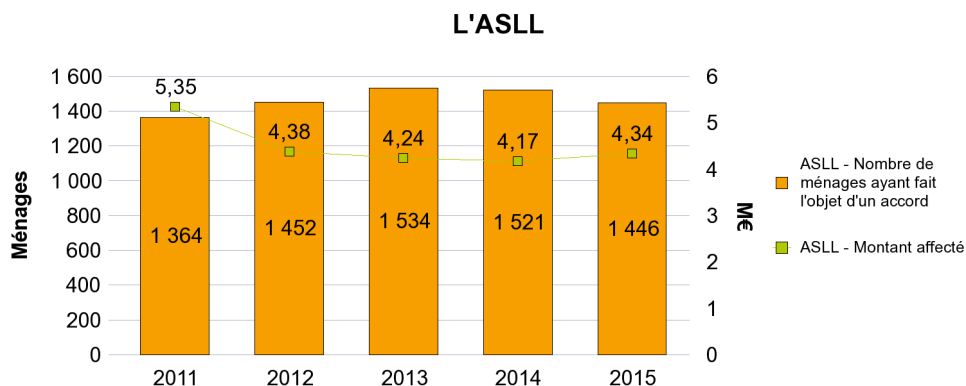
Cette prestation vise à financer les impayés d'eau.



Pour la deuxième fois consécutive, la demande d'aides au titre de l'eau est en augmentation, de même que les attributions, à due proportion. Si le Fonds eau reste relativement sous-utilisé, cette tendance montre que les ménages sont proportionnellement plus aidés, en terme de taux d'accords et de montant moyen accordé.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure contractualisée de suivi social global et intensif à partir d'un problème de logement sur une période courte de 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. Il comprend l'ASLL généraliste et l'ASLL en résidence sociale.



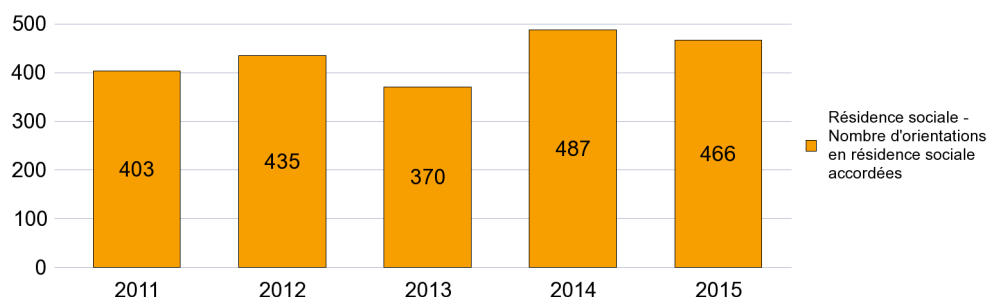
Concernant l'ASLL généraliste, on peut noter que certains opérateurs ont connu de grandes difficultés de recrutement, ce qui n'a pas permis de déployer l'intégralité de la capacité conventionnelle. Par ailleurs, le conventionnement avec le CCAS d'Aulnay-sous-Bois n'a pas été renouvelé, alors que l'activité a effectivement été réalisée (220 mois-mesures). Il s'agit donc d'une baisse d'activité conjoncturelle en 2015.

Concernant l'ASLL en résidence sociale, certains opérateurs associatifs ou publics se retirent progressivement de cette activité tandis que le Département a déconventionné une partie des logements (utilisés par les réservataires hors critères du FSL). Dans le même temps, une nouvelle résidence sociale a ouvert à Pantin, avec 56 logements conventionnés. La conjugaison de ces différents processus permet de revenir à un nombre de logements conventionnés en hausse, tandis que le nombre d'orientations en résidences sociales reste faible.

Accès en résidence sociale et accord préalable

Accès en résidence sociale

L'orientation en résidence sociale permet d'orienter certains ménages vers une étape intermédiaire de logement.



On note un léger recul des labellisations d'orientation en résidence sociale (- 4,3 % par rapport à 2013).

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	39	36	31	24	32
Montant versé en euros	541 070	473 145	347 545	267 700	522 645

PROGRAMME

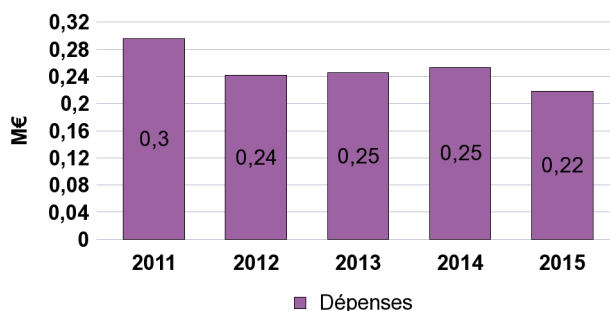
Promotion des droits fondamentaux

Mise en œuvre : Direction de la prévention et de l'action sociale

Cette politique vise à favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux. Il s'agit de promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations, de lutter contre les violences envers les femmes et de lutter contre les discriminations.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	:	99,41%
2012	:	82,53%
2013	:	79,36%
2014	:	87,41%
2015	:	81,16%

Personnel (31 décembre 2015) [Postes de direction de la DPAS]

catégorie A :	19
catégorie B :	10
catégorie C :	5

Nombre total de postes : 34

Ces postes sont également dédiés au pilotage de la Mission solidarité, insertion, santé.

Action

Observatoire des violences envers les femmes

La lutte pour l'égalité des femmes et des hommes est une action transversale qui concerne de nombreuses politiques et de nombreux services départementaux en même temps qu'elle mobilise de nombreux acteurs en Seine-Saint-Denis. L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échange et de réflexion, un outil d'analyse et de recensement, et un vecteur d'information et de communication. Ses actions sont construites autour de 6 objectifs majeurs :

- rendre visibles les violences faites aux femmes et aux jeunes filles,
- former les professionnel(le)s,
- sensibiliser la population,
- prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes,
- mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance,
- faire des propositions, créer des outils pour l'amélioration de l'aide aux victimes.

Nb de participants aux journées organisées par l'Observatoire	2012	2013	2014	2015
Habitants de Seine-St-Denis	908	692	747	689
Jeunes	1 353	843	1 230	2 129
Professionnels	3 001	2 577	2 564	2 471
Total	5 262	4 112	4 541	5 289

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	19	13	13	15	14
Montant versé en euros	221 500	130 500	150 500	140 200	117 700

PROGRAMME

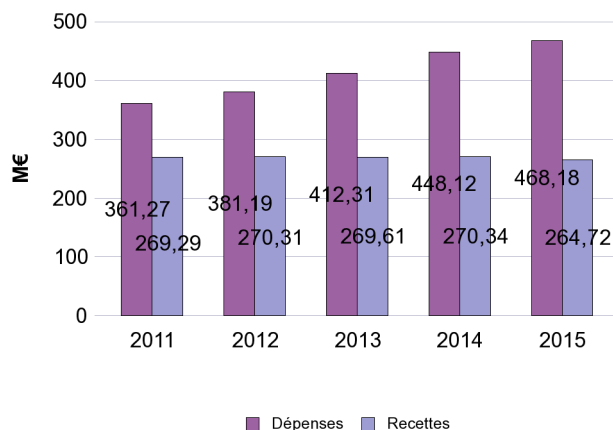
Insertion

Mise en œuvre : Service de l'insertion et de la solidarité

La politique d'Insertion a pour objectifs de mettre en oeuvre une politique dynamique, en vue de l'insertion des allocataires, à travers des actions partenariales et des prestations individuelles et collectives. Il s'agit aussi de garantir le droit des allocataires du Revenu de solidarité active et de leurs familles.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	: 101,8 %
2012	: 101,8 %
2013	: 101,1 %
2014	: 96,6 %
2015	: 99,8 %

Les recettes incluent principalement :

- le Fonds social européen,
- les indus du RMI et du RSA,
- l'Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE),
- ainsi que la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), représentés ici bien que ces recettes soient rattachées au programme "Stratégie budgétaire, financière et commande publique".

Personnel (31 décembre 2015)

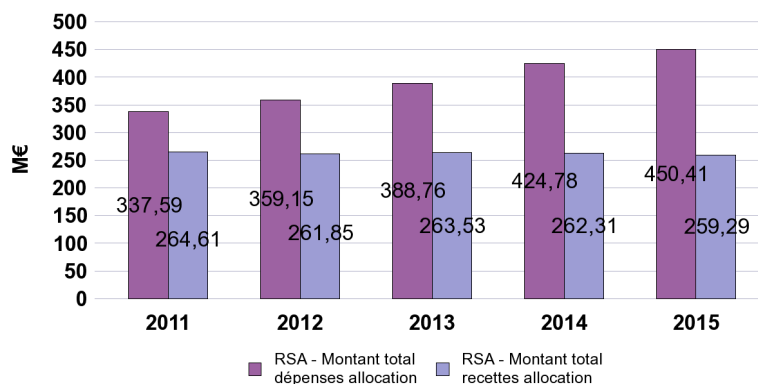
catégorie A : 19
catégorie B : 27
catégorie C : 27

Nombre total de postes : 73

Action Revenu de solidarité active

Moyens financiers

Dépenses et recettes d'allocation RMI/RSA



Les recettes incluent :

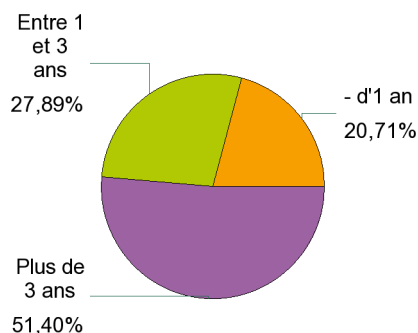
- la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
- le Fonds de mobilisation départementale sur l'insertion
- les indus du RMI et du RSA
- les recettes liées à l'expérimentation du RSA.

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de l'allocation non compensé par la TIPP (M€)	100,13	124,18	153,03	191,12	216,75
Taux de couverture de la dépense d'allocation par la TIPP	70,3 %	65,4 %	60,6 %	55,0 %	51,9 %

L'allocation de Revenu de solidarité active a pour objectifs de garantir un minimum de ressources et de donner accès à un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

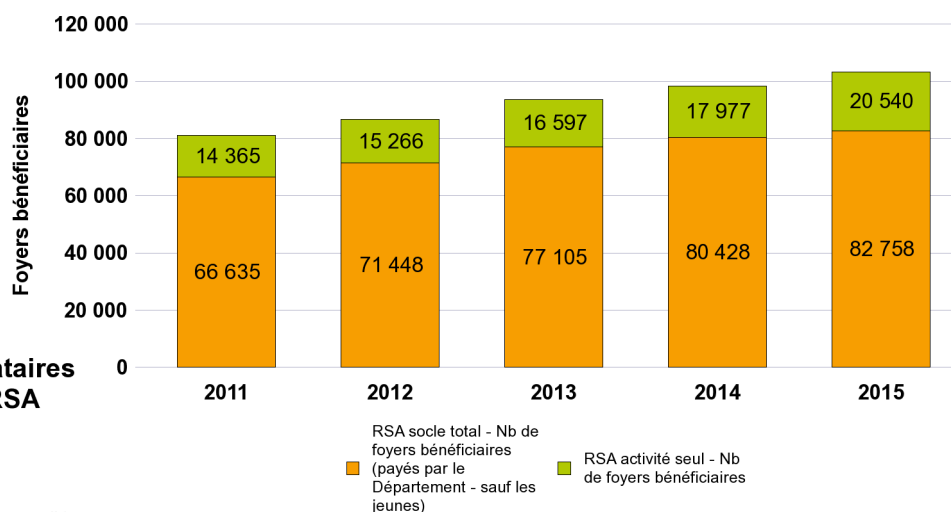
En 2015

Ancienneté des allocataires dans le dispositif RSA

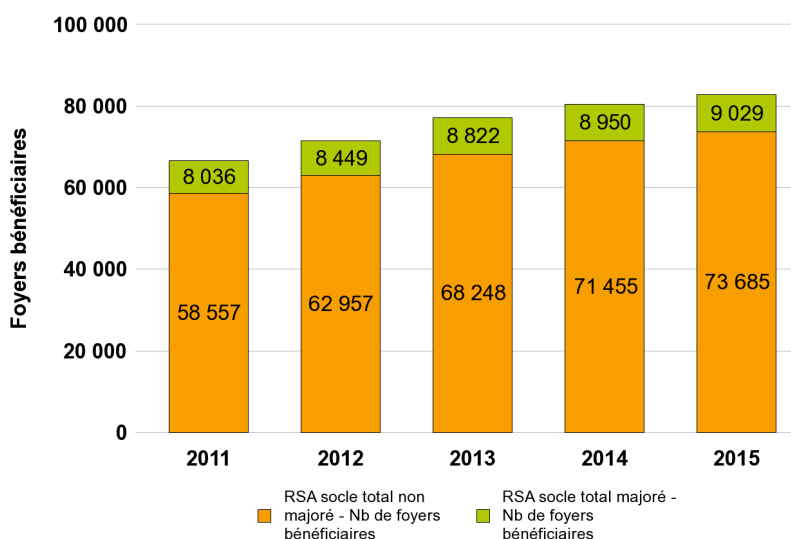


Le nombre total de foyers bénéficiaires du RSA a augmenté de 4,97 % entre décembre 2014 et décembre 2015, passant ainsi de 98 405 à 103 298 foyers bénéficiaires. L'évolution de l'ancienneté des foyers bénéficiaires marque une difficulté à sortir du dispositif. Alors qu'ils représentaient 33,8 % du public en 2009, la part des foyers dans le dispositif depuis plus de 48 mois est en 2015 de 42,1 %. Par ailleurs, l'observation de la composition familiale des foyers bénéficiaires du RSA en comparaison de la population totale de Seine-Saint-Denis illustre une sur-représentation des familles monoparentales au sein des foyers RSA (32,3 % des foyers RSA contre 13,6 % de la population départementale). Le nombre de bénéficiaires soumis au régime des droits et obligations, public cible de l'intervention du Département en matière d'insertion, était de 93 940 en décembre 2015.

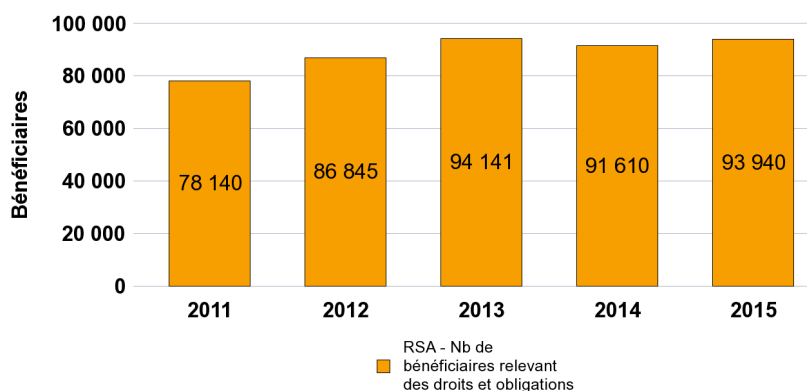
Nombre total de foyers bénéficiaires du RSA



Nombre de foyers bénéficiaires du RSA payés par le Département



Nombre de bénéficiaires relevant des droits et obligations



Contrats aidés

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

En M€	2014	2015
CUI-CAE - Mtt consacré au CUI-CAE	1,04	1,59

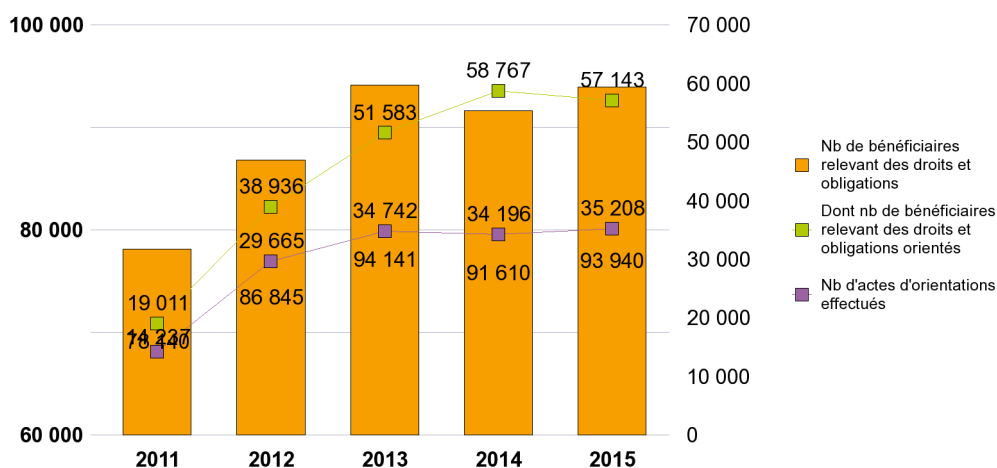
Le travail engagé depuis 2013 avec la Direction de l'éducation et de la jeunesse et le PPRS sur le recrutement de bénéficiaires du RSA en contrats aidés a été poursuivi, avec un objectif de 130 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) conclus en 2015.

Orientation et contractualisation

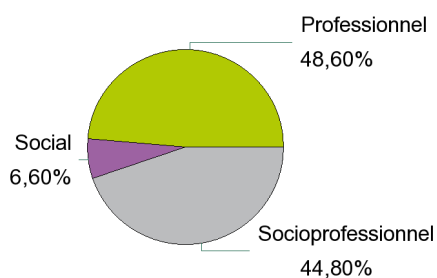
Le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'organise autour de trois parcours (emploi, insertion socio-professionnelle et social) et de quatre services référents (Pôle Emploi, les Projets de ville RSA, le Service social départemental et les associations conventionnées).

Le contrat d'insertion a évolué depuis novembre 2010 vers un contrat d'engagement réciproque (CER), outil de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

Orientation des bénéficiaires du RSA



Orientation par type de référent en 2015



Parmi les 93 940 personnes soumises aux droits et devoirs, 57 143 d'entre elles étaient orientées au 31 décembre 2015, soit un taux d'orientation de 61 %. Les orientations en flux mensuelles sont aujourd'hui stabilisées. En 2015, 35 208 personnes ont été orientées, contre 34 196 en 2014. On note pour 2015 une augmentation des orientations vers Pôle Emploi (professionnel) et une diminution de celles vers les Projets de ville (socio-professionnel).

Le taux de contractualisation était de 36,8 % en décembre 2014. La donnée à fin décembre 2015 est en cours de consolidation.

Le taux de contractualisation renseigne sur l'accompagnement effectif du public. Il est en augmentation constante depuis la mise en place de la loi RSA, du fait du développement de la pratique de contractualisation dans les services référents et de l'orientation systématique des entrants. Cependant, l'augmentation du taux, même si elle est régulière, reste lente du fait des sorties du dispositif du public accompagné et de l'importance du public non encore orienté.

Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires (EP) donnent un avis quant aux sanctions envisagées à l'encontre des allocataires qui ne remplissent pas leurs obligations (ex : absence de Contrat d'engagement réciproque en cours de validité).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'EP tenues	79	88	80	108	12
Nombre de dossiers examinés en EP	556	768	1 099	1 815	1 226
Nombre de dossiers examinés pour sanction (1er + 2nd passage) en EP	406	390	609	1 158	639
Nombre de dossiers examinés pour réorientations en EP	138	334	460	613	587
Nombre de contrats complexes examinés en EP	12	44	30	44	0
Taux de sanction (1er passage)	65,0 %	67,3 %	75,0 %	75,0 %	65,0 %
Taux de sanction (2nd passage)	85,8 %	72,5 %	91,0 %	93,0 %	81,0 %

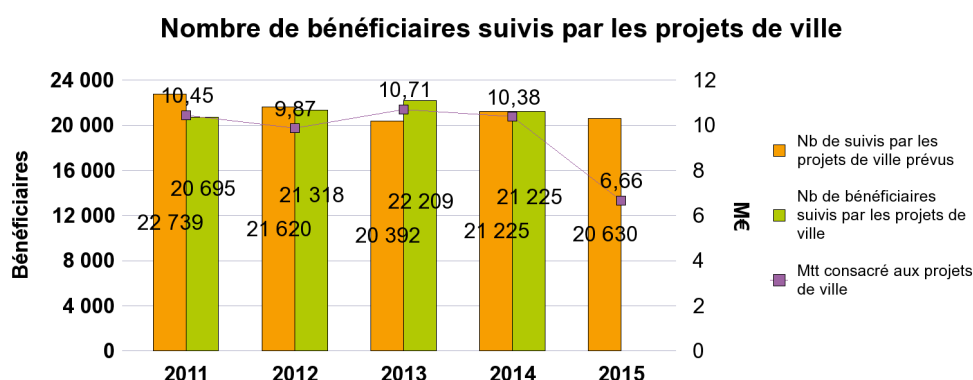
1 226 situations ont été soumises en 2015 au diagnostic des Equipes pluridisciplinaires (EP). La baisse du nombre de situations examinées au titre du manquement aux obligations d'insertion est consécutive à la centralisation de l'équipe pluridisciplinaire. Afin d'améliorer l'efficacité du dispositif, les 12 équipes pluridisciplinaires territoriales ont été remplacées, en janvier 2015, par une équipe pluridisciplinaire centrale.

Action

Insertion socio-professionnelle territorialisée

Suivi des allocataires par les équipes de projet de ville (PDV)

Les projets de villes couvrent aujourd'hui 35 villes. En tant que services référents, ils sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.

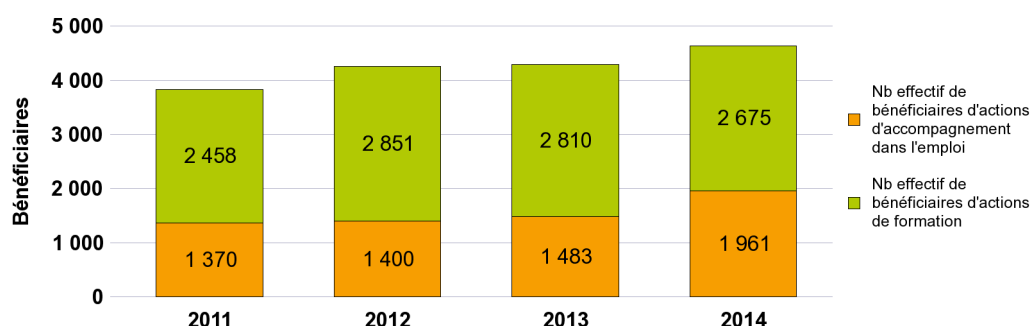


Le nombre de suivis effectifs concernant 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activité étant en cours. Le montant de dépenses réalisé en 2015, ne correspond pas au montant réellement engagé. Un virement a été opéré depuis le budget des projets de ville afin de financer la dernière mensualité 2015 de l'allocation RSA. Cette opération devra être rectifiée lors de la décision modificative 2016. Le montant réellement engagé au titre de l'année 2015 pour le financement des projets de ville RSA s'établit à 10,46 M€.

Action

Insertion professionnelle

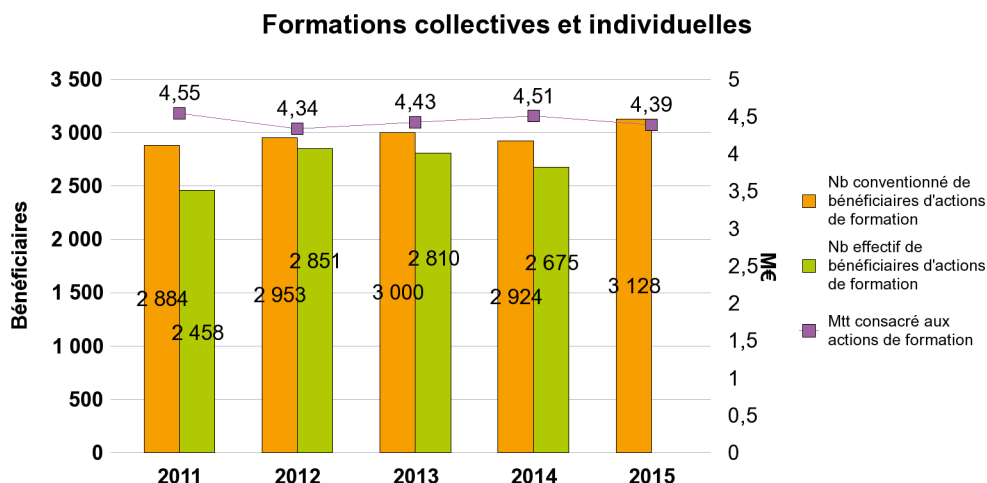
Nombre de bénéficiaires d'action d'insertion professionnelle



Le nombre de personnes effectivement accompagnées en 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activités des partenaires étant en cours.

Formations collectives et individuelles

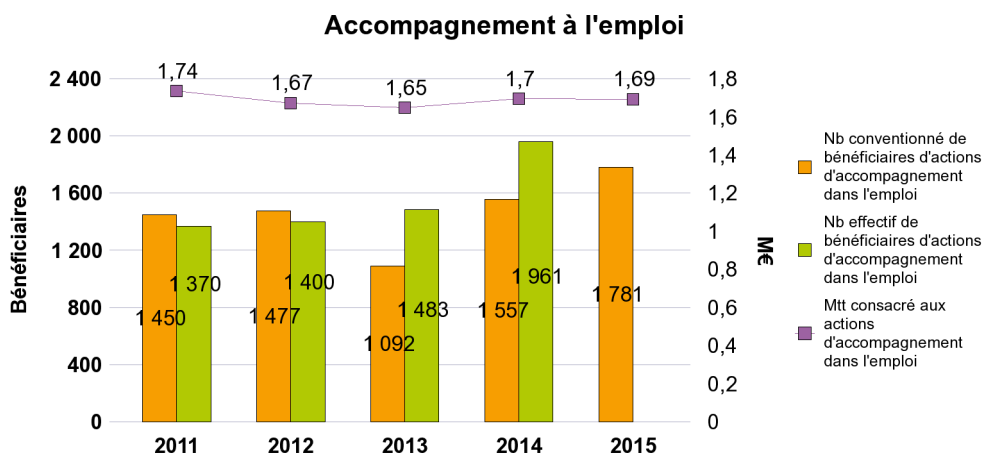
Le Département finance des actions de formations collectives et individuelles.



Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.
Le dispositif concerne les formations collectives et individuelles (Fonds départemental individuel de formation - FDIF), ainsi que les diagnostics linguistiques.
102 actions de formation ont été retenues en 2015 dans le cadre du programme départemental d'insertion. Entre 2012 et 2015, près de 43 % de l'offre a été renouvelée (nouveaux partenaires et/ou projets), grâce notamment à de nouvelles modalités d'intervention (mise en oeuvre des appels à projet territorialisés notamment).

Emploi

Le Département finance des actions d'accompagnement dans l'emploi (création d'entreprise et microcrédit, insertion par l'activité économique...)

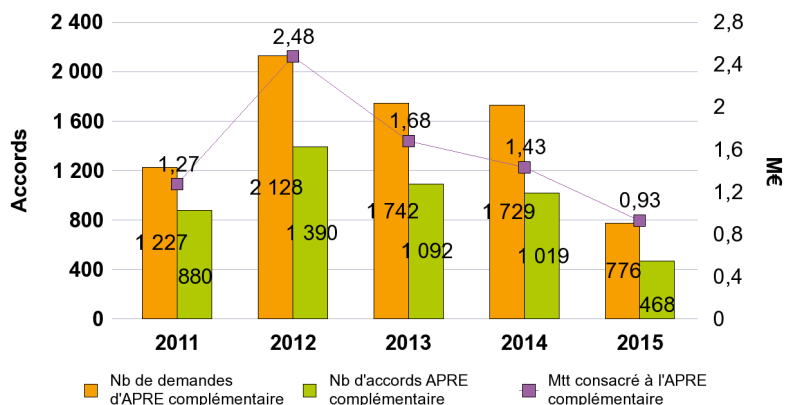


Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation. L'accompagnement dans l'emploi concerne l'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le Microcrédit, le soutien à la création d'entreprise, ainsi que les contrats aidés.

Accompagnement personnalisé de retour à l'emploi - APRE

L'APRE a été instituée par la loi de 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Le Département a géré jusqu'à fin 2015 ce dispositif abondé par l'Etat. L'aide était allouée sous deux formes : une aide forfaitaire, et une aide complémentaire. Le dispositif de l'APRE forfaitaire a pris fin en 2013, l'APRE complémentaire a pris fin en 2015.

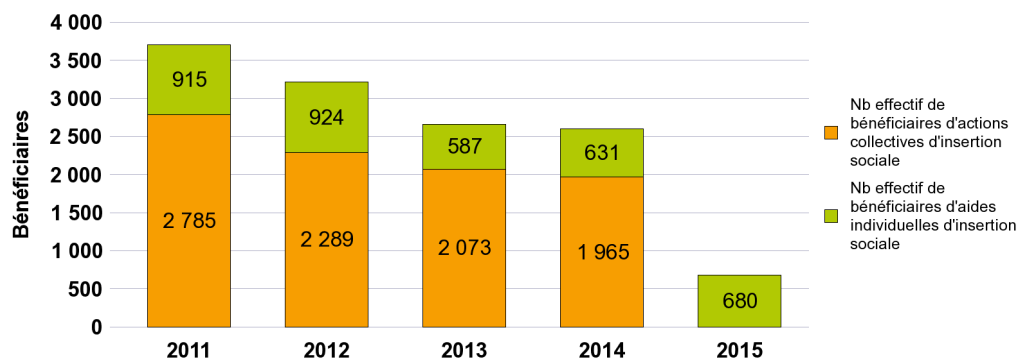
APRE complémentaire



Action

Insertion sociale et accompagnement des parcours

Nombre de bénéficiaires d'action d'insertion sociale

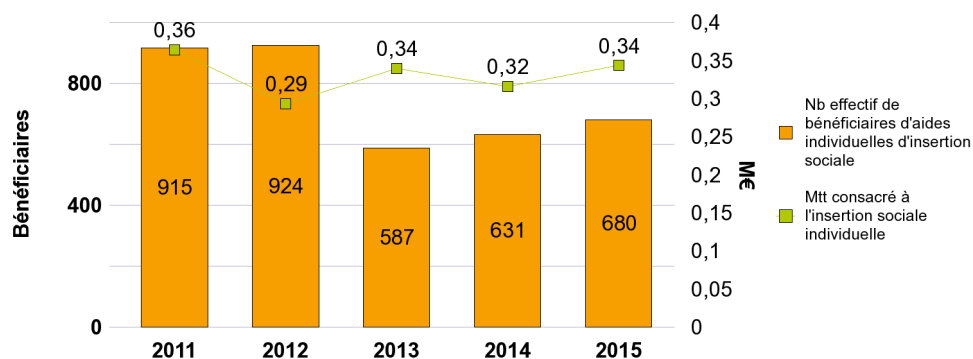


Le nombre de suivis effectivement réalisés en 2015 n'est pas encore disponible, le traitement des bilans d'activités des partenaires étant cours à ce jour.

Aide individuelle d'insertion sociale

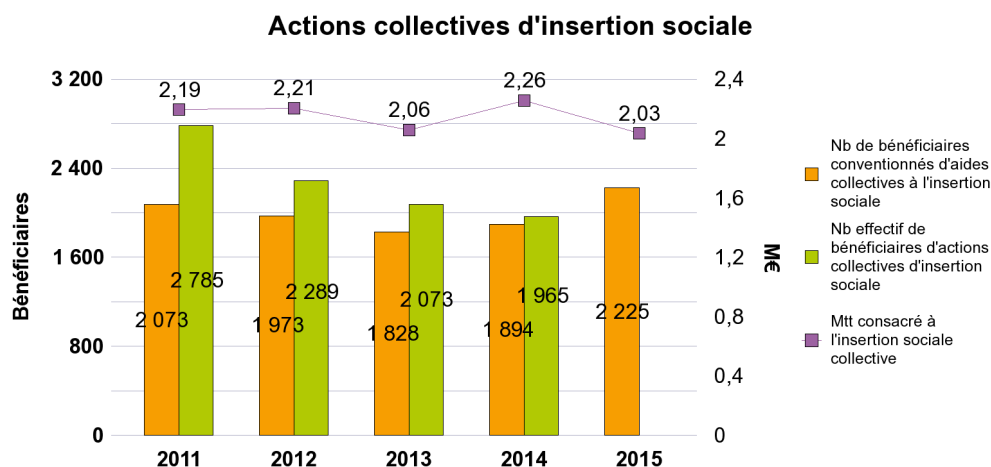
Le Département finance des aides d'individuelles d'insertion sociale : bourses de l'Ecole de la deuxième chance (E2C), permis jeunes et frais de garde d'enfants.

Aides individuelles d'insertion sociale



Action collective à l'insertion sociale

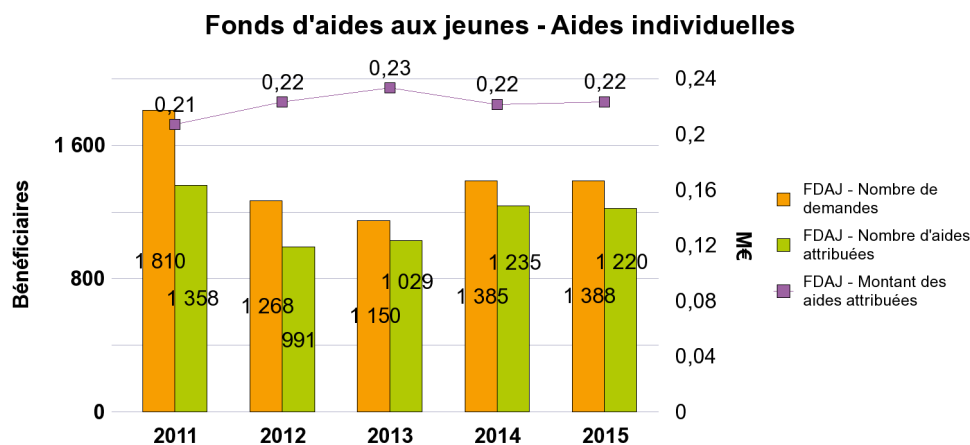
Le Département finance des associations intervenant auprès de publics dits "spécifiques", ainsi que des actions et initiatives dans le domaine social au sens large (avec une attention particulière dans le domaine de la santé et de la culture).



Les données 2015 concernant le nombre de bénéficiaires effectifs sont en cours de consolidation.
En 2015, 47 structures ont été financées au titre de l'insertion sociale. En ce qui concerne le dispositif d'accompagnement social spécifique, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé provient de manière régulière d'une sur-réalisation des objectifs conventionnels par certaines structures.

Le Fonds d'aides aux jeunes

Les aides du FDAJ sont accordées par le Département depuis 2004, en rapport avec un caractère d'urgence sociale (en majorité) ou en soutien aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion.



En 2015, comme les années précédentes, la majorité des aides accordées concerne des aides d'urgence.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	156	148	145	127	163
Montant versé en euros	5 807 038	6 451 824	5 827 335	5 359 700	6 353 191

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

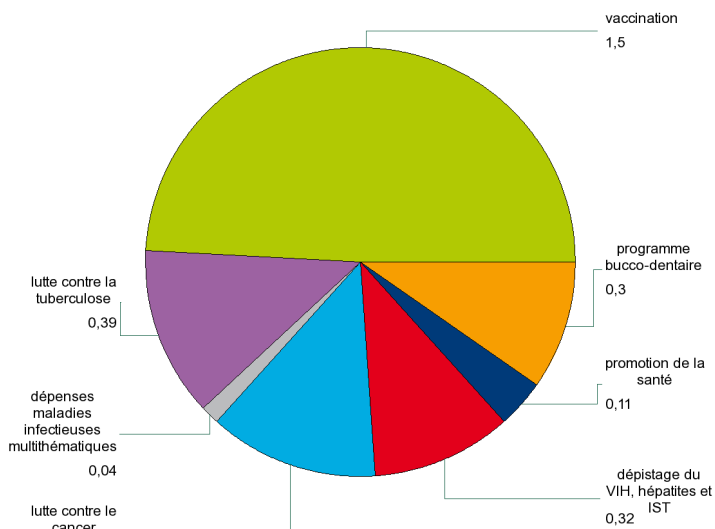
Mise en œuvre : Service de la prévention et des actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS)

La politique de Prévention et de promotion de la santé vise à élever le niveau de santé de toute la population et à réduire les inégalités en la matière. Il s'agit à la fois d'une démarche de prévention, de préservation et d'amélioration de la santé dans le champ de la lutte contre les maladies infectieuses, de la lutte contre les cancers et du bucco-dentaire.

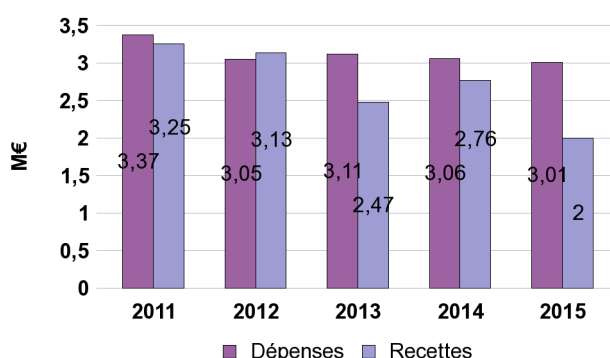
Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP		Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011 :	92,44%	2011 :	95,13%
2012 :	78,95%	2012 :	84,74%
2013 :	89,00%	2013 :	75,88%
2014 :	88,11%	2014 :	86,30%
2015 :	87,02%	2015 :	63,77%

Répartition des dépenses directes par programme de santé publique (en millions d'euros)



Fonctionnement



En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette	0,12	-0,08	0,64	0,3	1,01

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Dép. d'investissement	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01

Depuis 2004, le Département met en œuvre des programmes de santé publique (tuberculose, Infections Sexuellement Transmissibles, vaccination, cancers) dans le cadre de conventions avec l'Etat. A ce titre il a bénéficié d'une Dotation générale de décentralisation (DGD) de 4,642 millions d'euros en 2015. Concernant les recettes directes, l'Agence régionale de santé (ARS) était, en 2015, le principal financeur (1,240 M€ dont 0,800 M€ au titre du financement additionnel 2015). L'Assurance Maladie a participé à hauteur de 0,752 M€ dont 0,417 € au titre de remboursement des vaccins. L'ensemble des recettes directes (2,001 €) a diminué de 28 % ce qui s'explique à la fois par des retards de recouvrement de recettes (plan de dépistage systématique et vaccins pour lesquels 4 mois de recettes seront perçus en 2016) et par la diminution de concours financiers (arrêt du financement du dispositif M'T Dents par l'Assurance maladie, baisse de la compensation de l'Etat).

Les dépenses directes de fonctionnement ont diminué de 1,8 %, notamment celles liées à l'action santé bucco-dentaire et à la promotion de la santé, la veille et l'analyse en santé publique. Les dépenses de fonctionnement sont consacrées pour l'essentiel à l'action maladies infectieuses (76 % des dépenses dont 49 % pour la vaccination).

Personnel (31 décembre 2015)

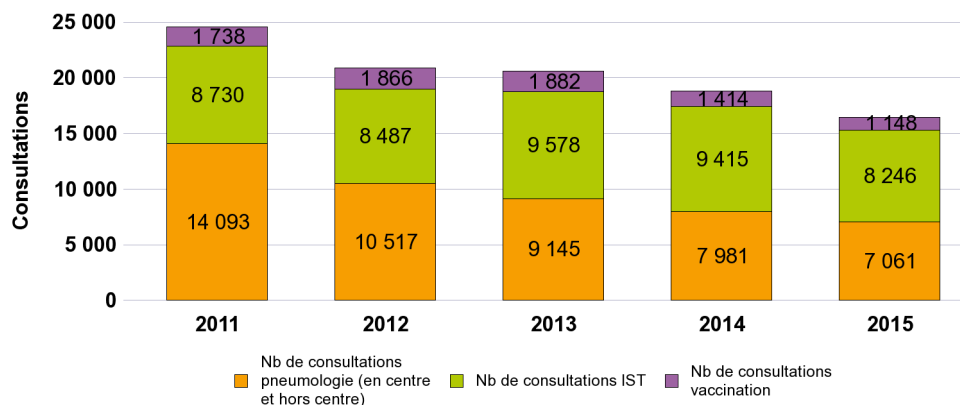
catégorie A :	43
catégorie B :	34
catégorie C :	15

Nombre total de postes : 92

Consultations

Les consultations sont des prestations de prévention et de dépistage destinées à l'ensemble de la population réalisées dans les deux Centres Départementaux de Prévention Santé (CDPS), le Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et leurs antennes.

Nombre de consultations (hors victimologie)

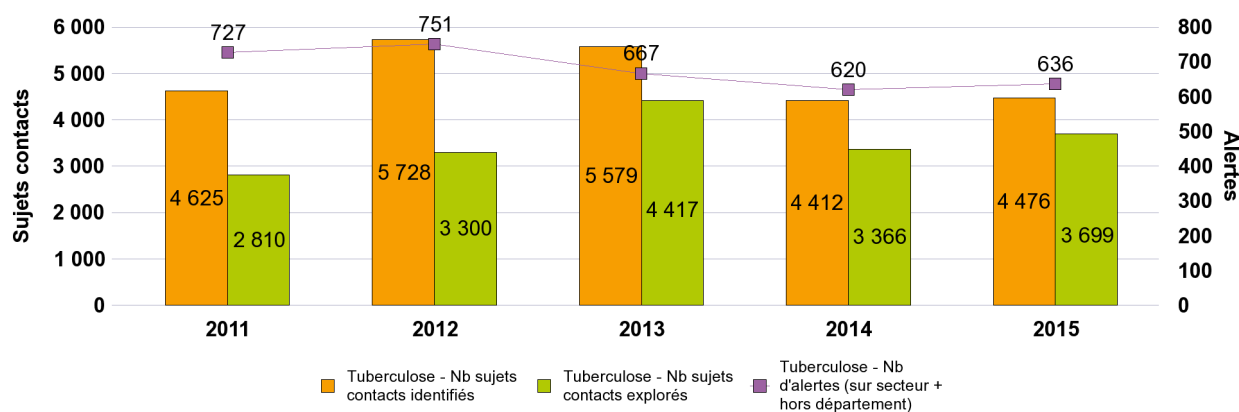


Au total, 16 455 consultations ont été réalisées dans les Centres départementaux de prévention santé en 2015. Ce chiffre est en diminution depuis 2011. Cette baisse s'observe sur l'ensemble des champs d'activité. La baisse est plus marquée concernant les consultations vaccination (-18,8 %). En effet, ce type de consultations a vu son offre réduite du fait du développement des consultations polyvalentes. 2015 est la première année de mise en place des consultations polyvalentes (1 685 consultations "labellisées" polyvalentes).

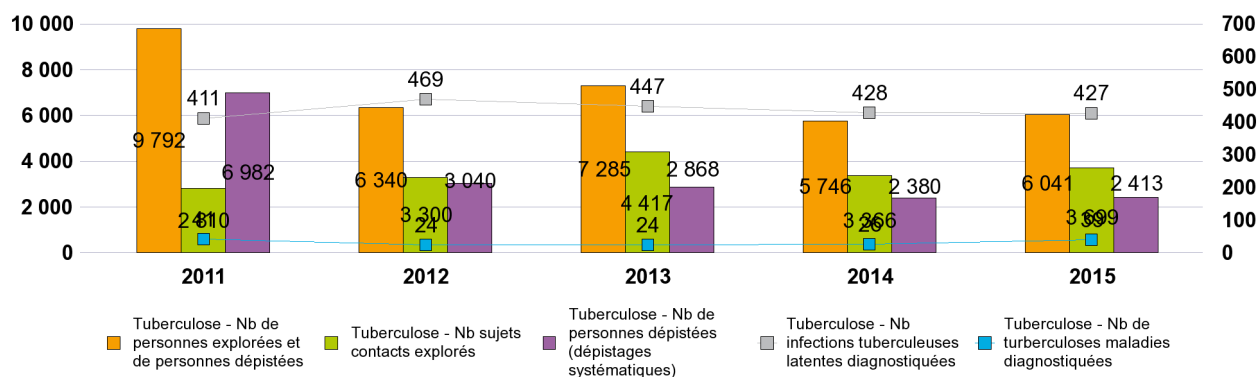
Concernant les IST, la baisse d'activité en 2015 est conjoncturelle. Elle s'explique par la mise en œuvre du projet de service qui a conduit à la fermeture définitive des sites de Noisy-le-Grand et Villemomble et l'annulation de consultations qui ont affecté les sites de Montreuil et Bobigny.

Concernant la tuberculose, dans un contexte de stabilité de l'activité autour des cas index signalés ou notifiés au Département, le nombre de consultations en centre (- 10 %) et hors centre (- 14 %) a baissé.

Dépistage de la tuberculose (dépistage autour de cas index - graph 1)



Dépistage de la tuberculose (dépistage systématique et dépistage autour de cas index - graph 2)



Les données de 2015 sont provisoires, mais elles permettent de dégager de grandes tendances.

Pour les dépistages autour de cas, on observe une stabilité du nombre de cas de tuberculose ou d'infections tuberculeuses latentes (ITL) signalés ou notifiés par rapport à 2014 avec 636 cas (+ 3 %). Les alertes liées au nombre de cas index de tuberculose maladie résidant en Seine-Saint-Denis sont en diminution (de 434 cas à 404 cas, - 7 %) alors que le nombre de cas index hors département comptant au moins un sujet contact est en nette augmentation (139 à 171 cas, + 23 %).

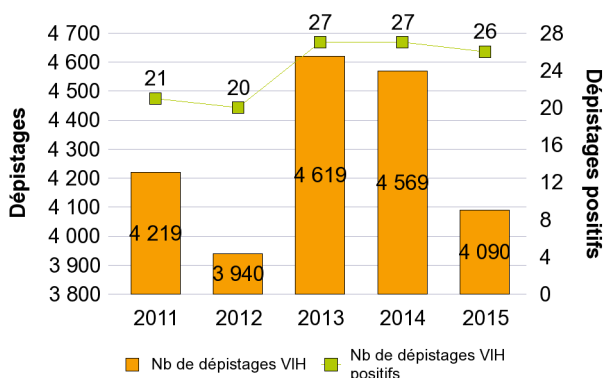
Pour les dépistages autour d'un cas index de tuberculose maladie et d'ITL de - 15 ans, le nombre de sujets contacts (SC) identifiés progresse de 1 % ; celui du nombre de SC dépistés est en progression de 10 % alors qu'en 2014 ces deux indicateurs avaient fortement diminué. Le suivi des nouvelles recommandations (prioriser les dépistages autour des formes les plus contagieuses et en fonction des caractéristiques des SC) sont désormais intégrées et ne conduisent pas à une baisse de l'activité.

Le taux de personnes dépistées s'établit à 82,5 % soit 6 points de plus que le niveau de 2014. Le nombre de tuberculoses maladies découvertes progresse significativement avec 35 cas supplémentaires par rapport à 2014. Le nombre d'ITL qui se situe à 427 cas se situe à un niveau proche de 2014.

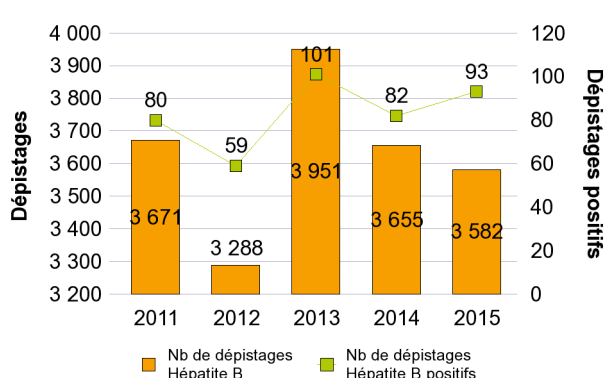
On remarque, comme en 2014, une baisse des consultations en centres (- 10 %), du nombre de radios réalisées (- 8 %) notamment par camion-radio (- 14 %). Les dépenses directes relevant de la tuberculose sont en diminution de 5 %.

S'agissant du dépistage actif, l'activité se situe un peu au-dessus de celle de 2014 (+ 1 %) mais avec un renforcement des interventions à la Consultation d'Accès aux Soins et d'Orientation (CASO) de Médecins du Monde à Saint-Denis, qui concentrent la totalité des cas de tuberculose diagnostiqués cette année. Le rendement pour l'ensemble de ces actions est de 166/100 000 radios, largement supérieur au seuil de 10 fois l'incidence nationale.

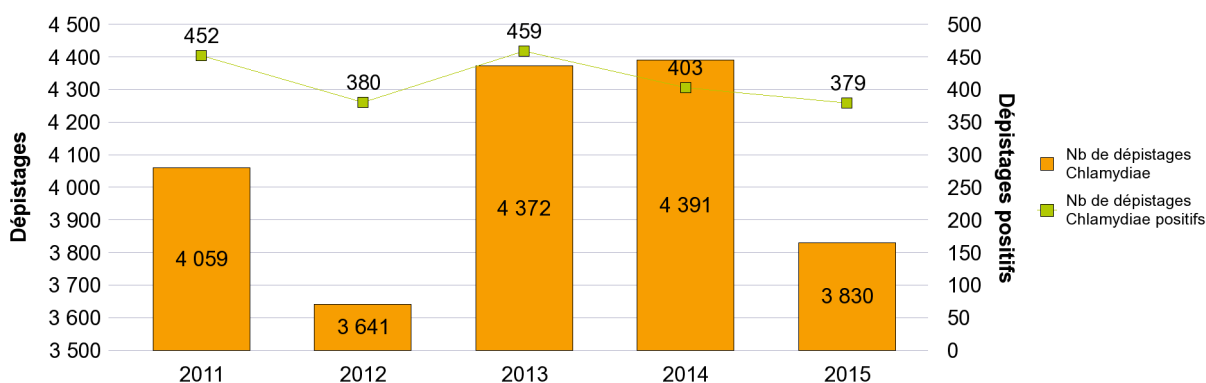
Nombre de dépistages VIH réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Hépatite B réalisés dans les CDDPS



Nombre de dépistages Chlamydiae réalisés dans les CDDPS



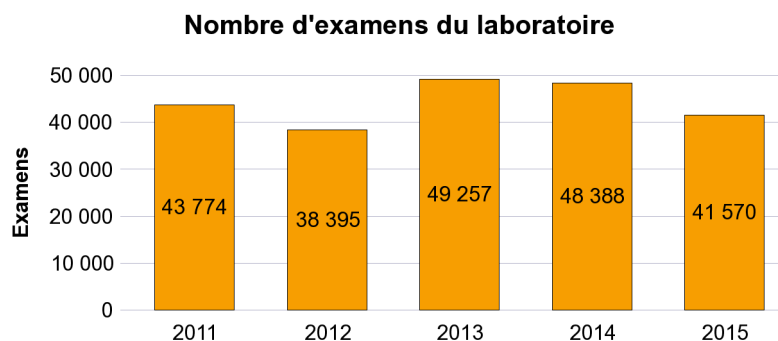
En 2015, le nombre d'examens a diminué de 10 % avec des évolutions contrastées selon les IST : les dépistages du VIH, de la syphilis, des chlamydiae-gonocoques ont diminué de 10 à 14 %, les dépistages de l'hépatite B (HB) comme de l'hépatite C (HC) ont diminué de 1 à 2 %. Cette diminution d'activité est conjoncturelle et résulte de la mise en oeuvre progressive du projet de service.

Les pourcentages de diagnostic positifs qui sont pour l'heure connus (VIH, HB, HC) progressent dans leur ensemble et continuent de se situer à des niveaux supérieurs au niveau francilien pour le VIH et l'HB et à un niveau équivalent pour les HC.

Les dépenses directes relevant des IST ont diminué de 7 % en 2015.

Examens

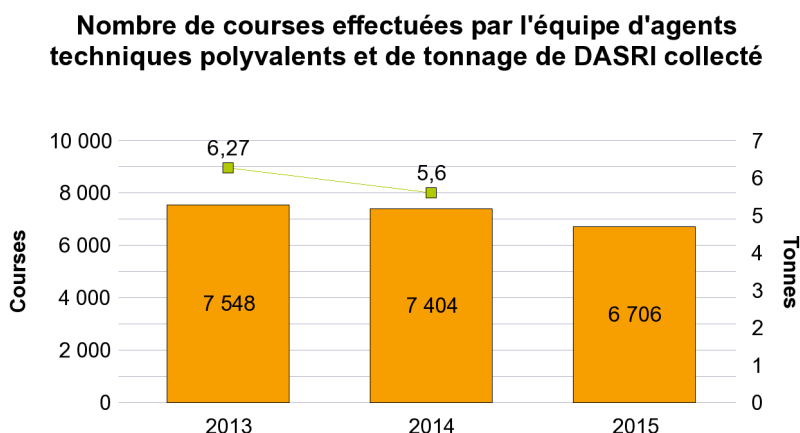
Les examens effectués par le laboratoire départemental sont des analyses médicales destinées aux patients des CDDPS, du CIDAG, de la PMI et de la médecine préventive du Département.



En nombre d'examens, l'activité du laboratoire a diminué de 14 % en 2015, principalement du fait de la diminution du nombre d'analyses liées aux IST suite à la baisse du nombre de consultations IST (Hépatite B, VIH, syphilis à l'exception du dépistage conjoint des chlamydiae et des gonocoques qui reste le dépistage le plus pratiqué). En revanche, le nombre d'analyses des tests IGRA, mis en place depuis janvier 2014, a plus que doublé en 2015 du fait de sa généralisation comme outil de dépistage par les CDPS dans la lutte contre la tuberculose.

Activité de l'équipe d'agents techniques polyvalents

L'équipe des agents techniques polyvalents est chargée d'assurer les collectes de prélèvements pour le laboratoire dans les CDPS, PMI CMS et à la Médecine Préventive, le retour des résultats, la livraison de certains vaccins, l'approvisionnement en matériel des CDPS.

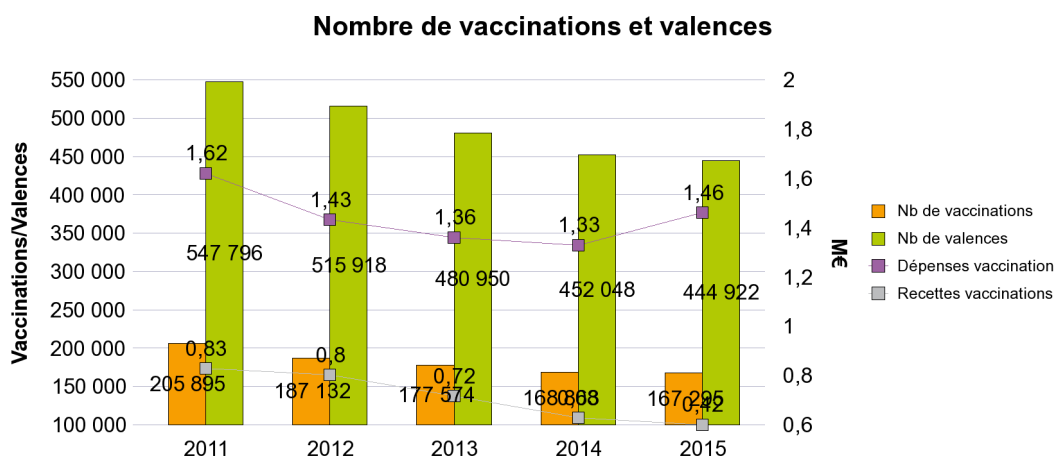


6 706 courses ont été réalisées en 2015, soit une baisse de 9 % par rapport à 2014, du fait du regroupement des CDPS intervenu en 2014/2015 et de la diminution globale des consultations sur l'année.

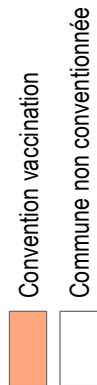
En termes de structures desservies en 2015, 57 % de l'activité concernaient les CDPS et le laboratoire départemental, 24 % les circonscriptions de Service social, 12 % les centres PMI et les centres de planification familiale, et 7 % d'autres structures (Centres municipaux de santé, médecine professionnelle). Le tonnage des déchets médicaux est en diminution depuis 2 ans (4,3 tonnes collectées en 2015 soit - 23 % par rapport à 2014).

Mise à disposition de vaccins

Cette prestation vise à mettre à disposition de la population l'ensemble des vaccins inscrits au calendrier vaccinal.



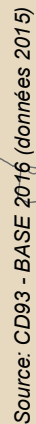
Nombre de vaccins réalisés en 2015

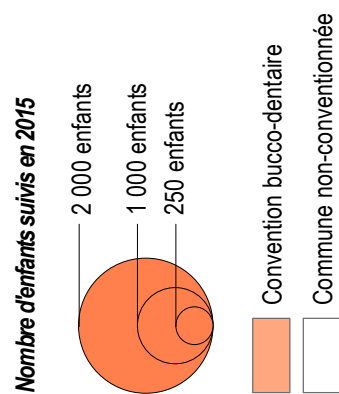


Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental

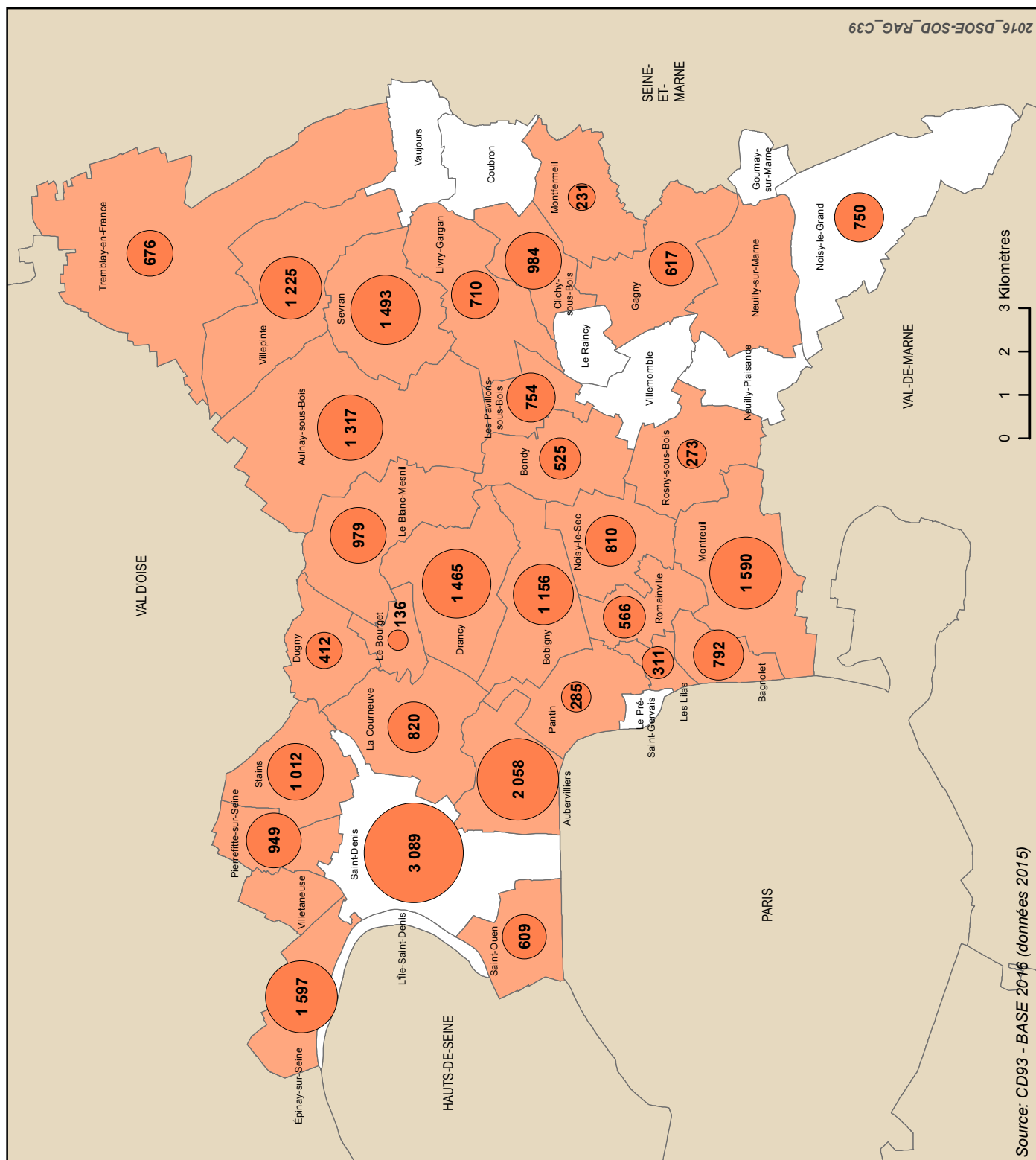


BASe Communes et Intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Evaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE





DSOE - SOD - Juin 2016

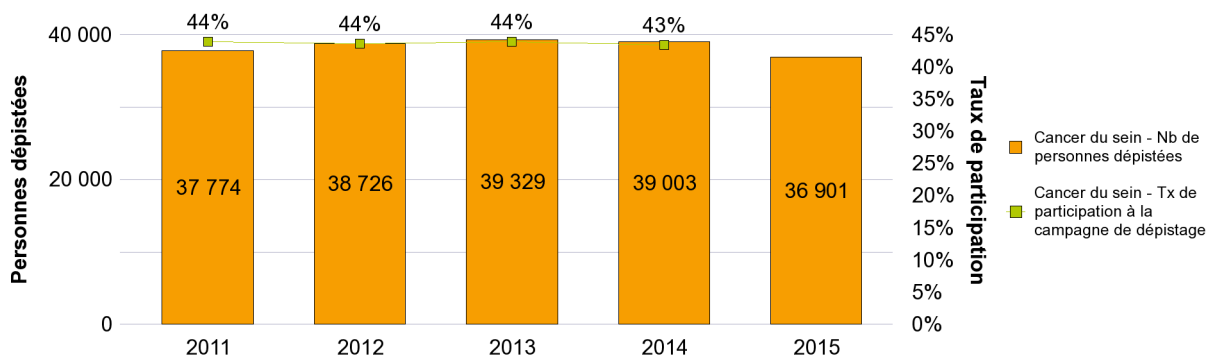


En 2015, le nombre de vaccins réalisés est stable, après une diminution régulière depuis 2009. Le nombre de valences administrées est en légère diminution (- 2 %). Si la grande partie des vaccinations réalisées reste essentiellement le fait de la PMI (87 % des vaccinations), il est à noter une augmentation du nombre de vaccins réalisés dans les séances publiques implantées dans 30 villes du département (+ 11 %). On note la progression importante du nombre de vaccins hexavalents réalisés (+ 15 %), qui se sont substitués aux pentavalents, ainsi que du nombre de vaccins BCG réalisés (+ 35 %). Globalement, les dépenses au titre des vaccinations ont progressé de 10 % en 2015.

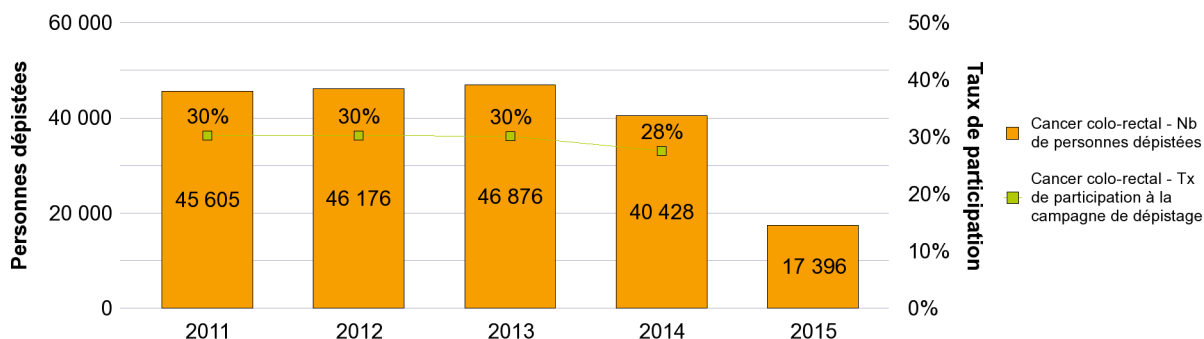
Les recettes liées au remboursement des dépenses de vaccination par l'Assurance Maladie, corrélées à l'activité, sont en diminution depuis 2009. En 2015, elles ont représenté 29 % des dépenses constatées soit une diminution de 20 points par rapport à 2014. Cette forte diminution s'explique par l'absence de recouvrement en 2015 de 4 mois de recettes, qui seront perçues sur l'année 2016.

Action Prévention des cancers

Dépistage du cancer du sein



Dépistage du cancer colo-rectal

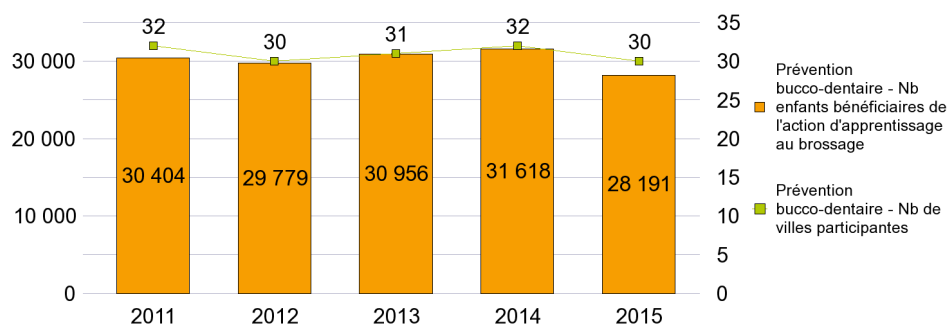


Les résultats pour l'année 2015 sont encore partiels.

S'agissant du dépistage organisé du cancer du sein, le nombre de personnes dépistées est en recul de 5 % et le taux de participation à la campagne sur deux ans (InVS) devrait légèrement diminuer et se situer entre 40 et 42 %. En 2014, le département se situait au troisième rang francilien (taux francilien de 39,8 % en 2013-2014, inférieur au taux national de 51,7 %). Sur 2014-2015, le nombre de cancers détectés était de 369 dont 7 % à l'issue de la deuxième lecture que propose le dépistage organisé du cancer du sein.

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, le nombre de personnes dépistées était de 17 396 en 2015 ce qui fait suite au changement de test décidé dans le cadre du programme national de dépistage organisé du cancer colorectal avec le remplacement du test hémocult par un test immunologique (Oc-Sensor). Ces changements ont entraîné un arrêt des lectures puis une reprise progressive du dépistage avec le nouveau test. En 2014, le taux de participation se situait pour la campagne 2013-2014 à 27,8 % (deuxième place régionale et bien au delà de la moyenne régionale de 22,7% et peu éloigné de la moyenne nationale de 29,8%). Pour 2014-2015, 36 cancers et 139 polypes à risques ont été détectés.

Les actions de prévention bucco-dentaire inscrites dans le programme départemental de prévention bucco-dentaire sont menées par les équipes techniques locales (ETL) des 32 villes conventionnées avec le Département.



Le nombre d'enfants bénéficiaires a diminué de 11 % en 2015 avec 28 191 enfants de 5 et 6 ans concernés par les actions d'apprentissage au brossage. Cette baisse est consécutive à la décision de l'Assurance Maladie d'arrêter le dispositif M'T Dents qui concernait les enfants de 6 ans.

Le programme départemental de prévention buccodentaire a pris fin dans deux villes. Dans quatre villes, il a été supprimé sur certaines tranches d'âge. Enfin on a assisté à une diminution globale du nombre d'enfants bénéficiaires pour les villes poursuivant leur action, notamment les 6 ans qui constituaient le public du dispositif M'T Dents.

Subventions et participations

Les subventions et participations accordées aux associations ont pour objet de soutenir les associations ou GIP engagées dans des actions de santé entrant dans les compétences déléguées et les orientations départementales ainsi que de contribuer à une meilleure prise en charge des besoins. Depuis 2012, le Département soutient une préparation publique au concours de la première année commune des études de santé (PACES) organisée par l'Université Paris XIII.

En M€	2014	2015
Nombre d'associations soutenues financièrement (hors participation)	20	19
Montant des participations (lutte contre le cancer)	0,41	0,45
Montant du soutien aux associations et aux hôpitaux	0,23	0,25
Montant du soutien à la PACES et MSP	0,05	0,05
Total	0,68	0,75

Le montant total des subventions a connu une augmentation en 2015 du fait de la prise en charge en année pleine du poste de directrice du CDC 93 et d'une augmentation de la subvention accordée à l'hôpital Delafontaine pour le soutien d'un CIDDIST sur Saint-Denis.

Le montant accordé aux 19 associations et fondations soutenues est quant à lui resté stable à hauteur de 180 500 €.

Le service a poursuivi son concours à la consultation spécialisée pour la prise en charge de la tuberculose pédiatrique à l'hôpital Jean Verdier de Bondy et au CIDDIST porté par le service de maladies infectieuses du Centre Hospitalier Delafontaine de Saint-Denis. Un partenariat pour la mise en place d'une antenne CeGIDD en coopération avec l'hôpital de Montfermeil a également été initié.

Depuis 2006, le Département concourt également au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du CDC 93 pour la mise en oeuvre des dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal ainsi qu'au Groupement d'Intérêt Scientifique sur les cancers professionnels (GISCO 93). Enfin, le Département a continué de soutenir l'organisation de la première année commune aux études de santé (PACES) à l'Université Paris XIII.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	18	18	18	19	20
Montant versé en euros	189 000	151 460	151 500	152 000	180 500

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

Mise en œuvre : Mission de prévention des conduites à risques (MPCR)

La politique départementale de prévention des conduites à risques a pour objectifs de réduire les conduites à risques et d'en prévenir l'exacerbation, en s'appuyant sur la compréhension des processus à l'œuvre dans leur production et en aidant à l'identification des leviers susceptibles de faire prévention.

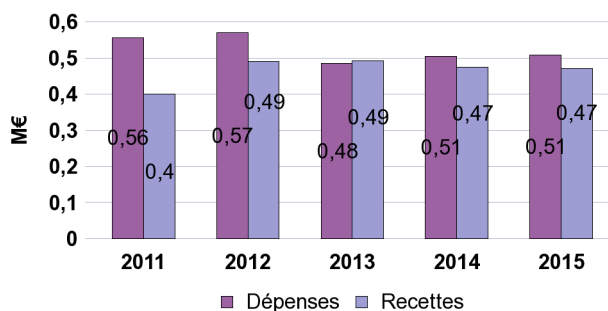
Moyens financiers

Taux de réalisation CA/BP

2011 : 92,2%
2012 : 99,3%
2013 : 88,0%
2014 : 87,1%
2015 : 93,3%

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette	0,16	0,08	-0,01	0,03	0,04

Fonctionnement



Dépenses par action (en M€)

	2011	2012	2013	2014	2015
Connaître, évaluer, former	0,39	0,43	0,31	0,35	0,35
Espace de prévention "Tête à tête"	0,17	0,14	0,17	0,16	0,16

Les recettes du programme proviennent de la Ville de Paris, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de la Région Île-de-France.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 16
catégorie B : 11
catégorie C : 2

Nombre total de postes : 29

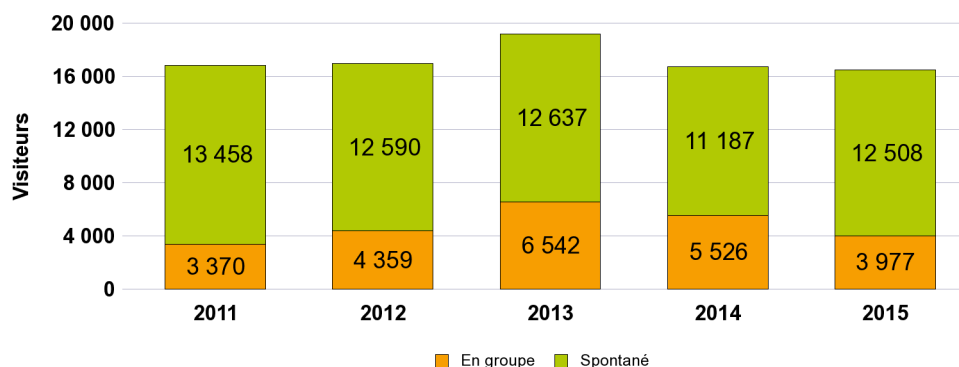
10 agents de la Mission départementale exerçaient au sein de l'espace "Tête à tête" en 2015.

Action

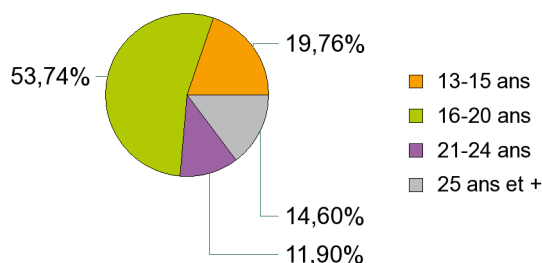
Espace de prévention "Tête à tête"

L'espace "Tête à tête" est un espace d'écoute, de dialogue et d'information autour des questions liées à la sexualité, l'usage des substances psychoactives, les violences et le mal-être, en direction des jeunes.

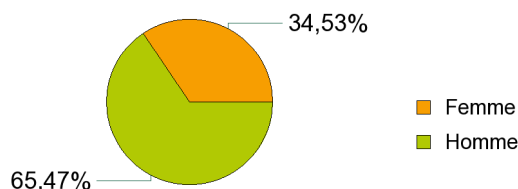
Nombre de visiteurs



Fréquentation par tranche d'âge en 2015



Fréquentation par sexe en 2015



Nombre de structures accueillies au Tête à tête	2011	2012	2013	2014	2015
Autres structures	121	143	149	343	193
Collèges	121	143	139	130	87
Lycées	18	56	69	82	58
Total	260	342	357	555	338

Avec 16 485 visiteurs, l'année 2015 s'est caractérisée par une relative stabilité de la fréquentation du Tête à tête. La moyenne mensuelle était en 2015 de 1 374 visiteurs.

En 2015, l'accueil spontané a représenté les deux tiers des visiteurs du Tête à tête. Les garçons ont été plus nombreux que les filles. La catégorie des 16 à 20 ans a représenté la majorité des accueils. La part des plus de 25 ans est restée stable en 2015. Ce public est composé de jeunes adultes, de professionnels des secteurs médical, social, éducatif, judiciaire et associatif, ou encore de parents venus chercher des informations et des conseils.

L'accueil en groupe a représenté un tiers du public accueilli dans l'espace. L'équipe du Tête à tête a réalisé 338 animations de groupes en direction d'adolescents et de jeunes venus avec une structure scolaire ou hors scolaire. En moyenne, 28 séances collectives ont été réalisées chaque mois. Les structures jeunesse, hors établissements scolaires, sont de plus en plus nombreuses à solliciter ce type d'accueil.

Action

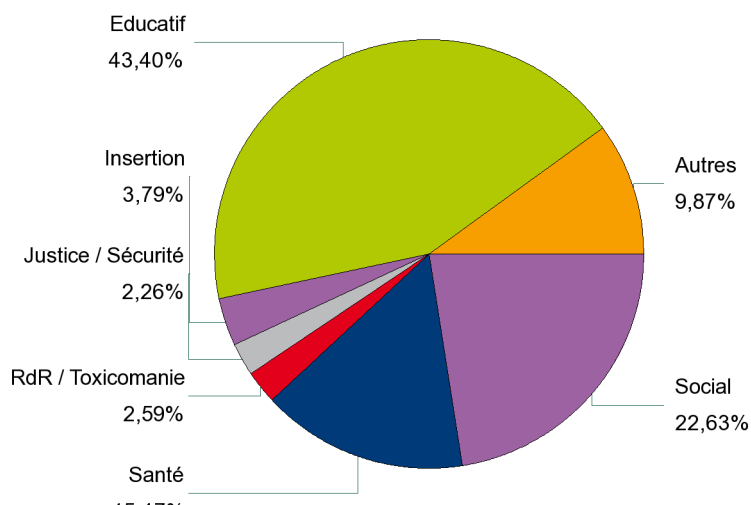
Connaître, évaluer, former

Les prestations d'information et de communication du Centre de ressources sont destinées aux acteurs de la prévention : borne d'accueil documentaire, déjeuners-débats, colloques, formations... Elles sont dédiées au renforcement de leurs compétences pour leur actions de prévention.

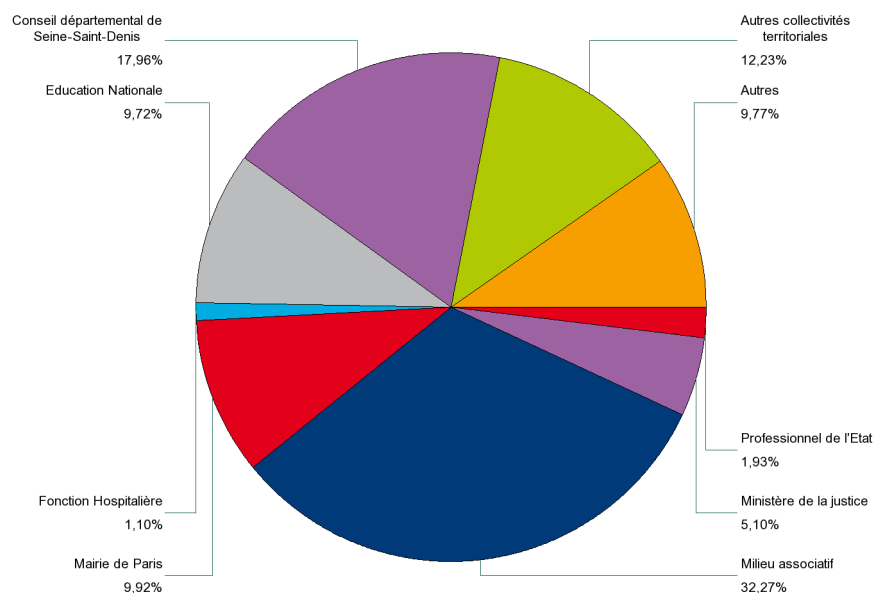
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de professionnels bénéficiaires des prestations du Centre de Ressources	5 504	6 981	4 866	5 427	3 982

*2015 : changement mode comptage (voir plus loin)

Fréquentation par secteur d'origine en 2015



Fréquentation par institution d'origine en 2015



3 982 professionnels ont bénéficié des actions proposées par le Centre de ressources. L'écart entre 2014 et 2015 s'explique par la mise en place d'un nouveau mode de comptage concernant essentiellement les personnes formées. En 2015, 2 810 professionnels ont bénéficié des actions ponctuelles mises en oeuvre par la Mission (principalement les déjeuners-débats, les événements extérieurs et le premier accueil au centre de ressources) et 1 172 ont bénéficié d'accompagnements plus poussés correspondant à des actions de sensibilisation, de formation, de soutien, d'évaluation ou de recherche action.

Cinq déjeuners-débats ont été organisés en 2015 sur les thèmes suivants : "L'éducation populaire : un instrument pour le vivre ensemble", "Agir sur les vulnérabilités sociales", "Le phénomène de bandes de jeunes aujourd'hui, phénomène constant ou en mutation", "le michetonnage : face aux conduites à risques prostitutionnel(le)s, quelle prévention ?" et "Les usages de drogues des adolescents parisiens et séquanodionysiens en 2014 : quelles évolutions, quelles spécificités ?".

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	3	4	4	3	3
Montant versé en euros	60 000	80 000	80 000	80 000	80 000

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

PROGRAMME

Personnes âgées

Mise en oeuvre : Service de la population âgée de la Direction de la population âgée et des personnes handicapées (DPAPH)

La politique Personnes âgées s'attache à favoriser l'exercice des choix de vie et de la citoyenneté, mais également à accompagner les parcours de vie et de santé des personnes âgées, en diffusant une culture de la prévention et en développant une offre de qualité coordonnée et accessible.

Moyens financiers

Taux de réalisation dépenses CA/BP

2011 :	105,48%
2012 :	104,56%
2013 :	97,28%
2014 :	98,37%
2015 :	99,36%

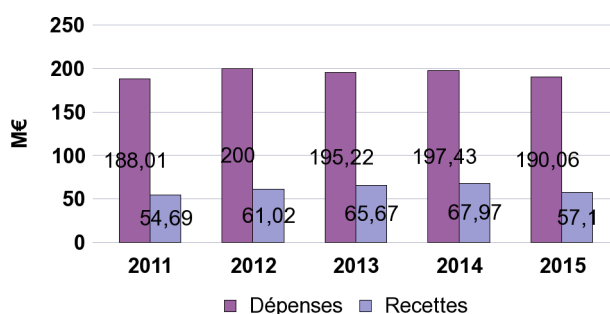
Taux de réalisation recettes CA/BP

2011 :	94,68%
2012 :	104,03%
2013 :	101,88%
2014 :	102,98%
2015 :	99,38%

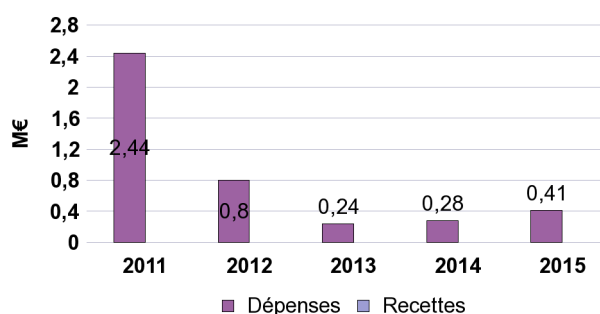
Taux de réalisation dépenses CA/BP

2011 :	78,56%
2012 :	91,59%
2013 :	139,42%
2014 :	98,45%
2015 :	91,53%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	133,32	138,98	129,55	129,46	132,95

Les dépenses de fonctionnement du programme ont diminué de 3,7 % en 2015 malgré une augmentation des dépenses d'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) à domicile (+ 2,7 %) et en établissement (+ 3,7 %) ainsi qu'une hausse des dépenses liées au forfait Amethyste (+ 22,5 %). Cette baisse s'explique par une diminution des dépenses d'Aide sociale à l'hébergement (- 21,5 %) suite au déploiement du paiement différentiel. L'application du paiement différentiel a, par ailleurs, conduit à une baisse des recettes du programme (- 16 %).

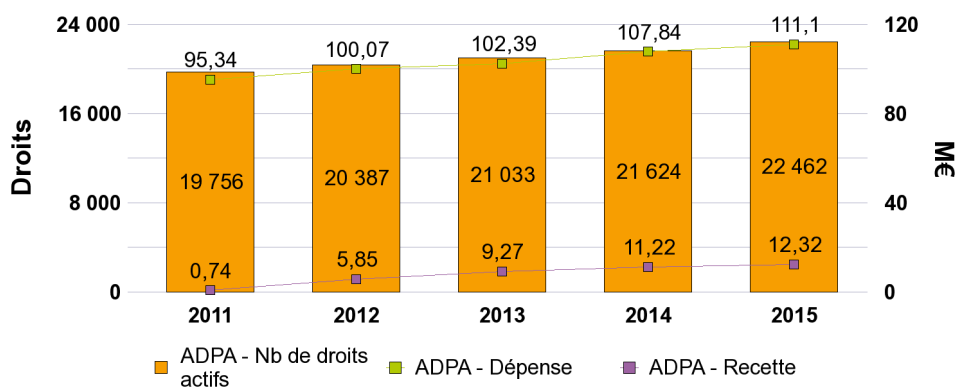
Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 35
catégorie B : 28
catégorie C : 73

Nombre total de postes : 136

Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

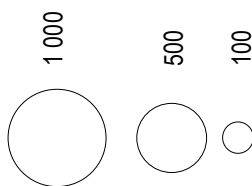
L'ADPA a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.



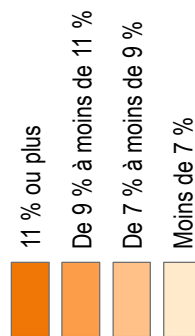
PERSONNES ÂGÉES BÉNÉFICIAIRES DE L'ADPA* EN 2015

* Allocation Départementale
Personnalisée d'Autonomie

Nombre total de personnes âgées de
60 ans ou plus bénéficiant de l'ADPA
à domicile ou en établissement



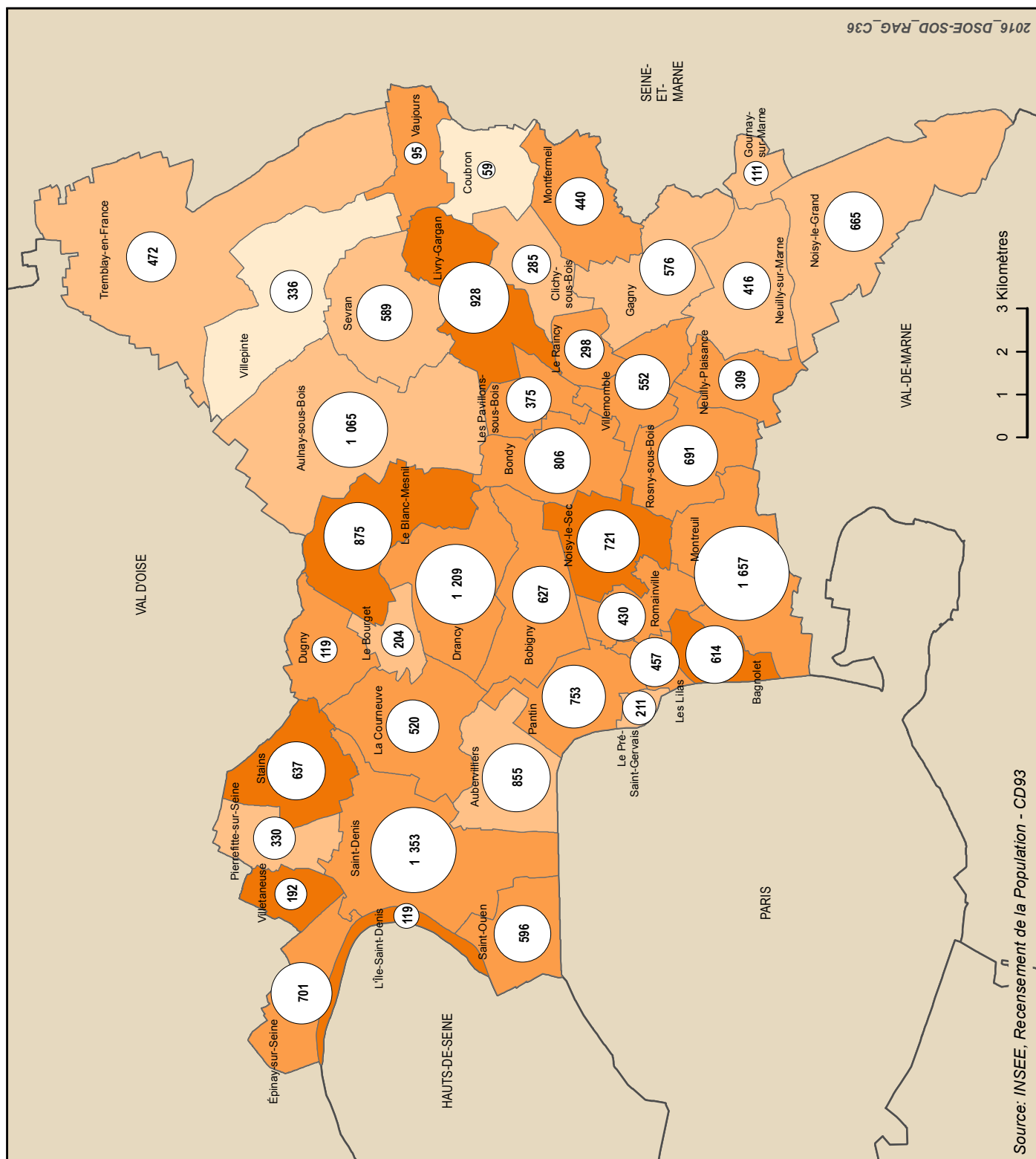
Part des bénéficiaires de l'ADPA sur le
nombre total de personnes âgées de
plus de 60 ans



Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental

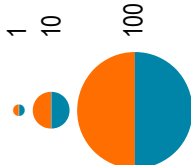


B A S e Communes et intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Evaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE

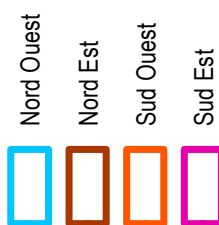


NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ADPA EN GR1 ET GR2 EN 2015

Nombre de bénéficiaires
par commune :



Bassins gériatologiques



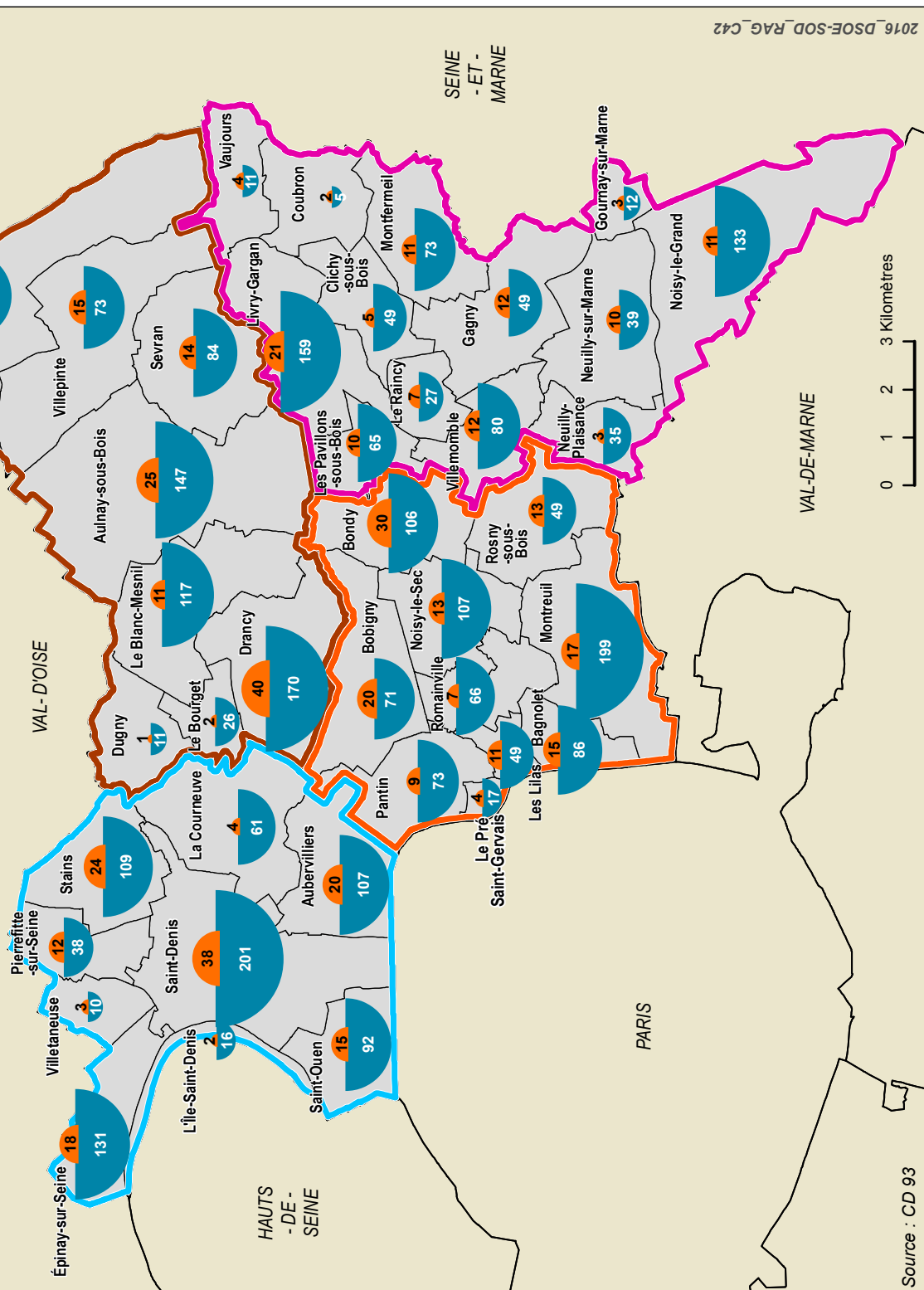
DSOE - SOD - Juin 2016

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

GR1 :
Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil,
dont les fonctions mentales sont gravement
altérées ou qui nécessitent une présence
indispensable et continue d'intervenants.

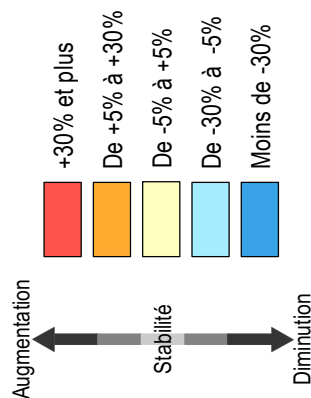
GR2 :
Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil,
dont les fonctions intellectuelles ne sont pas
totalement altérées et dont l'état exige une prise
en charge pour la plupart des activités de la vie
courante.

Personnes âgées dont les fonctions mentales
sont altérées, mais qui ont conservé leurs
capacités de se déplacer.

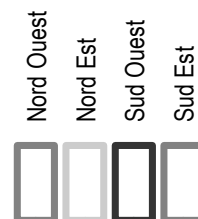


TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ADPA EN GR1 ET GR2 ENTRE 2013 ET 2015

Taux d'évolution du nombre de
bénéficiaires de l'ADPA :



Bassins gérontologiques



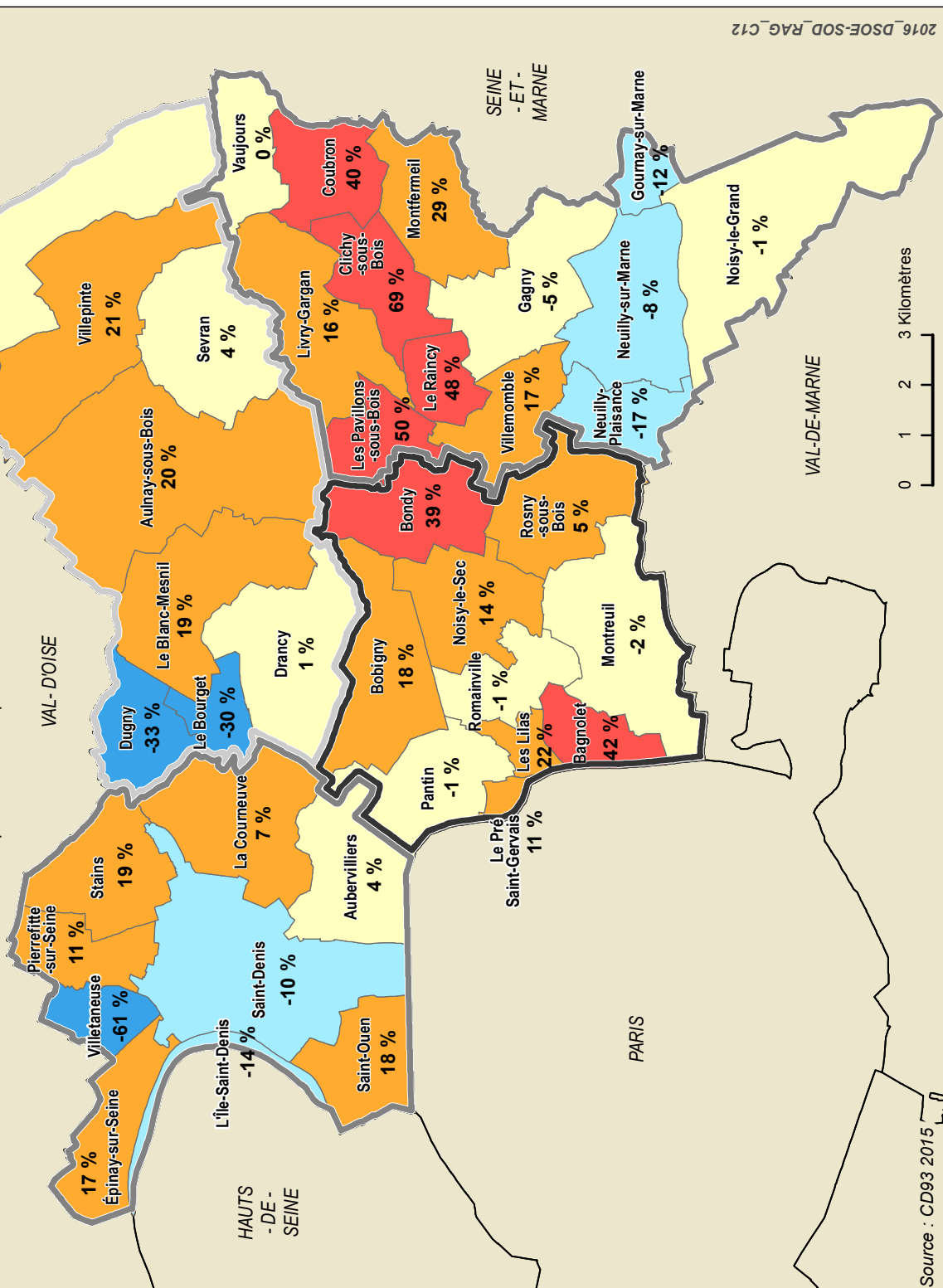
DSOE - SOD - Juin 2016



GR1 :
Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil,
dont les fonctions mentales sont gravement
altérées ou qui nécessitent une présence
indispensable et continue d'intervenants.

GR2 :
Personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil,
dont les fonctions intellectuelles ne sont pas
totalement altérées et dont l'état exige une prise
en charge pour la plupart des activités de la vie
courante.

Personnes âgées dont les fonctions mentales
sont altérées, mais qui ont conservé leurs
capacités de se déplacer.



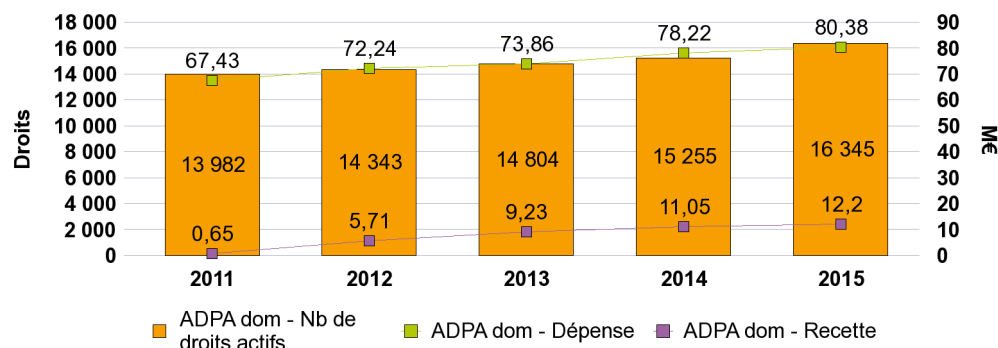
0 1 2 3 Kilomètres

Source : CD93 2015

2016_DSOF-SOD_RAG_C12

Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA)

ADPA à domicile



En 2015, on comptait 16 345 bénéficiaires de l'ADPA à domicile. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 7,1 % en 2015 par rapport à 2014, contre 3 % entre 2013 et 2014. En 2015, 74 % des bénéficiaires étaient des femmes, la moyenne d'âge des bénéficiaires était de 82 ans avec une majorité de personnes en GIR 4. Par rapport à 2014, la moyenne d'âge a baissé de 2 ans. Cela laisse supposer une entrée encore plus précoce dans le dispositif de l'ADPA. Le taux de participation des bénéficiaires est également plus élevé en 2015 alors qu'il était stable depuis plus de 5 ans.

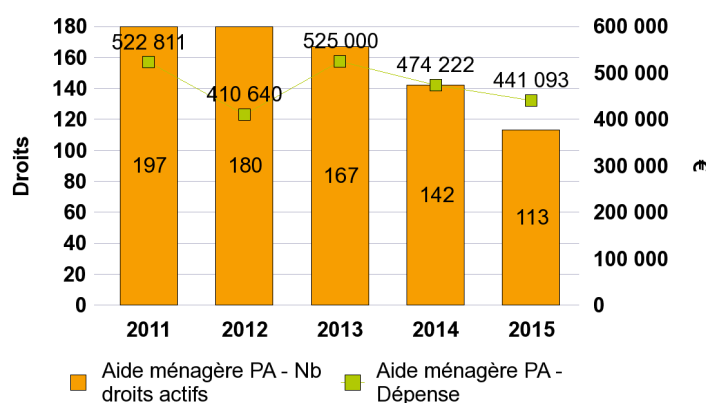
Le mode d'intervention via un prestataire surpasse de loin les deux autres modes d'intervention de l'ADPA (mandataire et gré à gré). La mise en place du chèque ADPA en mai 2011 ne semble pas avoir freiné le choix des bénéficiaires pour ce type d'intervention. Le nombre de bénéficiaires et le nombre d'heures en mandataire continuent de diminuer tandis que le nombre d'heures en gré à gré reste stable.

La hausse des dépenses de 2,7 % en 2015 correspond à l'augmentation du nombre de bénéficiaires notamment du nombre de bénéficiaires ayant opté pour des interventions en mode prestataire dont le tarif est plus élevé que les autres modes d'intervention.

Aide ménagère

L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

Aide ménagère et Allocation représentation d'aide ménagère (ARAM)



Au 31 décembre 2015, on recense 113 personnes âgées bénéficiaires de l'aide ménagère et de l'ARAM. Le nombre de bénéficiaires est en constante diminution depuis de nombreuses années. 78 % des bénéficiaires étaient des femmes et la moyenne d'âge s'établissait à 77 ans.

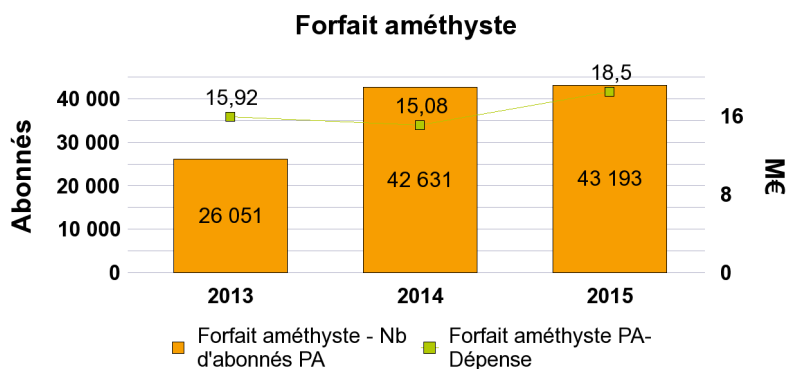
Prestations alternatives à l'institutionnalisation

Deux prestations destinées à promouvoir les alternatives à l'institutionnalisation sont mises en oeuvre par le Département :

- l'Aide départementale à l'hébergement temporaire (ADHT) : 6 203 journées ont été financées en 2015 (6 683 en 2014);
- l'Aide départementale d'accueil de jour autonome (ADAJA) : les 94 personnes ayant fréquenté les trois centres d'accueil de jour autonome en 2015 ont été prises en charge financièrement au titre de l'ADAJA. Le taux d'occupation moyen des centres était de 83 % (79,7 % en 2014).

Forfait améthyste (personnes âgées uniquement)

La forfait Améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes âgées, et ainsi favoriser leurs déplacements.

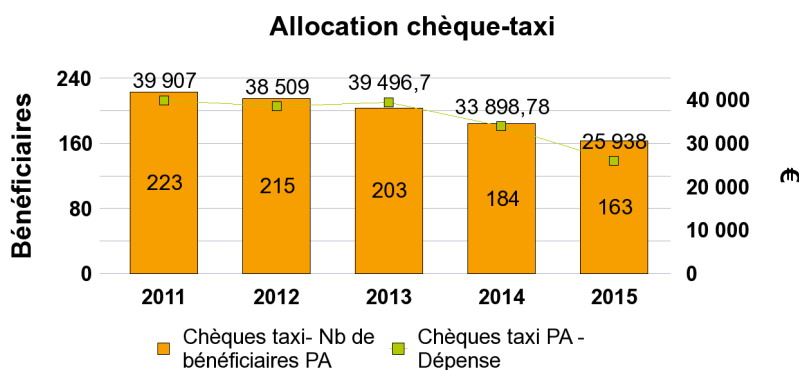


En 2015, on comptait 43 193 personnes âgées ayant un droit attribué au forfait Améthyste, soit 81 % du nombre total des droits actifs (53 551 droits forfaits Améthyste attribués). Le nombre de droits actifs concernant les personnes âgées a augmenté de 1,3 % par rapport à 2014. 10,2 % des bénéficiaires ont obtenu un forfait Améthyste pour la première fois en 2015. Ce chiffre est stable par rapport à 2014 (10,3 %).

Les dépenses liées au forfait Améthyste ont augmenté de 22,5 % en 2015.

Allocation chèque-taxi (personnes âgées uniquement)

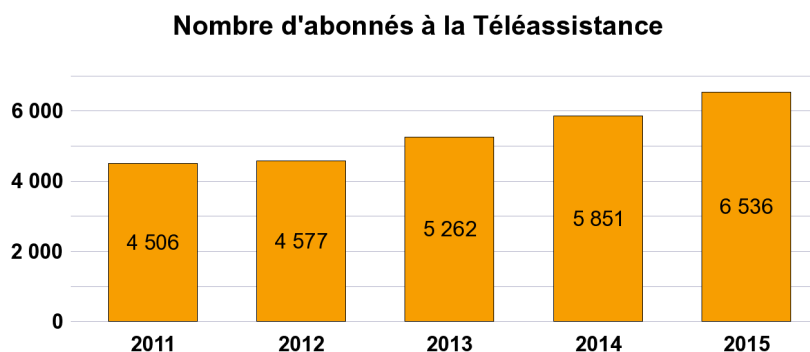
L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes âgées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Le nombre de bénéficiaires de l'allocation chèque-taxi a poursuivi sa diminution.

Téléassistance

La téléassistance permet de mettre en relation 24h sur 24 une personne isolée avec une centrale de veille capable de déclencher l'intervention du réseau d'aide à la personne.



Au 31 décembre 2015, on comptait 6 536 abonnés soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2014. L'âge moyen des abonnés était de 84 ans. Environ 27 % des abonnés étaient âgés de 90 ans et plus. En 2015, 51 997 appels vers le délégataire ont été recensés, soit une moyenne mensuelle de 4 333 appels contre 3 526 appels en 2014 (hausse de la moyenne mensuelle de 22,9 %). Cette hausse s'explique par la croissance du nombre d'abonnés.

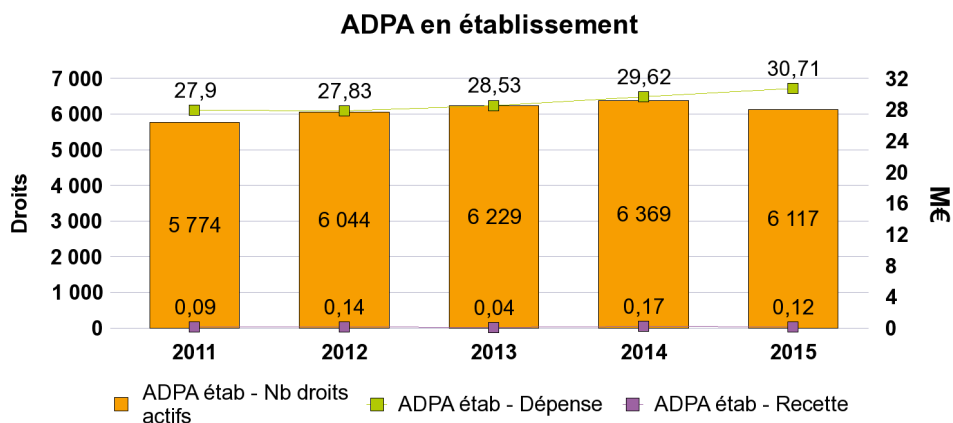
Services d'aide à domicile

Le nombre de création de services d'aide est relativement stable depuis 2 ans. En revanche, les fermetures de services d'aide à domicile (souvent par liquidation judiciaire ou reprise d'activités par une autre structure) sont de plus en plus fréquentes. Ainsi, au 1er juin 2015, on identifiait 120 services d'aide à domicile (SAD) intervenant auprès du public fragile. Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, on comptabilise 7 fermetures de SAD (dont 3 associations et 4 entreprises). Dans le cadre de la compétence d'avis sur les demandes d'agrément des services d'aide à domicile souhaitant intervenir auprès du public fragile (personnes âgées, personnes handicapées, enfants de moins de 3 ans) : 57 demandes d'avis ont été analysées (33 en 2014), et 7 avis favorables ont été émis.

Action

Accompagnement des personnes âgées en établissement

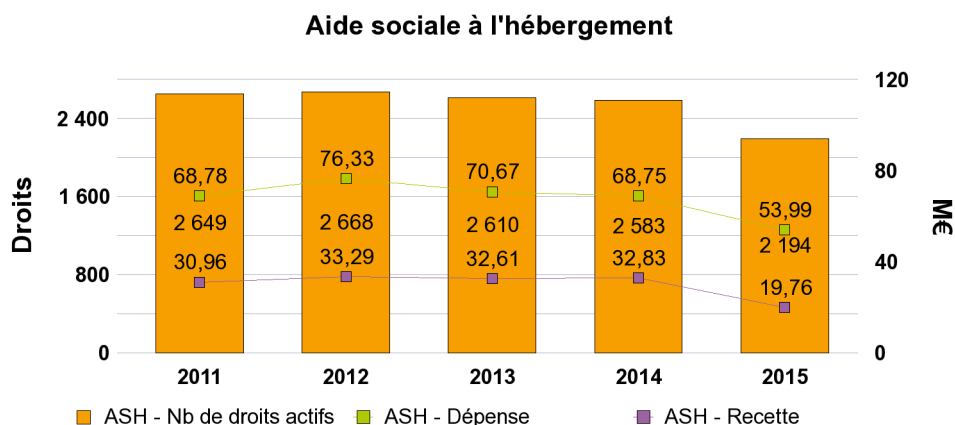
Allocation départementale personnalisée d'autonomie en établissement (ADPA)



Le nombre de bénéficiaires de l'ADPA en établissement a diminué de 3,9 % en 2015. Cette baisse doit être relativisée au vu du retard pris en 2015 dans l'instruction des dossiers ainsi qu'au vu de la tendance à la hausse du nombre de bénéficiaires depuis 5 ans. La part des bénéficiaires très dépendants (GIR1-2) était de 62,6 % en 2015 (contre 63,5 % en 2014). Les personnes évaluées GIR 2 étaient majoritaires. En ce qui concerne les personnes peu dépendantes (GIR 3-4) soit 37,4 % du nombre total de bénéficiaires en 2015, ce sont les personnes évaluées GIR 4 qui étaient majoritaires. En 2015, 54 % des bénéficiaires étaient accueillis dans des établissements de Seine-Saint-Denis, 25 % dans des établissements d'Ile-de-France et 21 % dans des établissements de province. Le montant moyen mensuel d'APA a augmenté de 8,1 %, passant de 393 € à 425 €, sous l'effet de l'augmentation des tarifs dépendance des établissements, particulièrement en Ile-de-France et en province. Les dépenses d'ADPA en établissement ont augmenté de 3,5 % en 2015.

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes âgées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures adaptées à leurs besoins.



Les délais d'instruction des dossiers de renouvellement de droits à l'aide sociale ne permettent pas de disposer en mai de l'année N+1 de chiffres consolidés concernant le nombre de bénéficiaires au 31 décembre de l'année N. Comme pour l'ADPA en établissement, la baisse du nombre de bénéficiaires est à relativiser compte tenu du retard pris en 2015 dans l'instruction des demandes. En 2015, plus des deux tiers des bénéficiaires étaient hébergés en Seine-Saint-Denis contre 21 % en Ile-de-France et 9,5 % en province.

Le déploiement du paiement différentiel de l'aide sociale a concerné dès janvier 2015 l'ensemble des établissements privés de Seine-Saint-Denis ainsi que les établissements de Seine-et-Marne à compter du 1er juillet 2015. Ceci a conduit à une diminution substantielle des dépenses (- 21,5 % par rapport à 2014) et des recettes (- 39,8 % par rapport à 2014).

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

Nb de places installées par type	2012	2013	2014	2015
EHPAD	5 457	5 251	5 652	5 746
Foyers logement	2 347	2 394	2 394	2 394
Unités de soins de longue durée	491	491	491	491
Total	8 295	8 136	8 537	8 631

L'ouverture d'un EHPAD privé non-lucratif « Camille Saint Saëns » à Aulnay-sous-Bois géré par le groupe SOS Seniors (ouverture au public le 28 juillet 2015), a permis la création de 94 places.

Par ailleurs, on comptait, fin 2015, 43 places d'accueil de jour.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	14	29	18	19	13
Montant versé en euros	237 254	285 543	221 234	264 123	315 059

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	13	9	0	0	0
Montant versé en euros	74990	44171	0	0	0

PROGRAMME

Personnes handicapées

Mise en oeuvre : Service des personnes handicapées de la DPAPH et Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH).

La politique Personnes handicapées a pour objectif d'agir pour les droits, le bien être et la qualité de vie des personnes handicapées, en mettant à leur disposition une évaluation individualisée de leurs besoins, des prestations, et en favorisant une offre adaptée et de qualité.

Moyens financiers

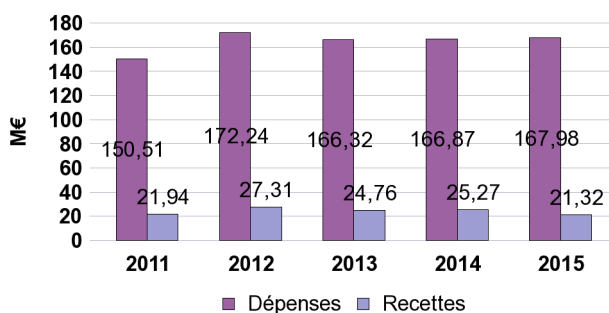
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP

2011 :	96,30%
2012 :	105,19%
2013 :	99,93%
2014 :	97,10%
2015 :	97,64%

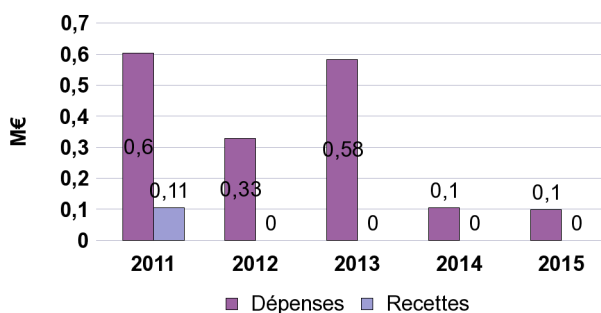
Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP

2011 :	102,28%
2012 :	107,78%
2013 :	101,29%
2014 :	103,78%
2015 :	93,45%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en fonctionnement	128,41	143,56	142,64	140,29	147,05

L'augmentation limitée des dépenses du programme en 2015 (+ 0,6 %), malgré une augmentation importante des dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (+ 8,7 %) et au forfait Amethyste (+ 17 %), s'explique par la baisse des dépenses induite par le déploiement du paiement différentiel de l'Aide social à l'hébergement. Ce déploiement a conduit, par ailleurs, à une baisse importante des recettes en 2015 (- 15,6 %).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	55
catégorie B :	66
catégorie C :	99

Nombre total de postes : 220

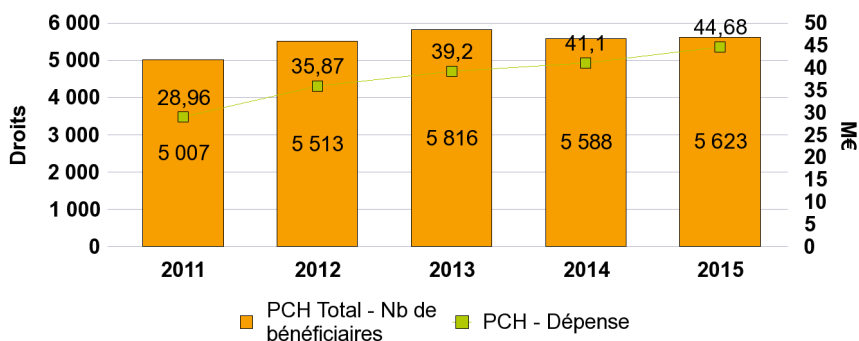
Action

Accompagnement des personnes handicapées à domicile

La PCH est destinée aux personnes dont le handicap génère des difficultés pour réaliser les activités essentielles. Elle a pour objectif de répondre à leurs besoins et à leur volonté d'intégration dans la vie sociale.

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Prestation de compensation du handicap



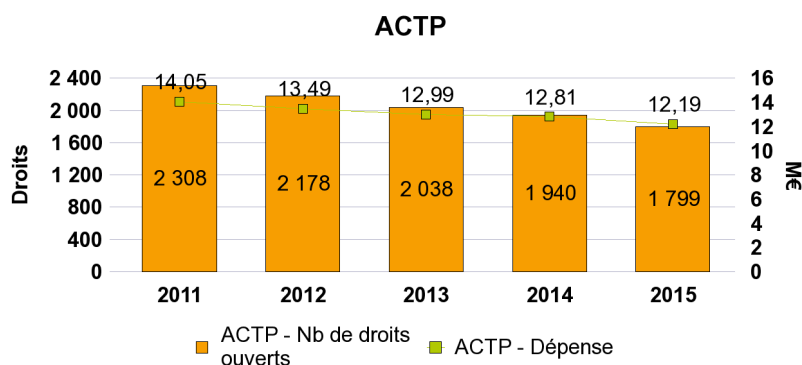
5 623 personnes en situation de handicap bénéficiaient d'un droit actif au 31 décembre 2015.

Entre 2014 et 2015, on constate une augmentation de la dépense de 8,7 % et une diminution des recettes de 12,4 %. Le montant moyen mensuel du versement reste toujours plus élevé, soit 864 € en Seine-Saint-Denis, qu'au niveau national (775 € en 2012, source TEF INSEE édition 2013).

Globalement sur la période 2011-2015, la dépense de PCH a augmenté de 11,7 % annuellement alors que pendant cette même période, les recettes n'ont progressé annuellement que de 0,2 %.

Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)

L'ACTP contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et finance les frais supplémentaires occasionnés par l'exercice d'une activité professionnelle.

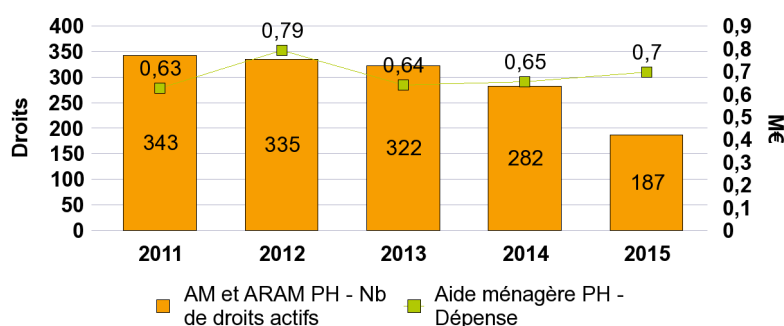


Entre 2011 et 2015, le nombre d'ayants droit a baissé de 22 %. Les dépenses ont diminué de 13,2 % sur la même période. Plus de 80 % des ayants droits avaient moins de 60 ans.

Aide ménagère (AM)

L'aide ménagère contribue au maintien à domicile des personnes handicapées en prenant en charge tout ou partie des frais occasionnés par l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

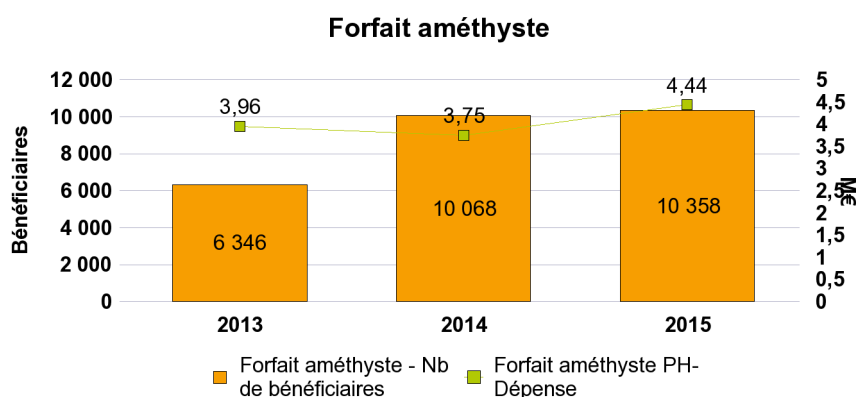
Aide ménagère et allocation représentative d'aide ménagère (ARAM)



En 2015, 147 personnes en situation de handicap ont bénéficié de l'aide ménagère en nature et 40 personnes ont bénéficié de l'aide ménagère versée en espèces (allocation représentative des services ménagers - ARAM).

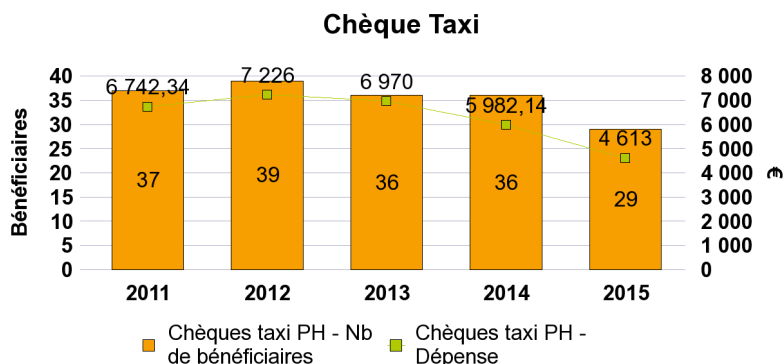
Forfait améthyste (personnes handicapées uniquement)

Le Forfait améthyste a pour objectif de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes handicapées, et ainsi favoriser leurs déplacements.



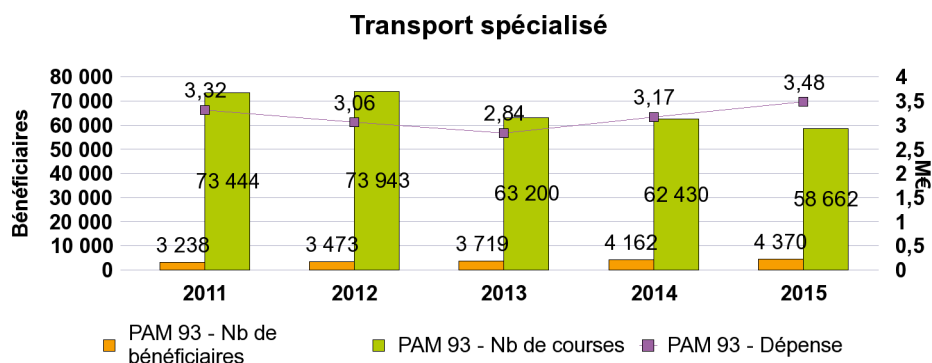
Allocation chèque-taxi (personnes handicapées uniquement)

L'Allocation chèque-taxi est destinée aux personnes handicapées ne pouvant utiliser les transports en commun.



Transport spécialisé pour personnes handicapées PAM 93

Le service de transport spécialisé PAM 93 est un service public de transport collectif aux personnes à mobilité réduite, à la demande, de porte à porte.



La prestation est depuis début 2015 gérée non plus dans le cadre d'une délégation de service public mais dans le cadre d'un marché à bons de commande. Il revient au Département de fixer mensuellement le nombre de courses, la répartition entre les tranches kilométriques et la répartition entre les courses occasionnelles et les courses régulières. Un certain nombre d'éléments sont venues contredire les prévisions initialement établies par le Département pour 2015, entraînant par la même une baisse du nombre de courses.

Services de soutien à domicile SAMSAH et SAVS

Le Département soutient la création de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

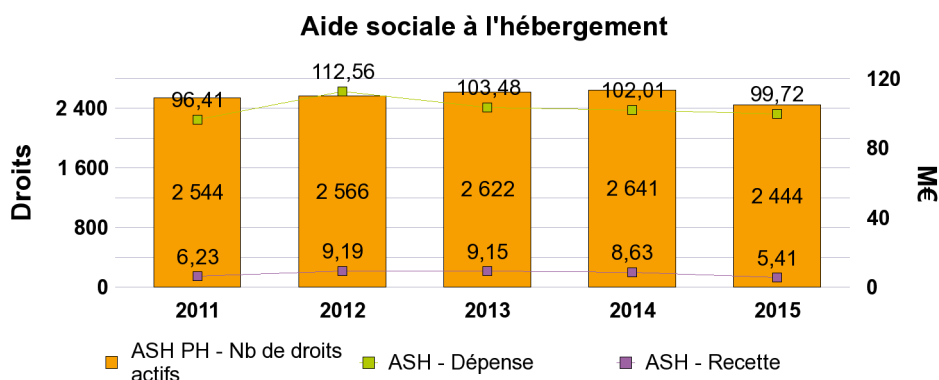
	2011	2012	2013	2014	2015
Nb total de places ouvertes (en cumulé)	321	377	353	353	362

Action

Accompagnement des personnes handicapées en établissement

Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH vise à permettre aux personnes handicapées d'intégrer dans les meilleures conditions possibles des structures d'accueil adaptées à leurs besoins.



Les délais d'instruction des dossiers de renouvellement de droits à l'aide sociale ne permettent pas de disposer en mai de l'année N+1 de chiffres consolidés concernant le nombre de bénéficiaires au 31 décembre de l'année N. L'estimation de l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap qui bénéficient du régime de l'aide sociale à l'hébergement en 2015 est de + 0,8 % par rapport à 2014. Ce pourcentage correspond à l'augmentation moyenne annuelle constatée entre 2010 et 2014. Le déploiement du paiement différentiel a conduit à une baisse des dépenses (- 2,2 %) et des recettes (- 37,3 %) en 2015.

Développement de l'accueil en établissement

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil en établissement.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb total de places installées	1 265	1 317	1 317	1 339	1 389

L'augmentation du nombre de places en 2015 s'explique par l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé géré par l'association AGECEC à Montfermeil.

Action Maison départementale des personnes handicapées

Moyens financiers

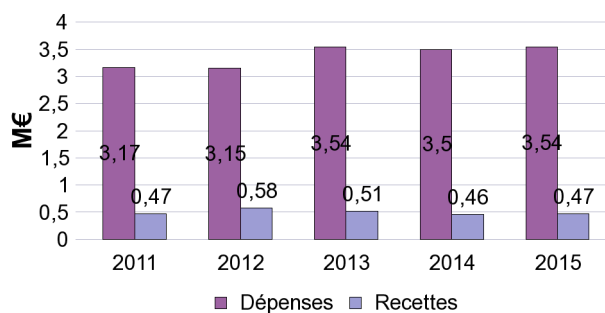
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement CA/BP

2011	: 113,76%
2012	: 81,04%
2013	: 106,76%
2014	: 86,46%
2015	: 93,45%

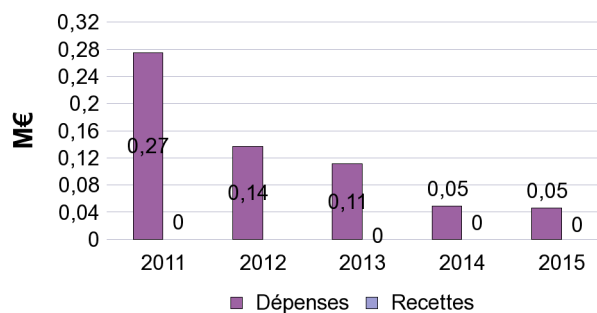
Taux de réalisation des recettes de fonctionnement CA/BP

2011	: 116,36%
2012	: 92,70%
2013	: 95,34%
2014	: 96,54%
2015	: 86,45%

Fonctionnement



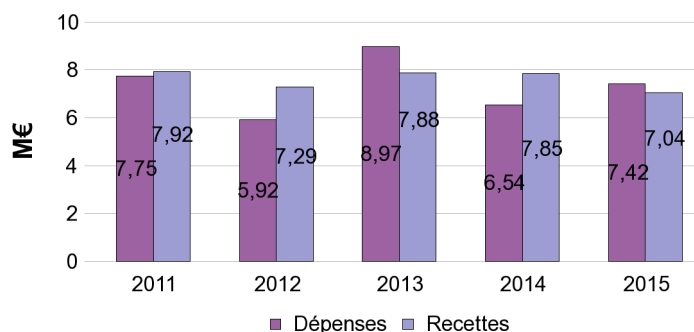
Investissement



Budget GIP

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	: 115,50%
2012	: 74,86%
2013	: 109,17%
2014	: 80,63%
2015	: 90,61%



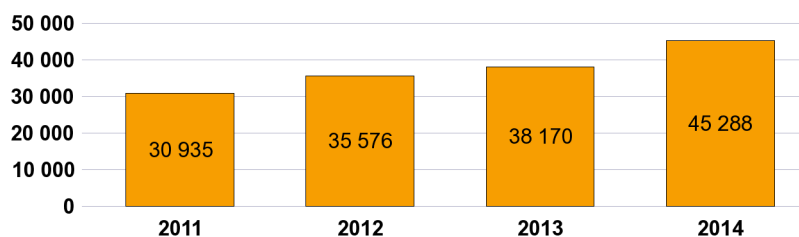
Personnel (1er janvier 2015)

Nombre total de postes :	147
DDCS	9
Département	127
DIRECCTE	2
Inspection Académique	9

Accueil des personnes

Cette prestation vise à informer, conseiller et orienter les personnes handicapées et leur famille.

Nombre de personnes reçues à la MDPH

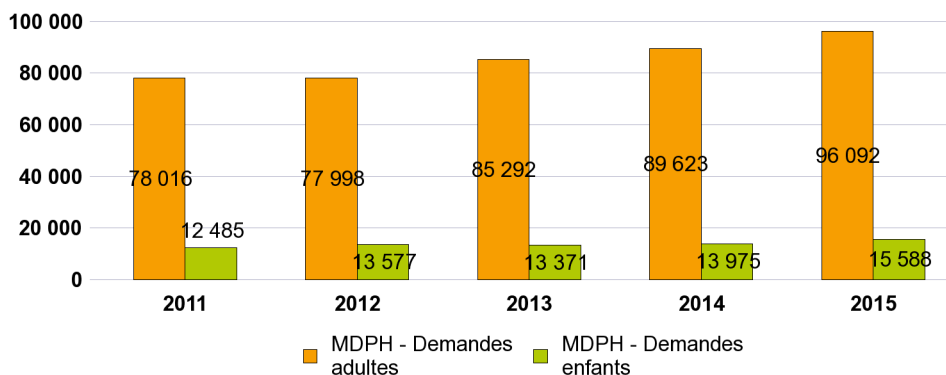


Un problème technique a empêché le recueil de données sur l'accueil physique à la MDPH entre juillet et décembre 2015.

On estime le nombre de passages à l'accueil de la MDPH, en 2015, à 45 396. Il semble que l'on assiste à une stabilisation de la fréquentation à l'accueil de la MDPH.

Instruction des demandes

Nombre de demandes enregistrées



L'augmentation du nombre de demandes déposées auprès de la MDPH se poursuit.

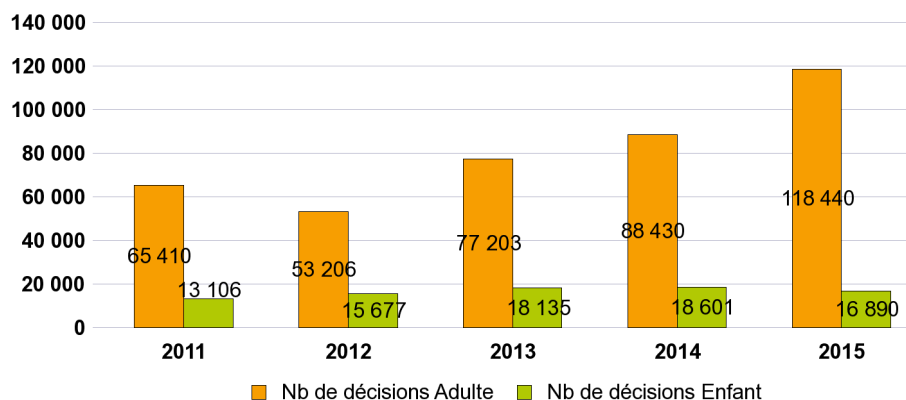
Le nombre de demandes enfants a augmenté d'environ 12 % en 2015. La progression la plus notable concerne les demandes de PCH (+ 22 %), sans doute en raison des PCH demandées faute de places en établissement médico-social (EMS) pour enfants. Les demandes de prolongation en établissements au titre de l'Amendement Creton sont également en hausse de presque 16 % par rapport à 2014. 148 adultes sont ainsi maintenus en institut médico-éducatif (IME) faute de places en EMS pour adultes.

Le nombre de demandes adultes a augmenté de 7 % contre (+ 5 % en 2014). Cette hausse concerne indifféremment toutes les prestations hormis les demandes d'orientation vers des établissements médico-sociaux.

Décisions

Nombre de décisions

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.



Le nombre de décisions prises par la CDAPH en 2015 a augmenté de 26,5 %. Les évolutions sont différenciées selon le public avec une hausse du nombre de décisions adultes de 33,9 % (+ 80 % entre 2010 et 2015) et une baisse du nombre de décisions enfants de 9 %. Le taux d'accord s'établissait en 2015 à 59,5 %, le taux de refus à 33,7 % et la part de décisions déclarées sans objet à 6,8 %. Les taux d'accord par prestation en Seine-Saint-Denis en 2015 sont inférieurs aux moyennes nationales avec des écarts parfois significatifs sur certaines prestations notamment la PCH.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	1	1	1	1
Montant versé en euros	212 252	34 015	83 700	103 200	96 200

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	1	2	1	1
Montant versé en euros	222 000	52 500	472 500	52 500	52 500

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Mise en œuvre : Direction de l'Education et de la Jeunesse

La politique d'Accueil des collégiens et de la communauté éducative a pour objectif de favoriser la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'assurer la construction, la reconstruction ou la rénovation des collèges, d'en assurer la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que de mettre à disposition des moyens de fonctionnement aux collèges. Il s'agit aussi d'assurer l'accueil et l'entretien technique et ménager dans les collèges.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	96,56%
2012 :	100,41%
2013 :	95,16%
2014 :	100,70%
2015 :	96,32%

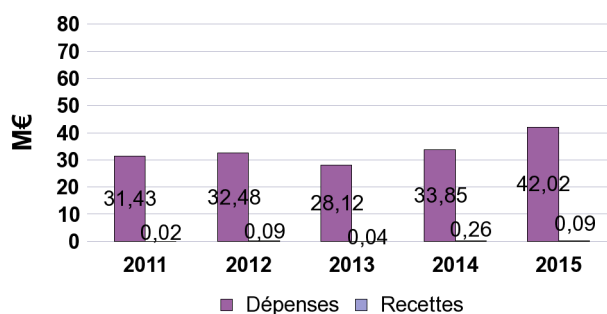
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	105,24%
2012 :	101,53%
2013 :	92,00%
2014 :	93,13%
2015 :	96,05%

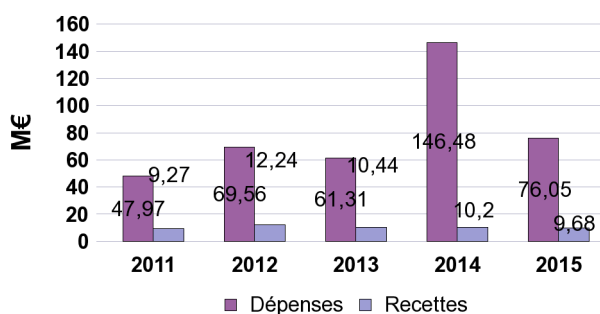
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011 :	98,87%
2012 :	80,09%
2013 :	85,31%
2014 :	75,48%
2015 :	99,66%

Fonctionnement



Investissement



La hausse des dépenses de fonctionnement en 2015 s'explique par le paiement en année pleine des loyers des collèges construits en contrat de partenariat (12,2 M€ en 2015).

L'année 2014 a constitué un pic d'investissement, avec la livraison des 12 collèges en contrat de partenariat. L'année 2015 a été marquée par la livraison du collège Daurat au Bourget.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	69
catégorie B :	56
catégorie C :	1 349

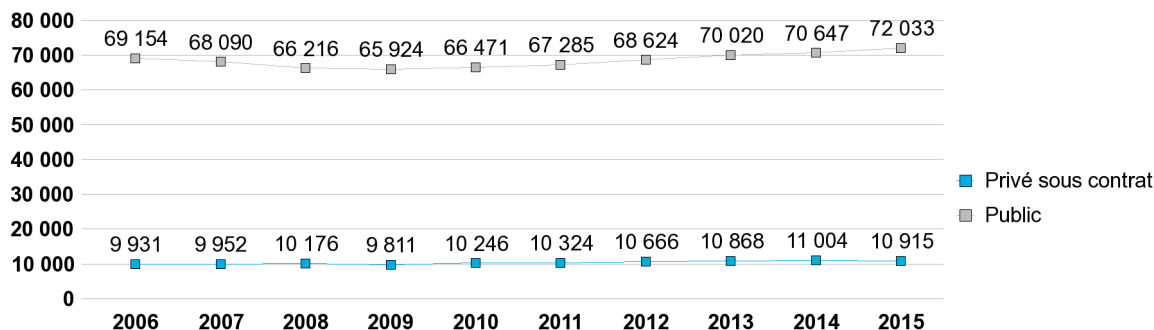
Nombre total de postes : 1 474

Ces chiffres incluent plus de 1 300 postes de personnel ATTEE participant à l'exercice des missions transférées dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

Action

Collèges - Effectifs

Elèves scolarisés en collège (public et privé sous contrat)



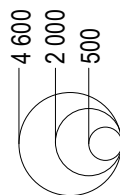
Depuis la rentrée 2014, la Seine-Saint-Denis compte 125 collèges publics (ouverture de 5 nouveaux établissements). Depuis 2010, les effectifs des collèges publics sont repartis à la hausse. Depuis le vote du PEI en 2010, les collèges publics comptent plus de 5 500 élèves supplémentaires. Le Département prend également en charge les dépenses de fonctionnement des 25 collèges privés sous contrat d'association. Un nouvel établissement privé a ouvert ses portes en 2014 (Saint-Vincent de Paul à Saint-Denis). Depuis 2006, les effectifs ont augmenté de 4,2 % dans le public et de 9,9 % dans le privé.

EFFECTIF DES COLLEGIENS ET DEMI-PENSIONNAIRES Année Scolaire 2014-2015

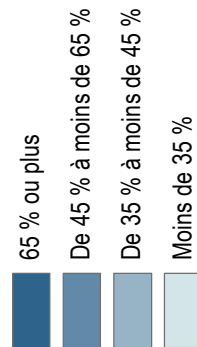
Type d'établissements



Effectif de collégiens accueillis



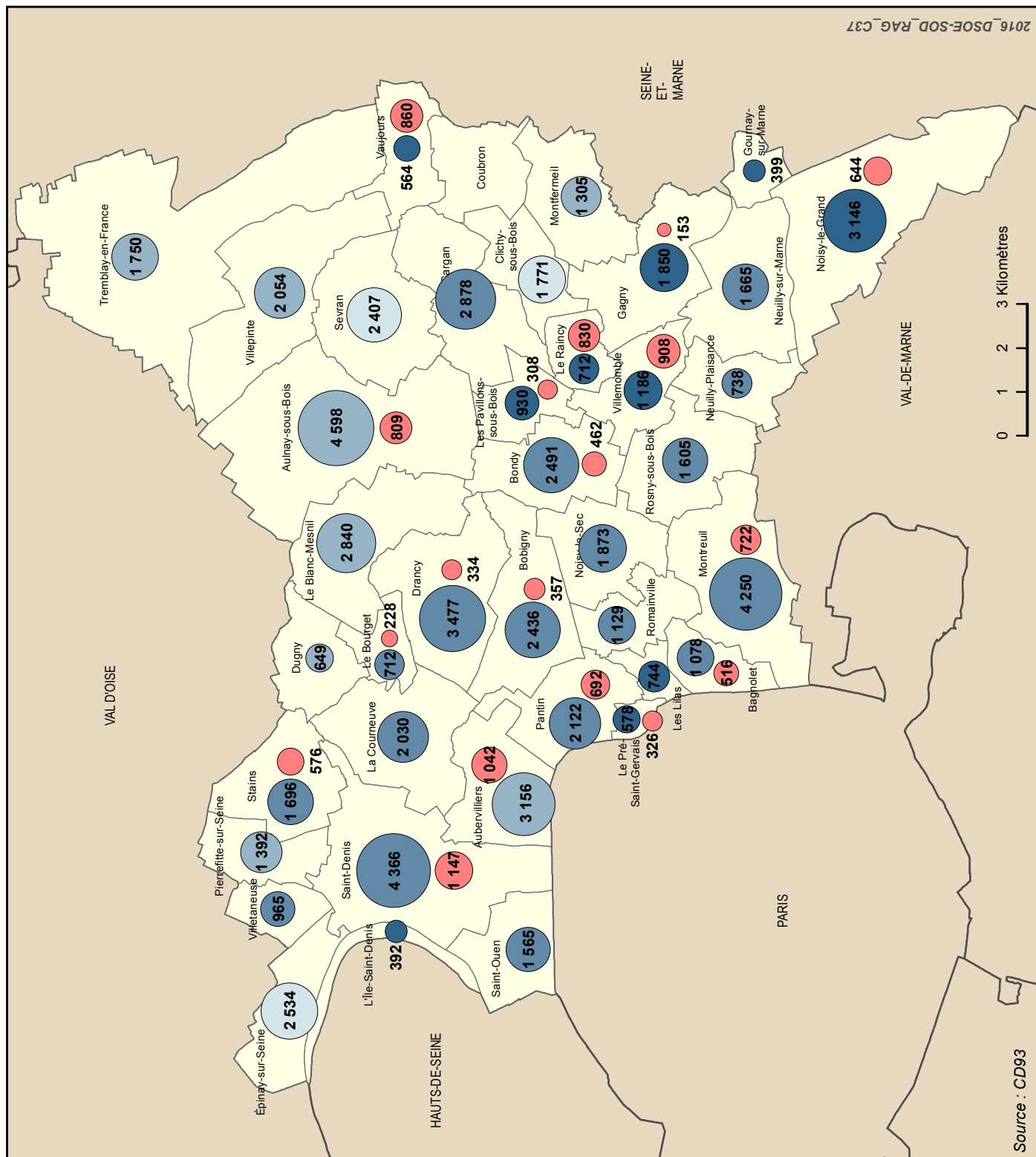
Part de demi-pensionnaires dans les collèges publics en 2014



Juin 2016 - Service de l'Observatoire Départemental



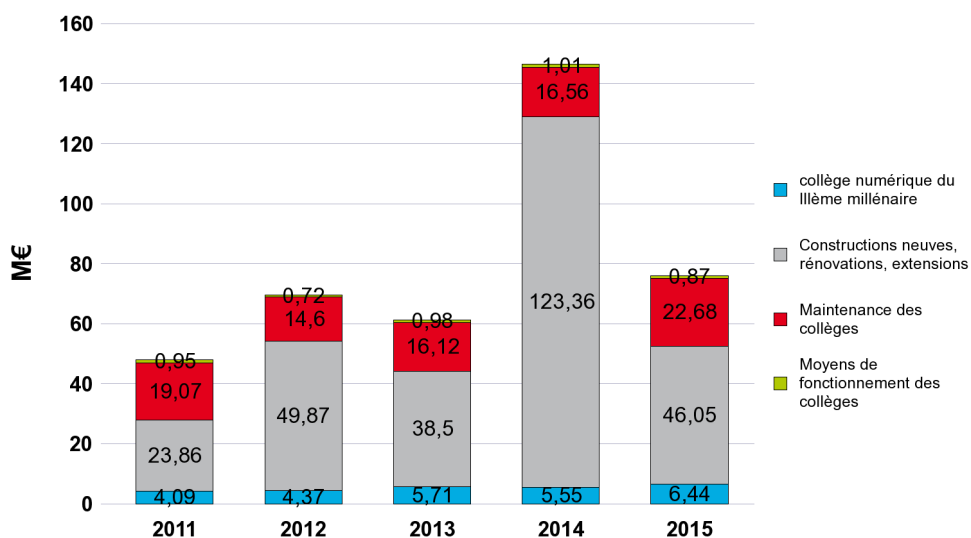
B.A.S.e. Communes et Intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Évaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE



2016_DSOF-SOD_RAG_C37

Répartition des dépenses d'investissement du programme

En investissement, les travaux de maintenance correspondent aux Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

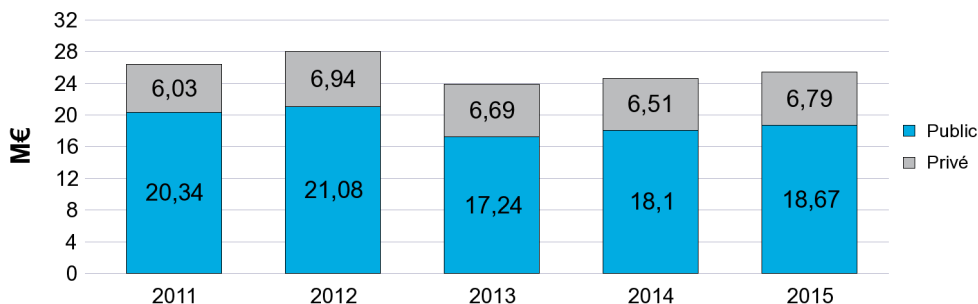


Un pic d'investissement a été constaté en 2014 avec le paiement des avances relatives à la livraison des 12 collèges en PPP. En 2015, les principales dépenses d'investissement ont concerné les participations et loyers des contrats de partenariat (15,2 M€), le collège Daurat au Bourget livré à la rentrée 2015 (13 M€) et le pôle sportif de Saint-Denis/Saint-Ouen (3,8 M€), livré au printemps 2016. Les dépenses de maintenance correspondent aux travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) réalisés dans les collèges.

Les dotations de fonctionnement visent à permettre aux collèges un fonctionnement au quotidien dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques, éducatifs, financiers et matériels des établissements, des contraintes extérieures (évolutions du coût de l'énergie...) et des contrats d'entretien et de maintenance.

Dotations de fonctionnement aux collèges publics et privés



L'année 2015 comprend le versement en année pleine des dotations aux 5 nouveaux collèges. La baisse des dotations aux collèges publics en 2013 s'explique par un effet de périmètre. Les dépenses relatives à la restauration des collèges ont été transférées sur le programme "Projet éducatif départemental".

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

Mise en œuvre : Direction de l'Éducation

La politique Projet éducatif départemental a pour objectifs de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des collégiens et de favoriser leur accès au plein exercice de la citoyenneté.

Moyens financiers

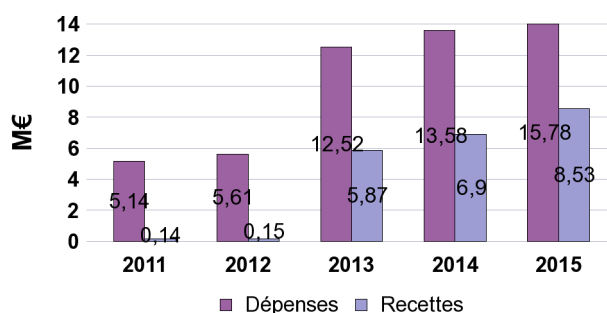
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	94,50%
2012 :	95,80%
2013 :	101,83%
2014 :	95,75%
2015 :	94,80%

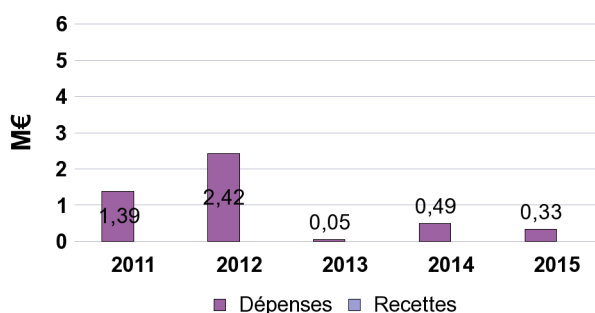
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	97,63%
2012 :	95,71%
2013 :	50,71%
2014 :	159,86%
2015 :	70,68%

Fonctionnement



Investissement



La forte augmentation des dépenses et des recettes en 2013-2014 s'explique par l'application de la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire au 1er janvier 2013, qui a entraîné un supplément de recettes, mais également de nouvelles dépenses de compensation des charges aux collèves pour les familles bénéficiant du quotient familial. En charge nette, l'économie pour le Département est de l'ordre de 2,5 M€ par an. Par ailleurs, les autres dépenses relatives à la restauration ont été transférées en 2013 du programme "Accueil des collégiens" vers le programme "Projet éducatif départemental".

Les dépenses d'investissement 2015 ont essentiellement concerné l'équipement des cuisines centrales et l'acquisition de matériel et de mobilier pour les centres d'information et d'orientation (CIO).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	19
catégorie B :	14
catégorie C :	60

Nombre total de postes: 93

Les postes comprennent les équipes du Projet éducatif départemental ainsi que le personnel dédié à la restauration scolaire.

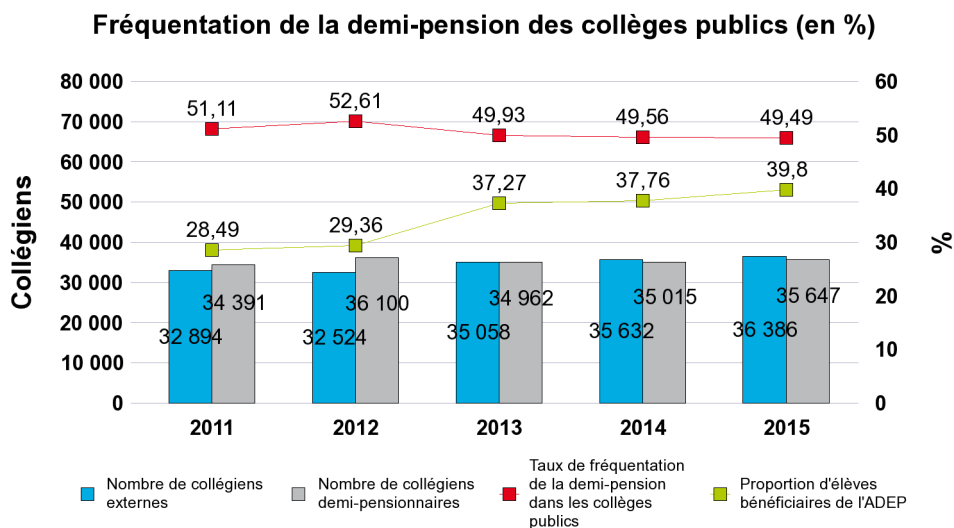
Restauration

La restauration est une compétence confiée aux Départements dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur les nouveaux transferts de compétences aux collectivités locales.

La tarification de la restauration scolaire est également du ressort du Département.

L'objectif fondamental est d'augmenter la fréquentation de la restauration en la rendant plus attractive.

3 enjeux sont définis :
 - l'enjeu éducatif de la socialisation des enfants ;
 - la question de la santé publique pour les collégiens, par l'accès du plus grand nombre à des repas équilibrés ;
 - l'enjeu de justice sociale : tarification unique pour les 125 collèges et prise en compte des revenus des familles par l'application du quotient familial.



Plusieurs mesures ont été mises en place depuis 2005 pour augmenter la fréquentation des cantines scolaires : aide départementale à la demi-pension prenant en compte les revenus des familles (ADEP, depuis la rentrée scolaire 2005-2006), tarification selon le quotient familial (rentrée scolaire 2006-2007), harmonisation des tarifs (2010), amélioration de la qualité des repas et animations lors de la pause méridienne, nouvelle grille de tarification (2013).

Ces mesures ont eu un impact réel. La fréquentation de la demi-pension a significativement augmenté sur le moyen terme : aujourd'hui, près d'un élève sur deux est demi-pensionnaire, contre 36 % en 2006-2007.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	29	81	97	76	90
Montant versé en euros	327 180	577 917	461 584	434 513	522 833

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Archives

PROGRAMME

Culture

Mise en oeuvre : Service de la culture de la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs.

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Il s'agit de structurer l'offre culturelle et artistique en matière d'équipements, de présence artistique et de manifestations, de soutenir les politiques d'élargissement des publics et les nouvelles formes d'action culturelle, de soutenir l'éducation artistique et les pratiques amateurs et de développer la coopération culturelle sur le territoire.

Moyens financiers

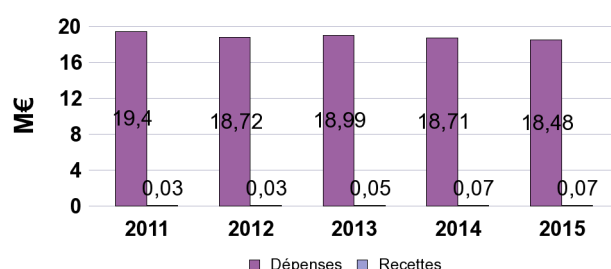
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011	: 99,2%
2012	: 96,6%
2013	: 100,6%
2014	: 99,1%
2015	: 101,9%

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

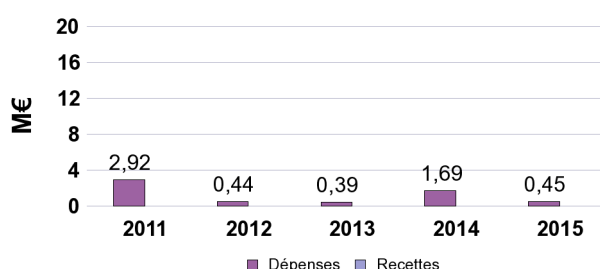
2011	: 96,5%
2012	: 49,9%
2013	: 63,4%
2014	: 87,9%
2015	: 63,0%

Fonctionnement



En fonctionnement, le budget de la culture est constitué en quasi-totalité de subventions. En 2015, les dépenses ont diminué du fait de la fermeture pour travaux de la MC 93.

Investissement



En investissement également, les dépenses correspondent essentiellement à des subventions. En 2015, elles ont concerné en particulier la rénovation de la MC 93 et du théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis (subventions versées par annuités sur 10 ans).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	39
catégorie B :	17
catégorie C :	5

Nombre total de postes : 61

Sont comptabilisés les postes affectés au service de la Culture, aux missions MICACO (Art au collège) et MICOPTER (coopération culturelle) et aux services centraux de la DCPSL (Service des affaires générales, direction et secrétariat).

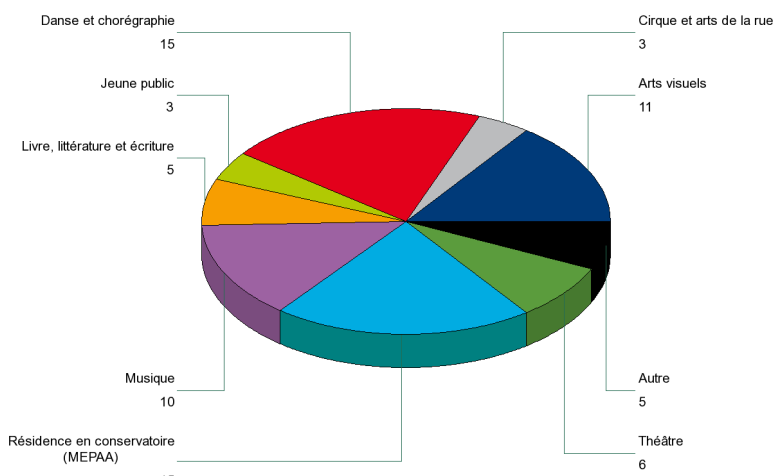
Action

Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Soutien aux résidences artistiques

L'accueil d'artistes en résidence participe :
- au soutien à la création contemporaine et à sa diffusion ;
- à la structuration des partenariats avec les acteurs culturels et les communes.
Un des enjeux est de s'appuyer sur ce dispositif pour créer davantage de synergies entre les lieux de diffusion et favoriser la coopération territoriale.

Répartition du nombre de résidences par nature en 2015

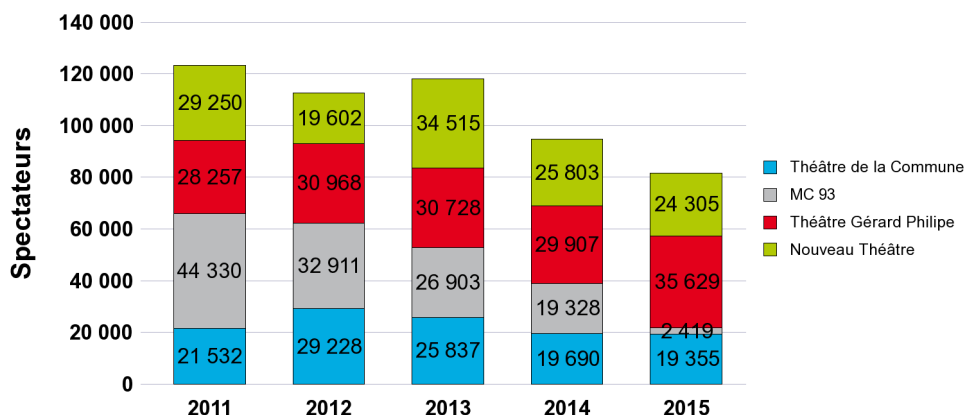


Le dispositif de résidences couvre l'ensemble du domaine des arts : spectacle vivant, arts visuels, cinéma et livre à travers le dispositif "Ecrivains en Seine-Saint-Denis".

Scènes labellisées

En matière de spectacle vivant, ces partenaires structurants ont vocation à privilégier la création contemporaine tout en développant des programmes de sensibilisation pour le public le plus large. Ces structures développent de nombreuses actions éducatives, notamment en direction des publics scolaires, et accueillent des compagnies en résidences.

Fréquentation des scènes labellisées en Seine-Saint-Denis



Le soutien aux scènes labellisées est un axe fort de la politique culturelle du Département, avec un budget de plus de 4,5 millions d'euros. La fréquentation a connu une baisse exceptionnelle en 2015 avec la fermeture pour travaux de la MC 93.

Festivals

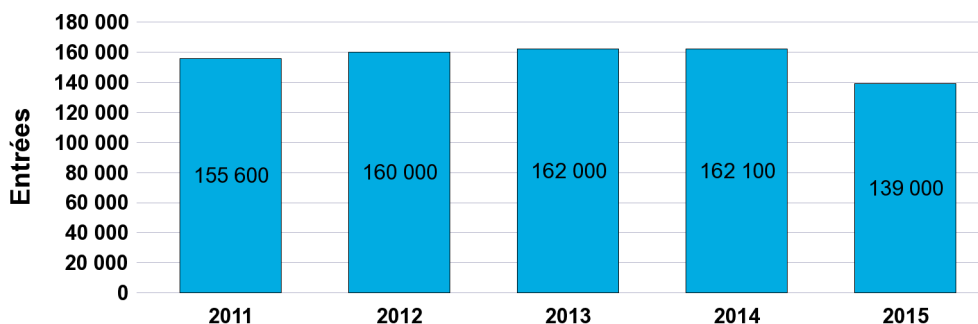
Nombre de participants	2011	2012	2013	2014	2015
Rencontres chorégraphiques internationales	7 173	5 037	4 312	5 916	4 832
Concerts Banlieues bleues	7 492	7 271	7 067	7 249	10 821
Actions musicales Banlieues Bleues	5 485	3 978	5 087	5 433	5 860
Festival de Saint-Denis	50 000	27 117	26 416	17 433	17 363

L'édition 2015 de Banlieues bleues a connu une bonne augmentation de sa fréquentation. La diminution du nombre de spectateurs du festival de Saint-Denis en 2014 est essentiellement due à l'arrêt des deux concerts gratuits qui se déroulaient sur l'espace du parvis de la basilique le jour de la fête de la musique (programmation de têtes d'affiches en musiques actuelles, peu en lien avec le projet artistique du festival, et dont les charges grevaient le budget du festival).

Livre et lecture

Soutenir la création contemporaine et sa diffusion, développer une dynamique de réseau entre professionnels du livre et impulser une dynamique de projets avec les bibliothèques et les librairies constituent les principaux objectifs en matière de lecture publique et de vie littéraire.

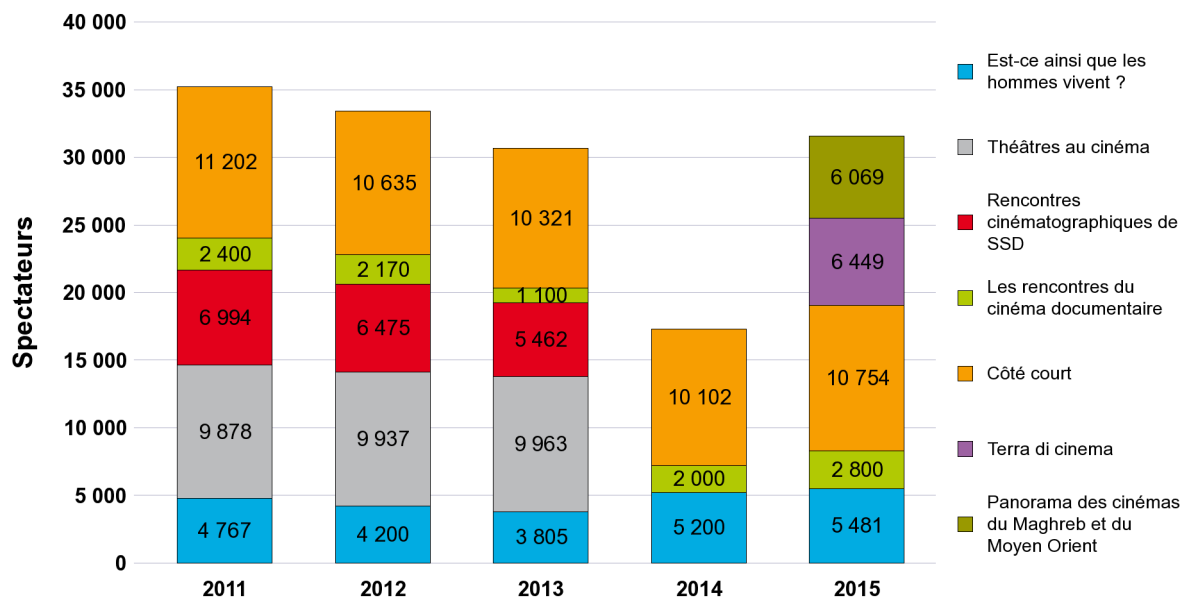
Fréquentation du salon du livre et de la presse jeunesse



L'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge est depuis de nombreuses années l'objet de l'intervention du Département, en particulier via le soutien au Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), structure organisatrice du Salon du livre et de la presse jeunesse. Le CPLJ a repensé son modèle économique en gérant en interne sa commercialisation, en mettant en place des formations "école du livre" et en obtenant des financements européens. L'édition 2015 du salon a connu une baisse sensible de sa fréquentation dans le contexte des attentats de novembre.

Arts visuels et cinéma

Fréquentation des principaux festivals de cinéma en Seine-Saint-Denis



Le Département soutient deux nouveaux festivals de cinéma : Terra di cinema et Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen Orient. La dernière édition des rencontres cinématographiques de Seine-Saint-Denis a eu lieu en 2013. Le festival Théâtre au cinéma a changé de nom (« Bande à part ») et de forme. Le Département fait désormais partie du comité de pilotage mais ne finance plus ce festival.

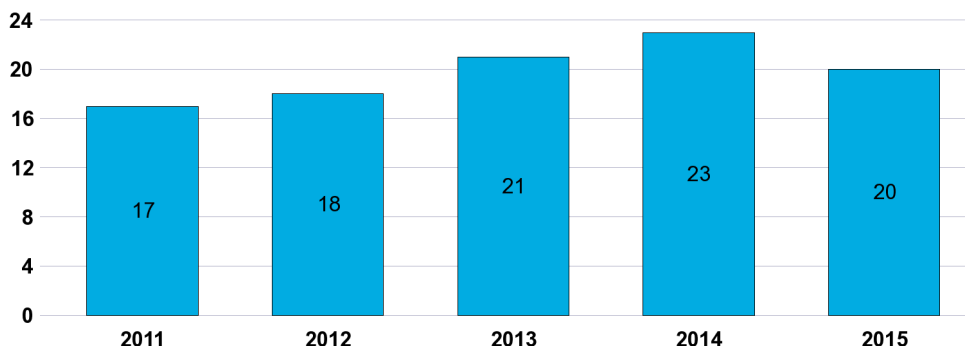
Action

Développement de la coopération culturelle des territoires

Conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec les communes

L'élaboration de ces conventions permet le partage des constats, des ambitions et des moyens avec les partenaires, dans le respect des compétences de chacun. A partir d'un état des lieux partagé, il s'agit d'arrêter des objectifs communs avec les communes, pouvant se décliner en projets, dans le cadre d'une programmation triennale.

Nombre de conventions de coopération culturelle avec les communes



Trois villes sont sorties du dispositif en 2015 ou ne sont plus actives : Aulnay-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Neuilly-sur-Marne.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	183	175	166	177	195
Montant versé en euros	15 641 076	15 134 653	14 999 476	15 503 416	15 551 344

Investissement	2011	2012	2013
Nombre de subventions	2	1	1
Montant versé en euros	4 191	30 000	70 000

PROGRAMME

Archives

Mise en œuvre : Direction des Services d'Archives (DSA)

La politique Archives a pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constituées dans le ressort du Département..

Moyens financiers

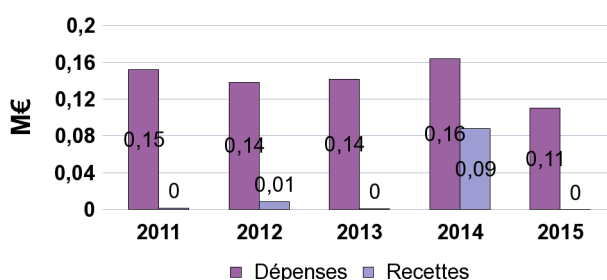
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	92,81%
2012 :	89,79%
2013 :	94,15%
2014 :	83,96%
2015 :	78,60%

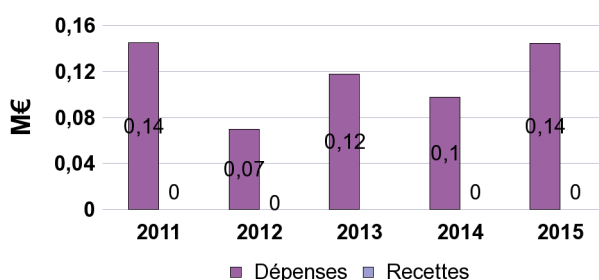
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	103,50%
2012 :	99,95%
2013 :	98,15%
2014 :	67,26%
2015 :	72,55%

Fonctionnement



Investissement



Des dépenses exceptionnelles ont été réalisées en 2014 pour la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale. Près de 90 000 € de recettes ont été encaissées en 2014, en particulier 57 000 € pour l'archivage électronique et 20 000 € pour le traitement des archives du PCF (subvention du ministère de la Culture).

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	17
catégorie B :	12
catégorie C :	11

Nombre total de postes : 40

La Direction des services d'archives bénéficie de 2 postes d'Etat de catégorie A, notamment pour les missions de contrôle assurées en son nom, ainsi que de l'appui d'un enseignant en charge du Service éducatif à raison de 6 heures hebdomadaires.

Action

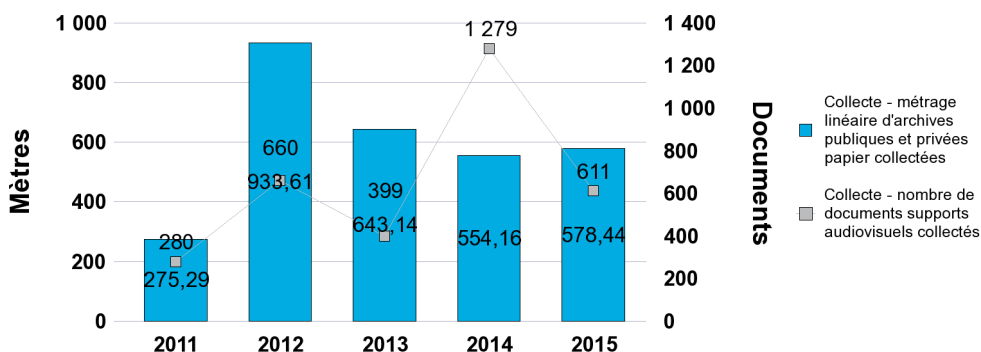
Collecte, conservation et traitement des archives

Collecte

Cette prestation concerne d'une part les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, d'autre part des fonds d'origine privée de toute provenance.

Dans le domaine des archives électroniques, un travail spécifique est mené sur un projet de plate-forme d'archivage électronique.

Activités de collecte



Les volumes entrants d'archives papier collectés en 2015 étaient proches de l'objectif cible de 500 mètres linéaires indiqué dans le projet d'activités 2015. Le pic de 2012 était lié à la nécessité de prendre en charge les archives historiques de plusieurs OPHLM.

Conservation

Cette prestation vise à préserver sur le long terme l'ensemble des fonds et collections dans des conditions matérielles optimales.

Les priorités sont :
- la conservation préventive ;
- la restauration des fonds papier ;
- la numérisation.

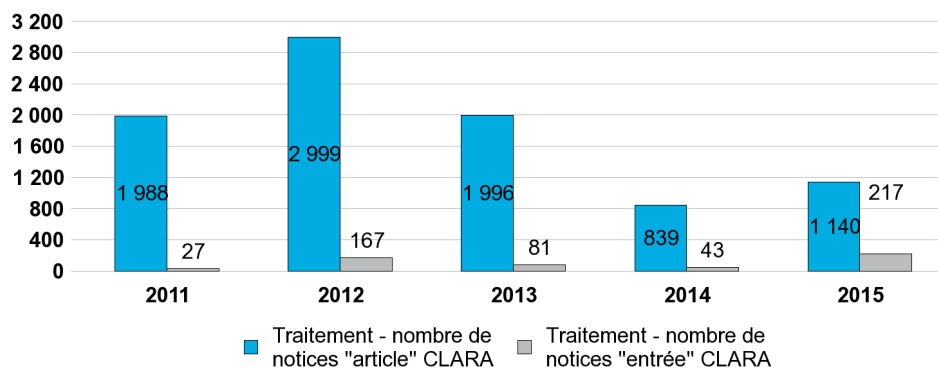
	2011	2012	2013	2014	2015
Métrage linéaire de fonds publics et privés papier conditionnés	448	511	792	117	334
Nombre de supports documents audiovisuels conditionnés	0	1 200	2 500	219	0
Nombre d'unités documents figurés conditionnés	39 820	19 967	758	12 548	20 820

Traitement

Informatisation de la description archivistique

Cette prestation vise à poursuivre l'informatisation de la description archivistique, pour l'ensemble des fonds et collections.

A ce titre, le projet prioritaire concerne l'évolution du système d'information existant (application Clara).



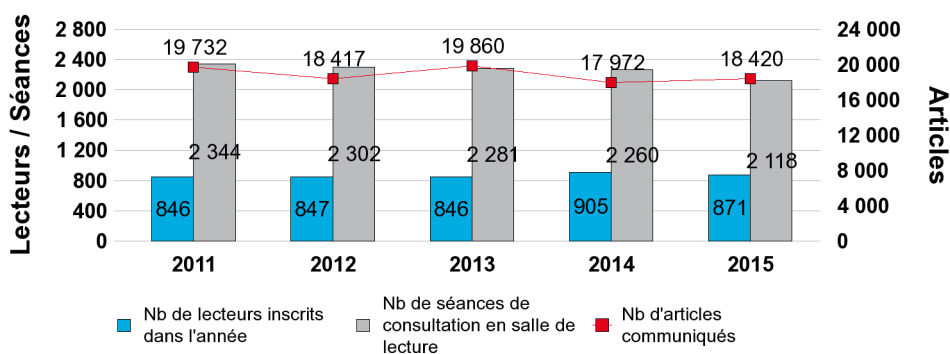
	2011	2012	2013	2014	2015
Métrage linéaire d'archives publiques et privés papier traitées	371	499	800	156	453
Nombre de documents audiovisuels traités	774	2 423	911	1 379	611
Nombre d'unités de documents figurés traités	12 508	14 285	2 064	17 388	22 327

Action

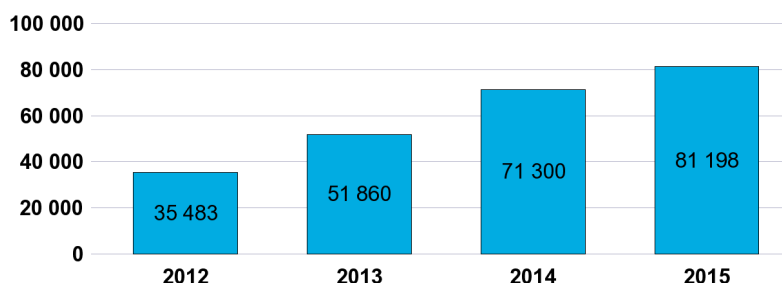
Communication, valorisation et parcours éducatifs

Cette action s'adresse à tous les habitants, et au-delà à toutes personnes intéressées par les documents accessibles aux Archives départementales.

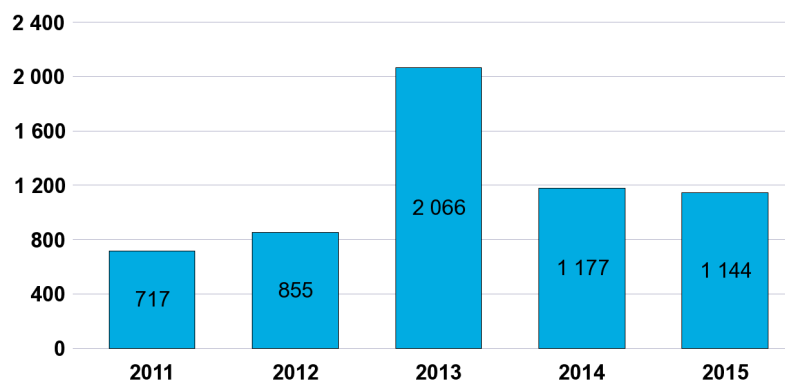
Fréquentation de la salle de lecture



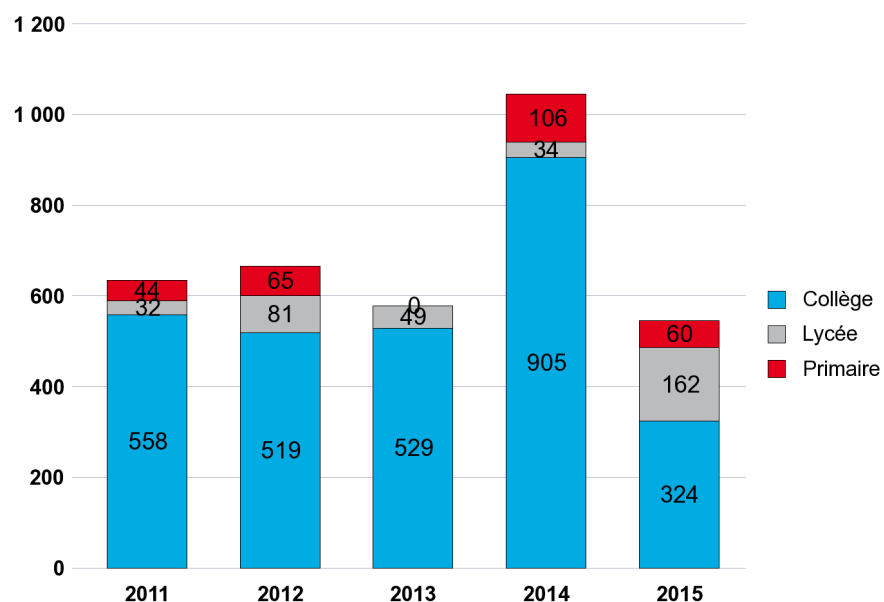
Fréquentation du site internet des Archives



Nombre de visiteurs hors salle de lecture



Nombre d'élèves participants aux actions éducatives



Le nombre de séances de consultation en salle de lecture diminue depuis plusieurs années du fait de la possibilité de consulter certains documents directement sur le site des Archives départementales, dont la fréquentation a continué à progresser en 2015 grâce à la mise en ligne de nouveaux fonds.

Le nombre d'élèves participant aux actions éducatives a diminué en 2015 du fait de la mise en place du Plan Vigipirate dès janvier 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	35	33	33	29	29
Montant versé en euros	81 853	65 073	66 943	53 023	52 073

Investissement	2011
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	10 000

Mission

**Citoyenneté active,
solidarité
internationale et sports**

Programme

Sport et loisirs

Programme

Solidarité, coopérations internationales

PROGRAMME

Sport et Loisirs

Mise en œuvre : Service du Sport et des Loisirs de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

La politique départementale vise à favoriser le développement quantitatif et qualitatif des pratiques sportives, sous toutes leurs formes, en particulier celles des jeunes.

Moyens financiers

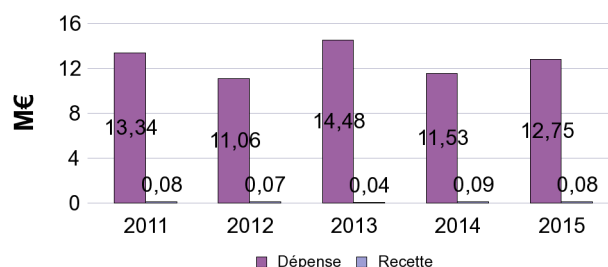
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	102,15%
2012 :	83,49%
2013 :	113,26%
2014 :	90,17%
2015 :	99,73%

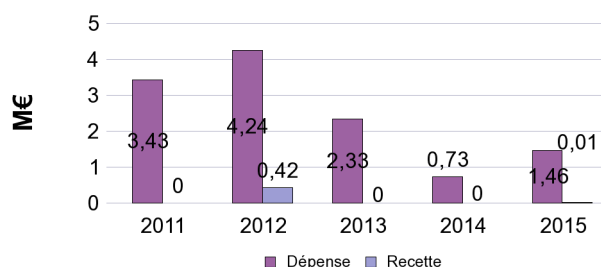
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	85,57%
2012 :	95,12%
2013 :	90,19%
2014 :	42,14%
2015 :	51,21%

Fonctionnement



Investissement



L'augmentation des dépenses en 2015 est due aux crédits dégagés pour l'Euro 2016 et la candidature aux Jeux olympiques (380 000 €).

L'essentiel des dépenses d'investissement correspond à des subventions versées aux communes dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs (cf Action "Offre d'équipements sportifs durables").

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	14
catégorie B :	4
catégorie C :	21

Nombre total de postes : 39

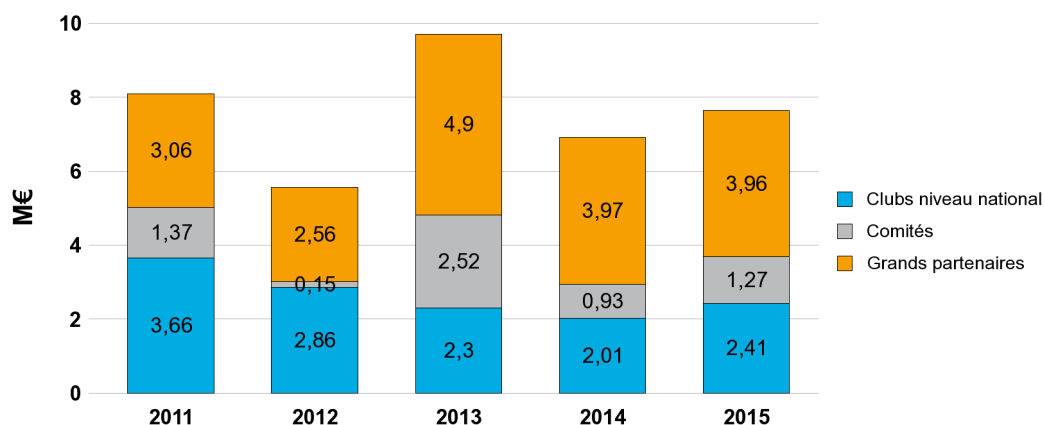
Actions

Développement territorial des disciplines sportives

Promotion des disciplines

La promotion des disciplines et l'élévation de la qualité des pratiques sont un aspect essentiel de la politique sportive du Département. Elles traduisent sa volonté de conjuguer le développement du sport de haut niveau et celui du grand public.

Subventions aux partenaires sportifs



L'augmentation du montant des subventions versées en 2015 s'explique par la montée du Red Star en ligue II mais surtout par une baisse conjoncturelle en 2014, liée au fait que 700 000 € n'avaient pas été rattachés au budget 2014.

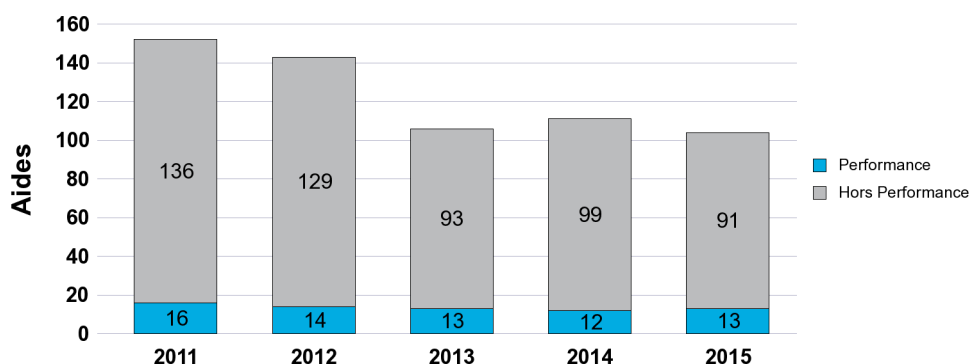
Pour rappel, le Département soutient trois types de partenaires sportifs :

- les "grands partenaires" : partenaires privilégiés du Département, clubs phare dans leur discipline, qui mutualisent les moyens à l'échelle du département, mènent des actions en direction des publics spécifiques (handicapés, seniors, féminines) et accompagnent le réseau sportif sur les enjeux de société (handisport, santé, charte éthique du sport). Les 10 "grands partenaires" sont présents dans les domaines de l'athlétisme, du cyclisme, du rugby, de la lutte, du tennis de table, de la moto, du karting, de la voile, du hockey sur glace et du football américain.
- les comités sportifs, qui portent des projets conciliant la pratique conduisant au haut niveau et le sport grand public. Lorsqu'ils s'appuient sur les clubs locaux référents départementaux, ils constituent des "dispositifs 93" et concernent le tennis, la gymnastique, le judo, le handball.
- le soutien aux clubs de niveau national.

Aide aux clubs pour la pratique de niveau national

Le Département soutient les clubs évoluant à un niveau national par une subvention pour une partie des frais de déplacement et d'hébergement. Parmi eux, les clubs de performance ont un niveau de pratique (élite) proche des clubs conventionnés. Leur niveau de subvention est corrélé au niveau sportif des équipes premières.

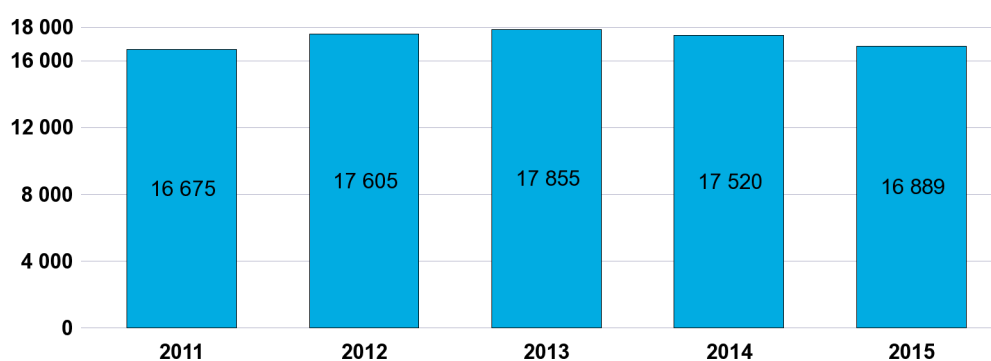
L'aide aux clubs de niveau national



Soutien aux associations sportives de collèges

Les associations sportives des collèges publics ou privés sous contrat affiliés à l'UNSS 93 bénéficient de subventions de fonctionnement qui visent à favoriser les associations les plus actives et les plus en phase avec la charte de l'UNSS 93.

Nombre de licenciés UNSS (Union nationale du sport scolaire) - Collèges



Grandes manifestations sportives départementales

	2013	2014	2015
Nombre de collèges participant aux Jeux des collèges (sur les 125 collèges publics)	74	81	77

En 2015, le Département et l'UNSS ont volontairement restreint la participation au Jeux des collèges pour assurer un meilleur accueil des collégiens.

Aide financière aux BAFA et BAFD

Le Département aide financièrement à former les personnels non professionnels des centres de loisirs et de vacances des villes et associations de Seine-Saint-Denis.

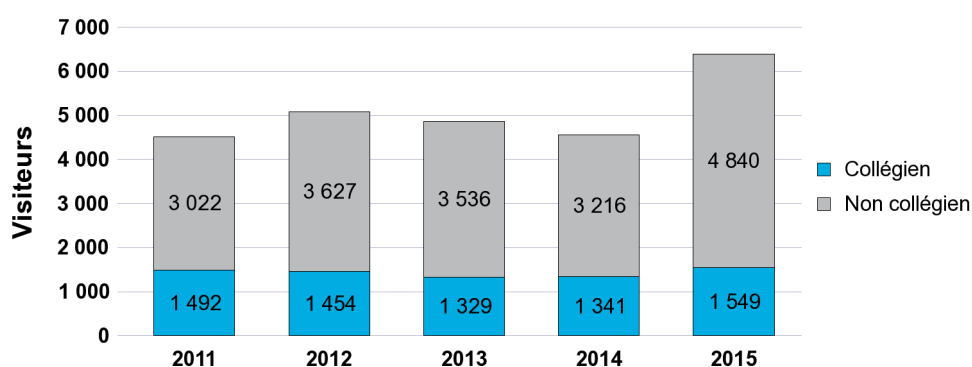
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une prise en charge	2 672	2 823	2 312	2 481	2 700

Le Département prend en charge 20 % des coûts des stages BAFA/BAFD lorsque le stage s'effectue avec l'un des organismes formateurs conventionnés avec le Département. La délibération du 12 décembre 2013 a réformé le dispositif, en portant l'aide à 40 % pour les approfondissements de BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteurs de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

Soutien au fonctionnement de la Base de loisirs de Champs-sur-Marne

La base de loisirs de Champs-sur-Marne accueille gratuitement des enfants âgés de 6 à 12 ans des centres de loisirs, des collégiens (classes de sixième et de cinquième dans le cadre de leurs cours d'EPS) et des clubs sportifs.

Fréquentation de la base de loisirs de Champs-sur-Marne

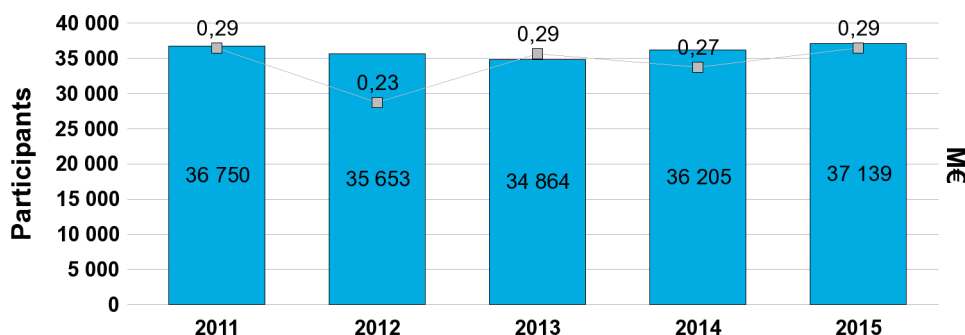


L'année 2015 a été marquée par l'ouverture de la base à de nouveaux publics : clubs et comités ont proposé des initiatives ponctuelles ou régulières qui ont conduit à une augmentation de la fréquentation de 30 %. Une réflexion est en cours pour valoriser encore davantage cette base de loisirs.

Soutien aux dispositifs d'animation d'été

Les animations d'été (ex : VVV), réalisées sur la base d'un montage partenarial ou intercommunal, accueillent des centres de loisirs et des services jeunesse. Il s'agit d'offrir des activités éducatives de sport, de culture et de loisirs à des publics âgés de 7 à 18 ans fragiles ne fréquentant pas les structures d'animation ordinaires.

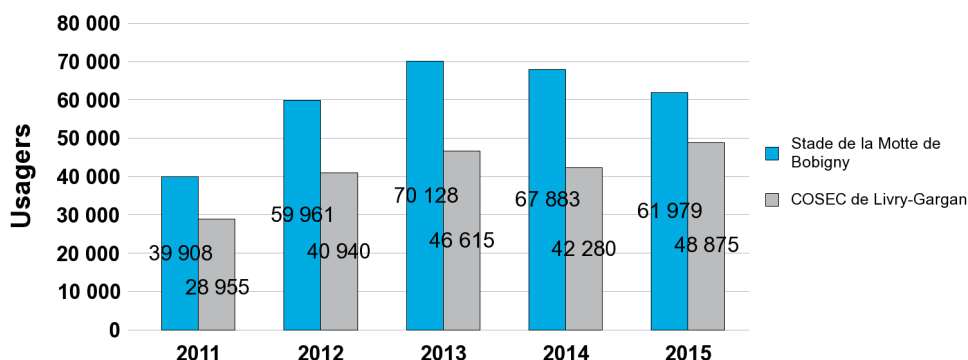
Fréquentation des dispositifs d'animations d'été et montant des subventions



Le Département soutient les dispositifs d'animations d'été (ex : VVV) dans le parc de La Poudrerie, à Marville et dans l'enceinte du collègue Courbet de Romainville (karting). La saison 2015 a été perturbée par l'annulation de l'opération Bobigny-sur-Ourcq. Hormis cet incident, sont à noter la poursuite du label "Été en herbe" pour marquer le lien avec les parcs départementaux et la montée en charge du dispositif de Marville-Valbon.

Equipements départementaux en gestion directe

Fréquentation des équipements départementaux en gestion directe

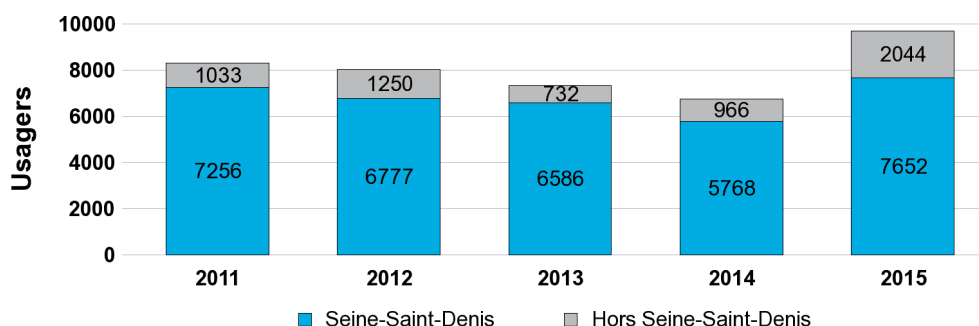


Le COSEC de Livry a su diversifier ses activités (roller, handball, arts martiaux, gym, volley) et accueillir davantage de collégiens en journée.

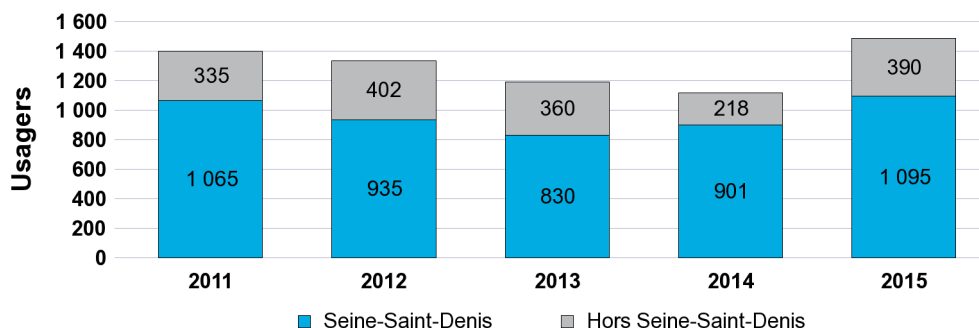
La fréquentation du stade de la Motte a diminué du fait des fouilles archéologiques en cours en vue de la construction du futur Pôle sport et handicap.

Equipements départementaux en gestion déléguée

Fréquentation du centre d'initiation au golf de la Poudrerie (Livry-Gargan)

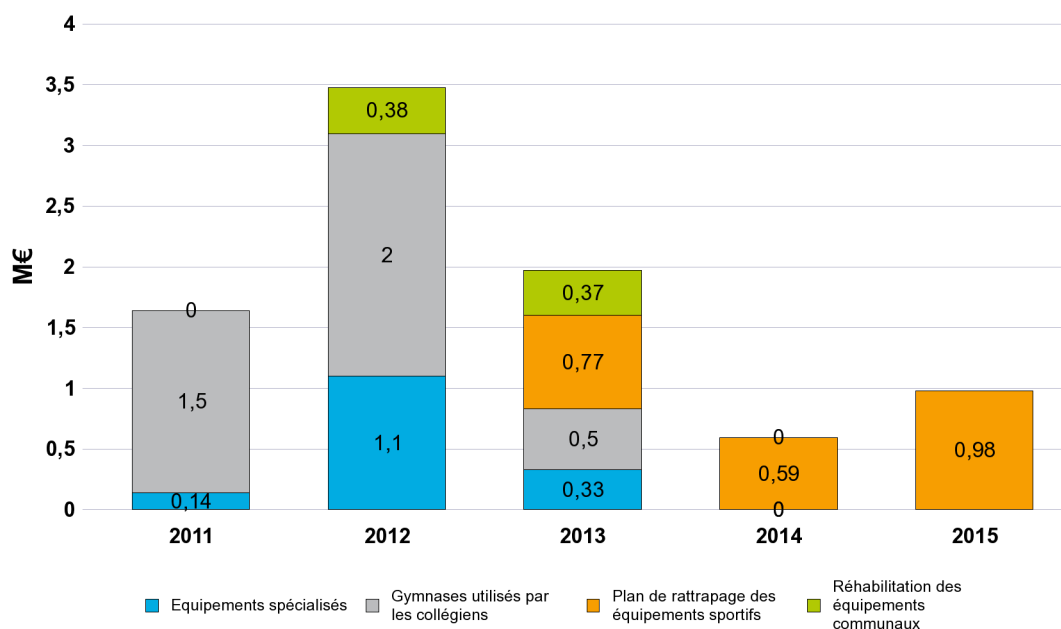


Fréquentation du Centre équestre départemental (La Courneuve)



Le centre d'initiation au golf et le centre équestre sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) unique, conclue en octobre 2012 avec l'UCPA. L'augmentation de la fréquentation du centre d'initiation au golf est due au travail de l'équipe de l'UCPA qui a développé la communication, les animations et les partenariats. Ce travail a permis de renforcer l'attractivité du centre. En ce qui concerne le centre équestre, l'augmentation de la fréquentation est davantage liée à l'amélioration des méthodes et des outils de comptabilisation du nombre d'utilisateurs.

Montant des subventions aux communes en investissement



Par dérogation au moratoire sur les investissements en vigueur, le Conseil départemental, en séance du 18 avril 2013, a décidé de participer au Plan de Rattrapage des Equipements Sportifs de l'Etat à hauteur de 12,6 millions d'euros. 74 projets ont été retenus et ils seront financés pour la plupart sur une période de 10 ans. Une majoration de l'aide départementale a été décidée pour les 12 communes les plus en difficulté afin de leur permettre de réaliser tous leurs projets. En 2015, ce sont 19 projets qui ont fait l'objet d'une attribution de subvention en Commissions permanentes du 5 mars 2015 et 17 décembre 2015. Les derniers projets de ce plan seront délibérés en 2016.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	319	301	310	300	327
Montant versé en euros	9 223 405	7 659 530	10 745 208	8 652 743	8 884 382

PROGRAMME

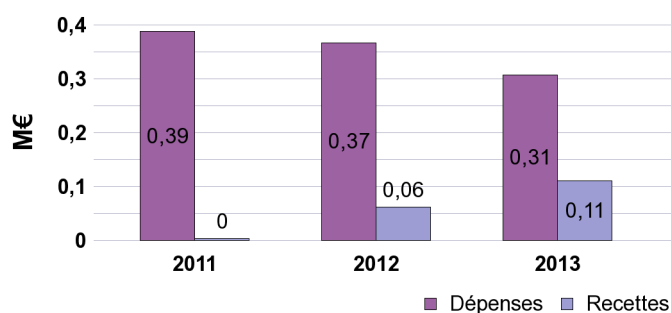
Solidarité, coopérations internationales

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP).

L'ambition de ce programme est d'agir pour un développement durable et solidaire partagé en Europe et dans le monde par le développement d'une culture de la paix, la construction de partenariats mutuellement avantageux, la promotion des projets de la Seine-Saint-Denis au plan européen et le soutien aux porteurs de projets à l'international.

Moyens financiers

Fonctionnement



Taux de réalisation

Année	CA / BP
2011	90,75 %
2012	89,74 %
2013	86,63 %
2014	83,66 %
2015	83,60 %

Personnel (31 décembre 2015)

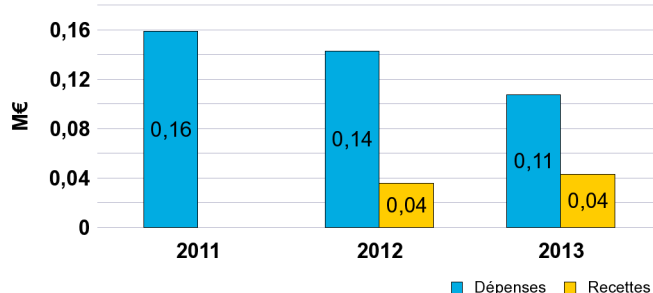
catégorie A : 14
catégorie B : 2
catégorie C : 2

Nombre total de postes: 18

Action

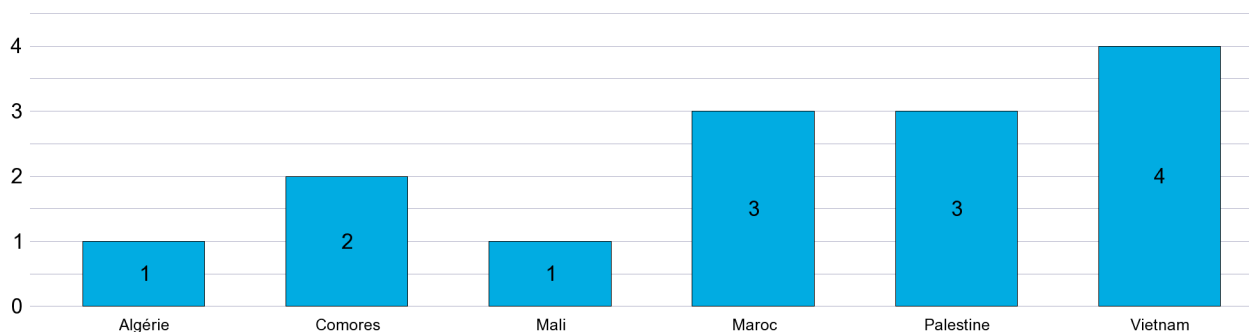
Coopérations et relations internationales

Fonctionnement



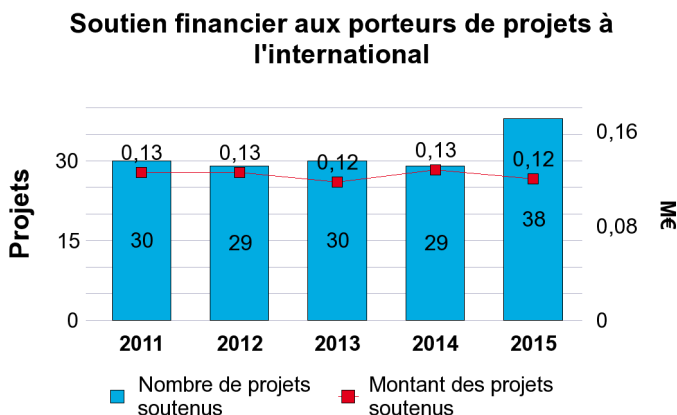
La politique départementale de coopération décentralisée vise le développement de projets mutuellement avantageux.

Répartition géographique des projets de coopération décentralisée soutenus en 2015



Appui aux porteurs de projets à l'international

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier. Le Fonds de soutien aux projets associatifs, les bourses aux jeunes porteurs de projets individuels et les partenariats de coopération au développement constituent les 3 entrées possibles du dispositif.



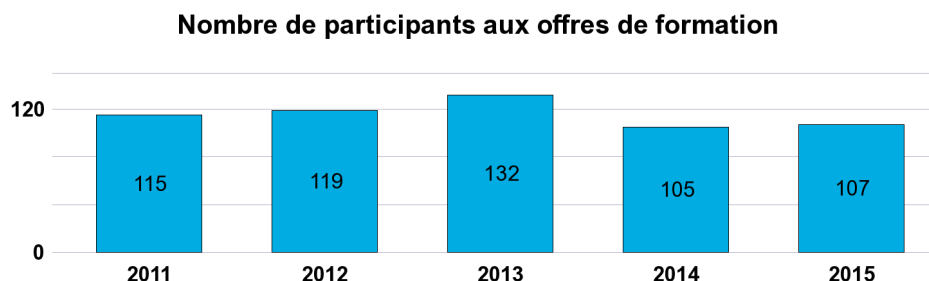
Porteurs de projets reçus

2011	189
2012	215
2013	203
2014	204
2015	68

68 rendez-vous d'accompagnement ont été menés, une vingtaine de rendez-vous ont dû être refusés et 25 associations ont été placées sur liste d'attente.

Formation à la conduite de projets à l'international

Il s'agit de renforcer les compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.



26 jours de formation en groupe ont été dispensés à 107 porteurs de projets sur les thématiques de conduite de projet à l'international.

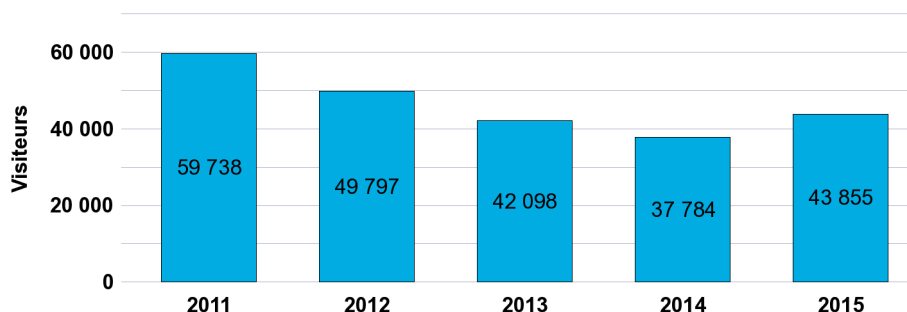
Mise à disposition de ressources et recherches documentaires

Le Centre de ressources offre à un public essentiellement externe des ressources et services sur les enjeux internationaux.

	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires	1 364	800	911	643	N/D
Recherches	70	51	54	48	79
Prêts	1 185	679	684	403	593

Fréquentation du site Internet de Via le monde

Le site Internet de Via le monde, vialemonde93.net est une boîte à outils pour les acteurs de la solidarité internationale.



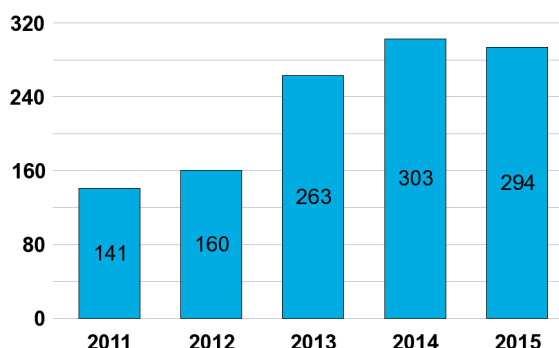
Le fonds documentaire s'est accru de 264 nouvelles références et l'ensemble des services documentaires rendus a concerné 589 bénéficiaires dont 232 partenaires associatifs et 116 agents.

Le produit documentaire numérique « l'Elan » a fait l'objet de 2 diffusions permettant à 176 abonnés de bénéficier de cette offre de ressources dématérialisées.

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale pour les jeunes

Il s'agit de proposer aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.

Nombre d'élèves ayant bénéficié de parcours

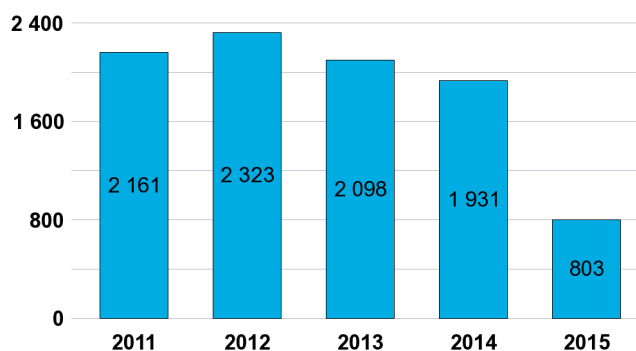


13 parcours d'éducation à la solidarité et la citoyenneté mondiale ont été organisés au sein de 6 collèges et 4 centres sociaux. Au total, 294 jeunes ont été touchés dont 250 collégiens.

Initiatives publiques de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable

Différentes initiatives sont organisées : séances de cinéma pour les agents et pour le grand public, rendez-vous de Via le monde.

Nombre de participants aux initiatives publiques



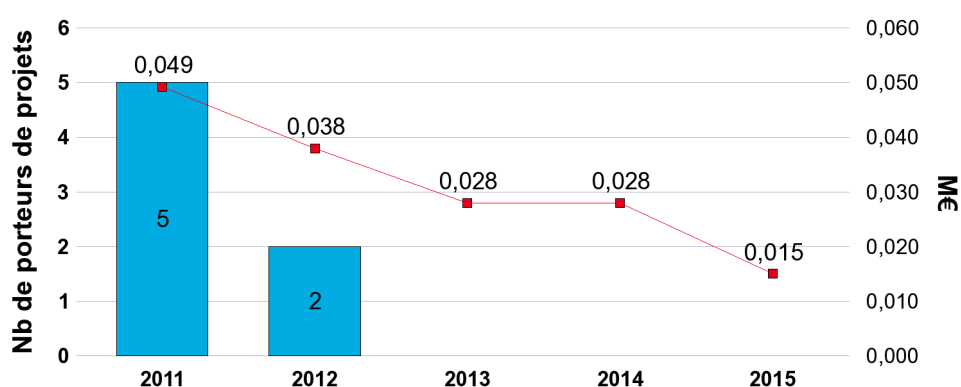
Ces initiatives publiques comprennent les parcours pédagogiques, les préparations au départ, les Rendez-vous de Via le monde et du réseau acteurs, les formations individuelles en méthodologie de projet et les séances ciné débats et ciné midi.

Une forte baisse est observée en 2015, due à la non organisation du Marché de Noël équitable et solidaire de Via le monde à cause d'un manque d'effectif.

Action

Culture de la paix

Il s'agit de sensibiliser la population à la Culture de la paix dans ses deux dimensions : promouvoir la paix dans le monde et favoriser le vivre ensemble. Dans ce cadre, le Département soutient les acteurs associatifs dans leurs projets, via des conseils méthodologiques, voire un soutien financier.



Le Département anime un réseau d'acteurs dans lequel agissent plus de 20 associations, 10 villes et une université du département. Ce réseau a contribué largement à l'organisation des «Initiatives pour la Paix en Seine-Saint-Denis» qui se sont déroulées entre les 18 septembre et 15 octobre 2015.

Dans ce cadre, plus de 2 000 Séquano-dionysiens de tous âges ont pu bénéficier de 32 initiatives publiques (débats, rencontres littéraires, projections de films, stands associatifs dans les fêtes de quartiers et activités sportives).

Aucun projet spécifique n'a été soutenu en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	43	41	35	33	29
Montant versé en euros	243 470	239 287	191 285	182 339	172 952

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

Mobilité durable

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

PROGRAMME

Réseau routier

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique de voirie vise à garantir de bonnes conditions de déplacements, à réaliser des itinéraires structurants, à maintenir la qualité du réseau viaire, à améliorer la qualité de l'espace public et à augmenter la sécurité des déplacements.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	103,04%
2012 :	99,14%
2013 :	95,71%
2014 :	93,64%
2015 :	88,06%

Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011 :	113,10%
2012 :	101,43%
2013 :	98,36%
2014 :	141,17%
2015 :	87,52%

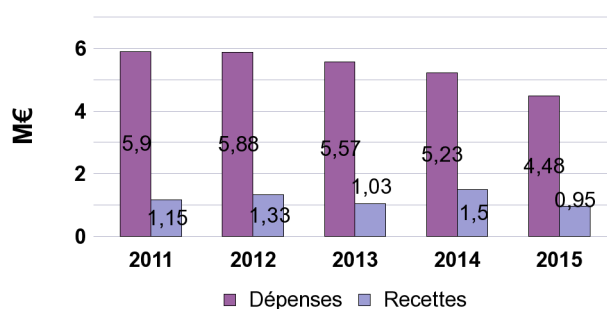
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	84,10%
2012 :	90,14%
2013 :	87,96%
2014 :	98,06%
2015 :	84,44%

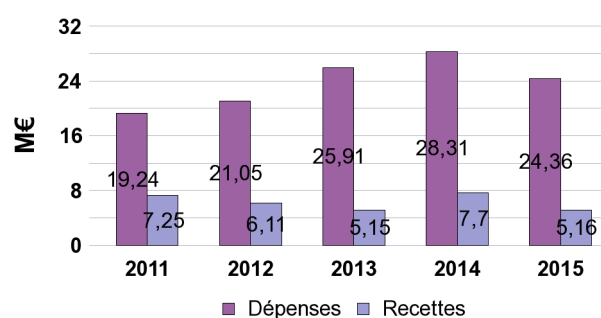
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011 :	77,32%
2012 :	73,49%
2013 :	61,64%
2014 :	82,76%
2015 :	56,11%

Fonctionnement



Investissement



En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	12	14,93	20,76	20,61	19,2

Personnel (1er janvier 2015)

catégorie A :	53
catégorie B :	64
catégorie C :	78

Nombre total de postes: 195

Données de contexte

Patrimoine de voirie départemental

- 344 km de rues départementales dont 120,5 km de patrimoine transférés au 1er janvier 2007,
- près de 15 000 candélabres,
- 298 ouvrages d'art (223 ponts et 75 murs isolés),
- 29 km des berges de la Seine et de la Marne,
- 92 km d'aménagements cyclables (réseau départemental).

Trafic moyen / jour (en véhicules)

2011	2012	2013	2014
15 200	15 000	15 100	14 900

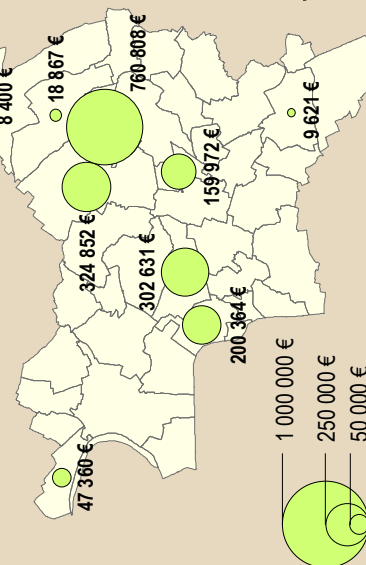
Les données de trafic pour 2015 ne sont pas disponibles. Néanmoins, les statistiques des années précédentes montrent une moyenne de 15 000 véhicules par jour.

RÉSEAU ROUTIER ET MOBILITÉ DURABLE

Itinéraires cyclables en Seine-Saint-Denis

- Itinéraires cyclables existants
- Chemins des parcs
- Itinéraires cyclables prévus au schéma départemental (285 km)
- Stations de vélib

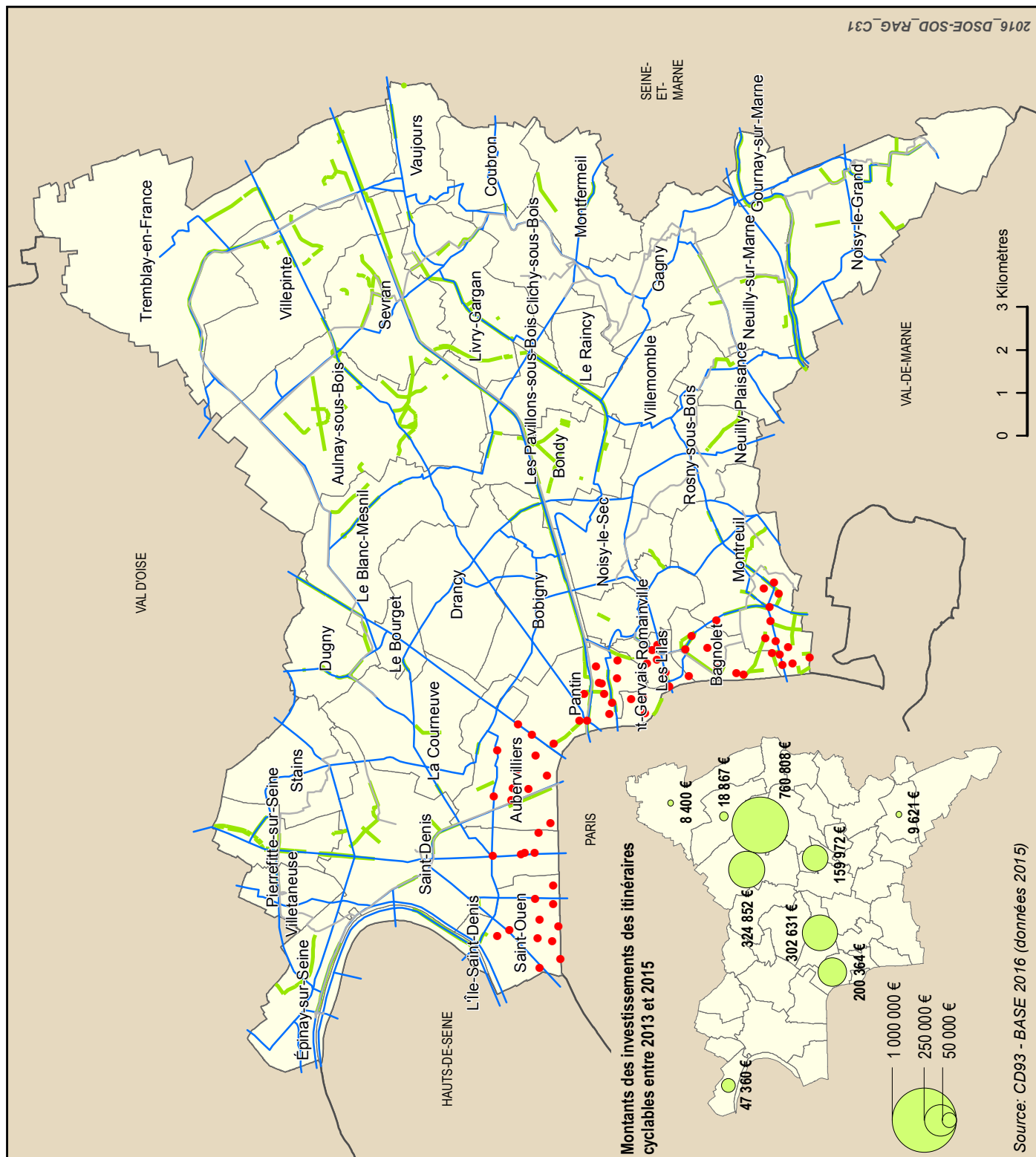
Montants des investissements des itinéraires cyclables entre 2013 et 2015



Juin 2016 - Service de l'Observatoire départemental

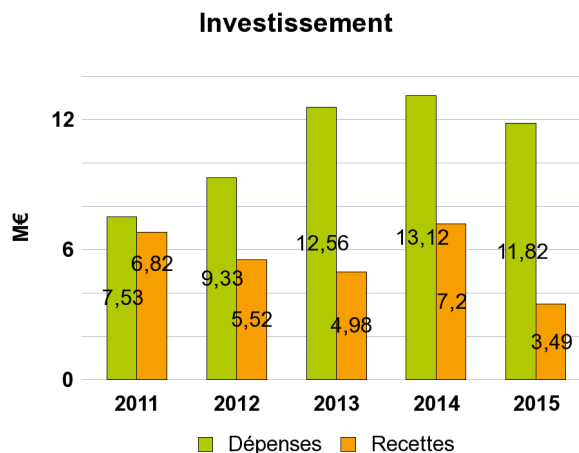


BASe Communes et Intercommunalités
Direction Stratégie, Organisation et Évaluation
COOPÉRATION TERRITORIALE



Action**Développement et modernisation du réseau de voirie départementale**

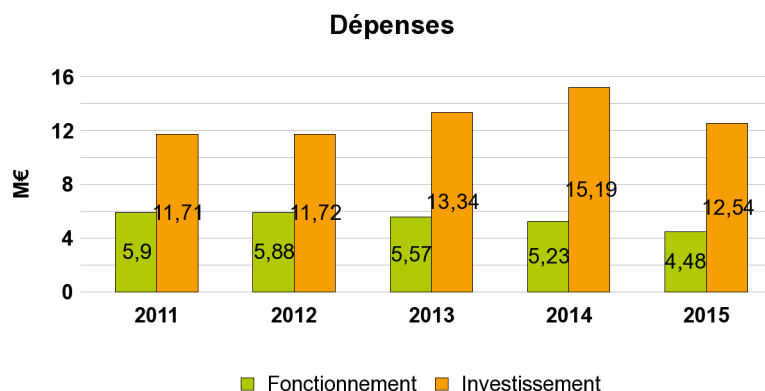
Cette action inclut les opérations de développement du réseau de voirie départementale, les études, le jalonnement, et les requalifications urbaines.



Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, la poursuite de la RD 28 prolongée à l'Est a constitué une priorité : l'enjeu est d'assurer la mise en service de la RD 28 à l'horizon de l'ouverture au service voyageur de la TLN, ce qui ne peut être fait qu'en maintenant le rythme dense en travaux de cette opération. 7,270 M€ y ont été consacrés en 2015.

Action**Mise en sécurité du réseau**

Cette action inclut l'entretien et l'exploitation des RD, les grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art, les moyens communs, la rénovation de l'éclairage public, la sécurité routière, et les aménagements d'accès aux collèges.



Les dépenses d'investissement de l'action "Mise en sécurité du réseau" pour 2015 comprennent : 8,144 M€ consacrés aux grosses réparations de voirie, signalisations et ouvrages d'art (65 % du total), 2,227 M€ consacrés à la sécurité routière à travers le traitement des zones accidentogènes, la réalisation d'aménagements préventifs, l'aménagement ou le réaménagement des accès et abords des collèges, 1,329 M€ consacrés à la rénovation et au renforcement de l'éclairage public et 196 000 euros consacrés aux grosses réparations des berges.

Nb d'équipements ayant donné lieu à intervention de maintenance	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Inspections	16	25	3	5	22	0
Potences	13	0	1	11	0	0
Candélabres	284	528	199	608	203	186
Signalisations (STL)	502	386	385	414	426	729
Ouvrages d'art	34	29	36	59	54	15

Les délais de reconduction du marché relatif aux prestations de maintenance ci-contre ont conduit à une baisse de l'activité dans certains domaines en 2015.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	2	2	2	2
Montant versé en euros	74 900	74 900	72 880	65 000	65 000

PROGRAMME

Mobilité durable

Mise en œuvre : Direction de l'aménagement et du développement - Service de l'aménagement et des transports

La politique Mobilité durable a pour objectifs de contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis, de favoriser la mobilité des publics scolaires et de promouvoir le transport de marchandises.

Moyens financiers

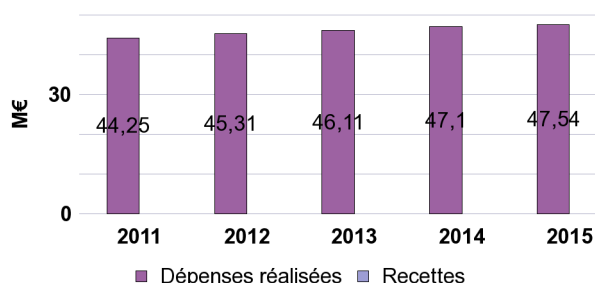
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	99,49 %
2012 :	100,27 %
2013 :	99,80 %
2014 :	99,92 %
2015 :	100,07 %

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

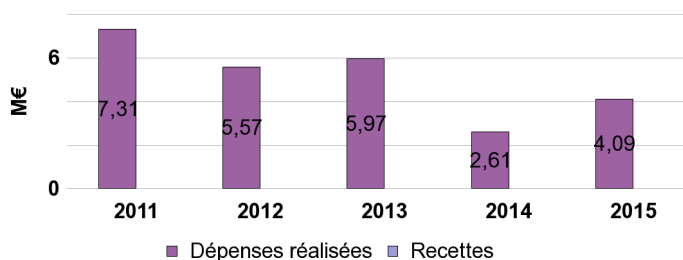
2011 :	95,83 %
2012 :	95,06 %
2013 :	109,26 %
2014 :	50,41 %
2015 :	106,98 %

Fonctionnement



L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %) est expliquée par la hausse de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), soit 46,63 M€ en 2015 contre 46,17 M€ en 2014.

Investissement



La forte baisse des dépenses d'investissement a plusieurs explications : l'achèvement de 2 opérations (ligne 12 phase 1 et pôle de Noisy-le-Grand), la fin de participation du Département au financement de la phase 1 du Tram Express Nord et le retard pris sur deux projets.

Personnel (31 décembre 2015)

A	6
B	2
C	3

Nombre total de postes : 11

Action Promotion du transport de marchandises

Le Département promeut des transports de marchandises alternatifs à la route. Deux chartes d'objectifs - voie d'eau et fer - ont été signées dans ce sens. Par ailleurs, une charte d'objectifs relative au transport de marchandises en ville a été signée le 21 septembre 2012.

Tonnage transporté sur le canal de l'Ourcq et Saint Denis



Après une phase de diagnostic en 2014 concernant les opportunités fluviales des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis pour les évacuations des déblais de chantier et l'approvisionnement de matériaux de construction, l'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de scénarii opérationnels pour les aménageurs et les collectivités concernant leur utilisation des canaux.

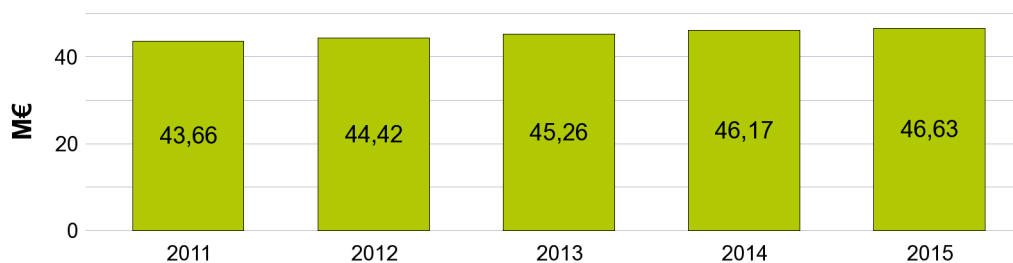
Le tonnage évacué ou approvisionné par voie fluviale n'est pas disponible pour l'année 2015.

Participation au Syndicat des transports d'Ile-de-France

Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Elle est présidée par la Région.

Dépenses de fonctionnement



Depuis 2005, année de transfert du STIF à la Région, la participation du Département au Syndicat a augmenté de 90,18 % (24,519 M€ en 2005).

Entre 2014 et 2015, la participation du Département a augmenté de 1 % soit + 0,46 M€.

Développement des réseaux de transports en commun

Le Département participe aux opérations de développement des transports en commun dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région (CPER).

Dépenses d'investissement



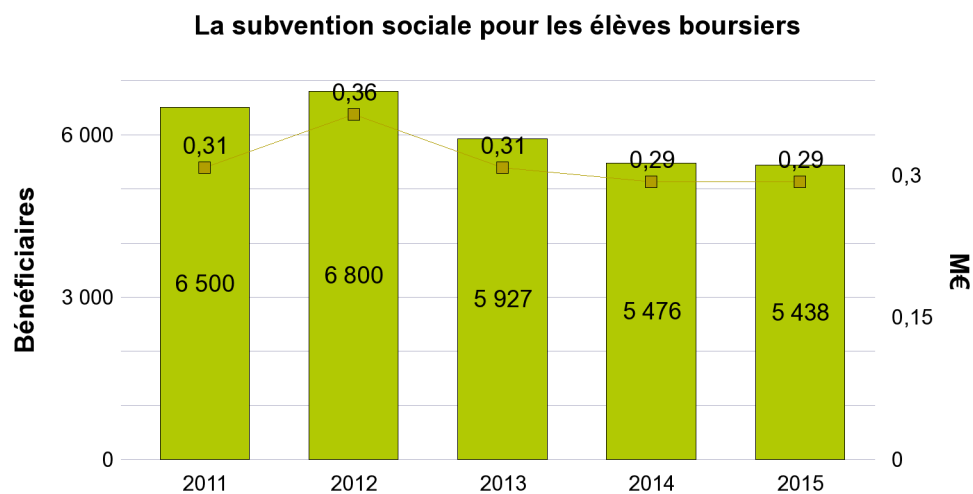
En 2015, le Département a consacré 4,045 M€ à trois opérations inscrites au contrat de plan État-région (CPER) : 2,235 M€ pour le prolongement de la ligne 12, 0,667 M€ pour les études au sujet du prolongement de la ligne 11 et 1,144 M€ pour le prolongement de la ligne 14.

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

Dépenses de fonctionnement du dispositif Carte Imagine R



La subvention sociale est financée à 64 % par le STIF et à 36 % par le Département.



En 2014-2015, 1 646 collégiens boursiers ont pu bénéficier de l'aide « sociale complémentaire » pour l'achat de leur carte imagine R, 2 784 élèves de 3ème ont pu bénéficier du versement de la subvention de 25 % et l'aide à l'achat de la carte imagine R gérée en interne a bénéficié à 1 215 abonnés.

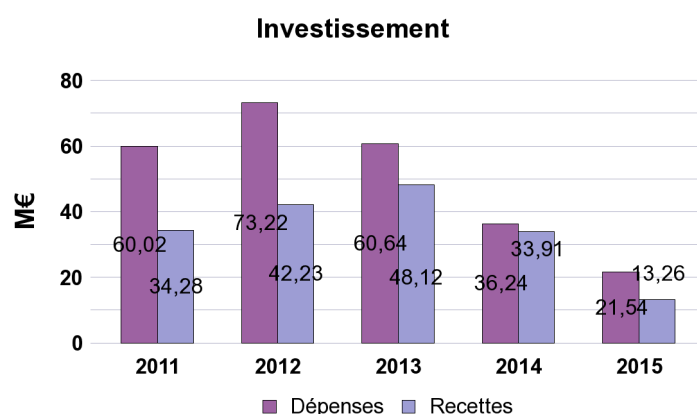
PROGRAMME

PDU et infrastructures de transports en commun

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements

La politique Plan de déplacements urbains (PDU) et infrastructures de transports en commun a pour objectifs d'améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du Département, d'assurer l'accessibilité aux transports collectifs et de conforter les modes actifs (piétons, cyclistes). Il s'agit de mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines (gaz à effet de serre, particules, bruits) et d'améliorer la régulation des déplacements.

Moyens financiers



Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	91,25%
2012	116,93%
2013	85,15%
2014	69,14%
2015	51,24%

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	25,74	30,99	12,52	2,33	8,28

21,54 M€ ont été consacrés au développement des transports en commun et des circulations douces en 2015, contre 36,24 M€ en 2014. Cette baisse des dépenses s'explique par le fait que l'opération T8 Tram'Y (mis en service en décembre 2014) est en voie d'achèvement, et que les autres opérations, encore en phase d'études, ne monteront en puissance qu'à compter de 2017.

Les recettes se sont élevées à 13,26 M€. 8,94 M€ de recettes ont concerné l'action "Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS", dont 5,69 M€ de subvention de la Région pour le T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse (dans le cadre du CPER et du CPRD).

Personnel (31 décembre 2015)

dont catégorie A : 14
dont catégorie B : 13
dont catégorie C : 4

Nombre total de postes : 31

Données de contexte

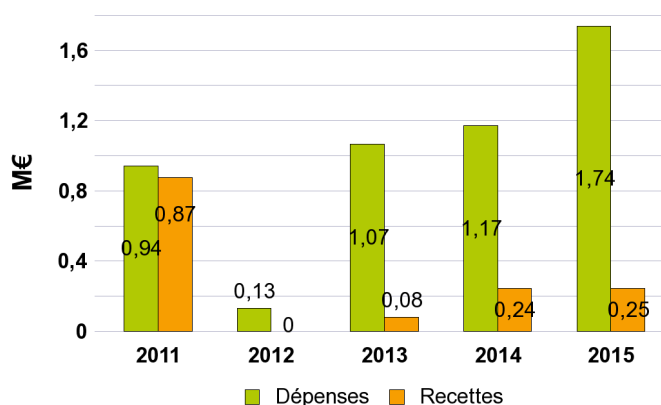
Fréquentation par jour	
Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	Environ 44 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	Environ 43 000 voyageurs
Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle
BHNS RN3	Environ 42 000 voyageurs

Action

Développement des modes actifs

La politique départementale vise à participer à l'émergence d'un réseau cyclable sur le département. Le Schéma départemental des itinéraires cyclables fixe l'objectif de 265 km d'itinéraires cyclables d'intérêt département.

Investissement



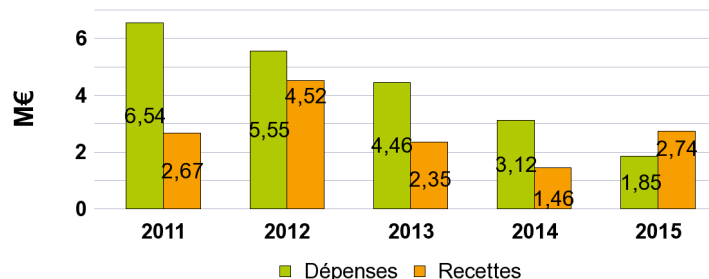
1,238 M€ ont été consacrés à l'aménagement et l'éclairage de la piste du Canal de l'Ourcq. 280 000 euros ont été consacrés à la poursuite des études en matière de franchissements.

Action

Amélioration de la circulation des bus

Un des objectifs du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est d'améliorer les performances et la qualité de service des lignes de bus "mobiliennes" (temps de parcours, confort, information, qualité de l'espace public...).

Plan de déplacements urbains



Les dépenses de l'action ont été consacrées en 2015 aux opérations du Plan de déplacements urbains, principalement l'achèvement des travaux d'aménagement du pôle du 8 mai 45 à La Courneuve, les travaux d'aménagement du pôle Aubervilliers – La Courneuve, ainsi qu'à la mise aux normes UFR des arrêts bus.

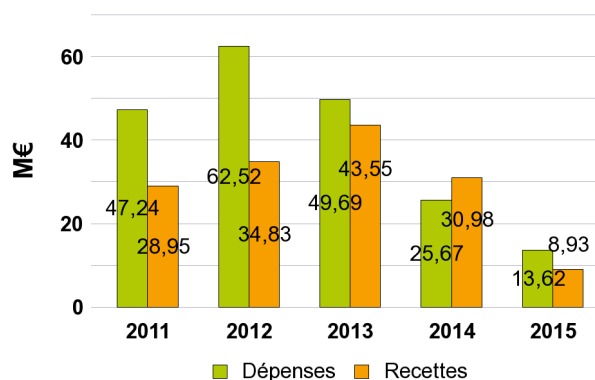
Mise aux normes utilisateurs fauteuils roulants

Il s'agit d'un programme financé à 75 % par le STIF qui permet la mise en conformité de l'accessibilité des arrêts d'autobus pour les Utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).

Mise aux normes UFR	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total arrêts de bus sur RD	1406	1406	1348	1374	1361	1361
Arrêts mis aux normes dans l'année	28	114	17	41	54	41
Arrêts mis aux normes	647	761	771	831	885	926
Arrêts non mis aux normes	759	645	577	543	476	435
% d'arrêts mis aux normes / total d'arrêts	46 %	54 %	57,2 %	60,5 %	65 %	68 %

Cette action vise à développer de nouvelles infrastructures de transports en commun de surface. Elle comprend les projets de tramways et de bus à haut niveau de service (BHNS).

Investissement

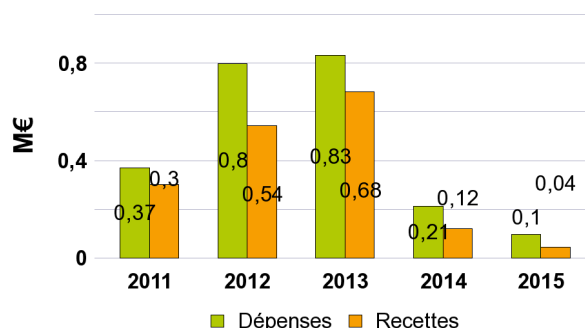


Charge nette en investissement en M€

2011	2012	2013	2014	2015
18,28	27,69	6,14	-5,32	4,68

Les dépenses d'investissement consacrées en 2015 aux aménagements urbains prévus pour les différents tramways et transports en commun en site propre (TCSP) se sont élevées à 12,831 M€. Elles ont concerné les opérations suivantes : le TRAM'Y (T8), le prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay, le projet de requalification inscrit au CPRD de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type "Bus à haut niveau de service (BHNS)" ("TZen3").

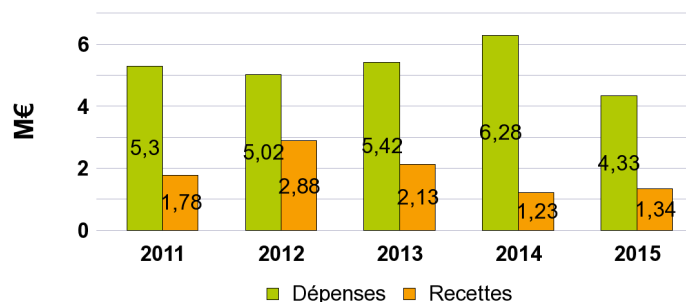
Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement de l'action correspondent aux frais d'indemnisation des entreprises riveraines des opérations de transports en commun en site propre.

L'outil GERFAUT assure la gestion et l'exploitation du système de signalisation tricolore. Sa modernisation permettra à terme la gestion dynamique de près de 600 carrefours en accordant la priorité aux transports en commun notamment aux tramways et BHNS.

Investissement



Les dépenses de l'action maîtrise des déplacements sont consacrées à la mise en oeuvre du projet Gerfaut II.

Subventions aux associations

Investissement	2014
Nombre de subventions	1
Montant versé en euros	16 017,87

Mission

Développement et attractivité des territoires

Programme

Aménagement

Programme

Politique de la ville et habitat

Programme

Développement économique et promotion du territoire

Programme

Economie sociale et solidaire, emploi et formation

PROGRAMME

Aménagement

Mise en œuvre : Service de l'aménagement et des transports de la Direction de l'aménagement et du développement et pôle TIC (DAD).

La politique départementale en matière d'aménagement a pour objectif de contribuer à l'intégration métropolitaine à travers la promotion d'un nouveau modèle urbain, la reconquête et la qualification des espaces publics, l'accompagnement de nouveaux pôles de développement et l'accès aux nouvelles technologies.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	103,94%
2012 :	49,04%
2013 :	97,08%
2014 :	99,12%
2015 :	90,33%

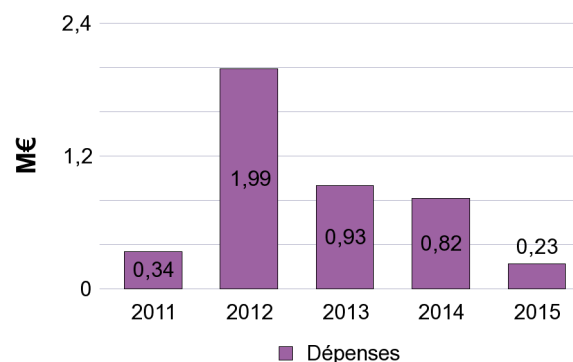
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	20,58%
2012 :	90,88%
2013 :	86,10%
2014 :	78,21%
2015 :	14,70%

Fonctionnement



Investissement



Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	20
catégorie B :	14
catégorie C :	7

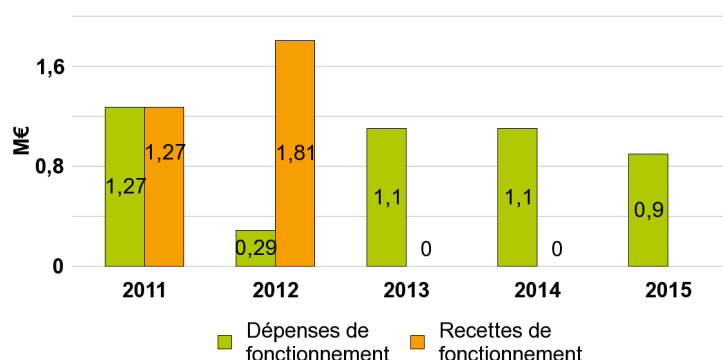
Nombre total de postes : 41

Action

Aménagement et développement urbain

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) assure des missions de sensibilisation du public, de formation des professionnels, de conseil aux particuliers et aux collectivités locales.

Soutien au CAUE



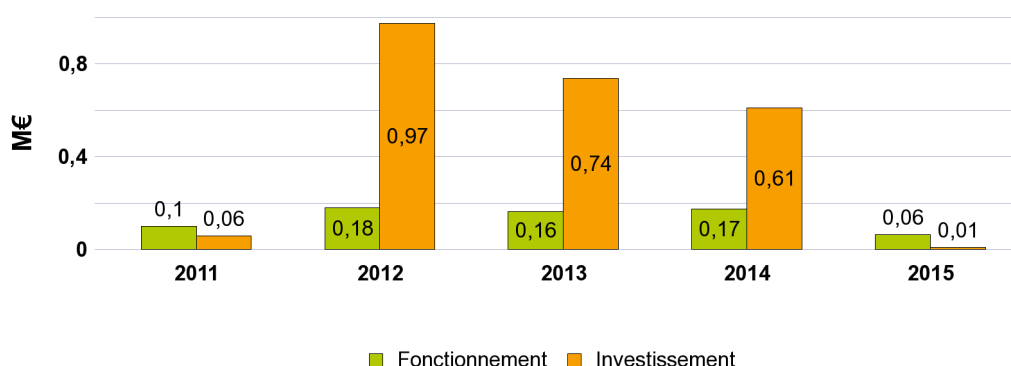
La nouvelle convention (2015-2017) a reconduit le mode de financement reposant sur une participation annuelle plafonnée à 1,1 M€. En 2015, la participation au CAUE a été de 0,9 M€

L'action départementale en matière de TIC vise à un développement des usages des TIC (via un soutien aux espaces numériques mis en place par des associations au niveau local) et une couverture totale du territoire par une infrastructure de communication à très haut débit.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), qui fixe les ambitions en matière de desserte numérique du territoire, a été voté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 15 novembre 2012.

Le déploiement d'une infrastructure de communication à très haut débit sur les 14 communes de Seine-Saint-Denis non couvertes par le réseau du SIPPEREC, fait l'objet d'une délégation de service public.

TIC - financement



En termes d'infrastructures, l'objectif du Département est le raccordement de l'ensemble du territoire départemental (particuliers, entreprises et sites publics) d'ici 2020. S'agissant d'un territoire dense et urbain, le Département accompagne en priorité le déploiement de la fibre optique par les opérateurs sur leurs fonds propres et n'interviendra qu'en cas de carence de l'initiative privée. C'est le sens de la convention signée avec Orange concernant les 21 communes les plus denses et des 6 communes les moins « accessibles » prises en charge dans le cadre de la délégation du service public Débitex : Gagny, Villepinte, Clichy-sous-Bois, Coubron, Vaujours et Gournay.

Le 16 octobre 2015, la commission consultative régionale d'aménagement numérique du territoire (CCRANT), à laquelle participe le Département a fait le point sur le déploiement de la fibre optique en Île-de-France. Le taux d'avancement est de 17 % en Seine-Saint-Denis. Face au retard constaté sur les déploiements de la société SFR et en accord avec l'autorité de la concurrence, la société Orange peut se déployer sur 6 nouvelles communes en Seine-Saint-Denis : Pierrefitte sur Seine, Dugny, Le Bourget, Sevran, Le Raincy et Montfermeil.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	7	4	7	5	5
Montant versé en euros	131 820	63 000	81 360,35	52 000	262 016

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	0	1	0	0	0
Montant versé en euros	0	10 000	0	0	0

PROGRAMME

Politique de la ville et habitat

Mise en œuvre : Service de l'habitat et de la politique de la ville (SHVP), de la Direction de l'aménagement et du développement (DAD).

L'action du Département en matière de Politique de la ville et habitat vise à favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, à renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours résidentiels avec le maintien d'un parc privé de qualité, et à intervenir contre la dégradation de l'habitat privé.

Moyens financiers

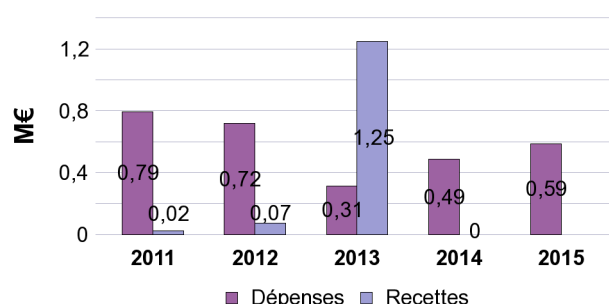
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	109,85%
2012 :	80,39%
2013 :	60,09%
2014 :	87,58%
2015 :	92,79%

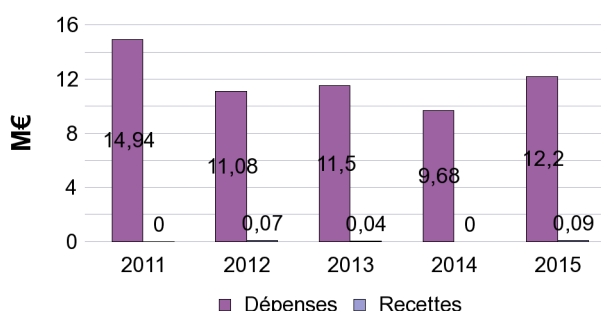
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	101,34%
2012 :	91,88%
2013 :	89,77%
2014 :	91,67%
2015 :	96,01%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	13
catégorie B :	1
catégorie C :	7

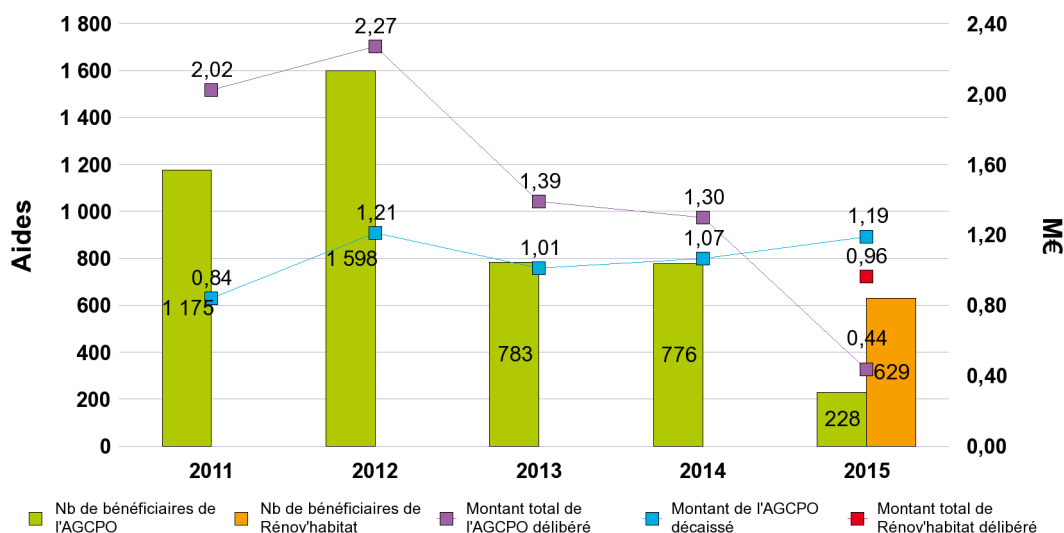
Nombre total de postes : 21

Action

Habitat

Rénov'habitat 93

Le dispositif Rénov'habitat 93 a pour objectif d'aider les propriétaires occupants de Seine-Saint-Denis à financer des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, ou des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.



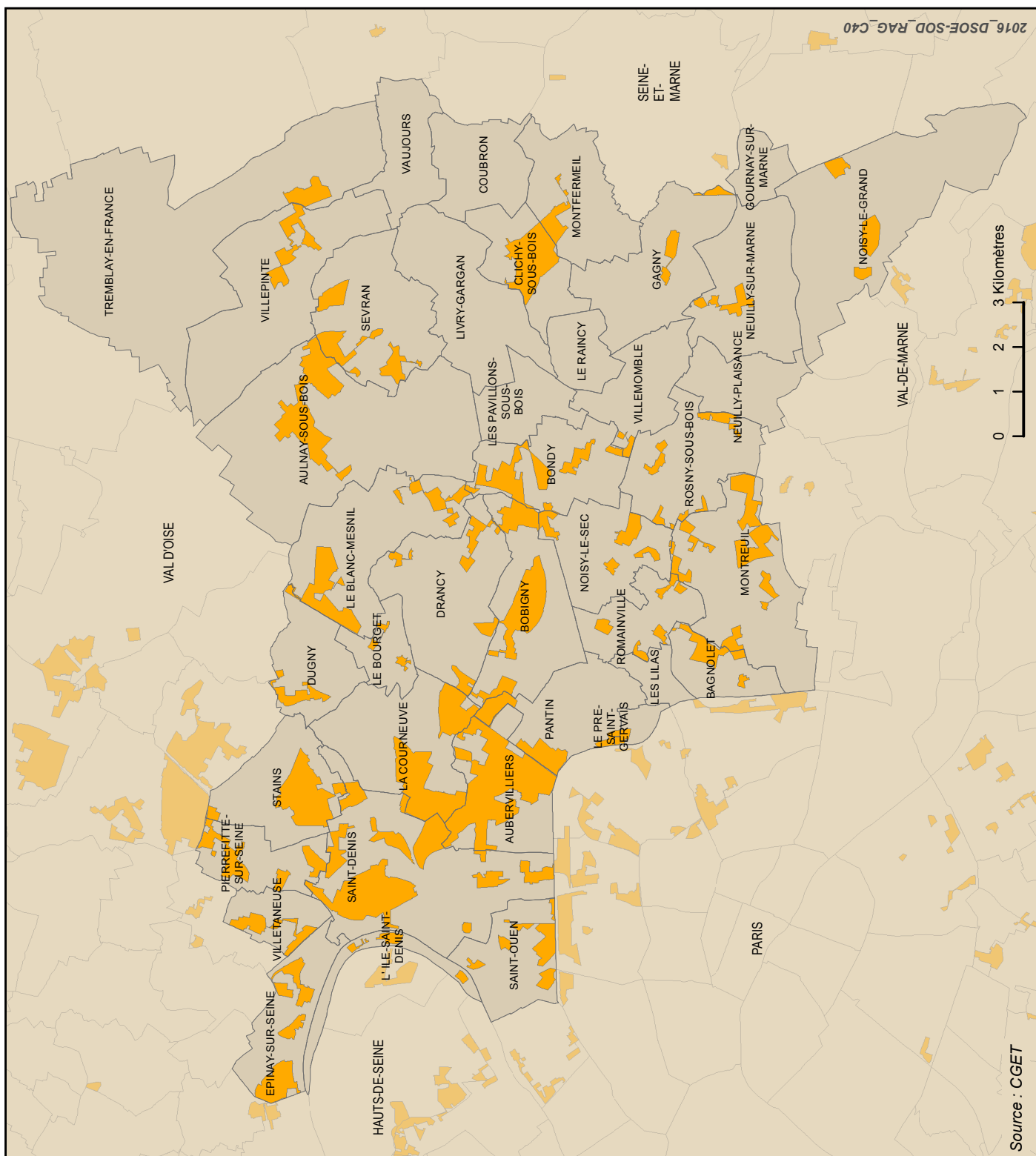
En 2015, le Département a financé la réhabilitation de 629 logements via le dispositif « Rénov'habitat 93 » pour un montant total de 961 918 €. Par ailleurs, le Département a délibéré concernant 228 dossiers « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » dont 28 concernaient l'adaptation des logements à la perte d'autonomie pour un montant total de 437 333 €.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Quartiers prioritaires de la politique
de la ville



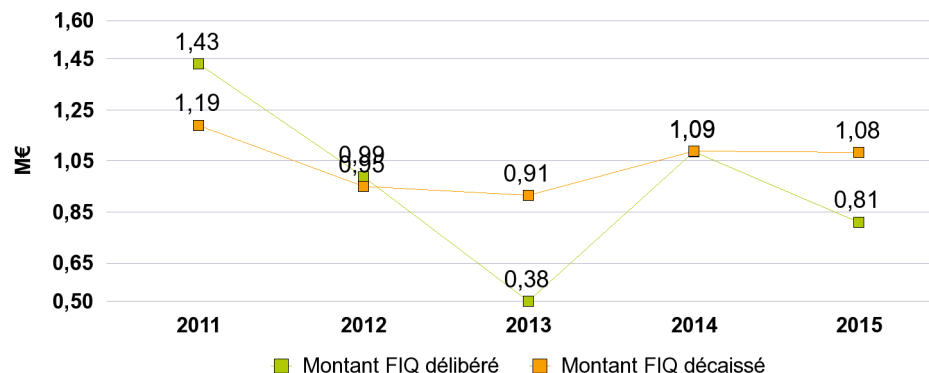
DSOE - SOD - Juin 2016



Fonds d'intervention de quartier (FIQ)

Le FIQ, dispositif financier mis en place par les communes, les Communautés d'agglomération d'Est Ensemble et de Plaine-Commune et le Département, a pour objectif de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux.

Fonds d'intervention de quartier



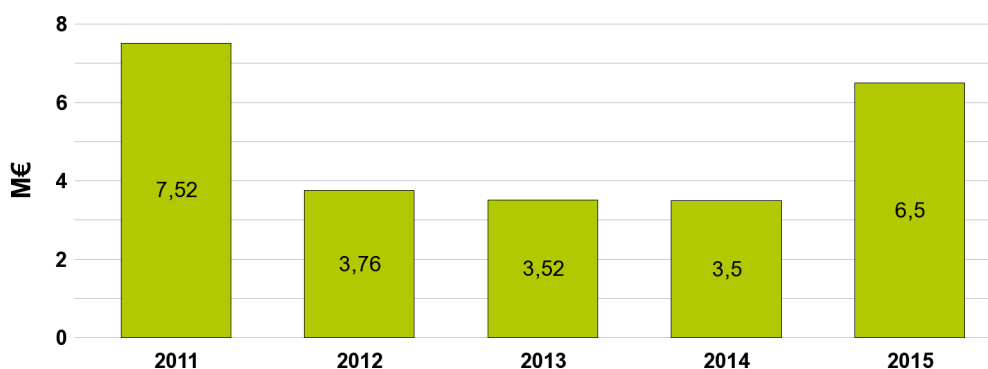
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires soutenus dans le cadre du FIQ	114	202	57	38	25
Nombre d'opérations réalisées dans le cadre du FIQ	20	19	19	19	11
Nombre de logements concernés par une aide du FIQ	2 758	3 008	1 896	2 315	1 469

Aucune nouvelle convention n'a été délibérée en 2015.
Deux avenants à des conventions FIQ ont par ailleurs été délibérés concernant les communes de Pantin et de Sevrans.
En 2015, 1 469 logements dans 25 immeubles ont ainsi pu être rénovés en bénéficiant d'une aide d'un FIQ.

Soutien aux travaux sur le patrimoine de l'Office public de l'habitat 93 (OPH93)

L'objectif est d'accompagner financièrement l'Office départemental de Seine-Saint-Denis dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat, de logement et de développement social et urbain et de favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat urbain de qualité.

Soutien financier à l'OPH 93

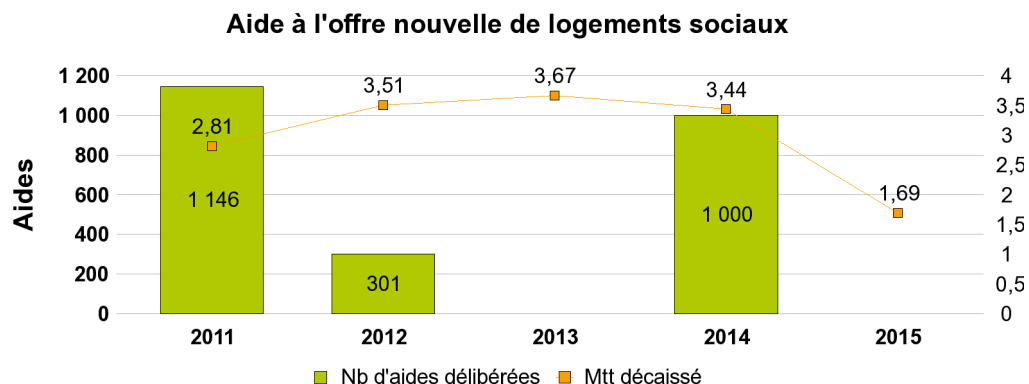


La subvention départementale à l'OPH93 permet la mise en œuvre de travaux et l'attribution d'au moins 20 logements locatifs par an à des agents départementaux.

En 2015, le Département a versé une aide de 6,5 M€ à l'OPH 93, affectée à la deuxième phase de la réhabilitation de la cité jardin de Stains ainsi qu'aux travaux inscrits dans la convention ANRU (à l'exclusion des travaux de démolition et des travaux d'aménagement de locaux pour l'activité économique).
579 384 € ont été consacrés à la troisième tranche des logements individuels de la cité jardin (152 logements),
4 147 616 € à la quatrième tranche des logements collectifs de la cité jardin (283 logements) et 1 73 000 € aux programmes inscrits dans la convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux

Cette aide a pour objectif de répondre aux besoins des séquano-dyonisiens, en matière de logements sociaux.



541 logements ont été financés courant 2015 dont 137 logements réservés pour les jeunes de moins de 30 ans en mobilité et en insertion professionnelle et 11 logements attribués au contingent départemental.

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'aires d'accueil pour les gens du voyage subventionnées dans le cadre du SDAGV	70	122	136	136	136

Dans le cadre du transfert de la compétence relative aux gens du voyage à la Métropole, le Département a informé le Préfet de Seine-Saint-Denis par courrier du 3 décembre 2015 de la suppression de son aide à l'investissement pour la création de places en aire d'accueil.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	10	11	5	6	50
Montant versé en euros	671 054,46	470 083,12	240 000	416 226,1	519 385,24

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	4	2	2	3	2
Montant versé en euros	320 412,19	230 526,98	513 699,21	470 052,18	39 964,34

PROGRAMME

Développement économique et promotion du territoire

Mise en œuvre : Déléation au développement économique, à l'emploi, la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI)

La politique Développement économique et promotion du territoire a pour objectif de créer les conditions pour le développement du tissu économique, en s'appuyant sur les atouts du territoire (localisation, dynamisme de la création d'entreprise, filières d'avenir mieux identifiées) et de favoriser le développement des emplois au profit de habitants du territoire et notamment de ceux les plus éloignés de l'emploi.

Moyens financiers

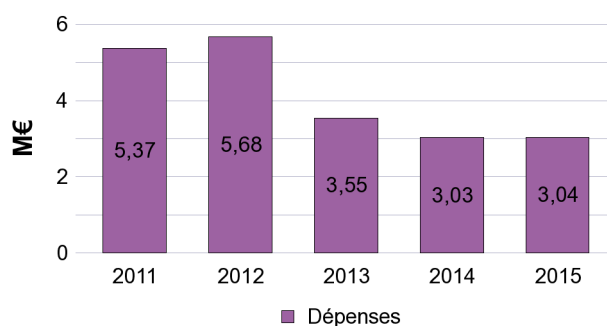
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	105,14%
2012 :	113,35%
2013 :	93,83%
2014 :	92,28%
2015 :	95,85%

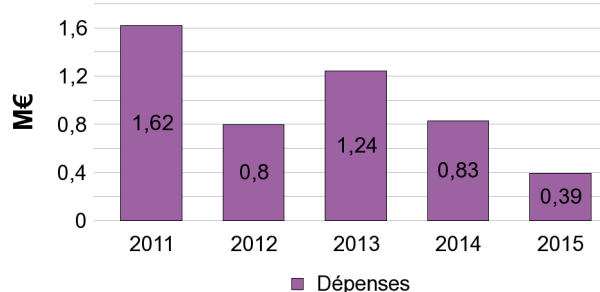
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	62,49%
2012 :	50,74%
2013 :	122,22%
2014 :	76,94%
2015 :	31,59%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	16
catégorie B :	7
catégorie C :	1

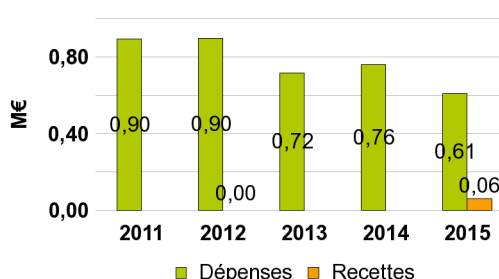
Nombre total de postes : 24

Action

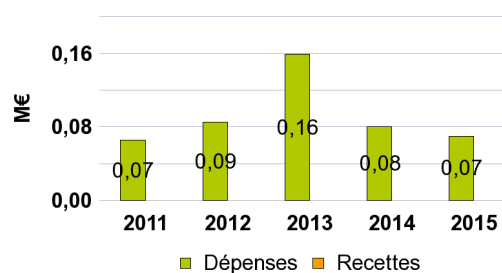
Développement économique

La politique départementale s'articule autour de 5 axes : création et reprise d'entreprises, développement des entreprises, développement du tourisme, promotion et valorisation du territoire et innovation et recherche.

Fonctionnement



Investissement



Aide à la création et à la reprise d'entreprises

	2012	2013	2014	2015
Nb de prêts d'honneur et garanties accordées	221	209	180	190
Montant des prêts et garanties accordées (en €)	3 812 453	2 805 010	2 539 000	2 596 026
Nb d'emplois créés ou consolidés	475	685	637	636
Nb de créateurs d'entreprises issues des structures soutenues	29	34	78	31
Nb d'entreprises issues des structures soutenues	0	0	6	3

Les prêts d'honneur et les garanties évoqués sont accordés par diverses structures financées par le Département.

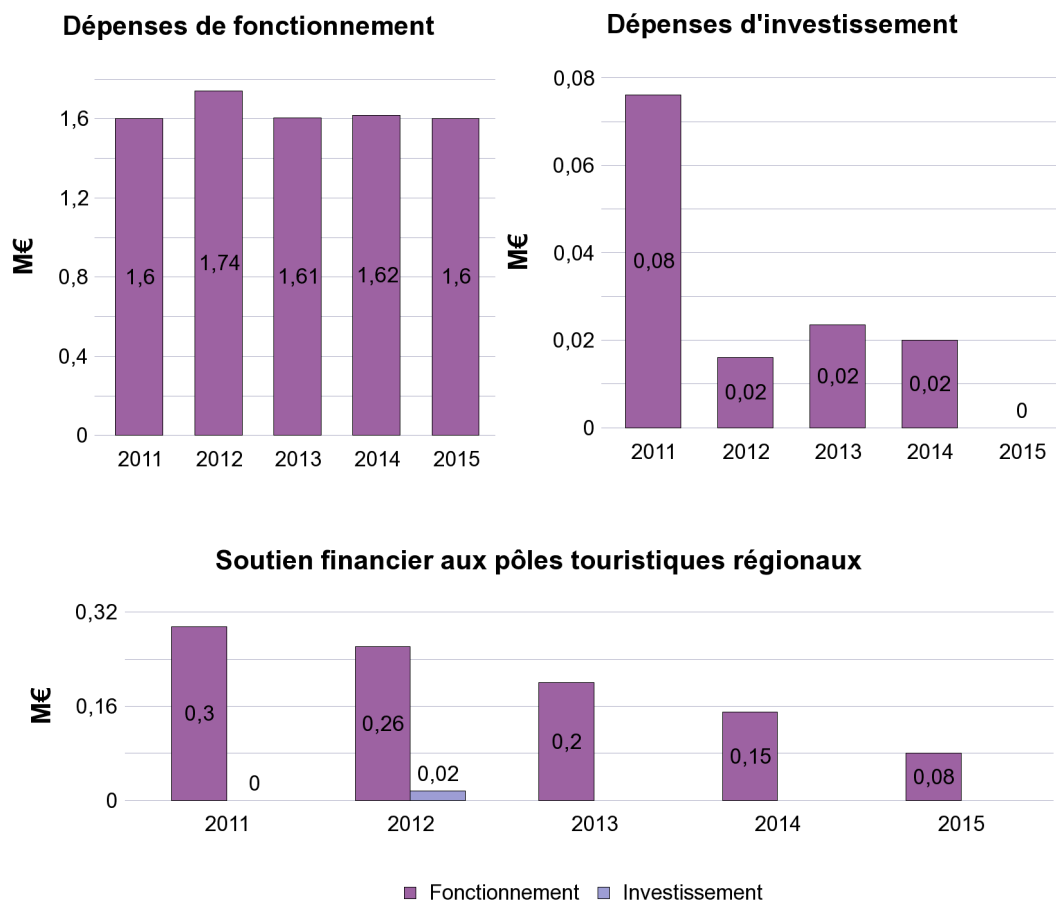
Action Promotion du territoire

En 2015, le Département a été présent sur cinq salons de promotion et de valorisation du territoire : Futur en Seine, Screen 4 All (anciennement Dimension 3), le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE), le Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) et, pour la première fois, le Salon des entrepreneurs.

En partenariat avec les acteurs économiques locaux, le Département a également été présent au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et au Salon européen de l'aviation d'affaires (Ebase).

Développement touristique

Le Département apporte son soutien aux partenaires du tourisme francilien : Comité départemental du tourisme (CDT 93) et Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives (UDOTSI).



Action Recherche et pôles de compétitivité

Le Département soutient les structures de gouvernance des pôles de compétitivité en Seine-Saint-Denis et apporte des subventions d'investissement aux projets collaboratifs présentés dans les pôles.

Le Département a renouvelé son soutien au fonctionnement des structures de gouvernance des cinq pôles de compétitivité : Advancity (mobilité durable et éco-technologies), ASTech (technologies de l'aéronautique et du spatial), Cap Digital (contenus numériques), Medicen (technologies de la santé et innovation thérapeutique) et Systematic Paris-Region (technologies numériques).

Montant en M€	2011	2012	2013	2014	2015
Subventions de fonctionnement aux structures de gouvernance (en M€)	0,25	0,27	0,23	0,3	0,3
Subventions d'investissement aux projets collaboratifs (en M€)	1,200	0,676	0,812	0,579	0,322

En 2015, aucun nouveau projet n'a été soutenu.

Ce sont actuellement 46 projets impliquant 60 partenaires, industriels et équipes de recherche académique, du territoire qui sont (ou ont été) soutenus par le Département.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	10	16	15	17	17
Montant versé en euros	4 691 000	4 524 800	2 570 000	2 200 958	2 347 016

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	2	1	3	0	1
Montant versé en euros	230 000	20 000	48 520	0	60 000

PROGRAMME

Economie Sociale et Solidaire, emploi et formation

Mise en œuvre : Déléation au développement économique, à l'emploi, la formation professionnelle et à l'innovation (DEEFI)

La politique Economie sociale et solidaire, emploi et formation a pour objectif d'accompagner les habitants de la Seine-Saint-Denis vers des emplois de qualité et de faciliter l'accès à la formation. Il s'agit de créer les conditions d'une mobilisation des acteurs en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, de développer des réseaux d'entreprises pour l'emploi, notamment dans les filières prioritaires, avec les TPE et les PME, et de contribuer au développement d'emploi locaux et "non délocalisés" en appuyant les initiatives locales.

Moyens financiers

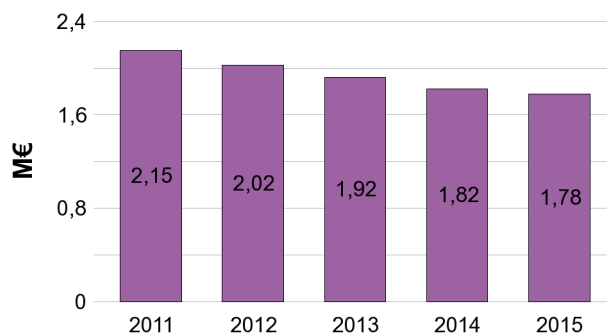
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	80,12%
2012 :	84,36%
2013 :	73,91%
2014 :	71,83%
2015 :	78,83%

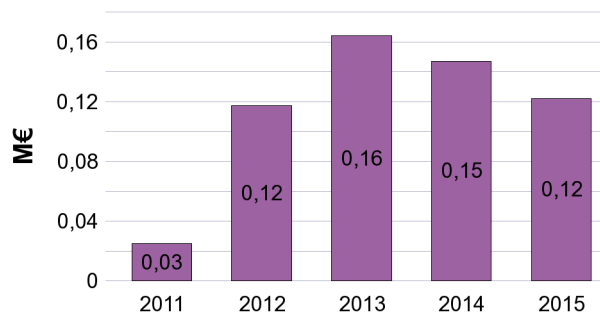
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	33,33%
2012 :	41,23%
2013 :	59,64%
2014 :	68,47%
2015 :	56,88%

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 10

catégorie B : 5

Nombre total de postes : 15

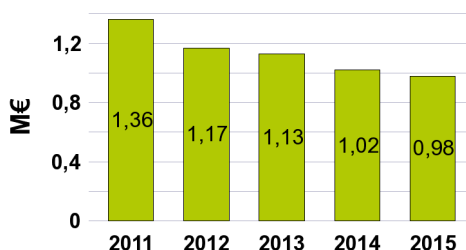
Action

Accès à l'emploi

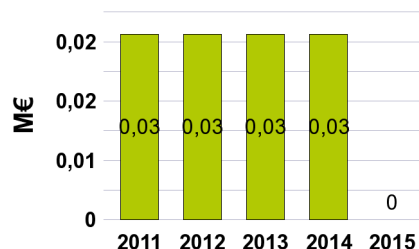
Le Département décline son action autour de trois priorités :

- soutenir le dialogue social territorial,
- participer aux Pactes pour le développement du territoire et au GIP Emploi Roissy Charles de Gaulle,
- développer des actions permettant l'accès à l'emploi dans le cadre des engagements pour l'égalité et contre les discriminations.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Les dépenses de l'action en 2015 ont été essentiellement consacrées au soutien au dialogue social territorial (0,499 M€), au soutien aux dispositifs de formation (0,380 M€) et aux actions pour l'emploi et la lutte contre les discriminations (0,100 M€).

Parmi les actions conduites, on note la signature d'une nouvelle charte avec la RATP et d'autres en cours de préparation avec Aéroports de Paris (ADP) et la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin (FFPAPF). Par ailleurs, sept entreprises étaient déjà signataires d'une charte : SNCF, ErDF, Orange, Saint-Gobain, SFR, Salvia Développement, Face Seine-Saint-Denis. Le Département a participé ou a organisé plusieurs forums pour l'emploi.

Action Formation professionnelle

Le Département apporte son soutien aux actions de formation.

Dépenses de fonctionnement

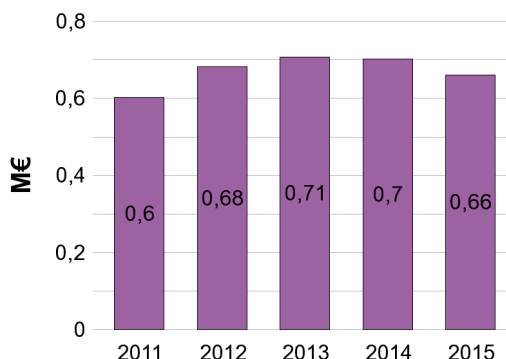


Les dépenses de fonctionnement de l'action ont été essentiellement consacrées au soutien aux actions de formation menées par des structures telles que Défi Métiers, le club Face 93, l'association Insertia ou les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

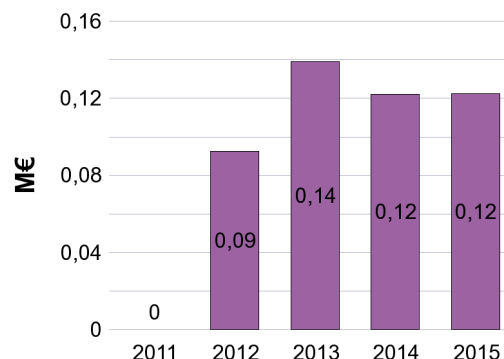
Action Economie sociale et solidaire

Par son effet positif sur la cohésion sociale, les valeurs d'engagement citoyen qu'elle véhicule, sa capacité de préservation de l'emploi local et de satisfaction des besoins sociaux, le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) recèle des opportunités fortes pour la Seine-Saint-Denis.

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Les dépenses de fonctionnement de l'action étaient essentiellement consacrées en 2015 au soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique (0,184 M€), aux emplois tremplins et d'avenir (0,214 M€) et au soutien aux projets ESS (0,264 M€).

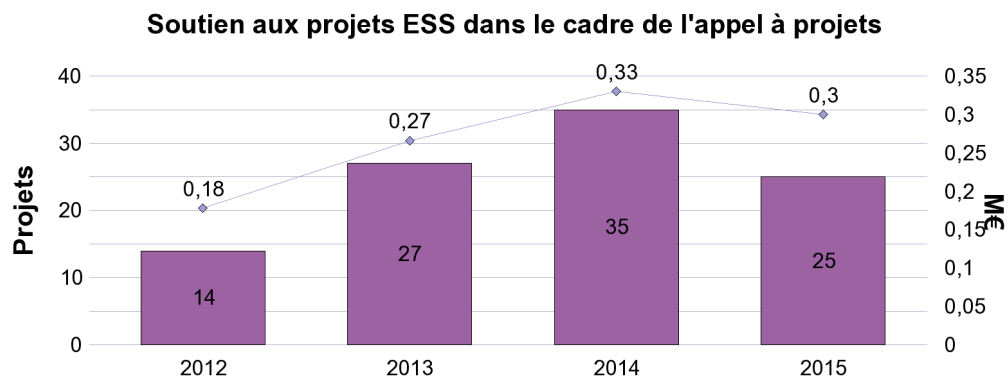
En 2015, les dépenses d'investissement représentaient 0,122 M€. Elles ont été consacrées à un soutien aux associations proposant des prêts d'honneur (INITIATIVE 93) et des garanties d'emprunts bancaires (GARANCE / FRANCE ACTIVE GARANTIE).

Le Département a soutenu 4 emplois tremplins pour un montant 15 000 € et 73 emplois d'avenir auprès de structures extérieures (associations, coopératives, fondations) pour un montant de 199 000€.

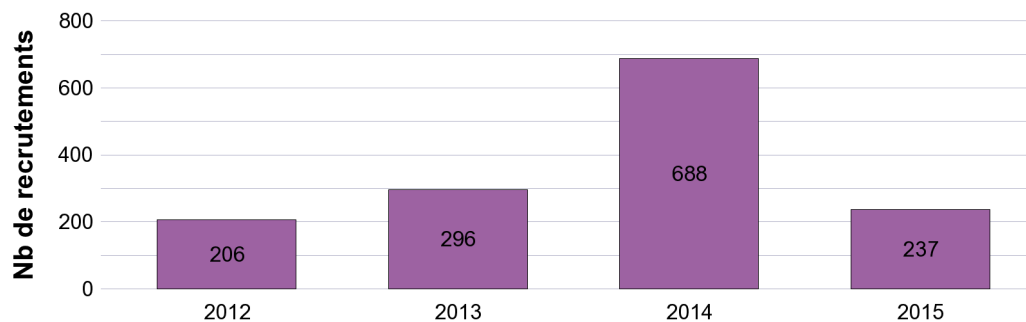
Soutien aux emplois tremplins et d'avenir



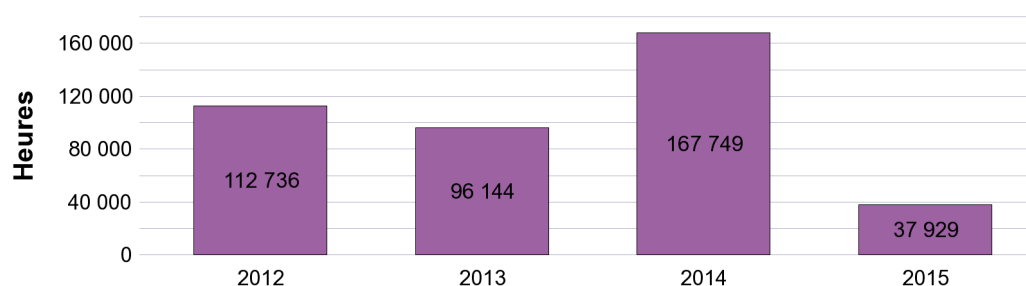
25 projets ont été soutenus, ce qui a permis la création de 75 emplois dont 63 créations nettes et 12 pérennisations de CDD en CDI.



Soutien à l'inclusion des clauses sociales dans la commande publique



Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales des marchés publics du Département



Le pic en 2014 est lié à la mise en place de dispositifs d'insertion en lien avec la construction des nouveaux collèges.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	130	129	109	105	80
Montant versé en euros	2 422 070	2 245 122	1 961 410	1 860 575	1 522 053

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	9	14	14	8
Montant versé en euros	25 000	152 500	187 000	140 200	67 300

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme

Cadre de vie

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

Mise en œuvre : Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB)

La politique Biodiversité et nature en ville a pour objectifs de contribuer au développement des espaces verts et des continuités vertes en Seine-Saint-Denis, de développer et valoriser la biodiversité urbaine.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	103,4 %
2012 :	100,2 %
2013 :	98,0 %
2014 :	99,3 %
2015 :	105,1 %

Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011 :	97,1 %
2012 :	99,9 %
2013 :	107,0 %
2014 :	17,8 %
2015 :	56,8 %

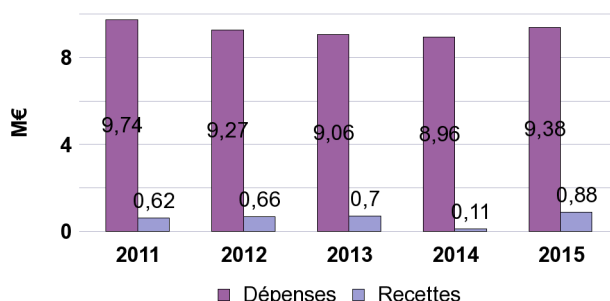
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	102,6 %
2012 :	99,5 %
2013 :	93,7 %
2014 :	86,5 %
2015 :	79,7 %

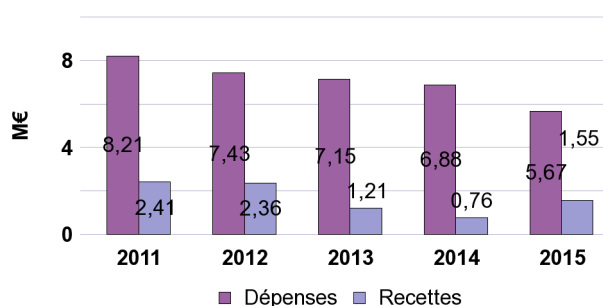
Taux de réalisation des recettes CA/BP

2011 :	81,3 %
2012 :	80,1 %
2013 :	46,0 %
2014 :	31,8 %
2015 :	54,0 %

Fonctionnement



Investissement



En M €	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette en investissement	5,8	5,06	5,95	6,13	4,12

Les dépenses de fonctionnement hors mouvement d'ordre sont de 8,850 M€. La baisse des dépenses en 2015 concernent principalement l'action "parcs départementaux et liaisons vertes" (- 5,6 % soit - 0,402 M€).

Le périmètre des dépenses de fonctionnement a évolué entre 2014 et 2015 puisque la direction de la nature des paysages et de la biodiversité a repris le financement des parcs régionaux via l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France.

Les dépenses d'investissement baissent de 21,35 % par rapport à l'année 2014. Les travaux de grosses réparations restent à niveau constant entre 2014 et 2015. Cependant le démarrage de deux projets, sur le parc Georges Valbon et sur le Bois de la Tussion, a été reporté.

Personnel (31 décembre 2015)

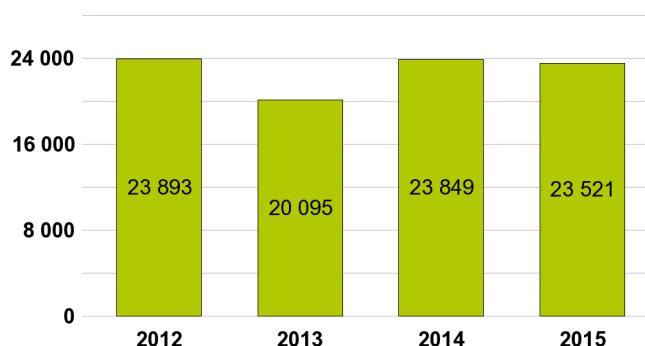
catégorie A :	34
catégorie B :	31
catégorie C :	138
Nombre total de postes :	203

Sont inclus 9 postes transférés de l'Agence des espaces verts dans le cadre de la reprise en gestion du Parc de la Poudrerie et 2 postes pour le recrutement de gardes en renfort pendant la haute saison.

Actions d'éducation à l'environnement - Tout public

Ces actions, individuelles ou collectives, relèvent de l'éducation à l'environnement, de l'information et de la sensibilisation du public et des événements culturels ou ludiques organisés dans les parcs.

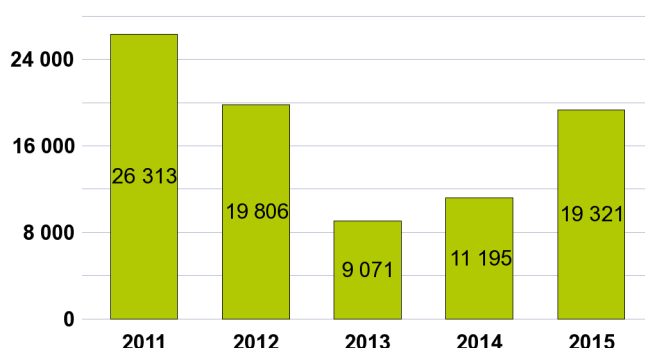
Nombre de personnes accueillies



La fréquentation des actions d'éducation à l'environnement a légèrement diminué par rapport à 2014. Toutefois, il s'agit d'un bon résultat étant donné que l'année 2015 a été marquée par l'annulation de nombreuses animations dans le cadre du plan vigipirate et de l'Etat d'urgence.

Actions d'éducation à l'environnement - Jeunes

Nombre de jeunes accueillis



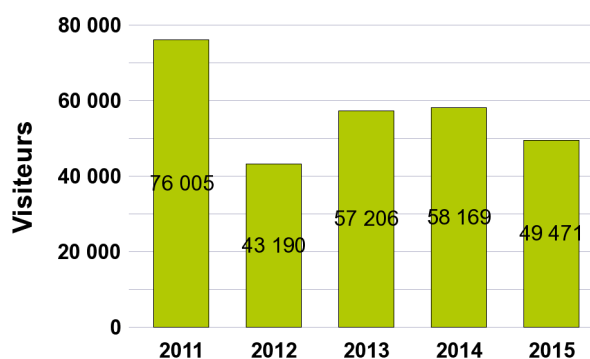
La fréquentation des collectifs éducatifs a augmenté de manière significative au cours de l'année 2015.

Maisons de parcs

	Information : nombre de visiteurs	Exposition : nombre de visiteurs	
Georges Valbon (La Courneuve)	2 115	6 196	Les maisons de parcs ont une fonction d'information au public et d'accueil d'expositions. Elles accueillent également, des réunions ou des activités diverses.
Jean-Moulin - Les Guilands à Montreuil / Bagnolet	320	1 939	
La Bergère à Bobigny	178	960	La maison Jean-Moulin - Les Guilands a été ouverte partiellement au cours de l'année 2015.
L'Ile-Saint-Denis	717	2 818	
Parc forestier de la Poudrerie de Sevran	1 441	5 901	La fréquentation globale des maisons de parcs est largement complétée par l'accueil d'animation et de réunions qu'il est prévu de comptabiliser à l'avenir
Sausset à Villepinte / Aulnay-sous-Bois	2 487	5 762	

Fréquentation de la page de garde du site Internet des parcs départementaux

Fréquentation du site Internet



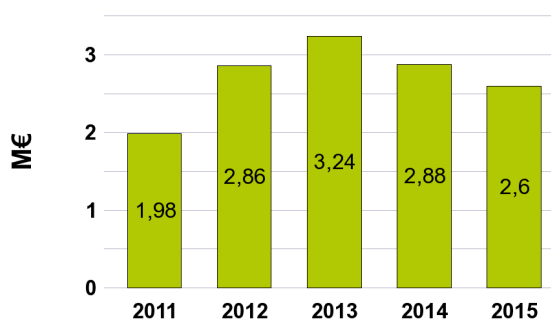
En 2015, la page Calendrier des parcs a capté 39 % du trafic annuel du site internet. Ce fort taux de fréquentation s'explique par le fait que les inscriptions aux activités dans les parcs départementaux se réalisent via ce site.

Action

Parcs départementaux et liaisons vertes

Amélioration des parcs départementaux

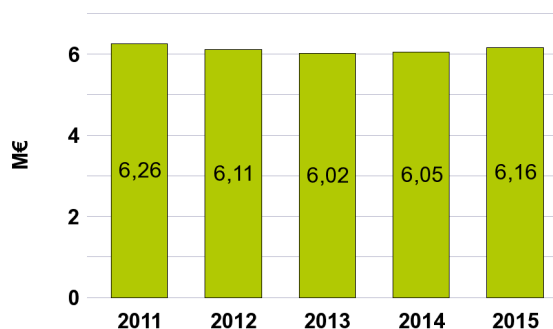
Dépenses d'investissement



Les dépenses d'amélioration des parcs départementaux sont les dépenses de travaux de grosses réparations : aires de jeux, sport, sanitaires abris, sécurisation et pérennité du patrimoine végétal, amélioration des milieux, interventions sur voiries, ouvrages d'art.

Entretien des parcs départementaux

Dépenses de fonctionnement



L'entretien permet de maintenir la qualité des parcs, de rechercher des modes d'intervention adaptés au contexte du parc, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

PARC DEPARTEMENTAUX, PROMENADES ET RANDONNEES

*Itinéraires de Promenade et de Randonnée
inscrit au PDIPR (données 2011)*

19 itinéraires créés par la FFR*
et le CDRP93**

10 itinéraires créés par le
Conseil Départemental de la
Seine-Saint-Denis

Chemin des Parcs (données 2013)

Réalisé

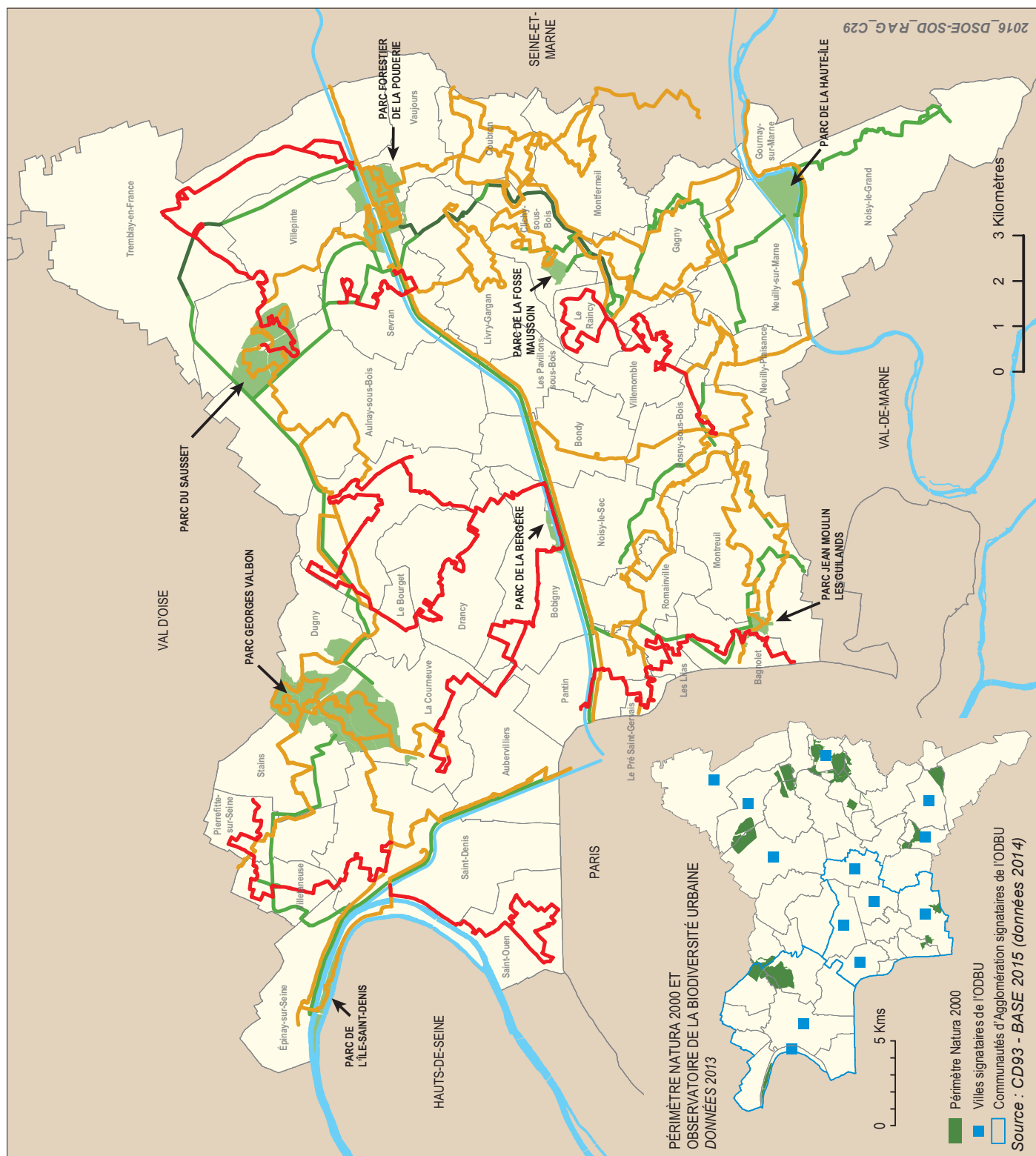
Travaux programmés

Parc en propriété et/ou gestion
départementale (données 2013)

Canal et cours d'eau

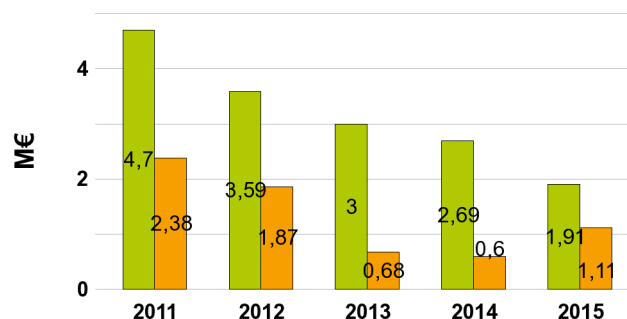
* Fédération Française de la Randonnée
** Comité Départemental de la Randonnée
Pédestre du 93

DSOE - SOD - Juin 2016



Développement des parcs départementaux et liaisons vertes

Le Département contribue aux objectifs inscrits au Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) adopté le 11 juillet 2013.



Hectares des parcs départementaux ouverts au public

	Hectares
2011	880
2012	878
2013	880
2014	880
2015	880

Les crédits ont été utilisés pour la sécurisation de l'accès à la Haute-Ile, l'avancement du chemin des parcs notamment sur le canal de l'Ourcq à Tremblay et à la poursuite des travaux de la Maison Jean-Moulin - les Guilands. Par ailleurs, les travaux de sécurisation de la fosse Maussoin ont dû être suspendu.

Gestion du patrimoine arboré des routes départementales et liaisons verts

Gestion des arbres d'alignement	2012	2013	2014	2015
Elagés	5 285	5 649	4 873	3 996
Nouvellement Plantés	0	98	82	0
Renouvelés	268	30	228	64

Espaces extérieurs des propriétés départementales

Espaces extérieurs des propriétés départementales	Dépenses de fonctionnement 2015 (en M€)	Dépenses d'investissement 2015 (en M€)	Réalisations 2015
Collèges	Budget DEJ	Budget DEJ	Voir le commentaire ci-dessous
Crèches	0,425	0,645	Les interventions ont porté sur 21 crèches concernant la réfection partielle ou totale de jardins ainsi que la mise en conformité des jeux d'enfants.
PMI	0,048	0,086	Aménagement partiel de 2 jardins, le remplacement de clôtures dans 2 PMI et l'installation de 2 structures de jeux.
Base de loisirs de Champ sur Marne	0,058	0,167	Amélioration de la qualité des eaux de baignade et divers aménagements sur les terrains de jeux.
Autres	0,100	0,010	Espaces extérieurs bénéficiaires : bâtiments administratifs aux abords de la cité 1, bourse départementale du travail, sites déconcentrés de la DVD, des CSS, circonscriptions ASE, CDDPS et centre d'archéologie

En 2015, le plan ambition collèges (2015-2020) a débuté. Les travaux de sûreté dans les espaces extérieurs ont été réalisés dans 92 collèges. Ils ont permis la réfection de cours, parkings, terrains EPS, des travaux de clôtures et de paires-ballons, l'installation et l'amélioration des dispositifs de contrôle d'accès et de vidéo-protection et l'aménagement d'espaces verts, la création de 2 mares pédagogiques et la réfection de 2 autres existantes, la plantation de 35 arbres.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	11	12	15	14	13
Montant versé en euros	193 962	191 170	198 670	189 670	191 170

PROGRAMME

Assainissement

Mise en œuvre : Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Dans le cadre du Schéma "Assainissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau" (AUDACE) adopté en novembre 2013, la politique départementale d'assainissement vise à transporter les eaux usées et pluviales vers les réseaux interdépartementaux et le milieu naturel, à lutter contre les inondations et à lutter contre la pollution de l'eau.

Moyens financiers

Budget annexe d'assainissement (programme assainissement)

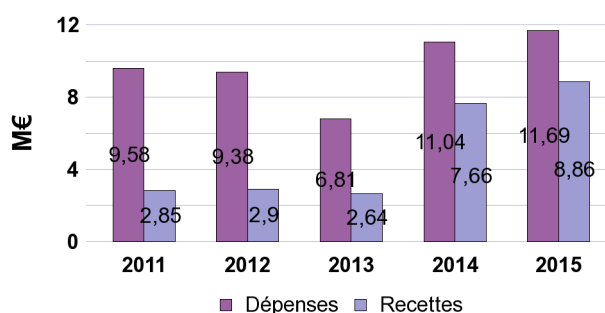
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	80,72%
2012	96,53%
2013	73,73%
2014	93,01%
2015	94,01%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	101,12%
2012	97,51%
2013	95,26%
2014	116,22%
2015	157,96%

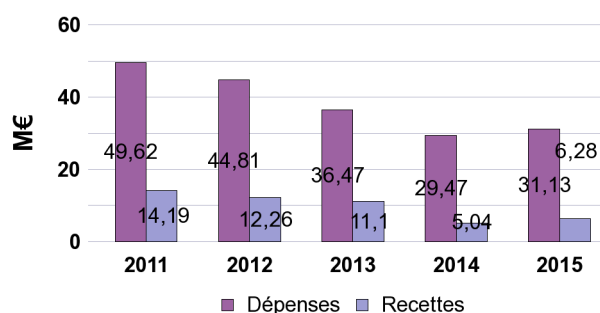
Taux de réalisation des dépenses CA/BP	
2011	91,30%
2012	97,37%
2013	91,71%
2014	81,69%
2015	96,51%

Taux de réalisation des recettes CA/BP	
2011	98,15%
2012	84,85%
2013	87,94%
2014	58,77%
2015	90,36%

Fonctionnement



Investissement



	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette de fonctionnement	6,74 M€	6,48 M€	4,17 M€	3,38 M€	2,84 M€
	2011	2012	2013	2014	2015
Charge nette d'investissement	35,42 M€	32,55 M€	25,37 M€	24,43 M€	24,84 M€

Durée d'extinction de la dette

En année	2011	2012	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	1,54	1,49	1,25	1,11	1,09

La redevance d'assainissement représente la principale ressource du budget de fonctionnement. En 2015, la consommation d'eau relevée a légèrement dépassé les prévisions (+ 3,66 %) générant ainsi une recette supplémentaire de 2 M€.

Les dépenses propres en très légère hausse se sont recentrées sur les actions « cœur de métier ». En effet, les dépenses de moyens généraux reculent de 17 % alors que les dépenses liées à la gestion du réseau ont progressé de 10 %.

Les réalisations liées aux grands travaux ont subi une baisse significative en 2015. Le bassin Villa Maria à Aubervilliers a pu être achevé alors que le chantier du Rouaillier à Livry Gargan n'a que très peu progressé et le lancement de l'opération des Hauts de Montreuil a dû être repoussé à 2016.

L'effort sur les réhabilitations de canalisations et de collecteurs s'est poursuivi avec un budget réalisé de 10,5 M€.

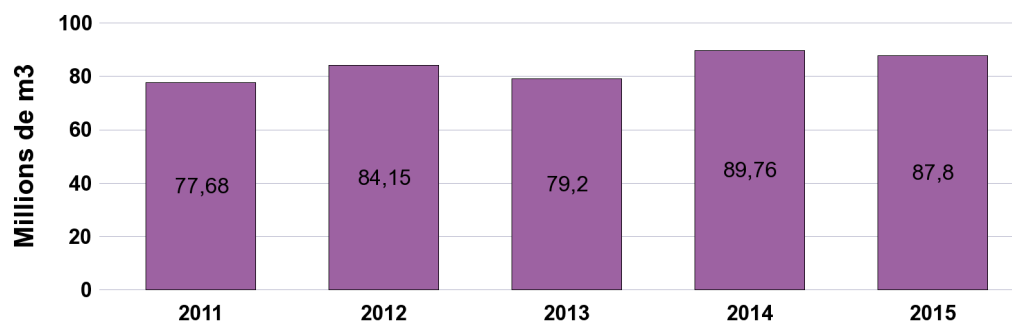
Les dépenses liées aux chantiers des futures lignes de transport en commun ont représenté 7,9 M€.

Les dépenses concernant les moyens généraux ont été consacrées à des travaux de rénovation à Rosny et sur des locaux répartis sur le territoire.

Taux de la redevance d'assainissement (en € par mètres cube)

En %	2011	2012	2013	2014	2015
92	0,52	0,52	0,54	0,55	0,54
93	0,5	0,5	0,52	0,52	0,52
94	0,49	0,49	0,51	0,53	0,53
SIAAP	0,76	0,81	0,86	0,97	0,97

Volume d'eau consommé en Seine-Saint-Denis



En 2015, la recette de fonctionnement apportée par la redevance s'est élevée à 44,606 M€ en baisse de 4,4 % par rapport à 2014 (46,676 M€).

Le volume d'eau consommé de 87,90 Mm³ est supérieur à la prévision de 3,66 %. Le Département reste soumis aux chiffres transmis par Véolia présentant une variabilité annuelle proche de 10 %.

Personnel (31 décembre 2015)

A 54
B 77
C 127

Nombre total de postes : 258

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'eau et de l'assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes "Assainissement" et "Qualité de l'environnement urbain".

Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Connaissance du patrimoine

La connaissance du patrimoine est essentielle pour prioriser et planifier les travaux de réhabilitation.

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau départemental	699	700	700	700	700
Réseau visitable	444	445	445	445	445
Réseau non visitable	255	255	255	255	255

> Engagement AUDACE : Poursuivre l'inspection des réseaux non visitables

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Réseau ausculté	19,8	8,21	14,7	13	42
Réseau non visitable inspecté par caméra	24,7	22,4	8,5	14,7	22

En km	2011	2012	2013	2014	2015
Estimation du nombre total de branchements :	34 600	34 700	35 000	35 000	35 000

En nb de branchements	2011	2012	2013	2014	2015
Branchements contrôlés	638	1 056	765	896	529
Branchements mis en conformité	45	19	19	24	20

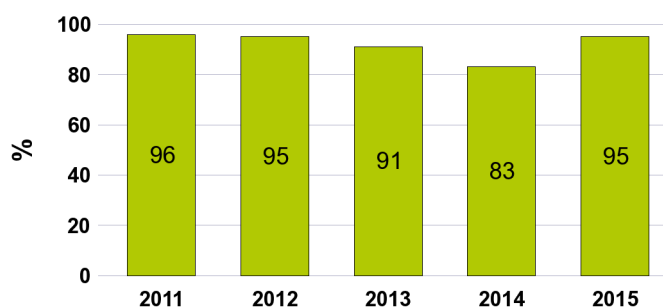
La connaissance patrimoniale de l'état du réseau est conforme aux objectifs du schéma AUDACE.

Entretien du patrimoine

> Engagement AUDACE : Maintenir un haut niveau de curage préventif

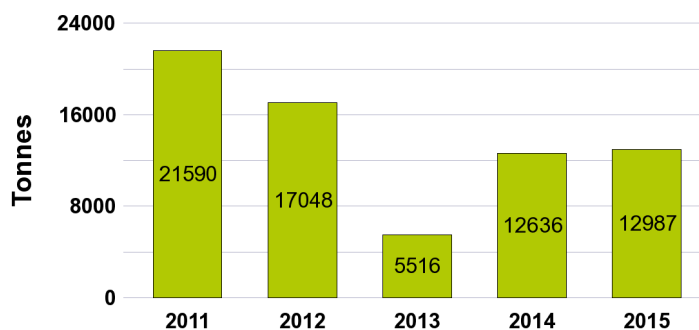
Il s'agit de maintenir le patrimoine (réseau et stations locales) en bon état de fonctionnement en supprimant les dépôts et en réparant les ouvrages et les équipements électromécaniques. Les travaux permettent d'assurer la sécurité des agents de la DEA et des riverains.

Part des interventions d'urgence réalisées sous 3 heures



En 2015, 122 interventions d'urgence ont eu lieu dont 95 % ont été réalisées sous 3 heures.

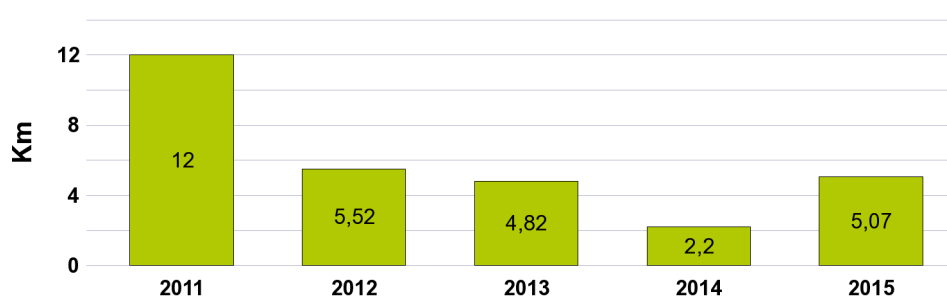
Tonnage de boue extrait des réseaux



Réhabilitation du patrimoine

Cette prestation vise à garantir l'intégrité physique du patrimoine.

Réseau (visitable et non visitable) réhabilité



La réhabilitation située Quai de Seine et rue Bourxin à l'Île Saint Denis s'est poursuivie ainsi que celle située rue Emile Cossonneau à Noisy-le-Grand et Gambetta à Noisy-le-Sec.

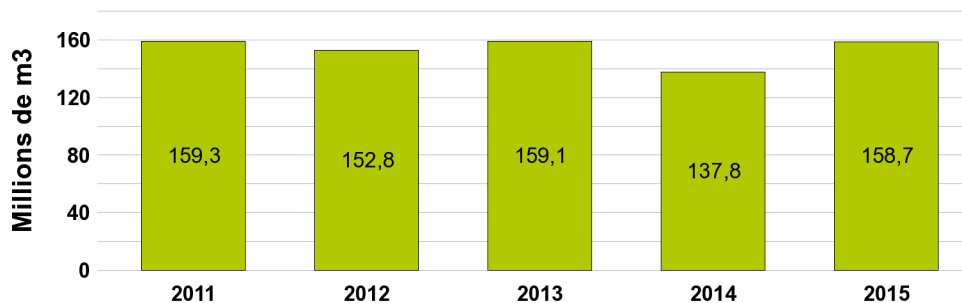
Gestion des eaux

Il s'agit d'optimiser l'utilisation du patrimoine d'assainissement pour une meilleure gestion des écoulements.

Volume d'eau stocké en bassin pendant les pluies



Volume d'eau acheminé vers les stations d'épuration



Pluviométrie annuelle en mm

2011	2012	2013	2014	2015
592	766,1	735,2	774,2	543

La pluviométrie 2015 a été faible : 543 mm en moyenne sur la Seine-Saint-Denis. L'année 2015 fait suite à 3 années pluvieuses qui avaient enregistrées des cumuls compris entre 740 et 770 mm.

Action

Développement du patrimoine d'assainissement

Le développement du réseau a pour objectif de résorber les problèmes d'inondations et de pollution en milieu naturel.

Les réalisations liées aux grands travaux ont subi une baisse significative en 2015 et s'élèvent à 50 % des valeurs constatées en moyenne sur les années précédentes. Le bassin Villa Maria à Aubervilliers a pu être achevé alors que le chantier du Rouaillier à Livry Gargan n'a que très peu progressé et le lancement de l'opération des Hauts de Montreuil a dû être repoussé à 2016.

Opérations	Villes	Montant de l'Autorisation de Programme (en M€)	Dépenses réalisées en 2015 (en M€)	Dépenses cumulées (en M€)	Taux de réalisation de l'Autorisation de Programme
Bassin Villa Maria	Aubervilliers	16,00	1,48	14,87	92,94 %
Bassin du Rouaillier	Livry-Gargan	27,00	0,20	11,14	41,26 %

Démarche qualité

La DEA est engagée dans un système Qualité - Environnement et se prépare à une démarche Sécurité.

SMQ	2011	2012	2013	2014	2015
Satisfaction sur enquête (en %)	91	98	96	94	95
Nb de réclamations reçues	9	9	ND	3	0

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

Mise en œuvre : Direction de l'eau et de l'assainissement

La politique Qualité de l'environnement urbain vise à contribuer à la gestion maîtrisée des déchets, à l'amélioration de la qualité de l'air et à préserver les eaux superficielles et souterraines.

Moyens financiers

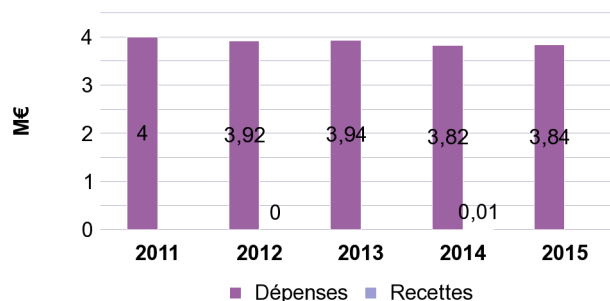
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	99,91%
2012 :	98,17%
2013 :	97,68%
2014 :	97,79%
2015 :	98,33%

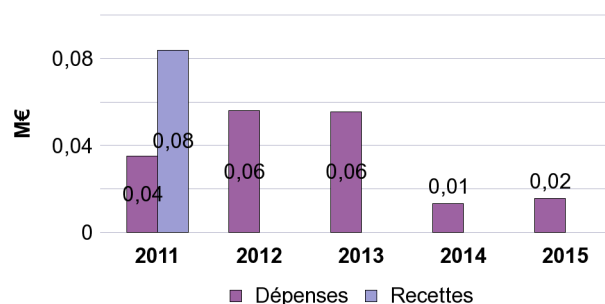
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	22,26%
2012 :	90,28%
2013 :	58,96%
2014 :	34,15%
2015 :	12,5%

Fonctionnement



Investissement



En fonctionnement, les dépenses comprennent principalement la participation à Airparif, aux Grands Lacs de Seine (2,058 millions d'euros) et la participation du budget principal au budget annexe d'assainissement pour 1,520 million d'euros, soit le même montant qu'en 2014.

En investissement, 15 000 euros ont été consacrés aux études et aux recherches environnementales. Par ailleurs, aucune aide n'a été sollicitée par une collectivité locale pour la mise en place d'un équipement de récupération des huiles usagées.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 15
catégorie B : 6
catégorie C : 10

Nombre total de postes : 31

L'ensemble des postes rattachés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe indistinctement à la mise en œuvre des programmes Assainissement et Qualité de l'environnement urbain.

3 équivalents à temps plein de catégorie A du Bureau d'appui aux politiques d'écologie sont intégralement consacrés au Programme Qualité de l'environnement urbain sur les thèmes climat/air/déchets.

Action Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Climat

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'actions engagées sur les 23 actions prioritaires du PCED	9	9	10	11	11
Nb de partenaires extérieurs participant à la concertation territoriale	115	90	100	85	80
Taux d'engagement des actions prioritaires du PCED	7	9	11	16	16

En 2015, aucune dépense n'a été réalisée en investissement, l'actualisation du Plan climat énergie déchets (PCED) ayant été différée au profit d'un fort engagement dans la COP21.

Les dépenses ont été allouées à la mise en place d'un appel à projets à destination des associations dans le but de soutenir des projets de lutte contre le dérèglement climatique (110 000 €), à l'animation de 3 parcours pédagogiques par l'association Planète sciences et à l'organisation de la conférence climat départementale.

Air	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'études ou projets ayant reçu un soutien technique ou financier	10	8	6	5	1

Déchets	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de couverture de la population par un programme local de prévention (basé sur l'objectif régional de 80 %)	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%

Action Gestion des réseaux pluviaux

Limiter les débits des ouvrages d'assainissement

En m3	2011	2012	2013	2014	2015
Volume de stockage prescrit dans le cadre d'opérations d'aménagement	15 000	16 680	17 955	483	ND
Volume de stockage prescrit dans le cadre de permis de construire	31 000	18 500	15 300	15 400	22 114

Préserver les rivières et respecter l'eau

En %	2011	2012	2013	2014	2015
Taux des eaux usées acheminées vers les stations d'épurations par temps sec	98,7	98,6	98,6	97,7	98,4

En m3	2011	2012	2013	2014	2015
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps de pluie	434 788	309 509	525 299	807 430	404 922
Volume mensuel moyen d'eaux usées et unitaires rejetées au milieu naturel par temps sec	26 316	2 217	658	2 008	3 895

Développer une gestion solidaire de la ressources en eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de communes et d'EPCI bénéficiaires du "SI assainissement"	2	3	8	1	0

Cette prestation a été acquise par les communes de Neuilly-Plaisance en 2010 (renouvelée en 2013) et Tremblay-en-France en 2011, suite à l'attribution à la DEA de marchés d'exploitation d'ouvrages d'assainissement.

En 2012, il a été proposé de mettre ce service à la disposition des communes dans le cadre d'un conventionnement. La commune du Blanc-Mesnil adhère à ce service depuis septembre 2012, les communes d'Aulnay-Sous-Bois et de Livry-Gargan y adhèrent depuis 2013 et la communauté d'agglomération d'Est Ensemble depuis 2014.

Cet outil est également utilisé pour surveiller les équipements de la Direction de la voirie et des déplacements (DVD) télésurveillés par la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

En 2015, il n'y a pas de nouvelles collectivités locales adhérentes à ce service.

Subventions aux associations

Fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	0	0	0	0	0
Montant versé en euros	0	0	0	0	0

Investissement	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de subventions	1	0	0	0	0
Montant versé en euros	1 242	0	0	0	0

PROGRAMME

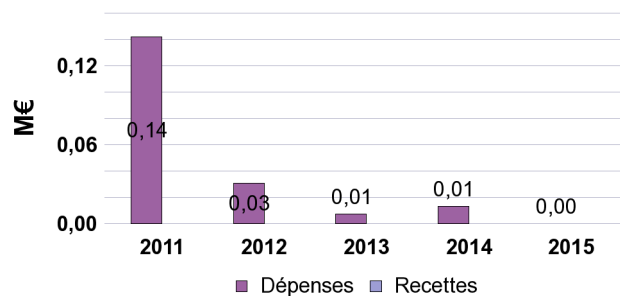
Cadre de vie

Mise en œuvre : Direction de la voirie et des déplacements (DVD)

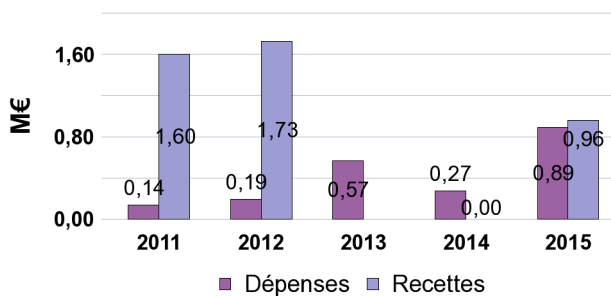
La politique Cadre de vie a pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants notamment à travers la lutte contre les nuisances sonores et visuelles.

Moyens financiers

Fonctionnement



Investissement



Les dépenses de fonctionnement ont concerné les derniers enlèvements d'épaves, politique à laquelle le Département a mis fin en 2014.

En investissement, les dépenses ont concerné les actions de lutte contre les nuisances phoniques réalisées dans le cadre des conventions signées avec l'ADEME.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A : 3

Catégorie B : 0

Catégorie C : 0

Nombre total de postes : 3

Action

Lutte contre les nuisances phoniques

Cette prestation consiste à contribuer à la mise en œuvre d'équipements de protection phonique.

La mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades sur l'ex-RN3 s'est accélérée avec la signature d'un peu plus de 50 conventions pour le traitement de 280 nouveaux logements. Cela porte à 450 le nombre de logements traités ou en cours de traitement. Dans le cadre d'un avenant à la convention conclue avec l'ADEME, adopté en février 2015, le périmètre d'intervention a été étendu à d'autres zones d'action prioritaires définies par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les premiers audits acoustiques des logements des copropriétés et bailleurs sociaux ont été lancés. 5 bâtiments ont été audités correspondant à 90 logements potentiellement éligibles. Le nouvel objectif de la convention porte sur le traitement de 800 logements.

Les dépenses ont concerné en 2015 la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin. L'avancée du projet (exécution de 30 % des dépenses éligibles) a permis la perception d'un versement intermédiaire de subvention par l'ADEME de 0,962 M€.

Mission

Supports internes

Programme

Systèmes d'information

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

PROGRAMME

Systemes d'information

Mise en oeuvre : Direction des systèmes d'information (DSI)

La politique informatique et numérique du Département a pour objectifs d'utiliser les ressources informatiques comme leviers d'amélioration du service rendu aux usagers et de répondre aux obligations légales et réglementaires. Elle se décline en trois axes : la modernisation des infrastructures et des réseaux, l'amélioration des relations avec les directions utilisatrices et une nouvelle stratégie des outils logiciels visant à accroître l'efficacité du service rendu.

Moyens financiers

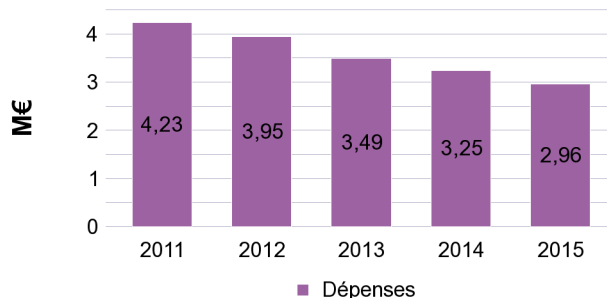
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	97,31 %
2012 :	97,36 %
2013 :	90,03 %
2014 :	90,76 %
2015 :	84,75 %

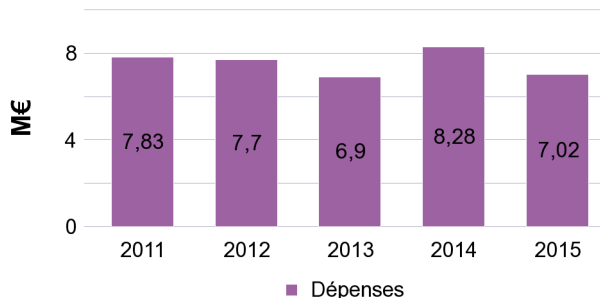
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	107,97 %
2012 :	100,87 %
2013 :	94,10 %
2014 :	91,23 %
2015 :	87,75 %

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



La baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,29 M€) s'explique principalement par l'effort de réduction concernant l'action "mise à disposition de postes de travail".

La baisse des dépenses d'investissement est liée à une baisse du budget de l'action "cycle de vie des machines" (- 0,74 M€) et de l'action "réseaux, télécoms et sécurité" (- 0,43 M€).

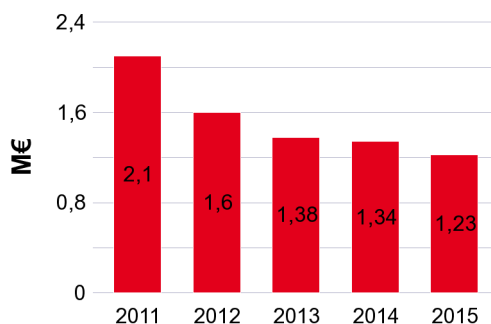
Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	77
catégorie B :	64
catégorie C :	5

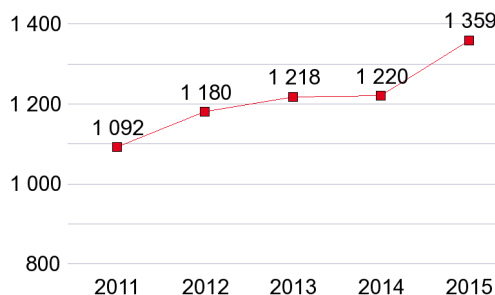
Nombre total de postes : 146

Action Consommations téléphoniques et Internet

Dépenses de fonctionnement



Nombre de lignes de téléphonie mobile *



Objectif : Maîtriser les dépenses de téléphonie

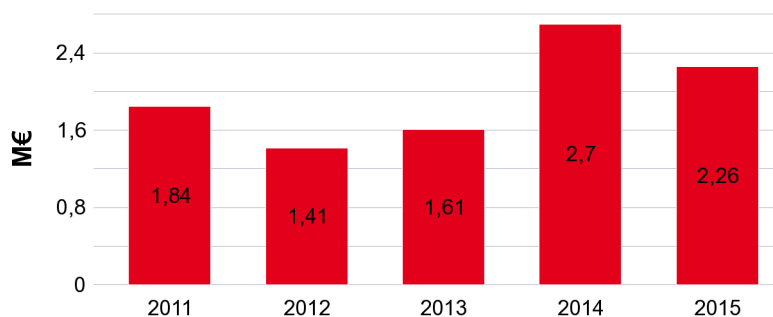
* Les lignes de téléphonie mobile regroupent les abonnements pour les téléphones mobiles simples, les smartphones, les clés 3G, ainsi que certaines connexions "de machine à machine"

Entre 2011 et 2015, le montant des dépenses consacrées à l'action Réseaux, télécoms et sécurité a diminué de 0,870 M€ soit - 41 %.

Il s'agit de :

- garantir la continuité de service,
- fournir la puissance informatique à la demande,
- améliorer les performances et la fiabilité des systèmes,
- réduire le nombre de serveurs,
- réduire les consommations d'énergie.

Dépenses d'investissement



La baisse des dépenses d'investissement de l'action en 2015 (- 0, 44 M€) s'explique principalement par un niveau de raccordement au Très Haut Débit plus faible qu'en 2014.

En 2015, 50 sites ont été migrés vers la téléphonie sur IP et 20 collèges, 11 lycées et 11 sites déconcentrés ont été raccordés au THD départemental.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de serveurs virtuels	660	895	996	981	1 181

Action Télé-procédures internes et externes

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers traités par téléprocédure	0	3	43	12	15

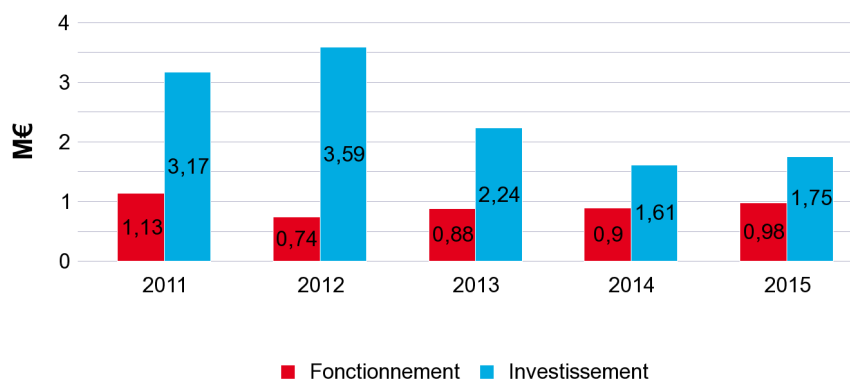
En matière de dématérialisation des procédures administratives, l'année 2015 a permis :

- la généralisation des télé-demandes internes à une grande partie du catalogue de services proposé par la Direction de la Logistique et des Bâtiments,
- la publication d'un téléservice concernant les demandes de subvention,
- la téléconsultation de l'ensemble des prestations de la Maison départementale des personnes handicapées.

Action Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers

Cette action vise à répondre aux besoins d'informatisation des services (nouveaux logiciels ou évolution des logiciels en exploitation) dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (CTP du 28 juin 2013).

Montant des dépenses



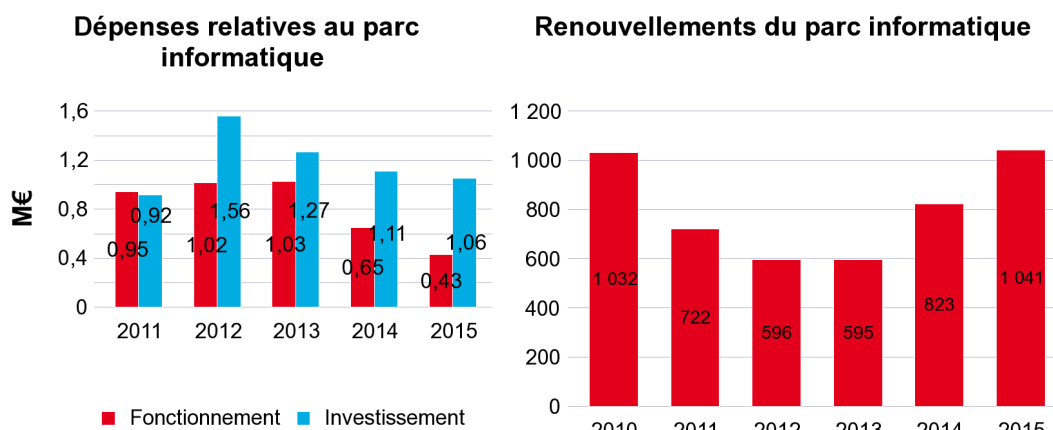
	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux projets instruits dans l'année	20	12	14	11	17
Projets terminés dans l'année	8	11	9	7	12

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions de maintenance	800	900	1 100	1 020	1 400

Parc informatique

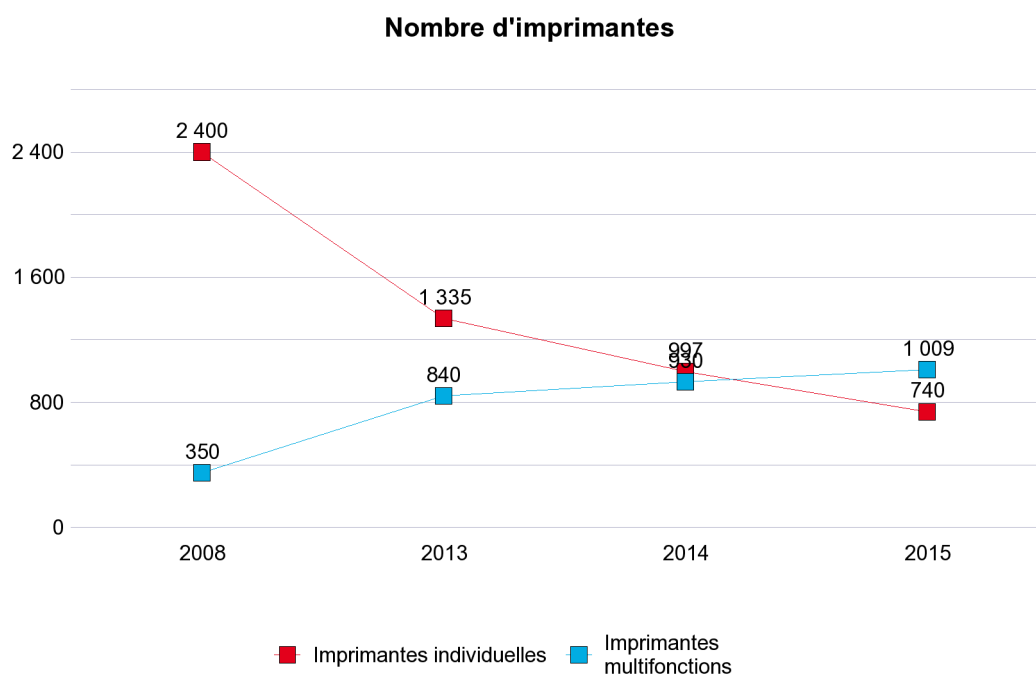
Objectif : Informatiser les services et rajeunir le parc d'ordinateurs

Il s'agit de remplacer les ordinateurs anciens et de doter les services, en particulier dans les sites déconcentrés, de moyens modernes de communication.



Matériels d'impression et copies

Objectif : Mutualiser les matériels d'impression et contenir le volume des impressions

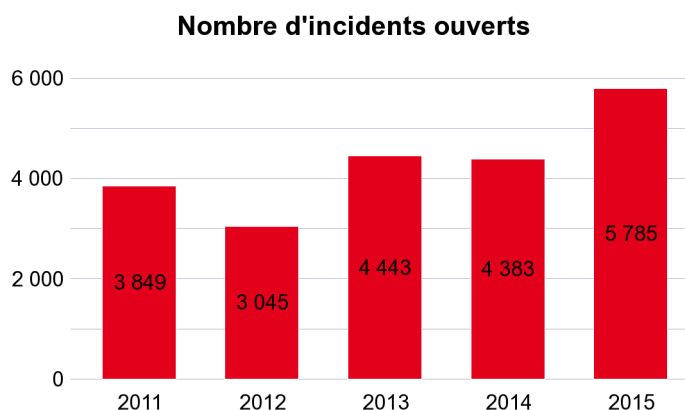


En 2015, il y avait 3,6 utilisateurs par point d'impression contre 1,7 utilisateurs en 2008. L'objectif visé par cette rationalisation est d'atteindre 4 utilisateurs par point d'impression.

Le coût de fonctionnement a fortement diminué passant de 1,755 M€ en 2007 à 0,350 M€ en 2015, soit un coût divisé par 4,5 en 8 ans. Cette baisse est due à l'installation de nouveaux matériels qui réduit sensiblement le coût unitaire de l'impression.

Objectif : Résoudre les incidents dans les meilleurs délais

Le centre d'appel est le lieu unique de traitement des demandes d'intervention sur les postes informatiques de travail.



En 2015, le nombre d'incidents enregistrés par le centre de services de la DSI est en hausse de 32 %. Cette évolution est due à une forte hausse des incidents survenus lors des déménagements, passés de 405 incidents en 2014 à 1 504 en 2015.

Le taux d'incidents résolus était de 82 % en 2015.

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

Mise en oeuvre : Direction des bâtiments de la logistique (DBL).

La politique de gestion des bâtiments du Département a pour objectifs d'assurer de bonnes conditions d'accueil des usagers et d'améliorer le confort d'activité des agents, tout en agissant pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans les meilleures conditions environnementales.

Moyens financiers

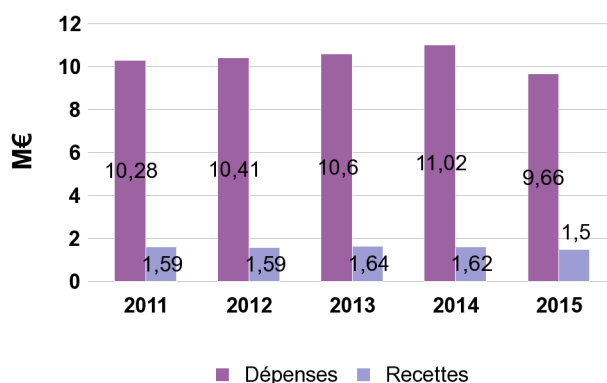
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	92,73%
2012 :	97,42%
2013 :	101,02%
2014 :	104,82%
2015 :	93,99%

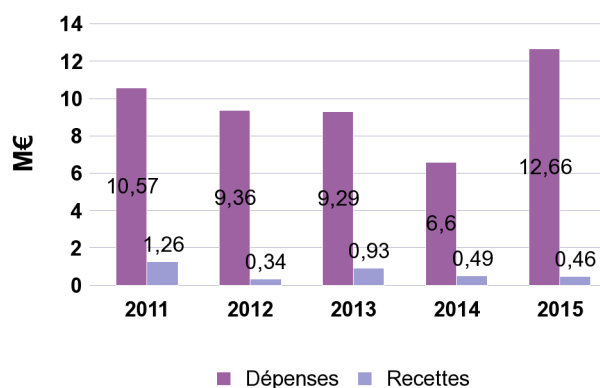
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	82,72%
2012 :	72,30%
2013 :	93,55%
2014 :	69,70%
2015 :	86,94%

Fonctionnement



Investissement



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 20

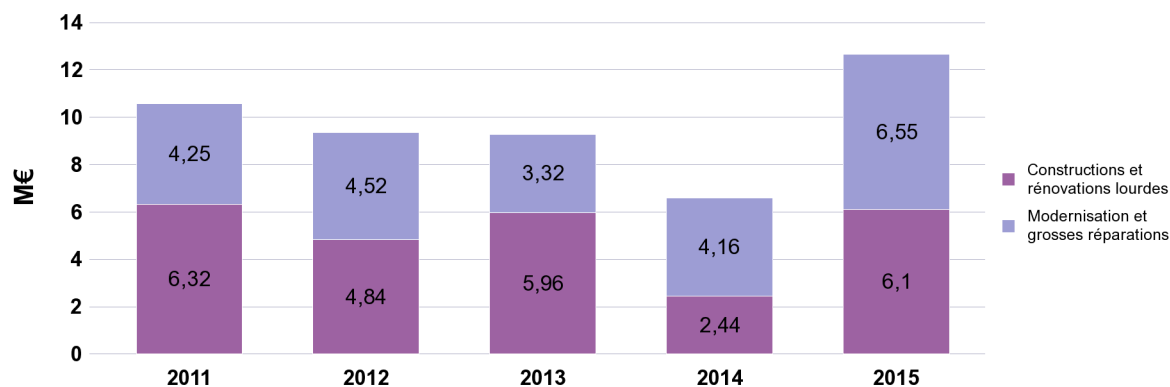
catégorie B : 28

Nombre total de postes : 48

Actions

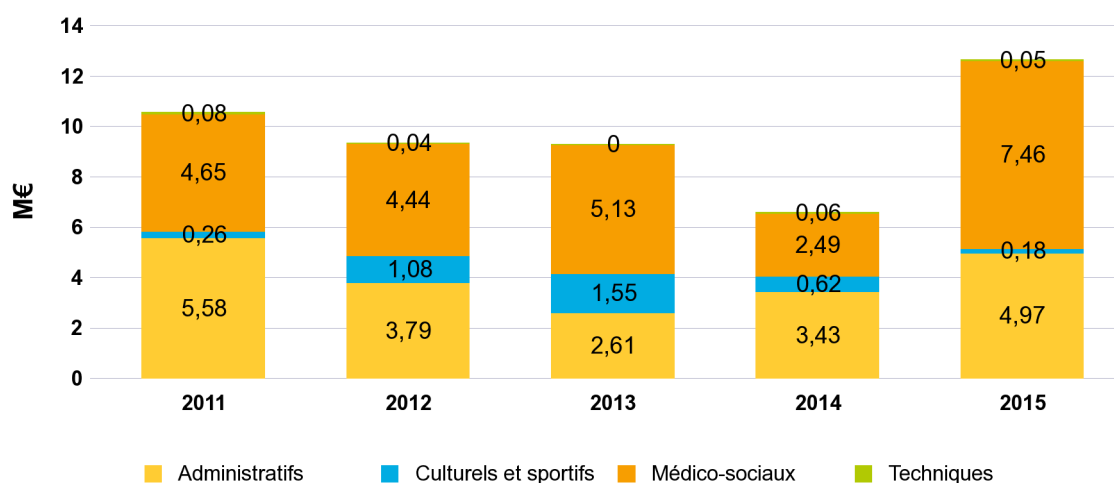
Constructions, rénovations lourdes et Travaux de modernisation et grosses réparations

Dépenses d'investissement par action



L'augmentation des dépenses d'investissement est principalement due à la mise en oeuvre du Plan petite enfance et parentalité.

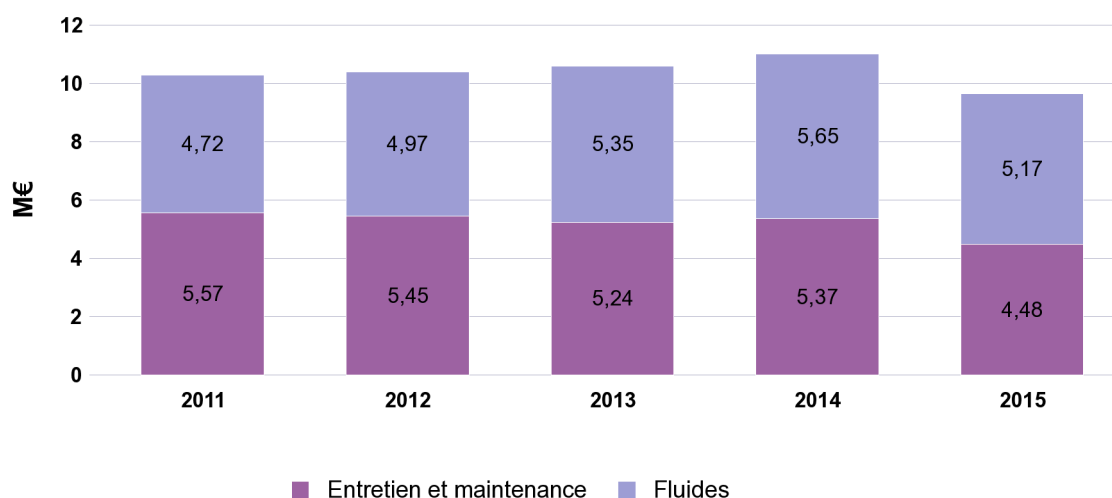
Répartition des dépenses d'investissement par type de bâtiment



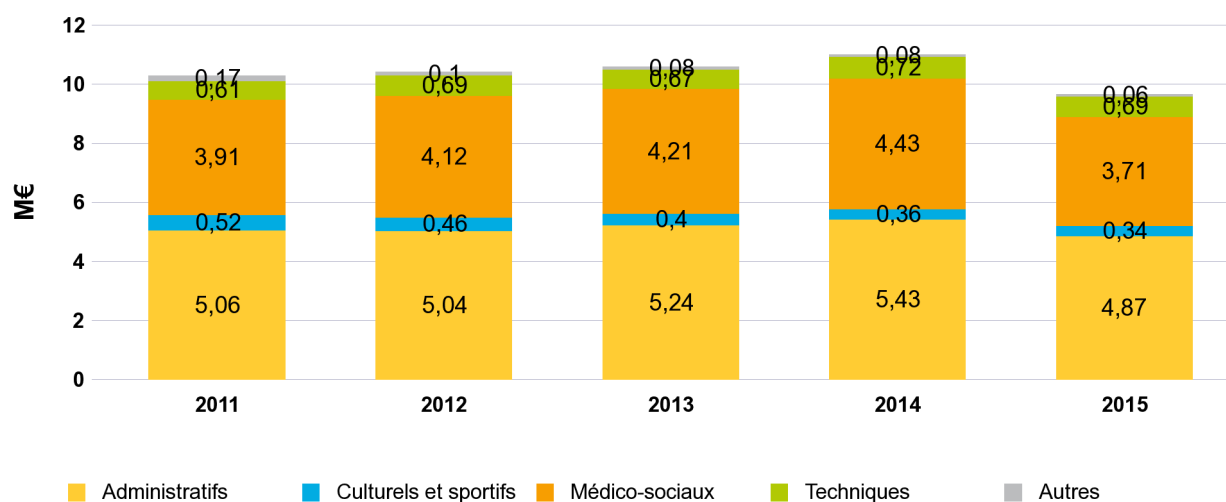
Actions

Entretien, maintenance du patrimoine bâti et Fluides

Dépenses de fonctionnement par action



Répartition des dépenses de fonctionnement par type de bâtiment



PROGRAMME

Logistique

Mise en œuvre : Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) et Bureau du courrier (Direction générale)

La politique départementale en matière de logistique et de moyens a pour objectifs d'améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs internes (certification ISO 9001) et de renforcer l'éco-responsabilité (certification ISO 14001).

Moyens financiers

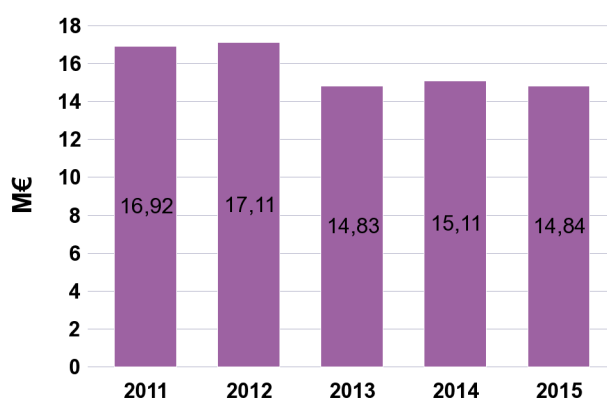
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement

2011 :	98,1 %
2012 :	98,4 %
2013 :	91,3 %
2014 :	94,0 %
2015 :	99,0 %

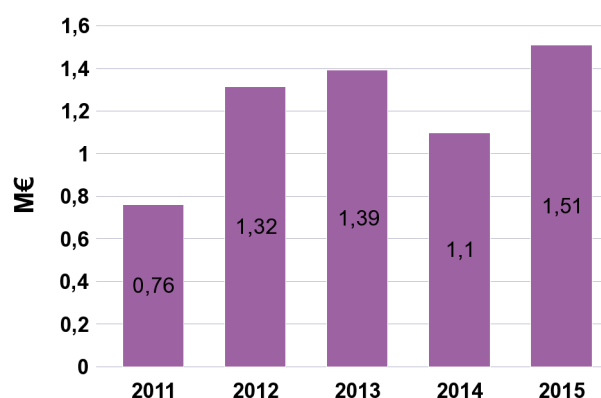
Taux de réalisation des dépenses d'investissement

2011 :	105,6%
2012 :	92,0%
2013 :	100,9%
2014 :	97,2%
2015 :	121,7%

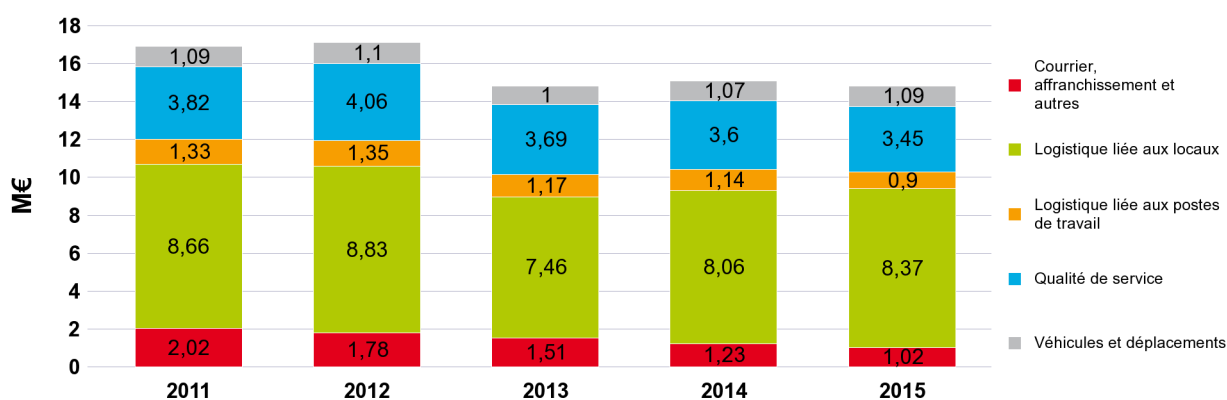
Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Dépenses de fonctionnement par action



Personnel (31 décembre 2015)

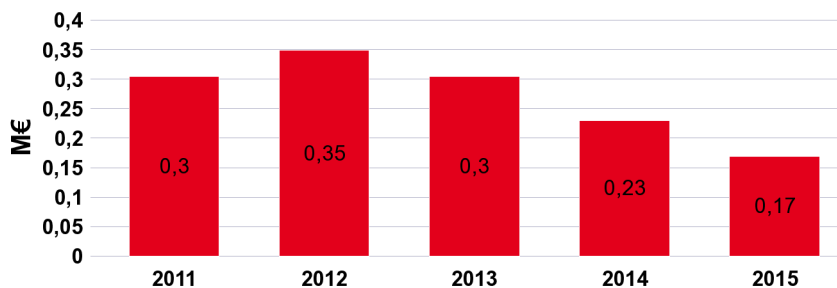
catégorie A :	41
catégorie B :	73
catégorie C :	144

Nombre total de postes : 258

Coordination et logistique événementielle

Il s'agit de mettre à disposition une prestation de qualité de fêtes et cérémonies et d'assurer les réceptions organisées par le Département.

Dépenses en fonctionnement

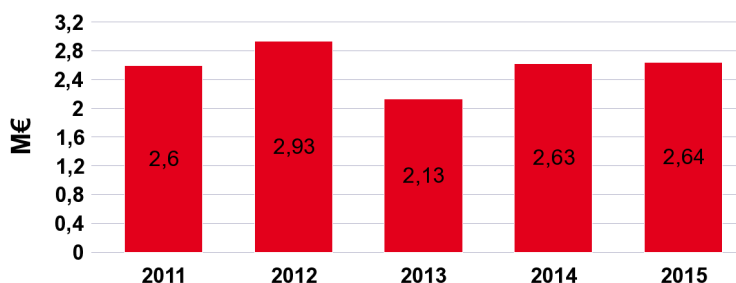


La réduction des dépenses de coordination et de logistique événementielle s'est poursuivie en 2015.

Sécurité et sûreté des biens et des personnes

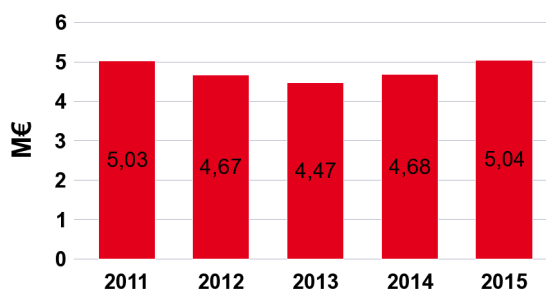
Il s'agit d'organiser le gardiennage et la télésurveillance, la mise en place des moyens de lutte contre l'incendie, la gestion des accès et des parkings ainsi que la signalétique des bâtiments.

Dépenses en fonctionnement (dont dépenses de gardiennage)



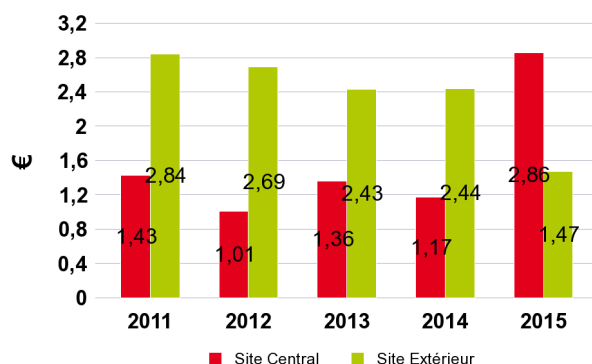
Entretien des locaux et gestion des déchets

Dépenses en fonctionnement

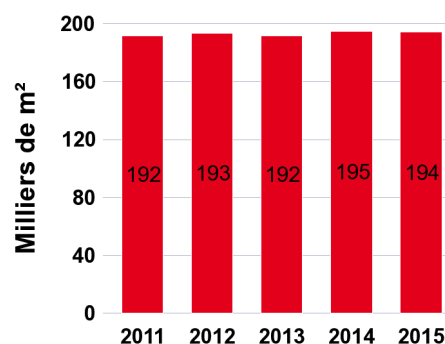


La hausse des dépenses d'entretien des locaux et de gestion des déchets (+ 7,7 %) en 2015 est consécutive à l'emmenagement des directions à l'immeuble E3 et au nettoyage des locaux devenus vacants, ainsi qu'aux transferts et d'emmenagements réalisés à l'immeuble Picasso.

Coût d'entretien au m²



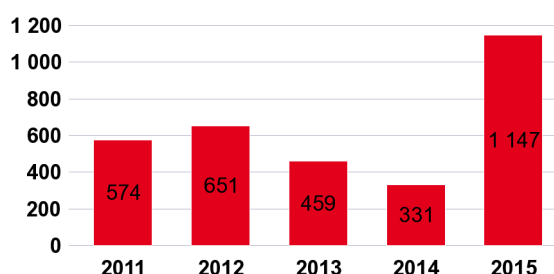
Surface de locaux entretenue



Déménagements et manutentions de postes de travail

Il s'agit d'assurer les déménagements de postes de travail en limitant à 24 h la suspension des activités. Les interventions sont réalisées en coordination avec la DBL et la DSI.

Nombre de postes de travail déménagés en site central



La forte augmentation du nombre de postes déménagés est consécutive à l'emmenagement, en 2015, de plusieurs directions à l'immeuble Européen 3 ainsi qu'aux transferts et emmenagements de postes réalisés à l'immeuble Picasso.

Accueil téléphonique : le standard

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'appels reçus par le standard	175 103	200 305	161 909	129 458	153 777
Nombre d'appels aboutis	165 138	186 112	144 088	97 832	110 502
Taux d'appel aboutis (en %)	94,31	92,91	88,99	75,57	71,86

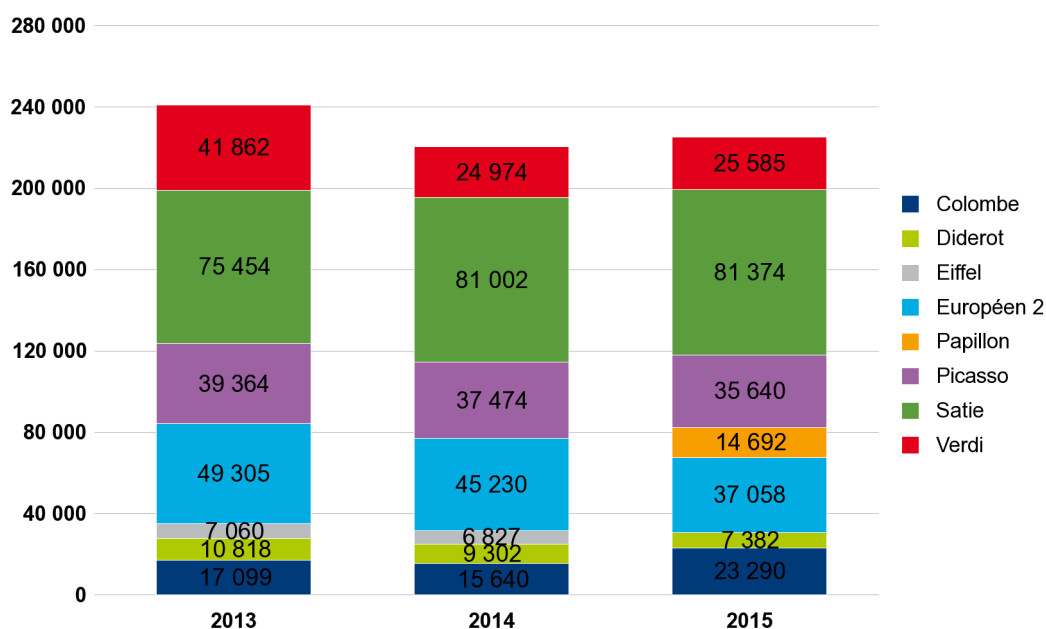
Accueil téléphonique : le centre de contacts

	2015
Nombre d'appels reçus par le standard	138 727
Nombre d'appels aboutis	33 319
Taux d'appel aboutis (en %)	24,02

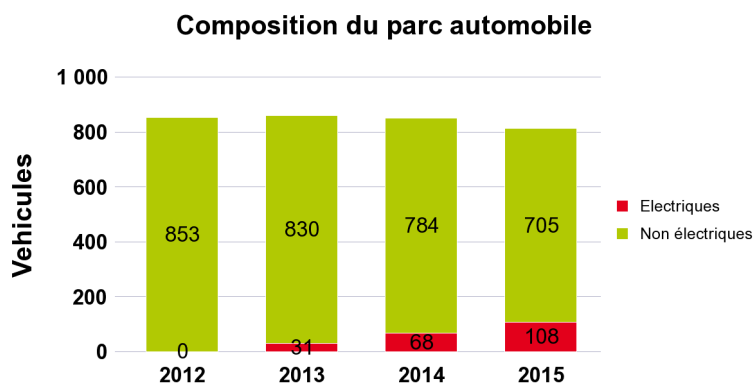
Depuis octobre 2015, le centre de contacts prend en charge les appels de la MDPH. Face au volume très important des appels, l'équipe a été renforcée fin 2015.

Accueil physique

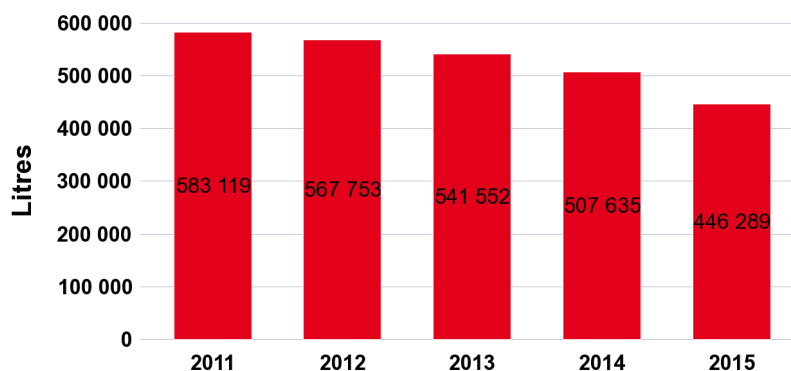
Nombre de personnes reçues dans les sites centraux



La rationalisation du parc automobile se poursuit avec une baisse de 39 véhicules. Dans le même temps, le verdissement de la flotte automobile progresse, avec l'acquisition de 40 véhicules électriques en 2015.

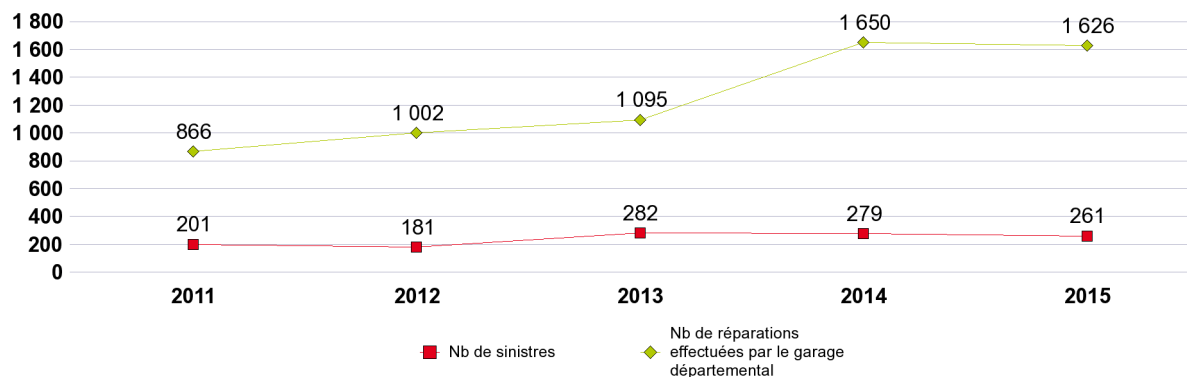


Consommation de carburants



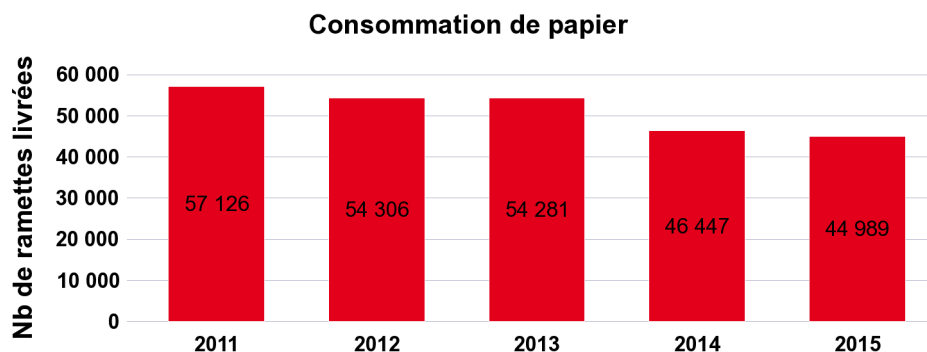
La consommation de carburant (tout type de carburant) a diminué de 12 % par rapport à 2014. Le verdissement du parc, la baisse du nombre de véhicules, et la centralisation de la gestion de la flotte à la DBL ont eu une incidence directe sur la baisse de la consommation de carburant.

Sinistres et réparations



Mise à disposition de papier

Il s'agit de fournir les services départementaux en papier. Le marché de fourniture de papier fixe des conditions d'éco-responsabilité. Le papier est fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement.

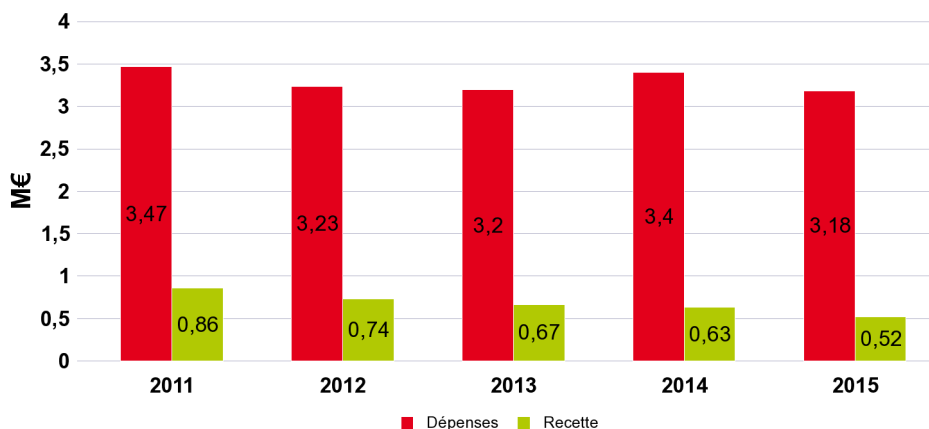


La continuité du plan de dématérialisation des documents, la meilleure maîtrise du logiciel PILOT et la sensibilisation aux bonnes pratiques d'impression ont contribué à faire diminuer la consommation de papier.

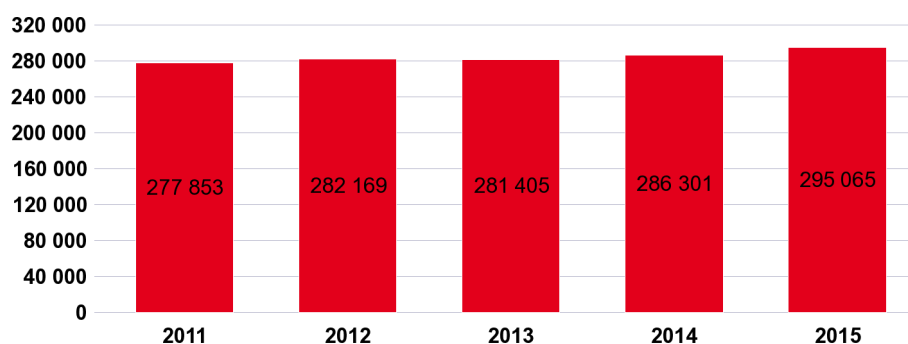
Mise à disposition de repas

Budget de la restauration des agents

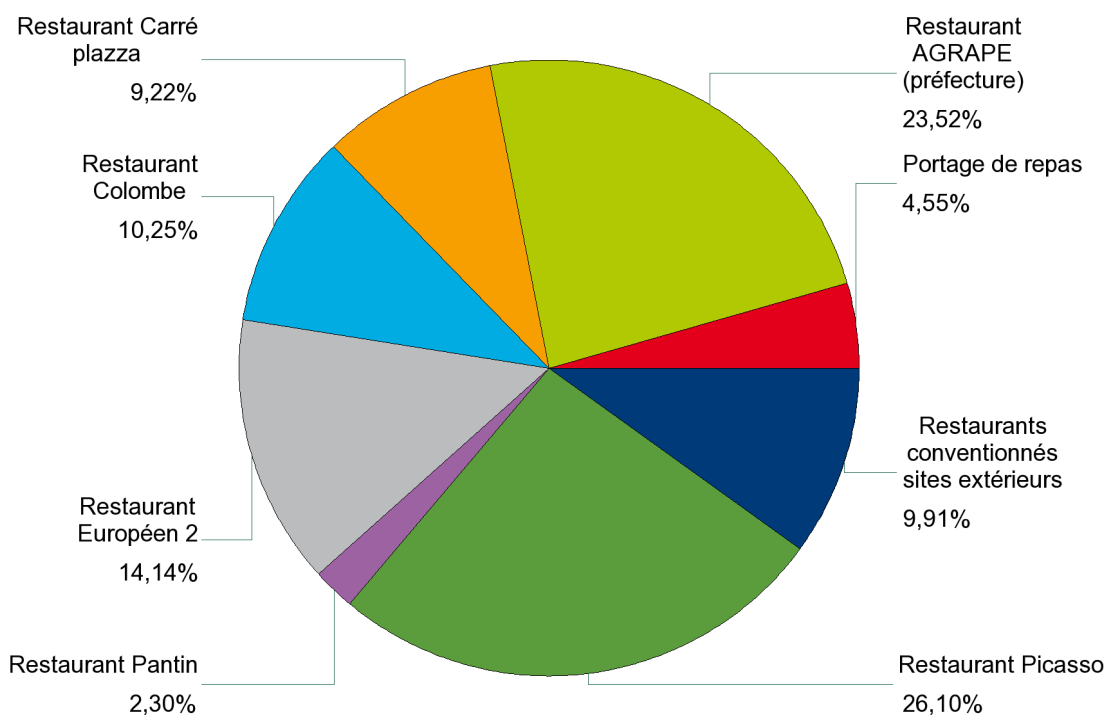
Il s'agit d'assurer la restauration des agents départementaux quel que soit leur lieu de travail. En site central, les agents ont accès aux restaurants administratifs ; en site de proximité, ils ont accès à des restaurants conventionnés ou, à défaut, à du portage de repas.



Nombre de repas servis dans les restaurants des sites centraux

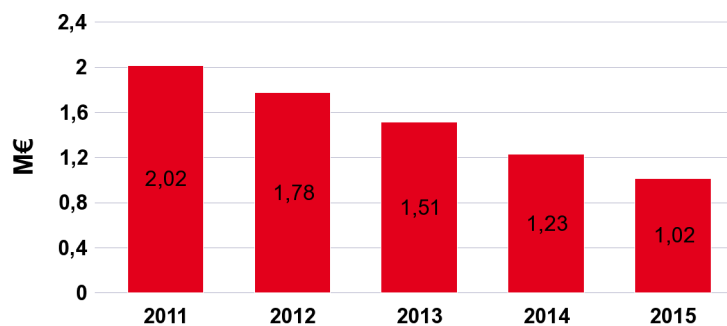


Nombre de repas consommés en 2015 par type de restauration



*Cette action est
mise en œuvre
par le Bureau central
du courrier du
Secrétariat général*

Dépenses de courrier



	2011	2012	2013	2014	2015
Courriers affranchis	1 062 279	1 023 778	1 036 202	940 427	824 701

PROGRAMME

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Mise en œuvre : Direction des Affaires
Domaniales et Juridiques

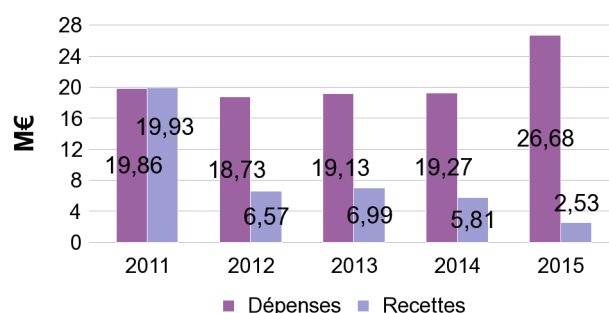
Les objectifs de cette politique départementale sont de défendre les intérêts et l'autonomie juridique du Département et d'optimiser la gestion de son patrimoine immobilier ainsi que sa politique assurantielle.

Moyens financiers

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	96,40%
2012 :	96,90%
2013 :	99,61%
2014 :	100,00%
2015 :	101,02%

Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35,5 % en 2015 suite à l'emmenagement de plusieurs directions dans le nouvel immeuble Européen 3. L'impact financier en 2015 de cet emmenagement est estimé à 7,250 M€ (cf. graphique sur les dépenses de loyers et charges).

Dans le cadre de la nomenclature M52, les recettes de cessions sont inscrites en investissement au BP et réalisées en fonctionnement.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	27
catégorie B :	12
catégorie C :	7

Nombre total de postes : 46

Action Gestion immobilière

Principales acquisitions en 2015 et montant en M€

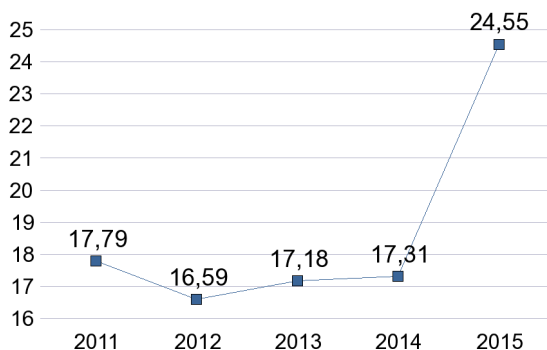
Acquisitions au titre des projets de transports (T1, T8)	3,006
--	-------

Principales cessions en 2015 et montant en M€

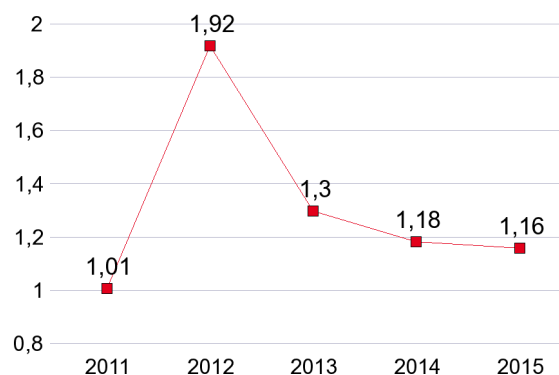
Parcelle du 2 rue Lakanal (ancienne Gendarmerie) à Pantin	0,750
Parcelle rue Védrières / rue Guynemer à Saint-Denis	0,328
Pavillon du 9 rue Pierre Curie à Rosny-sous-bois	0,320
Total	2,178

En 2015, les dépenses liées aux acquisitions foncières ont concerné une nouvelle fois exclusivement les projets de transports en commun portés par la DVD. Par ailleurs, une acquisition à l'euro symbolique, sur la commune de Villepinte, auprès de Vinci Immobilier, pour la RD 15, a été comptabilisée bien qu'elle ait été réalisée en 2013. Enfin, quatre opérations initialement prévues pour un montant de 2,536 M€ ont été reportées. 7 cessions ont été réalisées en 2015 dont deux étaient prévues initialement.

Dépenses de loyers et charges locatives en M€



Recettes de mises en location en M€

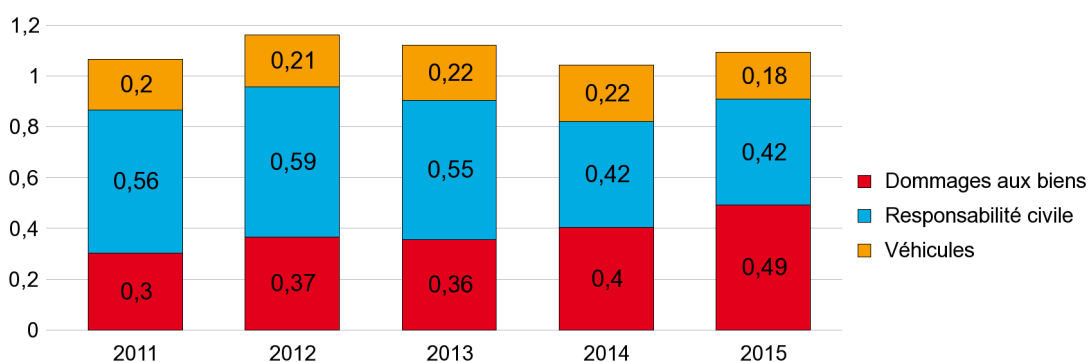


Action

Assurances

La prestation d'assurance vise à prévenir le Département contre tous les types de risques et à assurer la meilleure couverture des risques.

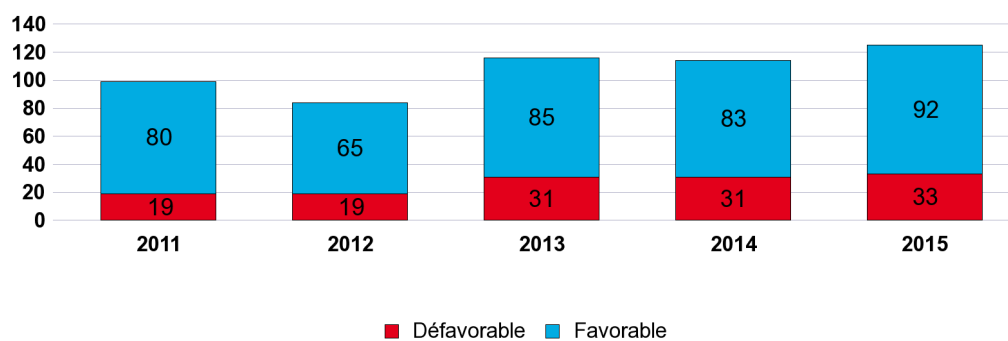
Montant des primes d'assurances par type de risques



Action

Conseils juridiques et contentieux

Nombre de contentieux hors désistements, non-lieu à statuer et classements sans suite



Parmi les 190 dossiers clôturés en 2015, 92 ont été clôturés en faveur du Département, 13 ont donné lieu à un désistement, 12 à un non-lieu à statuer, 12 à une issue neutre (décisions sans incidence pour le Département) et 28 ont été classés sans suite par le juge.

Mission

Finances

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Commande publique

PROGRAMME

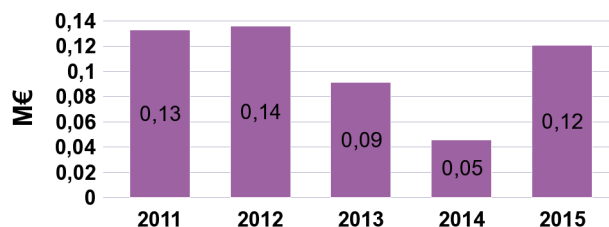
Stratégie budgétaire et financière

Mise en œuvre : Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

La politique financière du Département a pour objectif d'assurer la capacité à mettre en œuvre les politiques départementales sur la durée en maîtrisant le coût financier.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Sont représentés ici uniquement les frais de dépenses directes de fonctionnement propres à la Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A : 22
Catégorie B : 8
Catégorie C : 7

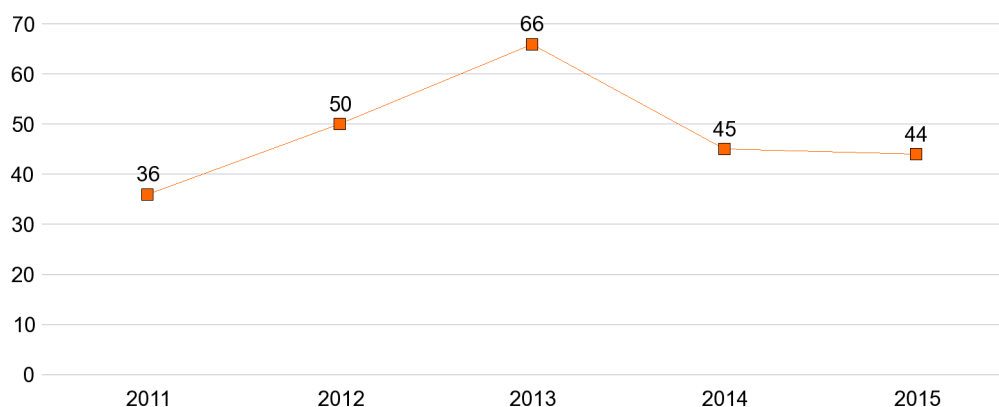
Nombre total de postes : 37

Action

Expertise financière des tiers

Nombre d'analyses de tiers réalisées

Cette action vise à conforter la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, SEM).

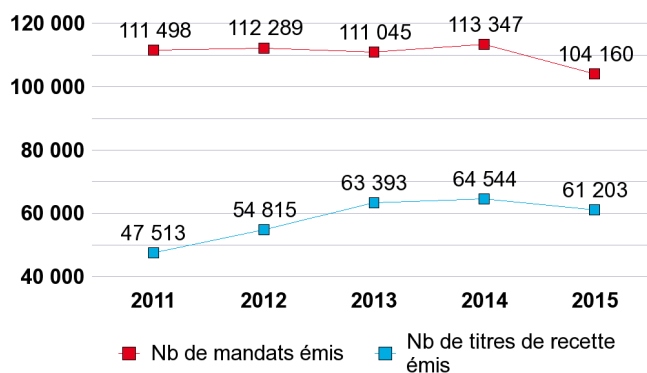


Action

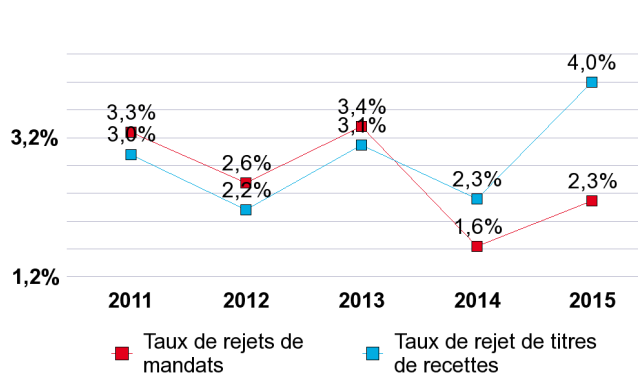
Gestion des mandatements et des recettes

Gestion mandatements et recettes

Emission de mandats et de titres de recette



Taux de rejet des mandats et titres de recette



PROGRAMME

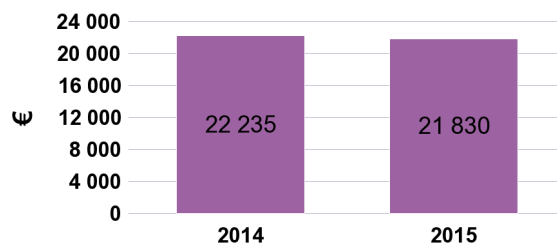
Commande publique

Mise en œuvre : Délégation à la commande publique

Les objectifs du programme sont le respect des règles juridiques de la commande publique et la prise en compte des enjeux de développement durable dans les achats départementaux.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Depuis 2014, le service de la commande publique de la Direction du budget et des finances est devenu la Délégation de la Commande Publique (DCP), et dispose d'un budget propre.

Personnel (31 décembre 2015)

Catégorie A : 10

Catégorie B : 5

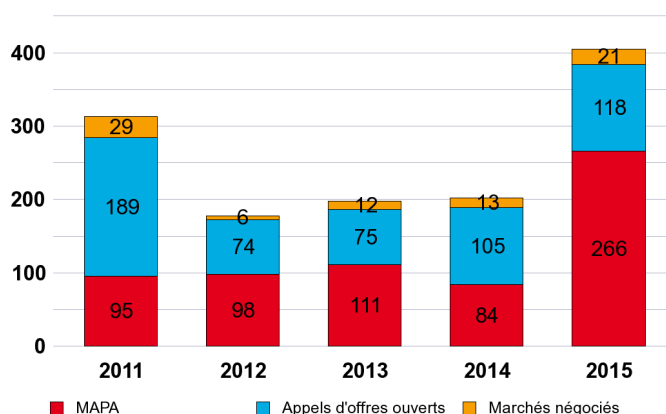
Catégorie C : 0

Nombre total de postes : 15

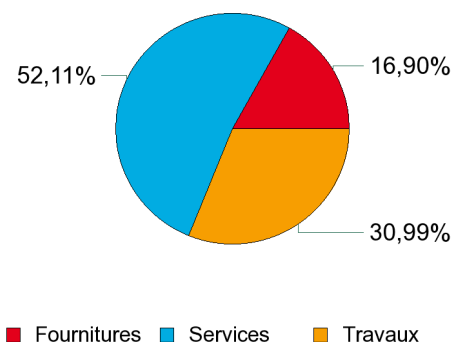
Assistance et conseil pour l'élaboration des marchés publics

Cette action consiste à assister et conseiller les directions dans leur processus d'achat et à vérifier la bonne application des règles de passation des marchés et d'achat public.

Nombre de notifications par type de procédures



Part des notifications 2015 par type de marchés



MAPA 2015	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	99	84,6 %
Supérieur à l'estimation	18	15,4 %
Total	117	100 %
Attribution au moins disant	77	65,8 %

CAO 2015	Nombre	Part
Inférieur à l'estimation	101	66 %
Supérieur à l'estimation	33	22 %
Procédure infructueuse	19	12 %
Total	153	100 %
Attribution au moins disant	67	44 %

Mission

Direction et animation de l'action départementale

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Information et communication

Programme

Animation et gestion des projets européens

PROGRAMME

Pilotage et stratégie

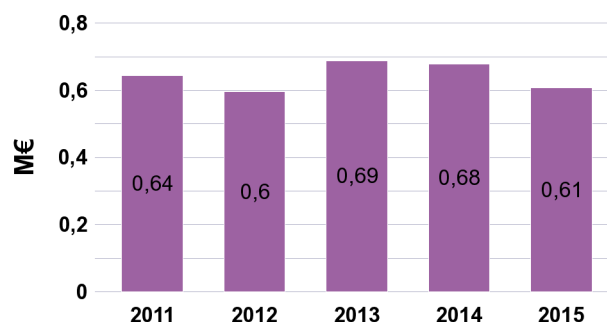
Mise en œuvre : Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE)

Le programme a pour objectifs de :

- contribuer à concevoir les orientations structurantes des politiques départementales et à les mettre en œuvre au travers des démarches stratégiques,
- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques,
- favoriser la coopération territoriale,
- mettre à disposition des connaissances et des dispositifs d'observation du territoire et de son environnement.

Moyens financiers

Dépenses de fonctionnement



Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 57

catégorie B : 37

catégorie C : 11

Nombre total de postes : 105

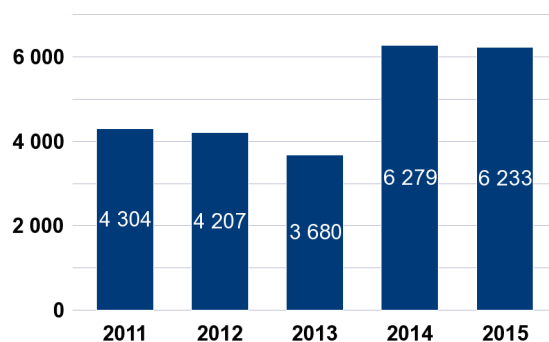
Action

Centre de ressources

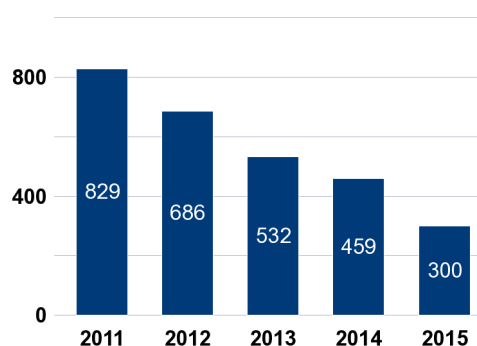
Le Service de documentation met à la disposition des agents départementaux et des Elus des ressources documentaires. Il assure la politique d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements.

Mise à disposition de ressources documentaires

Nombre de prêts

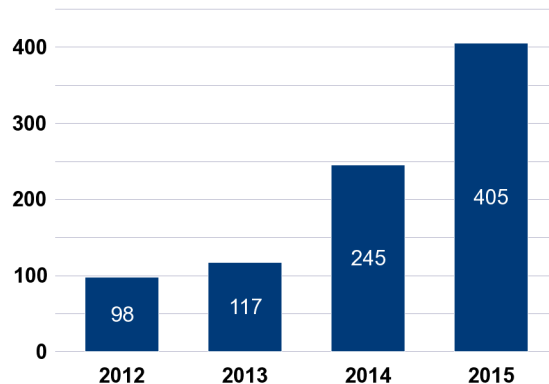


Nombre de recherches effectuées

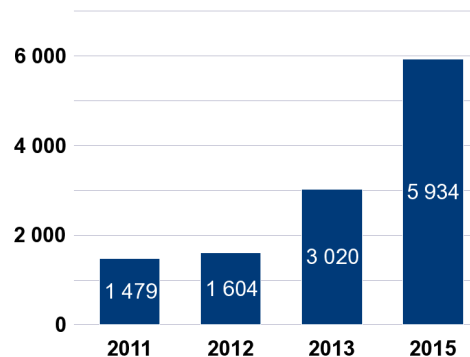


Les prestations et produits documentaires s'orientent vers l'anticipation du besoin d'information des agents. Par conséquent, l'évolution de l'action documentation se caractérise par une hausse continue du recours aux prestations en ligne (alertes automatisées du portail documentaire, abonnements électroniques, blogs thématiques) qui tend à compenser un recul des prestations dites « classiques » (prêts, recherches, fréquentation physique). Les données concernant les prêts intègrent, depuis 2014, les prêts systématiques de revues.

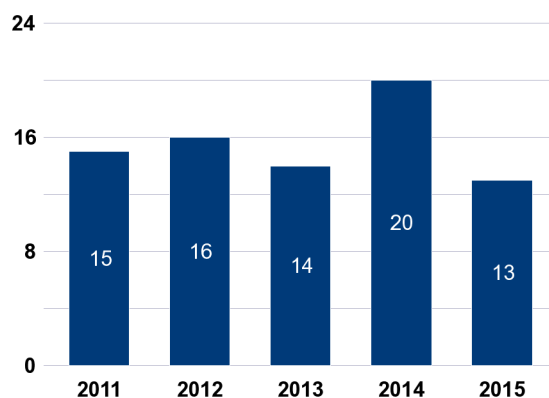
Nombre d'abonnées au panorama de presse Seine-Saint-Denis



Nombre d'abonnements aux alertes thématiques du portail documentaire



Nombre de dossiers documentaires réalisés



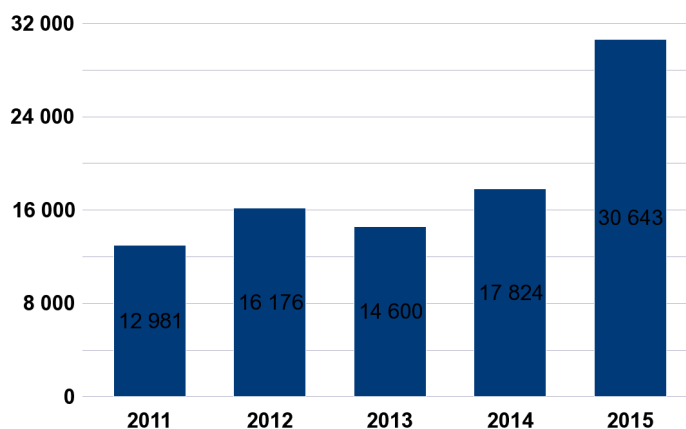
Le nombre d'abonnés au panorama de presse Seine-Saint-Denis ainsi qu'aux alertes thématiques (930 abonnés pour une moyenne de 6 à 7 thèmes par abonné) poursuivent leur progression en 2015.

La moyenne annuelle des dossiers réalisés sur 8 ans s'élève à 13,5 dossiers.

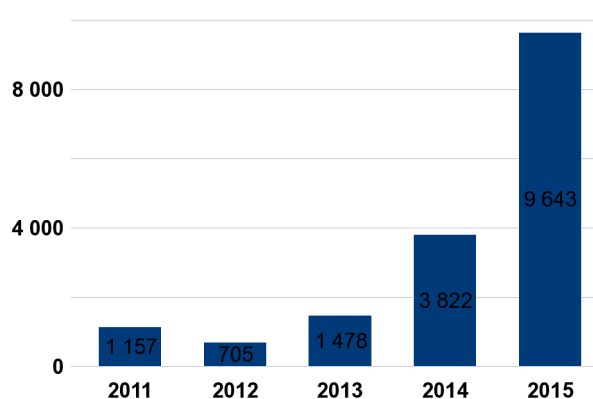
Action

Observatoire départemental

Géoportail93 - nombre de sessions



Géoportail93 - nombre de sites de connexions



Le nombre de sessions correspond au nombre d'utilisateurs du Géoportail93. Les sites de connexion au Géoportail 93 comptabilisent, eux, le nombre d'adresses IP différentes qui se sont connectées au cours de l'année.

PROGRAMME

Information et communication

Mise en œuvre : Direction de la communication

La politique départementale en matière de communication a pour objectifs de répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et de promouvoir les actions du Département en développant des outils de communication modernes et performants.

Moyens financiers

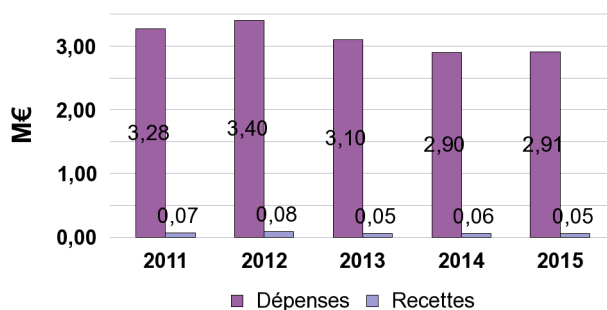
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	77,0%
2012 :	94,4%
2013 :	97,2%
2014 :	98,9%
2015 :	101,1%

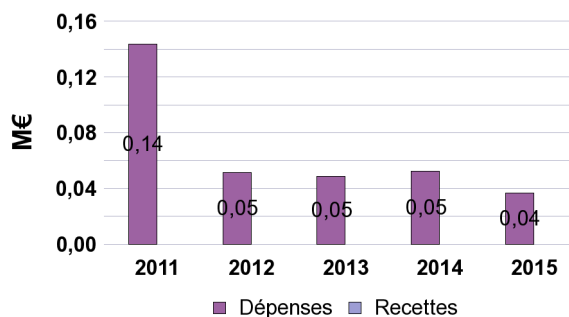
Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2011 :	119,7%
2012 :	102,6%
2013 :	96,9%
2014 :	98,6%
2015 :	73,5%

Fonctionnement



Investissement



Les dépenses de ce programme sont stables en fonctionnement comme en investissement. Par rapport à 2009, les dépenses relatives à l'information et à la communication ont diminué de près de 40 %. C'est le résultat de plusieurs actions : la rationalisation de la gestion du stockage des publications et autres supports, la mise en place d'un pôle "création" (limitant le recours aux agences), la rationalisation de la production et de la diffusion du magazine Seine-Saint-Denis et l'internationalisation de la mise en page du magazine Acteurs.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A :	26
catégorie B :	20
catégorie C :	5

Nombre total de postes: 51

Action

Communication

Site Internet et Intranet

Nombre de visiteurs du site Internet

Nombre de pages vues sur le site Internet

2011	2012	2013	2014	2015
590 018	662 522	736 316	612 426	500 221
2 339 714	2 103 795	2 235 259	1 887 074	1 808 733

Nombre de visiteurs du site Intranet

Nombre de pages vues sur le site Intranet

Nombre de visionnages du JT départemental

2011	2012	2013	2014	2015
ND	1 346 414	694 387	1 306 076	1 513 438
ND	5 204 250	2 519 798	4 086 684	4 130 288
6 738	4 800	1 432	2 284	4 350

Réseaux sociaux

Nombre d'abonnés aux publications sur les réseaux sociaux	2014	2015
Compte Facebook	17 588	19 819
Compte Instagram	306	483
Compte Twitter	4 149	6 872
Total	22 043	27 174

Newsletters

Nombre de newsletters de "l'eMag" publiées	2014	2015
	35	14
Nombre d'abonnements à la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année publiée	44 364	61 174
Taux d'ouverture de la dernière newsletter de "l'eMag" de l'année	22,30 %	20,70 %

Nombre de newsletters thématiques publiées	2014	2015
	22	17
Nombre d'abonnements aux dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	42 734	63 625
Taux d'ouverture moyen des dernières newsletters thématiques publiées dans l'année	25,82 %	28,22 %

Reportages

Nombre de reportages vidéos réalisés	2014	2015
	171	118

Nombre de reportages photos réalisés	2014	2015
En externe	347	358
En interne	273	210
Total	620	568

Supports de communication

Nombre de supports de communication imprimés	2014	2015
En externe	322	236
En interne	310	85
Total	632	321

PROGRAMME

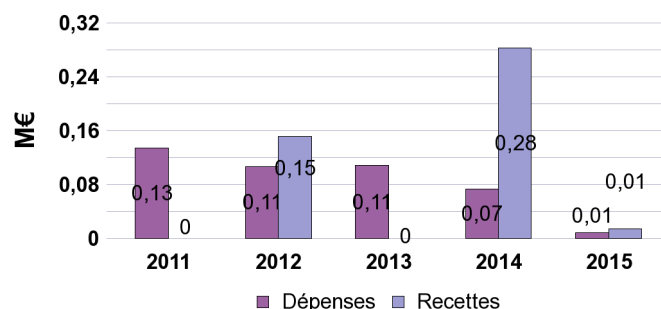
Animation et gestion de projets européens

Mise en œuvre : Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix (DAEICP).

L'objectif de ce programme est d'assurer le pilotage des fonds européens (FSE, FEDER, FEADER, Erasmus +, IEJ...), de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens et de faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (communes, associations, entreprises, collèges universités).

Moyens financiers

Fonctionnement



La cotisation 2015 à l'association Ile-de-France Europe a été prélevée sur l'exercice 2016, ce qui explique la faiblesse du taux de réalisation 2015.

Taux de réal.

Année	CA / BP
2011	66,32 %
2012	56,57 %
2013	51,36 %
2014	40,44 %
2015	7,09 %

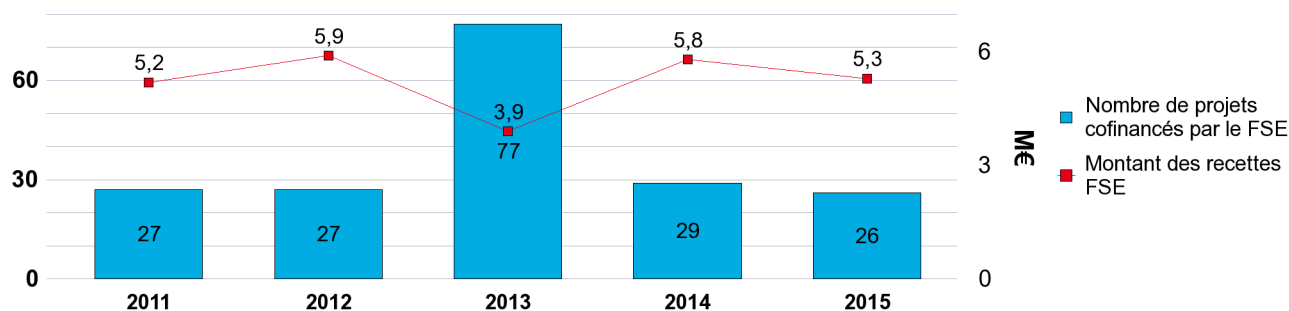
Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 8
catégorie B : 1
catégorie C : 1

Nombre total de postes: 10

Action Gestion des cofinancements européens

Nombre de projets cofinancés par le Fonds Social Européen et montant des recettes



Assistance technique

L'assistance technique consiste en la prise en charge d'une partie des salaires des trois agents du Département assurant l'aide au montage de projets et l'animation territoriale.

Le montant programmé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 74 936 €.

Fonds social européen (FSE)

L'objectif du FSE est d'atteindre le plein emploi en Europe. Il doit également contribuer à renforcer la qualité et la productivité du travail, à lutter contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail et à promouvoir l'inclusion sociale. En 2015, le Département a mobilisé 5,3 M€ au titre de la convention de subvention globale FSE cofinçant le dispositif Projet de Ville RSA. 25 dossiers de ce dispositif ont été programmés en 2015. Concernant le FSE hors subvention globale, un nouveau dossier a été déposé dans le cadre du dispositif ACTE.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux en matière d'innovation, de transport, d'efficacité énergétique et de développement urbain.

L'activité s'est concentré sur le suivi des bilans des actions cofinancées au titre du programme opérationnel 2007-2013 déposés en 2014. En effet, la Préfecture a formulé des observations conduisant à la modification des bilans et à la transmission de pièces complémentaires tout au long de l'année 2015. En conséquence, aucune recette FEDER n'a été perçue en 2015. Ces recettes seront à percevoir en 2016.

Mission

Ressources humaines

Programme

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relations sociales et santé au travail

PROGRAMME

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de favoriser le développement des compétences des agents pour répondre aux évolutions des missions, des organisations et des métiers, et de favoriser la mobilité et les parcours professionnels des agents.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 51

catégorie B : 18

catégorie C : 36

Nombre total de postes: 105

Ne sont pas pris en compte ici les postes ressources et de direction du Pôle personnel et relations sociales.

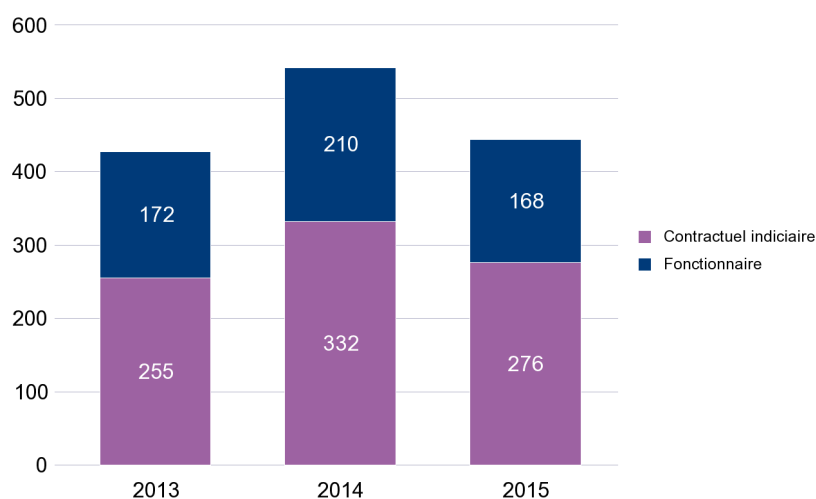
Action

Recherche des compétences adaptées

Les objectifs de l'action sont d'anticiper et d'identifier les besoins en matière de compétences, et de permettre ainsi la meilleure adéquation avec les besoins du Département.

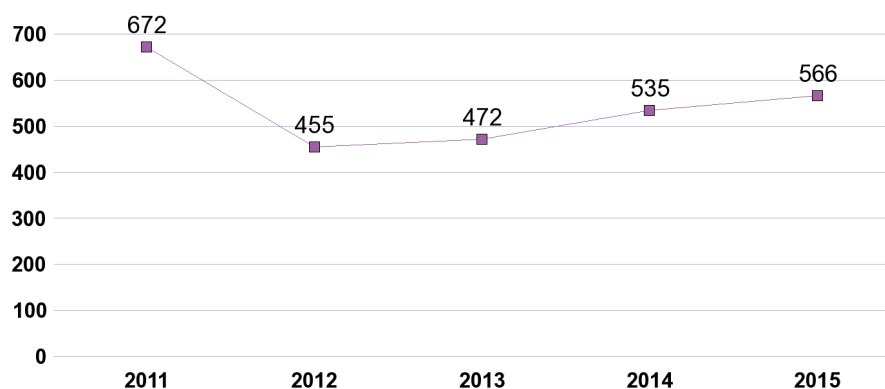
Recrutement

Nombre d'agents entrés au Département (et toujours présents au 31/12)



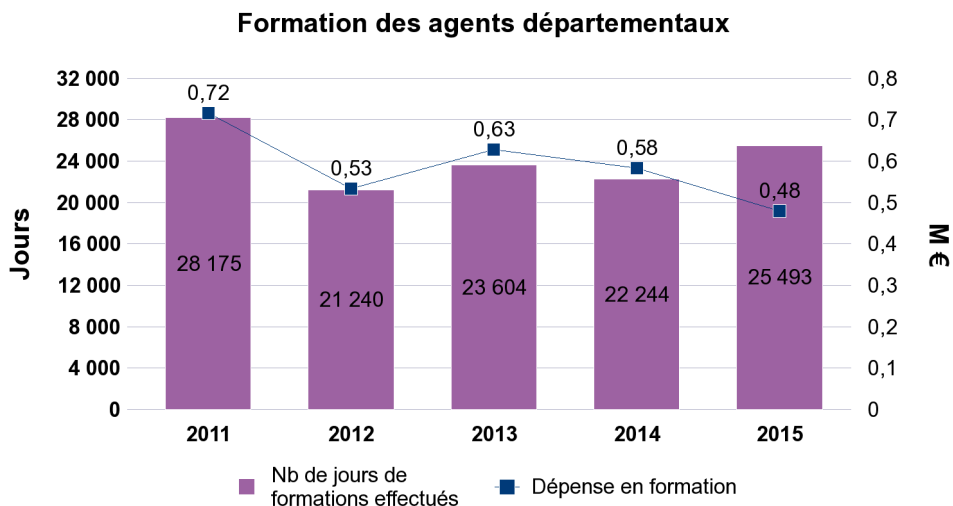
L'évolution des entrées en 2014 correspond en particulier au pourvoi de postes créés dans le cadre de l'ouverture de cinq nouveaux collèges.

Nombre de commissions de recrutement



Formation des agents départementaux

Les objectifs de l'action sont d'anticiper les besoins en matière de compétences, de favoriser la professionnalisation du management et d'accompagner le développement des compétences.



Nombre d'agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations :

2011	2012	2013	2014	2015
4 562	4 425	4 191	4 331	4 483

En 2015, on constate une hausse de 14,6 % du nombre de jours de formation et de 3,5 % du nombre d'agents formés par rapport à 2014. Les agents de catégorie B ont été ceux qui ont bénéficié du plus grand nombre de jours de formation par agent. La part des femmes parmi les agents formés en 2015 (74,3 %) est proche de la part des femmes dans l'effectif du Département.

Personnes reconnues comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi

L'objectif de l'action est de se conformer au taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi	479	534	570	594	634
Part d'agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total	6,7 %	7,0 %	7,0 %	7,4 %	7,9 %

En 2015, le Département employait 634 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 7,88 % de l'effectif total (y compris les assistantes familiales). Ce taux est en constante augmentation depuis plusieurs années. Parmi les 634 agents du Département bénéficiant de l'obligation d'emploi, on comptait 529 femmes et 105 hommes. 343 agents étaient reconnus en qualité de travailleurs handicapés par la CDAPH, 10 agents avaient été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, et étaient titulaires d'une rente et 281 agents étaient en reclassement professionnel.

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

Mise en œuvre : Service de la gestion des carrières et des rémunérations

Les objectifs de ce programme sont de :

- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paie.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie 0 :

catégorie A : 24

catégorie B : 65

catégorie C : 17

Nombre total de postes : 106

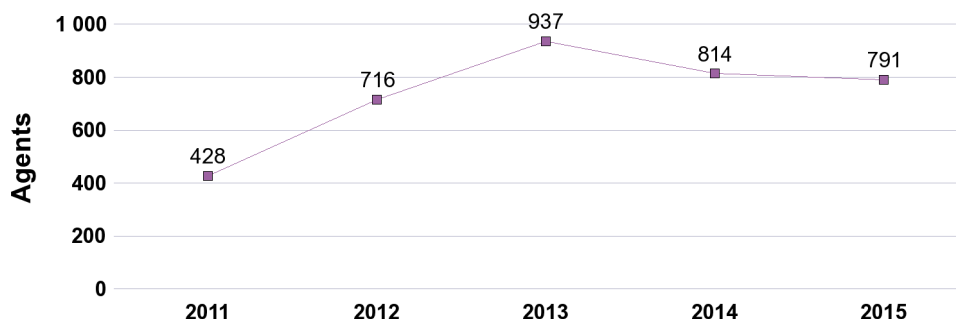
Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PPRS.

Action Politique salariale et gestion des carrières

Avancement de grade

L'avancement de grade constitue l'un des dispositifs prévus par le statut pour assurer le déroulement de la carrière des fonctionnaires.

Nombre d'avancements de grade



En 2015, 791 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Parmi eux, 583 femmes et 208 hommes.
23,77 % étaient de catégorie A,
13,53 % étaient de catégorie B,
62,71 % étaient de catégorie C.
Les dépenses liées aux avancements de grade se sont élevées en 2015 à 846 263 €.

Promotion interne

Cette modalité d'avancement permet d'accéder sans concours à un cadre d'emploi de niveau supérieur.

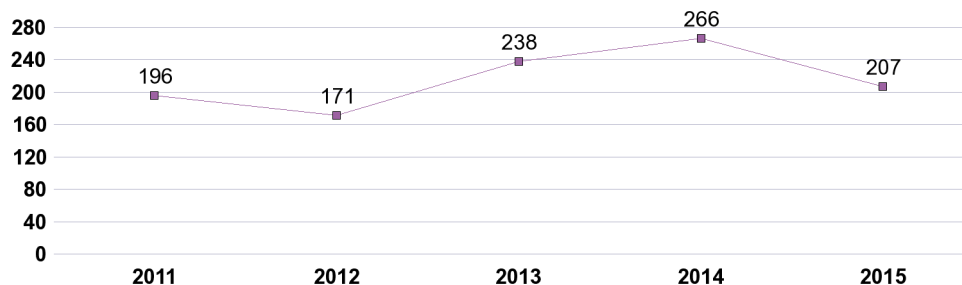
	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'agents inscrits sur liste d'aptitude	88	16	58	67	39

39 agents ont été inscrits sur liste d'aptitude en 2015 (31 femmes et 8 hommes).
La diminution par rapport à 2014 s'explique essentiellement par l'absence d'organisation par le centre interdépartemental de gestion, en 2015, de promotion interne au choix pour les agents de maîtrise. Cette promotion, qui est la seule à ne pas être contrainte par un quota, avait été organisée en 2014 et avait permis d'inscrire 25 agents.
En 2015, le montant des dépenses liées à la promotion interne s'est élevé à 189 142 €.

Résorption de l'emploi précaire

L'objectif du Département est d'avoir recours aux agents non titulaires uniquement en l'absence de candidatures de titulaires répondant aux critères définis par les directions.

Nombre de titularisations dans l'année

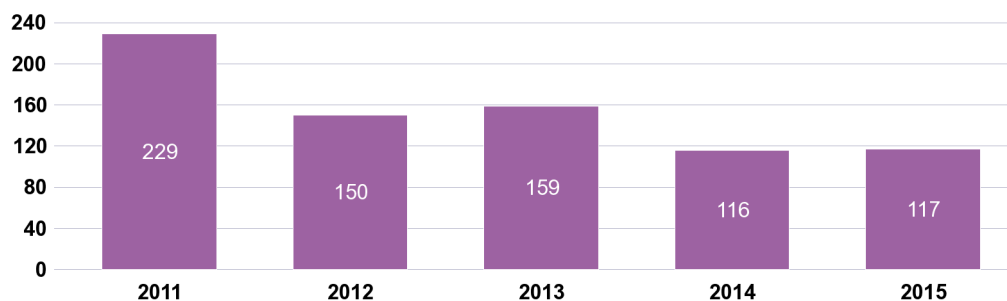


En 2015, le Département a poursuivi sa politique de titularisation des agents contractuels grâce à la prolongation du dispositif pour les agents ayant échoué aux précédentes sélections : 16 lauréats pour la session 2015.

Gestion des renforts et des remplacements

Le recrutement d'agents non-titulaires pour des remplacements ou des renforts répond à l'absence d'agents ou à des besoins occasionnels.

Nombre d'agents en renfort et en remplacement au 31/12



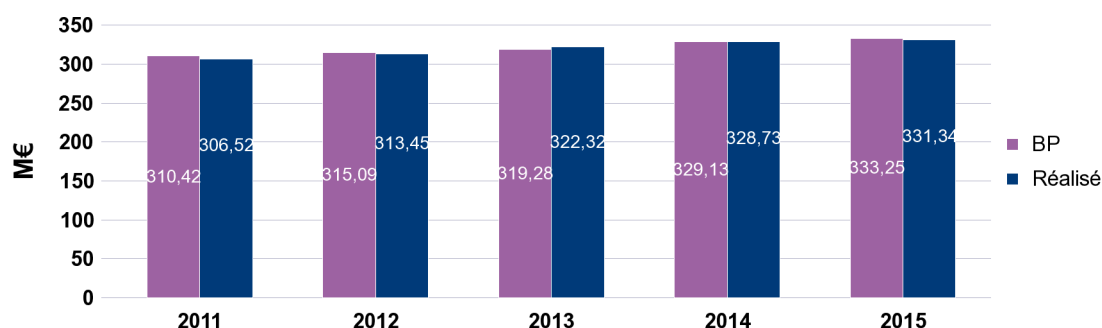
En moyenne mensuelle sur l'année 2015, le nombre de renfort remplacement est en baisse par rapport à 2014 (122 en 2015 contre 148 en 2014).

Rémunérations et charges

Taux de réalisation des dépenses CA/BP

2013	101,0 %
2014	99,9 %
2015	99,4 %

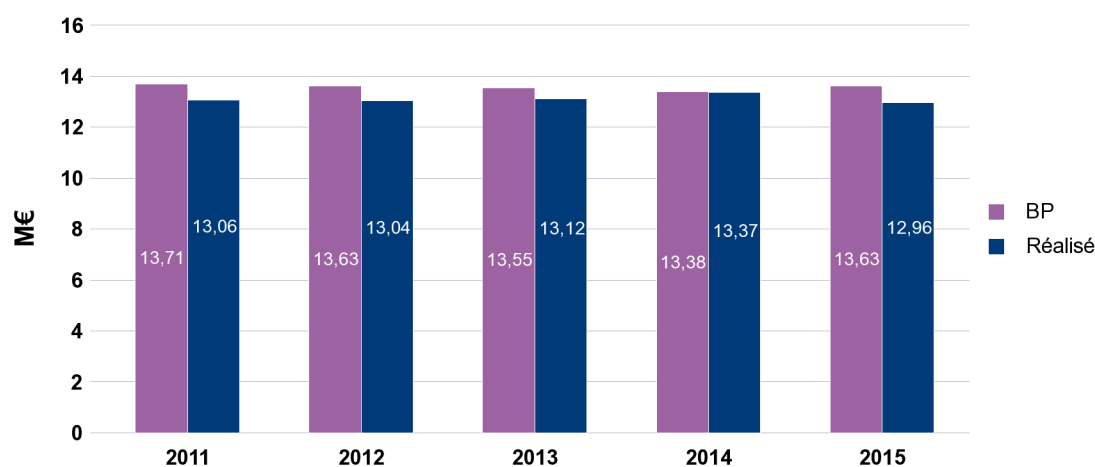
Rémunérations et charges de personnel - Budget principal



La masse salariale a augmenté de 0,53 % en 2015.

Elle représente 19,4 % des dépenses de fonctionnement du Département (budget principal, hors gestion de la dette).

Rémunérations et charges de personnel - Budget annexe (Assainissement)



PROGRAMME

Relations sociales et santé au travail

Mise en œuvre : Service des relations du travail et de l'action sociale

Les objectifs du programme sont :

- d'approfondir le dialogue social,
- d'agir en faveur de la santé des agents et de leur bien-être au travail,
- d'élaborer la stratégie d'information et de communication interne de la collectivité,
- d'intégrer les nouveaux agents et de favoriser leur implication professionnelle,
- de valoriser les services rendus par les agents.

Personnel (31 décembre 2015)

catégorie A : 24

catégorie B : 14

catégorie C : 30

Nombre total de postes : 68

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PPRS.

Action

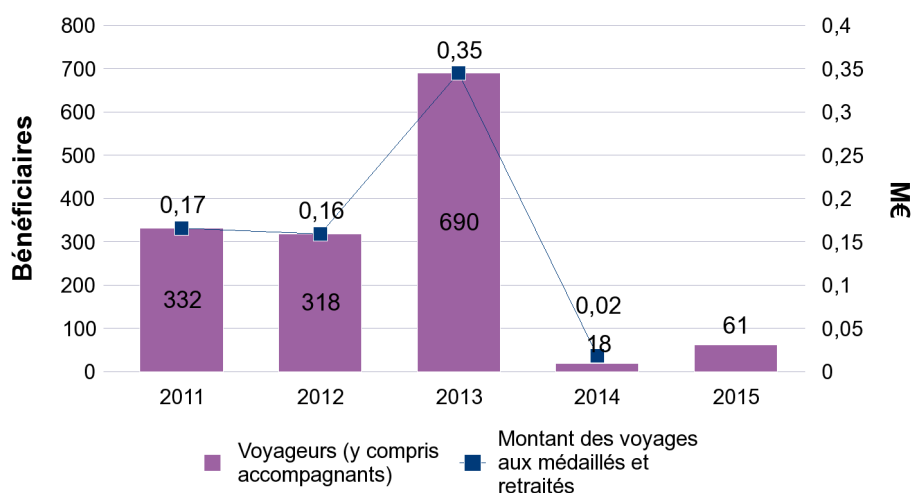
Action sociale du personnel

Valorisation des services rendus par les agents (médaillés et retraités)

Il s'agit de rendre un hommage institutionnel officiel aux agents médaillés et retraités ainsi qu'aux cadres quittant la collectivité.

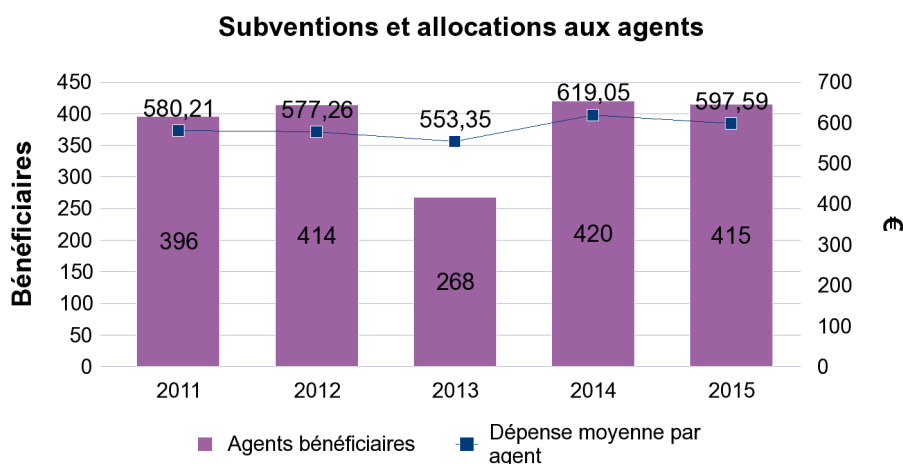
	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents partant à la retraite ayant bénéficié d'une réception et d'un cadeau	129	95	85	91	115
Nombre de médaillés	274	313	309	316	343

Nombre de bénéficiaires du voyage (y compris accompagnants) et coût des voyages



Aides financières : subventions et allocations aux agents (garde d'enfants, prêts...)

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des aides financières et des allocations (en M€)	0,23	0,24	0,15	0,26	0,25



Le montant de dépenses s'est maintenu au niveau de 2014 (-3 %) témoignant du rattrapage du retard de traitement des dossiers, constaté en 2013. En 2015, le nombre de bénéficiaires était stable par rapport à 2014, avec 415 agents bénéficiaires. Les dépenses d'allocations représentaient 75 % des aides financières. Elles étaient constituées des allocations concernant les enfants et les jeunes adultes porteurs de handicap (38 %) et des allocations pour frais de garde d'enfant de moins de trois ans (62 %). Le Département a pris en charge 24 719 journées de garde d'enfants pour 177 enfants, soit 139 jours de garde par enfant au taux moyen de 4,65 € la journée. Les dépenses de subvention concernaient majoritairement les centres de loisirs (65 % des dépenses) et les centres de vacances (28 %).

Les chèques vacances

	2011	2012	2013	2014	2015
Chèques vacances - contrats reconduits	205	207	239	279	308
Chèques vacances - nouveaux contrats souscrits	134	191	197	197	175
Total des contrats souscrits	339	398	436	476	483
Participation à l'épargne départementale et autres frais (en M€)	0,21	0,22	0,24	0,25	0,25

En 2015, 63 % des contrats ont été renouvelés. 80 % des souscripteurs étaient des agents de catégorie C. Parmi eux, les agents des collèges représentaient un tiers des souscripteurs.

Mutuelles santé / prévoyance

Nombre de contrats subventionnés	2011	2012	2013	2014	2015
Pack santé et prévoyance	1 352	1 219	0	0	0
Prévoyance	1 017	1 070	633	941	1 076
Santé	1 851	1 917	2 195	2 343	2 611
Total des contrats subventionnés	4 220	4 206	2 828	3 284	3 687

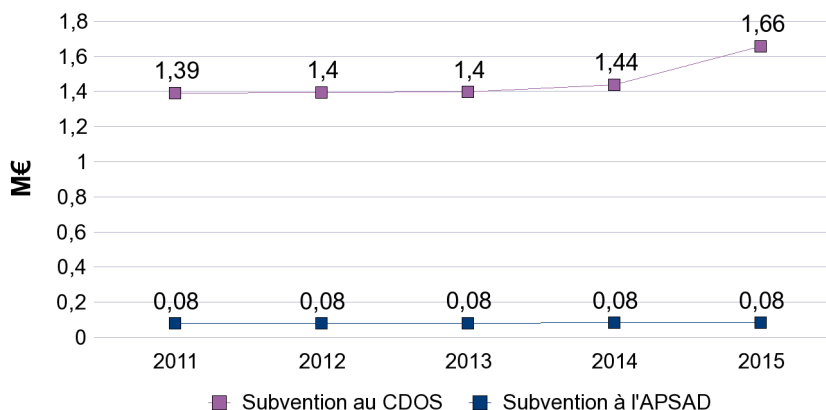
	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents couverts	3 718	2 254	2 559	2 622

Depuis la mise en place du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire en 2013, il n'y a plus de packs santé/prévoyance. Seuls les contrats santé et prévoyance labellisés ouvrent droit séparément à une participation de la collectivité. Le dispositif de protection sociale complémentaire a poursuivi son développement en terme de bénéficiaires : 2 622 agents pour 3 687 contrats en santé et / ou prévoyance en 2015. Le dispositif de labellisation a permis d'ouvrir la participation pour les agents départementaux auprès de 48 organismes dont 40 en santé et 18 en prévoyance.

Les relations avec les associations du personnel

Les relations développées avec les associations du personnel, le CDOS et l'APSAD, visent à promouvoir les activités de loisirs, culturelles et sportives des agents du Département. Le Bureau de l'action sociale veille à la mise en œuvre des moyens nécessaires au bon déroulement des activités de ces associations.

Subventions aux associations du personnel



Le partenariat entre le Département et le CDOS se matérialise désormais par trois conventions signées le 19 novembre 2014 pour une durée de trois ans :

- une convention de moyens et d'objectifs,
- une convention de mise à disposition du personnel,
- une convention relative à la prestation offerte aux agents médaillés et retraités.

La participation financière du Département se décline de la façon suivante :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 252 493 euros qui a connu une croissance (+ 1,66 %) liée à l'évolution de la masse salariale,
- une subvention supplémentaire d'un montant de 212 665 € versée afin de compenser l'obligation du CDOS de rembourser les salaires des six agents mis à disposition pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2015,
- une subvention pour la gestion de la prestation offerte aux agents médaillés et retraités de 173 840 €,
- la prise en charge des frais généraux relatifs au fonctionnement de l'association pour un montant de 336 431 €.

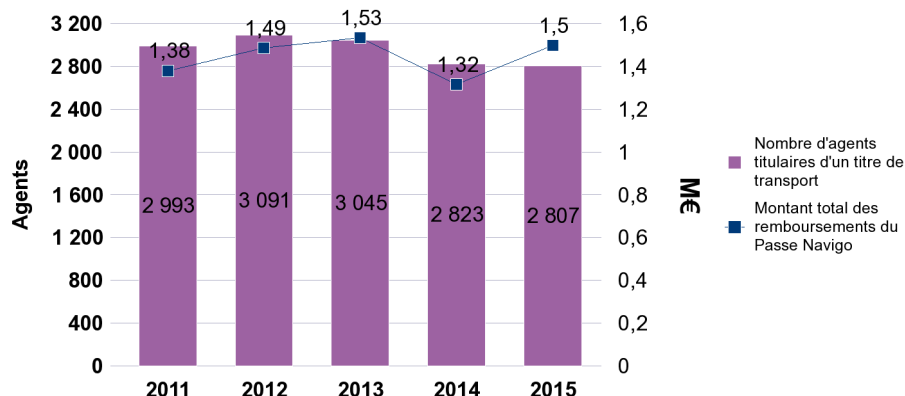
Action

Plan de déplacement des agents

Plan de déplacement des agents : prise en charge des frais de transport

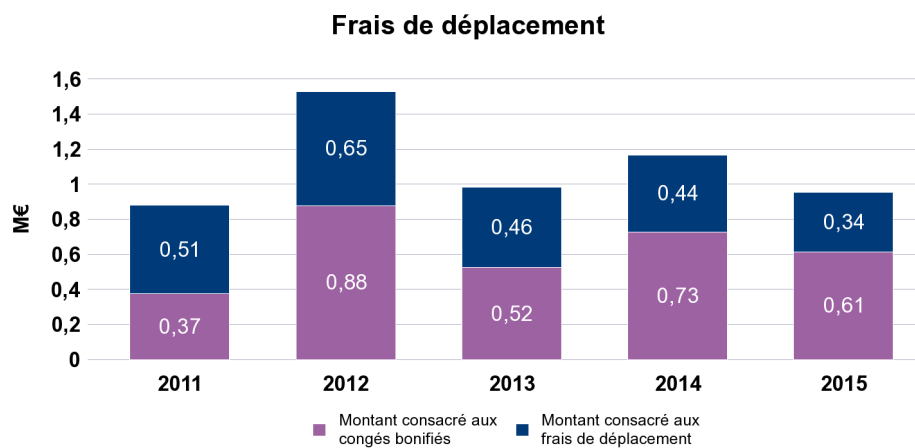
Le Département s'engage pour une meilleure mobilité du personnel en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, à travers une participation de 60 à 70 % au Pass Navigo.

Prise en charge des frais de transport



Au 31 décembre 2015, le coût moyen du remboursement de la carte de transport s'élevait à 40 € par agent.

Remboursement des frais de déplacement



On note en 2015 une baisse de 15 % du montant consacré aux congés bonifiés par rapport à 2014, les congés bonifiés connaissant une cyclicité se traduisant par un pic tous les 3 ans ; ce pic a eu lieu en 2014. Concernant les frais de déplacement, on observe une baisse de 20 % en 2015 par rapport à 2014, liée au report en 2014 de déplacements non mandatés en 2013.

Éléments transversaux

Direction / Service concerné	Prestations départementales (liste non exhaustive)	Bénéficiaires	2013	2014	2015
PA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie dont :	Personnes âgées	21 033	21 624	22 462
		PA à domicile	14 804	15 255	16 345
		PA en établissement	6 229	6 369	6 117
PA	Aide sociale à l'hébergement	Personnes âgées	2 610	2 583	2 194
PH	Allocation compensation tierce personne	Personnes handicapées	2 038	1 940	1 799
PH	Aide sociale à l'hébergement	Personnes handicapées	2 622	2 641	2 444
PH	Prestation de compensation du handicap	Personnes handicapées	5 798	5 563	5 589
PH	Abonnés au service de transport spécialisé	Personnes handicapées	3 719	4 162	4 370
DPAPH	Forfait améthyste dont :	Personnes handicapées et personnes âgées	32 397	52 699	53 551
		Personnes âgées	26 051	42 631	43 193
		Personnes handicapées	6 346	10 068	10 358
Crèches	Accueil en crèches départementales	Enfants de 0 à 3 ans accueillis au cours de l'année	4 441	4 417	4 322
DEJ	Accueil dans les collèges publics et privés sous contrat	Collégiens	80 888	81 651	82 948
DEJ	Demi-pension dans les collèges publics	Collégiens	34 962	35 015	35 647
ASE - SDAF	Aides financières aux familles (aides accordées)	Ménages avec enfants en difficulté	20 236	20 548	19 022
ASE	Actions éducatives en milieu ouvert et à domicile	Mineurs pris en charge par l'ASE au 31/12	2 860	2 734	3 012
ASE	Prise en charge en dehors du domicile parental	Mineurs, jeunes majeurs	4 784	4 590	4 661
ASE	Actions collectives de prévention spécialisée	Jeunes	8 575	9 023	8 767
ASE	Actions individuelles de prévention spécialisée	Jeunes	6 012	6 117	6 255
MPCR	Accueil Tête à tête	Jeunes de 13 à 25 ans	19 179	16 713	16 485
MPCR	Accueil au Centre de ressources sur les conduites à risques	Professionnels	4 866	5 427	3 982
SPAS	Consultations en CDDPS et CIDAG	Tous publics - consultations	20 605	18 810	16 455
SPAS	Examens du laboratoire	Tous publics - examens	49 257	48 388	41 570
SPAS	Vaccination	Tous publics - vaccinations	177 574	168 808	167 295
PMI	Suivi médical en protection maternelle, protection infantile et planification familiale	Enfants de 0 à 6 ans, femmes enceintes, femmes et jeunes	111 734	112 079	114 352
PMI	Bilans de santé en école maternelle	Enfants de moyenne section de maternelle	10 753	9 749	8 728
PMI	Visite à domicile par les sages-femmes	Femmes enceintes	8 415	8 859	8 656
PMI	Visite à domicile par les puéricultrices	Enfants de 0 à 6 ans	8 528	7 718	7 723
PMI	Visite à domicile par les puéricultrices	Assistants maternels	6 752	5 576	5 194

Direction / Service concerné	Prestations départementales (liste non exhaustive)	Bénéficiaires	2013	2014	2015
PMI	Allocation d'accueil du jeune enfant	Enfants de moins de 3 ans	5 780	5 818	5 675
SIS	Allocation du Revenu de solidarité active socle total non majoré (Revenu minimum d'insertion avant 2009) (foyers bénéficiaires)	Personnes de plus de 25 ans en situation d'insertion	68 248	71 455	73 685
SIS	Allocation du Revenu de solidarité active socle total majoré (Allocation parent isolé avant 2009) (foyers bénéficiaires)	Personnes de plus de 25 ans en situation d'insertion et parent seul	8 822	8 950	9 029
DAD	Aide du Conseil Général aux propriétaires occupants	Propriétaires (sous cond.)	783	776	228
DAD	Prise en charge de la carte Imagine R - subvention sociale	Collégiens boursiers	5 927	5 476	5 438
SDAF	Fonds solidarité logement - Prêts / subventions (ménages ayant eu au moins un accord)	Tous publics (sous cond.)	2 470	2 660	2 532
SDAF	Fonds solidarité énergie (ménages aidés)	Tous publics (sous cond.)	15 731	14 171	12 294
SDAF	Secours exceptionnels (ménages aidés)	Tous publics (sous cond.)	5 624	5 612	5 241
SSD	Nombre de passages à l'accueil dans les circonscriptions du Service social départemental les données portent sur 27 CSS sur 33	Tous publics	299 061	307 287	316 363
SSD	Nombre de ménages rencontrés au moins une fois par l'assistante sociale dans les circonscriptions du Service social départemental les données portent sur 30 CSS sur 33	Tous publics	55 854	56 160	55 114

Direction / Service concerné	Prestations départementales (liste non exhaustive)	Bénéficiaires	2013	2014	2015
PA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie dont :	Personnes âgées	102,389	107,841	111,096
		PA à domicile	73,857	78,223	80,383
		PA en établissement	28,532	29,618	30,713
PA	Aide sociale à l'hébergement	Personnes âgées	70,521	68,749	53,994
PH	Allocation compensation tierce personne	Personnes handicapées	12,994	12,808	12,191
PH	Aide sociale à l'hébergement	Personnes handicapées	103,480	102,006	99,721
PH	Prestation de compensation du handicap	Personnes handicapées	39,201	41,102	44,682
PH	Abonnés au service de transport spécialisé	Personnes handicapées	2,838	3,173	3,483
DPAPH	Carte améthyste dont :	Personnes handicapées et personnes âgées	19,880	18,821	22,939
		Personnes âgées	15,924	15,076	18,501
		Personnes handicapées	3,956	3,745	4,439
DEJ	Accueil dans les collèges publics et privés sous contrat	Collégiens	28,117	33,850	42,018
DEJ	Aide à la restauration des collégiens	Collégiens	4,52	4,95	4,62
ASE - SDAF	Aide financières aux familles	Ménages en difficulté	9,856	10,008	10,761
ASE	Prise en charge en dehors du domicile parental	Mineurs, jeunes majeurs	200,945	193,605	189,934
ASE	Actions collectives de prévention spécialisée (individuelle et collective)	Jeunes	13,666	13,812	13,814
SPAS	Vaccination	Tous publics	1,361	1,330	1,462
SIS	Allocation du Revenu de solidarité active socle (Revenu minimum d'insertion avant 2009)	Personnes de plus de 25 ans en situation d'insertion	337,518	369,549	392,975
DAD	Aide du Conseil Général aux propriétaires occupants	Propriétaires (sous cond.)	1,010	1,067	1,191
DAD	Prise en charge de la carte Imagine R - subvention sociale	Collégiens boursiers	0,308	0,293	0,293
SDAF	Fonds solidarité logement - Prêts / subventions	Tous publics (sous cond.)	3,809	3,797	3,743
SDAF	Fonds solidarité énergie	Tous publics (sous cond.)	2,077	1,942	1,970
SDAF	Secours exceptionnels	Tous publics (sous cond.)	1,100	1,007	1,100

Direction / Service concerné	Prestations départementales (liste non exhaustive)	Bénéficiaires	2013	2014	2015
PA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie dont :	Personnes âgées	4 868	4 987	4 946
		PA à domicile	4 989	5 128	4 918
		PA en établissement	4 581	4 650	5 021
PA	Aide sociale à l'hébergement	Personnes âgées	27 019	26 616	24 610
PH	Allocation compensation tierce personne	Personnes handicapées	6 376	6 602	6 777
PH	Aide sociale à l'hébergement	Personnes handicapées	39 466	38 624	40 802
PH	Prestation de compensation du handicap adulte	Personnes handicapées	6 761	7 388	7 995
PH	Abonnés au service de transport spécialisé	Personnes handicapées	763	762	797
DPAPH	Carte améthyste	Personnes handicapées et personnes âgées	614	357	428
DEJ	Aide à la restauration dans les collèges du Département	Collégiens	129	141	130
ASE - SDAF	Aides financières aux familles	Ménages en difficulté	487	487	566
ASE	Prise en charge en dehors du domicile parental	Mineurs, jeunes majeurs	42 004	42 180	40 750
SPAS	Vaccination	Tous publics	8	8	9
SIS	Allocation du Revenu de solidarité active socle total (Revenu minimum d'insertion avant 2009)	Personnes de plus de 25 ans en situation d'insertion	4 945	5 172	5 333
DAD	Aide du Conseil Général aux propriétaires occupants	Propriétaires (sous cond.)	1 290	1 375	5 224
DAD	Prise en charge de la carte Imagine R - subvention sociale	Collégiens boursiers	52	54	54
SDAF	Fonds solidarité logement - Prêts / subventions	Tous publics (sous cond.)	1 542	1 428	1 478
SDAF	Secours exceptionnels	Tous publics (sous cond.)	196	179	210
SDAF	Fonds solidarité énergie	Tous publics (sous cond.)	132	137	160

Cette fiche ne contient que les dépenses directes.

Éléments transversaux

Principales recettes du Département

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	% evol. 2014-2015	% evol. 2011-2015
Total, en fonctionnement	1752,751	1727,484	1803,909	1885,648	1933,628	2,5%	10,3%
Dotation d'Etat, dont :	841,200	844,960	848,706	859,049	835,491	-2,7%	-0,7%
DGF	291,589	290,966	289,937	280,028	256,562	-8,4%	-12,0%
Dotation générale de décentralisation	6,839	6,800	6,784	6,784	6,784	0,0%	-0,8%
TIPP - compensation RMI-RMA	237,464	234,968	235,730	233,660	233,660	0,0%	-1,6%
Etat- Compensation au titre de la TP		0,272	0,197	0,099	0,156	57,3%	
Etat- Compensation au titre des exonérations de TH	15,392	13,982	12,809	11,529	9,917	-14,0%	-35,6%
Dotation compensation relative à la TP	39,191	49,529	48,055	48,055	48,055	0,0%	N/C
Fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	37,076	37,116	37,268	37,268	37,268	0,0%	N/C
Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	4,281	4,131	3,431	2,740	1,815	-33,8%	-57,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	22,526	22,821	23,906	23,416	22,934	-2,1%	1,8%
Fonds d'urgence			4,18	0	0	N/C	N/C
Compensation transfert fonds sociaux	56,456	59,711	60,099	60,248	61,056	1,3%	8,1%
Participation aux dépenses de la BSPP	17,159	18,478	18,619	18,669	18,817	0,8%	9,7%
Fiscalité directe, dont :	519,723	520,511	568,518	578,482	607,234	5,0%	22,9%
Taxe d'habitation (TH)							N/C
Taxe foncier bâti (TFB)	308,632	319,179	346,967	352,623	360,075	2,1%	16,7%
Taxe foncier non bâti (TFNB)							N/C
Taxe professionnelle (TP)							N/C
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	199,16	197,33	214,8	196,76	215,55	9,6%	N/C
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,879	0,967	1,007	1,021	1,247	22,1%	N/C
Rôles supplémentaires	11,048	3,032	2,095	1,191	0,767	-35,6%	-93,1%
Fiscalité indirecte, dont :	209,857	176,087	169,317	237,519	257,939	8,6%	22,9%
Droits de mutation et TADE	191,097	156,585	140,635	166,775	187,146	12,2%	-2,1%
Recettes du fonds de péréquation DMTO			7,16	5,41	5,79	N/C	N/C
Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	8,335	9,120	9,063	7,240	0,735	-89,9%	-91,2%
Taxe sur l'électricité	10,425	10,383	11,627	11,086	10,958	-1,1%	5,1%
Autres recettes institutionnelles							
Dotation CNSA pour PCH	12,844	13,909	13,156	14,466	12,705	-12,2%	-1,1%
Dotation CNSA au titre de l'ADPA	20,745	19,662	22,112	22,312	22,074	-1,1%	6,4%
Dotation CNSA au titre de la MDPH	1,497	1,186	1,189	1,286	1,409	9,6%	-5,9%
Recettes CAF pour les crèches départementales	14,680	17,133	16,217	16,315	16,915	3,7%	15,2%
Recettes CPAM et autres - prévention sanitaire	3,251	3,133	2,473	0,628	0,417	-9,8%	-17,9%
Recettes de la CPAM et autres - PMI	11,374	11,272	11,342	11,401	8,749	-23,3%	-23,1%
Recouvrements sur bénéficiaires							
ASH - PH	6,227	9,190	9,154	8,632	5,414	-37,3%	-13,1%
ASH - PA	30,965	33,288	32,613	32,832	19,764	-39,8%	-36,2%
Recouvrement des indus RMI	4,623	4,062	3,890	5,230	2,699	-48,4%	-41,6%
Participation des familles pour les crèches départementales	6,448	6,988	6,716	6,596	6,310	-4,4%	-2,1%
Autres recettes	69,318	66,103	98,506	90,901	136,507	0,0%	-1,5%

Éléments transversaux

Principales recettes du Département

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	evol. 2011-2015
Total, en fonctionnement	1752,751	1727,484	1803,909	1885,648	1933,628	10,32%
Dotation d'Etat	47,99%	48,91%	47,05%	45,56%	43,21%	-0,68%
DGF	16,64%	16,84%	16,07%	14,85%	13,27%	-12,01%
Dotation générale de décentralisation	0,39%	0,39%	0,38%	0,36%	0,35%	-0,80%
TIPP - compensation RMI-RMA	13,55%	13,60%	13,07%	12,39%	12,08%	-1,60%
Etat- Compensation au titre de la TP		0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	
Etat- Compensation au titre des exonérations de TH	0,88%	0,81%	0,71%	0,61%	0,51%	-35,57%
Dotation compensation relative à la TP	2,24%	2,87%	2,66%	2,55%	2,49%	N/C
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	2,12%	2,15%	2,07%	1,98%	1,93%	N/C
Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,24%	0,24%	0,19%	0,15%	0,09%	-57,60%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	1,29%	1,32%	1,33%	1,24%	1,19%	1,81%
Fonds d'urgence			0,23%	0,00%	0,00%	N/C
Compensation transfert fonds sociaux	3,22%	3,46%	3,33%	3,20%	3,16%	8,15%
Participation aux dépenses de la BSPP	0,98%	1,07%	1,03%	0,99%	0,97%	9,66%
Fiscalité directe	29,65%	30,13%	31,52%	30,68%	31,40%	22,91%
Taxe d'habitation (TH)						N/C
Taxe foncier bâti (TFB)	17,61%	18,48%	19,23%	18,70%	18,62%	16,67%
Taxe foncier non bâti (TFNB)						N/C
Taxe professionnelle (TP)						N/C
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11,36%	11,42%	11,91%	10,43%	11,15%	N/C
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,05%	0,06%	0,06%	0,05%	0,06%	N/C
Rôles supplémentaires	0,63%	0,18%	0,12%	0,06%	0,04%	-93,06%
Fiscalité indirecte	11,97%	10,19%	9,39%	12,60%	13,34%	22,91%
Droits de mutation et TADE	10,90%	9,06%	7,80%	8,84%	9,68%	-2,07%
Recettes du fonds de péréquation DMTO			0,4%	0,3%	0,3%	N/C
Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles	0,48%	0,53%	0,50%	0,38%	0,04%	-91,19%
Taxe sur l'électricité	0,59%	0,60%	0,64%	0,59%	0,57%	5,12%
Autres recettes institutionnelles						
Dotation CNSA pour PCH	0,73%	0,81%	0,73%	0,77%	0,66%	-1,08%
Dotation CNSA au titre de l'ADPA	1,18%	1,14%	1,23%	1,18%	1,14%	6,41%
Dotation CNSA au titre de la MDPH	0,09%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	-5,88%
Recettes CAF pour les crèches départementales	0,84%	0,99%	0,90%	0,87%	0,87%	15,22%
Recettes CPAM et autres - prévention sanitaire	0,19%	0,18%	0,14%	0,03%	0,02%	-17,95%
Recettes de la CPAM et autres - PMI	0,65%	0,65%	0,63%	0,60%	0,45%	-23,08%
Recouvrements sur bénéficiaires						
ASH - PH	0,36%	0,53%	0,51%	0,46%	0,28%	-13,05%
ASH - PA	1,77%	1,93%	1,81%	1,74%	1,02%	-36,17%
Recouvrement des indus RMI	0,26%	0,24%	0,22%	0,28%	0,14%	-41,62%
Participation des familles pour les crèches départementales	0,37%	0,40%	0,37%	0,35%	0,33%	-2,14%
Autres recettes	3,95%	3,83%	5,46%	4,82%	7,06%	-1,47%

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	22,328	21,590	21,302	20,844	21,519	21,105
	Aide sociale à l'enfance	259,949	255,256	251,555	250,753	247,390	247,316
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	19,538	18,921	19,184	19,156	18,677	18,636
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	18,695	18,447	18,357	17,580	18,431	18,528
	Insertion	407,928	412,314	464,007	448,117	469,032	468,176
	Prévention des conduites à risques	0,551	0,485	0,580	0,505	0,545	0,508
	Prévention et promotion de la santé	3,499	3,115	3,474	3,061	3,454	3,006
	Promotion des droits fondamentaux	0,309	0,245	0,290	0,253	0,269	0,218
Autonomie	Personnes âgées	200,671	195,222	200,708	197,433	191,276	190,055
	Personnes handicapées	167,359	166,315	170,649	166,873	171,570	167,981
Culture, patrimoine, archives	Archives	0,150	0,141	0,195	0,164	0,140	0,110
	Culture	18,883	18,991	18,883	18,712	18,141	18,479
	Patrimoine culturel	0,816	0,624	0,818	0,590	0,752	0,687
Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	46,204	46,112	47,134	47,098	47,506	47,538
	PDU et infrastructures de transports en commun	0,800	0,832	0,768	0,212	0,300	0,097
	Réseau routier	5,822	5,572	5,584	5,229	5,091	4,483
Développement et attractivité des territoires	Aménagement	1,813	1,760	1,532	1,518	1,423	1,285
	Développement économique et promotion du territoire	3,778	3,545	3,286	3,032	3,173	3,041
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	2,599	1,921	2,537	1,822	2,256	1,778
	Politique de la ville et habitat	0,520	0,313	0,554	0,485	0,634	0,588
Ecologie urbaine	Assainissement	9,238	6,811	11,871	11,040	12,439	11,695
	Biodiversité et nature en ville	9,247	9,057	9,021	8,958	8,926	9,382
	Cadre de vie	0,005	0,007	0,003	0,013		
	Qualité de l'environnement urbain	4,029	3,935	3,910	3,823	3,904	3,838
Finances	Commande publique			0,140	0,022	0,030	0,022
	Gestion de la dette	48,359	41,005	58,107	60,697	42,106	47,689

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Finances	Stratégie budgétaire et financière	73,656	70,746	59,011	75,809	52,181	106,342
Direction et animation de l'action départementale	Animation du développement social local			0,023	0,008	0,065	0,044
	Animation et gestion de projets européens	0,211	0,108	0,181	0,073	0,114	0,008
	Audit interne	0,036	0,040	0,020	0,021	0,020	0,019
	Information et communication	3,190	3,099	2,931	2,899	2,881	2,913
	Pilotage et Stratégie	0,750	0,688	0,710	0,678	0,670	0,607
Ressources humaines	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	1,845	1,512	1,686	1,322	1,686	1,182
	Politique salariale et gestion des carrières (compris budget annexe DFA)	335,389	335,438	345,055	342,099	349,524	344,304
	Relations sociales et santé au travail	4,662	3,694	4,678	3,764	4,221	3,575
Conduite des politiques départementales	Assemblée départementale	2,960	2,552	2,945	2,499	2,945	2,407
	Moyens des groupes politiques	0,466	0,438	0,465	0,395	0,474	0,430
Supports internes	Bâtiments départementaux	10,490	10,597	10,511	11,018	10,276	9,659
	Logistique	16,235	14,828	16,072	15,107	14,985	14,835
	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	19,209	19,135	19,265	19,266	26,415	26,684
	Systèmes d'information	3,881	3,494	3,576	3,246	3,491	2,959
Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	29,548	28,117	33,614	33,850	43,624	42,018
	Actions pour la jeunesse			0,082	0,068	0,110	0,103
	Projet éducatif départemental	12,297	12,523	14,187	13,583	16,642	15,777
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Promotion de la vie associative et démocratie participative	0,026	0,026			0,010	0,009
	Solidarité, coopération internationales	0,355	0,307	0,354	0,296	0,337	0,282
	Sport et loisirs	12,788	14,484	12,785	11,528	12,785	12,751

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	23,312	23,056	22,800	23,012	23,541	23,281
	Aide sociale à l'enfance	3,711	4,936	4,711	5,821	4,751	4,378
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	9,664	11,342	9,927	11,401	8,644	8,749
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	2,265	2,535	2,287	2,395	2,350	2,332
	Insertion	10,096	9,975	8,161	13,262	9,738	8,124
	Prévention des conduites à risques	0,400	0,493	0,450	0,474	0,450	0,470
	Prévention et promotion de la santé	3,260	2,473	3,203	2,764	3,137	2,001
Autonomie	Personnes âgées	64,460	65,671	66,009	67,974	57,460	57,102
	Personnes handicapées	24,014	24,762	23,806	25,274	22,154	21,321
Culture, patrimoine, archives	Archives	0,022	0,000	0,032	0,088	0,021	0,000
	Culture	0,050	0,048	0,050	0,073	0,083	0,071
	Patrimoine culturel	0,374	0,186	0,288	0,336	0,037	0,028
Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	0,138	0,138		0,001		
	PDU et infrastructures de transports en commun	0,800	0,683	0,768	0,120	0,150	0,043
	Réseau routier	1,050	1,033	1,061	1,498	1,091	0,955
Développement et attractivité des territoires	Aménagement						
	Développement économique et promotion du territoire						0,058
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	0,022	0,001		0,000		0,065
	Politique de la ville et habitat		1,249		0,000		
Ecologie urbaine	Assainissement	2,771	2,640	6,591	7,660	5,608	8,858
	Biodiversité et nature en ville	0,653	0,698	0,600	0,107	1,554	0,884
Finances	Gestion de la dette	1,806	1,830	11,626	5,731	25,454	48,062
	Stratégie budgétaire et financière	1717,874	1674,894	1792,126	1747,680	1756,906	1784,783
Direction et animation de l'action	Animation et gestion de projets européens	0,367		0,431	0,283	0,238	0,014

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Direction et animation de l'action départementale	Information et communication	0,055	0,055	0,055	0,057	0,055	0,055
	Pilotage et Stratégie		0,004		0,101		0,005
Ressources humaines	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0,510	0,656	0,621	0,624	0,043	0,047
	Politique salariale et gestion des carrières (compris budget annexe DEA)	7,062	7,792	9,218	9,346	10,509	3,345
	Relations sociales et santé au travail	0,102	0,169	0,172	0,029	0,173	0,064
Supports internes	Bâtiments départementaux	1,700	1,641	1,700	1,618	1,750	1,501
	Logistique	0,850	0,822	0,850	0,630	0,800	0,636
	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	1,441	6,986	1,327	5,815	1,250	2,529
Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative		0,044	0,105	0,256		0,094
	Actions pour la jeunesse						0,033
	Projet éducatif départemental	5,533	5,870	8,281	6,899	9,633	8,533
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Solidarité, coopération internationales	0,041	0,111	0,045	0,003	0,045	0,039
	Sport et loisirs	0,035	0,041	0,087	0,089	0,079	0,076

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	0,996	0,973	0,505	0,486	1,520	0,690
	Aide sociale à l'enfance	0,121	0,020	0,021	0,009	0,021	0,020
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,223	0,142	0,239	0,129	0,327	0,114
Solidarité, insertion, santé	Prévention et promotion de la santé	0,016	0,009	0,016	0,014	0,020	0,006
Autonomie	Personnes âgées	0,174	0,242	0,283	0,279	0,453	0,415
	Personnes handicapées	0,639	0,583	0,216	0,104	0,288	0,099
Culture, patrimoine, archives	Archives	0,120	0,118	0,145	0,098	0,199	0,144
	Culture	0,612	0,388	1,922	1,689	0,713	0,449
	Patrimoine culturel	0,031	0,025	0,041	0,026	0,149	0,036
Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	5,464	5,970	5,181	2,612	3,825	4,092
	PDU et infrastructures de transports en commun	71,210	60,638	52,418	36,244	42,034	21,538
	Réseau routier	29,450	25,906	28,867	28,307	28,850	24,361
Développement et attractivité des territoires	Aménagement	1,085	0,934	1,043	0,816	1,533	0,225
	Développement économique et promotion du territoire	1,018	1,244	1,078	0,829	1,240	0,392
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	0,275	0,164	0,215	0,147	0,215	0,122
	Politique de la ville et habitat	12,808	11,498	10,554	9,675	12,707	12,200
Ecologie urbaine	Assainissement	39,773	36,475	36,073	29,467	32,250	31,126
	Biodiversité et nature en ville	7,637	7,153	7,956	6,883	7,122	5,673
	Cadre de vie	1,450	0,565	0,990	0,271	1,116	0,892
	Qualité de l'environnement urbain	0,094	0,055	0,039	0,013	0,124	0,016
Finances	Gestion de la dette	63,251	63,019	69,329	68,889	66,678	60,874
	Stratégie budgétaire et financière	42,098	4,667	22,395	5,221	5,237	6,863
Direction et animation de l'action départementale	Information et communication	0,050	0,048	0,053	0,052	0,050	0,037
	Pilotage et Stratégie	0,049	0,043	0,048	0,018	0,039	0,012

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Ressources humaines	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0,113	0,085	0,151	0,061	0,096	0,096
	Relations sociales et santé au travail	0,131	0,087	0,164	0,125	0,120	0,071
Conduite des politiques départementales	Assemblée départementale	0,050	0,030	0,050	0,009	0,050	0,007
Supports internes	Bâtiments départementaux	9,928	9,288	9,471	6,601	14,560	12,659
	Logistique	1,380	1,392	1,130	1,099	1,240	1,508
	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	0,673	0,112	0,330	0,000	0,010	0,007
	Systèmes d'information	7,332	6,900	9,078	8,282	8,000	7,020
Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	66,640	61,307	157,292	146,482	79,172	76,046
	Projet éducatif départemental	0,090	0,046	0,305	0,488	0,467	0,330
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Sport et loisirs	2,588	2,334	1,729	0,729	2,860	1,465

		BP 2013	CA 2013	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Autonomie	Personnes handicapées	0,167		0,163		0,113	
Réseau routier et mobilité durable	Mobilité durable	0,140	0,029	0,116	0,030	0,053	0,096
	PDU et infrastructures de transports en commun	50,040	48,115	40,270	33,914	28,000	13,256
	Réseau routier	8,350	5,147	9,300	7,697	9,200	5,162
Développement et attractivité des territoires	Développement économique et promotion du territoire		0,003		0,390		0,038
Ecologie urbaine	Assainissement	12,622	11,100	8,575	5,040	6,954	6,283
	Biodiversité et nature en ville	2,627	1,207	2,381	0,758	2,865	1,548
	Cadre de vie					0,950	0,962
Finances	Gestion de la dette	103,760	126,408	147,161	130,000	83,267	77,000
	Stratégie budgétaire et financière	64,489	66,701	56,667	51,617	46,277	103,419
Supports internes	Bâtiments départementaux	1,424	0,930	2,495	0,494	2,347	0,462
	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	7,110	0,005	2,413	0,001	7,848	0,000
Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	12,234	10,437	13,517	10,202	9,710	9,677

Éléments transversaux

Ratios obligatoires du Département

	Intitulé	2011	2012	2013	2014	2015	% évol. 2014-2015	% évol. 2011-2015
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 095,19 €	1 118,69 €	1 153,01 €	1 166,93 €	1 197,65 €	2,63 %	9,36 %
2	Produit des impositions directes par habitant	345,67 €	346,19 €	375,69 €	357,54 €	436,28 €	22,02 %	26,21 %
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 165,75 €	1 148,97 €	1 199,78 €	1 222,26 €	1 285,03 €	5,14 %	10,23 %
4	Dépenses d'équipement brut par habitant	105,96 €	125,91 €	115,12 €	147,91 €	111,46 €	-24,64 %	5,19 %
5	Encours de la dette au 31 décembre par habitant	668,26 €	741,78 €		797,41 €	959,57 €	20,34 %	43,59 %
6	Dotation globale de fonctionnement par habitant	193,94 €	193,52 €	192,84 €	181,51 €	166,30 €	-8,38 %	-14,25 %
7	Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement	19,99 %	20,06 %	20,60 %	20,20 %	19,90 %	- 0,01 points	0,00 points
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	59,54 %	53,72 %	57,36 %	54,36 %	56,19 %	+ 0,03 points	- 0,06 points
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,06 %	100,76 %	99,54 %	97,87 %	98,56 %	+ 0,01 points	+ 0,02 points
10	Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	11,46 %	12,91 %	11,15 %	13,30 %	8,67 %	- 0,35 points	- 0,24 points
11	Encours de la dette au 31 décembre sur recettes réelles de fonctionnement	57,32 %	62,08 %	63,44 %	65,24 %	77,01 %	+ 0,18 points	+ 0,34 points

		2013		2014		2015	
		ETP	Masse salariale (En millions d'euros)	ETP	Masse salariale (En millions d'euros)	ETP	Masse salariale (En millions d'euros)
Enfance et famille	Accueil de la petite enfance	1242,6	46,92	1264,0	47,98	1256,5	48,60
	Aide sociale à l'enfance	592,7	28,84	586,3	28,35	590,9	28,75
	Protection maternelle et infantile, planification familiale	763,5	42,43	769,3	42,80	773,7	43,83
Solidarité, insertion, santé	Accompagnement social	561,7	26,16	563,2	26,61	569,5	26,83
	Promotion des droits fondamentaux	27,8	1,40	29,2	1,48	28,9	1,44
	Insertion	74,1	3,02	72,9	3,03	68,9	2,94
	Prévention et promotion de la santé	94,4	4,68	92,9	4,64	91,0	4,57
	Prévention des conduites à risques	21,1	1,01	20,0	0,93	18,7	0,89
Autonomie	Personnes âgées	168,5	7,02	173,4	7,34	187,4	8,01
	Personnes handicapées	156,3	6,53	163,6	6,78	172,0	7,33
Education et jeunesse	Accueil des collégiens et de la communauté éducative	1430,7	50,40	1456,8	52,92	1465,9	53,67
	Projet éducatif départemental	53,0	2,75	60,2	2,46	115,6	5,11
Culture, patrimoine, archives	Culture	59,1	3,22	59,5	3,16	59,6	3,28
	Patrimoine culturel	29,2	1,50	28,4	1,41	26,0	1,33
	Archives	41,1	1,93	37,4	1,84	38,7	1,93
Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	Sport et loisirs	39,4	1,70	39,7	1,73	40,8	1,84
	Solidarité, coopération internationales	15,9	0,90	14,5	0,79	14,4	0,78
Réseau routier et mobilité durable	Réseau routier	124,4	5,96	173,7	8,32	162,3	8,01
	PDU et infrastructures de transports en commun *	111,2	6,10	83,8	4,06	75,5	4,15
Développement et attractivité des territoires	Aménagement **			27,7	1,44	24,9	1,38
	Politique de la ville et habitat	19,6	1,02	6,5	0,98	19,0	1,01
	Développement économique et promotion du territoire	48,6	2,66	21,0	1,26	21,2	1,26
	Economie sociale et solidaire, emploi et formation	12,1	0,55	14,6	0,73	15,2	0,77

* Les ETP et la masse salariale du programme Mobilité durable sont incluses dans le programme PDU et infrastructures de transports en commun.

** En 2013, les ETP et la masse salariale du programme Aménagements sont inclus dans le programme Développement économique et promotion du territoire.

		2013		2014		2015	
		ETP	Masse salariale (En millions d'euros)	ETP	Masse salariale (En millions d'euros)	ETP	Masse salariale (En millions d'euros)
Ecologie urbaine	Biodiversité et nature en ville	197,0	9,01	196,0	9,02	198,7	9,21
	Assainissement	265,7	13,03	269,9	13,16	265,2	12,89
Supports internes	Systèmes d'information	140,0	8,97	141,6	9,17	144,8	9,30
	Bâtiments départementaux	42,8	2,30	45,0	2,47	44,2	2,46
	Logistique ***	285,8	12,06	279,9	12,02	282,6	12,12
	Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	46,1	2,39	47,3	2,49	44,3	2,32
Finances	Stratégie budgétaire et financière	36,1	1,88	37,6	1,92	27,6	1,44
	Commande publique	15,0	0,75	13,5	0,61	13,2	0,71
Ressources humaines	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	125,6	6,04	127,9	6,17	129,2	6,36
	Politique salariale et gestion des carrières	96,4	4,30	99,1	4,42	103,5	4,67
	Relations sociales et santé au travail	48,0	2,38	68,6	3,22	63,4	3,08
Direction et animation de l'action départementale	Pilotage et Stratégie	90,4	5,30	90,8	5,33	93,1	5,65
	Audit interne	11,8	0,80	11,3	0,70	11,5	0,70
	Animation du développement social local	3,0	0,16	4,0	0,19	3,8	0,18
	Information et communication	48,4	2,44	49,9	2,54	50,6	2,54
	Animation et gestion de projets européens	7,1	0,36	9,1	0,45	7,7	0,39
Conduite des politiques départementales	Assemblée départementale	40,0	2,36	45,9	2,60	42,8	2,52
	Moyens des groupes politiques	9,2	0,44	8,4	0,40	9,9	0,43

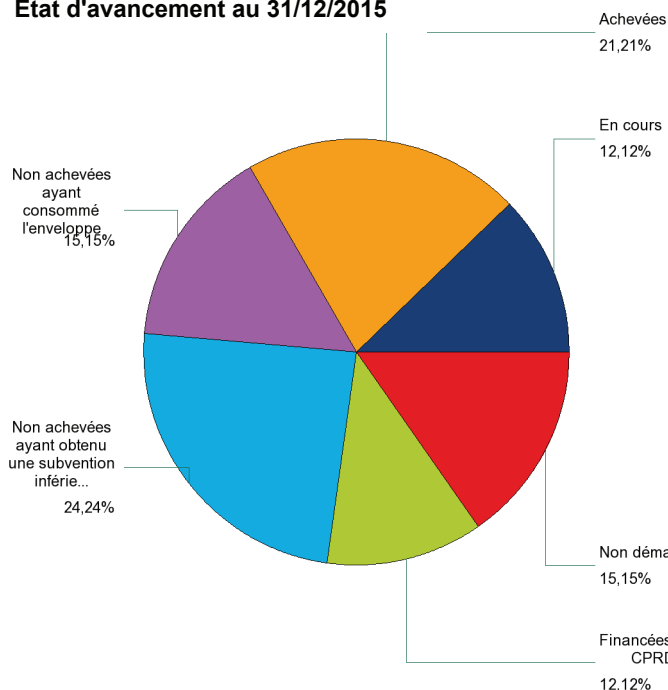
*** Les ETP et la masse salariale de l'action "Courrier, affranchissement et autres" sont incluses dans le programme Logistique.

Le Contrat particulier Région - Département (CPRD), signé le 11 mai 2009, a fait l'objet d'une révision en décembre 2012, d'une prolongation d'un an en 2014 et d'une nouvelle prolongation jusqu'en fin 2015. Il couvre donc la période 2008-2015.

Après révision, il comporte 33 opérations (voirie, transport collectifs circulation douce et espaces verts...), pour une assiette de 254,9 M€.

Les opérations sont portées par le Département, avec une participation financière de la Région de 62 % en moyenne.

Etat d'avancement au 31/12/2015



7 opérations sont achevées :

- Ex-RN2/17, requalification urbaine,
- RD117 Romainville-Le Pré-Saint-Gervais
- Accès à la base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts,
- Rénovation du Pont de l'Ile-Saint-Denis
- Opérations de transports en commun inscrites au CPER,
- Maisons de l'environnement dans les parcs,
- Centre aquatique à Clichy-sous-Bois.

4 opérations encore en cours utilisent la subvention régionale prévue :

- Aménagement de la RD301 à Neuilly-sur-Marne et Gagny,
- Parc de la Fosse Maussoin,
- Très Haut Débit pour les collèges et autres bâtiments départementaux en Seine-Saint-Denis,
- Très Haut Débit pour les lycées en Seine-Saint-Denis.

Pour 5 opérations, la subvention régionale a été consommée, leur poursuite nécessite un financement hors CPRD :

- RD28 prolongée à l'est,
- Ourcq en mouvement : piste cyclable du Canal de l'Ourcq,
- Parcs départementaux,
- Gerfaut,
- Environnement numérique de travail et technologies de l'information et de la communication dans les collèges.

8 opérations ont obtenu une subvention régionale inférieure à celle inscrite au contrat, leur poursuite est également à financer hors CPRD

- Ourcq en mouvement : insertion urbaine d'un TCSP et requalification de l'ex RN3,
- Études et travaux sur le réseau routier,
- Franchissement de la Seine,
- Chemin des parcs entre La Courneuve et Sevran, études et travaux,
- Chemin des parcs entre La Courneuve et Sevran - 1ère section au Blanc-Mesnil,
- Parc de la Haute-Ile, 3ème phase de l'aménagement,
- Études relatives aux transports collectifs,
- Berges de Seine - études relatives aux transports collectifs.

5 opérations n'ont pas démarré et ne pourront donc pas être financées au titre du CPRD :

- Élargissement du pont Semard (RD41) sur le RER B au Blanc-Mesnil pour le développement des modes doux,
- Élargissement du pont RD40 sur le RER B à Villepinte pour le développement des modes doux,
- Franchissement du Canal de l'Ourcq et de la Tangentielle Nord,
- Site de fret de Pantin, voie nouvelle et pôle gare,
- Zone des Docks : études d'accompagnement.

4 Opérations ont finalement été financées hors CPRD :

- Prolongement de la Ligne 14,
- Rénovation de la MC 93,
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien,
- Parc forestier de la Poudrerie.

Méthodologie

D' une manière générale, les données présentées sont les dernières données fiables disponibles (sauf indication du type « données non consolidées » qu'il est apparu nécessaire de faire figurer)

Sauf exceptions où il est apparu intéressant de faire figurer les données sur une plus longue durée, le choix a été de mettre en forme les données sur les cinq dernières années.

Données de contexte

Données économiques et sociales (p.20)

Défaillances d'entreprises. Elles couvrent l'ensemble des jugements prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Elles ne tiennent pas compte de l'issue des procédures : liquidation ou redressement par continuation ou reprise. Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

DEFM : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Les catégories de chômeurs sont les suivantes :

Catégories administratives (anciennes catégories)	Catégories statistiques (nouvelles catégories)
Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	Catégories A, B, C, D, E
Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8 : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi mais se distinguent par le type de contrat qu'ils recherchent et par l'exercice ou non d'une activité réduite	Catégories A, B, C
Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite	Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
Catégories 1, 2, 3 en activité réduite	Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
Catégories 6, 7, 8	Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
Catégorie 4 : demandeurs d'emploi sans emploi et non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi car ils sont en stage, en formation, en arrêt de maladie, etc.	Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi
Catégorie 5 : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi car ils sont en emploi, par exemple en contrat aidé	Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Taux de chômage. C'est le pourcentage de demandeurs d'emploi dans la population active.

Minima sociaux. Les 9 minima sociaux sont l'Allocation adulte handicapé, l'Allocation équivalent retraite, l'Allocation temporaire d'attente, l'Allocation parent isolé / désormais Revenu de solidarité active socle majoré, l'Allocation de solidarité spécifique, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'Allocation supplémentaire invalidité, l'Allocation veuvage et le Revenu minimum d'insertion / désormais Revenu de solidarité active socle non majoré.

Données revenus et niveaux de vie (p.34)

Le dispositif «Fichier Localisé Social et Fiscal» (Filosofi) remplace les anciens dispositifs «Revenus fiscaux localisés» (RFL) et «Revenus disponibles localisés» (RDL). Sa principale valeur ajoutée est d'effectuer de façon nouvelle un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, qui permet une estimation plus précise des prestations réellement perçues par les ménages. L'historique des données n'est pas disponible, l'analyse rétrospective n'est donc pas possible.

Revenu disponible : Revenu disponible à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement (retraites, pensions, indemnités de chômage et de maladies), les revenus du patrimoine, les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). A ces revenus sont déduits les impôts.

Revenu déclaré : Somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

Niveau de vie médian : La médiane du revenu disponible partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Niveau de vie du 1^{er} décile : Le premier décile est le revenu en-dessous duquel se situent 10 % des revenus les plus bas.

Taux de pauvreté : Il est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Le seuil à 60 % du revenu médian est privilégié en Europe et en France.

Habitat et logement (p.40)

Logements du parc locatif social. Au sens du ministère en charge du logement, ce sont :

- les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux, non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948.

Deux sources différentes sont utilisées pour déterminer la part de logement social : SRU et RPLS.

- Le SRU est la source utilisée pour définir le taux de logement social réglementaire pour les villes soumises à la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000). Cette source intègre aussi les logements temporaires (places en foyers, centres d'hébergement de réinsertion sociale, centres d'hébergement d'urgence).

- Le RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) comprend les logements sociaux au sens strict plus les logements « intermédiaires » gérés par ces mêmes bailleurs. Les logements temporaires en foyers ou en résidences sociales des bailleurs sociaux en sont absents.

Données sanitaires (p.44)

Mortalité infantile. Il s'agit du rapport entre le nombre d'enfants décédés avant l'âge d'un an sur le nombre total de naissances. Cette statistique est exprimée pour 1 000 naissances (‰).

Taux de natalité. Il s'agit du rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Cas de VIH. Personnes découvertes séropositives (déclaration obligatoire InVS).

Cas de sida. Personnes au stade avancé de la maladie.

Une personne ayant le SIDA a donc nécessairement le VIH, puisque c'est le VIH qui cause le SIDA. Par contre, avoir le VIH ne signifie pas obligatoirement être parvenu au stade avancé de l'infection (SIDA).

Indicateurs transversaux

Ratios obligatoires (p.263)

Modalités de calcul :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'entendent de l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels. Toutefois, pour l'application du ratio n°1, sont exclues les dépenses correspondant à des travaux en régie transférés en section d'investissement. Pour l'application du ratio n°9, sont exclues les dépenses correspondant à des travaux en régie et à des charges transférées en section d'investissement.

Les impositions directes comprennent :

- la taxe sur le foncier bâti,
- la Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau.

- Les recettes réelles de fonctionnement s'entendent de l'ensemble des recettes de fonctionnement de l'exercice entraînant des mouvements réels.

- Les dépenses d'équipement brut comprennent les acquisitions de biens meubles et immeubles, les travaux en cours, les immobilisations incorporelles, les travaux d'investissement en régie et, enfin, les opérations pour compte de tiers.

- Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond au rapport entre le produit des contributions directes et le potentiel fiscal, calculé dans les conditions de l'article L. 3334-6 du Code général des collectivités territoriales.

- L'encours de la dette s'obtient par le cumul des emprunts et dettes à long et moyen termes.

- Le remboursement annuel de la dette en capital s'entend des remboursements d'emprunts effectués à titre définitif.

Index des sigles

A	AAH	Allocation adulte handicapée
	ACGPO	Aide du Conseil général aux propriétaires occupants
	ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
	ADAJA	Aide départementale d'accueil de jour autonome
	ADAJE	Allocation départementale d'accueil du jeune enfant
	ADDAI	Agence départementale de développement de l'accueil individuel
	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
	ADHT	Aide départementale à l'hébergement temporaire
	ADIL	Association départementale d'information sur le logement
	ADPA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie
	AED	Action éducative à domicile
	AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
	AEMO	Action éducative en milieu ouvert
	AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
	AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
	AM	Aide ménagère
	ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
	AP	Autorisation de programme
	API	Allocation parent isolé
	APL	Allocation pour le logement
	APRE	Allocation personnalisée de retour à l'emploi
	APUR	Atelier parisien d'urbanisme
	AQUEx	Aide à la qualité d'exploitation des systèmes d'assainissement
	ARS	Agence régionale de santé
	ASF	Allocation soutien familial
	ASH	Aide sociale à l'hébergement
	ASLL	Accompagnement social lié au logement
	ASS	Allocation spécifique de solidarité
	ASV	Allocation supplémentaire vieillesse ou Atelier santé ville
	ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement
B	BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
	BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
	BHNS	Bus à haut niveau de service
	BP	Budget primitif
C	CA	Compte administratif
	CAC	Culture et art au collège
	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
	CAF	Caisse d'allocation familiale
	CAMA	Commission d'admission à un mode d'accueil

CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CASO	Centre d'accueil, de soins et d'orientation
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDDPS	Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire
CDEF	Centre départemental enfance et famille
CDT	Comité départemental du tourisme ou Contrat de développement territorial
CER	Contrat d'engagement réciproque
CESU	Chèque emploi service universel
CGL	Confédération générale du logement
CIDAG	Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit
CIE	Contrat initiative emploi
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLCV	Association consommation logement et cadre de vie
CLI	Commission local d'insertion
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLS	Contrat local de santé
CMS	Centre municipal de santé
CNAF	Caisse nationale d'allocation familiale
CNL	Confédération nationale du logement
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODES	Comité départemental d'éducation pour la santé
CP	Commission permanente (du Conseil général) ou Crédit de paiement
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPER	Contrat de projets Etat - Région
CPLJ	Centre de promotion du livre de jeunesse
CPRD	Contrat particulier Région - Département
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
CRIP	Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
CTP	Comité technique paritaire
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI	Contrat unique d'insertion
CVAE	Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
D	
DALO	Droit au logement opposable
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DCRTP	Dotation pour compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGI	Direction générale des impôts
DIRECCTE	Directions régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DM	Décision modificative
DOCOB	Document d'objectifs

DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRIEA	Direction régionale et interdépartementales de l'équipement et de l'aménagement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRILH	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRTE	Direction régionale du travail et de l'emploi
DSP	Délégation de service public

E	ECS	Economie sociale et solidaire
	EEPD	Espaces extérieurs des propriétés départementales
	EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
	ENT	Espaces numériques de travail
	EP	Équipes pluridisciplinaires
	EPFIF	Etablissement public foncier d'Ile-de-France
	EPN	Espace public numérique
	ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
	ESH	Entreprise sociale de l'habitat
	ESS	Economie sociale et solidaire
	ETL	Équipe technique locale
	ETP	Équivalent temps plein

F	FAM	Foyer d'accueil médicalisé
	FCTVA	Fonds de compensation pour la TVA
	FDAJ	Fonds départemental d'aide aux jeunes
	FDIF	Fonds départemental pour l'insertion et la formation
	FEDER	Fonds européen de développement régional
	FEPEM	Fédération des particuliers employeurs de France
	FFB	Fédération française du bâtiment
	FIQ	Fonds d'intervention de quartier
	FJT	Foyer de jeunes travailleurs
	FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
	FNGIR	Fond national de garantie individuelle de ressources
	FODDAC	Fonds départemental de développement de l'accueil collectif public
	FSE	Fonds social européen
	FSL	Fonds de solidarité logement

G	GDA	Grand Angle (logiciel financier du Département)
	GIP	Groupement d'intérêt public
	GIS	Groupement d'intérêt scientifique
	GIR	Groupe iso-ressources
	GPL	Gaz de pétrole liquéfié

H	HQE	Haute qualité environnementale
----------	-----	--------------------------------

I	IAU	Institut d'aménagement et d'urbanisme
	IEP	Interventions éducatives de proximité
	IEPEL	Instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives
	IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
	INCA	Institut national du cancer

INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSEE	Institut national de la statistiques et des études économiques
InVS	Institut national de veille sanitaire
IP	Information préoccupante (dans le cadre de la protection de l'enfance)
IRDS	Institut régional de développement du sport
IST	Infection sexuellement transmissible
ITL	Infection tuberculeuse latente
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
IVG	Interruption volontaire de grossesse

M

MAM	Maison d'assistants maternels
MAPA	Marché passé selon la procédure adaptée
MAS	Maison d'accueil spécialisé
MC 93	Maison de la culture du 93
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MIE	Mineurs étrangers isolés
MIEL	Maison d'initiative économique locale
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie

O

ODBU	Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
ODES	Observatoire des équipements sportifs
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPH	Office public de l'habitat
ORS	Observatoire régional de la santé

P

PAEJ	Point accueil et écoute jeunes
PAM	Pour aider à la mobilité (Service de transports spécialisé pour les personnes handicapées)
PCH	Prestation de compensation du handicap
PDALPD	Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées
PDAM	Projet départemental d'aménagement métropolitain
PDI	Programme départemental d'insertion
PDU	Plan de déplacement urbain
PED	Plan éducatif départemental
PEI	Plan exceptionnel d'investissement
PF	Planification familiale
PI	Protection infantile
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLS	Prêt locatif social
PLUS	Prêt locatif à usage social
PM	Protection maternelle
PMI	Protection maternelle et infantile
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PPP	Partenariat public privé
PREDIF	Plan régional de réduction des déchets d'Ile-de-France
PRIAC	Programme régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PRU	Programme de renouvellement urbain
PSRR	Plan stratégique régional de santé
PUU	Projet universitaire et urbain

R	RAM	Relais d'assistants familiaux
	RD	Route départementale
	REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'aide aux parents
	RGP	Recensement générale de la population
	RFF	Réseau ferré de France
	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RN	Route nationale
	RPP	Réunion pluri-professionnelle (dans le cadre de la protection de l'enfance)
	RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
	RSA	Revenu de solidarité active

S	SAJ	Service d'accueil de jour
	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
	SCOTES	Schéma de cohérence territorial des équipements sportifs
	SDRIF	Schéma directeur de la région Ile-de-France
	SEGA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
	SEM	Société d'économie mixte
	SEVES	Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis
	SF	Sage-femme
	SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
	SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
	SIGPS	Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs et sports
	SITOM	Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
	SROMS	Schéma régional d'organisation médico-sociale
	SSD	Service social départemental
	SSIAD	Service de soin infirmier à domicile
	STIF	Syndicat des transports d'Ile de France

T	TCSP	Transport en commun en site propre
	TDC	Tiers digne de confiance
	TDCAUE	Taxe départementale pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
	TFB	Taxe sur le foncier bâti
	TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
	TGR	Travaux de grosses réparations
	TH	Taxe d'habitation
	TICE	Technologie de l'information et de la communication pour l'éducation
	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
	TISF	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
	TMGR	Travaux de modernisation et de grosses réparations
	TMS	Troubles musculo-squelettiques
	TP	Taxe professionnelle
	TPE	Très petite entreprise
	TCSP	Transport en commun en site propre
	TSCA	Taxe spéciale sur les conventions (ou contrats) d'assurances

U	UD	Union départemental
	UDCCAS	Union départementale des centres communaux d'action sociale
	UDOTSI	Union départemental des offices de tourisme et syndicats d'initiatives

UFR	Utilisateur à fauteuil roulant
UNIRH	Union pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées
USLD	Unité de soins longue durée

V

VAD	Visite à domicile
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Z

ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZAPA	Zone d'action prioritaire pour l'air

Index des principales prestations

A

Accès en résidence sociale	118
Accompagnement individuel par la circonscription errance	111
Accompagnement individuel par les assistants sociaux du Service social départemental.....	111
Accompagnement personnalisé de retour à l'emploi (APRE).....	124
Accompagnement social lié au logement	117
Accueil à l'espace "Tête à tête".....	135
Accueil au Centre de ressources sur les conduites à risques.....	136
Accueil dans les équipements sportifs	171
Accueil dans les maisons des parcs	202
Accueil de jour en protection de l'enfance	98
Accueil des collégiens.....	154
Accueil des jeunes enfants chez les assistants maternels.....	90
Accueil des mères isolées enceintes ou avec leurs enfants	95
Accueil des mineurs isolés	100
Accueil des personnes à la MDPH	151
Accueil en crèche départementale.....	85
Accueil en structures collectives dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.....	99
Accueil familial dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance	99
Accueil individuel non médical (PI, PM, PF)	105
Accueil, information orientation en circonscription de Service social.....	111
Action de sensibilisation aux violences envers les femmes.....	119
Action de coopération décentralisée	173
Action collective d'insertion professionnelle	123
Action de formation	124
Action d'insertion sociale	125
Action individuelle d'insertion professionnelle....	123
Action éducative en milieu ouvert (AEMO) et à domicile (AED)	96
Action collective de planification familiale	108
Action d'éducation à l'environnement.....	202
Action éducative en direction des jeunes	

(archives).....	166
Adoption	101
Agrément des assistants maternels.....	90
Agrément pour l'adoption	101
Aide à l'investissement des communes dans le domaine du sport.....	172
Aide à l'offre nouvelle de logements sociaux.....	192
Aide à la création et à la reprise d'entreprises...	195
Aide aux clubs sportifs pour la pratique de niveau National	169
Aide départementale à l'hébergement temporaire (personnes âgées)	143
Aide départementale d'accueil de jour Autonome	143
Aide financière au BAFA et BAFD	170
Aide ménagère aux personnes âgées	143
Aide ménagère aux personnes handicapées.....	148
Aide pour les impayés d'eau	117
Aide sociale à l'hébergement-Personnes âgées .	145
Aide sociale à l'hébergement-Personnes Handicapées.....	149
Aide financière aux familles dans le cadre de la protection de l'enfance.....	95
Aide financière généraliste aux familles	113
Allocation chèque-taxi aux personnes âgées	144
Allocation chèque-taxi aux personnes Handicapées.....	149
Allocation compensatrice tierce personne pour personnes handicapées	148
Allocation départementale d'accueil jeune enfant (ADAJE)	89
Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA).....	139
- à domicile	139
- en établissement	143
Amélioration des parcs départementaux.....	203
Appui aux porteurs de projets à l'international..	174
Appui aux projets de culture de la paix.....	175

B

Bilan de santé en écoles maternelles.....	105
---	-----

C

Carte Imagine'R.....	182
Collecte d'archives	164
Communication et valorisation des archives départementales.....	165
Conservation d'archives.....	165
Consultation dans les Centres départementaux de dépistage et de prévention sanitaire (CDDPS) et au Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit (CIDAG) : IST, tuberculose, vaccinations	128
Connaissance du patrimoine d'assainissement ..	207
Construction neuve, rénovation et reconstruction (collèges...)	156
Consultation / consultant de Planification	104

Consultation / consultant de Protection infantile et de protection maternelle	104
Contractualisation des allocataires du RSA.....	122
Contrat unique d'insertion	122
Convention de coopération culturelle	162
Création d'aires destinées aux gens du voyage .	193

D

Dépistage de la tuberculose	128
Dépistage des cancers	133
Dépistage des IST (dont VIH).....	129
Développement des modes actifs (itinéraires cyclables).....	187
Développement des parcs départementaux et liaisons vertes.....	205
Développement des places d'accueil destinées aux jeunes enfants	89
Développement des places d'accueil en établissement pour les personnes âgées	146
Développement des places d'accueil en établissement pour les personnes handicapées .	146
Développement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés.....	149
Développement du patrimoine (assainissement)	209
Développement du réseau de transports en commun	182
Développement du réseau de voirie	180
Dotation de fonctionnement des collèges	156

E

Economie sociale et solidaire	198
Education à l'environnement	202
Enquête sociale en prévention des expulsions Locatives.....	112
Entretien avec des psychologues dans le cadre de la PMI	105
Entretien des espaces verts et des propriétés départementales.....	205
Entretien des parcs départementaux.....	203
Entretien du patrimoine (assainissement).....	208
Entretien prénatal (PMI).....	107
Equipe pluridisciplinaire (insertion).....	123
Examen de laboratoire en prévention sanitaire	130
Examen de Planification, de Protection infantile et de Protection maternelle	104

F

Financement d'actions d'accompagnement dans l'emploi pour les allocataires du RSA	124
Forfait améthyste aux personnes âgées	144
Forfait améthyste aux personnes handicapées..	148
Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).	126
Fonds d'aides généralistes.....	113
Fonds d'intervention de quartier (FIQ)	192
Fonds de solidarité énergie.....	117

Fonds de solidarité logement (FSL)	115
Formation à la conduite de projets à l'international	174
Formation des assistants maternels	90

G

Gestion des eaux (eau et assainissement)	211
--	-----

I

Information préoccupante (Aide sociale à l'enfance).....	94
Instruction des demandes adultes et enfants par la MDPH (et décisions)	151
Infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication.....	189
Initiative publique de sensibilisation aux enjeux internationaux du développement durable.....	175
Interruption volontaire de grossesse médicamenteuse	108

Lutte contre les nuisances phoniques	213
--	-----

M

Maintenance des collèges.....	156
Maintenance, exploitation de la voirie Départementale.....	180
Maîtrise des déplacements sur le réseau routier départemental (Gerfaut)	186
Mesure d'accompagnement (aide sociale à l'enfance).....	98
Mesure d'accompagnement social personnalisée	112
Mise à disposition de ressources et recherches documentaires sur la solidarité internationale ...	174
Mise aux normes des arrêts d'autobus (utilisateurs fauteuils roulants).....	185
Mise en sécurité du réseau de voirie	180

O

Orientation des allocataires du RSA.....	122
--	-----

P

Parcours d'éducation à la citoyenneté mondiale	175
Parcours d'éducation à la citoyenneté pour les scolaires.....	175
Participation au financement du STIF.....	182
Prestation de compensation du handicap (PCH)	144
Prêts et subventions pour l'accès et le maintien dans le logement	115
Prévention bucco-dentaire.....	134
Prévention spécialisée	93
Prise en charge en dehors du domicile parental	

dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.....	99
Projet de ville	123
Promotion des disciplines sportives	168
Promotion du transport de marchandise	181

R

Recherche et pôles de compétitivité	196
Réhabilitation du patrimoine (assainissement) ..	208
Relogement prioritaire, accès en résidences sociales	118
Requalification et modernisation de la voirie départementale	180
Restauration des collégiens	158
Réunion pluri-professionnelle de l'enfance	111
Revenu de solidarité active (RSA)	121

S

Séance de préparation à la naissance.....	107
Séance de soutien à l'allaitement	107
Secours exceptionnels.....	114
Service d'aide à domicile pour les personnes Agées	145
Site Internet du Département.....	237
Soutien au CAUE (aménagement).....	188
Soutien à la fréquentation de la demi-pension ..	158
Soutien à l'exercice des compétences parentales	94
Soutien à l'offre artistique et culturelle	160
Soutien à l'offre spécifique de logements pour les jeunes.....	193
Soutien au fonctionnement de la base de loisirs de Champs-sur-Marne.....	170
Soutien au Centre départemental enfance et famille.....	101
Soutien au salon du livre de jeunesse	161
Soutien aux associations sportives de collèges..	169
Soutien aux dispositifs d'été	170
Soutien aux dispositifs en faveur de l'emploi.....	197
Soutien aux emplois tremplins et aux emplois d'avenir	198
Soutien aux festivals	161
Soutien aux lieux d'accueil et d'écoute des jeunes	94
Soutien aux pôles touristiques régionaux.....	195
Soutien aux projets en matière d'économie sociale et solidaires.....	199
Soutien aux résidences artistiques	160
Soutien aux scènes labellisées (culture)	161
Soutien aux travaux de l'OPH 93.....	192

T

Technicienne de l'intervention sociale et familiale	98
Téléassistance pour les personnes âgées.....	144
Traitement des archives	165
Transport spécialisé pour personnes handicapées	149
Travaux de modernisation et de grosses réparations / collègues.....	156

V

Vaccination.....	130
Visite à domicile (VAD) des puéricultrices auprès des assistants maternels	106
Visite à domicile (VAD) des puéricultrices auprès des enfants de 0 à 6 ans	106
Visite à domicile (VAD) des puéricultrices et sages-femmes auprès des femmes enceintes ...	106

PRESTATIONS INTERNES

Accueil téléphonique	223
Aide financière aux agents	245
Assistances et conseils pour l'élaboration des marchés publics.....	231
Assurances	228
Centre d'appel (systèmes d'information).....	218
Chèque vacances	245
Collecte des déchets médicaux, des prélèvements (prévention sanitaire).....	130
Conseil juridique et contentieux	228
Consommations téléphoniques et Internet.....	215
Construction, grosses réparations, rénovations lourdes (bâtiments départementaux)	220
Coordination et logistique événementielle.....	222
Courrier, affranchissement et autres	226
Déménagements, manutentions des postes de travail.....	223
Entretien, maintenance du patrimoine bâti	220
Entretien ménager des locaux	222
Evolution et maintenance des applications métiers, des serveurs, réseaux et télécommunications	216
Expertise financière des tiers	230
Formation des agents départementaux	240
Frais de déplacement	247
Géoportail	234
Gestion des mandatements et des titres de recettes	230
Gestion des remplacements, des renforts	242
Gestion immobilière	227
Impression et copies	217
Maintenance des solutions numériques métiers.	216
Mise à disposition de papier.....	224
Mise à disposition de ressources documentaires	233
Mise à disposition des postes de travail informatiques	217
Mise à disposition de repas.....	225
Mise à disposition et maintenance des véhicules	224
Participation à la carte Intégrale	246
Participation aux mutuelles.....	245
Recrutement.....	239
Sécurité et sûreté des biens et des personnes ..	222
Soutien aux associations du personnel	246
Télé procédures internes et externes	216
Valorisation des services rendus par les agents.	244

